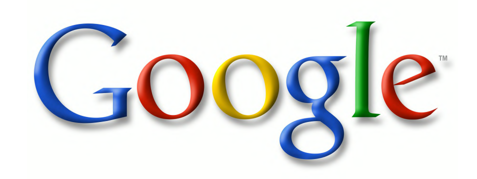
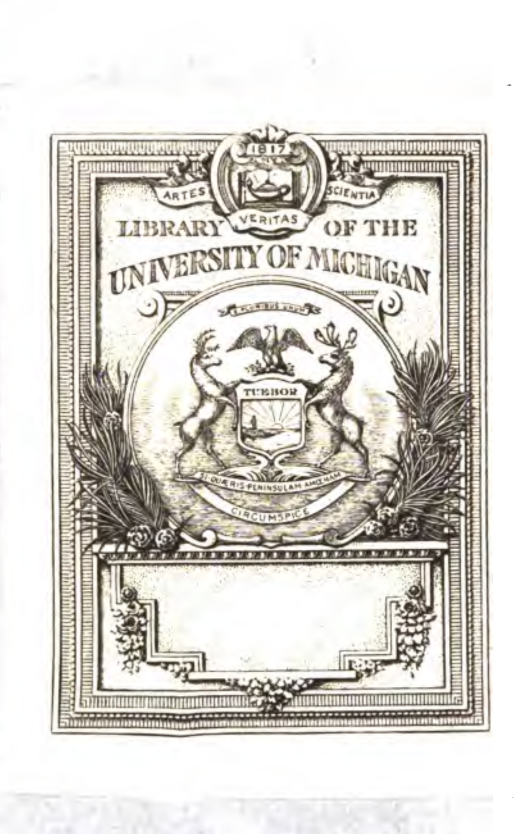




1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

L'AMI DE LA RELIGION

ET DU ROI;

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

Annales catholiques.

TOME VINGT-CINQUIÈME.

Chaque vol. 7 francs et 8 francs franc de port.



A PARIS,

Chez Adrien Le Clere, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de S. Em. Mgr. l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

M. DCCC. XX.

TABLE
DU VINGT-CINQUIÈME VOLUME.

Fin de la Table du vingt-cinquième volume.

(*Samedi 12 août 1820.*) (N°. 627.)



L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI.

Les Apologistes involontaires, ou la Religion chrétienne prouvée et défendue par les objections mêmes des incrédules; par M. Mérault (1).

Opposer les ennemis de la religion à eux-mêmes, et montrer dans leurs ouvrages de quoi les confondre, tel a été l'objet de divers ouvrages qui ont paru depuis soixante ans, avec plus ou moins de succès; tel est aussi celui du nouveau livre que nous annonçons, et qui est divisé en trois parties. Dans la première, l'auteur expose les objections qui ne vont point au but, et que l'on peut écarter comme étrangères à la cause de la religion; ainsi il ne tient nul compte des railleries, des déclamations, des injures, des calomnies, des reproches qui proviennent de l'ignorance ou de la petitesse de l'esprit. Il montre encore que c'est une injustice d'imputer à la religion les abus et les excès qu'elle désavoue et qu'elle condamne; comme

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 35 c. franc de port. A Paris, chez Méquignon fils aîné et Méquignon junior; et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

aussi que reprocher des vices aux chrétiens, c'est prouver que les chrétiens n'agissent pas conformément à leur foi; mais c'est ne rien dire contre la foi elle-même.

Dans la seconde partie, l'estimable auteur traite d'autres objections qu'il regarde comme encore étrangères à la religion, et comme la preuve de la foiblesse de ses ennemis. Les incrédules ne parlent pas plus fortement contre les abus que ne l'ont fait les Pères et les prédicateurs. Ceux qui s'élèvent contre la superstition et le fanatisme, ont donné les plus tristes exemples de ces deux défauts. Les philosophes servent la religion sans s'en douter, lorsqu'ils rendent odieux ou ridicules ceux qui la déshonorent. L'auteur réunit ici quelques objections de détails qu'il considère moins comme des objections que comme des preuves en faveur de la divinité de la religion.

La troisième partie est employée à discuter les difficultés que l'incrédule regarde comme les plus triomphantes. Ces difficultés, selon l'auteur, se réduisent à quatre chefs principaux, auxquels il répond par un fait décisif. La religion existe; elle s'est propagée malgré tous les obstacles et toutes les passions, malgré la profondeur de ses mystères, malgré l'austérité de sa morale, malgré la foiblesse des apôtres, malgré les puissances du monde, malgré les efforts des philosophes du temps. Cet établissement est un miracle qui justifie les autres; refuser de les admettre, c'est les multiplier. Ici tout se tourne donc en preuves, le nombre des ennemis de la religion, leurs raisonnemens, leurs talens, leurs attaques, leurs plaintes. Plus vous exagérez ces obstacles, plus vous montrez la force de la religion qui les a vaincus.

Telle est la pensée principale de l'auteur, et il la développe sous toutes ses faces. Il s'appuie aussi dans son livre de plusieurs aveux des incrédules, et il les met en opposition les uns avec les autres. Lorsque nous rendîmes compte de la première édition de l'ouvrage, en 1806 (*Mélanges de Philosophie*, tome Ier., page 278), il nous parût qu'on auroit pu tirer encore plus de parti des contradictions des philosophes, et mettre dans un plus grand jour un sujet si fécond. L'auteur, qui alors ne s'étoit pas nommé, a depuis étendu son plan, rempli quelques lacunes, ajouté de nouveaux traits, fortifié quelques parties. Il a mis à contribution ses nombreuses lectures, et a réuni plusieurs considérations importantes pour la cause de la religion.

Dans une lettre critique qui termine l'ouvrage, l'auteur mentionne quelques reproches qui lui ont été adressés, et semble en avouer quelques-uns. Il est vrai qu'il auroit pu être plus exact dans ses citations, et bien distinguer ce qui est à lui de ce qu'il emprunte à d'autres; on peut s'y méprendre fréquemment. Il auroit pu aussi, à notre avis, être plus sobre d'anecdotes, de petites histoires, d'allégories, et d'autres traits qui annoncent sans doute de l'esprit, mais qui ne sont pas toujours en harmonie avec la gravité du sujet. Nous nous permettons ces observations, parce que l'auteur paroît appeler la critique avec une bonne foi qui l'honore; c'est la meilleure réponse qu'il pût faire à ceux qui, comme il le dit lui-même, l'ont accusé de présomption à raison de la confiance avec laquelle il parle de son travail, et de ses raisonnemens dans quelques passages de son livre. Ces personnes ne

connoissoient apparemment pas M. Mérault, dont la modestie égale le talent. On sait que l'auteur appartenoit autrefois à une congrégation célèbre, et qu'il remplit un poste distingué dans un diocèse où les malheurs de la révolution l'ont conduit.

L'auteur, parlant d'un mandement d'un archevêque d'Ausch, contre l'incrédulité, mandement qui excita la bile de Voltaire, l'attribue à M. d'Apchon. Il auroit pu voir par la lettre même de Voltaire que le Mandement ne pouvoit être de ce prélat, qui ne devint archevêque d'Ausch qu'en 1776; mais qu'il étoit de M. de Montillet, prédécesseur de M. d'Apchon.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le père Jacques Baldovinetti, des Ecoles Pies, ancien vicaire-général de cette congrégation, est mort, le 10 juillet, au collége Nazaréen. Il étoit né à Florence, en 1749, d'une famille patricienne; il entra dans la congrégation en 1763, s'appliqua à l'étude, et eut à peine les cours ordinaires qu'on le chargea à son tour d'enseigner. Versé dans la littérature sacrée et profane, familier avec les Pères et les écrivains ecclésiastiques, théologien, canoniste, il a professé, à Florence, pendant quarante ans, et ses élèves occupent aujourd'hui les chaires, les dignités et les siéges épiscopaux de Toscane. Il a laissé sur les questions agitées de son temps des manuscrits, qu'on espère publier un jour. La douceur de ses mœurs et la sagesse de son gouvernement lui avoient concilié l'amitié et l'estime générale partout où il avoit résidé.

— Joseph Silvestrini, Dominicain, du couvent de la Minerve, né à Ancône, un des sujets les plus distin-

gnés de son ordre, est mort, le 5 juillet, à l'âge d'environ 60 ans.

— Dans la neuvième séance de l'Académie de la Religion catholique, le père Maur Talucci, abbé de la congrégation du Mont-Olivet, et consultateur de l'*index*, a traité le sujet suivant : *Moïse a écrit par inspiration divine, encore qu'on prétende qu'il s'est servi de monumens antérieurs lorsqu'il a écrit la Genèse.* On a trouvé cette question traitée avec autant de clarté que de méthode et de force.

PARIS. La procession de Notre-Dame, pour la fête de l'Assomption, aura lieu comme à l'ordinaire; les Princes et MADAME y assisteront. Le Mandement relatif à cette cérémonie va être publié.

— MM. les missionnaires de France, qui ne cessent d'offrir et de faire offrir, par les diverses associations qu'ils ont établies dans les villes et paroisses de campagne où ils ont exercé leur ministère, un tribut de prières publiques pour l'heureuse délivrance de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, désirant répondre au vœu d'un grand nombre de personnes recommandables, et seconder le pieux sentiment qui appelle de toutes parts les François au pied des autels, se proposent de célébrer, tous les jours, à dater de lundi prochain, 14 août, veille de l'Assomption, dans la chapelle publique de leur établissement, situé rue d'Enfer Saint-Michel, n°. 70, à Paris, une messe, à huit heures du matin, et une seconde à dix heures. Ces prières seront continuées jusqu'à l'heureuse délivrance de l'auguste Princesse, et se feront plus solennellement encore au Mont-Valérien, pendant la neuvaine de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

— Son Eminence M. le cardinal archevêque de Paris a nommé au canonicat vacant par la mort de M. l'abbé Achard. Son choix est tombé sur M. Jean-Baptiste Boudot, déjà chanoine honoraire, ecclésiastique qui, sans être attaché à aucune paroisse, rem-

plit depuis long-temps les fonctions du ministère dans la capitale avec un zèle admirable. M. l'abbé Boudot est peut-être un des prêtres qui se livrent avec le plus d'assiduité aux importantes et pénibles fonctions de directeur des consciences; en outre, il se fait souvent entendre dans les chaires chrétiennes. M. Boudot est né dans le diocèse de Langres, et étoit à l'époque de la révolution directeur et professeur de théologie au séminaire du Saint-Esprit; il refusa le serment, à l'exemple de ses confrères et de la plus saine partie du clergé de la capitale. Sa nomination ne peut manquer de réunir tous les suffrages.

— Le projet qui avoit été annoncé, l'année dernière, de rebâtir le séminaire de Saint-Sulpice, va enfin recevoir un commencement d'exécution; on abat en ce moment une des maisons voisines du séminaire, qui avoit été achetée pour l'agrandissement du local; et on fait, dit-on, tous les préparatifs pour commencer bientôt les fondations du nouveau séminaire, dont la façade doit être sur la place Saint-Sulpice. On ne touchera aux bâtimens du séminaire actuel que lorsque les nouvelles constructions seront habitables.

— Le 28 juillet dernier, M. de Bombelles, évêque d'Amiens, fit son entrée au monastère de Notre-Dame de la Trappe, dans l'ancienne abbaye du Gard, près Picquigny. Le prélat y étoit attendu pour bénir et poser la première pierre d'une église que l'on élève sur les débris de l'ancienne. Les religieux allèrent à sa rencontre, et le conduisirent processionnellement à la chapelle, en chantant des cantiques. De la chapelle, où M. l'évêque donna sa bénédiction, on se rendit dans une salle où le père Germain, abbé régulier de l'abbaye, se prosterna aux pieds du pontife, et lui adressa une harangue, à laquelle le prélat répondit avec autant de modestie que de bonté. Le lendemain, on se rendit, en procession, à l'endroit des fondemens de la nouvelle église, où M. l'évêque bénit et posa la pre-

mière pierre. Le prélat célébra ensuite la messe dans la chapelle. Le recueillement des religieux, leur air mortifié, le silence interrompu par des chants simples et graves, la joie douce qui se peignoit sur le front de ces pieux solitaires, tout frappoit les assistans. Après l'Evangile, un jeune religieux vint prononcer ses vœux au pied de l'autel, en remit sur l'autel la formule signée de lui, resta prosterné quelque temps suivant l'usage, et ayant reçu l'habit, alla se prosterner aux pieds du pontife, et successivement de tous les religieux, qui l'embrassèrent. Après la messe, M. de Bombelles donna la confirmation à quelques novices, et à des jeunes gens élevés dans le monastère; puis, après un court repos, il partit pour Picquigny, où il donna encore la confirmation à douze cents personnes. L'âge du prélat ne lui a rien ôté de son activité et de son zèle. Il a déjà parcouru une bonne partie de son diocèse, et a, cette année, administré le sacrement de confirmation à cinquante mille personnes; et il manque rarement d'adresser au peuple, en cette occasion, quelques mots d'édification, auxquels l'exemple de sa piété donne une nouvelle vertu.

— Le dimanche 6, on a commencé une neuvaine dans l'église métropolitaine de Rouen, pour Mme. la duchesse de Berri; M. l'archevêque a officié pontificalement. On a commencé, le 2 août, à dire des messes, dans la cathédrale de Vannes, pour l'heureuse délivrance de la Princesse. Les autorités et les habitans notables en ont fait la demande à M. l'évêque, qui s'est empressé d'y consentir. La messe a été célébrée par M. Coquerel Dutillois, grand-vicaire du diocèse, et le sera tous les mercredis; une quête aura lieu en même temps pour les pauvres. Les dames de Fougères, dès qu'elles ont appris l'attentat du 13 février, ont fait offrir, toutes les semaines, le saint sacrifice de la messe pour le Prince, pour l'auguste veuve, et pour la conservation de toute la famille royale; elles continuent, depuis six mois, à

se réunir aux pieds des autels pour adresser des prières au ciel. Les dames de Stenay font célébrer la messe, deux fois la semaine, pour la délivrance de la Princesse. Les dames de Reims, outre deux messes par semaine, font une neuvaine; et les juges de paix de la même ville ont demandé une messe. Depuis plusieurs mois, une messe est célébrée, dans l'église de Saint-Vincent de Paul, sur le désir des dames de l'Association de Charité de Saint-Vincent de Paul. Les dames, les chevaliers de Saint-Louis et les habitans de Lamballe, ont demandé que le saint sacrifice fut offert à la même fin. Depuis un mois environ, les dames de Sens font dire, tous les jours, une messe pour l'heureux accouchement de Mme. la duchesse de Berri, et pour la naissance d'un héritier du trône; cette messe est célébrée dans la cathédrale, à l'autel même où saint Louis fut marié, en 1234, avec Marguerite de Provence. M. l'aumônier du régiment des cuirassiers du Dauphin, en garnison à Vesoul, a commencé une neuvaine à la même intention, sur l'invitation de MM. les officiers de ce corps : un grand nombre de dames de la même ville ont suivi cet exemple. A l'époque du fatal événement du 13 février, le corps des officiers de la 1re. légion de la Manche arrêta que M. l'aumônier seroit invité à dire, tous les 13 de chaque mois, une messe, à laquelle assisteroit tout le régiment; cette décision a été observée très-régulièrement jusqu'à ce jour. Tous les samedis, M. le curé de Saint-Maur, près Vincennes, célèbre la messe dans la chapelle de Notre-Dame des Miracles, sur la demande de plusieurs personnes pieuses; les membres de la confrairie répandus dans les environs sont priés de joindre leurs prières à cette intention.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 9, S. A. R. MONSIEUR s'est rendu à Saint-Cyr, et a assisté à la distribution des prix de l'école royale.

— Le 8, à cinq heures et demie du matin, S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a passé en revue, au Champ-de-Mars, les chasseurs à cheval de la garde royale, et après les avoir fait manœuvrer pendant plus de deux heures, S. A. R. a témoigné aux officiers sa satisfaction sur la belle tenue de ce régiment.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a envoyé à M. le préfet de la Loire 1000 fr. pour les communes de son département qui ont été ravagées par la grêle; une somme semblable à M. le préfet de la Haute-Loire, pour le même objet, et 500 fr. à M. le sous-préfet d'Epernay, pour la commune de Fère-Champenoise.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a donné une somme de 400 fr. pour les incendiés de Limay et d'Auffreville, près Mantes-sur-Seine.

— M. l'abbé d'Esparbès, aumônier du Roi, a offert, en son nom et au nom de tout le clergé de la chapelle royale, la somme de 980 fr. pour le monument de Mgr. le duc de Berri.

— Le conseil général du département de la Seine a arrêté qu'il seroit alloué, chaque année, une somme de 50,000 fr. pour les réparations à faire à la basilique métropolitaine de Paris, jusqu'à la fin des travaux. Le projet consiste à rétablir l'extérieur de cet antique édifice dans son état primitif. On travaillera ensuite au rétablissement des statues de vingt-huit rois de France qui ornoient la galerie placée immédiatement au-dessus des trois portes de la façade principale.

— M. Pépin de Belisle, préfet de la Sarthe, passe à la préfecture de la Charente-Inférieure.

— M. Boulard, maire du 9e. arrondissement, est nommé à la mairie du 11e., en remplacement de M. de la Bonnardière, démissionnaire.

— La 1re. légion de la garde nationale de Paris a offert une somme de 2119 fr. pour le monument de Mgr. le duc de Berri.

— Le tribunal de première instance a renvoyé devant la chambre d'accusation de la cour royale, M. de Pradt, comme auteur de l'ouvrage intitulé : *de l'Affaire de la loi des élections*, et le sieur Béchet, comme éditeur du même ouvrage.

— La police a saisi, chez plusieurs libraires, un ouvrage intitulé : *les deux Cloches*, ou *les Accusateurs en regard*.

— On poursuit l'instruction de la procédure de M. le lieutenant-général Donnadieu avec les pétitionnaires de Grenoble, et l'on croit que la cour d'assises s'occupera de cette affaire à la fin de ce mois, ou au commencement du suivant.

— Le 31 juillet, M. Delvincourt, doyen de la Faculté de droit, terminant le cours dont il a été chargé cette année, a adressé à ses élèves un petit discours plein de sagesse, dans lequel il les a surtout exhortés à se tenir en garde contre ces hommes pervers, prétendus amis de la liberté, qui voudroient faire d'eux des instrumens de trouble et de vengeance. Les élèves ont répondu à leur respectable professeur par des applaudissemens réitérés.

— Le 8, M. le duc de Richelieu a reçu les incendiés de Berci, qui lui ont été présentés par M. Gallois, maire de cette commune, et leur a promis de mettre sous les yeux de S. M. la triste position où ils se trouvent.

— M. Campenon, de l'Académie françoise, est nommé lecteur du Roi, en remplacement de M. Vigné, décédé.

— Plusieurs officiers et simples membres de la 1re. légion de la garde nationale de Paris, ont réalisé entr'eux une somme de 8000 fr., destinée à secourir le sieur Rémond, marchand de vin, grenadier dans la même légion, qui a fait des pertes considérables dans l'incendie de Berci. Un grand nombre de gardes nationaux de divers arrondissemens ont sollicité et obtenu de M. le major-général, commandant en chef, par *interim*, l'autorisation d'ouvrir, dans chaque légion, des souscriptions pour les incendiés de Berci.

— Le 4, un incendie a éclaté à Brest; mais, grâces aux prompts secours qu'on y a portés, les progrès du feu ont été bientôt arrêtés. Les jeunes ecclésiastiques de la paroisse se faisoient remarquer parmi les travailleurs par leur zèle et leur activité.

— M. le préfet des Pyrénées-Orientales a défendu les courses de taureaux dans ce département, comme formant un spectacle dangereux et contraire à nos mœurs, et donnant presque toujours lieu à des réunions tumultueuses.

— A l'ouverture de sa session, le conseil-général du Loiret a voté une adresse au Roi relativement au malheureux événement qui nous a enlevé un de nos Princes, et a voté une somme de 1500 fr. pour le monument qui doit être consacré à sa mémoire.

— La princesse Fréderique-Charlotte-Ulrique-Catherine, duchesse d'Yorck, est morte, le 6 de ce mois; elle étoit née le 7 mai 1767, et avoit été mariée en 1791; elle ne laisse point d'enfans.

— Le prince Cariati, chargé de porter à la cour de Vienne la nouvelle de la révolution de Naples, n'a pas, dit-on, été admis par l'empereur.

— Les troubles de Palerme ont éclaté le 14 juillet, jour où fut proclamée la constitution des cortès. Bientôt après, le cri de l'indépendance sicilienne retentit dans toute la ville. Le lendemain, jour de sainte Rosalie, patrone de Palerme, au moment où le lieutenant-général Nazalli, gouverneur de la ville, revenoit de la métropole, avec toutes les autorités, et rentroit dans son palais, un général napolitain arracha à un Sicilien son ruban jaune et son aigle. Ce fut là le signal du massacre. Le peuple court aux armes, enfonce les prisons, et délivre sept cents forçats, qui, armés à l'instant, portent partout le désordre. Les troupes furent bientôt forcées de céder au nombre, et firent de grandes pertes. Le gouverneur Nazalli, se voyant assiégé dans son palais, nomma à la hâte une junte chargée du gouvernement de l'île, et partit aussitôt avec un grand nombre de Napolitains. Le gouvernement de Naples, en apprenant cette nouvelle, envoya une petite escadre à Palerme pour donner un asile aux troupes du roi, et plusieurs commissaires pour tâcher d'y rétablir le calme.

— Depuis les derniers événemens de Palerme, les seigneurs et autres individus siciliens qui se trouvoient à Naples, et qui avoient refusé de jurer la constitution, se sont vus menacés, et ont été obligés de se présenter devant le prince lieutenant-général, et de se constituer prisonniers, afin de servir d'ôtages pour leurs compatriotes de Sicile. *Les citoyens promoteurs de la constitution* ont fait insérer dans le *Journal constitutionnel* de Naples, une proclamation qui est terminée par cette phrase : *Haine et persécution éternelle à tous ceux qui abandonneront la bannière constitutionnelle.*

Il a paru à Rome, et il nous est parvenu récemment, un *Eloge funèbre du cardinal François-Antoine de Lorenzana;* éloge qui a été prononcé, en latin, à l'Académie de la religion catholique par Faustin Arevalo, membre de cette aca-

démie, et honoré de la confiance du cardinal. Quoique M. de Lorenzana soit mort il y a déjà quelques années, nous croyons devoir à sa mémoire, aussi bien qu'à l'honneur de l'Eglise, de faire connoître ses vertus et ses services, et nous joindrons aux renseignemens que nous fournit son *Eloge*, des détails que nous avions déjà sur un des plus estimables évêques qu'ait eus l'Eglise dans ces derniers temps.

François-Antoine de Lorenzana naquit à Léon, en Espagne, le 22 septembre 1722, d'une famille ancienne, qui compte parmi ses ancêtres saint Vincent de Lorenzana, et qui est alliée à celle de saint Torribio de Mongrovejo. Il étudia d'abord à Léon sous les Jésuites, et y eut pour maître le pieux et savant Pierre Zarate, des leçons duquel il conserva toujours un tendre souvenir. Il étoit de la congrégation des jeunes gens que les Jésuites avoient formée là comme ailleurs; coutume qui contribuoit si puissamment à soutenir la jeunesse au milieu des dangers, et à inspirer le goût de la piété. Lorenzana en fut même choisi préfet; et dans un âge plus avancé, il se rappeloit avec complaisance les tendres exhortations du P. François-Xavier Idiaquez, fils aîné du duc de Grenade, qui avoit renoncé au monde et à ses plus brillantes espérances pour se consacrer à Dieu, et qui depuis partagea la disgrâce de sa compagnie, et mourut dans l'exil, à Bologne, en 1790. Ses premières études terminées, le jeune Lorenzana fit sa philosophie dans un monastère de Bénédictins, passa dans l'Université de Salamanque, et y fit ses cours de droit canonique et de théologie dans le grand collége d'Oviedo, séminaire célèbre et très-fréquenté, qui a été supprimé depuis; il y resta deux ans, et paroît avoir aussi étudié à Valladolid.

L'usage est en Espagne que lorsqu'il vaque des canonicats, on y nomme par concours. Lorenzana fut ainsi choisi pour une prébende de la cathédrale de Siguenza. On remarquoit en lui une maturité de jugement, un esprit de piété, une candeur, une application à ses devoirs, une droiture peu communes. Ces qualités lui concilièrent l'estime du P. François Ravago, confesseur du roi Ferdinand VI, qui le fit nommer chanoine de Tolède. Peu après, il devint grand vicaire de ce diocèse, puis abbé de Saint-Vincent, et en 1765, évêque de Placentia. Il avoit à peine commencé à visiter son diocèse, qu'il fut transféré l'année suivante à l'archevê-

ché de Mexico, pour lequel il partit de suite. Le nouvel archevêque se dévoua de suite au soin de son troupeau, visita son immense diocèse, publia des Lettres pastorales, qui sont imprimées, et tint un concile provincial, qui est le quatrième de Mexico. Il reçut chez lui les évêques ses suffragans, et fit imprimer avec beaucoup de magnificence un nouveau recueil des *Lettres et Rapports de Fernand Cortez*, avec des gravures et des dessins relatifs à l'ancien Etat du Mexique; Mexico, 1770, in-4°. On lui doit aussi d'avoir fait imprimer en 2 volumes les actes des trois premiers conciles de Mexico. Il fonda dans cette ville un hôpital pour les enfans trouvés; et ayant appris sa nomination à l'archevêché de Tolède, il laissa pour l'hôpital ce qui lui restoit à recevoir des revenus de son siége, et emprunta ensuite de l'argent pour faire son voyage.

Ce fut le 27 janvier 1772 qu'il fut institué pour le siége de Tolède, le plus riche de la catholicité. M. de Lorenzana n'y vit qu'une occasion de faire plus de bien. Il s'entoura des ecclésiastiques les plus recommandables, régla sa maison, menant une vie sérieuse et occupée, s'interdisant toutes les aises de l'opulence, et vaquant ou à des lectures instructives, ou aux fonctions de son ministère. Son goût pour les lettres et pour les bons ouvrages parut dans de grandes entreprises. Il fonda à Tolède une bibliothèque remarquable par l'abondance et le choix des livres; il établit dans la même ville une université; il fit faire une belle édition des Œuvres des Pères de Tolède (*Sanctorum Patrum Toletanorum quotquot extant opera*); Madrid, 3 vol. in-folio, caractères d'Ibarra: édition accompagnée de préfaces et de notes savantes, et exécutée avec beaucoup de soins et de magnificence. L'archevêque paroît en être lui-même l'éditeur; et il y a réuni les écrits de ses prédécesseurs Montames, Eugène, saint Ildefonse, saint Julien, saint Euloge, etc., avec l'abrégé de leurs vies. Le prélat fit aussi une nouvelle édition du Bréviaire mosarabe, avec une savante préface sur l'origine de ce rit; cette édition sortoit encore des presses d'Ibarra. Déjà, n'étant encore que chanoine de Tolède, il avoit éclairci les rits de la messe gothique, et le fruit de son travail parut à Angelopolis dans le Mexique.

A ces magnifiques publications, le prélat joignit encore d'autres ouvrages. Il fit paroître un discours latin, dans le-

quel il se joignoit à la Faculté de théologie de Madrid pour engager le roi d'Espagne à solliciter du Pape une décision sur l'immaculée conception. Peu après, il donna une édition des Œuvres de saint Martin, de Léon, chanoine régulier, (*sancti Martini, Legionensis presbyteri et canonici regularis, opera nunc primùm in lucem edita;* Ségovie, 4 vol. in-folio). L'archevêque ne se contenta pas d'avoir fait exéter ces ouvrages avec soin, il en distribua gratuitement des exemplaires; il en envoya entre autres à l'abbé de Saint-Léger, qui les répartit entre les grandes bibliothèques de Paris; Sainte-Geneviève, la Sorbonne, Saint-Germain-des-Prés, le collége Mazarin s'enrichirent des dons de l'archevêque. Nous ne parlerons point de ses Instructions pastorales, ni de quelques ouvrages de piété qu'il fit imprimer à ses frais, ou dont il favorisa la publication; l'auteur même de son *Eloge*, François Arevalo, le seconda dans ces travaux. Le même présida à l'édition que Lorenzana fit faire à ses frais des Œuvres de saint Isidore de Séville, revues sur les manuscrits du Vatican, et imprimées à Rome; édition qui fut quelque temps interrompue par les troubles de l'Italie; mais que le zélé prélat fit reprendre dès qu'il fut possible : à peine ce travail étoit-il terminé, qu'il voulut aussi faire exécuter, dans le même format, le Missel suivant la règle de saint Isidore, et il a eu la consolation de voir cette édition toucher à sa fin; elle a paru sous ce titre : *Missale gothicum secundùm regulam B. Isidori in usum mozarabum;* Rome, 1804, in-folio, fig. Pie VI félicita M. de Lorenzana, par un Bref très-flatteur, de son zèle à reproduire ainsi les monumens de l'antiquité.

Les dépenses qu'entraînoient ces grandes entreprises n'empêchoient point l'archevêque de Tolède d'employer de grandes sommes à des œuvres de piété et de charité. Autant il étoit simple pour lui-même, autant il étoit libéral pour le prochain. Il fonda une maison de charité à Tolède, et une semblable maison de retraite à Madrid pour y recevoir les pauvres, et les occuper à quelque travail utile; il fit rétablir un hôpital ruiné, avec une maison et une église pour les Frères de Saint-Jean de Dieu, qu'on appeloit en France les Frères de la Charité. Il bâtit une caserne pour recevoir les militaires, afin de soulager les habitans, qui auparavant étoient obligés de les loger, et afin de prévenir les inconvéniens qui

résultoient pour les mœurs de leur séjour dans les maisons particulières. Dans les années de disette, où lorsque les ouvriers manquoient de travail, il les occupoit à refaire les routes, à réparer les ponts, et à d'autres ouvrages d'utilité publique, noble emploi d'un grand revenu, magnifique sollicitude bien digne d'un évêque, qui secondoit ainsi les bienfaits du souverain, et savoit rendre ses richesses si utiles à son troupeau.

Je n'entrerai point dans le détail de l'administration pastorale de M. de Lorenzana. Assidu à tout ce qui étoit de son ministère, il fit le voyage d'Afrique pour aller visiter la ville d'Oran, où aucun archevêque de Tolède n'étoit allé depuis le célèbre Cisneros. Sa maison étoit ouverte à tous les ecclésiastiques, et il pratiquoit l'hospitalité de la manière la plus généreuse. Il faisoit des provisions de vêtemens, de toile et de quinquina pour les distribuer aux pauvres. Les malades, les vieillards, les familles ruinées, trouvoient en lui un soutien. Présenté par le roi au cardinalat, il obtint cette dignité dans la promotion du 30 septembre 1789, et fut fait, en 1794, grand inquisiteur. Il étoit de plus conseiller d'Etat, et chargé d'une multitude d'affaires. Lorsque la révolution françoise conduisit en Espagne un grand nombre de prêtres, de religieux et de religieuses, le cardinal fut chargé par Charles IV de les placer convenablement, et il les accueillit généreusement, le disputant sur ce point au pieux évêque d'Orense, si célèbre par ses largesses envers ces honorables proscrits; on dit qu'il en défrayoit à lui seul cinq cents.

En 1797, le cardinal Lorenzana relevoit d'une maladie, lorsqu'il fut nommé par Charles IV pour porter quelques consolations à Pie VI; il auroit pu alléguer sa foible santé et son âge avancé; mais il saisit volontiers cette occasion de montrer son attachement pour le chef de l'Eglise, et l'intérêt qu'il prenoit à ses malheurs. Il partit avec MM. Despuig et Musquis, archevêques de Séville et de Séleucie, qui retournèrent en Espagne quelque temps après. Pour lui, il resta en Italie, et suivit le Pape lorsqu'on l'emmena hors de Rome. Peu après, il partit de Sienne pour l'Espagne; mais il reçut en chemin une lettre du roi qui le chargeoit d'accompagner le souverain Pontife partout où on le conduiroit. On ne pouvoit lui donner une commission qui fût plus dans son cœur. Il résida près du Pape, soit à Sienne, soit dans le couvent des

Chartreux, près Florence, et pourvut aux besoins de cet auguste vieillard, et à ceux de tant de cardinaux, d'évêques et de prélats alors proscrits, et dispersés dans toute l'Italie. Il étoit alors le seul cardinal auprès du Pape, et le consoloit par sa présence en même temps qu'il l'aidoit de ses conseils. On peut croire qu'il eut grande part à plusieurs décisions importantes rendues par le Pape dans sa captivité, et on dit qu'il empêcha d'embarquer le Pape, comme on en avoit le projet. Lorsqu'on mena Pie VI en France, il le suivit jusqu'à Parme; et, n'ayant pu l'accompagner plus loin, parce qu'on lui refusa des passeports, il prit des moyens pour faire parvenir des secours au Pape à l'insu de ses persécuteurs.

Le désir du cardinal fut alors de retourner au milieu de son troupeau; les mouvemens des armées lui en fermèrent le chemin, et il se trouva en Italie pour le conclave tenu à Venise. En 1800, il donna sa démission de l'archevêque de Tolède, et ce siége fut donné à l'infant, D. Louis de Bourbon, à l'éducation duquel il avoit présidé, et qu'il avoit fait archidiacre de son église. Le cardinal fixa son séjour à Rome, où il s'occupoit à des exercices de piété et de charité. Son noble penchant à donner ne se démentit jamais. Pendant qu'il étoit à Florence, un de ses neveux, chanoine de Tolède, et archidiacre de Calatrava, le fit son légataire universel; le cardinal partagea de suite toute la succession, qui étoit considérable, et en donna une partie pour doter de jeunes filles, et l'autre pour l'hospice de la capitale. Bon, affable, indulgent, sa société étoit douce, sa conversation aimable, ses manières toujours engageantes et affectueuses. Ses domestiques lui étoient aussi attachés que ses amis. Le 16 avril 1804 au matin, il avoit adressé une exhortation aux religieuses dans le couvent des Quatre-Saints-Couronnés; le soir, il s'étoit entretenu de bonnes œuvres avec ses amis, et avoit annoncé le dessein de vendre sa voiture et ses chevaux pour augmenter ses aumônes; dans la nuit, il tomba dans une léthargie dont il ne se réveilla que pour de courts intervalles, et il mourut, le 17 avril, dans sa quatre-vingt-deuxième année. Son corps fut exposé dans l'église des XII Apôtres, qui étoit son titre de cardinal, et enterré, comme il l'avoit demandé, dans celle de Sainte-Croix de Jérusalem. Par son testament, il avoit nommé pour ses héritiers la maison de charité et l'hospice qu'il avoit fondés à Tolède et à Madrid.

Sur quelques troubles qui se sont élevés dans l'église catholique des Etats-Unis.

Au milieu des sujets de consolation qu'offrent l'état et les progrès de la religion catholique dans plusieurs parties des Etats-Unis, il s'élève de temps en temps des nuages qui altèrent la paix de cette église naissante, et l'esprit de discorde s'est introduit dans quelques congrégations. Deux affaires surtout ont eu beaucoup d'éclat; l'une est aujourd'hui appaisée, mais l'autre ne paroît pas près de l'être. Nous les exposerons le plus brièvement qu'il nous sera possible; et on remarquera avec peine que toutes deux tiennent à un système d'opposition à l'autorité, et sont le résultat de doctrines nouvelles et hardies qu'ont enseignées en Europe des écrivains turbulens, et qu'on a tenté de transplanter sur le nouveau continent. Plusieurs catholiques américains ont donné trop facilement dans ces idées; ils voient autour d'eux les sectes protestantes nommer eux-mêmes leurs pasteurs, et ils se sont imaginés qu'ils pouvoient revendiquer le même privilége. Ils vivent sous un gouvernement où les citoyens élisent eux-mêmes leurs magistrats et tous leurs officiers civils, et ils ont cru que ce droit pouvoit être transporté aux choses spirituelles, sans songer à la différence du gouvernement temporel avec le gouvernement de l'Eglise établie par Dieu.

M. Félix-Simon Gallagher, prêtre irlandois, dirigeoit depuis long-temps, comme missionnaire, la congrégation catholique de Charles-Town, dans la Caroline méridionale. Il s'étoit élevé des plaintes contre lui; mais M. l'évêque de Baltimore avoit toujours espéré qu'il n'y donneroit plus lieu. Il lui envoya, en 1813, pour l'aider dans son ministère, M. Clorivière, prêtre fran-

çois. M. Clorivière ayant, au bout de deux ans, désiré faire un voyage en France, et M. Gallagher voulant se rendre dans les Etats du nord, appela pour le remplacer à Charles-Town, M. Robert Browne, qui étoit pasteur de la congrégation catholique d'Augusta. En 1815, M. Clorivière revint de France, et M. Carrol, archevêque de Baltimore, lui ordonna de retourner à Charles-Town. L'intention du prélat étoit que M. Browne retournât aussi à Augusta. M. Neale, qui succéda dans le temps même à M. Carrol, confirma ces dispositions qui n'offroient, ce semble, rien que de fort simple et de fort naturel. On ne peut contester à un évêque le droit de placer les prêtres dans son diocèse, et les pasteurs, dans les Etats-Unis, n'ont jamais été regardés que comme des missionnaires révocables à volonté.

Cependant plusieurs catholiques influens de Charles-Town trouvèrent mauvais que l'archevêque eût fait sans eux de tels arrangemens. Ils engagèrent M. Browne à rester parmi eux, et montrèrent beaucoup de répugnance à recevoir M. Clorivière. M. Gallagher, alors absent, appuya également son ami, M. Browne, et écrivit contre M. Clorivière, prétendant que c'étoit à lui à donner des pouvoirs, et que ce seroit un acte de schisme que d'exercer sans son autorisation. M. Neale, archevêque, instruit de cette lettre, qui avoit achevé de mettre le trouble dans la congrégation de Charles-Town, et mécontent d'ailleurs de M. Gallagher, contre lequel on lui transmettoit toujours des plaintes sur des faits qui compromettoient son ministère, révoqua tous ses pouvoirs le 21 février 1816; il révoqua également les pouvoirs de M. Browne, à cause de son refus de se rendre à Augusta, et de l'opposition qu'il avoit formée avec quelques laïques contre les ordres de l'autorité. Ces actes de l'archevêque n'empêchèrent point M. Gallagher de retourner à Baltimore au commencement de mars, et le 28 du même mois, cédant sans doute à des suggestions étrangères, il reprit les fonctions de pasteur, ainsi que

M. Browne, et somma M. Clorivière de se retirer. M. Neale, par une déclaration du 18 avril, déclara MM. Gallagher et Browne interdits, et ordonna aux catholiques de Charles-Town de reconnoître M. Clorivière comme seul pasteur légitime. Le parti de l'opposition ne se rendit point; MM. Gallagher et Browne restèrent en possession de l'église, et M. Clorivière fut obligé d'aller faire l'office dans un autre lieu pour les catholiques qui demeurèrent fidèles à la voix de l'autorité. Au mois de mai, M. Browne partit pour Rome, où il portoit un acte d'appel de lui et de son collègue. Peu après, M. Gallagher quitta Charles-Town; il alla trouver M. l'archevêque, qui le reçut avec bonté, et lui fit sentir ses torts. Il promit de ne plus retourner à Charles-Town, de se retirer à New-Yorck, et d'écrire à un des catholiques de son parti pour les engager à se soumettre. Il remplit en effet ces conditions, et écrivit à ses amis de Charles-Town, pour les prévenir de ce qu'il avoit fait, et pour les engager à l'imiter. Mais ceux-ci continuèrent à rester en possession de l'église interdite, et à refuser de recevoir M. Clorivière.

Cependant M. Browne n'avoit pas été oisif à Rome; il y avoit exposé les choses à son avantage, et avoit obtenu une lettre de M. le cardinal Litta, qui portoit un ordre à l'archevêque de rétablir MM. Gallagher et Browne jusqu'à ce que leur appel fût jugé. M. Gallagher revint triomphant à Charles-Town, sans l'aveu de l'archevêque, qui, voyant que Rome avoit été surprise, écrivit pour l'éclairer sur les faits, et ne voulut point concourir à la réintégration des deux missionnaires. Il ordonna même à M. Clorivière de continuer l'exercice de son ministère à Charles-Town. Pendant huit mois, les choses restèrent dans un état d'incertitude. Enfin, le 9 juillet 1817, le souverain Pontife adressa à M. Neale un Bref, où il reconnoissoit qu'on avoit surpris la congrégation de la Propagande, annulloit l'appel, et laissoit au prélat la liberté de procéder, comme il le croi-

roit convenable, contre les deux missionnaires. M. Neale étoit mort lorsque ce Bref arriva aux Etats-Unis. M. Maréchal, qui étoit administrateur du diocèse pendant la vacance du siége, envoya le Bref à Charles-Town. M Gallagher continua quelque temps l'exercice public de ses fonctions; le 19 octobre, il annonça qu'il les cesseroit. Mais les marguilliers (*trustees*), qui conduisoient toute l'affaire, ne se rendirent point; ils écrivirent lettres sur lettres à M. Maréchal, pour demander le renvoi de M. Clorivière. Le prélat répondit que, malgré son estime pour cet ecclésiastique, il étoit disposé à le placer ailleurs, s'il pouvoit espérer que son éloignement rendît la paix à leur congrégation; mais qu'auparavant il désiroit savoir s'ils recevroient avec soumission le pasteur qu'il jugeroit à propos de leur envoyer. Les *trustees* ne donnèrent point de réponse précise à cet égard, et prétendirent même avoir le droit de choisir leur pasteur. Ils prirent assez mal les conseils paternels que M. l'archevêque leur avoit adressés; et le 15 mai 1818, ils firent une adresse au Pape. Ils s'y exprimoient avec peu de mesure, et y posoient des principes destructeurs des règles de la hiérarchie. Ils sollicitoient de plus l'érection d'un évêché pour les Etats au midi du Maryland, et indiquoient pour futur évêque M. Thomas Carbry, Dominicain irlandois, alors résident à New-Yorck, et dont ils faisoient un grand éloge.

Peu après, ils publièrent des *Documens relatifs à l'état affligeant de l'église catholique de Charles-Town*, in-8°., 26 pages, avec une *Adresse* aux évêques et aux catholiques des Etats-Unis. Ils s'y élèvoient contre la domination épiscopale, et y montroient assez de hauteur et d'insubordination. M. Clorivière y répondit par de *Plus amples documens*, in 8°. 37 pag. Les *trustees* firent paroître une réplique, sous la forme de *Lettre*, du 14 octobre, à M. Clorivière, et celui-ci donna, de son côté, une *Lettre*, du 21 octobre, à M. O'Driscoll, un des *trustees*. Ces disputes affligeantes

divisoient la congrégation de Charles-Town; mais nous savons qu'enfin cet état de choses a cessé. M. Gallagher a quitté Charles-Town, et s'est retiré dans le diocèse de Philadelphie. M. Clorivière sollicitoit, depuis long-temps de M. l'archevêque, son éloignement d'une place où de malheureuses préventions étoient un obstacle au succès de son zèle. Les bons catholiques de Charles-Town se lassoient d'une opposition funeste aux intérêts de la religion, et la prudence de M. l'archevêque a étouffé ce germe des divisions. Le prélat, assuré que son autorité et ses soins ne seroient plus méconnus, a envoyé à Charles-Town un nouveau pasteur, M. Fenwich, et la paix s'est rétablie dans cette congrégation si troublée. Il est à croire que, maintenant que les esprits sont de sang-froid, les commissaires (*trustees*) désavoueroient les principes et les écrits qui leur sont échappés dans la chaleur de la dispute.

Nous voudrions pouvoir annoncer que la seconde affaire s'est terminée aussi heureusement; mais rien ne fait présager encore un si favorable résultat, et les dissentions durent depuis plusieurs années dans la congrégation catholique de Norfolk en Virginie. Quelques laïques entreprenans ont imaginé que c'étoit à eux à choisir leurs pasteurs; ils ne veulent plus dépendre de l'archevêque de Baltimore; ils se sont emparés de l'église que les catholiques de Norfolk avoient bâtie à leurs frais, et, moitié par audace, moitié par artifice, ils ont entraîné quelques catholiques dans leur parti (1). Un d'eux,

(1) Il y a plus de vingt ans, des troubles à peu près semblables s'étoient élevés parmi les catholiques de Philadelphie. Un ecclésiastique allemand, M. J. Népomucène Goeth, entreprit de supplanter le pasteur légitime de l'église de la Trinité de cette ville. Il se fit un parti, et résista aux remontrances paternelles de M. Carroll. Soutenu par les commissaires (*trustees*), il prétendoit que c'étoit à eux à nommer leur pasteur, et que M. l'évêque n'avoit aucune juridiction sur eux. M. Carroll adressa, le 22 février 1797, une lettre sur ce sujet aux catholiques de Philadelphie. Dans une autre lettre, du 5 septembre 1797, à M. Fitssimmons, il déclaroit qu'il ne pouvoit recevoir les

dans un pamphlet imprimé à Norfolk, et répandu dans la Virginie, prétendit prouver que les catholiques des Etats-Unis avoient droit de choisir leur évêque et leurs pasteurs du second ordre; il citoit à l'appui de sa thèse Fra Paolo, Mosheim, Courayer, Febronius, c'est-à-dire, des protestans ou des hommes d'une doctrine légitimement suspecte. S'armant contre l'Eglise des déclamations des ennemis du saint Siége, il représenta son gouvernement comme étranger aux catholiques américains, et la juridiction spirituelle du souverain Pontife comme dangereuse pour l'Etat, et il osoit engager les autorités civiles du pays à s'opposer à l'exercice des pouvoirs spirituels des évêques catholiques.

Ce parti appela Thomas Carbry, ce Dominicain irlandois, que nous avons vu cité avec éloge par les commissaires de Charles-Town. On affectoit de répandre que ce religieux avoit des pouvoirs secrets du souverain Pontife. Mais cette allégation se trouva fausse. Il est vrai que les dissidens avoient envoyé des députés à Rome pour soutenir leur cause. Ils disoient qu'ils n'avoient point de prêtres, et ils demandoient l'érection d'un évêché catholique à Norfolk, vu l'éloignement où cette ville étoit de Baltimore. Le cardinal Litta en écrivit, le 30

---

dissidens, à moins qu'ils ne reconnussent le droit des évêques de nommer les pasteurs inférieurs. Cette division dura plusieurs années; M. Carroll, se flattant que sa présence rétabliroit la paix, se rendit à Philadelphie; mais il n'y fut pas plutôt arrivé, que les dissidens, sans égard pour ses vertus et son caractère, le citèrent devant la cour, où le prélat eut le chagrin d'entendre leurs avocats déclamer contre l'Eglise et ses lois, sa doctrine, son gouvernement, contre le Pape et le concile de Trente. Ils soutinrent en justice que M. Carroll n'étoit pas leur évêque. Le prélat se retira; il paroît que c'étoit en 1801. Cependant, l'année suivante, la division s'appaisa par les soins persévérans du docteur Carr, alors grand-vicaire de l'évêque à Philadelphie. Les commissaires de la Congrégation de la Trinité signèrent, le 29 janvier 1802, une déclaration portant qu'ils reconnoissoient, pour eux et pour les membres de la Congrégation, qu'ils étoient soumis à l'autorité épiscopale de l'évêque de Baltimore, suivant le Bref d'érection, et qu'ils promettoient une véritable obéissance à cet évêque, conformément aux pouvoirs dont il étoit investi.

septembre 1817, à M. Maréchal, pour avoir son avis, et fut fort étonné d'apprendre qu'il y avoit, et qu'il y avoit toujours eu à Norfolk un missionnaire chargé du soin de la Congrégation ; que Norfolk n'est guère qu'à une journée de chemin de Baltimore; que ceux qui s'étoient annoncés comme chargés des vœux des catholiques de la Virginie, y étoient inconnus ou méprisés, et que leurs promesses de pourvoir avec magnificence à l'établissement de l'évêché étoient illusoires et ridicules. M. le cardinal Litta, dans une seconde lettre, du 1er. avril 1818, disoit que le plan présenté à la congrégation offroit des choses absurdes, et ce plan, ainsi que Thomas Carbry, furent jugés indignes d'attention. Ce religieux ne reçut donc aucun pouvoir de Rome. M. l'archevêque de Baltimore auroit donc pu procéder contre lui par les censures canoniques. Mais le prélat, préférant employer d'abord les voies de la douceur, lui écrivit pour lui demander si le souverain Pontife l'avoit réellement nommé pasteur à Norfolk. Au lieu de répondre, Thomas Carbry cita en justice le jeune homme qui lui avoit remis la lettre de M. l'archevêque. Le jeune homme fut acquitté, et les juges ne purent s'empêcher d'être choqués du procédé violent d'un vieillard auquel son âge et son caractère auroient dû inspirer plus de retenue. Le même Carbry et ses adhérens ont répandu des écrits pleins de fiel et de hauteur, et en sont venus à cet oubli de toute mesure de sommer M. l'archevêque, par un huissier, de recevoir leurs arrogantes missives.

Ce parti ne s'en est point tenu là, et a cherché ailleurs un appui. Il a su que M. Hayes, ce Franciscain irlandois, dont nous avons parlé plusieurs fois, et entr'autres, tome XVII, page 17, avoit encouru la disgrâce du souverain Pontife. On a cru que, mécontent, il se prêteroit volontiers à des projets de vengeance et de schisme, et on lui a fait offrir de le reconnoître pour évêque, s'il vouloit aller à Utrecht, et s'y faire

sacrer par l'évêque schismatique. M. Hayes, quels qu'aient été ses torts dans sa mission à Rome, a eu horreur de cette proposition, et a dénoncé le fait à Rome. On ne peut qu'applaudir à sa conduite, et l'Eglise doit le féliciter de s'être prémuni contre les sollicitations de l'esprit de schisme. Remarquons ici les progrès des sectaires. Plutôt que de se soumettre, les voilà qui cherchent à s'affilier à une autre secte, et qui, plutôt que de reconnoître l'autorité légitime, mendient le secours d'un évêque séparé de toute la catholicité. Le projet de Carbry et de ses affidés étoit, disoit-on, que M. Hayes, une fois sacré, établiroit d'autres évêques dans les Etats-Unis.

Ces divisions déplorables ont donné lieu à une *Lettre pastorale*, que M. l'archevêque de Baltimore a adressée aux catholiques de Norfolk, en date du 28 septembre 1819. Dans cette *Pastorale*, qui est en 58 pages in-8°., le prélat met sous les yeux des catholiques les principes de l'Eglise sur l'indépendance du pouvoir spirituel, les faits de la tradition, et les règles de la hiérarchie. Chez les protestans, les peuples appellent eux-mêmes leurs ministres; il n'en est point ainsi chez les catholiques (1); que de brigues, si c'étoit au peuple à choisir ses pasteurs? Les plus indignes attireroient souvent les suffrages, attendu que ce sont ceux-là qui se montrent, et que les plus vertueux se tiennent à l'écart. Le prélat exhorte les catholiques à ne se point laisser séduire par les artifices des schismatiques. Il paroît que, dans un voyage fait à Norfolk, M. Maréchal avoit essayé de ramener les esprits; mais sa prudence et sa

---

(1) Le prélat semble avouer, page 17 de sa *Lettre pastorale*, que dans les premiers temps l'Eglise permettoit aux fidèles d'élire leur premier pasteur. Ce fait est loin d'être reconnu par tous les savans. On peut voir là dessus le *Traité historique et critique de l'élection des évêques*, par le père Tabarand; 1792, 2 vol. in-8°. Maultrot fait l'éloge de ce *Traité*, et dit qu'il y a appris à quoi s'en tenir sur l'élection des évêques par le clergé et le peuple; il rétracte en conséquence ce qu'il avoit avancé, en 1790, sur cette question.

douceur ont échoué contre l'entêtement et l'orgueil. Les bons catholiques sont privés de leur église, dont Carbry jouit avec ses adhérens. Le prélat déclare que ce religieux est sans mission; qu'on ne peut s'unir à lui, ni recevoir les sacremens de sa main, et qu'on doit éviter toute communication spirituelle avec lui. Il plaint la situation des fidèles catholiques de Norfolk, et fait des vœux pour que Dieu abrège le temps de leur épreuve, et ramène la paix parmi eux.

Nous nous unissons, en ce point, au sage et zélé prélat, et nous souhaitons pouvoir annoncer bientôt la fin de ces troubles.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Dans le Mandement (1) donné, le 12 août, par M. le cardinal, à l'occasion du Vœu de Louis XIII, on remarque le passage suivant :

« Dans un acte d'éternelle mémoire, Louis XIII, prince juste et pieux, reconnoît qu'il doit à une faveur spéciale du Sauveur, et à la protection de sa sainte mère, une multitude de grâces, la cessation des calamités innombrables sous lesquelles son royaume avoit gémi pendant une longue suite d'années, la glorieuse issue des guerres du dehors, l'extinction des troubles intérieurs, les factions étouffées; l'hérésie, convaincue de rebellion, arrêtée dans sa marche perfide; enfin, les *succès les plus heureux obtenus à la vue de toute l'Europe, et contre l'espérance de tout le monde.*

» Qui ne seroit saisi de respect, N. T. C. F., en voyant un grand monarque ne reconnoître dans les prospérités de son règne que les *effets merveilleux des bontés de la Providence?* Il ne les attribue ni à la force de ses armes, ni aux conceptions de sa politique, ni aux talens d'un ministre habile; il sait avec David que le salut qu'on attend des hommes

(1) Prix, 1 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

n'est *qu'une espérance trompeuse; qu'il n'y a pas de prudence contre le Seigneur; que les conseils de ceux qui négligent la science de Dieu sont toujours vains et frivoles;* que c'est la sagesse et la puissance qui viennent d'en haut qui conservent et délivrent les Etats.

» Jaloux de transmettre aux générations futures le souvenir de sa foi et de sa reconnoissance, ce prince auguste, dont nous rapportons religieusement les paroles, *prend la très-sainte et très-glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de son royaume, lui consacre particulièrement sa personne, son Etat, sa couronne et ses sujets.*

» Heureuse transaction, N. T. C. F., en vertu de laquelle nous avons acquis le droit d'ajouter à tous les avantages dont le ciel nous a favorisés, l'avantage inappréciable d'être rangés, avant toute autre nation, sous la protection de Marie!

» France, et vous surtout habitans de cette grande cité, peut-être à tant d'égards la capitale du monde, famille immense commise à notre vigilance paternelle, vous êtes donc comme des enfans, avant que de naître, consacrés et donnés à Marie. Faites gloire de vous maintenir sous l'honorable tutelle de cette Vierge sainte, à qui vous devez déjà tant de bien, et qui vous en promet de si doux encore.

» Oui, nous aimons à le répéter, N. T. C. F., si la France, malgré la corruption des temps, est encore le royaume très-chrétien; si la foi demeure intacte, si l'erreur n'a pu jusqu'ici l'entamer, si la saine doctrine retentit dans les chaires, si elle reste inséparablement unie et soumise à l'Eglise de Rome, centre de la catholicité; si la dissidence des opinions n'a pu la diviser; si, enfin, les passions soulevées n'ont pu l'arracher à l'obéissance de ses maîtres, nous le devons à cette Vierge tutélaire, qui voit en nous son peuple, et une des portions les plus chères de son héritage.

» Vous honorerez donc, N. T. C. F., le jour de son triomphe, que nous pouvons appeler en quelque sorte le jour de son alliance avec nous; vous renouvellerez à Marie l'hommage de vos personnes; vous ratifierez les saints engagemens que contracta, pour lui et pour vous, le fils du grand Henri, le père de Louis-le-Grand, et qu'un Monarque rendu miraculeusement à notre amour, va renouveler encore ».

Tous les jours de l'octave de l'Assomption et de l'oc-

tave de la Nativité, M. l'archevêque de Trajanople célébrera, à neuf heures, dans l'église métropolitaine, une messe basse pour demander à Dieu l'heureuse délivrance de Mme. la duchesse de Berri; cette messe sera annoncée par le son du bourdon, et suivie des litanies de la sainte Vierge, et du *Domine, salvum fac Regem.*

— A Bar-sur-Aube, les dames font célébrer des messes depuis plusieurs mois pour demander à Dieu un héritier du trône et des vertus de saint Louis; elles ont dirigé vers cette intention leurs prières et leurs communions, et le jour de l'Assomption a commencé une neuvaine, pendant laquelle la messe sera célébrée tous les jours; la neuvaine finie, il y aura trois messes par semaine, et des dames qui sont venues se réunir à la première société, ont même annoncé l'intention de demander une messe pour chaque jour. A Lisieux, on a fait, dans l'église Saint-Pierre, une neuvaine, pendant laquelle on a dit la messe tous les jours, et récité, le soir, le chapelet; les fidèles y assistoient en assez grand nombre; M. le curé célèbre le saint sacrifice à la même intention, tous les lundi et vendredi, et continuera jusqu'à l'accouchement. Chez les Ursulines de Vitré, aux messes qui se disent quatre fois par semaine, on joint des neuvaines et des communions générales. Depuis trois mois, on célèbre, tous les jeudis, dans la chapelle de Notre-Dame de Délivrance, près Caën, une messe pour Mme. la duchesse de Berri. Depuis quelque temps, les dames de l'ancienne abbaye de Stains, réunies à Douai, font également dire une messe, tous les samedis, dans leur chapelle. Trois messes sont célébrées par semaine, à Falaise, pour l'heureux accouchement de la Princesse, à la demande des dames de cette ville. L'Association des Dames de la Providence, formée dans la ville d'Aix, par les missionnaires, a fait une neuvaine pour la même fin. De semblables prières ont lieu à Beauvais, à Vendôme, à Moulins, à Gironde, à Rosny, à Brest, etc. Le 6 juillet on a commencé une neuvaine

à Menars, sur la demande de Mme. la duchesse de Bellune; la messe sera dite, tous les jours, à cette intention jusqu'aux couches de la Princesse.

— Le 6 août, trente-six militaires de la légion de la Charente-Inférieure, en garnison à Brest, partie de Recouvrance, ont fait leur première communion; trois d'entre eux avoient été baptisés. M. l'aumônier de la légion a adressé à cette occasion une exhortation à ces braves militaires, qui paroissoient pénétrés des sentimens convenables à la démarche qu'ils venoient de faire. Les fidèles présens ont pris beaucoup de part à cette pieuse cérémonie.

— Nous avons parlé de la perte que le Sacré-Collége a faite dans la personne du cardinal Litta, et nous avons donné une courte notice sur ce pieux et savant personnage. Des détails que nous avons reçus sur sa mort ajouteront aux regrets qu'a causés sa perte. Le cardinal étoit, comme on sait, évêque de Sabine; zélé pour les devoirs de son ministère, il voulut faire, ce printemps, la visite de son diocèse. Parvenu dans une partie montueuse et de difficile accès, il lui fut impossible de se servir de sa voiture; il n'en voulut pas moins continuer sa route, et aller visiter une portion de son troupeau, qui, pour habiter un pays âpre et sauvage, n'étoit pas pour cela étrangère à sa sollicitude. Il se mit à cheval, et essuya dans sa route une forte pluie qui lui donna la fièvre. On étoit loin de tout village, et on n'eut d'autre ressource que de le conduire dans la cabane d'une pauvre femme, où on le mit au lit. C'est-là que le cardinal est mort, après deux ou trois jours d'une maladie qui paroît avoir été une fluxion de poitrine. S'il eût été dans un autre lieu, il auroit été possible d'apporter remède au mal; mais on ne put se procurer des secours à temps dans un endroit aussi écarté, et le cardinal mourut victime de l'ardeur de son zèle. Il a reçu sans doute la récompense de son dévouement.

Nouvelles politiques.

Paris. S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans a donné une somme de 1000 francs pour les malheureux incendiés de Berci.

— Le 12, M. Clausel de Coussergues, membre de la chambre des députés, a déposé à la questure de la chambre deux cent cinquante exemplaires d'un écrit intitulé : *Projet de la proposition d'accusation contre M. le duc Decazes, ancien ministre, à soumettre à la chambre de 1820*. L'auteur a également envoyé cet écrit à tous les magistrats de la cour de cassation et de la cour royale de Paris, et aux premiers présidens de toutes les cours royales du royaume.

— Le 11, la cour d'assises a condamné à trois ans de prison et 500 francs d'amende le nommé Aumont, cabaretier à la Chapelle, prévenu d'avoir, le 17 avril dernier, insulté un gendarme et des gardes royaux, en leur disant qu'ils étoient des lâches de servir la famille royale, et d'avoir ensuite manifesté d'un air atroce sa joie de l'attentat du 13 février.

— Le 12, la cour d'assises a condamné à trois mois de prison, le nommé Jacques-Joachim Marquet, ancien militaire, comme coupable d'avoir, le 4 mai dernier, étant ivre, proféré le cri de *Vive l'empereur!* et tenus d'autres propos du même genre.

— La cour royale, chambre de mise en accusation, a renvoyé devant la cour d'assises M. de Pradt et le libraire Béchet.

— Le sieur Pontignac de Villars, libraire, est cité devant le tribunal de police correctionnelle, comme prévenu d'avoir enfreint la loi sur les journaux, en publiant chaque jour une brochure politique.

— Les sieurs Gossuin, Chevalier et Boyer, anciens éditeurs ou rédacteurs de feuilles libérales, sont également cités en police correctionnelle, pour contravention à la loi de censure.

— Le 11, le sieur Cugnet de Montarlot, est parti de Paris, en poste, avec une escorte de deux gendarmes, pour se rendre à Besançon, où il doit être jugé avec les nommés Combes et Planzeau.

— C'est M. Michaud, membre de l'Académie françoise, et lecteur surnuméraire du Roi, qui succède à M. Vigée,

décédé. M. Campenon remplace M. Michaud en qualité de lecteur surnuméraire.

— On vient de publier une belle médaille allégorique, consacrée à la mémoire des royales victimes qui ont péri sous le fer des révolutionnaires. Elle a pour exergue ces mots : *Nous jurons de mourir pour nos Princes légitimes.* Le Roi a témoigné sa satisfaction du sentiment exprimé sur cette médaille, et en a agréé l'hommage.

— Il paroît aussi une autre médaille, sur laquelle sont gravés les portraits de Mgr. le duc et de Mme. la duchesse de Berri. On voit sur le revers *l'amour de la vertu*, couronnant une plante de lis rompue, d'où sort un rejeton, avec cette légende : *Il matura, c'est l'espérance de 1820.*

— Les membres et le secrétaire-général de la commission d'instruction publique, ont offert une somme de 750 francs pour le monument de Mgr. le duc de Berri.

— On s'occupe en ce moment des travaux nécessaires pour placer dans la chambre des conférences de la chambre des députés, la statue pédestre de Henri IV, qui a été donnée par M. le comte Dijon, député.

— Le conseil-général du Cher a voté, dans sa première séance, deux adresses, l'une au Roi, l'autre à S. A. R. Monsieur, dans lesquelles sont exprimées la douleur et l'indignation dont la fidèle province de Berri a été pénétrée à la nouvelle de l'horrible attentat du 13 février. Le conseil-général de l'Eure a voté une adresse semblable au Roi.

— Le sieur Bousquet, ancien conventionnel, vient de mourir à Lapallu, département du Gers ; il avoit voté la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis.

— La *Gazette de Gênes* annonce que le calme étoit parfaitement rétabli le 20 juillet à Palerme, grâce aux efforts de M. l'archevêque de cette ville, qui, d'après le droit que lui donne l'ancienne constitution sicilienne, a pris les rênes du gouvernement en l'absence du vice-roi. Le roi a accordé une amnistie générale aux Siciliens égarés, pourvu qu'ils montrent du repentir.

— Le Pape, voulant témoigner sa satisfaction et son intérêt aux carabiniers qui se sont bien conduits dans les troubles de Bénévent et de Porte-Corvo, a fait remettre une médaille d'or aux deux chefs qui les commandoient, a accordé diverses récompenses aux carabiniers, et a étendu ses solli-

citudes jusque sur les familles de ceux qui sont morts dans cette circonstance.

LIVRES NOUVEAUX.

Institutiones theologicæ ad usum seminarii Cenomanensis, Ill. ac RR. DD. C. M. de La Myre, Cenomanensis episcopi approbatione et auctoritate in lucem editæ; tractatus de verâ religione; 1820 (1).

Parmi tous les Traités de théologie dogmatique, enseignés dans les écoles, il n'en est point de plus important, surtout depuis les progrès effrayans que l'incrédulité a faits parmi nous, que celui de la religion, puisque c'est comme le fondement et la base sur laquelle reposent tous les autres. Aussi, sans parler des grands ouvrages qui ont paru vers la fin du dernier siècle, un grand nombre de Traités élémentaires ont été publiés, et dans le nombre il en est certainement qui sont très-dignes de la célébrité qu'ils ont acquise. Toutefois on a peine à en trouver quelqu'un qu'on puisse facilement suivre et étudier dans les séminaires. Outre qu'en général il est très-difficile de faire un bon livre élémentaire, il y a ici une difficulté particulière; c'est l'abondance même des matières qu'on est obligé de réduire dans un très-court volume; et comme d'ailleurs la plupart des preuves sur lesquelles repose notre sainte religion sont des preuves morales, qui pour être bien senties demandent un certain développement, il ne faut pas un talent médiocre pour allier la brièveté avec la solidité : voilà pourquoi des Traités publiés même par des hommes habiles, sont ou trop étendus, ou tellement resserrés, qu'ils sont insuffisans pour fournir les armes dont on a besoin pour se défendre contre les ennemis de la révélation. Ce sont ces deux inconvéniens qu'a voulu éviter l'auteur du nouveau Traité que nous annonçons. Après avoir publié le *Traité de la Justice* et celui *des Contrats*, dont nous avons parlé dans nos précédens numéros, il a entrepris celui *de la Religion*, et promet celui *de l'Eglise* pour l'année prochaine. A-t-il atteint le but qu'il s'est proposé? C'est ce qu'il ne nous appar-

(1) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 25 cent. franc de port. Au Mans, chez Monnoyer; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

tient pas de juger. Il nous semble, après une lecture assez rapide, que l'auteur auroit pu aisément, sans trop grossir le volume, renforcer certaines preuves, développer davantage certaines questions : ainsi eût-il été à propos, par exemple, de donner un peu plus d'étendue à la preuve contre l'indifférence en matière de religion ; ce qui eût été facile en réunissant certaines objections analogues, qui reviennent sous différentes formes. Ainsi encore auroit-on désiré qu'il se fût appésanti davantage sur la question si débattue des causes des miracles, et des moyens pour distinguer les miracles divins de ceux qui ne le sont pas, en s'attachant à montrer que, malgré toutes les opinions des théologiens à ce sujet, les preuves de la religion chrétienne conservent toute leur force : nous croyons que, sans rendre cet article plus long, il auroit pu y dire plus de choses, en usant d'une plus grande précision, et s'abstenir de certaines réponses qui paroissent opposées à ce que disent assez communément les théologiens. Peut-être y auroit-il aussi quelques observations à faire sur ce qui est dit du déluge. Du reste, l'auteur a cherché à être clair, simple et méthodique, convaincu par l'expérience que c'est l'unique moyen de se rendre utile aux jeunes étudians ; et nous pensons qu'il y a réussi : son latin, sans être élégant, est net et très-intelligible ; ses preuves sont présentées de manière à être facilement comprises ; les réponses aux objections sont claires, et pourroient cependant quelquefois être arrangées plus méthodiquement. Ainsi nous pensons que son Traité, sans être parfait, sera bien accueilli dans les séminaires, et pourra être utile. C.

M. le chevalier de Loizerolles, ancien chevau-léger, vient de faire paroître un petit poème élégiaque, intitulé : *la Vie et la Mort de Mgr. le duc de Berri* (1) ; poème dont l'auguste veuve a agréé la Dédicace. Nous rendrons compte de cet ouvrage, qui se recommande par les sentimens les plus dignes d'un François, et auquel ne peut manquer d'ajouter de l'intérêt le souvenir d'un dévouement héroïque. On sait que le père de M. de Loizerolles se substitua généreusement à son fils condamné par le tribunal révolutionnaire.

---

(1) In-8°. ; prix, 1 fr. 50 c. et 1 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez Dentu ; et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

Sur l'Herméneutique sacrée de M. Janssens, professeur à Liège.

On avoit annoncé dans ce journal l'intention de revenir sur cet ouvrage, contre lequel il a paru une brochure intitulée : *Amandi à sanctá cruce, diœc. Leod. presbyteri, animadversiones criticæ in Hermeneuticam sacram;* Mosaci, 1820, in-8°. de 79 pages. Il nous est parvenu de plus des lettres et des notes relatives à l'*Herméneutique*; on a fait à M. Janssens, dans ces écrits, différens reproches, dont nous parcourons les principaux.

1. L'auteur des *Remarques* ci-dessus trouve que M. Janssens ne s'élève pas assez fortement contre la distinction que Lamy paroît admettre entre les livres protocanoniques et deutérocanoniques; il craint que cette distinction ne déroge à leur inspiration. Mais Lamy ne l'a jamais entendue ainsi, et son *Introduction*, qui fut approuvée par les évêques, et qui est estimée, n'autorise pas ce sens; sa distinction regarde la vérité historique de ces livres, où quelques Pères, suivant lui, n'ont vu que des paraboles. Cette opinion de Lamy est fausse sans doute; mais elle n'attaque point directement le canon du concile de Trente. L'auteur de la critique dit que le concile reçoit avec le même degré d'autorité les livres protocanoniques et deutérocanoniques; le concile ne les oppose point les uns aux autres, et ne parle que des traditions opposées aux livres canoniques en général. On peut dire, sans blesser la foi, que quoique les livres deutérocanoniques, d'après la définition du concile, soient inspirés, cependant ils n'ont point, dans les disputes avec les juifs et les protestans qui les rejettent, le même degré extérieur d'autorité que les livres protocanoniques. M. Janssens l'a sans doute entendu dans ce sens; toutefois il pour-

roit s'expliquer plus clairement dans la seconde édition qu'il prépare, et il feroit bien de dire nettement que la distinction citée ne peut empêcher que ces livres ne soient tous inspirés et vraiment canoniques. Quant à un reproche que le critique fait à M. Janssens d'avoir appliqué au décret du concile le mot *meritò*, et de ne s'être pas servi du mot *infaillibiliter*, est-ce que l'Eglise pouvoit *à juste titre* prononcer que ces livres sont inspirés, si elle ne le faisoit pas d'une *manière infaillible?*

2. Sur le mode d'inspiration des saintes Ecritures, il n'est point reconnu par les théologiens comme une chose certaine et incontestable que toutes les paroles aient été inspirées, et le sentiment des théologiens de Douai et de Louvain, qui demandoient une inspiration rigoureuse pour les choses et les paroles, n'a pas maintenant beaucoup de partisans. Il est vrai que l'assistance du Saint-Esprit qui empêche l'erreur ne suffit pas; mais M. Janssens ne s'en contente pas, puisqu'il admet une inspiration pour écrire, et une impulsion du Saint-Esprit. Il n'adopte donc pas la troisième proposition de Lessius, quoiqu'il la rapporte, et qu'il cite des auteurs qui y ont adhéré; il auroit été néanmoins convenable de le remarquer, et de combattre directement cette troisième proposition de Lessius, qui est rejetée de tout le monde. L'auteur auroit même dû, ce semble, faire sentir la différence qu'il y a entre la simple assistance du Saint-Esprit pour les définitions de l'Eglise, et l'inspiration nécessaire pour les livres sacrés.

3. On permettoit en Sorbonne de soutenir que les oracles des païens n'étoient que des fraudes des prêtres. A la vérité des autorités fort respectables parmi les Pères et les anciens apologistes de la religion ont attribué ces oracles au démon, et s'en sont même servi comme d'une preuve de la divinité du christianisme; mais d'autres Pères, Tatien, saint Clément d'Alexandrie, Origène, Eusèbe, saint Jean-Chrysostôme, saint Jérôme, n'ont vu dans ces oracles que l'œuvre de l'imposture.

Hooke soutient ce sentiment, et M. le cardinal de la Luzerne, dans sa *Dissertation sur les Prophéties*, semble regarder la chose comme problématique. Aussi la plupart des nouveaux traités sur la religion omettent cette preuve, et M. Janssens auroit peut-être bien fait d'imiter cette réserve.

4. Quelques théologiens ont soutenu que le mariage n'étoit point indissoluble de droit naturel, et il est même certain qu'il ne l'est point d'un droit si rigoureux que Dieu ne puisse en dispenser. Mais je ne voudrois pas admettre la raison dont M. Janssens se sert pour prouver la dissolubilité du mariage; savoir, que le mariage étant un pacte, il peut être dissous selon la volonté des parties, parce que tout pacte humain est dissoluble. La dissolubilité d'un pacte ne dépend pas seulement de la volonté des contractans; mais principalement de la fin du pacte, et M. Janssens avoue lui-même que la triple fin du mariage persuade son infaillibilité. Est-il à propos dans les circonstances actuelles de s'écarter de la doctrine commune de saint Thomas et des théologiens sur l'indissolubilité naturelle du mariage?

5. Le censeur paroît sévère sur l'article du naturalisme. Quand on répond à un déiste qui n'admet qu'une fin naturelle, on ne doit pas supposer une fin surnaturelle qui ne peut se prouver que par une révélation à laquelle il ne croit pas. On ne peut donc répondre que dans l'hypothèse qu'il admet; mais ce n'est pas une preuve que théologiquement, et d'après les lumières de la révélation on se borne à une fin aussi imparfaite. Nous devons d'autant moins le penser de M. Janssens, qu'il paroît clair par ses paroles qu'il ne suppose pas à l'homme une fin purement naturelle, mais une fin surnaturelle, avec les moyens proportionnés à cette fin, ce qui emporte les secours surnaturels nécessaires à l'homme innocent. Cependant, pour ôter toute ambiguité, il feroit bien, après ces mots : *Ast insufficiens non fuit* (tome Ier., page 133, ligne 5), d'ajouter cette

parenthèse : *ad finem illum purè naturalem quem solum admittunt naturalistæ*, et il continueroit ensuite ainsi : *Nisi post peccatum*........ De même, à la page suivante, ligne 9, après les mots *quas norunt*, il pourroit mettre, *aut noscere potuerunt*.

6. L'auteur des *Remarques* n'a-t-il pas aussi poussé la chose un peu loin à l'occasion du *sol sta* de Josué ? il reproche à M. Janssens de repousser foiblement l'opinion de Jahn, qui ne voit là qu'une expression poétique. Mais M. Janssens ne dit pas simplement que cette opinion est incertaine, comme le critique le fait entendre. Il la rejette, parce que le fondement sur lequel elle s'appuie est incertain, parce qu'elle est contraire au sens littéral et naturel de l'Ecriture, parce qu'elle détruit un miracle admis constamment par les juifs, les Pères et les chrétiens. Que pouvoit-il dire de plus ? Une interprétation peut-elle être vraie quand elle répugne à la fois et au sens de l'Ecriture et à toute la tradition ? Le critique trouve mauvais que M. Janssens ait regardé comme constant le mouvement de rotation de la terre autour du soleil ; il ne voit dans ce système qu'une hypothèse incertaine, et qui sera toujours telle. Il semble qu'il vaudroit mieux être réservé sur des matières qui ne touchent point à la doctrine, et je crains que l'auteura ne s'expose à la dérision des savans en contestant ce qui est aujourd'hui généralement avoué et constaté, disent-ils, par un si grand nombre d'observations.

7. Le critique blâme M. Janssens de n'avoir pas résolu les objections des protestans sur le chapitre IX de l'Epître aux Romains, dans le sens des théologiens qui admettent la prédestination à la gloire ; mais il suffit qu'il en donne la solution dans une opinion plausible et admise. De ce qu'il préfère une opinion qui est pour le moins aussi fondée que l'autre, il ne s'ensuit nullement qu'il regarde cette dernière comme hétérodoxe. De même, sur l'Epître aux Galates, le critique auroit voulu que M. Janssens eût examiné la question si Céphas

repris par saint Paul est le même que saint Pierre, question qu'il regarde comme importante et propre à fermer la bouche aux hétérodoxes. Mais comme le sentiment pour lequel il incline ne peut pas être démontré d'une manière incontestable, je ne vois pas que ce soit un bon moyen de convaincre les novateurs, et Bossuet a remarqué qu'on ne peut tirer de l'opinion commune aucune conséquence contre la primauté de saint Pierre.

8. Un autre objet de critique, est ce que M. Janssens dit de la connoissance des langues nécessaire à un interprète de l'Ecriture sainte; mais il n'est pas plus exigeant sur ce point que saint Augustin, qui s'exprime ainsi : *Latinæ linguæ homines duabus aliis ad scripturarum divinarum cognitionem opus habent; hebreæ scilicet et grecæ, propter diversitatem interpretum illarum linguarum, est cognitio necessaria.* Il y a bien quelque chose à dire sur la manière dont M. Janssens parle de la magie, quoiqu'après cela il explique son sentiment d'une manière qui n'offre rien de formellement condamnable. Peut-être auroit-il mieux valu ne pas paroître d'abord heurter si fort le sentiment commun des théologiens, et l'auteur pourroit, dans une seconde édition, abréger beaucoup ce long article de la magie, s'il croit nécessaire de traiter ce sujet, qui paroît un peu hors d'œuvre dans une *Herméneutique sacrée*.

De tout cela il résulte, ce semble, que si, d'un côté, M. Janssens ne s'est pas toujours exprimé avec la précision convenable, de l'autre, l'auteur des *Remarques* le traite avec quelque sévérité; M. Janssens se plaint, et non sans quelque raison, que son critique ne lui passe rien; qu'il paroît prendre tout en mauvaise part, et qu'il qualifie durement des opinions qui sont soutenues dans les écoles catholiques. Il ne faut pas être plus difficile que l'Eglise, ni proscrire comme erronés des sentimens qu'elle tolère dans sa sagesse. On a l'air de regarder M. Janssens comme un adepte formé par les leçons des interprètes et des au-

théologues allemands; cependant il a étudié à Rome, et nous voyons son ouvrage cité sous un rapport honorable dans une dissertation récente de M. le prélat Zamboni. Nous croyons donc son ouvrage exempt d'erreurs graves; mais en même temps il paroît s'exprimer quelquefois d'une manière peu exacte, et il accueille peut-être des opinions hasardées. Nous ne doutons pas qu'il ne fasse disparoître ces taches dans une seconde édition, et que, bien intentionné comme il est, il n'évite tout ce qui pourroit porter ombrage à une foi défiante, ou affliger une piété scrupuleuse.

Nous avons reçu depuis des observations manuscrites d'un ecclésiastique fort zélé sur l'ouvrage de M. Janssens; elles portent sur ce que cet auteur dit de Loth, du vœu de Jephté, de Samson, des lépreux dont il est parlé dans l'Evangile, des plaies d'Egypte, etc. L'estimable ecclésiastique blâme M. Janssens de l'opinion qu'il adopte sur les plaies d'Egypte; cette opinion peut être fausse, mais elle a été soutenue avant M. Janssens, par Bergier, par Hooke, etc. L'opinion que les prêtres exerçoient la médecine chez les juifs ne paroît mériter aucune censure; elle a été adoptée par plusieurs savans, et se fonde sur ce que les prêtres étoient chargés de connoître tous les signes de la lèpre, de la distinguer des autres maladies, de juger quand elle étoit guérie; fonctions qui semblent indiquer qu'ils avoient dû faire une étude spéciale de la maladie. Sur l'article de Samson, ces mots *irruit in eum spiritus Domini*, ne prouvent pas nécessairement une impulsion de la grâce, puisque l'Ecriture se sert d'une expression semblable pour Saül, dans une circonstance où il n'étoit certainement pas sous l'impulsion de la grâce. Sur l'article du naturalisme, l'estimable auteur des observations manuscrites s'étonne que M. Janssens dise aux déistes qu'ils ne sauroient prouver que les gentils, avant de croire à la révélation, n'aient pas eu quelques lumières surnaturelles; il auroit voulu que le professeur eût opposé ici aux incrédules l'autorité

de l'Église, et la censure portée par Alexandre VIII. Cette réponse seroit péremptoire contre un théologien; mais elle n'a pas la même force lorsqu'on discute avec un incrédule, et on ne peut exiger qu'un écrivain prétende réfuter par l'autorité seule de l'Eglise le déiste qui la nie. Il est tout simple qu'on cherche à le convaincre par d'autres raisons.

Nous terminerons là cette discussion, dans laquelle nous n'avons été guidés par aucune prévention favorable ou contraire. Nous estimons les travaux de M. Janssens, sans avoir l'honneur de le connoître personnellement; nous respectons le zèle et les motifs de ses adversaires, et, sans nous faire juges entr'eux, nous croyons qu'on n'a pas toujours bien compris le professeur, qui paroît d'ailleurs disposé à rectifier, dans une seconde édition, ce qui auroit pu lui échapper de moins exact dans un travail long, difficile, embarrassé de tant de questions, et qui lui donne des droits à l'estime, et, si l'on veut, à l'indulgence de ses lecteurs.

N.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le mardi 15, jour de la fête de l'Assomption, S. Em. M. le cardinal archevêque de Paris, a célébré, au maître-autel de l'église métropolitaine, la première messe de l'octave pour l'heureuse délivrance de Mme. la duchesse de Berri; S. Em. a donné la communion à plusieurs fidèles. M. le coadjuteur a officié pontificalement à la grand'messe. Dans l'après-midi, LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, se sont rendus, à trois heures, à l'église métropolitaine, pour assister à la procession solennelle, dite du Vœu de Louis XIII. LL. AA. RR. ont été reçues par M. le cardinal archevêque de Paris, et ont entendu les vêpres. A quatre heures précises, la procession est sortie de l'église avec le plus grand ordre. La haie étoit for-

mée par la garde nationale, la garde royale, les Suisses et des détachemens de plusieurs légions. De jeunes demoiselles ouvroient la marche, ayant au milieu d'elles la bannière de la sainte Vierge; venoient ensuite les enfans des Ecoles chrétiennes, conduits par leurs modestes instituteurs. Un clergé nombreux, dans lequel on remarquoit M. le coadjuteur, précédoit et suivoit l'image de la sainte Vierge, qui étoit portée par les clercs de la chapelle. LL. AA. RR. MONSIEUR et Mgr. le duc d'Angoulême, suivoient la procession, entourés d'un brillant cortège, ainsi que S. A. R. MADAME, qui avoit avec elle plusieurs de ses dames d'honneur. Un concours immense s'empressoit pour avoir le bonheur de contempler les traits de ces personnes chères et augustes. Le corps municipal, les cours de justice, et un grand nombre d'autorités civiles et militaires, tous en grand costume, fermoient la marche de la procession. A cinq heures moins un quart la cérémonie étoit terminée, et LL. AA. RR. sont retournées au château.

— Les dames et demoiselles de la paroisse de Saint-Remi, d'Amiens, à la tête desquelles se trouve Mme. la comtesse d'Allonville, femme du préfet du département, font dire, depuis plus de deux mois, deux messes par semaine pour Mme. la duchesse de Berri. Les religieuses de l'ordre de la Providence de Sainte-Anne, dont le chef-lieu est à Saumur, ont fait une neuvaine, dans l'église de Notre-Dame des Ardilliers, pélérinage célèbre, attenant à leur maison; les pauvres et les orphelins de leur hospice y ont assisté; la neuvaine a été ouverte et close par l'offrande du sacrifice de nos autels, et ces dames continuent à réunir les pauvres pour prier pour le même objet. Les dames de Saint-Quentin non-seulement ont fait célébrer, après l'octave en l'honneur du Sacré-Cœur, une neuvaine de messes pour la Princesse; elles continuent encore depuis à faire célébrer deux messes par semaine. Les dames pieuses d'Apt font aussi une neuvaine en l'honneur de sainte Anne, pa-

tronne de la ville ; le saint sacrifice s'offre, pendant neuf jours, dans la chapelle qui fut visitée, en 1660, par la reine Anne d'Autriche, laquelle y offrit de magnifiques présens. Sur le vœu des habitans et des dames d'Antony, M. le curé de cette paroisse dit la messe, tous les jeudis, pour l'auguste veuve. A Vezelize (Meurthe), une association s'est unie à M. le curé pour qu'une messe solennelle fût chantée, tous les samdis ; ce pasteur (M. Alba), célèbre cette messe ces jours-là, depuis le 2 juillet. Depuis la même époque, M. le curé de Clermont (Oise), dit la messe, les mêmes jours, sur la demande des dames de sa paroisse. Le clergé et les dames de Semur ont désiré que le saint sacrifice fût offert pour la même fin, ce qui a lieu trois fois par semaine. Le 2, l'association des hommes de la Providence, de Marseille, se sont rendus processionnellement à la chapelle de Notre-Dame de la Garde, pour y faire des prières pour l'heureux accouchement de l'auguste Princesse. Depuis un mois, M. l'aumônier de la manufacture royale des Gobelins, célèbre, tous les mercredis, en l'honneur de la très-sainte Vierge, une messe, à laquelle assistent tous les employés et ouvriers de la maison. Le saint sacrifice est offert, tous les jeudis, pour la même fin, dans l'église de Fontenay-aux-Roses.

— Le 5 août, M. l'archevêque de Besançon a confirmé trente-six soldats de la légion de l'Isère, dans l'hôpital Saint-Jacques de cette ville. Les religieuses chargées du soin de cet hôpital, n'ont pas eu moins de zèle pour remédier aux maladies de l'ame de ces militaires que pour les guérir de leurs infirmités corporelles ; elles en ont déterminé quelques-uns à se disposer à recevoir le sacrement de confirmation. M. l'aumônier, aidé de plusieurs jeunes ecclésiastiques du séminaire, leur a donné les instructions nécessaires ; ils les ont suivies, pendant six semaines, avec beaucoup d'assiduité, sans se laisser détourner par le respect humain ou par

les railleries. Un seul, appelé ailleurs par l'ordre de ses supérieurs, a été forcé de renoncer à suivre les instructions. Les autres, rendus à la santé et libres au sortir de l'hospice, ont continué à y venir. Sept d'entre eux ont eu en même temps le bonheur de faire leur première communion; leur exemple a fait impression sur d'autres, et dix se sont présentés pour les instructions. Un des ces braves militaires, se trouvant à la dernière extrémité, a demandé à recevoir les sacremens en présence de ses camarades, afin de leur apprendre à mourir chrétiennement. Nous ajouterons qu'après la cérémonie de la confirmation, l'administration de l'hospice a donné aux militaires, tant externes qu'internes, un repas auquel M. l'archevêque a bien voulu assister.

— M. l'abbé Rey, grand vicaire de Chambéry, dont le zèle et la piété égalent le talent, vient de donner coup sur coup des retraites pastorales dans plusieurs diocèses. Après en avoir donné une à Mende, il est venu, pour la seconde fois, au Puy, comme nous l'avons dit. La retraite a eu lieu au séminaire, et il s'y est trouvé plus de deux cents curés ou vicaires, sans compter le clergé du Puy. On a entendu avec un nouvel intérêt cet homme apostolique. Les exercices ont été terminés par une communion générale, et par la rénovation des promesses cléricales. Les autorités étoient présentes, et les fidèles, qui y assistoient en grand nombre, ont été touchés du spectacle de cette édifiante réunion. M. Rey s'est rendu, pour le même objet, à Bordeaux, et à son retour, il donnera encore une retraite à Viviers. C'est ainsi que cet homme infatigable acquiert de nouveaux droits à la reconnoissance du clergé de plusieurs diocèses.

— On a déjà vu des exemples de la faveur que le gouvernement des Pays-Bas accorde aux congrégations des religieuses. Une nouvelle circulaire du directeur-général des affaires du culte catholique, leur annonce ce qu'elles ont a attendre. D'abord il n'y a rien à es-

pérer pour les associations *contemplatives, et qui n'ont aucun but d'utilité*, dit la circulaire; l'intention formelle est qu'elles ne puissent plus s'augmenter, et qu'elles finissent par s'éteindre. Il paroît qu'on ne compte pour rien dans les Pays-Bas le secours des prières et l'exemple d'une vie pieuse. Dans ce siècle tout matériel, on est peu touché de ces considérations spirituelles auxquelles nos pères avoient la simplicité d'attacher quelque importance. Les bonnes gens s'imaginoient que ce n'étoit pas être inutile que d'opposer la pratique des plus hautes vertus à la corruption du siècle, que d'appeler les bienfaits de la Providence sur l'Etat, sur son chef et sur ses membres. Nous avons des édits et lettres patentes de Louis XIV, où, en autorisant la formation d'établissemens de piété et de charité, il marque qu'il invite à y prier spécialement pour lui-même, pour sa famille, pour l'Eglise, pour la France, pour la paix. Mais ce prince dévot n'y entendoit rien, et les principes de son gouvernement paroissent des billevesées et des capucinades aux yeux des publicistes formés dans les écoles modernes. Il n'y aura donc plus dans les Pays-Bas de religieuses qui vaquent uniquement à la prière, et cela dans un siècle et sous des institutions qui favorisent, dit-on, la liberté. La manière dont la circulaire s'explique à l'égard des autres religieuses que l'on veut bien tolérer, est presqu'aussi douce et aussi paternelle. On menace de dissolution immédiate les communautés d'hospitalières et de religieuses appliquées à l'éducation, qui n'enverront pas, sous cinq mois, leurs statuts pour être soumis à l'approbation du gouvernement; de plus, toute communauté où on se sera permis d'émettre des vœux perpétuels et solennels, sera irrévocablement dissoute; c'est ainsi qu'on en use envers des institutions qui se vouent au bien de la société, et qu'on devroit encourager par toute sorte de moyens. La protection qu'on leur accorde se signale par des châtimens et des menaces; et pour peu que les religieuses s'écar-

tent des formalités qu'on leur trace, une dissolution immédiate sera la récompense de leur zèle, de leur dévouement et de leurs services. Combien la philanthropie est reconnoissante !

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. a fait remettre, sur ses fonds particuliers, une somme de 1000 fr. à l'hospice de Scey (Orne), qui a beaucoup souffert d'un orage, le 30 juin dernier. LL. AA. RR. MONSIEUR et Mgr. le duc d'Angoulême, ont envoyé un secours de chacun 500 fr. pour le même hospice.

— Le 12, dans l'après-midi, S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a passé en revue plusieurs régimens d'infanterie de la garde royale, réunis au Champ-de-Mars, et leur a fait exécuter de grandes manœuvres. Le prince en a témoigné sa satisfaction aux chefs des différens corps.

— La cour d'assises a condamné à six mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende le nommé Valois, travaillant au canal de Saint-Denis, convaincu d'avoir proféré publiquement des cris séditieux.

— Le conseil-général du département de la Seine a arrêté, pour les élections prochaines, la répartition des douze arrondissemens de Paris, et de ceux de Sceaux et Saint-Denis. Si la chambre des députés n'est pas dissoute, le collége supérieur, composé des huit cents électeurs les plus imposés, sera seul chargé de faire des nominations.

— Les listes de souscription au monument de Mgr. le duc de Berri, publiées jusqu'à ce jour par le *Moniteur*, forment une somme totale de 162,819 fr.

— Le 16, à midi, la distribution générale des prix des quatre colléges royaux de Paris, et de celui de Versailles, a eu lieu dans la salle de l'Institut. Le prix d'honneur a été décerné à M. Vély, élève du collége Charlemagne.

— M. le général d'artillerie comte d'Aboville, pair de France, est mort, le 15, à Paris, après une courte maladie.

— Le sous-préfet de Sceaux-Penthièvre, et la commission centrale de charité de cet arrondissement, ont voté une somme de 1200 fr. pour les malheureux incendiés de Berci.

— M. Redon, premier président honoraire de la cour

royale de Riom, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, est mort, le 9 août, âgé de 82 ans. Il fut toute sa vie l'ami sincère de la monarchie et de la religion.

— En ouvrant leur session, les conseils-généraux des départemens de la Moselle et du Rhône, ont voté pour le monument de Mgr. le duc de Berri, le premier 2000 francs et le second 3000 fr. Le conseil-général des Landes a voté 1000 fr. pour le même objet.

— M. le vicomte de Foucaud, commandant la 8e. légion de la gendarmerie royale, a offert, en son nom et au nom des officiers et gendarmes de cette légion, une somme de 878 fr. pour le monument de Mgr. le duc de Berri.

— Le nommé Alexis Duval, natif de Nanci, sous-officier à la 5e. compagnie sédentaire, préveuu d'avoir, en présence de ses camarades, tenu des propos qui pouvoient jeter quelque éclaircissement sur l'assassinat de Mgr. le duc de Berri; de non-révélation de complot contre la sûreté intérieure de l'Etat, et en outre, d'avoir tenu des paroles offensantes contre les membres de la famille royale, avoit été renvoyé devant l'autorité militaire, par un arrêt de la chambre des pairs, du 23 mai dernier. Le 9 de ce mois, le premier conseil de guerre de la 2e. division militaire, séant à Châlons-sur-Marne, s'est occupé de cette affaire, et a condamné, à l'unanimité, le nommé Duval à trois ans de prison, comme coupable d'offense envers les membres de la famille royale. Le condamné a appelé de ce jugement.

— M. le maire de la ville de Rouen a rendu, le 15 de ce mois, une ordonnance qui défend expressément tout attroupement sur la voie publique. Cette mesure a été provoquée par des tumultes et des désordres nocturnes qui ont eu lieu, le 9 de ce mois, à l'arrivée dans cette ville de plusieurs coryphées du parti libéral.

— La police de Rennes a saisi, chez trois libraires de cette ville, une brochure intitulée : *les Censeurs de l'Echo de l'Ouest jugés par quelques-uns de leurs actes.*

— Quelques habitans de la commune de Venissieux (Isère), ayant arraché des mains de la gendarmerie, le nommé Humbert Comte, arrêté en vertu d'un mandat d'arrêt lancé contre lui, M. le préfet du département a envoyé un détache-

ment de cavalerie dans cette commune, pour y faire exécuter les ordres de la justice, et arrêter les rebelles.

— Le 16, le sieur Pontignac de Villars, éditeur de la brochure intitulée : *les Deux Cloches*, a été interrogé par M. le juge d'instruction.

— Les conseils-généraux des départemens s'occupent en ce moment des travaux relatifs à la circonscription des colléges électoraux.

— Le gouvernement des Pays-Bas a levé la suspension prononcée contre les sept avocats qui avoient signé un mémoire en faveur de M. Van der Straeten, auteur d'un ouvrage sur l'état actuel des Pays-Bas.

— La liberté de la presse a été établie dans le royaume de Naples, par un décret du 26 juillet. Les censeurs sont supprimés. On ne pourra publier les livres qui traitent exclusivement des matières théologiques et des dogmes de la religion, qu'avec l'autorisation préalable d'une des facultés de théologie. L'auteur de tout écrit séditieux ou contraire à la religion catholique, sera puni selon les lois. Dans chaque province il y aura une junte protectrice de la liberté de la presse, et qui sera chargée de l'instruction préalable des délits relatifs à la presse.

— Le prince lieutenant-général du royaume de Naples a rendu un décret pour convoquer, conformément à la constitution des cortès, le parlement national, lequel devra se réunir le 1er. octobre prochain. A ce décret est jointe une proclamation qui invite tous les citoyens à oublier l'esprit de parti, et à se rappeler qu'il est essentiel de n'élire que des hommes probes et vertueux, attendu que c'est le parlement qui sera investi du pouvoir de faire des modifications dans la constitution. Le 19, on se battoit encore à Palerme. Le reste des troupes qui, le 17, s'étoient emparées du fort Castellamaré, en furent chassées le 18, après une forte canonnade, et se retirèrent sur une colline, hors de la ville, où ils se défendirent encore. Cette malheureuse ville est divisée par plusieurs partis.

— Le gouvernement autrichien a adressé à tous les cabinets de la confédération germanique, une note confidentielle relativement à la révolution de Naples; cette note a pour

but de calmer les inquiétudes qu'on pourroit avoir sur la situation de l'Italie.

— Un journal annonce que, le 29 juillet dernier, l'empereur de Russie a reçu en audience particulière le révérend père Schwent Kraneski, supérieur général des Jésuites de Russie, et s'est entretenu fort long-temps avec lui. On dit que ce souverain commence à s'apercevoir que ce corps respectable manque à l'éducation publique.

M. Wix, ministre anglican et membre distingué de la société royale de Londres, publia, il y a environ deux ans, des *Réflexions sur les avantages d'un concile* de son église et de la nôtre, dont nous dîmes un mot dans notre numéro 429, tome XVII, page 189. Lorsqu'il eût mis au jour cet écrit, des catholiques anglois lui communiquèrent la *Discussion amicale*, de M. l'abbé de Trévern, et les *Entretiens* du baron de Starck. Il paroît que le docteur anglican a lu ces importans ouvrages avec attention et avec fruit; car il en parle avec éloge, et les cite, ainsi que l'*Essai sur l'Indifférence*, dans une seconde édition de ses *Réflexions*, qu'il a fait paraître dix-huit mois après la première. Cette édition est conforme à la première pour les réflexions; seulement l'auteur y a ajouté une longue et intéressante préface, qu'il adresse à tous les catholiques, et d'où l'on peut conclure que la lecture des ouvrages que nous venons de nommer lui a donné des notions plus exactes sur nos dogmes. Mais alors, dira-t-on, comment le ministre ne fait-il aucun changement à ses *Réflexions*? Au lieu de le juger avec rigueur, plaçons-nous dans le pays et dans les circonstances où il se trouve. Ce qu'il montre clairement dans ses *Réflexions*, c'est qu'il soupire après la réunion, et qu'il la juge praticable et même indispensable. Puisse son vœu et son sentiment à cet égard se communiquer à toutes les ames droites, à tous les esprits sages de toutes les communions! Pour accélérer cette heureuse unanimité, nous recommanderions encore au docteur Wix, et à ceux de son église, la lecture du *Vœu pour la paix*, du savant Grotius, et du *Système théologique*, de Leibnitz, qui a été imprimé l'année dernière. Après l'opinion si bien établie des deux plus fortes têtes de la réforme

sur les points controversés, combien ne seroit-il pas déplorable que des préjugés d'éducation retinssent encore des protestans sincères dans les liens d'un schisme funeste!

Une dame étrangère, distinguée par son rang, née dans le luthéranisme, et à qui Dieu a fait la grâce de rentrer dans le sein de l'Eglise, et de connoître le prix de la piété, vient de traduire en françois la nouvelle préface de M. Wix. On auroit désiré que nous pussions insérer sa traduction dans notre journal; les bornes étroites de nos numéros ne nous permettant pas d'y faire entrer un morceau de cette étendue, nous y suppléerons en donnant au moins une idée de l'esprit de l'auteur. Il commence par remercier les catholiques de tous les ordres qui lui ont donné des preuves d'intérêt. *L'église anglicane*, dit-il, *n'a jamais contesté à l'église romaine de faire partie de la vraie Eglise; elle reconnoît l'autorité de l'église romaine.* Ce langage est bien différent de celui des premiers réformateurs, qui accabloient l'église romaine de leurs anathêmes. On sent aujourd'hui le ridicule de leurs déclamations emportées, et M. Wix, qui est plein de modération, ne parle des catholiques qu'avec un ton d'estime et en même temps de tendresse fraternelle, qui honore pas moins son cœur que son esprit. Il convient des écarts d'un grand nombre de protestans, et dit assez nettement que ce nom de protestans est devenu, sur le continent, presque synonyme de celui d'incrédules, et qu'il désigne ceux qui méprisent la constitution de l'Eglise, et renoncent à la foi chrétienne. Nous rendons justice à son zèle en même temps qu'à l'esprit de paix et de concorde qui règne dans sa préface. Peut-être un examen attentif des matières controversées l'amènera-t-il insensiblement à reconnoître le vice primitif de la réformation anglicane. Nous devons lui dire en attendant que le docteur le Courrayer, dont il invoque l'autorité, est regardé chez nous comme un historien infidèle et comme un théologien hétérodoxe, dont la défection est constatée par des actes authentiques, et qui, après avoir paru partisan de l'église anglicane, finit par tomber dans le socinianisme; secte que M. Wix condamne aussi bien que nous.

Telle est la substance de sa préface, dont la publication ne seroit d'ailleurs utile, à notre avis, qu'en l'abrégeant un peu.

Des Missions en France (1).

En voyant annoncer un nouvel écrit sur les missions, on seroit peut-être tenté de penser que l'auteur arrive un peu tard pour traiter ce sujet; que tout a été dit sur les missions, et que leurs détracteurs, comme leurs apologistes, ont également épuisé la critique et l'éloge. Mais nous croyons qu'on reviendra aisément de ce premier jugement quand on aura parcouru la brochure, où la question est présentée sous plusieurs faces, et où elle est discutée avec beaucoup de mesure et de sagesse. L'auteur, que l'on dit être un laïque et un homme en place, rappelle d'abord ce qui se pratiqua, relativement aux missions, du temps de Buonaparte. On donna alors, et aux frais du gouvernement, des missions dans les diocèses de Troyes, de Poitiers, de la Rochelle et de Metz, et l'auteur rapporte des lettres ministérielles où l'on parloit avantageusement de cette œuvre. Il y eut même, dit-il, un projet de créer un corps de missionnaires; projet qui fut mis sous les yeux de Buonaparte, qui fut adopté par lui, et qui alloit être mis à exécution, quand, mécontent du Pape, il changea tout à coup de système, supprima plusieurs établissemens, et manifesta pour le clergé une défiance ombrageuse et une irritabilité qui allèrent toujours en

(1) In-8°.; prix, 1 fr. 25 c. et 1 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Delaunay; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

croissant. Les missionnaires furent obligés d'interrompre leurs travaux ; ils ne les ont repris que depuis la restauration.

Alors une ordonnance du Roi autorisa une société de missionnaires, sur le vu de leurs statuts, qui avoient déjà été examinés et approuvés par l'autorité ecclésiastique à Paris ; ces différentes pièces se trouvent à la fin de la brochure. On donna donc des missions en différentes villes, et bientôt éclata cette diversité d'opinions sur leurs résultats. Les uns font un portrait effroyable des missionnaires, les autres applaudissent à leurs travaux. Peu à peu on s'enhardit ; on ne se borne plus à écrire contre eux ; on les chasse de Brest, on leur interdit les cérémonies extérieures à Crouy, et le journal officiel, rédigé sous l'influence du ministre de ce temps-là, en blâmant les scènes de Brest, paroît approuver qu'on restreigne les exercices des missions dans l'enceinte des églises. L'auteur examine si cette restriction est conforme aux principes de la législation existante.

Sous Buonaparte, le gouvernement maintint, en plusieurs occasions, la liberté du ministère ecclésiastique. Un préfet du Gers, ayant publié une circulaire par laquelle il prescrivoit aux maires de suspendre les prédications qui tendroient à troubler l'ordre public, le ministre des cultes d'alors lui écrivit que tous les maires n'étoient pas en état d'apprécier des sermons et des prônes, et qu'en les rendant juges de leurs curés, on les exposoit à une foule d'équivoques et de méprises. Le Concordat de 1801 dit bien que le culte catholique sera public, *sauf les réglemens que le gouvernement jugera nécessaires* ; mais un maire et un adjoint ne sont pas le gouvernement ;

et cela est fort heureux, ajoute l'auteur, *car autrement où en serions-nous ?* L'auteur prouve donc que l'adjoint de Crouy étoit incompétent, et que son arrêté étoit illégal; et il le prouve par le Concordat, par la Charte, et par toutes les règles d'une bonne administration.

Mais, dit-on, les missionnaires excitent des troubles, et prêchent contre les lois. Si cela est, il faut les réprimer. Mais comment se fait-il que depuis quatre ou cinq ans on répète contre eux cette accusation, sans qu'il s'en soit suivi aucune poursuite légale ? Les habitans de plusieurs villes ont assisté en foule à leurs exercices; comment, si les reproches faits aux missionnaires étoient fondés, n'auroit-on pu en acquérir la preuve ? Comment des magistrats, des administrateurs, des hommes attachés au gouvernement par leurs sentimens et par leurs places, auroient-ils toléré des abus, des déclamations et des excès dont ils eussent été les témoins ? En attaquant les missionnaires, on attaqueroit donc aussi les autorités des villes où ils ont exercé leur ministère; ce seroit une preuve qu'elles n'auroient pas fait leur devoir. Mais comment supposer une collusion si générale ? Si donc aucune poursuite n'a été dirigée contre les missionnaires, on est en droit de conclure que c'est parce que les faits allégués contre eux sont faux; et en effet la source dont ils émanent, et le ton avec lequel ils sont produits, achèvent de les rendre fort douteux.

L'auteur discute aussi quelques reproches sur des refus de sacremens ou de sépulture ecclésiastique, et fait voir que ces refus sont fort légitimes en certain cas. En général, cet écrivain montre dans le

cours de sa brochure une connoissance de la matière, et un esprit de modération et de sagesse qui ajoutent une nouvelle autorité à ses raisons : on aime à voir un laïque et un homme en place professer de tels principes, et venger les prêtres contre les injustes attaques de détracteurs passionnés.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le mercredi 16 et jeudi 17, S. Em. M. le cardinal archevêque de Paris, a donné la confirmation, dans les églises paroissiales de Saint-Philippe du Roule et des Blancs-Manteaux. Ce dernier jour, M. le coadjuteur a présidé à la distribution des prix pour la fin de l'année scolastique, dans la petite communauté, rue du Regard. Le samedi suivant, ce prélat a donné la confirmation dans l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth ; il a célébré, tous les jours, la messe dans l'église métropolitaine, pendant l'octave de la fête de l'Assomption ; de pieux fidèles se sont fait un devoir d'y assister, et d'y unir leurs prières pour une auguste Princesse. Pendant toute l'octave de la fête de la Nativité, il sera célébré, à la même intention, dans toutes les paroisses et églises du diocèse, une messe basse, qui sera suivie des litanies de la sainte Vierge, du *Domine, salvum fac Regem*, et des oraisons. Tous les prêtres disent à la messe, même les jours annuels, l'oraison *Pro muliere gravidâ*.

— Le dimanche 20, M. de Latil, évêque de Chartres, et premier aumônier de MONSIEUR, a donné la tonsure cléricale et les ordres mineurs à M. Thomas Weld, catholique anglois, qui a quitté, l'année dernière, le monde et son pays pour se préparer au sacerdoce. Nous parlâmes dans le temps de cette vocation généreuse, à laquelle l'âge et la fortune de M. Weld

donnent un nouveau mérite, et qui promet à l'église d'Angleterre un prêtre plein de zèle et de piété. M. Weld se dispose dans la retraite aux fonctions du ministère. La cérémonie de son ordination a eu lieu dans la chapelle de M. l'abbé Carron, son ami, chez lequel il demeure. M. l'abbé Desjardins, grand-vicaire et archidiacre, assistoit M. l'évêque de Chartres à l'autel. MM. les évêques nommés de Saint-Diez et de Soissons étoient présens, ainsi que plusieurs fidèles et des dames pieuses.

— Nous avons peine à suffire à citer seulement les villes et les associations qui ont demandé des prières publiques pour une Princesse auguste, et pour l'enfant qu'elle promet à la France. Une association de personnes pieuses de la paroisse Notre-Dame de Laon fait célébrer, depuis quelque temps, une messe, tous les samedis, et les Sœurs de la Providence de la même ville une autre à une autre heure. A la Fère-Champenoise, on célébra une messe d'expiation aussitôt après l'attentat du 13 février, et M. le doyen curé du lieu continue à recommander, tous les dimanches, l'auguste victime aux prières des fidèles; en outre, il a été fait une neuvaine, à laquelle se sont unies diverses confréries, et où chacun a porté ses vœux pour un événement objet de l'attente générale. Les dames de Pons (Charente-Inférieure), se sont réunies pour faire célébrer une messe, toutes les semaines, dans cette intention. Le saint sacrifice est offert, pour la même fin, à Charleville, à Rennes, à Mortagne, à Bellesme, au Vigan, à Mirecourt, à Bourges, etc. On a ouvert une neuvaine dans une petite chapelle située à peu de distance de Riom, sur une montagne très-escarpée, et les habitans du pays y vont en pélérinage. Les mêmes prières ont lieu à Luzarches et dans la chapelle de l'hôpital de Charité de Marseille.

— Le séminaire du Saint-Esprit va faire partir en ce moment quatre missionnaires pour les colonies; de ces quatre prêtres, il y en a un qui va au Sénégal, comme préfet apostolique; un à Cayenne, un à la Gua-

deloupe et un à la Martinique. Les colonies sont dans une grande disette de prêtres, et elles en demandent instamment. Dans l'île de Miquelon en particulier, il n'y a point de prêtre depuis trente ans. Cette île, qui est située, comme on sait, au midi de Terre-Neuve, et à l'entrée du golfe Saint-Laurent, est peuplée de François catholiques qui réclament du secours. Ils avoient espéré avoir un prêtre cette année, et on n'a pu leur en envoyer. M. Ollivier, qui réside, comme préfet apostolique, à Saint-Pierre, île voisine, se proposoit d'aller visiter Miquelon, et n'a pu exécuter ce projet, pour ne pas quitter des malades qui pouvoient à chaque instant avoir besoin de son ministère. Il se loue d'ailleurs des habitans de Saint-Pierre, qui assistent assidument à l'office et aux instructions, et ont approché des sacremens. La communion des enfans a eu lieu, le 13 avril, et la procession du saint Sacrement s'est faite avec beaucoup de pompe. Le presbytère a été acheré l'année dernière, et le commandant, M. Fayolle, qui donne l'exemple du zèle, s'occupe en ce moment de faire construire l'église; ce qu'on n'avoit pu commencer plutôt, faute de matériaux. L'île de Miquelon jouiroit des mêmes avantages, si on avoit un prêtre à y envoyer. Déjà les habitans, dans leur chagrin, parlent d'abandonner la colonie. A la Guadeloupe, cette colonie si importante par son étendue et sa population, les besoins ne sont pas moindres. Pour trente-une paroisses, il n'y avoit que dix prêtres, et encore trois d'entre eux, et les mieux acclimatés, étoient sur le point de revenir en France. Des sept restans, trois étoient Espagnols, et d'une très-mauvaise santé. Les missionnaires qui écrivent de ce pays-là ne parlent que de leur pénurie, et de l'impossibilité où ils sont de suffire à tout. M. Chabert, curé de Sainte-Anne, à la Grande-Terre depuis un an et demi, voulut, dans les commencemens, se laisser aller à tout son zèle, et a essuyé des maladies qui l'ont forcé à se modérer. Le

séminaire du Saint-Esprit envoie un prêtre dans cette colonie ; il faudroit pouvoir en envoyer dix. Il en manque en tout pour les colonies une soixantaine. Ceux qui se sentiroient appelés à ce ministère sont donc bien assurés de trouver matière à déployer leur zèle. *Je ne solliciterai personne pour ces vocations lointaines*, disoit dernièrement un pieux et respectable évêque ; *mais je n'empêcherai personne de suivre cette carrière, et je suis bien dans la confiance que les sujets que je sacrifierois ainsi pour la gloire de Dieu, Dieu me les rendroit avec usure.* Il semble en effet qu'un des moyens d'attirer les bénédictions du ciel sur le ministère ecclésiastique en France, c'est de ne pas abandonner la même œuvre au dehors, et de pourvoir au salut de nos frères.

— M. l'évêque de Dijon a donné un Mandement, sous la date du 8 août dernier, à l'occasion de sa prise de possession. Après des réflexions générales sur les devoirs de son ministère, et sur la situation de l'Eglise dans son diocèse, le prélat rappelle à ses diocésains des noms qui doivent leur être chers, et parle de lui-même avec une modestie remarquable :

« Vous nous faites goûter des consolations anticipées, heureuse ville de Dijon, semblable à ces anciennes cités dont les habitans se faisoient gloire d'imiter les qualités des hommes extraordinaires auxquels elles avoient donné le jour. Aucune ville, aucune province ne peut vous disputer la gloire d'avoir produit les deux plus grands hommes de leur siècle, grands par leur foi et par leur piété, par leur profond savoir et par leur éloquence, par la charité dont ils étoient consumés, par leur zèle à donner aux princes des conseils pour le bonheur de leurs sujets ; enfin saint Bernard et Bossuet. Puissions-nous obtenir la grâce de méditer avec fruit les ouvrages de ces deux saints docteurs de notre Eglise, pour apprendre dans l'un le moyen de réchauffer la piété dans le cœur des fidèles, et dans l'autre la science de parler dignement de la grandeur de Dieu, et de la majesté des rois !

» Nous partageons vos vœux et vos désirs, nos très-chers

— M. J. B. Parain, prêtre, religieux Récolet, fit le serment en 1791, et prit des places dans le clergé constitutionnel du diocèse de Besançon ; il abandonna ses fonctions et les reprit. M. le Coz le nomma, il y a environ quinze ans, à la succursale de Plancher-les-Mines, canton de Champagney, dans la Haute-Saône ; on pense bien qu'il n'exigea de lui aucune rétractation. Cependant, M. Parain n'étoit pas tranquille. Il se proposoit d'assister à la mission de Champagney ; il en fut empêché par un accident qui lui survint, et il en témoigna son regret à un de ses confrères. Il avoit sans doute l'intention de faire une rétractation publique. Du moins, six semaines après la mission, le 9 décembre 1819, il a fait cette rétractation de la manière la plus authentique, et a demandé publiquement pardon de ses fautes et du scandale qu'il avoit donné. Ses auditeurs, qui étoient en grand nombre, ont été touchés de sa démarche. Il témoigna depuis la plus grande joie d'avoir franchi ce pas difficile, et de s'être fait relever des censures. *Combien mes fautes me pesoient*, dit-il, *et combien je me trouve aujourd'hui heureux et content!* C'est dans ces sentimens que M. Parain est mort ; car ses infirmités augmentant, il reçut les sacremens, le 26 mars dernier, avec de vifs sentimens de piété, et mourut le lendemain. C'est aux constitutionnels à méditer sur cet exemple ; ils n'ont pas encore vu de prêtre déporté qui se soit repenti à la mort d'avoir refusé le serment, et qui en ait demandé pardon à Dieu, tandis qu'un grand nombre d'entre eux se sont rétractés en maladie ou en santé. Depuis la mort de M. Parain, on a fait à Plancher-les-Mines une cérémonie qu'on avoit différée jusque-là. M. J. B. Fassenet, prêtre déporté, né dans cette paroisse, y étoit rentré secrètement dans le temps de la terreur pour secourir les fidèles privés de pasteurs. Il tomba malade, et mourut dans le voisinage en juin 1799. Pour ne compromettre personne, on l'enterra dans un lieu écarté. Mais ses parens désiroient le ren-

dre à une terre bénite. Après avoir fait les démarches nécessaires auprès de l'autorité, et rempli les formalités prescrites, ils l'ont fait exhumer du lieu profane où il étoit déposé; et le 21 juin dernier, on l'a enterré dans le cimetière de Plancher-les-Mines. Ses confrères du voisinage se sont fait un devoir d'assister à la cérémonie. M. l'abbé Fassenot étoit un prêtre pieux et charitable, aimé et respecté de tout le monde. Lors du serment, il fit le voyage de Suisse pour en conférer avec des prêtres dont il croyoit que, comme étrangers, l'avis ne pouvoit être suspect de partialité, et il suivit leur décision. Ceux qui auroient la même bonne foi que lui pourroient s'assurer aisément du sentiment des églises étrangères sur ces questions; on a imprimé leurs témoignages. Le même jour, 21 juin, on a transporté dans le cimetière de Plancher-Bas, les restes d'une fille que les patriotes de 1793 ne voulurent jamais permettre qu'on enterrât en terre sainte, parce qu'elle n'avoit point voulu recevoir le sacrement de leur prêtre constitutionnel.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le dimanche 20, le Roi a entendu la messe dans ses appartemens; LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, à la chapelle du château. Le soir, S. M. s'est montrée à une des fenêtres du château, et sa présence a excité de vives acclamations. « Vous voyez, a dit le Roi à tous les spectateurs; vous voyez, mes amis, que je me porte bien ».

— On croit que les couches de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri n'auront lieu que du 20 au 28 septembre prochain.

— Une ordonnance de M. le préfet de police fixe le prix du pain de quatre livres, première qualité, à 15 sols.

— L'administration de la chancellerie de la Légion-d'Honneur a offert 572 fr. pour le monument de Mgr. le duc de Berri.

— Les membres du conseil d'Etat ont offert une somme de 1600 fr. pour le monument de Mgr. le duc de Berri.

— Le 19, le tribunal de police correctionnelle a condamné à un mois de prison et 200 fr. d'amende, le sieur Pontignac de Villars, pour avoir contrevenu à la loi de censure, en publiant, chaque jour, une brochure politique. Il aura en outre à subir un second procès devant la cour d'assises, pour le fond de deux de ses brochures.

— Le capitaine Mauvais, qui avoit été arrêté à l'occasion du fatal événement du 13 février, vient d'être mis en liberté.

— Le chef de bataillon Duvergier, le sieur Fayolle, et quinze ou vingt autres prévenus d'avoir pris part aux attroupemens du mois de juin, sont renvoyés devant la chambre d'accusation de la cour royale. Le 20, le colonel Barbier-Dufay, et le sieur Nicolle, étudiant en médecine, arrêtés pour la même cause, ont été mis en liberté.

— M. Toschon d'Anneci, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et littérateur distingué, est mort, le 19, à Paris.

— Il résulte d'un compte rendu par le ministre de la marine, que la France possède 50 vaisseaux de ligne, 31 frégates, 13 corvettes, 25 bricks, 60 goëlettes, 14 flûtes, 32 gabares et 24 transports.

— Le 20 au soir, on a arrêté dans les Tuileries, au moment de la promenade de Mme. la duchesse de Berri, un individu à la recherche duquel la police étoit depuis plusieurs jours.

— M. le préfet de Lyon a adressé au conseil-général du département du Rhône un rapport d'où il résulte que, pendant les années 1818, 1819 et 1820, le Roi a accordé à ce département un secours extraordinaire de 283,929 fr., tant pour les indigens que pour constructions, réparations ou acquisitions d'édifices destinés au culte ou au soulagement des malades.

— Le maire de la ville de Rennes vient de publier un arrêté qui défend expressément tout attroupement ou sérénade, de jour ou de nuit. Il paroît que cette mesure a été provoquée par des désordres semblables à ceux qui ont eu lieu dernièrement à Rouen.

— Le conseil-général du département de l'Eure a voté une adresse au Roi, qui renferme l'expression des sentimens dont ce département a été pénétré à la nouvelle de l'horrible attentat du 13 février. Le même conseil-général a voté une

somme de 20,000 fr. pour établir dans le chef-lieu une maison de Frères des Ecoles chrétiennes, d'où l'on pourroit propager dans les campagnes cette estimable institution. Le conseil-général du Calvados a voté 2000 fr. pour le monument qui doit être érigé à Caën à la mémoire du duc de Berri, et 1000 fr. pour celui qu'on doit élever à Paris. Il a voté en outre l'acquisition et la restauration de la chapelle de Formigny, fondée sur le champ de bataille où Charles VII enleva la Normandie aux Anglois, en 1450, et deux médailles d'or, l'une à Paulmier, l'autre au brave grenadier Marie, tous deux de ce département. Une somme de 1500 fr. a été votée par le conseil-général de l'Ain, pour le monument de Mgr. le duc de Berri, et 3000 fr. pour celui de la Gironde.

— Le 31 juillet, la chambre d'accusation de la cour royale d'Angers a rejeté le pourvoi du sieur Goyet, contre l'ordonnance de la chambre du conseil du tribunal du Mans, qui avoit fait saisir sa correspondance. Le sieur Goyet du Mans, est cité devant M. Lefebvre, juge d'instruction près le tribunal de première instance de Paris, pour le 24 de ce mois.

— Le 17 et le 18 ont eu lieu les distributions particulières des prix des quatre colléges royaux de Paris, et de celui de Versailles. M. l'abbé Nicolle a présidé celle du collége royal de Bourbon. Celle du collége de Versailles, à laquelle assistoient M. l'évêque de cette ville et une grande partie de son clergé, étoit présidée par M. l'abbé Eliçagaray, membre de la commission d'instruction publique, qui a donné de sages conseils aux jeunes élèves. Il a été souvent interrompu par le cri unanime de *Vive le Roi !*

— Le *Constitutionnel* annonce que Mme. la maréchale Brune doit aller incessamment à Riom, pour se rendre partie civile contre le nommé Guindon, dit *Roquefort*, renvoyé devant la cour de cette ville, comme auteur de l'assassinat du maréchal.

— On mande de la Suisse que les Jésuites ont été accueillis favorablement dans le canton du Tessin. Huit religieux de cet ordre, revenant de Pologne, sont arrivés tout récemment au collége de Fribourg.

— Le 7, M. le chevalier Azara, ministre extraordinaire de la duchesse de Lucques, a demandé la main de la princesse

Marie-Thérèse, seconde fille du roi de Sardaigne, pour l'infant Charles-Louis, prince de Lucques.

— Le 16, la chambre des pairs d'Angleterre a commencé le procès contre la princesse Caroline.

— La ville de Palerme a envoyé une députation à Naples. Cette députation est arrivée, le 2 août, et a aussitôt adressé une lettre respectueuse au prince lieutenant-général du royaume. On a beaucoup de peine à rétablir le bon ordre dans Palerme. Il n'est permis à aucune famille napolitaine de quitter la ville, et les soldats napolitains y sont cruellement maltraités.

— La grande-duchesse Alexandra, épouse du grand-duc Nicolas de Russie, est accouchée, le 22 juillet, d'une princesse morte.

Sur la dernière conspiration.

« Depuis quelque temps le gouvernement étoit informé que des machinations étoient mises en œuvre pour porter les troupes à la révolte. Il étoit assuré que le bon esprit qui anime les soldats françois déjoueroit les projets formés par quelques hommes, toujours prêts à sacrifier leur honneur et le repos de leur pays à leur orgueil et à leur cupidité : le gouvernement veilloit sur leurs démarches. Ces insensés ont cru qu'ils étoient les maîtres de renverser le trône et les institutions protectrices que la France doit à son Roi. Un certain nombre d'officiers et de sous-officiers des corps en garnison à Paris ont été séduits. Il en est même, dans la garde royale, qui se sont laissés entraîner dans le complot. Le 19 au soir, ces officiers se proposoient de se rendre aux casernes, de réunir les soldats, de marcher contre le palais de nos rois, et de proclamer pour souverain quelqu'un de la famille Buonaparte; mais plusieurs de ceux qu'on avoit osé séduire par de perfides propositions, n'ont pas hésité à venir déclarer à leurs chefs le complot qui étoit sur le point d'éclater. Le gouvernement ne pouvoit différer davantage : ceux qui avoient pris part à cette trame criminelle ont été arrêtés par la gendarmerie. Il paroît qu'il entroit dans le plan des conjurés de s'emparer du château de Vincennes. Un incendie, bientôt éteint, s'y est manifesté sur les trois heures de l'après-midi. On est porté à présumer qu'il a été ménagé à dessein pour

faire naître le désordre et favoriser une surprise. La France a le droit d'attendre qu'un pareil attentat soit puni de manière à effrayer tous ceux qui, oubliant leur devoir et leurs sermens, voudroient tourner contre l'ordre social les armes qui leur ont été confiées pour sa défense. Rien ne doit être négligé pour atteindre les auteurs et les complices d'une conspiration dirigée contre le trône et la Charte, attaquoit ainsi chacun des membres de la nation, dans ses sentimens et ses droits les plus chers. Le tribunal le plus élevé, celui que la Charte a chargé, dans une salutaire prévoyance, de réprimer les attentats à la sûreté de l'Etat, sera sans doute investi du jugement du plus grand crime que les lois puissent avoir à punir. A l'abri de toute influence, au-dessus de toutes les suggestions, ce tribunal auguste sauroit mieux que tout autre reconnoître l'innocence et dissiper des soupçons mal fondés, comme il sauroit atteindre les coupables, quels qu'ils soient. La ville de Paris jouit de la plus grande tranquillité. Les citoyens ont appris en même temps l'existence du complot et l'arrestation de ses auteurs ». (*Moniteur*).

« Nous n'avons que peu de faits à ajouter à ceux que le *Moniteur* a fait connoître. Tous les militaires arrêtés ont été remis à la disposition du procureur du Roi. L'instruction judiciaire est commencée; mais dans ces premiers momens on conçuit que la prudence autant que la justice commandent beaucoup de réserve dans les assertions auxquelles des événemens aussi graves peuvent donner lieu. Le nombre des militaires arrêtés paroît être jusqu'à présent de vingt-cinq. Ce sont tous des officiers jusqu'au grade de capitaine inclusivement, ou des sous-officiers. C'est avec regret que nous avons appris qu'il se trouve dans ce nombre quelques officiers du 2e. régiment de la garde, de ce corps si éminemment distingué par ses sentimens d'honneur et de fidélité. Aussi à peine ces parjures ont-ils été connus, qu'ils ont été rejetés avec indignation par le corps entier; et cette circonstance, toute douloureuse qu'elle est, n'a servi qu'à faire de nouveau éclater le bon esprit de la garde royale. L'instruction jetera du jour sur ces machinations, et sur les moyens d'exécution des auteurs du complot. Il paroît qu'ils n'avoient pas osé confier leurs projets aux soldats dont ils espéroient faire des instrumens. Leur aveuglement étoit tel qu'ils pensoient pouvoir, à l'aide de leur influence et de celle des sous-officiers

à leur dévotion, entraîner les soldats dans de criminels desseins, sans avoir couru le danger de les en prévenir d'avance. Les soldats sont restés fidèles à la voix de l'honneur et du devoir. Parmi les officiers qui ont joué un des principaux rôles dans ces machinations, on cite un capitaine de la légion du Nord, nommé Dequevauvillers, qui, dit-on, a servi dans la garde de Murat, lorsqu'il occupoit le trône de Naples. On cite aussi un capitaine de la légion de la Meurthe, qui est en fuite. Quelques-uns de ces officiers ont été arrêtés à leur domicile en ville, par la gendarmerie; les autres ont été arrêtés à leurs casernes, sur l'ordre de leurs colonels, et par les soldats même de leurs corps. La légion de la Meurthe est sortie, le 21, en bon ordre de Paris, pour se rendre dans la garnison qui lui a été assignée par le ministre de la guerre ».

C'est le samedi, à onze heures du soir, que les officiers prévenus ont été arrêtés; ils ont essayé d'intéresser les soldats à leur sort, et n'ont trouvé que des hommes fidèles à leurs devoirs. Les soldats ont aidé à les arrêter. Pendant cette opération, on avoit fermé les barrières. La légion de la Meurthe a reçu l'ordre de partir à quatre heures du matin. Le Louvre étoit fermé; un détachement de la garde y étoit stationné, et un autre à l'Orangerie sur le quai. M. le ministre de la guerre a visité les casernes pendant la nuit, et a été très-satisfait de l'esprit et des sentimens des corps. On a commencé une instruction sur l'incendie arrivé à Vincennes, pour savoir si ce malheur est dû à une imprudence ou s'il se rattache au complot. On dit que le plan des conjurés étoit de pénétrer aux Tuileries par la galerie du Louvre. M. Dambray, chancelier, est arrivé à Paris, et a eu une audience du Roi.

Une ordonnance du Roi, du 21, convoque la cour des pairs; les pairs absens de Paris sont tenus de s'y rendre, à moins qu'ils ne justifient d'un empêchement légitime. La cour procédera sans délai au jugement des individus arrêtés, le 19 au soir, comme prévenus des crimes prévus par les articles 87, 88 et 89 du Code pénal, et de tous autres individus qui seroient prévenus d'être auteurs, fauteurs et complices des mêmes crimes. M. Ravez, conseiller d'Etat, remplira les fonctions du procureur-général, et sera assisté de MM. Jacqueminot, Mars et Gossin.

L'Histoire de l'Esprit des Peuples de l'Europe; par M. le comte des Rioux de Messimy (1).

L'histoire est la leçon des peuples et des rois; mais pour mériter ce titre, il faut qu'elle soit écrite par des hommes exempts eux-mêmes de passions; ce qui malheureusement a toujours été assez peu commun, mais ce qui est devenu bien plus rare de nos jours. Combien de fois n'avons-nous pas vu la partialité, les préventions, le petit esprit, la malignité, ou même la satire et la haine, altérer et travestir les événemens les mieux connus? Le dernier siècle en a fourni des exemples fameux, et les efforts de Voltaire, de Condorcet, de Raynal, de Millot, pour dénaturer l'histoire, n'ont eu que de trop tristes résultats, et ont propagé dans bien des esprits des idées fausses sur les faits, sur leurs causes et sur leurs conséquences. Quelques sages ont réclamé contre cette manière infidèle de présenter les événemens passés, et ont cherché à rendre à l'histoire son caractère moral et religieux. Parmi ces écrivains, il faudra sans doute compter désormais M. des Rioux de Messimy, qui publie l'ouvrage que nous annonçons. Il se propose de retracer l'esprit général des sociétés européennes depuis l'établissement du christianisme; de montrer l'action de la ro-

(1) 2 vol. in-8°. brochés; prix, 11 fr. et 13 fr. 60 c. franc de port. A Paris, chez Delansy, rue de Sorbonne; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

ligion sur ces sociétés, les progrès de la civilisation, et les grandes variations dans les habitudes et dans les mœurs à chaque siècle. Trois époques lui paroissent surtout remarquables dans la suite des annales modernes; l'époque de Charlemagne, celle des croisades, et celle du protestantisme.

Aujourd'hui, l'auteur se borne à décrire la première époque, et ce qui l'a précédée. Il raconte, dans une *Introduction*, la chute de l'empire d'Occident jusqu'à la conversion de Clovis. Le Ier. livre expose la fondation des grandes sociétés européennes en France, en Germanie, en Italie, en Espagne et dans la Grande-Bretagne. Le IIe. livre montre l'influence du christianisme sur ces divers États naissans; le IIIe., les progrès de cette même religion, et le IVe., qui est intitulé : *de l'Indépendance de l'Église*, est destiné surtout à faire connoître la conduite et la législation de Charlemagne. M. de Messimy joint toujours des considérations morales au récit des faits, et s'attache même plus à ces considérations qu'aux événemens en eux-mêmes. Il insiste sur l'influence de la religion, sur les fautes commises à cet égard par les princes, sur l'application des vérités chrétiennes à la conduite des hommes, sur les vues de la Providence dans la destinée des empires, et sur ce qu'on peut regarder comme la partie la plus importante de l'histoire. Il y a là-dessus, dans l'ouvrage de M. de Messimy, des réflexions aussi judicieuses que chrétiennes, et la conclusion de son second volume, si nous pouvions en citer quelque chose, justifieroit cette idée que nous donnons de son travail, et feroit voir qu'il allie la pureté des sentimens à l'étendue des connoissances, et qu'il sait tirer de

l'histoire des leçons également d'accord avec les événemens et avec les besoins du siècle actuel.

M. de Messimy souhaiteroit que son ouvrage devînt classique, pour inculquer des vérités utiles à une génération qui les oublie de plus en plus; nous souhaitons, comme lui, que ces vérités se répandent. Mais nous lui dirons, avec la franchise qu'il paroît attendre et qu'il mérite, que la forme de son livre n'est pas toujours la plus propre à atteindre ce but; que son style n'est pas assez précis; qu'il revient trop souvent sur les mêmes idées. L'art de persuader ne consiste pas à reproduire les mêmes pensées, quelques vraies qu'elles soient; il faut être sobre, même de bonnes choses, et ménager un peu le temps et la délicatesse du lecteur. Il nous semble donc que l'auteur auroit pu raccourcir beaucoup sa *Préface*, supprimer son *Discours préliminaire*, ou les fondre ensemble, en retranchant de l'un et de l'autre. Il auroit pu aussi, à notre gré, être plus rapide dans ses récits, plus vif dans ses réflexions, plus court dans l'ensemble de son *Histoire*. Ce que nous redoutons surtout aujourd'hui, ce sont les longs livres; c'est peut-être l'effet de notre frivolité, mais cela est ainsi. Or, si M. de Messimy suit son plan, son ouvrage ne laissera pas que d'être un peu volumineux; car il n'a traité encore que l'époque de Charlemagne, et il en annonce deux autres, celle des croisades et celle du protestantisme, qui même fourniront probablement plus de matières que la première. Tout cela pourroit conduire l'auteur à 6 ou 8 volumes; ce qui est beaucoup.

Je serois fâché de refroidir par ces observations le zèle d'un écrivain aussi estimable par ses sentimens

et par ses vues, et je voudrois seulement l'engager à resserrer son cadre, et à réprimer sa facilité et son abondance. J'ai trop bonne opinion de lui pour ne pas croire qu'il voudra bien accueillir des remarques qui tendent à rendre ses travaux plus utiles.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Pendant l'octave de la fête de l'Assomption, où une messe a été dite, tous les jours, à neuf heures, dans l'église métropolitaine, pour Mme. la duchesse de Berri, S. Em. M. le cardinal archevêque a célébré plusieurs fois cette messe au maître-autel; S. Em. l'a dite entr'autres le dernier jour de l'octave, et a donné la communion à un assez grand nombre de pieux fidèles, parmi lesquels on remarquoit des jeunes gens.

— Le 24, S. Em. M. le cardinal archevêque de Paris, accompagné de M. le coadjuteur, après avoir assisté à la messe du Roi, dans les appartemens, a offert à S. M. les hommages et les vœux du clergé de son diocèse, à l'occasion de la Saint-Louis.

— Le 24 août, l'Académie françoise a assisté à la messe qui a été dite à l'occasion de la fête de saint Louis, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois; M. l'abbé Sicard a dit la messe; M. l'abbé Pisseau, chanoine honoraire de Saint-Denis, et supérieur de la communauté des clercs attachés au chapitre, a prononcé le panégyrique du saint Roi. Nous n'avons point été assez heureux pour l'entendre; mais on dit qu'il a traité son sujet avec beaucoup d'ame et de talent. M. l'abbé Pisseau est déjà monté plusieurs fois dans les chaires de la capitale, et a rempli même des stations avec succès.

— Si dans beaucoup de villes on se plaint de la difficulté de trouver des gardes-malades sûres et fidèles, le besoin s'en fait sentir plus vivement encore à Paris

qu'attirent, au milieu de tant de vices et de dangers. Les particuliers isolés et les familles sont souvent obligés d'appeler pour ce service des femmes inconnues, avides, qui n'offrent aucune garantie, et qui abusent de la confiance qu'on est forcé de leur donner. C'est donc dans l'intérêt de la religion et de l'humanité que des personnes charitables ont conçu le projet de former un établissement de gardes-malades, que l'on réunira dans un local commun, et qui seront sous la direction de Sœurs d'une des congrégations hospitalières. On choisira des filles sûres, élevées dans la religion, intelligentes et d'une conduite éprouvée. On les exercera au soin des malades, et elles passeront quelque temps dans un hospice pour s'y former; on leur inspirera le zèle, la patience, et une attention scrupuleuse à suivre les ordonnances des médecins. Elles seront assujetties à une règle, et auront un costume simple et uniforme. Les personnes qui auront besoin d'une garde-malade, s'adresseront à la directrice de l'établissement, qui désignera les sujets suivant la connoissance qu'elle en aura; c'est avec elle, et non avec les gardes, que l'on traitera du prix, qui sera modéré, mais qui doit pourtant être tel que l'établissement puisse se soutenir et même s'étendre. Il sera défendu sévèrement aux gardes de rien recevoir, pas même des cadeaux. La maison pourvoira à leurs besoins, et tout sera en commun parmi elles : lorsqu'elles ne seront pas auprès des malades, on les occupera à divers ouvrages. Tel est le plan de cet établissement, qui a déjà recueilli d'honorables suffrages. Les ecclésiastiques, les pères de famille, les médecins, montrent un égal empressement à favoriser un projet qui n'a été formé que dans des vues de religion et de charité, et qui ne peut se soutenir que par les mêmes motifs; car on ne compte pour avoir des sujets que sur ces mêmes principes et ces mêmes sentimens de piété et de dévouement qui ont donné naissance aux associations vouées au service des malades. On espère

donc que les personnes pieuses concourront à former et à soutenir cet établissement, qui pourroit, par la suite, rendre de si grands services. Déjà un local a été loué, rue du Bac, n°. 100 *bis*, on s'occupe de le meubler; cinq sujets sont placés dans les hospices pour y apprendre à soigner les malades. Les dons ou les souscriptions sont reçus chez plusieurs de MM. les curés et notaires de la capitale. Il semble que l'établissement a droit d'intéresser, non-seulement les habitans de Paris, mais aussi ceux des provinces, puisque, s'il réussit, il pourra s'étendre au loin, et pourvoir aux besoins des malades dans les différentes villes où l'on désireroit leur procurer ce genre de secours.

— Depuis deux mois on fait dans le diocèse de Poitiers des prières pour Mme. la duchesse de Berri; M. de Bouillé, évêque de Poitiers, a ordonné, par son Mandement du 24 juin, que les prêtres ajoutassent les oraisons *Pro muliere gravidâ*, et que l'on chantât, tous les dimanches, à la fin de la messe paroissiale, l'*Exaudiat* et le *Sub tuum*, avec des versets et oraisons désignés au Mandement; le prélat a de plus engagé les fidèles à diriger à cette intention leurs prières et leurs bonnes œuvres. A Poligny (Jura), on dit la messe, tous les mercredis, dans l'église paroissiale de Saint-Hippolyte, sur la demande des dames de la Charité, et, tous les jeudis, dans l'église de l'hospice du Saint-Esprit; dans cette dernière, tous les jours, après la messe, les enfans de l'hospice récitent des prières pour la Princesse; dans les deux communautés qui se trouvent dans la même ville, des Clarisses et de la Visitation, on offre des prières et des communions pour le même objet. Depuis plus de quatre mois des réunions de personnes pieuses, à Metz, font des prières dans cette intention, et, le 9 de ce mois, les dames de la société de Charité Maternelle ont obtenu de commencer une neuvaine dans l'oratoire de l'hospice. A Rocroy, on célèbre, tous les samedis, depuis le commencement de

juillet, une messe solennelle à l'autel de la sainte Vierge; tous les dimanches, après les vêpres, on chante, au même autel, les litanies de la sainte Vierge, et, en outre, les dames de la ville ont fait commencer une neuvaine, le 16 août; MM. les officiers de la garnison et du génie ont assisté à la messe chantée solennellement ce jour, et, après la neuvaine, on célébrera encore, tous les mardis, à la même intention, une messe au nom des mêmes dames. A Dourdan, on dit deux messes par semaine; l'une le lundi, sur la demande des dames de la ville; l'autre le samedi, d'après le vœu des demoiselles de l'Association de la sainte Vierge; de plus, tous les dimanches et fêtes, on récite des prières, et les fidèles s'empressent à ces exercices de piété. Depuis l'époque sinistre du 13 février, les religieuses de l'ancienne abbaye de Jouarre font acquitter des messes, et récitent des prières de concert avec leurs élèves; les habitans de Jouarre se joignent à ces vœux. Un grand nombre d'autres associations et des particuliers témoignent de toutes parts leur dévouement et leurs vœux par de semblables prières.

— Le 9, M. d'Astros, évêque de Bayonne, est arrivé sur le territoire de son diocèse. Il a été reçu à l'hôtel de la Préfecture, à Mont-de-Marsan, où le préfet, M. de Nugent, lui a fait l'accueil le plus distingué. Le lendemain, le prélat se rendit à l'église paroissiale, accompagné de M. le préfet et de sa famille. Il y célébra la messe, après laquelle M. le curé de Mont-de-Marsan lui présenta son clergé, et quelques curés voisins qui étoient venus au chef-lieu pour saluer leur évêque. Le prélat s'entretint quelque temps avec eux, et cette première entrevue leur a confirmé tout ce qu'ils avoient ouï-dire de ses qualités. Le 11, M. l'évêque a continué sa route pour aller prendre possession de son siége.

— Le 30 juillet, M. de Salamon, évêque de Saint-Flour, arriva à Massiac. M. le comte d'Espinchal le

reçut avec les honneurs dus à son rang. Le maire de Saint-Flour avoit pris des mesures pour être instruit de l'arrivée du prélat. Dès qu'on sut qu'il devoit partir de Massiac, le 31, des cavaliers partirent de la ville pour aller à sa rencontre, et le premier adjoint alla le complimenter. M. l'évêque s'avança au milieu de tout ce cortége : il trouva, à l'entrée du faubourg, toute la population réunie pour recevoir sa première bénédiction ; arrivé dans la ville, il fut complimenté par MM. le sous-préfet et le maire. Les habitans se pressoient sur son passage ; on se félicitoit de voir enfin le siége rempli, après douze ans d'attente. M. l'abbé de Rochebrune, grand-vicaire, et les chanoines, se trouvèrent à l'évêché pour recevoir le prélat, et le soir, la ville fut illuminée. Le lendemain, 1er. août, le chapitre, en habit de chœur, ayant à sa tête M. de Rochebrune, fut admis chez M. l'évêque, qui répondit par les choses les plus affectueuses au compliment de M. le grand-vicaire. Il reçut ensuite les autorités ; et le soir, il prit possession, au milieu des démonstrations de joie. On peut dire que toute la ville assistoit au *Te Deum*, qui fut chanté à cette occasion.

— M. l'évêque de Digne visite constamment chaque année une partie de son troupeau, et même il a plusieurs fois, les années précédentes, étendu son zèle sur les diocèses privés alors de pasteurs, et a donné les ordres à Aix, ou administré la confirmation dans cette ville, ainsi qu'à Marseille, à Toulon et ailleurs. Cette année il a parcouru tout le département des Hautes-Alpes, pays montueux et difficile ; mais l'âpreté des chemins n'a point arrêté le prélat. Il a pénétré dans les vallées du Queyras, de Monestier, et jusque sous les roches glaciales de la Grave, où il a donné la confirmation aux jeunes gens qui avoient été disposés pour ce sacrement. Partout il a été reçu avec respect dans des pays où règne encore une heureuse simplicité de mœurs. Il a officié à Briançon, et a distribué la communion à un

grand nombre de personnes qui ont ensuite été confirmées. Il a donné la tonsure à un élève du petit séminaire d'Embrun. A son retour de Briançon, il s'est arrêté dans la maison centrale de détention à Embrun, où l'aumônier, M. Vacher, avoit préparé quelques jeunes prisonniers pour la première communion et pour la confirmation. Environ quarante ont communié ou ont été confirmés de la main du prélat, qui leur a adressé avant et après la cérémonie, une exhortation convenable pour la situation de ces malheureuses victimes de leurs passions. Les détenus et les étrangers qui étoient présens, ont également été touchés de la charité du prélat, qui, en sortant, a voulu exercer aussi la miséricorde corporelle envers ces infortunés, et a chargé l'aumônier de leur distribuer quelques secours.

— Nous n'avons dit que deux mots de la visite que M. le prince de Croï, évêque de Strasbourg, a faite à Colmar; mais nous avons reçu depuis la relation de cette visite, qui a été publiée dans cette dernière ville, et qui contient plusieurs détails de quelque intérêt. Ce fut le 1er. juillet que le prélat arriva dans le département du Haut-Rhin. Il visita l'église et l'établissement des Sœurs institutrices de Ribeauvillé, et fut joint dans cet endroit par une escorte de cavalerie, qui l'accompagna jusqu'à Colmar, où l'on fit au prince-évêque une réception magnifique. Le curé de Colmar le complimenta devant le portail de l'église, et le conduisit dans le sanctuaire, où l'on chanta le *Te Deum*. Il le reçut ensuite au presbytère, où le prélat fut complimenté par un président de chambre de la cour royale, et par le maire de la ville. M. de Croï répondit avec beaucoup d'affabilité. Le lendemain, on le conduisit processionnellement à l'église, où l'on célébroit la fête de saint Pierre. Le prélat, après avoir entendu le sermon, prêché par M. l'abbé Vion, vicaire-général, officia pontificalement, et donna la communion à soixante-

dix cuirassiers et soldats de la légion du Haut-Rhin, que M. le curé avoit préparés à cet acte de religion. Ce spectacle parut réjouir le digne évêque, comme il édifia tous les fidèles. Le soir, le prince assista aux vêpres. Le 3 juillet, il commença à conférer le sacrement de confirmation, pour lequel deux mille neuf cents personnes étoient inscrites. Quatre jours furent consacrés à cette cérémonie, afin qu'elle offrit plus d'ordre. Le premier jour on admit les personnes plus âgées, les militaires et les élèves du collége. M. l'abbé Lienhart, vicaire général, supérieur du séminaire, prêcha avant chaque confirmation. Le prélat présida aussi l'examen des jeunes ecclésiastiques, visita le collége un des jours suivans, et alla à Neuf-Brisach. Le samedi 8, il partit, après avoir reçu de toutes les classes d'habitans des témoignages d'allégresse et de respect. Il parcourut plusieurs paroisses, et passa le dimanche au petit séminaire, établi depuis dix-huit mois à la Chapelle sous Rougemont, et qui compte déjà cent cinquante élèves; on se rappelle que Mgr, le duc d'Angoulême posa la première pierre de cet établissement. Dans la semaine qui suivit, M. l'évêque visita Belfort, Altkirch et Mulhausen; donna la confirmation dans ces villes, et présida à l'examen des jeunes ecclésiastiques. Il revint, le samedi 15 juillet, à Colmar, où il dit la messe, le dimanche, et assista au sermon et à la grand'messe de la paroisse. Il voulut voir l'hôpital, et admira les soins des Sœurs pour les malades, les écoles et les orphelins. Le prince partit, le 17, avec MM. les grands-vicaires Lienhart, Vion et Sauthier, qui l'avoient accompagné dans son voyage. Il accueillit encore sur sa route les vœux et les bénédictions des habitans des lieux qui se trouvoient sur son passage. La relation que nous avons suivie, et dont nous avons supprimé tout ce qui ne tenoit pas à notre plan, a été publiée par le conseil de la fabrique de l'église paroissiale de Colmar, et adressée par les membres de ce conseil au prélat, pour perpétuer le

souvenir d'un voyage où sa piété et sa douceur lui ont gagné les cœurs de ses diocésains.

— Le diocèse de Poitiers renferme un certain nombre de prêtres qui ont refusé de se soumettre au Concordat de 1801, et de reconnoître les évêques institués après cette époque. M. Bailly, premier évêque de Poitiers après le Concordat, après les avoir invités à se soumettre, les interdit, par son Mandement du 7 janvier 1804; ce prélat étant mort, M. de Barral, évêque de Meaux, fut chargé, peu après, de visiter le diocèse, et il usa de toute l'influence que pouvoient lui donner sa qualité d'ancien évêque et ses talens pour ramener ces partisans du schisme. Les moyens de persuasion ne furent pas plus heureux que les voies de rigueur. M. de Bouillé, nouvel évêque de Poitiers, pouvoit se flatter de ne pas rencontrer les mêmes obstacles. Les déclarations des évêques et le retour du Roi ôtoient tout prétexte au schisme. Le prélat ne négligea aucun moyen pour détromper ceux qui auroient pu être de bonne foi; il écrivit à chacun des prêtres dissidens; il leur parla le langage de la vérité, et surtout de la douceur. Il leur représenta que l'assentiment des évêques étoit unanime, et que des prêtres qui s'étoient montrés si fortement attachés à l'autorité épiscopale ne pouvoient la méconnoître lorsqu'elle se manifestoit d'une manière si précise, si notoire, si générale. Après une première lettre adressée à ces dissidens, M. de Bouillé publia, le 8 mars dernier, une *Lettre pastorale aux fidèles qui n'étoient pas encore dans sa communion*. Le 10 juin suivant, il adressa une nouvelle lettre aux prêtres compris dans cette catégorie; elle n'étoit pas moins affectueuse et moins pressante que la précédente. Le prélat, visitant la partie de son diocèse que ces prêtres habitent, espéra que sa présence seroit pour eux une occasion de revenir à l'unité. Tous ces moyens ont été inutiles. Trois prêtres seulement ont entendu la voix de leur pasteur; ils se sont réunis à lui. Des fidèles ont suivi cet exem-

ple. Onze prêtres ont persévéré dans leur désobéissance. On dit que dans une réunion ils avoient pourtant arrêté de reconnoître le prélat ; mais que les suggestions de leurs confrères dans un diocèse voisin les ont entraînés de nouveau dans le parti du schisme. En conséquence, M. de Bouillé a cru devoir prendre contre eux une mesure sévère. Ayant épuisé tous les moyens de douceur, ayant de plus rempli les formalités prescrites par les canons, en adressant à ces prêtres trois monitions successives, il a, par une ordonnance du 21 juillet dernier, déclaré interdits, 1°. MM. Perrière, Gueniveau, Legrand, Texier, Vigneron, Couliau et Aubin, qui exercent publiquement les fonctions du ministère à Saint-André, Cumbrand, Montigni, Courlai, Beaulieu, Pierrefitte et Scillé, département des Deux-Sèvres ; 2°. MM. Sainton, Labourt, Duchastenier et Billoque, qui exercent les mêmes fonctions dans des maisons particulières à Poitiers ou aux environs ; 3°. ceux qui, sans être ici dénommés, exercent ou exerceroient par la suite sans pouvoir. Le prélat prévient les fidèles que les absolutions de ces prêtres sont nulles, et qu'assister à leurs assemblées c'est participer à leur schisme.

Nouvelles politiques.

Paris. Le 24, à une heure, le Roi a reçu, à l'occasion de la Saint-Louis, les hommages des officiers de la garde nationale de Paris, de la garde royale, et des états-majors de tous les corps en garnison dans la capitale. Ces corps ont ensuite défilé successivement devant S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. A six heures et demie du soir, les musiciens du Conservatoire ont exécuté un concert sur une des terrasses du château. Immédiatement après, les musiques de la garde nationale, de la garde royale et des autres troupes, ont exécuté tour à tour des symphonies sous les fenêtres de S. M. Une foule immense de spectateurs faisoit retentir l'air des cris de *Vive le Roi ! vivent les Bourbons !*

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a envoyé

à M. le maire de Voreppe (Isère), une somme de 500 fr. pour être répartie entre les habitans de cette paroisse qui ont le plus souffert de l'orage du 23 juillet dernier.

— M. Chaix, mort il y a quelques années, avoit légué une somme de 24,000 fr. destinée à doter vingt-quatre pauvres filles, à raison de deux par arrondissement. Il ne restoit plus qu'un mariage à faire dans le 4e. arrondissement; mais M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, et M. Lebrun, maire de l'arrondissement, étoient embarrassés de faire un choix entre deux jeunes filles pauvres, et également vertueuses. Le Roi, instruit de cette particularité, a fait donner, sur sa cassette, les fonds nécessaires pour la seconde dote. Le mariage des deux jeunes filles a eu lieu la veille de la Saint-Louis, et M. Lebrun a recommandé aux époux de n'oublier jamais la bonté paternelle du Roi.

— Le 22, M. Grandet, juge d'instruction, a commencé la procédure contre les individus compromis dans la conspiration. On a arrêté, par ordre de M. le procureur du Roi, le lieutenant-colonel Dentzel, un employé au trésor public, et un adjudant-major de la garde royale. Sept officiers du 2e. régiment d'infanterie de la garde royale ont aussi été arrêtés, et il en est parmi eux qui ont été comblés de bienfaits par les Princes. Il paroît qu'un des principaux clubs de la conjuration se tenoit dans la rue Montmartre, et avoit pour président un officier d'infanterie, qui prenoit pour nom de guerre celui du *capitaine Pilote* : il s'est échappé dans la nuit du 19 au 20. On croit que la haute-cour des pairs s'assemblera dans les premiers jours de la semaine prochaine. MM. Pastoret et d'Aguesseau ont été désignés, dit-on, pour remplir les fonctions de juges d'instruction dans cette affaire.

— M. de Blaire, conseiller d'Etat en service extraordinaire, est rappelé en service ordinaire. M. Flaugergues, ancien membre du corps législatif et de la chambre des députés, en 1814, est nommé maître des requêtes.

— Le 22, la cour royale de Paris a entériné des lettres de grâce pleine et entière en faveur de plusieurs individus, et entr'autres de Stanislas Bouquot, condamné à la déportation, en 1816, comme imprimeur du *Nain-Tricolore*.

— Une ordonnance de la chambre du conseil renvoie devant la cour royale les nommés Gravier et Bouton, comme prévenus d'attentat contre la personne de S. A. R. Mme. la

duchesse de Berri, et d'avoir voulu changer l'ordre de la successibilité au trône.

— Une ordonnance royale, du 16 de ce mois, prescrit l'établissement d'un nouveau collége royal dans le local de l'ancien collége d'Harcourt, rue de la Harpe. Il sera ouvert à la fin des vacances, et ne recevra d'abord que des externes.

— L'ordre du jour de la garde nationale de Paris, du 22 de ce mois, publie l'état de tous les dons que ce corps a fait cette année, depuis le 1er. janvier jusqu'au 1er. août. Il forme un total de 67,663 fr., dans lequel est comprise une somme de 45,027 fr. pour le monument de Mgr. le duc de Berri.

— Sur des soupçons que l'on avoit essayé de mettre le feu aux écuries du Roi, on a commencé à murer tous les soupiraux des caves des écuries royales.

— Le 21, le corps municipal de la ville de Rouen a voté une adresse au Roi, à l'occasion de l'événement du 19 août.

— Le conseil-général du département de la Moselle a voté une somme de 2000 fr. pour le monument de Mgr. le duc de Berri, et une adresse au Roi, relative à l'attentat du 13 février. Les conseils-généraux de la Charente-Inférieure et de l'Orne, ont voté aussi chacun 2000 fr. pour le monument du Prince, et ceux du Bas-Rhin et de la Nièvre, 1000 fr.

— On annonce que Mme. Bacciochi, sœur aînée de Buonaparte, connue autrefois sous le nom de la princesse Eliza, est morte, le 7 août, à Villa-Vicentina.

— M. l'abbé Amédée Peyron, professeur de langues orientales à Turin, a découvert, dans un manuscrit provenant du monastère de Saint-Colomban de Bobbio, des variantes importantes des discours connus de Cicéron, et plusieurs fragmens de discours qui ont été perdus. M. Mai a déjà publié, comme nous l'avons dit, quelques-uns de ces fragmens, d'après un manuscrit de la même bibliothèque, conservé dans la bibliothèque Ambroisienne de Milan.

— Le roi et la reine d'Espagne, revenant des eaux de Socédon, sont entrés à Madrid, le 12 de ce mois, et ont été accueillis par de vives acclamations.

— On dit que le ministre d'Autriche près la diète de Francfort, a remis à cette assemblée une note diplomatique sur les derniers événemens d'Espagne et de Naples, et que cette note provoque l'attention des gouvernemens sur les dangers dont ils sont menacés.

Livres nouveaux.

Vita sancti Philippi Nerii, auctore Gallonio.

Philippe Neri naquit à Florence, le 21 juillet 1515, et se distingua dès son enfance par sa douceur, sa piété et la pureté de ses mœurs. Etant allé à Rome à l'âge de dix-huit ans, il s'y appliqua également à l'étude et aux bonnes œuvres, et fit de grands progrès dans la vertu. Il travailloit au salut des ames, visitoit les hôpitaux et les prisons, et portoit les autres au service de Dieu par ses exemples et ses discours; il institua dans cette vue la confrérie de la Sainte-Trinité, qui se consacroit aux exercices de piété et aux œuvres de miséricorde. Ayant été ordonné prêtre en 1551, il se retira dans la communauté des Prêtres de Saint-Jérôme, qui jouissoit d'une grande réputation de régularité, et il se livra aux soins du ministère. Son zèle, sa charité, son talent pour toucher les pécheurs, sa vie pauvre, mortifiée, laborieuse, son assiduité à la prière, le firent bientôt connoître. Il faisoit chez lui des conférences qui donnèrent lieu à la formation de la congrégation de l'Oratoire; il réunissoit des prêtres et de jeunes ecclésiastiques, et les exerçoit à faire des prières et des instructions au peuple: on les appela *Oratoriens*, parce qu'à certaines heures ils appeloient le peuple à la prière au son de la cloche. Un de ses premiers disciples fut le célèbre Baronius, depuis cardinal. Cette congrégation commença en 1564; elle fut approuvée par Grégoire XIII en 1575, et confirmée par Paul V en 1612. En 1575, Philippe prit possession de l'église Sainte-Marie *in Vallicella*, qu'il fit rebâtir avec magnificence, et continua cependant de desservir l'hospice des Pélerins de la Trinité. Son institut s'accrut de son vivant, et forma des établissemens à Florence, à Naples, à San-Severino, à Lucques, à Palerme, à Padoue, à Ferrare, à Thonon, etc. Les membres de cette congrégation se distinguoient par leur piété et par leur zèle pour le salut du prochain; Philippe les gouverna avec autant de talent que de douceur jusqu'en 1593, qu'il voulut par humilité se démettre des fonctions de supérieur. Il mourut saintement, le 25 mai 1595, et fut canonisé par Grégoire XV, en 1622.

Sa vie fut écrite, en latin, par Antoine Galloni, Romain,

prêtre de la même congrégation, et un de ses premiers disciples; il rapporte en détail les principales actions du saint, et fait connoître ses vertus et ses travaux; il s'étend surtout sur les miracles, les révélations et les autres faveurs surnaturelles dont Philippe fut comblé. Ces faveurs tournèrent souvent à l'avantage du prochain, pour lequel le saint obtenoit ou la guérison des maladies du corps, ou des grâces plus précieuses encore. On dit dans le *nouveau Dictionnaire historique* italien, édition de Bassano, chez Remondini, 1796, que l'auteur ajoute trop de foi aux miracles, et entre dans trop de détails à cet égard; mais l'ouvrage est muni d'une attestation de cinq cardinaux qui avoient connu le saint, et parmi lesquels étoit le cardinal Baronius. Galloni (d'autres l'appellent Gallonio) mourut à Rome en 1605; la *Biographie universelle* place sa mort en 1617.

On a donné à Rome, en 1818, une nouvelle édition de cette Vie; c'est celle que nous annonçons. Elle est imprimée avec soin, sur grand papier, et accompagnée de 36 gravures relatives aux actions du saint. Prix, 24 fr. et 26 fr. franc de port. Se vend chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Sainte Bible, en latin et en françois, avec des Notes littérales, critiques et historiques, des Préfaces et des Dissertations. Tome IIe. *Genèse* et *Exode* (1).

C'est la 1re. livraison de la *Bible de Vence*, que nous avons annoncée il y a quelques mois. Les éditeurs ont commencé par le IIe. volume, parce qu'il donnera mieux une idée de la manière dont seront exécutées les diverses parties de l'ouvrage. Il renferme en effet deux livres du Pentateuque, des dissertations, des notes et des gravures. Le tout nous a paru bien *traité*, suivant l'expression reçue en typographie; le caractère, le papier, la netteté de l'impression, la correction des épreuves, tout cela nous a paru propre à satisfaire les amateurs, et à prévenir favorablement en faveur de l'entreprise. Nous reviendrons sur cette livraison.

---

(1) On souscrit à Paris, chez Méquignon fils aîné, chez Méquignon junior; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal; prix, pour les souscripteurs, 6 fr. par chaque volume, non compris le port.

Controverse sur la constitution civile du clergé.

Cette controverse occupa long-temps les esprits, et tient une grande place dans l'histoire ecclésiastique des derniers temps. Le nombre des ouvrages et des brochures qu'elle produisit est très-considérable, et sans prétendre les faire connoître tous en détail, il peut être utile de perpétuer le souvenir des services rendus à cette époque par des théologiens et des ecclésiastiques estimables. Les événemens qui se sont pressés depuis, ont affoibli la mémoire de beaucoup de faits, d'écrits et de noms dignes d'être conservés, et on nous saura gré de venger de l'oubli des travaux et des efforts aussi honorables pour les individus que précieux pour l'Eglise en général. Mais avant de raconter la part que les divers rangs du clergé prirent à cette controverse, nous consacrons cet article en entier aux ouvrages d'une classe particulière d'écrivains qui ouvrirent en quelque sorte la lice, soit pour l'attaque, soit pour la défense.

L'assemblée nationale avoit formé dans son sein un comité ecclésiastique où dominoient principalement des avocats, dont les uns ignoroient entièrement les règles de l'Eglise, et dont les autres étoient imbus de préjugés à cet égard. Parmi ces derniers étoit surtout Camus, canoniste et avocat du clergé, mais janséniste ardent et enthousiaste de la révolution. Il paroît que ce fut lui qui conçut le projet de donner au clergé une nouvelle constitution. Prévenu contre l'autorité épiscopale et la cour de Rome, il voulut réaliser les vœux émis plus d'une fois dans son parti pour le renversement de la discipline et de la hiérarchie. Il fut secondé par d'autres avocats qui, sans tenir au jansénisme, avoient adopté les opinions trop communes dans la magistrature sur

être antérieures aux écrits suivans. Il y a toute apparence que c'est encore Maultrot qui est auteur d'*Observations sur le projet de supprimer en France un grand nombre de cures*; 48 pages in-8°. Le même adressa deux *Lettres à M. Faure*, sous la date des 15 et 2 juin de cette année; elles forment ensemble 123 pages; l'auteur y réfute la *Consultation* du 29 mai. *Quand on a quelque amour pour l'Eglise*, dit l'avocat lui-même, *on a le cœur percé de douleur de voir sa discipline ainsi livrée au pillage par des jurisconsultes*. On remarque aussi que dans cet écrit Maultrot combat Montclar et Brunet, dont Faure lui opposoit les témoignages. A ces deux *Lettres*, Jabineau en joignit une adressée à M. Agier, un des signataires de la *Consultation* pour Saurine; elle est datée du 2 juin, et fait 27 pages; Jabineau s'étonne qu'*un homme instruit et qui a des principes* se fut joint à des jurisconsultes *qui ne se sont jamais donné pour avoir même les élémens des matières canoniques*. Peu après, Maultrot publia deux lettres sous ce titre: *Lettre de M. M. à M. J. sur l'opinion de Camus*; la première est du 10 juin, et la seconde du 26, et réunies elles forment 155 pages. Maultrot y réfutoit les raisonnemens et les autorités mis en avant par Camus, dans son *Opinion* du 31 mai. Ces *Lettres* furent suivies d'une *Réponse de M. Ja. à M. Ma. relativement à l'opinion de Camus*, 8 juillet, 50 pages in-8°; Jabineau y achevoit de renverser les argumens en faveur de la constitution civile du clergé; et peu après, Maultrot donna encore une *Lettre à un ami sur l'opinion de Treilhard*, 20 juillet, 71 pages in-8°. A ces écrits succédèrent *la vraie Conspiration dévoilée* (par Jabineau), 10 août 1790, 65 pages, pour montrer que c'étoit le parti philosophique et ennemi de la religion qui provoquoit tous les bouleversemens; l'*Examen de l'écrit intitulé: Ultimatum à M. l'évêque de Nanci, par M. Bertolio*. Voici ce qui donna lieu à ce dernier écrit. M. de la Fare, évê-

que de Nanci, avoit fait paroître un ouvrage sous ce titre : *Quelle doit être l'influence de l'assemblée nationale, sur les matières ecclésiastiques et religieuses?* Un abbé Bertolio, avocat, prétendit le réfuter dans une brochure qu'il intitula : *Ultimatum à M. l'évêque de Nanci*, et où il avançoit sur la religion les maximes les plus fausses et les plus hardies. C'est à cet *Ultimatum* que Maultrot répondit par l'*Examen* ci-dessus, qui est divisé en trois parties, formant en tout 299 pages. L'auteur y traite Bertolio avec assez de mépris, et il y combat les principes de le Vayer et de Brunet, dont Bertolio s'étoit appuyé. *Il y a de nos jours*, dit-il, *un mépris marqué de l'Eglise, une conjuration visible contre elle, et un dessein évident de ruiner sa discipline, et de l'asservir à la puissance séculière.* Il falloit sans doute que le mal fut bien grand pour être avoué ainsi par un de ceux qui y avoient peut-être contribué. Un député, M. C. D. L. R., dont Maultrot avoit parlé dans l'*Examen*, et dont il avoit critiqué un écrit sur le décret du 13 avril 1790, ayant publié une réponse à Maultrot, Jabineau lui adressa une *Réplique*, 75 pages in-8°., où il justifie son ami, et combat le décret cité.

D'un autre côté, les partisans de la nouvelle constitution la soutinrent par quelques écrits. Nous citerons entr'autres le *Développement de l'Opinion de Camus*, dans la séance du 27 novembre, *sur l'exécution de la constitution civile du clergé* (1), 36 pages; *Légitimité du serment civique exigé des fonctionnaires publics*, par M. Grégoire, 44 pages; *Observations sur le décret de l'assemblée nationale qui ordonne une nouvelle circonscription des paroisses*, par le même, 26 pages; *Lé-*

(1) Camus crut sans doute relever son écrit en y joignant l'adhésion de vingt-sept curés, députés à l'assemblée, qui déclarèrent, le 6 décembre, reconnoître dans son *Discours* les vérités de la foi. Cette complaisance valut à sept d'entre eux d'être nommés évêques peu après; quelques-uns se marièrent depuis.

gitimité du serment civique (par M. Baillet), 56 pages in-8°.; *Apologie du serment civique, par un prêtre de la maison et société de Sorbonne, ami de la religion et des lois* (l'abbé D., qui se rétracta depuis), 21 pages in-8°.; *Apologie des décrets de l'assemblée nationale*, par le père Lalande, de l'Oratoire, depuis évêque constitutionnel, en deux parties, 118 pages in-8°.; *Préservatif contre le schisme*, ou *Questions relatives au décret du 27 novembre 1790* (par Larrière), 25 mars 1791, 254 pages; *Eclaircissemens sur la constitution civile du clergé*, par Torcy, 28 mars 1791, 50 pages; *Observations sur le décret de l'assemblée nationale pour la constitution civile du clergé, adressées aux citoyens du Finistère*, par Le Coz, principal du collége de Quimper, et procureur-syndic du district; ces écrits, émanés du même parti, furent presque tous réfutés par d'autres écrits sortis également du sein du parti janséniste, et dans cette lutte Maultrot et Jabineau furent ceux qui montrèrent le plus d'ardeur et de fécondité. Nous nous bornerons à donner les titres de leurs ouvrages.

Ils publièrent donc : *Réplique au développement de Camus sur la constitution civile du clergé* (Maultrot), 38 pages in-8°.; *la Légitimité du serment civique, par M. B**** (Baillet) *convaincue d'erreur* (Jabineau), 25 janvier 1791, 65 pages, y compris une réponse à M. Grégoire; *Preuves de l'incompétence de la puissance spirituelle dans l'établissement de la constitution civile du clergé* (Maultrot), 76 pages, avec une *Nouvelle preuve*, par le même; *Explication du canon XVII du concile de Chalcédoine, qui fait le principal appui de la constitution civile du clergé*, le même, 66 pages; *Lettres à M. C. D. L. R., auteur des* Questions sur les affaires présentes de l'église de France, avec des Réponses propres à tranquilliser les consciences, le même; il y a quatre *Lettres*, qui forment en tout 233 pages; *Vains efforts des défenseurs du serment*, ou *Réplique*

à M. l'abbé B. (Baillet), le même, 2 avril (1791), 47 pages; *le Fanatisme de l'ignorance confondu*, ou *Réponse à l'Apologie des décrets, par le P. Lalande*, (Jabineau), 49 pages; *deux Mots au P. Lalande*, ou *Suite du Fanatisme confondu*, le même, 6 mai 1791, 24 pages; *Eclaircissement d'un fait tiré de la Vie de saint Jean-Chrysostôme, sur lequel on fonde l'obligation de se soumettre à des pasteurs intrus*, (Maultrot), 69 pages; *Comparaison de la réforme de France avec celle d'Angleterre, sous Henri VIII*, le même, 73 pages; *l'Indépendance de la puissance spirituelle défendue contre le* Préservatif (de Larrière), le même, 136 pages; Maultrot y relève plusieurs assertions inexactes et hardies de M. de Castillon, dans son réquisitoire contre les actes du clergé de 1765; *Lettre à l'auteur du Préservatif contre le schisme*, (Jabineau), 8 juillet 1791, 42 pages; *Lettre à M. de Talleyrand, évêque d'Autun, sur son rapport concernant l'admission égale et indéfinie de tous les cultes religieux*, (probablement Jabineau), 20 juin 1791, 70 pages; *le Préservatif contre le schisme convaincu de graves erreurs* (le père Lambert), 172 pages; *Avis aux fidèles, ou Principes propres à diriger leurs sentimens et leur conduite dans les circonstances actuelles* (1), (le même), 86 pages; *Histoire de saint Ignace, patriarche de Constantinople, et de Photius* (Maultrot), 97 pages in-8°.; *Véritable idée du schisme contre les faux principes de Camus et des pasteurs constitutionnels*, le même, 80 pages; *Doctrine de saint Cyprien, sur l'unité de l'Eglise, et sur le schisme, appliquée au temps présent*, le même, 111 pages; *Réponse à l'évêque de Pistoie* (2), (Jabineau),

---

(1) Dans cet *Avis*, le P. Lambert, tout en se déclarant fortement contre le schisme des constitutionnels, posoit, sur la communication avec les intrus, des principes qui parurent relâchés, et que l'abbé Barruel combattit dans un article exprès de son *Journal ecclésiastique*, mai 1791.

(2) Les jansénistes, qui aimoient mieux s'en rapporter à l'évêque

12 juillet 1791, 14 pages; *la Constitution de l'Église vengée contre la réponse de l'évêque de Pistoie*, *et contre les nouvelles erreurs de l'auteur du Préservatif*, (le père Lambert), 97 pages; *Observations sur les écrits des nouveaux docteurs, et en particulier sur deux ouvrages de M. Gratien*, (Jabineau), 31 pages; *Preuves de l'intrusion des pasteurs constitutionnels* (elles paroissent de Maultrot), 30 pages; *Lettre de D. Déforis à l'auteur de la Gazette de Paris*, 2 juillet 1791, 28 pages; *le Témoignage de la raison et de la foi contre la constitution civile du clergé* (Vauvilliers), 364 pages; *les Vrais Principes de l'Église, de la morale et de la raison, sur la constitution civile du clergé, renversés par les faux évêques des départemens, membres de l'assemblée nationale* (Maultrot), 282 pages; *à frère Hugues Pelletier, invaseur du siége d'Angers, un curé catholique du même diocèse, sur sa Lettre pastorale du 20 septembre 1791* (le père Lambert), 133 pages; tous ces écrits sont de 1791.

Les nouveaux évêques constitutionnels et leurs adhérens essayèrent de répondre à tant d'attaques. La principale de leurs productions est l'*Accord des Vrais Principes de l'Église, de la morale et de la raison, sur la constitution civile du clergé de France, par les évêques des départemens, membres de l'assemblée nationale constituante*, in-8°., 258 pages : on dit que cet écrit est du Théatin Joachim le Breton, qui se maria depuis, et qui est mort à Rio-Janéiro, le 9 juin 1819. De plus, les constitutionnels Gobel, Saurine, Lalande, Desbois, Gouttes, Avoine, Bonnet, Lindet, Prudhomme, etc., publièrent des Lettres pastorales, dont il nous paroît peu utile de donner la nomenclature, ces écrits étant

de Pistoie qu'au Pape sur le parti à prendre relativement aux opérations de l'assemblée, avoient écrit à Ricci, pour avoir son avis; la réponse du prélat fut favorable à l'assemblée, et cela devoit être, puisqu'elle ne faisoit guère que suivre le plan qu'il avoit commencé à introduire en Toscane.

généralement aussi peu intéressans que peu démonstratifs. A leur suite, d'autres auteurs du même parti cherchèrent à justifier leur schisme. Camus publia des *Observations sur deux brefs du Pape*, 58 pages; et Durand de Maillane, l'*Histoire apologétique du comité ecclésiastique de l'assemblée nationale*, in-8°., 380 pages. Larrière, attaqué à la fois, comme on l'a vu, par Maultrot, Jabineau, Lambert et Vauvilliers, se défendit dans la *Suite du Préservatif contre le schisme, ou Nouveau Développement des principes qui y sont établis*, in-8°., 354 pages; dans le *Préservatif accusé et non convaincu d'erreurs*, et dans une *Lettre à l'auteur de l'Eglise vengée*. L'abbé Gratien, Lazariste, vicaire-épiscopal à Chartres, et depuis évêque constitutionnel à Rouen, fit paroître une *Exposition de ses sentimens par rapport aux vérités auxquelles on prétend que la constitution du clergé porte atteinte; et réponse à ces difficultés*, trois parties, in-8°., 70 pages; le *Contraste de la réformation anglicane, par Henri VIII, et de la réformation gallicane, par l'assemblée constituante*, 150 pag.; et une *Lettre pastorale*, du 3 mai 1792. Lalande, de l'Oratoire, cité ci-dessus, publia successivement des *Réflexions critiques sur une Lettre pastorale* de M. de la Fare; une *Lettre pastorale*, du 29 juin 1791, 78 pages in-8°.; la *Défense et justification de cette Lettre* contre la critique qu'en avoit faite l'abbé Duvez, docteur en théologie et curé de Malzéville; et *Lettres sur l'injustice et la nullité des excommunications*, Nancy, 1792, 45 pages in-4°. D'autres auteurs moins connus encore se mirent sur les rangs, comme Martin, prêtre du diocèse de Rennes, dans l'écrit intitulé: *Les nouveaux pasteurs sont-ils des intrus*, 1791, 48 pages; Tabourier, curé de Chartres, dans le *Discours pour tranquilliser les consciences sur les affaires du temps relatives à la religion*, in-8°., 24 pages; dans des *Entretiens sur la révolution françoise*, in-8°., 48 pages; et dans une *Défense de la constitution du clergé, avec des Réflexions*

sur l'excommunication, deux parties, in-8°., 48 pages; de Torcy, déjà nommé plus haut, dans deux discours sous ce titre : *l'Eglise gallicane vengée de toute accusation de schisme, et préjugés légitimes de schisme contre ceux qui l'en accusent*, in-8°., 63 pages; et dans *les Principes de l'unité catholique appliqués aux circonstances présentes*, 138 pages; c'est le développement des deux discours précédens : deux curés de Champagne, Cellier et Després, dans l'*Accord de la raison et de la tradition sur la légitimité des opérations de l'assemblée nationale concernant le clergé*, Chalons-sur-Marne, in-12, 288 pages; Courdin, dans des *Entretiens patriotiques sur la constitution civile du clergé*, in-8°., 308 pages, etc.

Mais le plus ardent patron du nouveau système adopté par l'assemblée constituante, fut sans contredit l'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques*. Cette feuille étoit alors rédigée par Guénin, dit Saint-Marc, sous la direction de l'abbé Mey. Tant que ce canoniste y conserva de l'influence, Saint-Marc s'abstint de se prononcer sur les contestations, et pendant toute l'année 1789, il évita de parler de l'assemblée et de ses décrets. Mais dès le commencement de 1790, il leva le masque, et ne cessa depuis de louer les opérations de l'assemblée, et de critiquer les écrits et les démarches des évêques. La nouvelle constitution alloit, selon lui, faire refleurir la religion, et ramener les beaux jours de la primitive Eglise; ses feuilles étoient pleines de ces puérilités. Les constitutionnels étoient tous de petits saints, et il n'y a pas jusqu'à Lindet, évêque de l'Eure, qu'il appelle un *zélé prélat* et un *respectable évêque*. Il est vrai que Lindet n'étoit pas encore tout-à-fait marié, et qu'il n'avoit pas encore voté la mort du Roi. Enfin, le nouvelliste étoit si aveuglé par l'esprit de parti, qu'il prend même la défense des clubs, année 1791, page 200. Il paroît que Larrière avoit alors beaucoup de part à la rédaction de ses feuilles; elles sont remplies de longues analyses de ses

écrits, ainsi que des pastorales des constitutionnels. Larrière y inséra entr'autres, en 1792, trois *Lettres* contre la réfutation que Vauvilliers avoit faite de son *Préservatif.*

Ce fut pour relever les erreurs et les absurdités de cette feuille que Jabineau en entreprit une autre, qu'il intitula : *Nouvelles ecclésiastiques*, ou *Mémoires pour servir à l'histoire de la constitution prétendue civile du clergé.* Elle commença à paroître le 15 septembre 1791, dans le même format que les autres *Nouvelles;* il y avoit une feuille chaque semaine. Jabineau étoit aidé dans la rédaction par ses confrères Maultrot et Blonde; et lorsqu'il mourut, en juillet 1792, ils continuèrent les *Nouvelles* jusque vers le 10 août suivant, que les événemens les forcèrent de cesser leur travail. Ils attaquoient souvent avec zèle les anciennes *Nouvelles* et les écrits dirigés dans le même sens. De plus, ils publièrent successivement des brochures détachées sur ces matières, et Maultrot surtout, à qui l'âge n'avoit rien ôté de son ardeur et de sa fécondité, ne cessa point d'exercer sa plume sur des questions que l'on s'efforçoit d'obscurcir. On a de lui dans ce genre, sous la date de 1792 : *Comparaison de la constitution de l'église catholique avec la constitution de la nouvelle église de France*, 301 pages; *l'Incompétence de la puissance civile dans l'érection des métropoles et des évêchés, démontrée de nouveau par un capitulaire de Charlemagne*, 19 pages; *Défense de la véritable idée du schisme contre l'auteur des* Nouvelles ecclésiastiques, 127 pages; *l'Autorité de l'Eglise et de ses ministres défendue contre la* Suite du Préservatif, 257 pages; *Examen des principes sur l'intrusion, posés par Larrière dans la* Suite du Préservatif, 259 pages; et *Examen des principes sur le schisme, posés par* le même, *et nouvelle Défense de la véritable idée du schisme*, 246 pages. A ces écrits, il faut ajouter l'*Examen critique des anciennes* Nouvelles ecclésiastiques, *pendant l'année 1790*, 57 pages;

l'auteur est ou Maultrot, ou quelqu'un de ses amis et de ses confrères, Mey, Jabineau, Blonde. Vauvilliers acheva sa réfutation de Larrière par la *Doctrine des théologiens, ou Seconde partie du témoignage de la raison et de la foi*, contre la *Suite du Préservatif*, 588 p.; et le père Tabaraud, de l'Oratoire, publia le *Traité historique et critique de l'élection des évêques*, 1792, 2 vol. in-8°.; Maultrot, dans son *Examen des principes sur l'intrusion*, fait l'éloge de ce *Traité* : il dit que cet ouvrage l'a éclairé sur la question de l'élection des évêques par le clergé et le peuple, et rétracte ce qu'il avoit avancé à cet égard en 1790, dans sa *Seconde Lettre à un ami sur le rapport de Martineau.*

Nous n'avons parlé qu'en passant d'un écrivain que l'on croyoit attaché aux mêmes opinions, et qui se montra d'abord partisan de la constitution civile du clergé, mais qui depuis a rétracté ses démarches et ses ouvrages de la manière la plus éclatante et la plus honorable. M. C. D. L. R. a eu le courage difficile d'abandonner une mauvaise cause, et ce sera entrer dans ses vues que de rappeler des écrits qu'il a saisi toutes les occasions de désavouer. Nous connoissons de lui *Lettre de M. C. D. L. R., prévôt-curé, député de L., sur ce qu'il n'avoit pas signé la déclaration du 19 avril 1790*, 4 pages in-8°. (1); *Opinion sur le culte public de la religion nationale catholique en France, et sur quelques autres considérations relatives à son exercice*, 44 pages : nous croyons que cet ouvrage fut réimprimé depuis sous le titre d'*Examen des principes sur les droits de la religion*, 93 pages; *Réfutation de l'Instruction pastorale de M. l'évêque de Boulogne*, in-8°., 150 pages; *Questions sur les affaires présentes de l'église de France, avec des réponses propres à tranquilliser les consciences*,

(1) Maultrot critiqua cette *Lettre* dans son *Examen de l'Ultimatum* de Bertolio. M. C. lui répondit, et il parut une *Réplique* à sa *Réponse*. Nous en avons fait mention plus haut.

in-8°., 98 pages; *Lettre pastorale*, du 11 avril 1791, pour son entrée à Rouen, in-8°., 52 pages; *Lettre pastorale*, du 6 mai, pour en adopter une de Gobel; *Lettre circulaire aux curés, sur les brefs du Pape*, 18 mai 1791, in-8°., 17 pages. Ce fut le dernier écrit de l'auteur dans ce sens. Le 26 octobre 1791, il donna sa démission de l'évêché de la Seine-Inférieure; il fit part de cette démarche à son collègue Gobel, comme du seul moyen de ramener la paix, et il engageoit tous les nouveaux évêques à l'imiter. Il parloit avec éloge de l'offre que les prélats signataires de l'*Exposition* avoient faite dans leur lettre au Pape, du 5 mai 1791, de se démettre de leurs siéges, et il se croyoit obligé de suivre cet exemple. Il demandoit qu'on engageât le Roi à solliciter auprès du saint Siége un arrangement qui rétablît la paix dans l'Eglise. Ces vues de M. C. ne furent pas suivies, et ses collègues n'eurent garde de l'imiter; mais on n'en doit pas moins rendre justice à sa démarche, que le prélat a confirmée depuis par les déclarations les moins équivoques, notamment dans le premier Mandement qu'il donna lors de sa nomination à un nouveau siége, en 1802, et dans le discours qu'il prononça, le 12 septembre 1804, pour le service du cardinal de Boisgelin.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le 24 août, M. le cardinal archevêque a béni l'église qu'on vient de bâtir à Villemonble, au-delà de Vincennes. S. Em. est descendue à la maison de campagne du séminaire de Picpus, d'où elle s'est rendue processionnellement à l'église. Elle étoit précédée des jeunes gens du séminaire, et elle a été complimentée par un des supérieurs. Après la bénédiction de l'église, elle a donné la confirmation à environ trois cent cinquante personnes de cette paroisse et des lieux environnans. Le prélat a paru satisfait de la beauté de l'é-

difice, et a bien voulu encourager le zèle des ecclésiastiques de Picpus qui desservent cette paroisse, et rendent beaucoup de services dans les environs. On sait que cet établissement, formé par M. l'abbé Coudrin, renferme un séminaire et un collége, et qu'à côté il existe aussi une communauté de religieuses, qui ont un pensionnat considérable, et font encore l'école aux filles pauvres du quartier.

— S. Em. Mgr. le cardinal grand-aumônier vient de nommer à six nouveaux canonicats du chapitre de Saint-Denis. Les ecclésiastiques nommés sont : MM. les abbés Bernet, ancien premier aumônier de la maison royale de Saint Denis ; Vergès, du Bosc, Vanier ; tous déjà chanoines honoraires ; Pichot, doyen de l'ancienne communauté des prêtres de la paroisse Saint-Sulpice, et de Sachan de Kersabiec, ancien chanoine de Nantes. Il est remarquable que ces choix tombent sur des prêtres éprouvés par l'exil, ou sur des hommes qui ont vieilli dans les exercice du ministère. M. l'abbé Pichot, attaché autrefois à la communauté des prêtres de la paroisse Saint-Sulpice, et qui fait encore partie de ce clergé, n'a cessé de remplir les fonctions de son état avec zèle dans les temps les plus fâcheux. Sa nomination ne peut manquer d'exciter la reconnoissance du clergé, auquel elle annonce tout l'intérêt que S. Em. prend aux prêtres laborieux et fidèles, et l'attention qu'elle met à leur faire trouver le fruit de leurs travaux.

Nouvelles politiques.

Paris. Le 25 au matin, LL. AA. RR. Monsieur, Madame et Mgr. le duc d'Angoulême, sont venus féliciter le Roi, à l'occasion de la Saint-Louis. LL. AA. RR. ont déjeûné avec S. M. MM. les majors-généraux de la garde royale ont eu le même honneur. Le Roi a reçu ensuite LL. AA. SS. Mgr. le duc et Mme. la duchesse d'Orléans, Mme. la duchesse douairière d'Orléans, et Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Bourbon. À trois heures, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri s'est rendue chez le Roi, et lui a présenté Mademoiselle. Pen-

dant la journée, le Roi a reçu les hommages des ministres, des maréchaux de France, du corps diplomatique, du corps municipal, et d'une foule de personnes de distinction. Le soir, le Roi a paru au balcon, et sa présence a fait éclater les plus vives acclamations. A neuf heures, un beau feu d'artifice a été tiré sur le pont Louis XVI. Tous les édifices publics, et une grande partie des maisons particulières, étoient illuminés.

— Le 25, le corps municipal ayant eu l'honneur de présenter ses hommages au Roi, M. le comte Chabrol, préfet de la Seine, a assuré S. M. de la fidélité de la capitale. S. M. a répondu : « Je reçois avec la plus vive satisfaction les témoignages des sentimens de ma bonne ville de Paris; j'agrée l'expression des vœux qu'elle forme pour un événement si vivement désiré, et dont l'espoir est si cher à mon cœur. J'ai vu avec plaisir, mais sans étonnement, la conduite du peuple dans une circonstance où quelques malheureux insensés ont cherché à troubler la tranquillité publique ».

— Le dimanche 27, à midi, les élèves de l'école royale de Saint-Cyr se sont rendus dans la cour des Tuileries, où se sont aussi réunis de nombreux détachemens de tous les corps de la garde royale. A une heure moins un quart, le Roi a paru à son balcon, ayant à ses côtés S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême. Le général d'Albignac, commandant de l'école, a reçu des mains du Roi un drapeau blanc fleurdelisé, auquel S. A. R. Madame a attaché la cravate. LL. AA. RR. Monsieur et Mgr. le duc d'Angoulême ont passé la revue des élèves de l'école et des troupes, qui ont ensuite défilé devant S. M. Le Roi a été salué plusieurs fois par de vives acclamations.

— S. A. R. Monsieur a donné 1500 fr. pour les habitans du département de l'Ain qui ont le plus souffert de l'orage du 20 juillet. Une somme de 15,000 fr. a été accordée, pour le même objet, par M. le ministre de l'intérieur. S. A. S. Mme. la duchesse de Bourbon a fait remettre à M. le sous-préfet de Mantes une somme de 1000 fr., pour les incendiés des communes d'Auffreville et de Limay.

— Le 26, la chambre des pairs s'est réunie en cour de justice. Après la lecture du réquisitoire de M. Jacquinot-Pampelune, procureur du Roi, la cour a ordonné qu'il seroit procédé à l'instruction du procès contre les conspirateurs du 19, et a chargé de cette instruction quatre commissaires,

qui sont : MM. les comtes Rapp et Dijon, et les marquis de Pastoret et de Sémonville. On a ensuite nommé une seconde commission de douze pairs, qui entendra le rapport de la première, et décidera quels sont les prévenus qui doivent être mis en accusation.

— M. Blaget de Val-de-Nuit, sous-préfet de Châteaudun, est nommé préfet du département de la Charente, en remplacement de M. Didelot, démissionnaire. M. Harmand, sous-préfet de Boulogne, passe à la sous-préfecture de Brest.

— M. le duc de Raguse, major-général de service, a présenté, pour obtenir le grade d'officier dans la garde royale, les sergens-majors Petit et Vidal, du 2e. régiment de la garde, qui ont repoussé les propositions odieuses des conjurés, et ont tout déclaré à leur colonel. M. le maréchal a aussi demandé une récompense pour le caporal Henri, du 5e. régiment, qui a donné les mêmes preuves de fidélité.

— La nouvelle de la dernière conspiration a excité l'indignation de la plus grande partie des habitans des villes où elle est parvenue. Plusieurs préfets ont adressé, à cette occasion, des proclamations à leurs administrés. Le conseil municipal de Caen a voté, à ce sujet, une adresse au Roi. MM. les lieutenans-généraux Puthod et de la Hamelinaye ont fait lire aux troupes qu'ils commandent des ordres du jour remarquables par les sentimens de fidélité et de dévouement qu'ils expriment.

— M. de Pradt a comparu, le 28 juillet, devant la cour d'assises : il a été acquitté. Nous sommes forcés, par la longueur de notre article principal, de renvoyer au numéro suivant les détails de cette affaire, ainsi que plusieurs autres nouvelles ecclésiastiques et politiques.

Le *Moniteur* parle des scènes tumultueuses qui ont eu lieu à Brest, dans les journées du 5 et du 16 de ce mois, à l'occasion de l'arrivée dans cette ville de M. Bellart, procureur-général près la cour royale de Paris, et ensuite de M. Bourdeau, procureur-général près la cour royale de Rennes, et tous deux membres de la chambre des députés. Des placards injurieux ont été affichés ; la foule poussoit des vociférations menaçantes, et l'on pouvoit craindre pour la personne de ces deux magistrats. Il paroît que les autorités civiles ont manqué de fermeté. La garde nationale, requise à la dernière extrémité par le maire, n'a répondu qu'imparfaitement à l'appel ; quelques-uns même de ses membres ont pris part aux désordres. Le 6, on a fait un accueil bien différent à M. Guilhem : l'honorable membre a été conduit chez lui en triomphe, aux cris de *Vivent les députés du côté gauche!* Le gouvernement a ordonné une information judiciaire à l'occasion de ces désordres.

Nouvelles Lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales (1).

Ce Ve. volume renferme la suite des lettres pour la Chine, celles qui regardent la Corée, et un extrait de ce qu'il y a d'intéressant dans celles de Siam. Les lettres de la Chine ont été écrites de 1812 à 1818, et sont de MM. Dufresse, Escodéca et Fontana. Ce dernier arriva, en 1812, dans la mission du Su-tchuen, qui perdit, le 13 décembre de la même année, M. Hamel, missionnaire dans cette province depuis trente-six ans. C'est peu après que cette mission s'est trouvée exposée à une persécution dont les suites ont été très-fâcheuses. Un prêtre chinois, M. Augustin Chao, fut pris, et mourut dans les prisons, après avoir essuyé des mauvais traitemens. Le collége du Su-tchuen fut pillé et brûlé. En 1815, l'évêque de Tabraca, M. Gabriel-Taurin Dufresse, fut pris par la foiblesse d'un jeune chrétien qui dénonça sa demeure. Plusieurs prêtres et laïques furent aussi victimes de la persécution. Nous avons annoncé dans le temps le martyre de M. Dufresse, qui fut décapité, le 14 septembre. M. Florens, évêque de Zéla, étoit mort, le 14 décembre 1814, dans le Tong-king, où il avoit été obligé de se réfugier en fuyant la persécution. Des chrétiens confessèrent gé-

(1) Ve. volume; prix, pour les souscripteurs, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

néreusement la foi, et moururent dans les tourmens; d'autres furent exilés. Le père Jean Triora, religieux Récollet, fut pris, traîné dans les prisons, et mis à mort, le 13 févrer 1816, après plusieurs interrogatoires, où il montra tout son courage. D'autres prêtres du pays souffrirent aussi la mort, principalement Joseph Yuen et Paul Lieou.

La Corée, grande presqu'île à l'orient de la Chine et près du Japon, paroissoit n'avoir pas connu le christianisme, lorsqu'en 1784, un jeune seigneur coréen, étant venu à Pékin, à la suite d'une ambassade, se fit chrétien, et répandit la foi dans son pays; mais, en 1791, une persécution éclata contre les nouveaux chrétiens. Le 7 décembre 1791, deux Coréens, Paul Yu et Jacques Kuan, furent décapités pour leur foi; le 28 juin 1795, trois autres chrétiens, Sabas Chi, Paul Yu et Matthias Xu, souffrirent encore le martyre. L'évêque de Pékin, M. de Govea, avoit envoyé en Corée, en 1794, un prêtre chinois, nommé Jacques Velloz. La relation rapporte des choses très-édifiantes du zèle et du dévouement des fidèles; mais, en 1800, la persécution redoubla : elle fit environ trente martyrs. Jacques Velloz eut la tête tranchée, au mois d'avril 1801; des femmes mêmes montrèrent un courage surnaturel. Les bons chrétiens de Corée demandoient des secours, qu'il n'a pas encore été possible de leur envoyer. Ils écrivirent, en 1811, à l'évêque de Pékin et au Pape des lettres touchantes dans leur simplicité.

La mission de Siam, quoique fondée il y a cent soixante ans, fait des progrès bien moins consolans. Le nombre des chrétiens répandus dans ce vaste royaume ne monte pas à trois mille; encore la plu-

part sont-ils Portugais d'origine. Les habitans du pays ont reçu des défenses sévères d'embrasser la religion; seulement les missionnaires baptisent un grand nombre d'enfans en danger de mort. Cette mission a été long-temps intéressante à cause d'un séminaire et d'un collége qui y furent établis par les premiers vicaires apostoliques françois. MM. de la Mothe-Lambert et Pallu, évêque de Beryte et d'Héliopolis, se fixèrent d'abord à Siam, et y établirent un séminaire; peu après ils formèrent un collége à Mapram, à huit lieues de Siam; on y élevoit des jeunes gens de diverses nations. Ces deux établissemens, détruits d'abord en 1688, rétablis deux ans après, ont été enfin anéantis entièrement, en 1767, par les bramas du Pégu, qui ravagèrent alors le royaume de Siam. Les missionnaires établirent ensuite le collége de Virampatnam, près Pondichéry; il ne subsista que jusqu'en 1780, l'éloignement des missions ayant paru trop grand. On forma des colléges dans les missions particulières. En 1808, M. Létondal en créa un dans l'île du Prince de Galles, au détroit de Malaca; ce collége ne servit que pour la mission du Su-tchuen, celles du Tong-king et de la Cochinchine élevant leurs sujets dans leur sein à moins de frais; mais il a été brûlé, en 1814, et il paroît menacé d'une dissolution prochaine.

L'histoire de cette mission offre de grandes traverses. Les invasions des bramas, l'emprisonnement de plusieurs missionnaires, les mauvais traitemens qu'ils essuyèrent, la ruine de leurs établissemens, tout cela forme une suite de détails affligeans, et en même temps édifians par la patience et le courage des missionnaires et des chrétiens. Ces détails, qui

paroissent ici pour la première fois, ou du moins dont nous n'avions pas eu connoissance, s'étendent depuis 1760 jusqu'en 1810, et roulent sur les révolutions du royaume de Siam, et sur les événemens d'une guerre féconde en désastres de toute espèce. Les missionnaires qui en furent les victimes, et qui en ont dressé les relations, sont MM. Brigot, évêque de Tabraca; Alary, Corre, le Bon, Garnault, etc. Ils racontent avec simplicité les mauvais traitemens qu'ils eurent à souffrir. On sait qu'un de ces missionnaires, M. Alary, est mort, il y a quelques années seulement, dans un âge avancé; il étoit devenu supérieur du séminaire des Missions-Etrangères. Nous donnâmes dans le temps une notice sur ce respectable confesseur.

Ces lettres sont précédées d'une liste des vicaires apostoliques depuis l'établissement des missions de Siam.

Les occupations de l'éditeur ne lui ont permis de publier cette fois qu'un volume; il se propose de faire paroître ensemble le VIe. et le VIIe. Cette suite doit contenir les lettres des missionnaires du Tong-king et de la Cochinchine, et offrira une plus grande variété des faits que ce qui a précédé.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. S. Em. M. le cardinal archevêque de Paris se propose de visiter, demain dimanche, l'église paroissiale de Saint-Gervais; elle y donnera le salut après les vêpres. M. le coadjuteur officiera, le même jour, matin et soir, dans l'église Saint-Leu, pour la fête patronale de cette paroisse.

— Le 30 août, à trois heures, a eu lieu la distribution des prix de l'Ecole des Frères de Notre-Dame. M. le coadjuteur présidoit cette cérémonie, à laquelle ont assisté presque tous les membres du chapitre métropolitain, plusieurs autres ecclésiastiques et personnes de distinction, et les parens des jeunes élèves. A son entrée dans la salle, M. le coadjuteur a été complimenté par un des enfans de l'école. Tous les élèves ont répondu d'une manière satisfaisante aux questions qui leur ont été faites sur le Catéchisme, l'arithmétique et la grammaire. M. l'abbé Cottret a prononcé un petit discours sur l'utilité de l'institution des Frères des Ecoles chrétiennes, et il a fait l'éloge de son fondateur, le pieux et modeste abbé de la Salle. Immédiatement après, l'un des Frères a fait l'appel nominal de tous ceux qui avoient obtenu des prix; M. le coadjuteur les a couronnés lui-même, et la distribution terminée, le prélat a adressé aux jeunes écoliers des paroles pleines de douceur et de sagesee; il les a exhortés à l'obéissance et au travail. «J'ai vu avec le plus grand plaisir, a-t-il dit en finissant, votre ardeur pour acquérir les couronnes que vous venez d'obtenir; je désire de tout mon cœur que vous en montriez encore davantage pour acquérir les couronnes du ciel; celles de la terre ne durent qu'un moment; les autres sont immortelles». De semblables distributions de prix ont été faites dans les divers arrondissemens, et ont offert des résultats très-consolans, qui ne pourront que s'accroître par la suite, quand la maison du noviciat sera entièrement réparée, et pourra recevoir un plus grand nombre de sujets. Elle attend pour cela des secours, qui ne sauroient être appliqués à une œuvre plus méritoire. Nous avons déjà recommandé cet établissement à l'intérêt des pieux fidèles.

— La Maison du Refuge pour les jeunes prisonniers a eu, dans le mois dernier, deux cérémonies intéressantes; la première pour la fête de Saint-Pierre-aux-

Liens, qui est la fête patronale de l'établissement. Elle a été solennisée avec beaucoup de pompe; M. l'abbé Guillon, missionnaire de France, a prêché le soir, et a vivement intéressé les enfans, tant par les sages conseils qu'il leur a adressés, que par l'éloge de leur ancien protecteur et ancien ami, M. l'abbé Arnoux. La seconde cérémonie a été la distribution des prix, qui a été faite, le lendemain de la Saint-Louis, par M. l'abbé Carron, en l'absence de M. le préfet de police, qu'une indisposition a empêché de s'y trouver. M. l'abbé Carron a prononcé un petit discours, qui a été suivi de la distribution des prix. Les enfans, dont le nombre vient d'être augmenté, continuent à donner de la satisfaction par la régularité de leur conduite et leur application au travail. Ils réussissent dans les différens métiers auxquels on les exerce, et il en sort journellement de la maison qui persévèrent dans le bien, et vivent honnêtement de leur travail.

— Tous les jours, depuis le 1er. août, on célèbre, dans l'église Saint-Sulpice, à huit heures et demie, une messe pour Mme. la duchesse de Berri; ce pieux office sera continué jusqu'à l'accouchement de la Princesse. A Altkirch, diocèse de Strasbourg, des ames pieuses ont demandé que le saint sacrifice fût continué, tous les lundis, pour la délivrance de l'auguste veuve. A Valenciennes, il a été célébré, dans toutes les paroisses, des messes solennelles à cette intention. Les Dames de la Providence d'Angers, et des fidèles de toutes les classes dans cette ville, dirigent vers la même fin leurs prières et leurs bonnes œuvres; on y a dit pour cela la messe pendant plusieurs mois, et actuellement elle est célébrée tous les jours. A Cambrai, M. le curé-doyen de Saint-Géry dit, tous les jeudis, la messe pour la Princesse, et il a fait au commencement une exhortation pour engager ses paroissiens à s'unir aux prières générales; ce qu'ils font avec beaucoup d'empressement et d'ardeur; on fait à la messe une quête pour les pau-

vres et une distribution d'aumônes. L'association des Dames de la Miséricorde de Nîmes fait dire, tous les mois, une messe depuis la mort du Prince : récemment tous les curés de la ville ont fait une neuvaine pour Mme. la duchesse, et on a vu avec édification y venir le général commandant, le préfet, le colonel, et tout l'état-major du régiment suisse. La petite ville de Marguerittes, près Nîmes, a aussi fait une neuvaine, pendant laquelle la messe a été célébrée, chaque jour, avec le *Veni Creator*, le *Sub tuum*, et une oraison particulière : le jour de la clôture de la neuvaine, qui étoit la fête de l'Assomption, il y eut une communion nombreuse; les habitans de ce lieu ont toujours professé un vif attachement à la religion et à la monarchie. Depuis le 15 juillet, une messe est célébrée, chaque semaine, à Saint-Pol de Léon, dans la chapelle du collége; ce qui aura lieu sans interruption jusqu'au 11 octobre, les dernières messes étant destinées à être en actions de grâces : dans la même ville, on a commencé, le 1er. août, une neuvaine dans la cathédrale, à la demande des dames; à celle-là en ont succédé d'autres faites par différentes congrégations : la messe sera dite, tous les jours, jusqu'au terme qui est l'objet de tous les vœux; les Ursulines de Saint-Pol de Léon font aussi des prières à cette intention. Dans la paroisse de Sens, arrondissement de Louhans, diocèse d'Autun, on célèbre la messe, toutes les semaines, dans la chapelle de M. le marquis de Clermont-Mont-Saint-Jean; le curé a exhorté les habitans à venir s'y unir aux prières qui se font en ce moment de toutes parts. A Milhau, les Pénitens ont rouvert leur église, détruite par la révolution, et le premier acte de religion a été un service pour Mgr. le duc de Berri : M. l'abbé de Sambucy a officié; M. l'évêque nommé de Carcassonne assistoit à la cérémonie avec le clergé et les autorités; les neuvaines se succèdent dans les églises de la ville pour la Princesse. On fait des prières à Angerville, depuis plusieurs semaines, et le curé

célèbre, tous les samedis, la messe, en l'honneur de la sainte Vierge, dans le même but. Dans le département de Tarn-et-Garonne, MM. Blanc et Laubiez, recteurs de Vaissac et de Revel, ont commencé à célébrer des messes, le 27 juillet, et les ont continuées pendant quinze jours.

— Le conseil-général du département de la Mayenne vient de prendre une mesure qui ne pourroit être adoptée qu'avec beaucoup d'avantages dans tous les lieux qui se trouvent dans un cas semblable. Il a voté une somme de 1500 fr. pour le loyer d'une maison à Laval, qui sera destinée pour M. l'évêque du Mans, quand ce prélat voudra visiter cette portion de son diocèse. Le conseil-général a voté de plus une somme de 10,000 fr. pour meubler la maison. Il paroît que tout ce département a été fort touché du zèle du prélat, qui, à peine arrivé dans son diocèse, en a visité de suite plusieurs parties, et a passé quelque temps dans le département de la Mayenne. Nous avons parlé successivement de ces courses pastorales, qui ont fourni à M. l'évêque du Mans d'abondans sujets de consolation, et qui ont montré que l'esprit de foi vit encore dans ces heureuses provinces, au milieu de la contagion des mauvaises doctrines, et des fâcheux exemples qui les assiégent.

— La ville de Luçon vient de perdre son respectable pasteur, M. l'abbé Sicard, mort le 4 août, après une très-courte maladie, à l'âge de 68 ans. Attaché autrefois au chapitre de Luçon, il s'étoit fait estimer par sa régularité, sa piété, sa douceur et son zèle dans l'exercice du ministère. Il fut forcé de s'exiler, comme la plupart de ses confrères, rentra en France en 1800, et fut nommé curé de Luçon à l'époque du Concordat. Il n'a cessé depuis cette époque de travailler pour le bien de son troupeau, et de donner l'exemple de toutes les vertus pastorales; aussi tous le regrettent, comme un ami et un père. Toutes les classes se sont empres-

sées à ses funérailles, et la cathédrale étoit remplie de la presque totalité des habitans, qui avoient abandonné leurs travaux pour payer un dernier tribut à la mémoire d'un homme universellement respecté. M. l'évêque de La Rochelle, qui conserve provisoirement l'administration du diocèse de Luçon, et qui le gouverne avec autant de sagesse que de bonté, a nommé à la cure vacante M. l'abbé Baudouin, le jeune, sujet distingué par son mérite et sa modestie, et qui étoit désiré par les autorités et les habitans.

Nouvelles politiques.

Paris. S. A. R. Monsieur a fait parvenir une somme de 200 fr. au nommé Boudin, canonnier de la garde nationale d'Evreux, ouvrier pauvre, et père de famille, qui s'est estropié en rendant les derniers honneurs à Mgr. le duc de Berri.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a fait remettre à M. le vicomte de Nonneville, préfet de la Loire, une somme de 1000 fr., pour être répartie entre les cultivateurs de ce département qui ont le plus souffert des derniers orages.

— M. le comte de Rumigny, ministre de France près la cour de Suède, passe, en la même qualité, à la cour de Dresde, en remplacement de M. Latour-Maubourg, nommé ambassadeur à Constantinople. M. d'Agout remplace M. de Rumigny, à Stockholm.

— M. le baron Véron de Farincourt, lieutenant-colonel du 6e. régiment d'infanterie de la garde royale, est nommé colonel de la légion de la Meurthe, en remplacement de M. Laugier-Villars.

— Le Roi a accordé la décoration de la Légion-d'Honneur au sergent-major Dulin, du régiment d'artillerie à pied de la garde royale, en récompense du dévouement dont il a fait preuve, le 19 de ce mois, dans l'incendie du château de Vincennes. Ce brave militaire traversa la salle d'artifice embrasée, força la porte d'un cabinet, et y enleva un báril de poudre qui étoit sur le point d'éclater.

— Dans la répartition des fonds accordés, pour 1820, aux sociétés de la Charité Maternelle, établies dans le royaume, S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a fait ajouter une somme de 2000 fr. pour celle de Dijon.

— Une ordonnance royale, du 9, accorde aux officiers de tous grades, de terre et de mer, la faculté de recevoir la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à titre de récompense, soit pour des actions d'éclat, soit pour la durée et la distinction de leurs services.

— Une ordonnance royale, du 24 août, dissout la garde nationale de Brest, à l'occasion des désordres qui ont eu lieu dernièrement dans cette ville. M. Imbert, maire de Brest, a donné sa démission, qui a été agréée par le Roi.

— Le 29 août, le tribunal de police correctionnelle a condamné, par défaut, à six mois de prison, 1000 francs d'amende et 500 francs de dommages, le sieur Durand, l'un des anciens éditeurs responsables de la *Renommée*, sur une plainte en diffamation portée par M. le marquis de Brancas.

— Le 31 août, le premier conseil de guerre a condamné à six mois de prison et 600 fr. d'amende, le nommé Gougis, fusillier au dépôt de la légion d'Eure et Loir, pour avoir tenu des propos outrageans envers le Roi et la famille royale.

— M. le préfet de police a fait saisir dans la prison du libraire Corréard, *la Session de 1819*, *la Législation constitutionnelle*, et une brochure de M. de Beaufort, intitulée : *Despotisme en état de siège*.

— M. le ministre des finances a affranchi du timbre les actions de bienfaisance sur la caisse de survivance et d'accroissement, fondées gratuitement, chaque année, au profit des indigens.

— Le gouvernement a transmis des ordres très-sévères aux autorités des villes frontières, pour l'examen des passeports des individus qui sortent de France.

— Les officiers de la légion du Nord, dont quelques militaires sont prévenus d'avoir participé à la conspiration, ont envoyé à M. le ministre de la guerre une adresse au Roi, où ils expriment l'indignation qu'ils ont éprouvés en apprenant que quelques-uns de leurs camarades ont trahi leur serment et leur devoir. Les différens corps de l'armée, ainsi que tous

les fonctionnaires militaires, se sont empressés de faire parvenir à M. le ministre de la guerre, des adresses au Roi, dans lesquelles ils renouvellent leurs protestations de dévouement et de fidélité.

— Les cours et tribunaux de Metz, le conseil municipal de Thionville, et le conseil d'arrondissement de Gien, ont voté des adresses au Roi, à l'occasion de la conspiration du 19 août.

— Le directeur-général de la police du royaume a donné partout des ordres pour faire arrêter le sieur Nantil, capitaine de la légion de la Meurthe, prévenu du crime d'attentat à la sûreté de l'Etat.

— Trois jeunes gens de Rennes, nommés Albéric Potiers, Tilly de Kendielle et Couard, renvoyés devant la cour d'assises de cette ville, pour s'être fait remarquer dans un rassemblement tumultueux qui eut lieu à Rennes, le 28 juin dernier, ont été acquittés le 24 août.

— Le Roi, en accordant à la ville de Lyon la confirmation de ses armoiries, a voulu, en mémoire du siége honorable que cette cité soutint, en 1793, ajouter aux anciennes armoiries une épée placée dans la patte dextre du lion grimpant.

— M. le comte d'Argout, pair de France, ayant dit, dans un écrit qu'il vient de publier en faveur de M. le duc Decazes, que les deux premières décisions, concernant la rentrée des conventionnels bannis par la loi du 12 janvier 1816, avoient été provoquées, la même année, l'une par M. de Vaublanc, et l'autre par M. le duc de Feltre, M. de Vaublanc proteste contre ces assertions, et cite des faits pour sa justification et celle du duc de Feltre.

— M. Madier de Montjau ayant dit, dans une de ses pétitions, en date du 15 mai dernier, que MM. le comte Réné de Bernis, commissaire extraordinaire du Roi en 1815 dans les départemens du Gard et de la Lozère, et le baron Jules de Calvière, préfet du Gard la même année, avoient refusé obéissance aux ordres du Roi, les deux personnes ci-dessus désignées, démentent cette assertion, et elles ont adressé à M. le garde des sceaux une requête pour le supplier de faire examiner les faits qui les concernent.

— MM. les directeurs, professeurs et élèves du collége

des Enfans de Saint-Louis, établi à Senlis par l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis, ont offert une somme de 228 francs pour le monument de Mgr. le duc de Berri. MM. les membres de l'association paternelle de Saint-Louis ont fait, pour le même objet, un second versement de 720 francs.

— Le 20 août, M. Planelli de la Valette, ancien député, a été installé comme maire de Grenoble.

— Le montant des souscriptions ouvertes pour le monument qui doit être érigé, à Versailles, à la mémoire de Mgr. le duc de Berri, s'élève à une somme de 20,000 fr.

— MM. de Bourdeille, maire de Tronchoy, près Tonnerre; Lesecq, premier adjoint à la mairie de Tonnerre; Rendu, membre du conseil municipal de la même ville, et plusieurs autres personnes du même canton, protestent formellement contre l'insertion de leurs noms dans les listes de souscription pour la propagation de la Charte, publiées par le *Constitutionnel.*

— La cérémonie du mariage entre la princesse Marie-Thérèse de Savoie et l'infant Charles-Louis d'Espagne, de la branche de Parme, a été célébrée à Turin, le 15 août, dans la chapelle de la Vigne-Royale de la reine.

— Le 10 de ce mois, M. le nonce apostolique auprès des cantons suisses a consacré la chapelle construite près du monument élevé à Lucerne à la mémoire des Suisses victimes de leur glorieux dévouement dans la fatale journée du 10 août.

— La Sicile présente toujours un spectacle déplorable. Tout le peuple est armé, et forme plusieurs partis. Les *carbonaris* eux-mêmes sont divisés; les uns sont constitutionnels, les autres républicains.

— Le cabinet autrichien a adressé, relativement aux événemens de Naples, une note à toutes les cours allemandes du second ordre, pour appeler leur attention sur les dangers dont la révolution de Naples menace la paix générale. Une autre note a été envoyée aux princes italiens : l'Autriche leur offre sa protection, et leur garantit l'indépendance de leurs États. Enfin, une troisième note a été expédiée aux grandes puissances, pour les inviter à se concerter sur les mesures générales à prendre en ce moment.

Des motifs qu'il est facile d'apprécier nous ont commandé une grande réserve sur les faits relatifs au complot dont nous avons annoncé la découverte, et aux individus prévenus d'y avoir pris part; mais nous croyons cependant aujourd'hui pouvoir faire connoître les noms des personnes qui ont été arrêtées jusqu'à présent.

Il paroît malheureusement bien constaté que ces criminelles machinations, qui se tramoient dans plusieurs des corps composant la garnison de Paris, s'étendoient sur d'autres points de la France. L'instruction que poursuit la chambre des pairs en éclairera toutes les ramifications. Elle atteindra tous les coupables, et éclaircira tous les soupçons. Depuis long-temps l'autorité avoit l'œil sur les intrigues et les séductions que l'on pratiquoit auprès des militaires. Au milieu du mois, des avis positifs ne permirent pas de douter de l'imminence d'un complot. La conduite pleine de loyauté de deux officiers de la légion du Nord et de deux sous-officiers de la garde royale, qui informèrent leurs chefs des propositions de révolte qui leur avoient été faites; les aveux enfin de quelques-uns de ceux qui s'étoient d'abord laissés entraîner dans le complot, achevèrent d'instruire le gouvernement de tout ce qui se tramoit.

Les conjurés, dans la crainte d'être découverts, et soupçonnant que l'autorité étoit sur les traces de leurs machinations, prirent la résolution désespérée de tenter, dans la nuit même du 19 au 20, leur coup de main. A minuit, des hommes affidés devoient s'assurer des officiers supérieurs de chaque corps, et s'en défaire en cas de résistance. Les officiers qui étoient dans le complot se seroient aussitôt rendus aux casernes, auroient fait prendre les armes aux soldats, et auroient annoncé aux troupes assemblées que le Roi étoit mort. Ils espéroient pouvoir, à l'aide du trouble et de la confusion que cette nouvelle, et les bruits mensongers dont ils l'auroient accompagnée, ne pouvoient manquer de produire, égarer la fidélité des troupes, leur faire proclamer le fils de Buonaparte, et les conduire à l'attaque du château et de la famille royale.

Il est à remarquer que, quelques jours avant l'époque fixée, la nouvelle de la mort du Roi a été répandue dans beaucoup de départemens, et notamment à Metz, à Lyon, à Bordeaux, etc.

Le gouvernement, muni de ces informations, crut qu'il étoit temps d'arrêter les factieux, et d'éviter par-là qu'ils n'entraînassent dans les voies de la sédition un plus grand nombre d'hommes égarés. A neuf heures du soir, les coupables signalés furent saisis et livrés à la justice. Ceux qui se trouvoient dans les casernes, furent arrêtés, au premier ordre des chefs de leurs corps respectifs, par les officiers et soldats, empressés d'éloigner de leurs rangs des hommes qui avoient faussé leurs sermens; les autres furent arrêtés par la gendarmerie : aucun ne tenta de résistance.

Les personnes conduites dans les prisons de la capitale dans la nuit du 19 au 20, sont, à ce qu'on assure, au nombre de vingt-deux, savoir :

Les sieurs Larcher, sous-lieutenant; Delamarre, adjudant-sous-

officier; Gaillard, *idem*; Robert, *idem*, de la légion de la Meurthe.

Bonnaric, capitaine; Barbé, *idem*; Obrien, *idem*; Dequevauvilliers, *idem*; Fesnau, lieutenant; Jacot, *idem*; Loritz, *idem*; Brédart, sous-lieutenant; Lecontre, *idem*; Foucart, *idem*; Auvray, sergent-major; Modwick, adjudant sous-officier; Seulfort, *idem*, de la légion du Nord.

Cochet, capitaine; de la Verderie, *idem*; Villemejeanne, *idem*; Frogoff, *idem*, adjudant-major; Hutteau, lieutenant, du 1er. régiment de la garde.

Jacob, adjudant-sous-officier; Hezzogg, *idem*, de la légion du Bas-Rhin.

Le capitaine Nantil, signalé comme le chef des conjurés de la légion de la Meurthe, a pris la fuite, et a échappé jusqu'ici aux recherches de la justice.

Depuis ces premières arrestations, les dépositions recueillies, les pièces saisies au domicile des prévenus, en ont nécessité de nouvelles. Des mandats d'amener ont été décernés et exécutés contre les sieurs :

Dentzel, lieutenant-colonel en demi-solde; Clevenot, pharmacien; Giscar, employé à l'état-major de la première division militaire; Capes, capitaine; Despierris, sergent-major; Charpenel, *idem*; Eymard, *id.*, de la légion de la Meurthe.

Le sieur Lavocat, sous-lieutenant en demi solde, s'est soustrait par la fuite à l'exécution du mandat décerné contre lui.

On sait ce qui s'est passé à Cambrai; plusieurs officiers de la légion de la Seine avoient formé le projet d'entraîner la légion, et de la conduire à Paris pour seconder l'insurrection. Neuf de ces officiers, les sieurs de la Mothe, capitaine; Pégulu, lieutenant; Desbordes, *idem*; Grandot Paquet, *idem*; Devarlet, sous-lieutenant; Bruc, *idem*; Remy, *idem*; Cordier, *idem*; Dutoya, *idem*, ont pris la fuite lorsqu'ils ont appris que le complot étoit découvert. Trois autres ont été arrêtés; ce sont les sieurs Varlet, capitaine; Leigeret, lieutenant, Marlet, sous-lieutenant.

Des mandats avoient été décernés contre le sieur Muziau, lieutenant-colonel en demi-solde, ancien chef d'escadron dans les chasseurs de la garde impériale, et contre le sieur Thevenin, capitaine, réformé de la légion de la Seine il y a quelques mois. Tous les deux se sont rendus plusieurs fois de Paris à Cambrai, et paroissent avoir séduit les officiers qui sont malheureusement entrés dans la conjuration.

Le capitaine Thévenin vient d'être arrêté à Cambrai.

Le lieutenant-colonel Muziau est en fuite.

Peu de jours avant que les trames ourdies dans l'ombre fussent mises au jour à Paris et à Cambrai, elles se découvroient dans le département des Vosges. Le sieur Caron, lieutenant colonel en demi-solde, qui habite ordinairement Colmar, a osé se présenter, le 16 août, chez M. de l'Estang, chef d'escadron des dragons de la Seine, en garnison à Epinal, et lui proposer d'entrer dans le plan d'insurrection. Ce brave et loyal militaire, indigné d'une pareille proposition, a fait sur-le-champ arrêter l'émissaire de la révolte, qui est traduit devant la cour des pairs.

Nous apprenons que plusieurs autres officiers de la légion de la Meurthe viennent d'être arrêtés à Avesnes, où la légion s'est rendue en quittant Paris.

Après avoir retracé ces détails affligeans, nous devons appeler l'attention sur ce qui doit rassurer les bons citoyens. Partout les corps militaires s'empressent de manifester, en apprenant ce déplorable complot, les sentimens d'attachement au Roi et à la patrie qui les animent. Les factieux ont dû reconnoître que s'il leur étoit possible d'égarer quelques individus, leurs efforts échoueroient contre la fidélité de l'immense majorité des officiers et des soldats qui suivront toujours la voix de l'honneur et du devoir. (*Moniteur.*)

La séance de la cour d'assises, du 28 du mois passé, a offert un triste sujet de réflexions pour l'observateur sage, comme pour l'ami de la religion. On a appelé d'abord deux causes, celles d'une fille et d'un journalier, accusés d'avoir invoqué le nom de l'usurpateur ; la première y avoit mêlé des vœux atroces contre la personne du Roi, et le second avoit déjà été repris pour le même fait. La fille a été condamnée à six mois de prison et 500 francs d'amende, et le journalier renvoyé aux prochaines assises. A ces accusés en a succédé immédiatement un autre, qui ne paroissoit pas fait pour s'asseoir sur les mêmes bancs. Mais M. de Pradt sait s'élever au-dessus des considérations vulgaires, et le rôle qu'il joue depuis quelques années avoit pu préparer au spectacle qu'il a donné le 28. Il avoit été déféré pour la brochure intitulée *de l'Affaire de la loi des élections*, et traduit par arrêt de la cour royale devant la cour d'assises, comme ayant provoqué à la désobéissance aux lois, commis le délit d'attaque formelle contre l'autorité du Roi et des chambres, et excité à la guerre civile.

On auroit pu croire que M. de Pradt auroit évité de se donner en spectacle; il est arrivé au contraire dans un costume fort remarquable, et avec une assurance rare. Il portoit le manteau court, une frisure très-recherchée et le grand cordon de la Légion-d'Honneur. En entrant, il a été salué par ses amis, qui étoient là en assez grand nombre : on pense bien que ce n'étoient ni des ecclésiastiques, ni des évêques; ce n'est pas là la société la plus habituelle du prévenu. La fleur des libéraux étoit à l'audience. M. de Pradt ayant décliné son nom et ses qualités, on a lu l'arrêt, et M. de Vatimesnil, avocat-général, a

commencé son plaidoyer. Il a fait abstraction de la qualité du prévenu, et a considéré le délit en lui-même; il a parcouru les griefs allégués contre l'auteur, et a cité plusieurs passages où le magistrat a vu une provocation à la guerre civile : il a reproché entr'autres au prévenu d'avoir, dans une espèce de récit des troubles du mois de juin dernier, excité les citoyens contre les soldats et contre les émigrés. Il n'y a que quelques instans, a-t-il dit, que la terre a tremblé sous nos pieds; l'apparition d'un écrit séditieux entre les troubles de juin et la dernière tentative, mérite attention et sévérité, et parle plus éloquemment que tout le reste.

M. de Pradt a pris immédiatement la parole. Il s'est comparé modestement au vertueux cardinal de la Rochefoucauld, accusé, au commencement de la révolution, par le comité des recherches; il a parlé beaucoup de la pureté de ses principes et de ses écrits, et a déclaré que depuis long-temps il s'étoit attaché à éclairer ses concitoyens et à défendre la vérité. Du reste, il n'a pris la peine de justifier aucun des passages dénoncés. Son avocat, M. Dupin, a vu dans cette cause le triomphe des idées constitutionnelles, et a félicité son client de son courage, de ses principes et de ses écrits; il a fait l'énumération de ces derniers, et a trouvé très-bon qu'un évêque, au lieu de s'occuper des études qui conviennent à son état, écrivit incessamment sur le régime constitutionnel. M. de Vatimesnil, dans sa réplique, s'est étonné qu'on eût cherché à s'appuyer de la dignité du prévenu, tandis qu'il avoit d'abord, par délicatesse et par respect pour un caractère sacré, évité de rappeler un titre et des fonctions qui rendent l'auteur plus blâmable. Un ministre de l'Evangile, a-t-il dit, doit-il se permettre l'insulte, prêcher la désobéissance, souffler le feu de la discorde, conseiller le renvoi entier, immédiat, éternel, d'une classe de la société? L'accusé n'avoit qu'un moyen de réparer ses torts; c'étoit de les avouer dans cette enceinte: il se fût honoré par une telle démarche. Après une courte réplique de M. Dupin, les jurés sont allés aux voix, et après une délibération d'une demi-heure, ils ont déclaré l'accusé non-coupable. M. de Pradt a reçu les félicitations de ses amis, et s'est retiré sans paroître se douter de l'impression qu'avoit faite cette séance sur les hommes étrangers à l'esprit de parti, et qui ont quelque sentiment des convenances.

Sur les Sœurs de la Charité d'Evron.

Parmi les associations utiles que le 17e. siècle a fait éclore avec tant de zèle, il faut aussi compter la congrégation des Sœurs de la Charité, établie d'abord à la Chapelle au Riboul, dans le Maine, et actuellement fixée à Evron. Nous avons dit deux mots de cette institution dans un de nos derniers numéros; mais de nouveaux renseignemens nous ayant été envoyés par une personne parfaitement instruite de tout ce qui regarde cet établissement, nous consignons ici avec plaisir des détails qui appartiennent à l'histoire de l'Eglise, et qui contribueront à l'édification publique.

Dans le temps même où la piété se signaloit à Paris par de grandes et de nobles entreprises, une veuve, jeune et pauvre, fondoit, dans un lieu ignoré, une congrégation que le temps et les derniers orages n'ont ni détruite ni même affoiblie. Perrine Brunet, née, le 6 novembre 1654, à la Chapelle au Riboul, diocèse du Mans, dans un état voisin de la pauvreté, après avoir passé sa jeunesse dans les exercices de la piété, fut mariée, malgré elle, à Réné Tulard, qui étoit assez riche. Elle porta dans le mariage la pratique de toutes les vertus chrétiennes; mais devenue veuve à 25 ans, et se voyant sans enfans, elle tourna toutes ses pensées du côté de Dieu, et résolut de se consacrer entièrement à son service; résolution qu'elle avoit même prise dès son jeune âge, mais que ses parens, tentés par les avantages de l'union qui se présentoit, ne lui avoient pas permis d'exécuter. Touchée de compassion à la vue de l'ignorance qui affligeoit les campagnes, et des besoins des pauvres et des malades, elle se voua sans réserve aux œuvres de miséricorde, et s'associa de vertueuses

filles qui entrèrent dans ses vues. Dans l'âge de la jeunesse et de la dissipation, sans ressources apparentes, ou plutôt malgré les contradictions et les obstacles, Mme. Tulard jeta, en 1679, les fondemens d'une association pour le soulagement des malheureux, et l'instruction gratuite des jeunes filles. Elle n'eut d'abord pour appui que quelques bons curés du voisinage, et ce ne fut que le 12 février 1709, que Louis de la Vergue de Tressan, évêque du Mans, après avoir examiné les statuts de la congrégation, et avoir reconnu les grands biens qu'elle avoit déjà produits, lui donna son approbation.

Voici la substance de ces statuts : les Sœurs n'ont d'autre supérieur que l'évêque diocésain; la supérieure générale, qui est élue pour trois ans, et dont les fonctions ne peuvent jamais s'étendre au-delà de neuf, gouverne la congrégation; elle est assistée d'un conseil composé de cinq officières, qui résident auprès d'elle, et qui sont nommées pour trois ans. Les Sœurs conservent la propriété des biens immeubles qui leur sont propres; elles ne peuvent en disposer, à quelque titre que ce soit, en faveur de la société : on a voulu maintenir par-là l'esprit de pauvreté qui est l'ame des associations religieuses. Néanmoins la congrégation hérite des effets mobiliers de chaque Sœur décédée. Les Sœurs ne font point de vœux, ni de promesses annuelles; elles promettent seulement, au moment de leur admission, obéissance à la supérieure générale et aux statuts, pour tout le temps qu'elles resteront dans la congrégation. Le noviciat dure cinq ans : après le temps convenable pour s'assurer de la vocation, et acquérir l'instruction nécessaire, les novices sont envoyées dans divers établissemens, et rappelées ensuite au chef-lieu l'année qui précède leur admission. Les Sœurs élèvent gratuitement les jeunes filles pauvres dans les lieux où elles résident; mais elles instruisent aussi, moyennant une modique rétribution, les jeunes filles de la classe

aisée, et prennent des pensionnaires. Elles se chargent en outre du service des hôpitaux, du traitement des pauvres malades à domicile, et de la distribution des secours; pour cela on donne aux novices quelques principes de médecine usuelle, et elles rendent à cet égard des services bien précieux dans l'état d'abandon où sont plusieurs campagnes.

Mme. Talard voyoit son institution prospérer, lorsqu'elle éprouva successivement deux malheurs qui eussent découragé une ame moins forte et moins pleine de confiance en Dieu. Les billets de Banque sous la Régence la ruinèrent, et elle vit de plus la maison chef-lieu entièrement consumée par un incendie. Au lieu de se laisser abattre par ces désastres, elle mit la main à l'œuvre avec plus d'ardeur. La Providence ne l'abandonna point; des ames charitables la secondèrent, la maison fut reconstruite, les établissemens se multiplièrent. La princesse douairière de Conti, Marie-Anne de Bourbon, fille de Louis XIV, connoissoit la congrégation et la protégeoit. Ce fut par elle qu'on obtint des lettres patentes du Roi, en 1721, qui furent enregistrées au parlement de Paris, le 22 mai 1722. Mme. Talard survécut encore quelques années à un événement qui consolidoit son ouvrage. Après avoir gouverné sa congrégation pendant cinquante-trois ans avec autant de bonté que de zèle et de vigilance, elle mourut, en odeur de sainteté, le 9 novembre 1755, âgée de 81 ans, et regrettée également et de ses filles et des pauvres.

Sa mort ne fut cependant pas aussi funeste à l'association qu'on auroit pu le craindre, et les Sœurs, formées à son école, et héritières de son esprit, continuèrent leur bonne œuvre. Le diocèse du Mans se félicitoit de leurs soins et de leurs services; chaque paroisse eût souhaité en jouir. Les établissemens se multiplièrent, et il y en avoit quatre-vingt-neuf quand la révolution arriva. Les revenus annuels de la maison chef-lieu se montoient à cette époque à environ 6000 liv.,

et consistoient en quelques fonds de terre, fruit de fondations pieuses, et en rentes, soit sur le clergé, soit sur des particuliers. La révolution dévora tout; elle dispersa ces filles utiles. On ne voulut pas permettre que ces charitables institutrices de l'enfance, ces généreuses bienfaitrices du malheur, continuassent leur noble dévouement. On les récompensa de leurs services en les expulsant de la Chapelle et de leurs établissemens. Les unes furent poursuivies, les autres traînées dans les prisons; deux périrent sur l'échafaud. Il y en eut qui se réunirent dans des lieux écartés. Mais ces temps de délire et de crimes n'étoient pas encore entièrement passés, que les désordres et les dilapidations commis dans les hôpitaux par les femmes à gage qu'on y avoit placées, obligèrent de rappeler les Sœurs. Elles revinrent recueillir les débris échappés à la cupidité, rétablirent l'ordre et l'économie, et se vengèrent de l'injustice des hommes par de nouveaux bienfaits.

Le gouvernement consulaire s'étant établi, le département de la Mayenne eut pour préfet M. Harmand, qui témoigna le désir de faire oublier le passé. Il entendit parler des Sœurs de la Chapelle et du bien qu'elles faisoient. Il les autorisa à se réunir dans la maison conventuelle des Bénédictins d'Evron, probablement parce que cette maison, plus vaste et plus commode que celle de la Chapelle au Riboul, offroit plus de ressources pour être le chef-lieu et le noviciat. La supérieure générale étoit dans sa famille, où elle avoit passé presque tout le temps de la révolution; elle réunit celles de ses filles qui avoient survécu à la tempête, et, en décembre 1803, elle alla s'établir à Evron, avec ses officières et quelques autres Sœurs. La congrégation se composoit alors d'environ cent quarante sujets; les établissemens que le torrent avoit épargnés furent remis en activité; on fit de nouvelles fondations, des jeunes personnes remplirent le noviciat, et en quelques années, grâces aux efforts d'une piété active, et d'un zèle supérieur aux obs-

tacles, la congrégation redevint florissante. Un décret, rendu à Bayonne, le 7 mai 1808, lui accorda l'abbaye d'Evron; et un autre décret, rendu à Fontainebleau, le 13 novembre 1810, approuva ses statuts.

Ces statuts étoient les mêmes que nous avons fait connoître. La congrégation continua d'être sous l'autorité de l'évêque diocésain, qui ordinairement délègue à sa place un de ses vicaires-généraux ou un ecclésiastique en dignité; aujourd'hui, c'est M. l'abbé Bureau, chanoine de la cathédrale, qui est leur supérieur. Quant au réglement, il est à peu près le même que dans les communautés religieuses et les associations de charité. Le temps se partage chaque jour entre la méditation, l'étude pour les novices, le travail des mains, le silence, la prière et les lectures de piété. L'office de la sainte Vierge et les Psaumes de la Pénitence ne se disent que les dimanches et fêtes.

Ainsi prospère cette congrégation, véritable bienfait pour la province où elle est établie. Reformée en 1803, on conçoit à peine comment, en 1808, elle comptoit déjà quatre-vingt-un établissemens. Aujourd'hui, elle en a cent vingt-un, sans y comprendre la maison d'Evron. Dans ce nombre, il y en a soixante-sept dans le département de la Mayenne, quarante-huit dans celui de la Sarthe (tous deux du diocèse du Mans); cinq dans celui de l'Orne, et un dans celui d'Ille et Vilaine. Parmi ces établissemens, il y a vingt-un hôpitaux, ayant chacun une pharmacie; l'hôpital général du Mans, qui est de ce nombre, est le plus considérable. Les cent autres établissemens sont pour les écoles de charité et les secours à domicile; presque partout il y a une petite pharmacie. Il se forme souvent de nouvelles fondations; tant on sent la nécessité de l'instruction chrétienne et de la charité religieuse. La supérieure ne peut suffire aux demandes qu'on lui adresse, quoique le nombre des Sœurs soit de cinq cents, y compris les novices et les postulantes. La maison chef-

lieu est dans l'état le plus satisfaisant. C'est-là que chaque année, au mois de juillet, les Sœurs se réunissent alternativement pour se renouveler dans l'esprit de leur vocation, élire la supérieure générale et les officières générales, quand il en est besoin, et puiser, dans les exercices spirituels d'une retraite de huit jours, les forces qui leur sont nécessaires. C'est-là que les Sœurs âgées et infirmes viennent se préparer au dernier passage; c'est-là aussi qu'est établi le noviciat, espérance de la congrégation. Il est ordinairement composé de soixante-dix personnes, et le nombre en seroit plus grand si le local le permettoit. Il y a enfin un pensionnat, deux écoles pour les enfans, et une pharmacie; le tout parfaitement tenu. Cependant la congrégation n'a d'autre revenu que le produit annuel de douze arpens renfermés dans l'enclos; c'est là-dessus que cent cinquante personnes trouvent à subsister. Il est vrai que l'établissement a excité plusieurs fois l'attention de l'autorité. M. Coster, préfet actuel de la Mayenne, et le conseil-général du département, accordent, depuis quelques années, des secours. A l'époque du chapitre général des associations de Sœurs de la Charité, convoquées à Paris, en novembre 1807, les Sœurs d'Evron furent oubliées, et ne participèrent par conséquent en rien aux secours qui furent alors distribués à ces associations.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le dimanche 3, S. Em. Mgr. le cardinal archevêque de Paris a visité, comme nous l'avions annoncé, l'église paroissiale de Saint-Gervais. S. Em., accompagnée de M. le coadjuteur et de M. l'abbé Desjardins, est arrivée, à cinq heures, à la porte de cette église, où elle a été complimentée par M. Frazet, curé de la paroisse, suivi de tout son clergé. Une foule

de fidèles s'empressoit pour avoir le bonheur de voir le vénérable prélat. S. Em. a officié au salut, qui a été très-solennel. A six heures précises, tout le clergé a reconduit, en grande pompe, M. le cardinal archevêque et M. le coadjuteur jusqu'à leur voiture. S. Em., avant de sortir de l'église, a remis à M. le curé des secours pour les pauvres de sa paroisse.

— Le 2 septembre, on a célébré, dans l'église des Carmes, rue de Vaugirard, l'anniversaire de la fin glorieuse des évêques et des prêtres massacrés dans ce lieu il y a vingt-huit ans. M. de Latil, évêque de Chartres, et plusieurs évêques et ecclésiastiques, sont venus dans la matinée célébrer la messe en mémoire de ces honorables victimes. A deux heures, M. l'abbé Cailleau, missionnaire de France, est monté en chaire; il avoit pris pour texte ces paroles de saint Paul, dans l'épître aux Hébreux : *Alii verò ludibria et verbera experti, insuper et vincula et carceres; lapidati sunt, secti sunt, tentati sunt, in occisione gladii mortui sunt.* (Cap. XI, ℣. 36 et 37). L'orateur s'est proposé de montrer que les cruautés commises par les ennemis de la religion étoient à la fois pour nous un sujet de deuil et d'opprobre, et un sujet d'espérance et de triomphe. Remontant à la source de nos malheurs, il a signalé les principes et les livres irréligieux comme la première cause de tant d'excès; c'est en effet dans ces livres, dans les maximes, les blasphèmes et les provocations qu'ils contiennent, que l'on retrouve le germe des folies et des fureurs révolutionnaires. Mais si nous avons à rougir de ces scènes déplorables, d'un autre côté le courage et la foi des victimes honore à jamais la cause pour laquelle ils périrent. L'orateur a retracé rapidement et avec chaleur les derniers momens du vertueux archevêque d'Arles et de ses généreux compagnons d'infortune. Après le discours, M. l'abbé Guillon, missionnaire de France, a donné la bénédiction, et la cérémonie a été terminée par une quête en faveur de l'é-

tablissement de Mme. de Carcado. Un grand nombre d'ecclésiastiques et de fidèles de tout rang assistoient à la cérémonie.

— De tout temps, les ames pieuses ont regardé comme un de leurs devoirs de prier pour l'Eglise et pour l'Etat. Membres de la société chrétienne et de la société civile, nous avons un puissant intérêt à ce que l'une et l'autre soient paisibles et florissantes. Mais notre sollicitude doit être plus vive encore aux époques où l'esprit de parti fermente et menace de nouveaux troubles. Alors les fidèles doivent redoubler de zèle pour demander à Dieu qu'il protège la religion et le trône contre les sinistres desseins de leurs ennemis. C'est dans cette idée que plusieurs vénérables ecclésiastiques nous avoient écrit pour nous témoigner leur désir qu'il fût fait à ce sujet des prières communes, et qu'on opposât au concert des méchans pour nuire, un concert de vœux et de supplications, pour la prospérité de l'Eglise et de l'Etat. Leurs souhaits vont être remplis. De pieux fidèles se réunissent en grand nombre pour faire une neuvaine à un des plus saints et des plus illustres évêques de notre France; c'est Bossuet qui en a donné l'idée. *Saint Remi*, dit Bossuet, *est le père des François et de leurs rois; saint Denis est l'apôtre de l'ancienne Gaule, saint Remi l'est en particulier de la France. Sa mission pour la conversion de nos rois et de leurs peuples, est divine; il les a consacrés à Dieu pour être les défenseurs de son Eglise. Il faut employer son intercession pour obtenir de Dieu la conservation du royaume; et pour nos rois et tous les François, la grâce d'accomplir l'ouvrage auquel Dieu semble les avoir dévoués et destinés par le ministère de saint Remi, qui est de maintenir la foi de l'église catholique.* (*Œuvres de Bossuet, Lettres de piété*, tome XXXIX, page 143). Nous voyons que l'évêque de Meaux avoit une vénération et une dévotion particulières pour saint Remi. Il en fait encore un grand

éloge dans sa *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, et dans son sermon *sur l'Unité de l'Eglise.* Il l'appelle *un homme apostolique, un nouveau Samuel, par lequel Dieu renouvela tous les miracles qu'on avoit vu éclater dans la fondation des plus célèbres églises.* En effet, en donnant Clovis à l'Eglise, saint Remi affermit la foi dans nos contrées, il unit la religion et la monarchie, il prépara une succession de rois chrétiens et de peuples dociles. Nous jouissons des fruits de sa sagesse et de son zèle; prions-le de concourir à les perpétuer parmi nous, demandons-lui de protéger encore cette Eglise et ce trône dont il consolida les fondemens. La neuvaine en son honneur commencera le samedi 23 septembre, et finira le dimanche 1er. octobre, jour où l'Eglise célèbre la fête de saint Remi. Pendant les neuf jours, on récitera les prières suivantes à genoux: *O Dieu qui avez donné à votre peuple saint Remi pour le conduire au salut éternel, faites que l'ayant eu pour docteur et pour maître sur la terre, nous l'ayons pour intercesseur dans le ciel; par N. S. J. C.* On ajoutera à cette oraison trois *Pater* et trois *Ave*, puis les invocations suivantes: *Sainte Vierge, mère de Dieu, protectrice de la France et des enfans de saint Louis, priez pour nous; saint Michel, archange, défenseur de la foi, priez pour nous; saint Remi, apôtre des François et de nos rois, priez pour nous.* Une communion sera faite, le 1er. octobre, jour de la fête de saint Remi. C'est ce que porte l'imprimé concernant cette neuvaine, qui a été distribué (1). On espère que les ames pieuses se joindront à ce concert de prières; et que les ecclésiastiques entr'autres contribueront à répandre la connoissance de cette neuvaine, et engageront les fidèles à s'unir tous pour demander à Dieu, suivant les expressions de Bossuet, *la conservation du*

---

(1) Cet imprimé se trouve au bureau de ce journal, et se vend 30 cent. la douzaine.

royaume, et la grâce de maintenir la foi et l'église catholique. Nuls voeux ne sont plus légitimes et plus nécessaires peut-être.

— Tous les jeudis et les vendredis on célèbre, dans la chapelle des Missions, rue d'Enfer, deux messes, à huit heures et à onze heures, pour l'heureuse délivrance de Mme. la duchesse de Berri. On a commencé pour cela, le 30 août, une neuvaine dans la cathédrale de Metz. M. le curé de Lorris (diocèse d'Orléans), sur la demande des dames de la ville, a commencé, le 16 août, et continué pendant neuf jours, un salut du saint Sacrement, et célèbre, tous les jeudis, une messe; les honoraires offerts par ces dames ont été convertis en aumônes distribuées par M. le curé aux pauvres les plus malheureux; les habitans ont montré beaucoup d'empressement pour se joindre aux prières, et n'ont point été retenus par leurs travaux accoutumés.

— Le 25 août, M. le curé de Saint-Cloud a béni la nouvelle église de cette paroisse. L'édifice avoit été commencé, avant la révolution, par les ordres de la reine Marie-Antoinette; il a été repris depuis peu, en réduisant beaucoup le premier plan. Le Roi, Madame et les habitans de Saint-Cloud ont contribué à la dépense. L'ouverture de cette église est un bienfait pour les habitans, qui n'en avoient d'autre que la petite chapelle de l'hôpital, bâti aussi par la Reine. M. le curé a prononcé à cette occasion un discours où il a rappelé les bienfaits de la famille royale.

— Le diocèse de Sées avoit été privé d'évêque assez long-temps, depuis qu'un despote farouche avoit forcé M. Chevigné de Boischollet de quitter son siége, et l'avoit puni de son zèle par l'exil. Le successeur que le Roi a donné à ce prélat, M. Saussol, travaille avec ardeur à remédier aux inconvéniens d'une longue vacance. Il a visité cette année une partie de son diocèse, et a été reçu partout avec des marques de respect et

de joie. Le 5 août, il est arrivé à Tinchebray. Les autorités étoient allées au-devant de lui, et le maire de la ville le complimenta. Le lendemain dimanche, le prélat officia pontificalement toute la journée, et adressa au peuple des paroles d'édification. Après les vêpres, il visita le collége, et le jour suivant il prêcha encore et administra le sacrement de confirmation à plus de six cents personnes. Il repartit au son des cloches, accompagné des ecclésiastiques de sa suite, et donna sa bénédiction au peuple que sa piété avoit touché. Il y a treize ans que Tinchebray n'avoit vu d'évêque.

— M. l'abbé Jarry, grand-vicaire de Bayeux, est mort, le 31 août, à Lisieux, où il s'étoit rendu pour la clôture de la retraite. Nous consacrerons une notice en l'honneur de ce digne et savant ecclésiastique, dont nous avons annoncé différens écrits.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le ROI a fondé, en faveur des orphelins de l'ordre de Saint-Louis, quatre bourses, deux de filles et deux de garçons. S. A. R. MONSIEUR a fondé également quatre bourses pour les mêmes enfans, et S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a assuré au même établissement la fondation de quatre autres bourses, dont trois en son nom, et une en celui de S. A. R. MADEMOISELLE. Les présidens et membres du comité d'administration de l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis et du Mérite militaire sont autorisés à donner ces bourses, sur la présentation des supérieurs des maisons de Senlis et de Versailles, aux élèves qui se seront le plus distingués.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, a fait remettre à M. le chevalier de Gereaux, maire de Périssac, une somme de 300 fr. pour les habitans de cette commune qui ont le plus souffert de la grêle. LL. AA. RR. Mgr. le duc et MADAME, duchesse d'Angoulême, ont fait parvenir une somme de 800 fr. à M. le sous-préfet de Villefranche (Avey-

ron), pour les malheureuses victimes de l'orage qui a éclaté dans ces contrées dans la nuit du 19 au 20 juillet.

— Mme. la duchesse de Berri a accepté la Dédicace du *Poème* de M. de Loizerolles, *sur la vie et la mort de Mgr. le duc de Berri;* M. de Nantouillet a écrit, de sa part, la lettre la plus flatteuse à l'auteur.

— Le *Moniteur* annonce que l'on a voulu influer sur le cours des effets publics, en répandant des nouvelles alarmantes. On est allé jusqu'à dire qu'il existe un projet d'ordonnance pour mettre un certain nombre de départemens hors de la Charte; que des légions se battoient entr'elles dans le département du Nord; que les villes de Brest et de Strasbourg étoient en état de rebellion. Ces nouvelles ont fait d'abord une grande sensation; mais elle a été de peu de durée. Les rentes, qui d'abord étoient tombées, ont remonté de suite au cours ordinaire.

— Une ordonnance royale du 31 août détermine provisoirement les circonscriptions électorales dans soixante-dix-sept départemens. A cette ordonnance est joint le tableau de ces circonscriptions. M. le ministre de l'intérieur a en même temps adressé une circulaire à tous les préfets pour les inviter à observer ces circonscriptions jusqu'à ce qu'une loi les ait confirmées ou modifiées.

— On annonce que la conspiration avoit été découverte à Cambrai avant que les nouvelles du 19 août y fussent arrivées. Un brave officier de la légion de la Seine, que les conspirateurs avoient essayé de séduire, avoit tout déclaré à ses chefs, qui prirent aussitôt des mesures pour arrêter les coupables.

— Le 31 août, plusieurs officiers et sous-officiers de la légion de la Meurthe, venant d'Avesnes sous bonne escorte, ont été déposés à l'Abbaye.

— Un individu, arrêté dans la nuit du 29 au 30 août, sur la route de Lyon à Grenoble, a été conduit dans les prisons de cette dernière ville. Son costume annonce qu'il est militaire. On dit qu'il a été sur-le-champ mis au secret, et interrogé par M. le procureur du Roi.

— Le sieur Chauran, lieutenant au 2e. régiment d'infanterie de la garde royale, qui avoit été arrêté par suite de la conspiration du 19, a été mis en liberté ces jours derniers; mais il lui a été défendu de reprendre son service.

— Le 1er. et le 2 septembre, la commission de la cour des pairs a entendu plusieurs témoins relativement à la conspiration du 19 août, et elle a lancé quatre mandats de dépôt; un contre un lieutenant de la garde royale, et les trois autres contre un officier et deux sergens-majors de la légion de la Meurthe.

— Les sieurs Chevalier, Gossuin et Boyer, anciens éditeurs ou rédacteurs de la *Bibliothèque historique*, ont comparu, le 2, devant le tribunal correctionnel, comme prévenus de contravention à la loi de censure, par la publication d'une brochure intitulée : *Documens historiques*. La cause est continuée à huitaine, pour entendre les conclusions de M. l'avocat-général.

— M. le lieutenant-général marquis de Lauriston est parti pour aller prendre le commandement des 12e. et 13e. divisions militaires, qui lui a été confié par le Roi.

— Le 29 août, M. le lieutenant-général comte Contard, commandant la 13e. division militaire, s'est rendu à Brest, où il fera quelque séjour. On dit qu'il est chargé de pouvoirs très-étendus.

— Le service anniversaire de feue Mme. la princesse de Lamballe a été célébré, le lundi 4 de ce mois, dans l'église de Saint-Leu. Mme. la princesse de Carignan assistoit à cette cérémonie funèbre, ainsi que plusieurs chevaliers de Saint-Louis, et quelques anciens serviteurs de l'infortunée princesse. Mme. la duchesse douairière d'Orléans, étant indisposée, n'a pu s'y rendre.

— M. Gossin, substitut de M. le procureur du Roi près le tribunal de la Seine, est nommé substitut de M. le procureur-général près la cour royale de Paris.

— Le 1er. septembre, le libraire Corréard a été conduit par la gendarmerie chez l'un de MM. les juges d'instruction, où il a subi un long interrogatoire.

— Le 1er. septembre, la police a saisi une brochure intitulée : *Généalogie critique et littéraire des maisons de Croy-Chanel de Hongrie, et de Croy-d'Havré de Santerre.*

— M. Lavigne est nommé bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris.

— La cour d'assises du Var a condamné à un mois de prison, à 100 fr. d'amende, aux frais du procès, et aux frais d'impression de cinq cents exemplaires de l'arrêt, le sieur

Bellue, libraire de Toulon, pour avoir vendu un ouvrage intitulé : *Histoire des Missionnaires dans le midi de la France.*

— M. le baron de Salis, membre de la chambre des députés, est mort, la semaine dernière, dans sa terre de Trugny, près Réthel.

— Le 15 septembre, la cour d'assises de Bordeaux s'occupera de l'affaire des éditeurs responsables de l'*Indicateur*, journal qui s'imprime en cette ville, et de la *Tribune*, autre feuille qui a cessé de paroître, et dans lesquels a été inséré le *Prospectus* de la *souscription* dite *nationale*.

— On a saisi à Brest, chez l'imprimeur Auner, à la requête de M. le procureur du Roi, des couplets qui avoient été chantés dans un banquet libéral.

— Dans les derniers jours du mois dernier, la vallée d'Aure (Hautes-Pyrénées) a été ravagée par un orage épouvantable. Les pauvres habitans de cette vallée sont réduits à une affreuse misère.

— Une somme de 25,000 fr. a été léguée à la société de Charité Maternelle de Bordeaux, par Mme. veuve Streckensen; par testament du mois de février dernier, M. Duhéron a donné à la même société une somme de 1000 fr.

— M. le lieutenant-général comte de Précy, qui défendit si courageusement la ville de Lyon contre les troupes de la convention, en 1793, vient de mourir à Marigny (Saône et Loire), à l'âge de 79 ans; c'est à tort qu'on avoit annoncé sa mort l'année dernière.

— La ville de Sedan, patrie de Turenne, a été autorisée à ériger une statue à la mémoire de ce grand capitaine. Le conseil-général des Ardennes a voté une somme de 1400 fr. pour cet objet.

— Le conseil-général des Basses-Pyrénées a voté une somme de 1000 fr. pour le monument de Mgr. le duc de Berri. Le conseil municipal d'Arles, par sa délibération du 6 juillet 1820, a souscrit pour 600 fr. au monument en l'honneur de Mgr. le duc de Berri; le conseil municipal de Lorris (Loiret) a voté 100 fr. pour le même objet.

— La distribution des prix des Ecoles chrétiennes de Caen a eu lieu le 31 août. M. de Montlivault, préfet du Calvados,

présidoit cette cérémonie, à laquelle assistoient M. le comte de Vendeuvre, maire de la ville de Caën, et plusieurs membres du corps municipal.

— M. de Corbières, membre de la chambre des députés, a été nommé président du conseil-général du département d'Ille et Villaine.

— Le journal de Liège annonce que le comité européen, qui a long-temps existé à Paris, et qui étoit formé des ministres des grandes puissances près la cour de France, va se réunir de nouveau.

— Dans la séance des cortès, du 22 août, la proposition de M. Sancho, qui avoit pour objet d'imposer de grandes restrictions aux ordres religieux, et de vendre leurs biens, a été renvoyée à l'examen d'une commission, dont la moitié est composée de députés ecclésiastiques.

— La Sicile est en proie à la guerre civile. Les habitans de Palerme, partagés en divers corps, parcourent l'île pour forcer les autres villes à se réunir à eux. La ville de Caltanisetta, qui a osé leur résister, a été mise à feu et à sang. Messine, Catane et Syracuse se sont déclarées contre Palerme. Les autorités de Messine ont prêté solennellement serment à la constitution.

Les cortès d'Espagne viennent de réaliser les vœux des uns et les craintes des autres. Les Jésuites ont été supprimés par un décret du 14 août dernier. Ce jour-là, les commissions réunies de finances et de législature ont fait un rapport sur cette affaire, et ont présenté un projet de décret qui a été discuté et adopté dans la même séance. Le comte de Maule a fait valoir les services des Jésuites pour l'enseignement, et a cité pour exemple leur école de Cadix, où plus de cinq cents élèves se rendoient en ce moment; il a demandé qu'on eût égard aux besoins et aux vœux des familles, et n'a pas dissimulé combien les peuples seroient mécontens de l'abolition proposée. Sa réclamation n'a pas été accueillie. Des membres vouloient même qu'on renvoyât en Italie les Jésuites qui en avoient été rappelés il y a cinq ans; tel étoit l'avis entr'autres de M. Sierra-Pampley : il n'a cependant pas prévalu. Le décret porte que le rétablissement des Jésuites,

prononcé par le roi actuel, restera sans effet; les Jésuites revenus d'Italie, se retireront dans le lieu de la Péninsule qu'ils choisiront, et y vivront soumis aux ordinaires, sans pouvoir porter l'habit de leur ordre, ni reconnoître un supérieur étranger; ils recevront 300 ducats de pension annuelle, qu'ils perdront s'ils sortent d'Espagne pour quelque motif que ce soit, même avec la permission du gouvernement. Tous ceux qui seront entrés dans la compagnie depuis 1815, se rendront au lieu de leur naissance; ceux qui seroient dans les ordres sacrés seront soumis à leurs évêques, et auront une pension de 375 francs, jusqu'à ce qu'ils aient un bénéfice; ceux qui ne seroient pas dans les ordres rentreront dans l'état laïque, et seront soumis aux autorités civiles: les étrangers seront obligés de quitter l'Espagne. Le chapitre de Saint-Isidore à Madrid, qui avoit remplacé les Jésuites, sera rétabli; les Jésuites lui remettront leurs biens et effets, ainsi qu'aux missionnaires de l'Oratoire de Saint-Sauveur. Le trésor rentrera en possession des biens non vendus des Jésuites, et qu'on leur avoit restitués.

Ainsi a fini cette affaire, dont la discussion n'a du moins pas été longue. Les cortès n'ont pas pensé sans doute qu'elle méritât de les occuper beaucoup. L'éducation y perdra dans un pays qui laisse à désirer sous ce rapport : qu'est-ce que cela fait, pourvu que les principes des libéraux triomphent? Cette décision pouvoit d'ailleurs être aisément prévue, attendu l'esprit du parti dominant, et ce n'est même probablement là que le prélude d'autres mesures que le temps développera. En France, la destruction des Jésuites précéda de bien peu les attaques contre tous les ordres réguliers en général; et les religieux qui avoient pu se réjouir de la disgrâce de leurs confrères, eurent bientôt à pleurer sur la leur propre. Pendant notre révolution, les prêtres qui avoient souri à l'humiliation du corps épiscopal, ont appris depuis à rougir de leur foiblesse et de leur imprévoyance, lorsqu'on les a enveloppés dans une proscription commune. S'il en étoit dans le clergé espagnol qui applaudissent en ce moment au désastre d'une société célèbre, nous les ajournons à quelque temps pour nous en dire leur avis. Alors peut-être, Messieurs du chapitre de Saint-Isidore, si radieux aujourd'hui, sauront si les faveurs des libéraux sont durables, et si le clergé et la religion ont quelque chose à gagner aux révolutions faites par les soldats ou par les peuples.

Le Modèle des Prêtres, ou Vie de Jacques Brydaine, missionnaire; par M. l'abbé Carron. Quatrième édition (1).

Il n'y a pas long-temps que, dans un article sur les missions, nous montrions que cette œuvre remonte aux premiers temps du christianisme, et qu'elle a été pratiquée dans tous les siècles. Nous citâmes plusieurs de ceux qui s'y étoient livrés avec le plus de zèle et d'éclat. Nous remarquâmes combien elle avoit été illustrée dans le 17e. siècle par le dévouement et le courage d'un grand nombre de prêtres animés de l'esprit de charité. Il n'est pas de province alors qui n'ait été visitée par quelques-uns de ces ouvriers généreux, et qui ne leur ait fourni d'abondantes moissons. La Bretagne, entr'autres, fut pendant quatre-vingts ans le théâtre des travaux de missionnaires infatigables. Deux hommes long-temps célèbres dans cette contrée, le Nobletz et Maunoir, se succédèrent pour la parcourir et y annoncer la parole de Dieu, et ils avoient formé des coopérateurs dignes d'eux. Ils évangélisoient spécialement la Basse-Bretagne, et ils furent souvent entendus avec docilité et avec fruit dans ces mêmes lieux où on devoit par la suite accueillir si différemment des imitateurs de leur zèle. Aussi dans ce temps la Bretagne

(1) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 c. franc de port. A Lyon, chez Rusand; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

offrit particulièrement de beaux exemples de vertu, et on y vit éclore un plus grand nombre de réformes salutaires, d'œuvres utiles, d'établissemens de piété et de charité; c'étoit sans doute le résultat des missions.

Le Languedoc fut peut-être aussi à cet égard une des provinces les plus favorisées. Saint Jean-François Régis, le père Coton, l'abbé Olier et ses dignes coopérateurs, l'abbé d'Authier de Sisgau et la congrégation qu'il avoit formée, Roussier, la Vergne de Tressan, et d'autres prêtres pleins de zèle, se succédèrent dans cette partie de la France depuis le commencement jusqu'à la fin du siècle. C'étoit dans ces mêmes lieux que Brydaine devoit, quelques années plus tard, se livrer au même ministère. Cet homme étonnant naquit, en 1701, à Chusclam, au diocèse d'Uzès; il commença même avant d'être prêtre à faire des missions, et son évêque, qui avoit reconnu son talent, l'envoya catéchiser et prêcher en plusieurs endroits. Dès ce moment la vocation de Brydaine fut décidée; il se consacra aux missions, et elles furent l'unique occupation de sa vie. On lira avec intérêt, dans l'ouvrage de M. l'abbé Carron, le récit de ses courses, de ses travaux, de ses succès. Pendant quarante ans, Brydaine parcourut successivement la partie méridionale de la France; il vint même à Paris et dans les diocèses environnans, et donna en tout deux cent cinquante-six missions, dont la dernière fut à Villeneuve-lès-Avignon. Il mourut, exténué de travaux, à Roquemaure en Languedoc, le 22 décembre 1767.

Au récit de ses travaux, M. l'abbé Carron a joint quelques détails sur les vertus du zélé missionnaire,

vertus qui donnoient une nouvelle force à l'ascendant de ses paroles. A la fin de son ouvrage, l'auteur fait quelques réflexions sur les missions en général, et sur l'utilité de cette œuvre pour le bien de la religion et la réforme des mœurs; il a inséré aussi une *Méditation pour une retraite*, prononcée par Brydaine dans une mission qu'il fit à Grenoble, et qui a été communiquée à l'auteur par un ecclésiastique : elle pourra donner une idée de la manière du missionnaire; mais il a été impossible de reproduire ici, et le son de sa voix, et la chaleur de son débit, et tout cet ensemble d'*action* qui frappoit et entraînoit son auditoire.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 4 août, on a rouvert l'église de Saint-Laurent *in Damaso*, qui, dans les dernières révolutions, avoit été consacrée à des usages profanes, et que le souverain Pontife a fait réparer. Le chapitre, qui, depuis vingt-deux ans, faisoit l'office dans l'église de Saint-André de la Vallée, est retourné processionnellement à Saint-Laurent, où on a transporté l'image du Christ et celle de la sainte Vierge, qu'une tradition pieuse croit avoir été peintes par saint Luc, ainsi que les reliques de saint Laurent, du pape saint Damase, de saint Eustache, et des autres martyrs.

— Par un décret du 1er. août, S. S., sur le rapport d'une congrégation particulière, a déclaré qu'il étoit constant que le corps trouvé sous le maître-autel de la cathédrale d'Assise étoit celui de saint François. On a publié les pièces relatives à cette découverte.

— Dans la dixième séance de l'Académie de la Religion catholique, le père Antoine-Marie Cadolini, Barnabite, a lu une dissertation pour prouver que le livre

de la Genèse n'est point, comme l'ont dit quelques incrédules, un mélange de systêmes philosophiques et de récits populaires destinés à flatter la nation juive.

— M. Louis-Marie Pirelli, Théatin, évêque de Teramo, puis archevêque de Trani et administrateur de Biseglia, est mort, le 15 juillet, à 81 ans.

PARIS. La ville de Besançon n'est pas restée étrangère au mouvement général qui se fait remarquer en ce moment d'un bout de la France à l'autre. Là, comme ailleurs, les fidèles se réunissent pour demander à Dieu un événement qui importe au repos de la monarchie. Depuis six mois on y fait des prières et des neuvaines, et la messe y est célébrée pour une auguste Princesse. Les messes se continueront jusqu'à son heureuse délivrance. Il y a aussi à Besançon une communauté de l'Adoration perpétuelle, qui prie sans cesse pour l'expiation des crimes de la révolution. A Toulon, outre la messe basse que l'association des hommes, établie par les missionnaires, fait célébrer, tous les mardis, à Notre-Dame, l'association des dames et demoiselles réunies en a demandé une seconde, qui se dit à Saint-Louis; on a commencé, le 21 du mois dernier, une neuvaine à Notre-Dame pour la même fin. Actuellement la paroisse Saint-Louis fait la sienne, et quand elle sera finie, les succursales de Saint-François de Paule et de Saint-Pierre feront les leurs. A Rouen, à la suite de la neuvaine que M. l'archevêque a fait faire dans toute la ville, les Dames de la Miséricorde font dire une messe, tous les samedis, jusqu'à la délivrance de la Princesse. A Lagrave (Tarn), M. le baron de Pujol, lieutenant-général, a désiré qu'il fut célébré une neuvaine à la sainte Vierge, et M. Calmés, curé du lieu, l'a commencée le jour de l'Assomption; elle continuera tous les mardis jusqu'à l'accouchement de la Princesse: les bons habitans s'y rendent avec exactitude. M. le curé de Bonnes, diocèse de Poitiers, célèbre, tous les samedis, une messe solennelle, et continuera jusqu'à

l'époque désirée. Au Thil, diocèse d'Evreux, Mme. de Pomery, née Brisac, et ses enfans, font célébrer, tous les mardis, une messe dans l'église paroissiale.

— M. l'évêque de Bayeux, par une circulaire du 15 juin dernier, avoit invité ses ecclésiastiques à assister à une retraite pastorale; et pour qu'un plus grand nombre pût jouir de cet avantage, et en même temps, afin d'occasionner moins de déplacement, il avoit arrêté qu'il y auroit deux retraites, l'une à Bayeux, l'autre à Lisieux. La première a commencé le 1er. août, et fini le 9; elle s'est faite dans la maison du séminaire. M. l'évêque l'a ouverte par une messe du Saint-Esprit, et par une exhortation paternelle. Il a présidé lui-même les exercices, et a fréquemment adressé la parole à son clergé. La retraite a été constamment suivie par MM. les vicaires-généraux, par le chapitre, et par environ deux cents ecclésiastiques des arrondissemens de Bayeux, de Caën, de Falaise et de Vire. La veille de la clôture, le prélat a fait donner lecture des statuts synodaux, qu'il a révisés, et qu'il va faire réimprimer. Le dernier jour, il célébra la messe d'actions de grâces, à laquelle tout le clergé communia; et il fit, au pied de l'autel, la rénovation des promesses cléricales, que tous les prêtres vinrent ensuite répéter entre ses mains. Après cette cérémonie, le vénérable pontife fit, dans un discours plein d'onction, l'analyse de ceux qui avoient été prononcés pendant la retraite, et retraça les principaux devoirs des pasteurs. La retraite de Lisieux s'est faite au petit séminaire de cette ville; elle a commencé le 17, et a fini le 23; elle a été suivie par plusieurs grands-vicaires, par le clergé de la ville, et par les ecclésiastiques des arrondissemens de Lisieux et de Pont-l'Evêque, au nombre de plus de cent. M. l'abbé de Créquy, grand-vicaire à Lisieux, en a fait l'ouverture pour M. l'évêque, qui n'avoit pu se rendre assez tôt à Lisieux; ce prélat est arrivé dans les derniers jours de la retraite, en a présidé les exercices, et en a fait la

clôture, comme à Bayeux. Le directeur des deux retraites a été M. Boyer, ecclésiastique connu par ses travaux, par ses connoissances et son zèle. Il prêchoit deux fois par jour, et faisoit de plus une conférence sur les devoirs ecclésiastiques. Son courage dans ce pénible ministère, en même temps que sa candeur et sa piété, ont fort touché ses auditeurs; cet homme respectable est allé rendre le même service à Angers. Avant la fin de la retraite, M. l'abbé Boscher, vicaire-général, a donné publiquement, au nom de M. l'évêque, la solution des principales difficultés proposées par les curés sur l'administration des sacremens et le gouvernement des paroisses. Tout fait espérer que ces deux retraites auront produit d'heureux effets, et que les intentions de M. l'évêque seront remplies; le prélat avoit pris, dans sa circulaire du 15 juin, toutes les dispositions pour que cette retraite fut utile à son clergé, sans nuire momentanément aux fidèles. Immédiatement avant la retraite de Bayeux, il avoit fait une visite pastorale dans l'arrondissement de Vire, où il a confirmé près de huit mille personnes; tout ce pays, dit le Bocage, a fait éclater en sa présence de vifs sentimens de foi et de piété. Après la retraite de Lisieux, M. Brault a aussi confirmé dans cette ville, et y a célébré la fête de saint Louis, à laquelle ont assisté les autorités et les fidèles.

— Un exemple de repentir et de retour à la religion, qui vient d'avoir lieu à Valenciennes, a fort édifié ceux qui en ont été témoins, et doit être publié pour la consolation des ames pieuses. M. Demasur, religieux, avoit cédé au vertige révolutionnaire, et avoit enfreint ses vœux, comme prêtre et comme religieux, en se mariant; depuis il avoit même négligé de profiter de l'indulgence de l'Eglise. Frappé d'une longue et douloureuse maladie, il a senti la foi se réveiller en lui, et a fait appeler un ecclésiastique de la paroisse. Après s'être réconcilié avec Dieu, il a fait, avant de re-

cevoir le saint viatique, et en présence de plusieurs assistans, la déclaration suivante, qu'il les a priés de rendre publique :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Moi, Hubert Demasur, en présence du Dieu que j'adore et que je vais avoir le bonheur de recevoir, tout indigne que j'en suis, et devant les personnes que la piété rassemble ici, je déclare du plus profond de mon cœur : 1°. Que je crois fermement tout ce que croit et enseigne la sainte église catholique, apostolique et romaine, dans laquelle j'ai eu le bonheur de naître, et dans laquelle je veux rendre mon dernier soupir ; je condamne tout ce qu'elle condamne. 2°. Je rétracte tous les sermens que j'ai prêtés, sur la constitution civile du clergé, celui de liberté et égalité, celui de haine à la royauté, et je condamne tout ce qui a pu en résulter de contraire aux lois de Dieu et de l'Eglise. 3°. Je demande pardon de l'union coupable que j'ai contractée contre mes vœux, et de tous les scandales que ma mauvaise conduite a produits ; je proteste devant Jésus-Christ que mon intention est de les réparer tous par tous les moyens possibles, si Dieu m'en accorde le temps. 4°. Plein de confiance en la divine bonté, et pénétré du plus vif et du plus profond regret de tous les écarts de ma vie, j'espère qu'il me fera miséricorde comme à l'enfant prodigue, et qu'il m'accordera la grâce de mourir dans son amitié ; ce que je vous supplie, mes chers frères, de lui demander avec moi et pour moi ».

C'est le 12 août que cette rétractation a eu lieu. Le malade y a survécu dix jours, pendant lesquels il a manifesté les mêmes sentimens, et n'a cessé d'implorer la miséricorde divine, et de réclamer l'assistance des prières des personnes qui venoient le visiter.

— Les habitans d'Arles n'ont cessé, depuis le 13 février, de prier pour l'heureuse délivrance de Mme. la duchesse de Berri ; des messes et des neuvaines se sont

succédées à cette intention, et toutes les paroisses de la ville viennent de commencer les leurs. Comme on se souvient qu'en 1638, dans une circonstance à peu près pareille, Louis XIII et Anne d'Autriche firent un vœu à Notre-Dame de Grâce, et obtinrent un héritier, le conseil municipal de la même ville a voté, à l'unanimité, la restauration de cette église antique, bâtie hors des murs de la ville. Le 15 août, jour où le maire est dans l'usage de renouveler à la grand'messe la prière des anciens consuls, exprimant le vœu d'après lequel la ville s'étoit mise sous la protection spéciale de la mère de Dieu, ce magistrat, accompagné de ses adjoints et de son conseil municipal, a demandé, au pied des autels, et devant un nombreux concours de fidèles, que, par l'intercession de Marie, la tranquillité de la France fut assurée par la naissance d'un prince. Le lendemain 16, jour de la fête de saint Roch, les consuls venoient annuellement renouveler le vœu pour la cessation de la peste, qui moissonna, en 1720 et 1721, les deux tiers de la population, et qui cessa au mois de décembre de cette dernière année, lorsqu'on eût eu recours à saint Roch. Les Arlésiens ont cru devoir réitérer cette cérémonie, en signe de reconnoissance, et dans un moment où la peste ravage une île de la Méditerranée. Le conseil municipal a arrêté de restaurer le tombeau élevé, en 1722, à la mémoire des pasteurs et des magistrats d'Arles. Le premier dimanche après la fête de saint Roch a été désigné pour la célébration d'une fête funèbre. Ce jour-là on s'est rendu processionnellement à l'enclos dit Saint-Roch, où furent renfermés les pestiférés, il y a cent ans. Un autel y avoit été élevé. M. l'abbé Constant, chanoine-curé de l'église majeure de Saint-Trophime, y a fait une touchante prière à saint Roch; elle a été suivie de l'absoute pour les pestiférés enterrés dans ce lieu; une seconde absoute a eu lieu sur le tombeau des consuls; après quoi la procession est rentrée à Saint-

Trophime. Cette cérémonie vraiment religieuse et nationale avoit attiré un grand concours de fidèles qui venoient là prier pour leurs ancêtres; elle a été terminée par la bénédiction du saint Sacrement, et par la prière pour le Roi.

— Le conseil-général de la Charente-Inférieure a voté, dans sa session de cette année, une somme de 10,000 fr. pour l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes; une autre de 4000 fr. pour les jeunes gens sans fortune qui se destinent à l'état ecclésiastique, et 1500 fr. pour addition au traitement des supérieurs et professeurs du séminaire d'Angoulême.

— Les pays limitrophes de la France ont ressenti les effets de la persécution suscitée, il y a bientôt trente ans, à la religion. Le clergé de Savoie a eu aussi ses victimes, et le seul diocèse de Genève compte treize martyrs et cinquante-sept confesseurs. Les premiers sont MM. Rey, vicaire de Cressin, et Revenaz, vicaire de Meizier, qui périrent sur l'échafaud révolutionnaire; MM. Vernaz, vicaire de Fessy; Morand, vicaire de Biot, et Joguet, vicaire de Chênes, qui furent fusillés; et MM. Tournafol, chanoine de la collégiale d'Anneci; Sonjeon, bénéficier de la même collégiale; Gurlias, vicaire d'Allion; Lachenal, missionnaire à Copponex; Galley et Berthod, chanoine de la collégiale de Sallanches; Durand, chanoine de la collégiale de Samoëns, et Gerdil, vicaire de Lullier, qui ont péri dans les déserts de la Guiane. Les *Confesseurs de la Foi* (1), de M. l'abbé Carron, donnent des détails de la mort de MM. Revenas et Joguet. Les *Etrennes religieuses*, de 1800 (2), font mention des prêtres du même pays déportés à l'île de Rhé, ou détenus dans les prisons.

---

(1) 4 vol. in-8°.; prix, 22 fr. et 28 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) Elles sont épuisées. *On ne peut plus se les procurer.*

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a accordé, sur sa liste civile, un secours de 3000 fr. à l'hospice de la ville de Pau, pour réparer les dommages occasionnés à ses bâtimens par le terrible ouragan du 19 janvier.

— Le 7, à deux heures, le Roi s'est rendu sur la terrasse du château, qui est voisine de la salle des Maréchaux, pour voir l'éclipse de soleil qui a eu lieu ce jour-là. Aussitôt que S. M. a paru, l'air a retenti des acclamations unanimes de *Vive le Roi!*

— Le 7, au matin, on a arrêté dans le jardin des Tuileries deux individus décorés qui vouloient forcer la consigne, et monter sur la terrasse du bord de l'eau, au moment où S. A. R. Mme. la duchesse de Berri s'y rendoit.

— Le 4 et le 5, la commission de la cour des pairs a interrogé trois officiers et un sous-officier de la légion de la Seine, qui ont été amenés de Cambrai, sous bonne escorte. Les trois officiers, dont l'un est le capitaine Varlay, ont été écroués et mis au secret. Le sous-officier a été mis hors d'accusation. Un sous-officier de la garde royale a été aussi interrogé, et renvoyé à sa caserne sous mandat d'arrêt. Le 5, M. Ravez a commencé à remplir ses fonctions de procureur-général près la cour des pairs, et a donné ses conclusions sur les interrogatoires déjà subis par plusieurs accusés. Le sieur Thévenin, ancien capitaine de la légion de la Seine, après un nouvel interrogatoire, a été conduit à la Conciergerie, et mis au secret; quatre autres militaires ont été aussi remis en prison. Le lendemain, on a entendu plusieurs témoins, et entr'autres M. le général Dijon, commandant l'artillerie de la garde.

— Le capitaine de Lamothe, les lieutenans Dutoya et Desbordes, et les sous-lieutenans Pégulu et Bruc, de la légion de la Seine, qui avoient quitté précipitamment Cambrai, à la nouvelle de la découverte de la conspiration, ont été arrêtés à leur arrivée à Mons. Le gouvernement du royaume des Pays-Pas s'est empressé d'accorder leur extradition.

— On a arrêté ces jours-ci le colonel Sausset, d'après un ordre signé de trois ministres, et en vertu de la loi sur la liberté individuelle.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, ayant été informée que le conseil municipal de Tours avoit voté pour qu'il fût érigé dans cette ville un monument à la mémoire de son auguste époux, a fait écrire à M. le maire de Tours qu'elle étoit vivement touchée de ces témoignages d'amour et de regrets.

— Une ordonnance royale, du 4 de ce mois, prescrit, pour le 20 septembre, la publication des listes électorales, et porte que MM. les préfets procéderont à la vérification définitive et à la clôture de ces listes, cinq jours avant l'ouverture des colléges. M. le ministre de l'intérieur a adressé à tous les préfets une circulaire contenant des instructions pour l'exécution de la présente ordonnance.

— M. Bellart, procureur-général de la cour royale de Paris, a donné une somme de 200 fr. pour les malheureux incendiés de Berci.

— Le décès de MM. de Jumilhac, Calvet de Madaillan et de Salis, et la démission de MM. de Laval et Fornier de Clausel, ont opéré cinq vacances dans le nombre des députés actuels. La députation de l'Arriége est toute entière à nommer. M. de Jumilhac, député de Seine et Oise, et M. de Laval, député de la Dordogne, ne pourront être remplacés avant la prochaine session, parce qu'aux termes de la loi, la chambre doit déterminer elle-même par la voie du sort, l'ordre dans lequel les colléges électoraux d'arrondissement procéderont à leur remplacement.

— Le 30 août, M. le baron de Chaulieu, préfet du Finistère, a pris un arrêté relativement à l'exécution de l'ordonnance du même mois, qui prescrit le désarmement de la garde nationale de Brest. Tous les citoyens qui faisoient partie de cette garde nationale ont déposé leurs armes à la mairie, dans le délai de trois jours, et sans la moindre difficulté. M. le préfet et M. le lieutenant-général comte Contard avoient, à cette occasion, publié conjointement une proclamation pour inviter les habitans à l'obéissance et à la tranquillité.

— Le conseil-général du département de la Seine-Inférieure a voté 3000 fr. pour le monument de Mgr. le duc de Berri; 12,500 fr. pour la création d'une demi-bourse par

canton au séminaire de Rouen, pour les jeunes gens du département qui se destinent à l'état ecclésiastique; 144,000 fr. pour les Enfans-Trouvés, et 4000 fr. pour les Frères des Écoles chrétiennes. Le conseil-général du département de la Manche a voté aussi 3000 fr. pour le monument de Mgr. le duc de Berri.

— Le sieur Bidault, ancien éditeur responsable du *Constitutionnel*, s'étant désisté de son pourvoi contre l'arrêt de la cour d'assises qui le condamne à deux ans de prison et 2000 fr. d'amende, pour provocation à la guerre civile, le 7, la cour de cassation en a donné acte, et a confirmé le précédent arrêt. Le même jour, le sieur Voidet, éditeur du défunt *Aristarque*, ne s'étant pas présenté à la cour d'assises pour soutenir l'opposition qu'il avoit formée contre l'arrêt par défaut qui le condamne à cinq ans de prison et 12,000 fr. d'amende, la cour l'a débouté de son opposition, et a confirmé son premier jugement.

— Outre la somme de 25,000 fr. que Mme. Streekeysen a léguée à la société de la Charité Maternelle de Bordeaux, cette dame charitable a fait un legs semblable à l'hospice des Enfans-Trouvés de la même ville, et a laissé une somme de 1200 fr. aux pauvres de la paroisse Notre Dame. M. le chevalier Raba, consul de Portugal, mort à Bordeaux, au mois de juin dernier, a légué une somme de 6000 fr. aux pauvres de Bayonne, 400 fr. aux paysans pauvres de Pessac et de Gradignan, et 3000 fr. pour retirer du Mont-de-Piété les effets des familles pauvres.

— M. le maréchal-de-camp Avisart, lieutenant du Roi à Valenciennes, est parti, le 1er. septembre, pour Brest, où il doit remplir les mêmes fonctions.

— Le nommé Antoine Thore, cultivateur, a été condamné, le 21 août, par la cour d'assises de Riom, à un an de prison et 500 fr. d'amende, pour avoir tenu, le 20 février dernier, des propos outrageans contre la famille royale, et proféré des cris séditieux.

— La cour d'assises de Grenoble a condamné, par défaut, le sieur Laurent, rédacteur du *Journal libre de l'Isère*, à six mois de prison et 2000 fr. d'amende.

— Le conseil-général du département de Seine et Oise a voté une somme de 2000 fr. pour le monument qui doit être érigé, à Versailles, à la mémoire de Mgr. le duc de Berri.

— Le *Constitutionnel* du 30 août avoit annoncé que les opinions politiques avoient causé des rixes entre les soldats des légions de la Marne et du Morbihan, en garnison à Lille. Le *Journal du Nord* dément cette assertion, et annonce que ces rixes, qui d'ailleurs ont été bientôt appaisées, n'avoient d'autre cause que l'état d'ivresse de ces soldats.

— M. J. J. Combes-Dounous est mort, à Montauban, le 14 février dernier. Il avoit été juge au tribunal de première instance de cette ville, et un des représentans de la chambre des cent jours. On a de lui entr'autres un *Essai historique sur Platon*, 1809, 2 vol. in-12, qui est une attaque directe contre le christianisme. Les plus beaux préceptes de la religion y sont présentés comme des absurdités. Après des suppositions injustes et des sarcasmes impies, tels que Voltaire s'en est à peine permis de semblables, l'auteur pose les bases d'un *Evangile de la raison*, sorti de la main des hommes, et dont il prophétise l'adoption. L'ouvrage n'est guère moins singulier sous le rapport politique. M. Combes-Dounous, qui, dans la *Préface*, exalte le talent et la grandeur d'ame de Buonaparte, auquel il s'indigne de voir comparer Louis XIV, déclame pourtant avec chaleur, dans le cours de son livre, contre la tyrannie et l'usurpation, et on ne peut douter qu'il n'ait eu en vue l'usurpateur qui régnoit alors. M. Barbier lui attribue un *Essai sur la divine autorité du nouveau Testament*, traduit de l'anglois, de Bogne, 1803, in-12; Bogne étoit un ministre protestant, dont nous ne connoissons point d'ailleurs l'ouvrage.

— On a découvert dans les Etats romains une retraite de *carbonaris;* leurs chefs ont été arrêtés, et leurs papiers ont été saisis.

— Le général Pépé, le coryphée des révolutionnaires de Naples, a déjà encouru leur disgrâce, et paroît près de se retirer des affaires. On savoit que la faveur des peuples en révolution n'étoit pas longue; il paroît que celle des *carbonaris* est plus courte encore.

— Les chefs de l'armée espagnole de l'île de Léon, au nombre desquels est le général Riego, ont adressé de vives réclamations au roi et aux cortès contre l'ordre qui leur a été donné de licencier leurs troupes. Dans la séance des cortès, du 27 août, la députation de Tolède a demandé qu'il fut mis un terme au recours en cour de Rome pour les dis-

penses de mariage. Cette proposition a été renvoyée à la commission des affaires ecclésiastiques.

— La contagion qui a ravagé l'île de Majorque est presque entièrement éteinte. Le pieux évêque de cette île, et les religieux qui s'y sont transportés, ont donné de grandes preuves de dévouement. Ils se rendoient assidument chez les malades, et leur prodiguoient, au péril de leur propre vie, les consolations et les secours.

On se rappelle sans doute qu'il s'éleva, il y a quelques années, une controverse sur les administrations capitulaires des évêques nommés; on disputa entr'autres sur ce qui s'étoit fait à cet égard du temps de Louis XIV, les uns prétendant qu'à cette époque tous les évêques nommés avoient administré en vertu des pouvoirs du chapitre, et les autres soutenant que quelques-uns seulement en avoient agi ainsi. On compulsa tous les monumens du temps qui pouvoient donner quelques lumières sur ce point; mais il est assez étonnant que personne n'ait cité alors un fait assez positif, qui se trouve rapporté dans le *Dictionnaire de Moréri*, édition de 1759, tome IX, additions à la fin du volume, page 658. C'est à l'article *Mathurin Savary, évêque de Séez;* voici la partie de l'article relative à l'objet qui nous occupe:

« M. l'abbé Savary, aumônier de la reine, fut honoré de la bienveillance de cette princesse, qui le fit nommer, en 1682, à l'évêché de Séez. Comme il ne pût alors obtenir de Rome ses bulles, à cause des différens survenus entre cette cour et celle de France, au sujet de ce qui s'étoit passé dans la fameuse assemblée du clergé qui venoit de se tenir, M. Savary prit le parti de venir à Séez, où il fut reçu, le 28 octobre de l'année suivante. Résolu d'y rester, le chapitre, afin de lui donner l'autorité nécessaire pour le gouvernement du diocèse, le nomma grand-vicaire; mais, comme s'il eût oublié de qui il tenoit cette autorité, il voulut se l'attribuer à lui seul, prétendant tout régler de son chef, sans même en communiquer aux autres grands-vicaires. Plein de cette idée, il publia comme à leur insu, le 2 février 1684, la bulle d'un jubilé. Le chapitre, regardant cette entreprise comme préjudiciable à ses droits, jugea à propos de le destituer, en lui faisant signifier la révocation de ses lettres de grand-vicaire.

M. Savary, irrité d'un pareil traitement, quitta Séez pour retourner à Paris, d'où il ne revint qu'au bout de deux ans, forcé, en quelque sorte, par les ordres du Roi, qui, après la révocation de l'édit de Nantes, fit dire à tous les évêques qui se trouvoient à Paris, qu'ils eussent à aller dans leurs diocèses pour y travailler à la conversion des protestans...... Par la suite, M. Savary obtint ses bulles, et fut sacré à Paris, le 24 août 1692 ».

Ce récit forme la meilleure réfutation du *Mémoire* publié, en 1814, par feu le cardinal Maury, et où il prétendoit que les évêques nommés avoient administré, sous Louis XIV, avec la plénitude de la juridiction épiscopale, et qu'il n'y avoit pas un exemple de chapitre qui eût révoqué les pouvoirs d'un évêque nommé. Voilà, au contraire, un exemple bien marqué de cette révocation de pouvoirs. Mais en même temps le récit de Moréri prouve qu'il y eut plus d'évêques nommés qui administrèrent en vertu des pouvoirs du chapitre que quelques personnes ne l'avoient pensé. Ainsi l'estimable auteur de l'écrit intitulé : *de l'Abus de cette maxime, que l'usage abroge la loi*, ayant remarqué que le *Gallia Christiana* ne faisoit mention que de cinq évêques nommés qui administrèrent en vertu des pouvoirs des chapitres, avoit cru pouvoir en conclure que les autres n'administrèrent pas. Cet argument négatif n'étoit peut-être pas d'une grande force, puisqu'il étoit possible que les auteurs du *Gallia Christiana* n'eussent pas eu connoissance de toutes les administrations capitulaires de ce genre, ou n'eussent pas cru devoir en faire mention ; et l'article du Moréri montre en effet que le *Gallia Christiana* n'a pas tout dit à cet égard.

Ce dernier recueil ne nomme que cinq évêques qui aient ainsi administré : M. de Saint-Georges, nommé archevêque de Tours, en 1688 ; M. de la Hoguette, nommé archevêque de Sens, en 1685 ; M. de Beauvau, nommé évêque de Sarlat, la même année ; M. de Chalucet, nommé évêque de Toulon, en 1684, et M. Feydeau de Brou, nommé évêque d'Amiens, en 1687. Mais à ces cinq il faut ajouter M. Savary, nommé ci-dessus. Il faut y ajouter encore M. Godet Desmarets, nommé évêque de Chartres, en 1690, et que différens monumens prouvent avoir administré ; exemple d'autant plus remarquable que M. Godet Desmarets étoit un homme aussi pieux qu'éclairé. Nous y ajouterons aussi M. de la Garde de Chambonas,

évêque de Lodève, transféré à Viviers, qui administra ce dernier diocèse comme grand-vicaire du chapitre : on voit même que quelques ecclésiastiques, ayant eu des doutes sur son autorité, consultèrent M. Tronson, homme justement révéré pour sa sagesse et sa capacité, et que M. Tronson décida que l'on devoit se soumettre, et reconnoître l'administrateur nommé par le chapitre. On voit encore par les *Mémoires* de M. Huet, qu'il administra également l'église d'Avranches avant d'avoir reçu ses bulles.

C'est d'après ces exemples que M. l'abbé T., dans son *Mémoire sur les administrations capitulaires des évêques nommés, en réponse au Mémoire du cardinal Maury*; Paris, 1814, in-8°. de 61 pages, a dit, page 16 : *Nous sommes fondés à croire que c'étoit une mesure générale prise par la cour de France durant ses démêlés avec le saint Siége, d'envoyer les prélats nommés dans les églises vacantes, pour qu'ils eussent part à l'administration de ces églises, comme vicaires-généraux capitulaires. La qualité de députés aux assemblées du clergé, donnée à quinze ou vingt évêques élus, autorise à penser qu'ils étoient vicaires capitulaires des églises vacantes dans la province ecclésiastique qu'ils représentoient.* La conjecture de M. T. est confirmée par ce que le Moréri nous apprend, qu'après la révocation de l'édit de Nantes, le Roi ordonna à tous les évêques de se rendre dans les diocèses; et puisque M. Savary, qui n'étoit qu'évêque nommé de Séez, se trouva compris dans cet ordre, et fut *forcé* d'aller à Séez, c'est que cette mesure fut commune à tous les évêques institués ou non.

Et c'est la seule conclusion que nous prétendions tirer ici. Nous ne nous sommes proposé que de traiter le point historique, et nous nous abstenons d'entrer dans la discussion sur la légitimité ou l'illégitimité des administrations capitulaires des évêques nommés, comme aussi d'examiner si on peut comparer ce qui s'est fait en dernier lieu sous Buonaparte, avec ce qui se passa sous Louis XIV : les temps et les intentions étoient bien différens aux deux époques. Enfin, nous remarquerons que depuis la restauration les évêques nommés paroissent avoir évité tous d'exercer aucun acte de juridiction comme grands-vicaires des chapitres; on ne peut qu'applaudir à cette réserve, surtout après qu'on a eu un exemple si récent de l'abus des administrations capitulaires.

Sur une brochure intitulée : *Vues sur le second avènement de Jésus-Christ, ou Analyse de l'ouvrage de Lacunza sur cette importante matière*; Paris, 1818, in-8°. de 120 pages.

Il y a environ un siècle, que, du milieu des contestations qui troubloient alors l'Eglise, on vit sortir un système de conjectures et de prédictions sur les derniers temps. C'est un effet naturel de l'erreur de conduire à l'illusion, et l'esprit de révolte pousse insensiblement au fanatisme : des hommes opiniâtrement attachés à des opinions proscrites, et qui se sentoient frappés par l'autorité, cherchoient un refuge dans l'avenir. Puisque l'Eglise les condamnoit, il étoit clair que c'étoit de sa part une prévarication dont il falloit qu'elle fût châtiée. On ne rêvoit donc qu'obscurcissement, défection, apostasie. La *gentilité* étoit *maudite et corrompue*, et devoit s'attendre à être totalement abandonnée. Dieu devoit venir au secours de son Eglise par quelque moyen extraordinaire; cela étoit sûr. Mais quel étoit ce moyen? Vaste champ aux suppositions et aux chimères. Rien n'étoit si aisé que de s'égarer dans une telle route, de la part de gens qui n'avoient d'autre guide que leur imagination; qui, de plus, étoient aveuglés par l'esprit de parti, et qui couroient eux-mêmes au-devant des illusions. Aussi mille rêveries se succédèrent : on annonça la venue prochaine d'Elie, la conversion des Juifs, et le renouvellement de l'Eglise. Pour Elie, rien n'étoit plus certain. Il étoit en route; les uns l'avoient vu; les autres partoient pour aller au-devant de lui.

On reproche à Duguet d'avoir favorisé ce mouvement des esprits. Cet écrivain instruit et habile avoit aussi adopté, dit-on, ces idées d'un renouvellement

nécessaire, et il a poussé un peu loin dans ses ouvrages l'usage des applications et des figures de nos livres saints. Il étoit trop judicieux et trop modéré pour donner dans les excès de ses disciples; mais il leur a peut-être ouvert la route. Attaché au même parti, il vouloit aussi trouver un contre-poids à l'autorité qui le condamnoit. Ses amis rapportent de lui ce mot qu'ils citent souvent: *il nous faut un nouveau peuple*, et c'est là-dessus qu'ils ont bâti tant d'hypothèses, et appelé les Juifs à leur secours contre les condamnations de l'Eglise. A la tête de ces enthousiastes il faut compter d'Etémare, homme ardent, qui publia successivement, en 1724 et années suivantes, *Explication de quelques prophéties sur la future conversion des Juifs; Réponse aux difficultés* sur cette *Explication; Tradition sur la future conversion des Juifs; Parallèle du peuple d'Israël et du peuple chrétien; Histoire de la religion, représentée sous divers symboles*, etc. D'Etémare jouissoit d'une grande influence parmi les siens; dans ses discours, dans ses écrits, dans ses conversations, il inculquoit son système de figures, et cette manie se propagea parmi des hommes que le mécontentement disposoit à l'exaltation. Boursier, le Gros, Boyer, Joubert, Poncet, Fourquevaux, Fernanville et d'autres appelans donnèrent pleinement dans ces idées.

Les convulsions et les miracles contribuèrent encore à échauffer les esprits. On vouloit du merveilleux. Les relations du cimetière Saint-Médard, les journaux des convulsionnaires, les écrits même des théologiens appelans, tout retentissoit de prédictions et de prodiges. Chacun voyoit clair dans l'avenir, et trouvoit dans les livres saints les preuves du système qu'il s'étoit fait. L'Apocalypse surtout leur fournissoit un texte immense et commode aux hypothèses les plus bizarres. Le Gros et Fernanville donnèrent chacun une explication de ce livre: la *Connoissance des temps par rapport à la religion*, 1727; le *Catéchisme historique et dogmatique*, 1729; l'*Introduction abrégée à l'intelligence des*

prophéties, 1731; l'*Idée de la Babylone spirituelle*, 1733; les *Réflexions sur l'Histoire de la captivité de Babylone*, 1733, in-12 de 660 pages avec la suite, favorisoient ce goût pour les conjectures. L'un, dans un pamphlet plein de fanatisme, *de l'Avénement d'Elie*, 1734, établissoit que la bulle avoit introduit dans l'Eglise une apostasie qui ne pouvoit cesser que par la venue de ce patriarche. L'autre, dans un *Calendrier mystérieux, exactement supputé sur l'Apocalypse*, 1732, avoit découvert que cette bulle étoit la bête qui avoit reçu le pouvoir de faire la guerre pendant trois ans et demi; cette époque avoit évidemment commencé à la déclaration du 24 mars 1730, et devoit finir en septembre 1733. Dans les *Conjectures des derniers temps*, sous le nom du cardinal de Cusa, on trouvoit que le renouvellement de l'Eglise devoit arriver de 1700 à 1750. Une *Lettre*, imprimée en 1739, fixoit le retour des Juifs à l'an 1748 ou environ. Toutes ces supputations étoient entremêlées de déclamations et d'invectives contre les pasteurs. On voit par le *Journal des Convulsions*, de Mme. Mol, combien ce fanatisme étoit commun dans le parti. Une foule de convulsionnaires présidoient l'arrivée d'Elie pour l'année, pour le mois, pour la semaine qui devoient suivre. Un M. Auffrai, bon bourgeois de Paris, fit plusieurs voyages, en 1732, au-devant du prophète; un autre, nommé Pinault, alloit le chercher de son côté; un autre se donnoit pour le précurseur d'Elie. On envoya à Metz un sous-diacre appelant, le Clerc, avec quelques frères, pour disposer les Juifs à bien recevoir le patriarche. Les *Nouvelles ecclésiastiques* elles-mêmes, quoiqu'elles fussent fort réservées sur cet article, et qu'elles cherchassent à sauver l'honneur de leur parti en dissimulant ces impostures, les avouent cependant en un ou deux endroits. « On apprend, disent-elles, que quelques personnes, malheureusement séduites et livrées à l'illusion, se sont répandues en diverses pro-

vinces pour y débiter qu'Elie est venu; que cet Elie est M. Vaillant, prêtre appelant, né de nos jours, au milieu de la France, lequel est actuellement à la Bastille pour la seconde fois; qu'il sortira de sa prison par miracle; qu'il sera mis à mort, etc. On auroit de la peine à croire que des personnes, qui jusque-là n'avoient pas manqué de sens et de raison, pussent ajouter foi à de pareilles extravagances, les proposer et les expliquer par des dénouemens non moins absurdes, si l'on ne savoit que ces absurdités ont en effet des partisans et des sectateurs à Paris, et qu'un curé d'une des principales villes du royaume, appelant et homme d'esprit, les a tout récemment annoncées à son peuple. Cet exemple, et celui du frère Augustin, qui s'est dit le précurseur du véritable Elie, et dont il a été parlé dans les *Nouvelles* et ailleurs, ne prouvent que trop quel pouvoir reçoit aujourd'hui le démon pour tromper les hommes ». (*Nouvelles*, 1734, page 172). La même gazette parle encore (1735, page 3) *de la secte du frère Augustin, et de ceux qui donnent follement M. Vaillant pour Elie*. Une lettre de Colbert, évêque de Montpellier, insérée dans les *Nouvelles*, feuille du 22 novembre 1734, dit que *le fanatisme augmente parmi les disciples du frère Augustin*; qu'*on en rapporte des choses horribles*, et que *le vaillantisme fait aussi des progrès*. Ces égaremens du frère Augustin sont de plus constans par plusieurs autres écrits, par la procédure qui fut instruite contre lui au parlement, et par un arrêt rendu sur cette affaire, le 21 janvier 1735.

Ce prodige de séduction et de délire, qui, il faut le remarquer, fut restreint au parti de l'appel, et ne fit de ravages que dans son sein, révolta cependant dans ce parti quelques hommes plus modérés. De là une scission éclatante; les appelans se partagèrent en figuristes et en antifiguristes. Tandis que les premiers, et c'étoit le plus grand nombre, applaudissoient à des diatribes odieuses et à des prophéties ridicules, les autres y opposèrent de vives

réfutations. L'abbé Debonnaire fit paroître successivemens des écrits contre le figurisme et ses défenseurs; la *Lettre à Nicole*; l'*Examen critique, physique et théologique des convulsions*; des *Observations*, des *Défenses*, des *Lettres*, etc.; car il montra autant de fécondité que d'ardeur dans cette controverse, où il fut secondé par Boidot, Migaot, Latour, et quelques autres. Dans sa lettre du 22 septembre 1735, à l'évêque de Montpellier, il signale particulièrement les prédictions d'apostasie générale faites par les écrivains ci-dessus nommés, et il demande comment on peut concilier de telles menaces avec les promesses de l'Eglise. Il donna, avec Boidot, des *Traités historiques et polémiques de la fin du monde, de la venue d'Élie, et du retour des Juifs*. (On ne sait si ce troisième traité a paru.) Ces ouvrages leur attirèrent une nuée d'adversaires, tout le camp des figuristes s'ébranla; les évêques de Sénez, de Montpellier et de Babylone; de Gennes, Poncet, et des écrivains plus obscurs encore, enfantèrent force brochures en faveur de leur système; les plus remarquables de ces écrits sont la *Lettre* du 20 juin 1736, publiée sous le nom de Soanen, mais qui étoit du père de Gennes, et où l'on autorisoit le fanatisme des figuristes sur la venue d'Elie, la défection de l'Eglise et la conversion des Juifs; dix-neuf *Lettres sur l'œuvre des convulsions*, par Poncet; *Défense du sentiment des saints Pères sur le retour futur d'Elie*, par Alexis Desessarts, 1737, in-12; *Suite de cette Défense*, 1740, in-12; *Examen du sentiment des Pères sur la durée des siècles, où l'on traite de la conversion des Juifs*, 1739, in-12 de 565 pages. Debonnaire répondit à tous ces écrits: il soutenoit que la venue d'Elie n'étoit qu'une opinion particulière. Nous ne déciderons point si, dans la chaleur de la dispute, il n'est pas allé trop loin; mais les excès intolérables de ses adversaires atténueroient un peu ses torts. Celui de ses écrits qui va le plus directement à notre sujet, est le *Jugement sommaire de l'évêque de Sénez*, troi-

sième partie, où il traite de la conversion des Juifs et de la venue d'Elie.

Au milieu de ces disputes, le fanatisme des convulsions et des prophéties continuoit, et enfantoit des écrits ridicules et des scènes déplorables. Un nommé Ottin, dont la conduite étoit aussi horrible que la doctrine, annonçoit toujours Elie. Un père Pouchard, appelant, écrivoit dans le même sens. Le 16 septembre 1752, on déféra au parlement de Paris une prédiction d'un jeune convulsionnaire à MM. du parlement sur les affaires présentes. L'abbé Joubert, autre appelant, disciple de Duguet, et auteur de quelques écrits cités plus haut, appliquoit les prophéties à tort et à travers. Ses trois *Lettres sur l'interprétation des Ecritures*, 1744, autorisent cette manie de figures. Son *Explication des principales prophéties de Jérémie, d'Ezéchiel et de Daniel, disposées selon l'ordre des temps*, 1749, 5 vol. in-12, et son *Commentaire sur les douze petits prophètes*, 1754-1759, 6 vol. in-12, sont pleins d'allusions malignes et de rêveries; il n'y est question que d'obscurcissement, de vérités proscrites, d'erreurs qui infectent le sanctuaire, de pasteurs infidèles et devenus des idoles, et l'on y appelle les Juifs pour renouveler l'Eglise. Depuis, Joubert fit encore paroître un *Commentaire sur l'Apocalypse*, Avignon, 1762, 2 volumes in-12, où il développe les idées chères aux siens sur la venue d'Elie et la conversion des Juifs; il prétend, comme d'Etémare et les autres figuristes, que ces événemens précéderont beaucoup la fin du monde. Nous rapportons au même temps l'*Horoscope des temps*, ou *Conjectures sur l'avenir*, par le père Pinel, appelant fameux par des égaremens de plus d'un genre. Rondet, éditeur de la Bible d'Avignon, ayant remarqué avec assez de raison que toutes ces idées conduisoient aux erreurs des millénaires, un autre appelant, l'abbé Malot, le combattit dans une *Dissertation sur l'époque du rappel des Juifs*, 1776, in-12. Rondet s'étoit un peu moqué des

règles de Duguet et des explications de Joubert, et il soutenoit que la conversion des Juifs et ses suites devoient être renvoyées à la fin du monde, et à la persécution du dernier antechrist. Malot, au contraire, admettoit un long intervalle entre la conversion des Juifs et cette persécution. Rondet développa son sentiment dans une longue *Dissertation*, 1778, in-12 de 796 pages, et ensuite dans un *Supplément à* cette *Dissertation*, ou *Lettre à Eusèbe*, 1780, in-12 de 704 pages; Malot, d'un autre côté, donna une seconde édition de sa *Dissertation*, 1779, in-12 de 264 pages; puis un *Supplément*, 1780, in-12 de 50 pages; puis une *Suite et Défense de la Dissertation sur l'époque du rappel des Juifs*, 1781, in-12 de 206 pages; puis une *Lettre à l'auteur des Nouvelles*, datée du 10 juin 1782. Dans ces écrits, Malot assignoit le rappel des Juifs à l'an 1849, et établissoit un avénement temporel de Jésus-Christ sur la terre; et ce qu'il y a de bizarre, c'est que Rondet, tout en combattant ce millénarisme et ces calculs, voulut aussi assigner l'époque de la destruction de l'antechrist, qu'il annonce pour 1860. Toutes ces prédictions reposent sur des rapprochemens arbitraires, et on peut se contenter de leur opposer ces paroles de notre Seigneur: *Non est vestrûm nosse tempora vel momenta*, etc. Quant à l'avénement intermédiaire, on a défié les millénaristes de citer un seul auteur ecclésiastique qui ait admis plus de deux avénemens extérieurs et sensibles de Jésus-Christ, le premier dans son Incarnation, et le second lorsqu'il viendra juger le monde.

La même controverse produisit quelques écrits en Italie. Il parut à Brescia, en 1772, une Dissertation sous ce titre: *du Retour des Hébreux à l'Eglise, et de ce qui doit y donner occasion*, in-12 de 154 pages. L'auteur (1), qui paroît s'être nourri de la lecture des écrits

(1) Nous croyons que c'est le père Pujàti, Bénédictin du Mont-Cassin, connu par d'autres écrits où il montre aussi quelque penchant pour les nouvelles doctrines.

de nos appelans, y parloit à peu près comme eux de l'obscurcissement des vérités de la grâce, de la défection des gentils, de la venue d'Elie, de la corruption de la morale, et faisoit des allusions malignes et des menaces effrayantes. L'abbé Mozzi, chanoine de Bergame, réfuta cet auteur dans trois *Lettres*, imprimées à Lucques, 1777, in-8°.; il y établit qu'il est faux et erroné qu'Elie doive venir long-temps avant l'antechrist, et il montre que le système de la décadence de l'Eglise est dangereux dans la foi. Une *Lettre d'un théologien aux auteurs des Ephémérides littéraires de Rome*, 1778, 31 pages in-12, prit la défense de la Dissertation, dont l'auteur répondit lui-même par une nouvelle Dissertation *sur l'Epoque du retour des Juifs*, Venise, 1779, in-8°. de 373 pages.

Nous sommes obligés de renvoyer à un autre article la suite de cet historique, et le compte de la brochure nouvelle qui a donné lieu d'entrer dans ces détails.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le samedi 9, M. l'archevêque de Trajanople a béni la nouvelle chapelle de la maison des Dames du Calvaire, rue du Petit-Vaugirard; M. l'abbé Frayssinous a prononcé un petit discours, qui a été suivi de la bénédiction du saint Sacrement.

— La neuvaine pour l'Exaltation de la sainte Croix commence le 13 septembre au Mont-Valérien. Le 14, jour de la fête, M. l'évêque de Chartres officiera pontificalement, assisté du clergé de la paroisse Sainte-Elisabeth. Le 15, le clergé de la paroisse de Chaillot fera l'office, et le 16, les missionnaires. Le dimanche 17, M. de Couci, archevêque de Reims, officiera. Le lundi 18, il y aura deux grand'messes, chantées, la première, par M. le curé de Bonne-Nouvelle, la seconde, par M. le curé de Saint-Germain-

l'Auxerrois; les instructions seront faites par le clergé de la paroisse. Le 19, les offices seront célébrés par le clergé de Saint-Sulpice; le 20, ils le seront par les missionnaires. Le jeudi, jour de l'octave, première grand'-messe par M. le curé de Saint-Paul-Saint-Louis; la seconde pour les morts, suivie d'une instruction, et de la translation des restes de M. de Beauvais, ancien évêque de Sénez, mort en 1790; de Hubert Charpentier, fondateur de la congrégation des prêtres du Calvaire, mort en 1650; de M. de Goy, curé de l'Abbaye-aux-Bois, mort en 1808; des anciens prêtres du Calvaire, des frères hermites du Mont-Valérien, et de M. Druon de Bruneau, missionnaire de France, mort en 1817. M. le nonce apostolique, archevêque de Nisibe, officiera pontificalement. Ce jour et tous les jours précédens où il n'est pas autrement marqué, les instructions seront faites par les missionnaires. Pendant toute la neuvaine, la chapelle intérieure du Calvaire sera consacrée, sous le titre de Notre-Dame d'heureuse délivrance, à des prières pour Mme. la duchesse de Berri; les missionnaires y célébreront chaque jour à son intention deux grand'messes, l'une à huit heures, et l'autre à dix. Chaque jour, indépendamment des offices, les missionnaires feront des instructions familières. Une indulgence plénière a été accordée par le souverain Pontife à tous les fidèles qui, pendant les deux octaves de la Sainte-Croix, visiteront avec piété la montagne du Calvaire, et y communieront.

— L'octave de l'Exaltation de la Sainte-Croix sera aussi célébrée à Saint-Roch. La paroisse des Missions-Etrangères y fera l'office le jeudi 14; celle de Saint-Jean et Saint-François le 15, et celle de Saint-Germain-des-Prés le 18. Les sourds-muets iront en station le 16, et les ecclésiastiques de la maison de M. Liautard le 19. Le 20 et le 21, le clergé de Bonne-Nouvelle et de Notre-Dame-des-Victoires feront l'office. Les sermons et stations seront faits aussi, ces mêmes jours, par le clergé

de ces paroisses et établissemens. Le dimanche 17, Mgr. le cardinal archevêque de Paris se rendra dans l'église; Son Em. officiera pontificalement au salut. Il y a indulgence plénière pour les fidèles qui feront les douze stations dans cette église.

— M. d'Astros, évêque de Bayonne, a publié, le 29 août, une Lettre pastorale pour son entrée dans son diocèse. Le prélat parle de lui-même avec beaucoup d'humilité, et de sa mission comme en connoissant les devoirs et l'étendue; il ne s'est point envoyé lui-même, et il vient avec les armes de la parole sainte, de la patience et de la charité. Nos armes, ajoute le prélat, c'est notre foiblesse même, et nous avons la confiance que Dieu daignera se servir d'elle pour opérer quelque bien. M. l'évêque de Bayonne exhorte ses vénérables coopérateurs à le seconder dans ses soins, à recommander l'amour de l'ordre, à montrer le triste résultat des doctrines qui nous ont déjà perdus, et qui nous menacent encore. Il engage les fidèles à prier pour l'événement qui tient en ce moment toute la France en suspens. Il ordonne qu'une neuvaine soit faite à ce sujet dans toutes les églises du diocèse, à compter du jour de la Nativité. De plus, il sera célébré chaque jour une messe à cette fin dans les églises de Bayonne et de Pau, et le soir on chantera les litanies de la sainte Vierge, et on donnera la bénédiction du saint Sacrement. Tous les prêtres ajouteront à la messe l'oraison *Pro muliere gravidâ*, et les fidèles sont invités à sanctifier la neuvaine par le jeûne, la prière et la fréquentation des sacremens. On continuera d'ailleurs de célébrer dans l'église cathédrale une messe basse à cette intention, comme on le faisoit déjà.

— La maladie que M. l'évêque de Metz a essuyée cet été, lui a donné lieu de publier une Lettre pastorale, en date du 29 août dernier. Le prélat s'y montre touché des marques d'attachement qu'il a reçu du clergé et des fidèles, et leur promet en retour un redouble-

ment d'affections et de soins. Il pense que leurs prières ont pu contribuer à suspendre le coup que la Providence paroissoit disposée à frapper, et il acquitte sa dette en priant aussi pour eux et pour leur sanctification. Cette Lettre respire les plus vifs sentimens de piété. On y voit que le prélat étoit disposé au sacrifice de sa vie, et qu'il se disposa avec calme au dernier passage. Le chapitre de Metz a fait chanter, le 29 août, une messe d'actions de grâces pour le rétablissement de la santé de M. l'évêque.

— Une cérémonie religieuse, qui a eu lieu à Quimper, le 4 août dernier, a réjoui les pieux fidèles de cette ville, et le récit peut en édifier nos lecteurs. Mlle. Doudouit, née à Guernesey, d'un père catholique et d'une mère protestante, avoit été élevée dans la religion de sa mère; à l'âge de douze ans, elle passa en France avec un secret désir de se faire catholique. Une maladie grave qu'elle essuya peu de temps après, et dont elle attribua la guérison à l'invocation d'un saint auquel elle s'étoit sentie pressée de se recommander, donna plus de force à son penchant; mais elle fut placée pour son éducation chez une parente, protestante elle-même, qui veilloit soigneusement à ce que la jeune personne ne connût la religion catholique que sous les couleurs fausses, odieuses, que lui prêtent ses ennemis. Rendue, depuis un an seulement, à sa famille, qui habite une campagne près Quimper, Mlle. Doudouit profita de sa liberté pour fréquenter l'église voisine. Elle assistoit régulièrement à la messe malgré les mauvais temps et malgré les plaisanteries. Les entretiens qu'elle eut avec une dame respectable et avec une jeune personne d'une haute piété, achevèrent de la décider. Etant allée passer quelques jours à Quimper, elle fut frappée de la beauté des cérémonies de l'Eglise et de la piété de plusieurs fidèles. Elle se livra à l'étude de la religion avec autant de bonne foi que de zèle; et les difficultés comme les préjugés s'évanouirent devant des instructions soli-

des. M[lle]. Doudouit obtint le consentement de son père, chevalier de Saint-Louis, distingué par ses sentimens. Son abjuration a été précédée d'un discours; après quoi on lui a conféré le baptême sous condition; on lui a aussi administré le sacrement de pénitence, et elle a communié à la messe, célébrée par un des vicaires-généraux qui venoit de recevoir son abjuration. Cette cérémonie s'est passée avec beaucoup d'édification; la nouvelle catholique paroissoit transportée de joie, et ce qui ajoute à son bonheur, c'est l'espérance qu'elle a de voir sa mère faire la même démarche.

— Cinquante-trois sous-officiers et soldats de la légion de la Meuse firent leur première communion, le 30 du mois d'août, dans l'église de Maubeuge. Le clergé de cette ville, toutes les autorités civiles et militaires, la garnison en armes, et une affluence extraordinaire d'habitans de tous les âges et de tous les rangs, assistèrent à cette touchante cérémonie. M. l'abbé Moutier, aumônier, prononça un discours plein d'onction et de force: il prouva la nécessité de la religion, insista sur la sainteté des sermens, et fit sentir que les vrais chrétiens ne savent que se soumettre à l'autorité, et non conspirer contre elle. Cette cérémonie avoit été précédée du baptême de trois soldats; ils eurent pour parrains, MM. le commandant de place, le comte de Raguet Brancion, colonel, et le comte de Roncherolles, lieutenant-colonel; les marraines furent choisies entre les principales dames de la garnison.

Nouvelles politiques.

Paris. S. A. R. Monsieur a donné une somme de 300 fr. pour les pauvres de la paroisse de Saint-Maur, près Paris. Cet excellent Prince a aussi envoyé à M. de Montlivault, préfet du Calvados, une somme de 1000 fr. pour les incendiés de Bretteville-la-Pavée, et pour le maire de Fresnay-le-Vieux, qui a été aussi victime d'un incendie. LL. AA. RR.

MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême ont donné une pareille somme pour le même objet.

— LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême ont envoyé un secours de 1300 fr. aux malheureux habitans de la paroisse de Fère-Champenoise, dont les maisons ont été renversées par l'ouragan du 30 juin dernier.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a fait parvenir à M. le comte de Lezay-Marnésia, préfet du Rhône, une somme de 1000 fr. pour être répartie entre les habitans de ce département qui ont le plus souffert de la grêle.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, revenant, le 6 de ce mois, de Fontainebleau, a passé par la Ferté-Alais, et a remis, à M. le curé de cette paroisse, des secours pour les pauvres.

— Par ordonnance royale du 1er. de ce mois, l'ordonnance du 9 avril 1817, qui supprimoit les secrétaires-généraux de sous-préfecture, et celle du 5 novembre suivant, qui réduisoit à trois membres les conseils de préfecture, sont rapportées. Les secrétaires-généraux pourront, avec l'autorisation du ministre de l'intérieur, et sous la direction des préfets, être chargés de l'administration de l'arrondissement du chef-lieu.

— Le 7, la séance de la commission de la cour des pairs a été fort longue. On a procédé à l'interrogatoire de cinq témoins et de quatre prévenus.

— La cour royale a renvoyé définitivement devant la cour d'assises, pour être jugés au mois d'octobre, les nommés Gravier, ancien capitaine; Bouton et Legendre, arrêtés à l'occasion de l'explosion du guichet des Tuileries, situé près de la rue de l'Echelle.

— M. Bourguignon, avocat du Roi, s'est rendu, le 8, à Sainte-Pélagie, pour y interroger le colonel Sausset, directeur-général du *Bazar françois*, qui est détenu en vertu de la loi sur la liberté individuelle.

— Le 9, M. Jarry, juge d'instruction, a interrogé le sieur Cugnet de Montarlot, au dépôt de la Préfecture de police, sur une commission rogatoire envoyée par M. le procureur-général près la cour royale de Besançon.

— Le 11, la cour d'assises de Paris a condamné, sur la

déclaration du juri, le nommé Gonfreville, à six mois de prison et 500 fr. d'amende, comme coupable de provocations séditieuses. Il avoit déjà été acquitté deux fois pour le même délit, en feignant d'être aliéné.

— Le 9, le tribunal de police correctionnelle a condamné à deux mois de prison et 600 fr. d'amende, le sieur Gossuin, ancien éditeur de la *Bibliothèque historique*, pour avoir contrevenu à la loi de censure, en publiant les *Documens historiques*. Les sieurs Chevalier et Boyer ont été acquittés.

— On vient de publier une médaille représentant d'un côté le buste de S. A. R. Caroline-Ferdinande, duchesse de Berri. On voit sur le revers la Princesse, pleurant sur un tombeau. La médaille porte cette inscription : *Nous qui souffrons de sa douleur, prions Dieu pour la jeune veuve.* L'exergue est ainsi conçu : *On fait des prières dans toutes les églises de France pour demander au ciel l'heureuse délivrance de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri.*

— Les chevaliers de l'ordre et archiconfrérie du Saint-Sépulcre de Jérusalem, ont fait célébrer, le 4 de ce mois, dans la chapelle de l'hospice des Ménages, une messe pour la fête de Saint-Louis, leur patron. Le lendemain, ils ont fait chanter une messe solennelle pour l'heureuse délivrance de Mme. la duchesse de Berri. Ces deux cérémonies ont été terminées par d'abondantes distributions de pains aux pauvres.

— Le 9, on a arrêté un officier supérieur dans un des hôtels de la rue des Saints-Pères, et tous ses papiers ont été saisis.

— Le 8, le sieur Plancher, condamné pour la publication de l'ouvrage intitulé : *les Missionnaires*, s'est constitué prisonnier à Sainte-Pélagie.

— Depuis plusieurs jours, M. le chevalier Francia, chargé d'affaires de la cour de Naples, est à Paris ; il n'a pas encore déployé de caractère.

— M. le chevalier Georges de Couci, de l'illustre maison de ce nom, est mort, le 28 août, âgé de 79 ans, après avoir reçu les secours et les consolations de la religion.

— Le 7, à neuf heures du soir, un lancier de la garde royale, passant sur le pont Louis XVI, a été attaqué par quatre hommes qui l'ont saisi et précipité par-dessus le para-

pet. Ce militaire est resté fort heureusement suspendu par son ceinturon à un morceau de fer qu'il a rencontré dans sa chute. L'un des coupables a été arrêté sur-le-champ.

— La cour royale de Toulouse a renvoyé devant la cour d'assises de la Haute-Garonne, les nommés Dominique Escudé, dit *Castelnau*, et Jean-Baptiste Picard, prévenus d'avoir proposé à un officier à demi-solde, de former un complot tendant à détruire ou changer le gouvernement légitime.

— Une ordonnance royale autorise les hospices civils de Metz à accepter un legs de 6000 fr. qui lui a été fait par le sieur Delatte.

— En faisant dernièrement des fouilles dans l'enceinte de l'ancienne abbaye de Clairvaux, on a trouvé un cercueil qui contenoit un cadavre consommé dont le squelette étoit intacte. Une croix pectorale en or, des lambeaux d'une mitre, et une crosse en bois doré, qui étoient aussi dans le cercueil, ont donné lieu de croire que ces restes étoient ceux d'un ancien abbé de Clairvaux. On les a transportés avec pompe au cimetière.

— M. Camus l'aîné, membre du conseil-général du département des Ardennes, et président du tribunal de commerce de Charleville, proteste contre l'assertion du *Constitutionnel*, du 3 de ce mois, qui a fait figurer son nom dans une liste de souscripteurs pour la propagation de la Charte.

— Le tribunal de police correctionnelle de Brest a condamné à six mois de prison et aux frais du procès, l'un des quatre jeunes gens arrêtés, le 18 août, à l'occasion des scènes tumultueuses qui ont eu lieu à l'arrivée de M. Bourdeau dans cette ville; un autre a été condamné à six jours de prison; deux ont été mis hors de cause.

— Le 30 août, la cour d'assises d'Aix a acquitté, d'après la décision du juri, le sieur Rabbe, ancien éditeur du *Phocéen*, journal de Marseille, prévenu de contravention à la loi sur le cautionnement des journaux, de provocation à la désobéissance aux lois, d'outrages à la morale publique et religieuse, et de diffamation envers les autorités administratives de Marseille.

— Le 25 août, on a publié, dans les Etats vénitiens, une proclamation pour avertir les citoyens que le but précis de la société des *carbonaris* étant le renversement de tous les

trônes, quiconque y entrera, continuera d'en faire partie, ne s'efforcera pas d'en arrêter les progrès, et ne dénoncera pas à l'autorité tous les membres connus de lui, sera jugé comme coupable de haute trahison. Une semblable proclamation a été publiée à Milan.

— La police de Berlin a fait saisir, chez tous les libraires de cette ville, une traduction allemande de l'ouvrage de M. de Pradt, intitulé : *l'Espagne et sa constitution.*

— Un chanoine a beaucoup contribué à la révolution de Naples; un moine aura le même honneur pour celle de Sicile. Au premier bruit du tumulte de Palerme, il sort de sa retraite, prend les armes, et combat contre les troupes napolitaines. Il se fit remarquer, dit-on, par tant d'audace et de sagesse, que le peuple le choisit le lendemain pour son guide. Joachim Vaglieas, c'est le nom du héros, a été proclamé colonel, et adjudant-général du commandant en chef de la garde nationale. Le *Constitutionnel* parle de lui avec estime, et presque avec respect.

— M. le marquis de Chasteler, chambellan du roi des Pays-Bas, est mort, le 30 août, dans son château de Moulbrix, près d'Ath; on se rappelle qu'il échappa à la rage de Buonaparte, qui avoit publié, dans le Tyrol, un ordre du jour pour le fusiller aussitôt qu'il seroit pris.

— Les nouvelles les plus récentes de Madrid annoncent qu'une révolution a éclaté en Portugal, le 28 août dernier; c'est à Oporto que le mouvement a commencé, et de là s'est communiqué rapidement aux autres villes. La constitution des cortès a été proclamée au nom du roi de Portugal. On ajoute que la révolution n'a trouvé d'opposition que dans la capitale, par la présence des Anglois, et qu'il y a eu beaucoup de sang répandu. Nous tremblons d'apprendre bientôt la confirmation de ces déplorables nouvelles, qui circulent déjà depuis plusieurs jours.

— Le 10 août, la junte provisoire de Palerme a publié un avis portant que le gouvernement napolitain paroissoit disposé à entrer en négociation avec Palerme, et même à lui accorder des prérogatives flatteuses; mais, suivant les libéraux, la junte a répondu au gouvernement napolitain avec la fermeté et la dignité convenables au peuple souverain. Deux cents communes se sont réunies à Palerme; Messine et Trapani résistent toujours.

Histoire de l'église d'Apt; par M. l'abbé Boze. A Apt, 1820, in-8°.

Ne seroit-il pas à désirer que dans les différens diocèses on conservât la mémoire des faits les plus intéressans relatifs à l'histoire de l'Eglise? La révolution ayant anéanti la plupart des anciens monumens, ayant dispersé les bibliothèques, et ayant frappé les corps dépositaires des traditions locales, ces souvenirs du passé s'effaceront bientôt si on ne les consigne dans quelque recueil qui les perpétue. La gloire de nos églises consiste dans ces traditions qui lient le présent avec les siècles antérieurs, et qui nous font connoître les hommes qui ont honoré la religion par leurs vertus, servi l'Eglise, édifié le prochain. Nous apprenons par-là à qui nous devons le flambeau de la foi, et quels sont les établissemens de piété et de charité formés dans les différens siècles. Ces exemples et ces faits nous animent, nous soutiennent, nous consolent; et les recueillir, c'est préparer les mêmes avantages à nos neveux.

C'est dans ce but qu'a sans doute travaillé M. l'abbé Boze. Il a voulu offrir à ses concitoyens l'histoire des saints de leur pays, des évêques, des monastères, et de tout ce qui a rapport à la religion. Il fait remonter l'établissement de l'église d'Apt à saint Auspice, disciple du pape saint Clément, et discute les diverses opinions sur l'époque de sa mission. L'histoire de ses successeurs est mieux connue, et offre moins

de difficultés. L'auteur la rapporte avec assez d'étendue, et y mêle des faits relatifs à l'histoire de son pays, tels que la vie de saint Elzéar et de sainte Delphine, au 14e. siècle, qui forme un épisode intéressant. Il nous a paru d'ailleurs réservé dans ses récits, et en citant quelques traditions, il dit franchement ce qu'elles offrent de moins certain.

Parmi les évêques d'Apt, plusieurs sont honorés comme saints; d'autres, sans avoir obtenu un culte public, ont laissé de grands exemples de vertu. Dans les derniers siècles, plusieurs prélats se distinguèrent par leur piété, leurs services et leur zèle à encourager les fondations utiles. Nous en citerons quelques-uns. Pompée Pérille, évêque en 1587, et mort en 1607, étoit un prédicateur assidu de la parole sainte; Jean Pelissier, mort le 28 décembre 1628, établit les Récollets à Bonnieux et les Capucins à Apt. Modeste de Villeneuve des Arcs, Récollet lui-même, favorisa l'établissement des religieuses de la Visitation et des Ursulines; il reçut dans sa cathédrale, en 1660, Anne d'Autriche, qui venoit y accomplir le vœu qu'elle avoit fait de visiter les reliques de sainte Anne; la reine fit des présens à la chapelle de la sainte, et y fonda des messes à perpétuité. Jean de Gaillard, évêque d'Apt en 1672, procura l'entière réforme des religieuses de sainte Catherine, et contribua à former l'hospice de la Charité, dont le principal fondateur fut Pierre Geoffroi, prieur de Villars et chanoine d'Apt; le clergé et les habitans donnèrent aussi pour cet établissement, qui date de 1690, et qui prospéra beaucoup pour la suite.

Joseph-Ignace de Foresta de Colongue, célèbre dans le temps pour son zèle dans les contestations de

l'Eglise, fut nommé à l'évêché d'Apt, en 1695; nous ne parlerons point de ce qu'il fit relativement à ces disputes, mais ce prélat mérite d'être connu d'ailleurs par des services réels. Vigilant et assidu dans son diocèse, il établit des conférences ecclésiastiques pour ses curés, leur donna des retraites, commença la fondation de son séminaire, en 1706, mit son diocèse sous la protection de la sainte Vierge, y établit l'Adoration perpétuelle, et se signala par sa charité lors de la peste de 1720; il se portoit partout où sa présence pouvoit être utile; il indiqua les moyens d'atténuer le fléau, et ordonna surtout des prières; lui-même, donnant l'exemple de la pénitence, monta, les pieds nus, sur la colline de Tanléri, et y bénit son peuple prosterné: les habitans d'Apt firent alors vœu de bâtir la chapelle de Notre-Dame de la Garde, et de faire une procession pendant cent ans. M. de Foresta institua des fêtes pour perpétuer le souvenir des dangers que les habitans avoient courus; il donna sa démission peu après, et annonça sa retraite par un Mandement, du 2 mai 1725. Ses écrits ont presque tous rapport aux contestations d'alors. Il mourut, à Marseille, le 18 décembre 1736, à 83 ans; prélat vif et ardent, mais pieux et charitable; il a été fort maltraité par les écrivains d'un parti.

Jean-Baptiste de Vaccon, neveu de M. de Foresta, fut pourvu de l'évêché d'Apt, en 1722, assista au concile d'Embrun, et condamna par un Mandement, en 1751, les lettres *Ne Repugnate;* il appela le P. Brydaine pour donner des missions dans son diocèse; lui-même confessoit, visitoit les malades; il distribua de grandes aumônes, quitta rarement son diocèse, et refusa l'évê-

ché de Nîmes et l'archevêché de Vienne. Il reçut les Frères des Ecoles chrétiennes à Apt, en 1738, et mourut le 7 décembre 1751. Félicien Bocon de la Merlière, évêque en 1752, eut à cœur de maintenir la discipline parmi son clergé; il appela de Marseille, en 1765, les prêtres du Bon-Pasteur pour diriger son séminaire; il donna sa démission en 1778, et mourut, en 1789, dans le séminaire des Missions-Etrangères, à Paris. L'auteur, à l'article de cet évêque, entre dans quelques détails sur ce qui se passa à la mort de M. de Montclar, en 1773; nous supposons qu'il a dû être bien instruit : cependant il s'écarte d'une rélation publiée dans le temps. Le dernier évêque d'Apt fut Laurent-Michel Eon de Cely : il supprima le séminaire, et envoya ses jeunes gens à celui de Saint-Charles d'Avignon; il sortit de France en 1789, et passa tout le temps de la révolution en Italie. Ayant donné sa démission, en 1801, il rentra en France en 1803, et se fixa à Marseille, où il mourut, le 10 décembre 1815.

Nous avons voulu donner par cet extrait une idée de l'ouvrage de M. Boze; mais nous prévenons que nous avons supprimé beaucoup de détails, qui cependant ne seroient pas sans intérêt. Il donne aussi l'histoire de son église pendant la terreur, et l'état des églises, chapelles, cures, etc., de l'ancien diocèse d'Apt. L'auteur paroît s'être occupé de tout ce qui concernoit son pays : peut-être quelques personnes le trouveroient-elles un peu long dans ses notices; pour nous, nous avouons que nous avons parcouru avec plaisir son ouvrage, où nous avons trouvé quelques faits curieux.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 28 août, le souverain Pontife a tenu, au palais Quirinal, un consistoire secret, où il a proposé aux églises vacantes, savoir : à l'archevêché de Toulouse, M. Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons-sur-Marne; à l'archevêché de Bourges, M. Jean-Marie de Fontenay, précédemment élu évêque de Nevers; à l'archevêché de Saint-Sauveur, au Brésil, le père Vincent de Soledad, Bénédictin, du diocèse de Porto; à l'évêché de Tivoli, M. François Canali, transféré de l'évêché de Spolète; à l'évêché de Soissons, M. Guillaume-Albin de Villèle, précédemment évêque élu de Verdun; à l'évêché de Béja, dom Louis de Cunha de Abreu et Mello, du diocèse de Coïmbre; à l'évêché de Belem de Para, dom Romuald de Souza-Coelho, du diocèse de Faro; à l'évêché de Munster, M. Ferdinand baron de Luning, évêque de Corvey; à l'évêché de Listra *in part. inf.*; et à la place de suffragant de Strigonie, M. Jean Benyouszki, chanoine de cette métropole, et à l'évêché de Coricie, aussi *in part. inf.*, M. Pierre de Nemeny, aussi chanoine de Strigonie.

— Le père Louis Panizzoni, Jésuite, est mort, le 11 août, dans la maison du noviciat, à Rome, à l'âge de 91 ans. Il étoit né à Vicence, et entra de bonne heure dans la compagnie, où il donna des preuves de piété, de zèle, de talent. Il se retira en Russie après la suppression de son ordre, et publia, à Polocz, un cours latin de méditations et instructions pour servir aux exercices spirituels de saint Ignace; puis il revint en Italie sur la demande de Ferdinand, duc de Parme. Ce fut lui qui reçut des mains du souverain Pontife la bulle de rétablissement de la société, et qui rouvrit les premiers établissemens à Rome et en Italie. Il étoit universellement aimé pour la sérénité de son caractère.

PARIS. Hier 15, S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, s'est rendue, à huit heures et demie, en l'église de Saint-Roch, où elle a entendu la messe, qui a été célébrée par M. le curé, à la chapelle du Calvaire. Ensuite elle a suivi les douze stations, à chacune desquelles M. l'abbé Paradis, l'un des vicaires de la paroisse, a fait un petit discours. S. A. R. a adoré la vraie croix, avec cette ferveur et cette simplicité qui relève encore l'éclat de son rang et de ses vertus.

— Le mardi 12, il y a eu une profession de treize religieuses, et une prise d'habit, dans la maison royale d'éducation de la Légion-d'Honneur, connue sous l'invocation de la Mère de Dieu, sise rue Barbette. M. de Couci, archevêque de Reims, a présidé à la cérémonie, et a reçu les vœux des nouvelles religieuses. Un discours a été prononcé par M. l'abbé le Vasseur, missionnaire de France, qui avoit dirigé la retraite des religieuses.

— Depuis deux mois, on chante, tous les samedis, à Evron (Mayenne), une messe *de Beatâ*, avec la collecte *Pro muliere gravidâ;* le 15 septembre, M. le curé a dû commencer une neuvaine, qui consistera dans le chapelet, les litanies de la sainte Vierge, le *Domine, salvum fac Regem*, et les oraisons analogues. Les dames de Montargis font aussi célébrer, tous les samedis, depuis le 1er. juillet, une messe pour l'auguste veuve. A Saugues (Haute-Loire), où les habitans ont toujours donné des preuves de zèle et de fidélité, les dames Carmélites ont fait une neuvaine, et font dire, tous les jours, des messes pour la même fin.

— M. de Faudoas, ancien évêque de Meaux, avoit, avant de quitter, l'année dernière, l'administration de son diocèse, un petit séminaire à Châlons, pour les besoins de cette partie de son vaste diocèse; M. de Cosnac, son successeur, vient de procurer le même avantage à la ville de Reims; il en a obtenu l'autorisation du ROI, de concert avec le prélat destiné à s'asseoir sur la chaire

de saint Remi. Il vient d'adresser à ce sujet une Lettre pastorale, datée du 11 septembre, au clergé et aux fidèles de Reims et des arrondissemens voisins, et il les excite à favoriser un établissement que les circonstances rendent de plus en plus nécessaire. Déjà le petit séminaire de Châlons a été secondé par un zèle unanime; à Châlons, à Vitry, et dans tous les environs, le clergé, les autorités, les fidèles, ont concouru à l'entreprise; les dons et les souscriptions ont surpassé de beaucoup les espérances, et lorsqu'on ne comptoit pouvoir admettre d'abord que vingt-cinq élèves, on est parvenu à en réunir près de cinquante. M. de Cosnac espère n'être pas moins heureux à Reims. Le bon esprit de cette ville et de ses environs lui paroît un présage de succès. Les habitans applaudiront à un établissement qui est peut-être un avant-coureur et une pierre d'attente pour un autre rétablissement. Déjà trente sujets se présentent sous la direction d'un maître habile. On a besoin pour les recevoir d'un local commode, des premiers meubles, et de fonds pour faire face à d'indispensables dépenses. Le prélat annonce qu'on recevra tout, les dons en argent et en nature; il a nommé pour les recevoir MM. les curés, et des dames déjà exercées à la pratique des bonnes œuvres. M. l'évêque de Meaux finit par présenter à ses diocésains les considérations les plus propres à les toucher relativement à l'établissement dont il s'agit; le bien de l'Eglise, la nécessité de racheter les péchés par les bonnes œuvres, et l'utilité directe de celle qu'il leur propose. Nous ne doutons pas que ces motifs ne fassent impression sur de pieux fidèles, et que le prélat ne recueille le fruit de son zèle et de ses soins. Il a envoyé pour cet effet à Reims un ecclésiastique distingué par ses talens dans l'éducation, qui a présidé à l'établissement de Châlons, et qui saura diriger avec le même succès celui qui se prépare.

— Le conseil-général du département de la Marne

avoit émis le vœu, dans sa session de l'année dernière, de voir rétablir l'archevêché de Reims; il a renouvelé ce vœu avec instance dans sa session de cette année. Voici comment il s'exprime dans sa séance du 11 août 1820 :

« Le prompt rétablissement de cet antique et mémorable siége est désirable sous tous les rapports, et indispensable sous quelques-uns. La trop grande étendue du diocèse de Meaux rend absolument impossible, à l'évêque le plus zélé, d'en surveiller toutes les parties; celle-ci, qui se trouve la plus éloignée de sa résidence, se trouve aussi la plus dénuée de son utile surveillance. Les soins les plus éclairés et les plus empressés de ceux auxquels il confie ses pouvoirs ne peuvent le remplacer que très-imparfaitement; eux-mêmes s'en aperçoivent, et s'en affligent journellement. Par suite de cet éloignement, le nombre des prêtres diminue chaque année de la manière la plus effrayante dans le département de la Marne. Les habitans des campagnes surtout sont sans secours religieux, les églises sans pasteurs, et bientôt le peuple, faute d'instruction, sera sans aucune religion; car que peut faire, par exemple, malgré tout son dévouement, un jeune curé de 26 ans, auquel est confié, comme nous le voyons, un canton composé de vingt-trois communes, et qui n'a pour le seconder qu'un prêtre infirme, incapable de desservir sa propre paroisse? Mais si le département de la Marne et le diocèse de Meaux réclament un siége de plus, la France entière réclame le rétablissement de celui de Reims, de cet archevêché aussi vénérable par son antiquité qu'intéressant par ses souvenirs, qui se trouve dans une classe particulière, dans une position différente, et qui est bien moins la propriété d'un département que celle de tout le royaume. Nul ne s'étonnera de le voir promptement rétabli, et beaucoup peut-être s'étonnent de ce qu'il ne l'est pas encore. Le conseil-général sollicite donc de nouveau cet acte de justice, cette restauration nationale (il ose le dire), et il la sollicite le plutôt possible; assuré que tout le monde applaudira à cette opération attendue depuis long-temps, depuis long-temps annoncée, (on peut ajouter) depuis long-temps promise; et certain que tout le monde verra avec joie reparoître l'archevêché de Reims, qui, si essentiellement lié à notre histoire, à notre mo-

narchie, et si célèbre depuis Clovis, par tous les augustes personnages, par tous les rois qu'il a consacrés, sembloit devoir se relever avec le trône des Bourbons ».

— M. l'archevêque de Bordeaux est allé visiter dernièrement le petit séminaire qu'il a formé à Bazas. Cet établissement, qui existe seulement depuis 1815, prospère d'une manière étonnante; il compte cent quatre-vingts élèves, et ce nombre paroît devoir augmenter encore. Les examens des jeunes gens ont été fort satisfaisans. Les premiers magistrats et les personnes les plus distinguées de Bazas s'étoient fait un devoir de venir encourager les élèves par leur présence et leurs interrogatoires. Le 31, le prélat, après avoir donné le voile à une religieuse Ursuline, et assisté à une distribution de prix chez les Frères des Ecoles chrétiennes, revint au petit séminaire distribuer les prix. Il parut satisfait des progrès des jeunes gens, et voulut bien leur adresser quelques paroles d'encouragement. Le supérieur du séminaire prononça aussi un petit discours, et remarqua que les élèves les plus distingués par leur piété étoient aussi ceux dont les progrès dans les études avoient été le plus sensibles. Les jeunes gens exprimèrent leur respect pour le prélat dans des vers latins et françois, tournés avec beaucoup de facilité. Il fut aisé de reconnoître dans les vers françois la touche élégante d'un illustre député, qui sait également s'exprimer avec force et noblesse à la tribune sur les grands intérêts de la patrie, et chanter avec grâce sur des sujets rians. Son compliment à M. l'évêque étoit plein de douceur et de délicatesse, et nous regrettons de ne pouvoir en citer quelque chose. A la fin de la journée, M. l'archevêque se rendit à la cathédrale de Bazas, et y donna le salut du septième jour de la neuvaine, qu'il avoit fait commencer, le 25 août, pour l'heureuse délivrance de Mme. la duchesse de Berri. Il y fut suivi de toute la population de la ville, empressée d'unir ses prières pour un tel objet, et il revint processionnellement au sémi-

naire, à la lueur des flambeaux. Le prélat, après avoir passé quelques jours à la terre de Marcellus, devoit repartir, le 4 septembre, pour aller rétablir à Verdelays un pélerinage célèbre dans cette contrée; il s'estime heureux d'avoir pu racheter les ruines et une partie des terres d'un ancien couvent de Célestins qui desservoient cette chapelle jusqu'au moment de la révolution, et de pouvoir satisfaire ainsi la dévotion des fidèles du pays.

— On nous a communiqué un *Annuaire ecclésiastique des duchés de Savoie et d'Aoste*, qui contient des détails intéressans sur l'état du clergé dans ces pays. On y voit qu'outre le grand séminaire de Chambéri, il y a dans ce diocèse huit petits séminaires, savoir, à Chambéri, à Saint-Louis du-Mont, près la même ville, à Anneci, à la Roche, à Mélan, à Saint-Jean-de Maurienne, à Moutiers et à Saint-Pierre-d'Albigny. La multiplication de ces établissemens est certainement une chose fort avantageuse pour la religion; elle favorise extrêmement les vocations ecclésiastiques, elle en inspire aux enfans le désir et la facilité. Aussi il paroît que le diocèse de Chambéri n'éprouve pas le besoin de prêtres comme nos diocèses de France. Le tableau des cures que nous avons sous les yeux indique qu'il y en a très-peu de vacantes, quoique le nombre des paroisses soit considérable. Il y a 72 archiprêtrés et 538 cures, y compris 21 cures situées sur le territoire de France; 20 autres cures ont été distraites récemment du diocèse; ce sont celles qui font partie du canton de Genève, et qu'un bref du saint Père a placées sous la juridiction de l'évêque de Fribourg. Dans tout ce nombre, il n'y a que 18 paroisses marquées vacantes. Il y a de plus 100 vicaires au moins, et M. l'archevêque a ordonné, l'année dernière, 43 prêtres; il en est mort 37 dans le même espace de temps. Le diocèse de Chambéri possède plusieurs établissemens religieux, des Dames de la Visitation et du Sacré-Cœur, des religieux

Capucins; des Sœurs de Saint-Joseph pour l'éducation des enfans (elles furent tirées de Lyon en 1809, et le roi de Sardaigne les a autorisées par des lettres-patentes, du 3 septembre 1816, à établir un noviciat; elles ont établi des maisons à Aix et à la Motte, dans le même diocèse); des Frères des Ecoles chrétiennes, qui furent appelés, en 1810, par M. de Solle et par M. de la Palme, aujourd'hui évêque d'Aoste, et que le roi a autorisés, par des lettres-patentes, du 18 novembre 1817, à former un noviciat dans l'ancien couvent des Antonins. Il y a aussi une confrérie de Pénitens-Noirs, qui compte dans son sein des hommes distingués par leur naissance et leur rang. Parmi les prêtres de Savoie morts dans ces dernières années, on distingue M. Nicolas Saint-Marcel, né à Anneci en 1742, précepteur des quatre derniers fils de Victor-Amédée III, abbé des Saints-Victor et Corone, dans le Mont-Ferrat, retiré dans ce pays, rentré en Savoie en 1810, et mort à Anneci le 21 février 1817; le roi de Sardaigne actuel, qui avoit été son élève, lui avoit offert un évêché lors de son retour dans ses Etats; mais l'abbé de Saint-Marcel, déjà âgé et infirme, refusa cet honneur. M. Charles-Jérôme Millet, né à Aoste en 1736, fut chanoine de cette ville et vicaire-général du diocèse depuis 1768; il en a exercé les fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 2 février 1808. M. Chrétien-Jean-Adam Linty, aussi vicaire-général d'Aoste, mourut le 8 mars 1818, après avoir refusé de devenir évêque. M. Ange-Marie Pinget, ancien curé d'Epagny-sous-Chaumont, né à Boëge le 8 février 1735, y est mort le 4 juin 1817, avec la réputation d'un saint prêtre; son zèle pour le salut des ames, sa douceur, sa charité, son esprit de foi et d'humilité lui avoient concilié l'estime générale.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a donné une somme de 1000 fr. pour les habitans de l'île de Ré qui ont

le plus souffert des ouragans; une somme de 500 fr. pour les habitans de la paroisse de Saint-Céré (Lot), qui a été ravagée par la grêle, et 300 fr. pour les incendiés d'Argental.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, ayant été informé du dénûment absolu où se trouvoit un respectable père de famille, ancien chevalier de Saint-Louis, lui a fait parvenir tous les secours qu'exigeoit sa situation.

— Le *Moniteur* donne une longue liste de sous-préfets et de secrétaires-généraux de préfecture qui viennent d'être nommés; nous sommes obligés de renvoyer au numéro prochain l'ordonnance du Roi sur ce sujet.

— On a ouvert à Paris une souscription pour la propagation des monumens les plus remarquables de la bonté et de la piété de nos Rois, savoir : le Testament de Louis XVI, celui de Marie-Antoinette, les paroles adressées au lit de la mort par saint Louis à son fils, les instructions laissées par Louis XIV à son petit-fils, et les dernières paroles du duc de Berri. On ne pouvoit mieux répondre aux propagateurs de la Charte sans préambule.

— M. Seguin, libraire de Montpellier, a adressé à Mme. la vicomtesse de Gontaut, pour Mme. la duchesse de Berri, un petit tableau représentant une prière à saint Louis, composée par Mme. Louise, avant son entrée chez les Carmelites. Cette prière, qui offre une allusion à l'événement que tous les François attendent, a été reçue avec bonté par la princesse, qui a fait témoigner à M. Seguin combien elle étoit touchée de son hommage, et combien elle y mettoit de prix. M. Seguin avoit déjà reçu un semblable témoignage de satisfaction pour un petit ouvrage qu'il avoit publié après le 13 février, sous ce titre : *Le duc de Berri peint par lui-même*, et qui se vendoit au profit des pauvres.

— M. le maréchal Kellermann, duc de Valmy, pair de France, vient de mourir à la suite d'une longue maladie, après avoir reçu les secours de la religion. M. le maréchal Lefebvre, duc de Dantzick, pair de France, est mort, le 14 de ce mois, d'une hydropisie de poitrine.

— Le 14, la cour d'assises de Paris a condamné, sur la déclaration du juri, le sieur Pontignac de Villars, à quatre ans de prison et 4000 fr. d'amende, pour la publication d'une brochure intitulée : *Prenez-y garde*, dans laquelle on a reconnu le double délit d'attaque formelle contre l'autorité

constitutionnelle du Roi, et de provocation à changer les formes du gouvernement.

— Le même jour, la cour de cassation s'est occupée du pourvoi des éditeurs responsables de journaux condamnés par la cour d'assises, relativement à l'affaire de la *souscription* dite *nationale*. M. l'avocat-général ne donnera ses conclusions que dans une autre séance. Le 13, les éditeurs responsables du *Constitutionnel*, de l'*Indépendant*, du *Courrier français* et des *Lettres normandes*, avoient été obligés de se constituer prisonniers.

— Pendant la nuit du 13 au 14, quatre hommes ont assailli, à coups de pierres, un factionnaire placé sur l'esplanade des Invalides. Aussitôt la sentinelle a fait feu pour avertir le poste dont elle étoit détachée; mais avant qu'on vint à son secours les quatre individus se sont jetés sur lui, et l'ont meutri de coups. Ils ont été arrêtés peu après.

— A la *souscription* dite *nationale*, MM. les libéraux en ont fait succéder une autre *pour le soulagement des personnes détenues en vertu de la loi du 26 mars 1820*. Le nombre de ces malheureux détenus doit en effet exciter la commisération publique; on dit qu'ils sont un.

— Une ordonnance royale autorise l'acceptation de l'offre faite par M. le duc de Cambacérès, de fonder, à perpétuité, cinq lits dans les hospices des incurables, hommes et femmes, de la ville de Paris.

— M. le général de Lauriston est arrivé, le 6, à Brest. Le plus grand calme continue à régner dans cette ville.

— Le 3 de ce mois, on a conduit à la préfecture de Rennes un individu arrêté à Vitré, sous le costume de marchand de fil, qu'on dit être un officier parti de Paris. Il a été interrogé par le préfet, et le lendemain on l'a déposé à la Tour-le-Bât.

— Le 7, la cour d'assises de Nantes a condamné à trois mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende, le nommé Célestin Lutz, Badois, pour avoir proféré des cris séditieux.

— Le nommé Lambert, ancien militaire, a été condamné à quinze jours de prison, par la cour d'assises de Tours, pour avoir invoqué, à plusieurs reprises, le nom de l'usurpateur.

— La cour royale de Bordeaux a renvoyé devant la cour d'assises de la Gironde, sept individus prévenus d'avoir, le

1er. du mois dernier, favorisé par violence l'évasion du nommé Rouillat, militaire condamné à mort par le conseil de guerre de Bordeaux.

— Le 1er. septembre, le roi de Sardaigne s'est embarqué à Gênes, pour aller conduire à Lucques la jeune épouse de l'infant, prince héréditaire de Lucques, et a reçu à son départ des témoignages de l'amour de ses sujets. La plus grande tranquillité règne dans ces contrées, et les bruits alarmans que l'on avoit répandus ces jours derniers sur la situation du Piémont, sont absolument faux.

— L'état de la Sicile devient chaque jour plus déplorable. Les forçats qui ont été élargis à Palerme signalent partout leur présence par d'affreux brigandage. Les bandes palermitaines continuent à proclamer l'indépendance dans toute la Sicile.

— La révolution de Portugal a reçu, comme celles d'Espagne et de Naples, sa première impulsion des troupes. Ce sont trois régimens de ligne et deux de milice, en garnison à Oporto, qui ont levé les premiers l'étendard de la révolte. Tous les officiers anglois ont été arrêtés d'abord; mais ensuite on les a élargis, en leur déclarant qu'on n'avoit plus besoin de leurs services. Toutes les autorités ont été destituées, et un gouvernement provisoire a été institué pour convoquer les cortès. D'abord, le conseil de régence publia une proclamation pour engager le peuple et les troupes à la fidélité; mais cette proclamation fut arrachée, et remplacée par celle des rebelles d'Oporto. On assure que la régence devoit partir pour Rio-Janéiro. On ne sait encore rien de bien positif sur tout ce qui s'est passé à Lisbonne même, à l'occasion de la révolution.

Le sacre d'un évêque de Babylone, qui a eu lieu dimanche dernier, nous fournit naturellement l'occasion de rappeler l'origine de l'établissement de cet évêché, qui est due aux libéralités d'une pieuse veuve, et qui date de ce 17e. siècle, si fécond en œuvres grandes et utiles. Mme. Ricouart, née du Gué-Bagnols, donna pour cette fondation une somme de 66,000 liv., à condition que le premier évêque seroit Jean du Val, religieux Carme Déchaussé sous le nom de Bernard de Sainte-Thérèse; elle stipula que ses successeurs seroient nommés par la

congrégation de la Propagande, mais qu'ils seroient toujours françois. Le père Bernard étoit un pieux religieux et un prédicateur distingué de son temps; il fut sacré à Rome, et arriva en Perse en 1640. Après y avoir travaillé quelques années, il crut devoir revenir en France pour s'y occuper de l'établissement d'un séminaire, où l'on formeroit des sujets pour cette mission. Il acheta pour cela un terrain et des maisons dans une partie du faubourg Saint-Germain, qui, de son nom, s'est appelée rue de Babylone; c'est dans cet emplacement qu'on a bâti depuis le séminaire des Missions-Etrangères. L'évêque de Babylone mourut, le 10 avril 1669, sans être retourné dans son diocèse.

Placide-Louis du Chemin, Bénédictin de Saint-Maur, d'abord coadjuteur sous le titre d'évêque de Néocésarée, puis successeur de Jean du Val, n'alla point en Perse, et mourut à Paris, le 7 novembre 1682. Le troisième évêque de Babylone fut le célèbre François Picquet, qui avoit été long-temps consul à Alep, et qui y avoit rendu tant de services à la religion catholique, qu'on le regardoit, quoique laïque, comme un missionnaire; tant il montroit de zèle pour secourir les chrétiens. Il prit les ordres à plus de cinquante ans, et fut fait évêque de Babylone et vicaire apostolique en Perse; il s'y rendit immédiatement; malheureusement il vécut peu, et mourut à Hamadan, le 25 août 1685. On a sa Vie (par Anthelmy, évêque de Grasse); Paris, 1732, in-12; elle est édifiante et curieuse. Nous savons peu de chose de son successeur, Louis-Marie Pidou de Saint-Olon, Théatin, qui mourut en Perse en 1718, et de Gatien Galiczon, qui fut coadjuteur du précédent, et mourut en 1712.

Le cinquième évêque de Babylone fut Dominique-Marie Varlet, qui ne fit que se montrer en Perse, se livra aux jansénites, et fut le principal auteur du schisme d'Utrecht; ayant sacré successivement en ce pays quatre évêques, non-seulement sans l'autorisation, mais contre les défenses du saint Siége. Il mourut à Utrecht le 14 mai 1742. Un Capucin, le père Timothée de la Flèche (son nom de famille étoit Peschard) fut fait son coadjuteur en 1715, sous le titre d'évêque de Beryte, mais ne paroît point être allé en Perse; nous voyons qu'il résidoit à Tours, en 1733, et comme il étoit alors fort vieux, il y a lieu de croire qu'il y mourut peu après. On nomma à la

place de Varlet, Emmanuel de Saint-Albert, Carme-Déchaussé, né à Besançon en 1702 (son nom de famille étoit Bailliet), qui fut fait évêque en 1743 : il alla en Perse, et le gouvernement lui avoit conféré le titre de consul de France à Bagdad ; ce qui pouvoit lui donner plus de crédit, et lui procuroit du moins les revenus attachés à cette place. Il rendit compte de sa mission à Benoît XIV, par une lettre imprimée en 1754. Ce prélat mourut de la peste à Bagdad en 1773.

Nous croyons que son successeur immédiat fut Jean-Baptiste Miroudot, Bénédictin, né aussi au diocèse de Besançon, en 1716; il fut nommé, le 13 avril 1776, et sacré le 21 juin suivant. Il n'alla point en Perse, ou du moins il n'y resta pas long-temps, et il faisoit les fonctions de suffragant à Paris, avant la révolution, conférant les ordres, et donnant la confirmation à la place de MM. de Beaumont et de Juigné. Il se rendit tristement fameux par sa complaisance à prêter son ministère pour la consécration des premiers évêques constitutionnels, qui se fit dans l'église de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, le 24 février 1791; démarche pour laquelle Pie VI le déclara suspens dans son bref du 13 avril suivant, en lui reprochant d'avoir manqué à ce qu'il devoit au saint Siége, lui qui avoit été décoré du *pallium* et gratifié d'une pension. Miroudot mourut aux Incurables en 1798. Son siége étoit vacant depuis cette époque.

Le souverain Pontife actuel a jugé à propos de faire revivre un titre et des fonctions qui peuvent être utiles à l'Eglise, et il a voulu observer encore les conditions de la fondation. Le choix de Sa Sainteté est tombé sur M. Pierre Couperic, prêtre du diocèse de la Rochelle, et précédemment membre de la congrégation des Missionnaires du Saint-Esprit, formée à Saint-Laurent-sur-Sèvres, dans la Vendée. Ce prélat a été sacré, le dimanche 10 septembre, dans la chapelle des dames du Sacré-Cœur. La cérémonie a été faite par M. le coadjuteur de Paris, assisté de M. de Couci, archevêque de Reims, et de M. de Latil, évêque de Chartres. Le nouvel évêque a de suite administré la confirmation à de jeunes élèves de la maison. On dit qu'il doit se rendre sous peu dans son diocèse, sur les invitations pressantes de la Propagande. Il seroit à désirer que le gouvernement pût faire quelque chose pour une mission qui, outre ses avantages spirituels, n'est pas indifférente sous le rapport politique.

Sur une brochure intitulée : *Vues sur le second avénement de Jésus-Christ*, ou *Analyse de l'ouvrage de Lacunza sur cette importante matière*; Paris, 1818, in-8°. de 120 pages. (Suite du n°. 636).

On peut rapporter au même sujet que les ouvrages énoncés dans le premier article, le *Discours sur l'état futur de l'Eglise*, que M. de Noé, évêque de Lescar, devoit prononcer à l'assemblée du clergé de 1785, et dont l'idée et le fonds paroissent lui avoir été fournis par le père Lambert, Dominicain : il est certain du moins que le *Recueil des passages* qu'on a depuis imprimé avec le *Discours*, est de ce religieux. L'évêque, dans le *Discours*, annonçoit la défection de la gentilité, et l'établissement d'un nouveau règne de Jésus-Christ; comme on fut averti qu'il s'y livroit à des conjectures arbitraires, il fut invité à ne le point prononcer. On lui dédia, quelques années après, un ouvrage rédigé dans le même esprit; c'est l'*Avis aux Catholiques sur le caractère et les signes des temps où nous vivons, ou de la Conversion des Juifs, de l'avénement intermédiaire de Jésus-Christ, et de son règne visible sur la terre*; Lyon, 1794, in-12. L'auteur ne se nomma point; mais on sait que c'est M. Desfour de Gennetière, qui demeure à Grangeblanche, près Lyon, et qui passe pour être attaché au même parti que la plupart des écrivains précédens. Dans le même temps, le père Lambert avoit composé son *Avertissement aux Fidèles sur les signes qui annoncent que tout se dispose pour le retour d'Israël*, 1793, in-8°. de 126 pages. Mais comme les circonstances où étoit alors la France empêchèrent que cette brochure n'eut toute la publicité que désiroit l'auteur, il l'a refondue

dans l'*Exposition des prédictions et des promesses faites à l'Eglise pour les derniers temps de la gentilité*, 1806, 2 vol. in-12. Le père Lambert, qui s'y étoit nommé, n'y parle que de menaces : « Nous touchons aux derniers temps ; il ne restera bientôt plus dans la gentilité qu'un résidu infect et une lie corrompue, le royaume de Dieu va nous être ôté : Elie va venir ; il sera proscrit par tout le corps de la gentilité, le Pape à la tête : la conversion des Juifs se fera au milieu des temps, et l'intervalle qui doit s'écouler depuis cette époque jusqu'à la fin du monde, sera infiniment plus long que la période de leur réprobation ; Jérusalem redeviendra le centre de la religion ; Jésus-Christ y établira son trône, et y régnera d'une manière toute particulière ; son peuple convertira les nations, et régnera lui-même sur la terre ; le saint Siége sera l'antechrist........ ». Voilà le système du père Lambert, qui, non-seulement reproduit ici les idées folles et les expressions insultantes des figuristes ses devanciers, mais qui ne craint pas de renouveler ainsi les odieuses imputations des protestans ; il essaie vainement de se justifier du reproche de millénarisme ; enfin, il divinise les convulsions, et, dans un long morceau, il rapporte avec admiration les scènes les plus horribles et les plus ridicules de cette œuvre honteuse. Si un homme instruit, un prêtre, un religieux, un théologien, donnoit dans de telles rêveries, à quoi ne falloit-il pas s'attendre de la part de la foule enthousiaste et crédule ? Aussi le délire y étoit extrême, comme l'attestent quelques écrits de ce temps (1).

---

(1) On peut voir là-dessus un ouvrage qui parut anonyme sous le titre de *Notion de l'œuvre des convulsions et des secours, surtout par rapport à ce qu'elle est dans nos provinces du Lyonnois, Forez, Mâconnois, etc., à l'occasion du crucifiement public de Farcins* (Lyon, 1788), in-12 de 304 pages. L'ouvrage est divisé en quinze chapitres, où l'auteur, le père Crêpe, Dominicain, entremêle les faits et les raisonnemens pour montrer l'absurdité des convulsions. Il donne l'histoire abrégée de ces folies, au moins pour son temps, et insiste sur

Aujourd'hui même, la manière de prophétiser sur les derniers temps règne parmi les adhérens à cette cause, et jusque dans ces dernières années on a vu paroître plusieurs écrits pleins des conjectures les plus hasardées. De ce genre est un *Discours sur les promesses renfermées dans les Ecritures, et qui concernent le peuple d'Israël*, 1818, in-8°. de 81 pages. Ce *Discours*, qui

---

tout sur la branche des convulsionnaires dont le père Pinel étoit le chef; c'est celle qui étoit le plus répandue dans le midi. Ce Pinel étoit un ancien Oratorien, né en Amérique, qui vivoit dans le monde, et qui étoit riche. Il gagna une Sœur Brigitte, du grand hôpital de Paris, qu'il enleva, et qu'il prétendoit être la femme marquée dans l'Apocalypse. Il débitoit sur elle mille rêveries, parcourant les provinces, et menant une vie scandaleuse. Il mourut, sans secours, dans un village où la maladie le surprit, laissant son bien à Brigitte, qui rentra à l'Hôpital, et ne fit plus parler d'elle. On crut quelque temps que Pinel ressusciteroit pour l'accomplissement des prophéties qu'il avoit faites; mais il fallut renoncer à cet espoir. Angélique succéda à Brigitte; c'étoit la femme d'un marchand de Paris, qui avoit beaucoup d'apparition, et prophétisoit aussi. Saint-Galmier eut également une convulsionnaire; mais elle fut renfermée, et le curé qui la prônoit fut flétri et exilé. Le 12 octobre 1787, crucifiement de Tiennon Thomasson, à Fareins, en présence de quarante personnes; il fut dirigé par deux curés assez connus, les sieurs B. Merlinot, avocat de Trévoux, dénonça le fait. L'archevêque envoya sur les lieux un de ses grands-vicaires, l'abbé Jolyclerc, pour assoupir l'affaire; il obtint une lettre de cachet contre le curé de Fareins, qui fut enfermé chez les Cordeliers de Tanlay. Bonjour avoit prédit qu'il viendroit faire les pâques dans sa paroisse, en 1788; ce qui n'eut pas lieu. Toutefois il parvint dans la suite à s'échapper. Son frère avoit été relégué au Pont-d'Ain, leur pays natal. Les prophéties des convulsionnaires annonçoient une grande persécution qui devoit commencer en 1802, et durer trois ans et demi; Elie, Pinel et Brigitte, devoient y périr. Clément XIV et Pie VI étoient les antechrists. Le père Crêpe donne aussi quelques détails sur la licence des mœurs dans l'œuvre. Enfin, il propose à ses partisans des difficultés sur l'appel, sur le millénarisme, sur la substitution de l'œuvre à l'Eglise; et à la fin du volume, sur les prophéties et les miracles. Le témoignage du père Crêpe sur ces matières, mérite d'autant plus de confiance qu'il avoit été d'abord initié à ces folies. Il avoue, page 48, qu'il a été au noviciat de l'œuvre, et il rappelle, là et ailleurs, ce qu'il y a entendu. Il paroît que les absurdités et les cruautés dont il fut témoin le ramenèrent au parti de la soumission. Il abandonna, non-seulement les convulsionnaires, mais le parti d'où ils étoient sortis, et il parle toujours comme fort opposé à toute la secte, et honteux de ses excès.

n'a jamais été prononcé, paroît être d'un homme qui a beaucoup écrit dans ces derniers temps en faveur de son parti. L'auteur appelle les Juifs de tous ses vœux; il les voit rassemblés en corps de nation, rebâtissant Jérusalem, et élevés en gloire et en puissance; il ne veut pas, dit-il, se prononcer sur la question du règne visible de Jésus-Christ sur la terre, et néanmoins il regarde comme très-croyable que *le vrai Joseph se manifestera d'une manière sensible à ses frères;* que *les Juifs verront celui qu'ils ont percé*, et que *Jésus-Christ viendra lui-même en personne instruire son peuple;* voilà donc un avénement assez clairement marqué, ce qui ne surprendra point ceux qui savent que cet auteur étoit disciple et ami du père Lambert. On va plus loin dans un écrit plus récent encore, qui a paru sous le titre des *Prophéties éparses concernant Jésus-Christ et son Eglise*, 1819, in 8°., et que l'on attribue à un écrivain déjà connu par une *Explication des Psaumes*, et par d'autres ouvrages; celui-ci se plaint beaucoup du pharisaïsme et de l'ultramontanisme, qu'il regarde apparemment comme les deux plus grands fléaux de notre temps : pour nous en garantir, il ne trouve pas de meilleur moyen que la conversion des Juifs; aussi ramène-t-il à cet objet toutes les prophéties et même ce qui n'est point prophétie, et il présente les Juifs rassemblés en corps de peuple en Palestine, rétablissant l'ordre dans l'Eglise, convertissant les Mahométans, et portant partout l'Evangile. Le chef de l'Eglise sera pris parmi eux, et sera infaillible; ce qui nous a un peu étonné dans un adversaire déclaré de l'infaillibilité romaine. Au surplus, l'auteur trace l'histoire des Juifs dans ces temps à venir d'une manière si précise et si détaillée, que nous n'en saurons pas davantage quand les événemens se seront passés sous nos yeux. Jésus-Christ descendra sur la terre visiblement, et y établira son règne, qui durera mille ans; mais l'auteur est si réservé qu'il n'ose pas assurer si ces an-

nées seront les mêmes que les nôtres. Quant aux gentils, il les accable de fléaux, et leur applique ce qui est dit dans l'Apocalypse des sept coupes de la colère du Seigneur. Tel est cet ouvrage, où M.... a laissé bien derrière lui les autres interprètes, et où il a bravé les reproches de millénarisme, de hardiesse et de nouveauté, qu'on pourroit justement lui faire.

Un troisième ouvrage a paru en Italie; ce sont des *Lettres sur l'avénement intermédiaire et le règne visible de Jésus-Christ*, Lugano, 1816 et 1817. Il y a huit lettres, dont la plus ancienne remonte pour la date jusqu'en 1811. L'auteur est l'abbé Giudici, frère du conseiller d'État de ce nom, qui est aussi ecclésiastique. Il abonde dans le sens des deux écrivains précédens, et ne fait guère que répéter ce qu'on avoit dit avant lui. Il soutient le système de M. Desfour, du père Lambert et de M. A., qu'il nomme les millénaires catholiques, et cherche à répondre aux objections qu'on leur a faites, et entr'autres à la *Réfutation* de l'ouvrage du père Pujati, Bénédictin du Mont-Cassin, qui, tout favorable qu'il étoit à nos appelans en général, avoit blâmé le système du Dominicain françois. Le livre de l'abbé Giudici est fort superficiel, et l'auteur a la naïveté de convenir qu'il étudie la matière à mesure qu'il compose; ce qui est un bien mauvais moyen de donner quelque chose d'instructif et de solide.

Ces trois ouvrages, comme presque tous les précédens, étoient sortis du parti de l'appel; mais il en a paru récemment un autre qui est remarquable en ce qu'il paroît avoir été composé par un Jésuite. Emmanuel Lacunza, né à Saint-Jacques du Chili, en 1731, et Jésuite profès en 1766, ayant été déporté, l'année suivante, ainsi que tous ses confrères, fut envoyé à Imola, dans l'Etat de l'Eglise, où, peu après, il se séquestra de toute société, se servant lui-même, se couchant au point du jour, et passant la nuit à travailler. Le 17 juin 1801, on le trouva mort sur les bords de

la rivière qui baigne les murs de la ville ; on présuma qu'il y étoit tombé la veille en faisant sa promenade accoutumée. Soit que la solitude et le genre de vie bizarre qu'il avoit adopté eussent échauffé sa tête, soit que son système tînt à d'autres causes, il a laissé, ou du moins on lui attribue un ouvrage sous ce titre : *Avénement du Messie avec gloire et majesté.* L'auteur distingue plusieurs sortes de millénaires, et prétend laver de ce reproche ceux qui, comme lui, admettent dans le règne de mille ans une félicité spirituelle. Il entre ensuite dans une explication des prophéties, qui est trop longue et trop minutieuse pour que nous entreprenions d'en donner une analyse. Nous nous contenterons de dire que Lacunza n'admet point précisément un avénement intermédiaire de Jésus-Christ. Il suppose que le Fils de Dieu descendra plein de gloire sur la terre pour exterminer l'antechrist, et tirer ses saints de l'oppression ; qu'il y aura une résurrection et un jugement partiel, et qu'il établira un règne de mille ans ; qu'après cela Satan, ayant été délié et recommençant à troubler la paix, Jésus-Christ le vaincra sans remonter au ciel, et commencera le jugement universel. Sans nous arrêter à cette explication, qui n'est ni plus ni moins plausible que tant d'autres, et repose, comme elles, sur des rapprochemens et des inductions fort arbitraires, nous remarquerons un endroit où l'auteur voit dans une des bêtes citées dans l'Apocalypse, *le sacerdoce ou l'ordre sacerdotal corrompu dans sa majorité au temps de l'antechrist ;* explication assez peu séante, pour ne rien dire de plus, dans la bouche d'un prêtre.

Ce singulier ouvrage n'a point été imprimé du vivant de Lacunza ; il s'en répandit seulement des copies incomplètes. C'est sans doute sur une de ces copies qu'on en fit une édition, en 2 vol., dans l'île de Léon, près Cadix, du temps que les cortès y siégeoient. Depuis, l'envoyé de la république de Buénos-Ayres à Londres, en ayant eu un manuscrit plus complet, l'a fait imprimer

en Espagnol, à Londres, 1816, 4 vol. in-8°.; l'auteur y est nommé Jean-Josaphat Ben-Ezra, nom sous lequel les copies manuscrites ont circulé. Plus récemment on a traduit l'ouvrage en latin : *Messiæ adventus cum gloriâ et majestate*; le traducteur est Mexicain, et il demande grâce pour son latin, qui en effet paroît assez barbare. Cette traduction est encore manuscrite; mais on dit qu'il en existe beaucoup de copies.

C'est sur une de ces copies qu'a été rédigée la brochure qui a donné lieu à cet article, et qui est intitulée : *Vues sur le second avénement de Jésus-Christ*, ou *Analyse de l'ouvrage de Lacunza sur cette importante matière.* L'auteur, qui paroît le même qu'un écrivain anonyme déjà désigné ci-dessus, pense au fond comme Lacunza, et approuve ses principales conjectures. Il ne s'écarte de son sentiment que sur des accessoires de son système. Il a l'air tout étonné qu'un Jésuite ait des idées justes sur la religion; il lui reproche seulement d'avoir parlé des *erreurs folles et dangereuses de Quesnel*, et ce zélé partisan des *Réflexions morales*, est scandalisé qu'on traite ainsi un livre si précieux. *C'est une tache*, dit-il, dans l'ouvrage de Lacunza, et il est horrible, en effet, que cet Espagnol ait mieux aimé s'en tenir au jugement du saint Siége et à celui des évêques, qu'à l'opinion de M. A. et de M. S. A cela près, l'anonyme fait l'éloge de Lacunza et de ses explications, et il paroît goûter entr'autres sa manière d'entendre le règne de mille ans.

Il est à propos de faire observer que la *Chronique religieuse* a parlé avec éloge de tous ces derniers écrits en faveur du milléranisme; les rédacteurs de cette feuille paroissent goûter un tel système. Héritiers de l'esprit des premiers appelans, ils en perpétuent les illusions et les chimères, comme les erreurs et l'opiniâtreté. Ceux qui seroient bien aises de voir reproduire de nos jours tous les principes de parti, n'ont qu'à consulter entr'autres dans cette *Chronique* des *Réflexions sur les*

interdits arbitraires, par D. A. E. D. R., tome Ier., page 193; un article sur la *Lettre de M. Jean à M. Rodet*, page 265; un article où l'on rend compte de *Dialogues sur la grâce efficace par elle-même entre Philocaris et Alethozetle*, même volume, page 359; le *Jansénisme dans tout son jour*, page 512, ou plutôt il leur suffira d'ouvrir un cahier de cet ouvrage pour s'assurer qu'on y suit fidèlement les traces des *Nouvelles ecclésiastiques*. Il auroit été trop fâcheux que le gazetier n'eût pas eu un successeur.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. S. Em. Mgr. le cardinal archevêque de Paris a réuni, le lundi 18, dans son palais, MM. les curés de la capitale, et leur a annoncé l'ouverture d'une retraite ecclésiastique, qui doit avoir lieu, le 2 octobre prochain. S. Em. et M. le coadjuteur se proposent d'y assister avec MM. les curés de la ville et des environs, et elle a l'intention de faire jouir successivement du même avantage tous les prêtres du diocèse. Le Mandement relatif à cet objet doit paroître sous peu, et nous en parlerons plus au long dans le prochain numéro. MM. les prêtres en recevront un exemplaire chez M. le curé de la paroisse où ils résident.

— La semaine dernière, Mgr. le cardinal archevêque de Paris est allé à la maison de campagne du séminaire de Saint-Sulpice. S. Em. a visité la maison, et a donné sa bénédiction aux jeunes ecclésiastiques qui y sont rassemblés; elle a également visité l'établissement des Sœurs de Saint-André, qui ont leur noviciat dans la même paroisse.

— Dimanche prochain, 24 du mois, MM. de Fontenay, archevêque élu de Bourges, et de Villèle, évêque élu de Soissons, qui ont été préconisés dans le dernier consistoire, seront sacrés dans l'église des Carmes

de la rue de Vaugirard. La cérémonie commencera à dix heures du matin.

— Les ôtages du Roi Louis XVI, de la Reine et de leur famille, font offrir à Dieu leurs prières et le saint sacrifice de la messe, à compter du samedi 16 septembre, dans l'église métropolitaine de Paris, autel de la Sainte-Vierge, à onze heures précises, pour l'heureuse délivrance de Mme. la duchesse de Berri, et pour la naissance d'un prince. Le jeudi 14, sur la demande des élèves du collége royal de Versailles, M. Dubruel, proviseur, a fait faire dans la chapelle du collége des prières pour la même fin; les mêmes prières seront continuées, et la messe a été dite à cette intention. A Saint-Paterne (Sarthe), Mme. de Martené, veuve d'un officier-général, a fait célébrer, le jour de la Nativité de la sainte Vierge, une grand'messe, à laquelle ont assisté les enfans de la première communion de cette année; ils y ont tous communié, pour demander à Dieu la grâce que le royaume sollicite; on y continue une neuvaine sous la direction de M. Carbonnel, curé, et les pauvres, auxquels il est fait une distribution de pain, s'y unissent. M. le curé de Saint-Saturnin-lès-Apt, diocèse d'Avignon, a indiqué une procession générale vers une colline voisine, appelée *Périal*, où anciennement on alloit deux fois par an se recommander à sainte Radegonde, reine de France; le but de cet acte de piété est de demander les miséricordes de Dieu pour la France, et l'heureuse délivrance de la Princesse. A Tour de Faure, diocèse de Cahors, M. le curé fait, soir et matin, les dimanches, des prières publiques et spéciales pour la même fin, et a engagé son peuple à s'y joindre.

— M. Paul-Gabriel-Edmond Fayard de Bourdeille, chanoine de Troyes, tout récemment nommé grand-vicaire de Bayonne, vient d'être ravi à sa famille et à ses amis par une mort prématurée. M. de Bourdeille étoit né à Paris le 18 juillet 1781; il étoit entré d'abord au service, et avoit été capitaine de cavalerie et aide-

de-camp d'un général employé en Hollande. Mais ensuite le goût de la piété et d'une vie plus tranquille l'avoient fait entrer au séminaire Saint-Sulpice en 1808. Il fut ordonné prêtre à Paris, le 17 décembre 1814, n'ayant pas voulu recevoir l'ordination pendant l'exil de son évêque. Lorsqu'en 1811, Buonaparte voulut dépouiller M. l'évêque de Troyes de l'administration de son siége, M. l'abbé de Bourdeille, constamment attaché à ce prélat, fit secrètement le voyage de Falaise pour conférer avec lui; il alla aussi à Fontainebleau pour consulter le souverain Pontife de la part du clergé de Troyes, et s'acquitta de cette mission avec autant de discrétion que de zèle; et ce qui fait l'éloge de sa modération et de sa sagesse, c'est que dans le même temps qu'il s'exposoit pour le bien du diocèse, et qu'il étoit si fermement attaché aux principes, il sut se conserver l'estime et même l'attachement de ceux qui avoient vu autrement que lui sur ces matières délicates, et qui avoient cru pouvoir céder à l'orage. Il fut depuis le principal promoteur de leur réconciliation avec leur évêque, qui avoit récompensé ses services par une place dans son chapitre. M. l'abbé de Bourdeille avoit eu beaucoup de peine à se séparer de ce prélat, et n'avoit cédé qu'à des considérations pressantes. Il étoit de plus attaché à la chapelle de MONSIEUR. Il accompagnoit dernièrement M. l'évêque de Bayonne dans son voyage vers son diocèse, lorsqu'il fit une chute de voiture près de Mont-de-Marsan. M. le curé de cette ville le garda chez lui, et lui donna tous ses soins, et M. le comte de Nugent, préfet des Landes, le visita plusieurs fois. On crut que cet accident n'auroit aucune suite. M. l'abbé de Bourdeille alla rejoindre son évêque à Bayonne, fit ses visites dans la ville, assista aux offices et commença ses fonctions, lorsqu'un érésypèle se déclara; bientôt il s'y joignit une fausse pleurésie, déterminée sans doute par la chute. Le malade a eu tous les soins possibles, et a été l'objet de l'intérêt général.

Des prières ont été faites pour lui dans les églises; mais il a succombé, le 30 août à midi, dans les sentimens de piété qui l'avoient toujours animé. M. l'évêque de Bayonne, qui l'a lui-même administré, est inconsolable de cette perte, et dans de telles circonstances. Le choix qu'il avoit fait de M. l'abbé de Bourdeille, et les regrets qu'il lui donne, honorent ce jeune ecclésiastique, qui réunissoit à une grande douceur de caractère d'excellentes vues, et qui avoit montré à une époque fâcheuse un courage digne d'éloges.

— Nous avons parlé précédemment d'une mission qui a eu lieu à Chartreuse, et de l'invitation faite aux fidèles de contribuer à y ériger une croix. Nous avions dit que Mme. la duchesse de Berri avoit bien voulu donner 200 fr. pour cet objet; nous apprenons que Mgr. le duc d'Angoulême vient d'envoyer 400 fr. pour la même intention.

— Une question nouvelle, et à laquelle les catholiques sont fortement intéressés, excite en ce moment l'attention en Hollande. Lors de la révolution de 1572, les protestans de ce pays s'emparèrent des églises et des biens appartenans aux paroisses catholiques; usurpation d'autant plus choquante que ceux qui se la permettoient réclamoient, disoient-ils, la tolérance; c'étoit bien mal pratiquer le principe qu'ils invoquoient avec tant de chaleur. Néanmoins cette injustice fut maintenue; les protestans étoient les plus forts, ils restèrent en possession de ces biens usurpés. Louis Buonaparte, pendant son court règne, voulut réparer le mal; il ordonna que les protestans partageroient avec les catholiques, en raison de leur nombre dans chaque communauté; il n'exceptoit que les biens de fabrique qui avoient été donnés par des protestans. Toutefois ce décret ne fut point exécuté. Aujourd'hui, les catholiques de Delden, dans la province d'Over-Yssel, réclament en justice la part que le décret leur attribue. Refus de la part des protestans, et jugement en leur faveur par le tribunal d'Almelo,

fondé sur ce que Louis Buonaparte n'avoit pas le droit de déposséder les propriétaires actuels. Mais les Etats de 1572 avoient-ils davantage le droit de déposséder les propriétaires de cette époque? C'est sur ce fondement qu'est rédigée une consultation pour les catholiques; elle est signée par deux jurisconsultes hollandois, MM. Schoonevel et Van-Hogendorp, qui doivent plaider dans le même sens devant la cour d'appel de La Haye.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a décidé que la naissance de l'enfant que doit mettre au monde S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, sera annoncée, si c'est un prince, par une salve de vingt-quatre coups de canon, dans toutes les places et forts du royaume ; s'il naît une princesse, douze coups seront tirés à Paris seulement.

— S. A. R. MONSIEUR a fait parvenir un secours de 600 fr. aux incendiés d'Argental (Corrèze). S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, a donné 300 fr. pour le même objet.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, a prié M. l'évêque de Limoges de remettre de sa part une somme de 300 fr. à une bonne mère de famille, infirme et réduite à une affreuse misère. Cette excellente Princesse a aussi envoyé des secours à un ancien officier vendéen, ruiné pendant la révolution.

— Le 16, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a reçu une députation des dames de la halle de Bordeaux, qui lui a été présentée par M. le comte Desèze, pair de France; ces dames ont offert à la Princesse un berceau pour l'enfant qu'elle porte dans son sein. S. A. R. les a accueillies avec bienveillance. Ces dames ont aussi eu l'honneur d'être présentées au Roi et aux Princes.

— MM. le maréchal duc de Coigny et le duc d'Albufera, qui doivent servir de témoins à l'accouchement de l'auguste Princesse, occupent des appartemens au château. Les deux autres témoins sont MM. le chancelier de France et le duc de Richelieu. M. Deneux, accoucheur de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, loge aussi depuis plusieurs jours au château.

— Le 15, la cour d'assises de Paris a condamné à deux ans de prison et 100 fr. d'amende, un individu qui avoit invoqué le nom de l'usurpateur.

— Le même jour, la cour de cassation a prononcé sur le pourvoi de plusieurs éditeurs responsables de journaux, condamnés dans l'affaire de la *souscription* dite *nationale*. Considérant que le juri, qui les avoit déclarés coupables, n'avoit pas été légalement formé, elle a annullé l'arrêt de la cour d'assises porté contre eux, et a renvoyé les prévenus et les pièces de la procédure devant la cour d'assises d'Orléans. Les sieurs Comte, Gossuin et Dunoyer, n'ayant pas jugé à propos de se constituer prisonniers, leur pourvoi n'a pas été admis.

— Le même jour, deux chaises de poste, escortées par des gendarmes, ont déposé à l'abbaye sept individus, dont cinq en uniforme; parmi ces derniers il y avoit deux officiers supérieurs.

— Le 16 au matin, la police a saisi, à la librairie de Pontignac de Villars, une contrefaçon de la *Biographie pittoresque de la Chambre des Députés*.

— Le Roi a accepté la démission de M. Milius, gouverneur de l'île de Bourbon, et a nommé, pour le remplacer, M. Frescinet, capitaine de vaisseau. La maladie épidémique qui a ravagé cette colonie a entièrement disparu.

— M. l'évêque d'Orléans et son chapitre ont voté une somme de 300 fr. pour le monument à ériger en la mémoire de Mgr. le duc de Berri. M. l'évêque d'Autun et son chapitre ont offert une somme de 322 fr. pour le même objet.

— Le nouveau collége royal, bâti en grande partie sur l'emplacement de l'ancien collége d'Harcourt, doit porter le nom de *Collége de Saint-Louis*. M. l'abbé Thibaut, proviseur actuel du collége de Nanci, est nommé proviseur de ce nouveau collége.

— Le Mémoire que M. le lieutenant-général Donadieu a adressé à la cour royale, vient d'être publié; il répand un grand jour sur les événemens déplorables qui eurent lieu à Grenoble en 1816, et tous les faits y sont appuyés de pièces justificatives et de documens particuliers, qui ajoutent à l'intérêt comme à l'authenticité des détails.

— Le 14, la cour d'assises de la Gironde a condamné à huit jours de prison et 50 fr. d'amende, le sieur Coudert, propriétaire du journal l'*Indicateur*, comme coupable de provocation à la désobéissance aux lois, pour avoir publié deux articles intitulés : *Souscription nationale*.

— Le nommé Jean Montagne, cordier, habitant de la commune de Cénac, a été condamné, le 11 de ce mois, par la cour d'assises de la Gironde, à six mois de prison et 500 fr. d'amende, pour avoir tenu des propos séditieux dans une auberge, et avoir invoqué le nom de l'usurpateur et celui de son fils.

— M. le maréchal-de-camp baron Davoust, frère du prince d'Eckmülh, est mort dernièrement à Ravière, après une longue et douloureuse maladie. Ses derniers momens ont été pour sa famille et ses amis un sujet d'édification.

— L'inauguration du monument érigé à Jeanne d'Arc, à Domremi, sa patrie, a été solennellement célébrée, le 10 de ce mois; des députés de la ville d'Orléans y avoient été invités, et s'y sont rendus. Pendant la cérémonie, l'air a souvent retenti des cris de *Vivent les Bourbons !*

— M le comte de Marcellus a donné 100 fr. pour le monument de Mgr. le duc de Berri.

— Le 2e. conseil de guerre de la 14e. division militaire, séant à Cherbourg, a condamné à un an de prison, le nommé Perronneau, soldat à la légion de la Vienne, pour avoir crié *Vive Napoléon !* sur une des places publiques à Caën.

— Le gouvernement autrichien a interdit l'entrée de ses Etats au duc de Gallo, ambassadeur de Naples. Les désordres commencent à cesser à Palerme. La junte y a formé une garde civique pour le maintien de l'ordre; mais au dehors la guerre civile exerce toujours ses ravages.

— Le général Carnot, ministre de Buonaparte pendant les cent jours, a disparu, le 30 août dernier, de Magdebourg, qu'on lui avoit assignée pour lieu de séjour. On a mis aussitôt la police sur ses traces. Cette fuite précipitée a-t-elle quelques rapports avec les derniers événemens de Paris? C'est ce que la suite nous apprendra peut-être.

— Le général Riégo, l'un des héros de la révolution d'Espagne, qui, le 3 septembre, avoit fait à Madrid une entrée

presque triomphale, vient d'éprouver une disgrâce éclatante. Pendant le peu de jours qu'il passa dans la capitale, il mit tout en œuvre, à l'aide de ses partisans, pour émouvoir les passions populaires, et chanta lui-même dans des lieux publics des chansons dont le but n'étoit pas équivoque. Ces menées ne manquèrent pas de causer les scènes les plus tumultueuses, et le gouvernement n'a pu y mettre un terme qu'en punissant celui qui en étoit l'auteur. Il a été destitué de son grade de capitaine-général, et exilé à Oviedo. Plusieurs des amis de Riégo ont partagé sa disgrâce. Riégo a voulu présenter une représentation aux cortès, qui ont refusé de l'accueillir; il est parti, le 6, pour les Asturies, sous bonne escorte. Le 4 et le 7 de ce mois, les séances des cortès ont été très-orageuses. On s'y est occupé des mesures à prendre pour réprimer les abus des sociétés patriotiques. Deux ou trois députés seulement ont parlé en faveur de ces sociétés. Une commission a été nommée pour proposer une loi sur cet objet.

— Les nouvelles du Portugal annoncent que Lisbonne et plusieurs autres grandes villes sont restées entièrement étrangères à l'insurrection d'Oporto. La régence, siégeant à Lisbonne, a convoqué les anciens cortès du royaume, et cette mesure prudente a obtenu les suffrages de presque tous les citoyens. Le Quiroga du Portugal est un jeune colonel, nommé Sépulvéda.

— On annonce qu'une nouvelle épidémie s'est déclarée à Cadix et à Xérès. La commission sanitaire de Pouilhac a reçu l'ordre de soumettre à une quarantaine rigoureuse tous les bâtimens venant de ces parages.

Par ordonnance du 24 août, le Roi a nommé sous-préfets : MM. de Briche, à Trévoux; de Conny (Félix), à Gannat; de la Bergerie, à la Palisse; Boutelaud, à Montluçon; Baudier, à Barcelonnette; Suleau, à Forcalquier; Ripert, à Sisteron; Golzart, à Vouziers; Saint-Martin-des-Islets, à Castelnaudari; Coriolis (Edouard-Gaspard), à Aix; Megret d'Etigny, à Murat; Dupré, à Saint-Flour; de Tessières, à Barbezieux; Saint-Léon, à Marennes; de Bonnaire de Gif, à Brives; de Beaumont, à Calvi; de Villeblanche (Geoffroy), à Loudéac; Colomb-d'Arcine, à Baune; d'Indy, à Nyon; de Foresta, à Châteaudun; Lastic, à Châteaulin; Savignhac, à Morlaix; de Larcy,

à Alais; Dortel de Tessan, au Vigan; Rey-Pailhade, à Lodève; Ardic, à Lectoure; de Castellane, à Béziers; Deslandes à Fougères; de Beauchamp, à Montfort; Besson, à Issoudun; Brault, à la Châtre; de Belleroche, à Dôle; Branges de Bourcia, à Poligny; Gacon, à Saint-Claude; de Saint-Brisson, à Dax; Duchesne, à Romorantin; de Prez-Cassier, à Roanne; de Sainte-Colombe, à Issengeaux; de Boispéan (Auguste), à Ancenis; Cornudet, à Figeac; Sylvestre, à Marmande; Woldemar de Brancas, à Nérac; Guizot, à Marvejols; Grignon, à Segré; Lemaistre, à Cherbourg; de Cressolles, à Lorient; de Tinseau, à Sarguemines; Druet-Desvaux, à Domfront; Matussières Dupeyraud, à Ambert; de Blair (Charles), à Saverne; Lepère, à Belfort; Bruys d'Ouilly, à Villefranche; Millon de Villiers, à Châlons-sur-Saône; Lambot de Fougères, à Saint-Calais; Gengoult-Knyls, à Boulogne; Thieulin, à Saint-Pol; Cartier, à Neufchâtel; Lebrun des Charmettes, à Coulommiers; Jollivet, à Courtenay; de Gabriac, à Carpentras.

Une autre ordonnance du même jour, nomme secrétaires-généraux des préfectures des départemens ci-après : MM. Varennes de Fenille, Ain; de Théis, Aisne; Pescatore, Allier; Clément, Alpes (Basses-); Farnaud, Alpes (Hautes-); de Boveron, Ardèche; Mecquenem, Ardennes; Rogniat, Arriége; Paillot de Loynes, Aube; Aubert de Vitry, Aude; Cabrière, Aveyron; d'Urre, Bouches-du-Rhône; Tinel, Calvados; Danterroche, Cantal; Deplas, Charente; Desgarets, Charente-Inférieure; Gravet, Cher; Bougelle fils, Corrèze; Armand, Corse; Jolivot, Côte-d'Or; Gacon, Côte-du-Nord; Cressant, Creuze; Campsecret, Dordogne; Jordan, Doubs; Roux, Drôme; de Gazan, Eure; d'Hamecourt, Eure et Loir; d'Antigny, Finistère; de Brigand, Gard; Delpy, Garonne (Haute-); Flotte-Montauban, Gers; Croneau, Gironde; Caravel, Hérault; de Lavillebrune, Ille et Vilaine; Bontalet, Indre; de Lafrillière, Indre et Loire; Besson, Isère; Clerget-Saint-Léger, Jura; Taigny, Landes; Desmeloizes, Loir et Cher; Anglès, Loire; Bonfils, Loire (Haute-); Fellonneau, Loire-Inférieure; Cailleau, Loiret; d'Hélyot, Lot; Trincand-Latour, Lot et Garonne; Guyot-des-Herbiers, Lozère; de Lévard, Maine et Loire; Sers, Manche; Roy, Marne; Bourlon-de-Rouvre, Marne (Haute-); Morice Larue, Mayenne; d'Agrain-des-Lubas, Meurthe; Servais, Meuse; le Bobinhec, Morbihan; Viville, Moselle; Deschamps, Nièvre; Leporquier-de-Vaux, Oise; de Pelet, Orne; Philis, Pas-de-Calais; Leterme, Puy-de-Dôme; Castillon de Saint-Victor, Pyrénées (Basses-); de Nays, Pyrénées (Hautes-); Delon, Pyrénées-Orientales; Wildermeth, Rhin (Bas-); Betting de Lancastel fils, Rhin (Haut-); Brugière de Laverchère, Rhône; de Rozières (Gasto), Saône (Haute-); Tupinier, Saône et Loire; Desjobert, Sarthe, Lecordier, Seine et Marne; Borel, Seine et Oise; Bouchet, Sèvres (Deux-); Dubergier, Somme; Marliave, Tarne; Saint-Félix d'Amoroux, Vaucluse; Savary de Lépinerays, Vendée; Boësnier, Vienne; Matthieu de Lachassagne, Vienne (Haute-); Teynier du Pradelet, Vosges; Sauvalle, Yonne.

Œuvres de Fénélon, archevêque de Cambrai, publiées d'après les manuscrits les plus originaux et les éditions les plus correctes, avec un grand nombre de pièces inédites (1).

C'est ici le commencement de l'ouvrage dont nous annonçâmes le *Prospectus* dans notre n°. 586; il en paroît deux volumes, dont le Ier. ouvre par une *Préface* qui est comme le *Prospectus* de toute la collection; nous en avons présenté un extrait dans le numéro cité. Cette *Préface* est suivie d'un *Avertissement* pour les ouvrages de la première classe; savoir, ceux de théologie et de controverse. Les éditeurs se proposent de mettre ainsi à la tête de chaque classe, ainsi qu'on l'a fait pour Bossuet, un *Avertissement*, où ils donneront la liste des écrits qui doivent suivre, avec une courte notice sur chacun d'eux, et quelques détails sur l'occasion et la date de leur composition et de leur publication, ainsi que sur les différentes éditions qui en ont paru. Ces sortes de *Préfaces* particulières doivent être courtes et précises, et faire bien connoître les ouvrages; et à en juger par celle de la première classe, elles rempliront parfaitement cet objet.

Les éditeurs ont divisé cette première classe en

(1) La collection, y compris l'Histoire, contiendra environ 20 vol. de 500 pages chacun. Le prix de chaque volume sera de 5 fr. 50 c. pour les souscripteurs. Aussitôt que chaque livraison sera en vente, les volumes publiés se paieront 6 fr., et ceux à paroître 5 fr. 50 cent. On souscrit, à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal; et à Versailles, chez Lebel.

trois sections, dont la Ire. renferme tous les ouvrages de métaphysique et de théologie qui n'appartiennent pas aux controverses du quiétisme et du jansénisme; la IIe. contient les écrits relatifs au quiétisme, et la IIIe. ceux qui ont rapport au jansénisme. La Ire. section, la seule dont il soit question en ce moment, formera les trois premiers volumes de la collection. Le premier des ouvrages dont elle se compose est le *Traité de l'existence et des attributs de Dieu*, qui n'est, suivant le chevalier de Ramsay, que l'ébauche d'un grand ouvrage que Fénélon avoit entrepris dans sa jeunesse, et que d'autres travaux ne lui ont pas permis d'achever. L'auteur y prouve l'existence de Dieu par le spectacle de la nature, par la connoissance de l'homme et par les idées intellectuelles, et il développe cette preuve, tantôt avec une richesse d'images qui charme le lecteur, tantôt avec une précision d'idées qui satisfait l'esprit. La première partie de ce *Traité* fut imprimée à l'insu de l'auteur, en 1712, et les deux réunies furent publiés, en 1718, par le chevalier de Ramsay.

Mais cette édition, et toutes celles qui l'ont suivie, on sera peut-être étonné de l'apprendre, ne sont point conformes aux manuscrits originaux qui existent encore, et que les nouveaux éditeurs ont eus sous les yeux. Ils ont remarqué avec surprise qu'on avoit changé la coupe des phrases, et jusqu'à la division des chapitres, supprimé ou corrigé des passages, inséré dans le texte des gloses étrangères, sans parler d'un grand nombre de fautes qu'il faut sans doute attribuer aux imprimeurs ou aux réviseurs des épreuves. Quelle peut être la cause de ces altérations? Ramsay

ou les autres auroient-ils eu la prétention d'éclaircir quelques passages d'une métaphysique très-élevée, ou bien se seroient-ils choqués du doute méthodique où Fénélon se place d'abord, à l'exemple de Descartes? C'est la conjecture la moins défavorable pour eux.

Au surplus, ces altérations tombent principalement sur la seconde partie du *Traité*. On n'a eu à corriger dans la première que des divisions inexactes et des fautes d'inadvertance. On a suivi pour cette première partie l'édition de 1718, dont on a conservé les sommaires à la marge. C'est dans la seconde partie que les changemens sont les plus importans, les plus nombreux et les plus difficiles à expliquer. Des divisions omises ou déplacées, des titres inexacts, des passages défigurés, des interpolations inutiles, des suppressions sans objet, voilà ce qui frappera ceux qui, sans même avoir le manuscrit sous les yeux, compareront les anciennes éditions, et même celle du clergé, avec l'édition nouvelle. Le chapitre V, *de la nature et des attributs de Dieu*, est un de ceux qui avoient souffert le plus d'altérations; on y avoit inséré une glose pour prévenir de mauvaises interprétations que le texte de Fénélon suffisoit pour réfuter. Le paragraphe 74e. et les suivans jusqu'au 82e., se trouvoient omis dans les éditions précédentes; on les a rétablis dans celle-ci d'après le texte original.

Quelquefois les anciens éditeurs ont dû se fatiguer beaucoup pour changer des endroits qu'apparemment ils n'entendoient pas bien, et cette peine malheureuse n'a servi qu'à obscurcir ou délayer ces passages; qu'à rendre l'idée plus foible ou l'expression moins pittoresque. Nous en citerons un exemple. Fénélon ter-

mine un article sur l'immensité de Dieu par une prière, où il dit entr'autres:

« Ce n'est point en parcourant la multitude de vos perfections que je vous conçois bien; au contraire, en les multipliant pour les considérer par divers rapports et diverses faces, je vous affoiblis, je vous diminue; je me diminue, je m'affoiblis, je me confonds : cet amas de parcelles divines n'est plus parfaitement mon Dieu; ces infinis partagés et distingués ne sont plus ce simple infini qui est le seul infini véritable ».

Les anciens éditeurs avoient craint apparemment que ces expressions : *je vous affoiblis, je vous diminue*, en parlant à Dieu, ne parussent trop hardies, et ils y avoient substitué cette tournure languissante : *j'affoiblis, je diminue l'idée que j'ai de vous*; et au lieu de *cet amas de parcelles divines n'est plus parfaitement mon Dieu*, ils avoient fait une correction moins heureuse encore par cette phrase insignifiante : *cet amas de paroles diverses n'est plus mon Dieu.*

Cet exemple, auquel nous pourrions en ajouter beaucoup d'autres, car ces altérations sont assez fréquentes; cet exemple, dis-je, et les détails qui précèdent, montrent combien cette édition l'emportera sur les précédentes. On croyoit avoir le texte de Fénelon dans sa pureté, on ne l'avoit pas; et si le *Traité de l'existence de Dieu*, même avec les défauts qui en déparoient la beauté, a remporté d'illustres suffrages, entr'autres celui de Leibnitz; si on l'a traduit dans toutes les langues de l'Europe, il est à croire qu'il n'aura pas moins de succès lorsqu'il est rendu à sa pureté primitive.

Les *Lettres sur divers sujets de religion et de méta-*

physique sont la suite et le complément du *Traité de l'existence de Dieu*. Elles parurent, pour la première fois, en 1718, avec une *Dédicace* au duc d'Orléans, par le marquis de Fénélon; on les a reproduites dans les *Œuvres philosophiques* de l'archevêque de Cambrai, imprimées à Amsterdam, 1731, 2 vol. in-12. Il n'y avoit alors que cinq *Lettres*, auxquelles le père Querbeuf en ajouta deux autres sur les mêmes matières. Il paroît, par l'édition de 1718, que quelques-unes de ces *Lettres* furent écrites, en 1713, au duc d'Orléans, depuis régent, qui avoit communiqué à Fénélon ses difficultés sur la religion; mais on ne sait pas bien quelles sont les *Lettres* qui furent réellement adressées au prince. Le nouvel éditeur donne ses conjectures à cet égard. Il a disposé toutes les *Lettres* dans un nouvel ordre, commençant par celles qui sont employées à établir les vérités fondamentales de la religion, et finissant par celles qui supposent ces mêmes vérités établies. Fénélon, dans ces *Lettres*, combat tour à tour les déistes, Spinosa et les protestans; il montre la nécessité d'un culte, et les moyens donnés à l'homme pour arriver à la connoissance de la vérité. Là, comme dans le *Traité*, son style est toujours clair, même dans les discussions métaphysiques, et plein de mouvement sur les sujets qui y prêtent.

Le *Traité* et les *Lettres* remplissent le Ier. volume; nous parlerons une autre fois des ouvrages dont se compose le IIe. volume; mais nous ne finirons point sans remarquer l'exactitude, la mesure et le goût qui paroissent présider à cette édition. L'*Avertissement* est fort bien écrit, et les détails qu'on y donne sur les divers écrits de Fénélon annoncent une sage cri-

tique, des recherches soigneuses, et un excellent esprit.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le Mandement de S. Em., que nous avions annoncé dans notre dernier numéro, a paru, sous la date du 18 septembre, et est adressé au clergé du diocèse. M. le cardinal se félicite de pouvoir offrir à ses prêtres le secours de ces retraites salutaires, si recommandées par les saints, où chacun trouve à se renouveler dans l'esprit de sa vocation. Il y aura deux retraites cette année; l'une, qui commencera le lundi 2 octobre, et finira le dimanche 8, aura lieu au grand séminaire Saint-Sulpice; l'autre, qui commencera le lundi 16 octobre, et finira le dimanche 22, se fera au petit séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet. Les deux s'ouvriront par une messe du Saint-Esprit, qui sera célébrée par M. l'archevêque, et S. Em. adressera ensuite un mot d'exhortation aux ecclésiastiques de la retraite. Soir et matin, il sera prononcé un discours, et de plus, à une heure, il y aura une conférence. Le réglement de la retraite est imprimé à la suite du Mandement, dont MM. les curés sont invités à donner connoissance aux ecclésiastiques qui résident sur leurs paroisses. MM. les curés de la ville et du diocèse auront au grand séminaire, pour tout le temps de la retraite, chacun une chambre où ils pourront se retirer pendant l'intervalle des exercices; ceux qui désireroient y passer la nuit sont priés d'en prévenir d'avance, afin qu'on leur prépare un coucher. MM. les prêtres qui désireroient suivre la retraite du petit séminaire, y trouveront une chambre et un coucher; le nombre en est borné à soixante; mais ceux qui ne pourroient avoir une chambre, auront néanmoins la faculté de suivre les exercices, en donnant d'avance leurs noms, afin

qu'on leur délivre une carte d'entrée. Ces deux retraites seront annoncées aux prônes, et il sera chanté, les dimanches 1er. et 15 octobre, dans les églises et paroisses, l'hymne *Veni Creator*, pour attirer la bénédiction de Dieu sur ces exercices : les fidèles sont invités à prier pour cet objet. L'une et l'autre retraite sera terminée par une messe d'actions de grâces, qui sera suivie d'un discours, et de la rénovation des promesses cléricales faite entre les mains de M. l'archevêque.

— Le 20 septembre, M. Heyman, israélite, âgé de 33 ans, a fait abjuration, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, entre les mains de M. l'abbé Œgger, après s'être convaincu de la divinité du christianisme; le même ecclésiastique lui a conféré le baptême, et dans cette cérémonie, M. le marquis de la Suze, pair de France, a bien voulu être parrain, et Mme. de Verdun, femme de l'intendant de MONSIEUR, a été marraine. M. l'abbé Œgger a prononcé, entre la cérémonie du baptême et la messe à laquelle le nouveau chrétien a communié, une instruction sur la divinité de Jésus-Christ, et a fait sentir l'héroïsme de ses vertus et le divin éclat qui brille dans toute sa vie, et surtout dans sa passion. Comment, a-t-il dit, est-il possible de méconnoître celui dont les exemples ont été si étonnans, dont les miracles sont incontestables, dont l'histoire se rattache à celle de tout le genre humain, et qui a eu sur l'univers une si grande influence que dix-huit cents ans après sa mort de nouvelles conquêtes viennent ajouter chaque jour à son empire? L'orateur a fait des vœux pour voir rentrer dans l'unité ceux que leur naissance ou leurs passions en tiennent encore éloignés. Le néophyte a témoigné beaucoup d'attention pendant ce discours, et de piété pendant la cérémonie.

— On se dispose dans un grand nombre de lieux à faire la neuvaine à saint Remi, que nous avons annoncée dans un de nos numéros précédens, et un concert de prières va s'élever de toutes parts vers le ciel pour

demander sa protection et ses grâces pour ce royaume et pour l'Eglise. En même temps les prières continuent pour Mme. la duchesse de Berri. A Alençon, des dames vertueuses se sont réunies pour faire célébrer des messes et des neuvaines à cette intention, et quelques-unes en font célébrer de particulières pour le même objet. Les dames de Dijon se réunissent aussi depuis long-temps à cette fin. A Vesoul on a fait de semblables neuvaines, et l'aumônier du 2e. régiment de cuirassiers, qui y est en garnison, a dit des messes auxquelles les officiers assistent avec empressement. A Silvanez (Aveyron), une messe a été dite le jour de la fête de la Nativité, et les étrangers qui se trouvoient aux bains, comme les habitans du pays, se sont joints aux prières de l'Eglise : dans les paroisses environnantes, les mêmes vœux ont été offerts au ciel ce jour-là.

— Les Sœurs de Saint-André, dont nous avons souvent parlé, et qui avoient commencé à Maillé, dans le diocèse de Poitiers, viennent de transférer leur chef-lieu dans un ancien couvent de Fontevristes à la Puie, à quelques lieues de Maillé, et dans le même diocèse; elles ont acheté cette maison, avec l'aide des libéralités de personnes pieuses de Paris qui prennent un vif intérêt à cette institution. On sait qu'elle est due au zèle de M. Fournet, ancien curé de Maillé, au diocèse de Poitiers, et de Mlle. Béchier, fille vertueuse qui eût pu se distinguer dans le monde, si la grâce ne lui avoit inspiré d'autres desseins. Ils commencèrent, il y a quelques années, leur établissement à Maillé, dans la vue de répandre l'instruction dans les campagnes; ainsi leur but est à peu près le même que celui des Sœurs d'Evron, dont nous avons parlé dernièrement. Cette congrégation étoit encore nouvelle et peu connue, quand des personnes pieuses de la capitale en ayant ouï parler, crurent y voir un moyen de venir au secours de la jeunesse dans les campagnes qui avoisinent Paris. On obtint quelques sujets, et on forma à Issy une maison

qui est aujourd'hui assez considérable, et qui a donné naissance à divers autres établissemens, à Antony, à Ivry, à Meudon, à Bruyères, etc. Des princesses et des personnes d'un haut rang ont favorisé des fondations si utiles pour l'instruction de la jeunesse. La congrégation acquiert de jour en jour plus de consistance. Dans le nouveau chef-lieu, plus de soixante filles de toutes conditions s'exercent à la pratique de la pauvreté et des vertus religieuses, ainsi qu'aux fonctions auxquelles elles se destinent. Dernièrement, M. l'évêque de Poitiers est allé les visiter. Il a été reçu par le supérieur, qui est en même temps l'aumônier de la maison, et par toute la communauté. Le prélat a célébré la messe et a donné la confirmation. Une autre cérémonie a succédé à celle-là. Après l'invocation du Saint-Esprit et une exhortation relative à la circonstance, quarante-quatre filles, déjà éprouvées, se sont présentées devant M. l'évêque; vingt-six d'entre elles ont pris l'habit religieux de leur institut, quinze ont prononcé leurs premiers vœux entre les mains du prélat, et trois ont fait leurs derniers vœux suivant les règles de leur institut. La cérémonie a duré près de quatre heures; les prêtres des environs y étoient réunis avec un grand nombre de fidèles, et ont été édifiés de la piété des Sœurs. A son départ, M. de Bouillé a été complimenté par la supérieure, et a répondu avec beaucoup de bonté. Dans le même temps, les Sœurs des maisons auprès de Paris se réunissoient à Issy, et profitoient du temps des vacances pour faire une retraite annuelle; elles étoient au nombre de vingt-cinq. M. l'abbé Cailleau, missionnaire de France, s'est chargé de diriger les exercices de la retraite, qui a commencé le 2 septembre, et fini le jour de la fête de la Nativité de la sainte Vierge.

— M. l'évêque de Séez a terminé la visite des cantons de son diocèse; partout son ministère a recueilli d'abondantes consolations, et si l'étendue de la moisson et la disette d'ouvriers lui ont procuré souvent de tristes

sujets de réflexions, l'empressement des peuples lui a montré que les sentimens de religion n'étoient point entièrement effacés, et qu'ils n'avoient besoin, pour acquérir une nouvelle force, que de circonstances plus heureuses. Les villes comme les campagnes ont rivalisé de zèle et de dévouement. A Alençon, le prélat a visité, pendant trois jours, les trois principales églises, et y a prêché; il a été suivi et écouté avec un respect religieux. Il a confirmé un grand nombre de personnes dans l'église Notre-Dame, et a reçu, le 13 juillet, l'abjuration d'un ancien militaire suisse, nommé Daniel Christian, qui avoit été instruit et préparé par un des vicaires de la paroisse. L'église étoit remplie par le concours des fidèles, et un discours a été prononcé par M. l'abbé Rattier, grand-vicaire du diocèse. Daniel Christian a montré, pendant toute la cérémonie, beaucoup de recueillement et de piété. Il a communié à la messe célébrée par M. l'évêque, et a reçu la confirmation des mains du prélat. Au retour de sa visite pastorale, M. Saussol a pris une mesure importante pour le bien du diocèse. Les écoles ecclésiastiques, formées précédemment par M. de Boischollet avec le concours de la charité des fidèles, avoient été supprimées par un de ces décrets *ab irato*, trop fréquens sous le despote, et on n'avoit pu y suppléer pendant la longue vacance du siége. Aujourd'hui, tout le monde sent la nécessité de rétablir une ressource si précieuse, et sans laquelle le grand séminaire manqueroit bientôt de sujets. La ville de Séez a offert à M. l'évêque un local vaste et commode pour cet établissement; mais le local a besoin de réparations considérables pour être adapté à cet usage. Il faut de plus le meubler, et il faut aussi pourvoir à l'entretien des élèves qui se présentent, et dont la plupart sont peu aisés. M. l'évêque vient d'adresser à ce sujet une circulaire à MM. les curés, sous la date du 14 août. Il les engage à faire sentir aux fidèles l'importance de cet établissement, et à solliciter leur

concours pour une œuvre qui les touche de si près. Des quêtes ont été faites en conséquence dans les différentes paroisses, et elles ont déjà produit, et notamment à Alençon dans la paroisse Notre-Dame, plus qu'on n'auroit osé l'espérer, vu la diminution d'un grand nombre de fortunes. La direction de cette bonne œuvre a été confiée par le prélat à M. l'abbé Rattier, docteur de Sorbonne, ancien chanoine et grand-vicaire de Boulogne, ecclésiastique aussi recommandable par sa piété que par ses talens, qui demeuroit dans le pays de Munster, et qui a consenti à venir donner ses soins au diocèse qui l'a vu naître. Le choix d'un coopérateur aussi distingué est d'un heureux présage pour le succès de l'œuvre dont il s'agit. M. l'évêque recommande de tenir une note exacte de tout ce qui sera donné à cet effet, soit par les particuliers, soit par les paroisses en corps, et il se propose même de publier cet état, sauf pour les personnes qui désireroient ne pas être connues.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a fait remettre une somme de 800 fr. à M. le maire de Saint-Céré, pour les malheureux habitans de cette paroisse qui ont le plus souffert des derniers orages.

— Le 20, S. A. R. MADAME a visité l'infirmerie Marie-Thérèse, établissement de charité dont nous avons déjà eu occasion de parler plusieurs fois, et que cette auguste Princesse a pris sous sa protection.

— Le *Journal officiel* annonce que l'heureuse délivrance de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri est attendue de moment en moment; les canonniers des Invalides sont, dit-il, à leur poste, et attendent le signal qui doit annoncer cet événement à la capitale.

— Le 19, la cour d'assises de Paris a condamné le nommé Pasteur, déjà détenu depuis deux ans à Bicêtre, à cinq ans de prison et 500 fr. d'amende, comme coupable d'avoir attaqué publiquement l'ordre de successibilité au trône; d'avoir

outragé la morale publique et religieuse en exprimant sa joie de l'assassinat du duc de Berri, et d'avoir proféré des paroles offensantes contre la famille royale. Pasteur avoit joint à ces propos coupables des déclamations dans le goût de celles de 1793, contre les prêtres, et même des éloges de Robespierre.

— Le 19, le sieur Legracieux, ancien éditeur responsable de la *Renommée*, détenu par suite de sa condamnation dans l'affaire de la *souscription nationale*, a été amené devant la cour d'assises, au sujet de la plainte en calomnie portée contre lui par le commandant de la garde nationale de Marseille et le corps municipal de la même ville. Le prévenu ayant demandé à être jugé par défaut, la cour l'a condamné à deux ans de prison et 5000 fr. d'amende.

— Le Roi a accordé la décoration d'officier de la Légion-d'Honneur à M. Mouchard, garde-du-corps de S. A. R. Monsieur, pour la conduite ferme et courageuse que montra cet officier quand il fut assailli, dans la soirée du 2 mai, par des assassins qui vouloient lui enlever le mot d'ordre.

— La chambre d'accusation de la cour royale de Paris a renvoyé devant la cour d'assises, le chef d'escadron Duvergier, et dix autres individus, prévenus d'avoir pris une part active aux attroupemens du 5 juin et des jours suivans. Douze autres individus, arrêtés pour la même cause, ont été mis en liberté.

— Le 19, la commission des douze pairs nommés pour statuer sur le sort des individus impliqués dans la conspiration du 19 août, s'est assemblée pour entendre le rapport de la première commission, et a prononcé l'arrêt de mise en liberté des sieurs Larché, sous-lieutenant de la légion de la Meurthe; Cochet, capitaine au 2e. régiment de la garde, et Bonaric, capitaine de la légion du Nord.

— Le sieur Bidault, ancien éditeur du *Constitutionnel*, condamné, le 13 mai dernier, à 11,000 fr. d'amende et deux ans de prison, s'est constitué prisonnier le 20.

— Le sieur Cugnet de Montarlot vient d'être informé par M. le procureur du Roi, que la cour royale de Besançon a ordonné que l'instruction qui le concerne sera jointe à celle faite contre les sieurs Guillemin, Combes, Planzeaux et autres.

— Le tribunal de première instance de Paris a renvoyé devant la cour royale, le sieur Rey, de Grenoble, comme pré-

venu de diffamation contre M. le lieutenant-général Donadieu. Le sieur Regnier, et les autres habitans de Grenoble, sont étrangers à l'impression et à la publication de l'écrit dénoncé, dont le sieur Rey est seul l'auteur.

— M. A. Choppin-d'Arnouville ayant accusé les électeurs royalistes de l'Isère d'avoir coopéré à l'élection de M. Grégoire, et ayant de plus désigné, dans un écrit publié récemment, plusieurs de ces électeurs par les lettres initiales de leurs noms, M. Gabriel du Bouchage, qui a cru y reconnoître son nom, défie M. Choppin-d'Arnouville de remplir les initiales, et déclare que, s'il l'ose, les explications les plus satisfaisantes seront données au public.

— Le 20, le nommé Lepage, militaire amputé, décoré de la croix de la Légion-d'Honneur, a été condamné, par la cour d'assises, à neuf mois de prison, pour cris séditieux. C'est la troisième fois qu'il est jugé pour ce délit.

— M. le procureur du Roi près la cour d'assises de Rennes s'est pourvu en cassation contre l'arrêt, rendu par cette cour, dans l'affaire des étudians accusés d'outrages envers M. de Corbières.

— Le 17, la cour d'assises de Bordeaux a condamné à un an de prison, à 2000 fr. d'amende, à cent cinquante exemplaires du jugement et aux frais du procès, le sieur Pujol, éditeur responsable du journal *la Tribune*, pour la publication d'un article dans lequel le maire et le corps municipal de Bordeaux étoient indignement calomniés.

— Le 17, plusieurs individus prévenus d'avoir pris part aux rassemblemens tumultueux qui ont eu lieu à Nantes, dans le courant du mois de juin, ont été acquittés par la cour d'assises de cette ville.

— Le général Carnot est de retour à Magdebourg. Pour justifier sa disparition soudaine, il a dit qu'il avoit été obligé d'aller à Halberstadt, où il fait imprimer des *Mémoires* sur sa vie.

— Le gouvernement prussien a fait fermer, à Berlin, les loges de franc-maçonnerie.

— Le 4 de ce mois, les galériens de Civita-Vecchia, au nombre de seize cents, devoient briser leurs fers, se répandre dans la ville, et y former une république, après avoir chassé les autorités. Mais le gouvernement romain, qui en avoit été informé, avoit pris de sages mesures pour déjouer leur com-

plot, et le bon esprit des troupes et des habitans s'est fait remarquer dans cette circonstance difficile. Le 5 au matin, la révolte étoit appaisée.

— Lisbonne et plusieurs autres grandes ville du Portugal continuent toujours à ne pas être favorables à la révolution d'Oporto. Le comte d'Amarante, qui occupe, au nom de la régence, plusieurs places très-importantes, a fait paroître une proclamation très-vive contre la junte d'Oporto. On annonce qu'un escadre formidable a fait voile d'Angleterre pour Lisbonne, pour soutenir la régence contre les projets révolutionnaires.

— Le 31 août, le général Pépé s'est embarqué pour la Sicile avec quatre mille hommes de troupes; il doit rejoindre les trois mille hommes qui sont déjà en Sicile, et prendre position devant Palerme, pour réclamer les soldats napolitains qui ont été fait prisonniers.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, j'ai le malheur de me trouver en opposition avec M. l'évêque d'Angoulême; voici ce qui a donné lieu à une situation qui m'afflige. Les maux de ce diocèse étoient grands, et j'y étois fort sensible. Je fis imprimer une Lettre où j'invitois mes confrères à envoyer une adresse au Roi, et à offrir une contribution sur nos traitemens, afin d'obtenir l'installation de notre évêque de Périgueux, qui avoit été nommé et institué en vertu du Concordat de 1817. Le but et l'intention de cette Lettre furent unanimement approuvés par le clergé du département de la Dordogne. Seulement quelques expressions de cette Lettre, et d'une autre à M. le préfet sur les fêtes supprimées, ayant été jugées trop vives, je me hâtai de les retirer; et il en circula un très-petit nombre d'exemplaires. Néanmoins je fus interdit pour ce fait par M. l'évêque d'Angoulême, et j'ai été obligé de me retirer à Bordeaux, où M. l'archevêque a bien voulu me recevoir.

J'avois entrepris, peu de temps auparavant, la réfutation d'un ouvrage où M. Lacombe étoit fort maltraité. J'ai cherché, dans ma réfutation, à montrer la validité du ministère épiscopal de ce prélat, mais je n'ai pu disconvenir qu'il avoit donné prise sur lui par quelques opinions et quelques dé-

marches. Ce petit ouvrage, *Avis à la petite église et aux ennemis de Pie VII*, étoit achevé et livré à l'impression, lorsque me voyant placé hors de la juridiction de M. Lacombe, et privé, par une défense expresse insérée dans mon *Exeat*, de la faculté de célébrer la messe dans mon canton et dans le lieu de ma naissance, ému de ce traitement, je fis aussi imprimer, en forme de note, à la suite de mon ouvrage, toute la correspondance que j'avois eue avec mon évêque sur les affaires de l'Eglise; seulement je m'abstins d'y mettre mon nom.

On a fait grand bruit de cet ouvrage, et on a fatigué de plaintes un vieillard infirme et malheureux. Peut-être trouveroit-on dans mon écrit quelques expressions vives. Je déclare donc que je me soumets d'avance au jugement qu'en porteront mes supérieurs, et que je suis disposé à faire tout ce qu'ils m'ordonneront pour l'acquit de ma conscience et l'honneur de la religion, non-seulement pour ce qui concerne la doctrine, que je crois néanmoins à l'abri de tout reproche, mais encore pour ce qui touche la personne et la dignité de M. l'évêque d'Angoulême.

En conséquence, et pour que mon ancien évêque soit bien convaincu que je ne veux conserver aucun ressentiment de tout ce qui s'est passé, je demande pardon à Dieu et au prélat de tout ce qui peut l'avoir justement offensé dans mes écrits ou dans ma conduite, et je prie Dieu qu'il nous inspire à tous un véritable esprit de charité.

B. DUCHAZAUD.

Bordeaux, 15 septembre 1820.

LIVRE NOUVEAU.

La Vie et la Mort de Mgr. le duc de Berri : poème élégiaque; par M. le chevalier de Loizerolles, ancien chevau-léger (1).

Le triste événement qui souillera à jamais nos annales a déjà inspiré des discours éloquens, des récits pleins de sensi-

---

(1) In-8°.; prix, 1 fr. 50 c. et 1 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez Dentu; et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

bilité, des élégies touchantes. Un nouveau poète vient aussi apporter sur la tombe du Prince le tribut de sa douleur. M. de Loizerolles peint rapidement, dans ses vers, la vie de Mgr. le duc de Berri, ses qualités brillantes, sa mort funeste. Un tel ouvrage n'est pas susceptible d'analyse, et nous ne pouvons mieux le faire connoître qu'en citant quelque passage. Nous sommes obligés de nous borner à ce morceau, qui termine le poème :

Vous qui voyez finir la majesté suprême
De tous ces potentats privés du diadême,
O murs de Saint-Denis, où dorment à la fois
Les cendres des héros et les cendres des Rois,
Mon regard, au milieu de tant d'ombres célèbres,
Se plonge, avec BERRI, sous tes voûtes funèbres!
Ont-elles entendu, pour LOUIS le martyr,
L'écho de nos douleurs plus long-temps retentir?
O veuve d'un héros, dont la sainte prière
Fit descendre du ciel un rayon de lumière,
Il s'ouvre aussi pour toi, s'attendrit sur ton sort,
Et rallume un flambeau que fit pâlir la mort.
Ranime ton espoir, auguste CAROLINE!
Non, Dieu ne voudra point sécher dans sa racine
La tige des Bourbons! Pour consoler LOUIS,
Que son sang précieux renaisse dans ton fils!
Que ce Roi, des Capets éternise la race!
Que jamais de nos lis la splendeur ne s'efface!
Sur toi, du créateur accomplis le dessein;
Veille sur le trésor qui repose en ton sein.
Calme le désespoir de ta double patrie:
Ecoute, à tes genoux qu'elle embrasse attendrie,
La France t'invoquer, t'implorer chaque jour
Par ses cris de douleur, de respect et d'amour!

A la suite du poème sont des notes historiques de quelque étendue. Il appartenoit à l'auteur, qui a servi avec honneur sous les drapeaux de la fidélité, de parler des campagnes du prince de Condé, et de célébrer le retour de nos Princes. M. de Loizerolles a déjà publié plusieurs petits poèmes qui respirent les mêmes sentimens, comme le *Martyre de Louis XVI*, et *la Mort de Loizerolles*. Il donne aussi dans ses notes des détails plus exacts que ceux qui ont été publiés dans quelques écrits sur la mort de son père.

Cet ouvrage tire peut-être un nouvel intérêt des circonstances où nous l'annonçons, et de l'attente générale d'un événement si important pour le présent et pour l'avenir.

Sur des écrits publiés par des ministres de Genève.

Dans le désir que nous avons de compléter les notions que nous avons données de temps en temps sur l'état du protestantisme à Genève, nous devons faire mention de quelques écrits et de quelques événemens qui peuvent jeter du jour sur cette matière, et montrer de plus en plus l'esprit qui domine dans cette ancienne métropole du calvinisme. Dans notre no. 481, nous parlâmes d'une *Lettre* adressée par M. Ferrary, curé du Grand-Sacconex, au pasteur Cellerier; cette *Lettre* avoit été publiée le 26 janvier 1819. Le 24 février suivant, le conseil d'Etat de la république témoigna son improbation des écrits publiés de part et d'autre, et invita tous les ecclésiastiques à s'abstenir de pareils débats. Le clergé catholique pouvoit se croire non compris dans cette invitation; car la liberté de la défense ne devoit pas être ôtée à ceux contre qui l'agression avoit été constamment permise. Toutefois plusieurs de ses membres, qui avoient préparé une réplique à M. Chenevière, et une réfutation d'un livre élémentaire que l'on distribuoit au collége, et où l'on combattoit directement les dogmes catholiques; plusieurs ecclésiastiques, dis-je, crurent devoir s'abstenir de publier leur travail; mais cette sage retenue ne paroît pas avoir été appréciée comme elle le méritoit. On continua, de l'autre côté, à publier ou à faire annoncer des Opuscules plus ou moins hostiles. Parmi ces écrits se distingue éminemment la brochure de M. Chenevière, intitulée : *Principaux faits de l'Histoire sainte et de l'Histoire de l'Eglise chrétienne.* L'auteur semble s'y être proposé surtout trois choses, de naturaliser l'histoire sainte, d'insulter à l'église romaine, et de

tourner en dérision les professions de foi. Il a été dit que le gouvernement génevois avoit fait témoigner à M. Chenevière combien il improuvoit un écrit si peu mesuré; cependant il fut cité avec éloge, le 14 juin 1819, à la cérémonie de la distribution des prix, par le ministre Vaucher, pasteur et professeur d'histoire ecclésiastique.

Un autre écrit remarquable dans le même genre est le Discours prononcé au consistoire, le 14 janvier 1819, par M. le pasteur Defernex. L'auteur y combattoit ouvertement ceux qui n'adoptoient pas les opinions sociniennes de sa compagnie. Un passage de son Discours étoit surtout de nature à étonner les amis de la révélation dans toutes les communions chrétiennes; ainsi parloit l'auteur, à la page 20:

« Genève jouissoit depuis près d'un siècle du calme religieux; elle pouvoit hardiment soumettre sa croyance à l'examen de sa raison; séparer les vérités fondamentales, incontestablement enseignées dans l'Evangile, de celles qui ne sont pas d'une égale importance; elle pouvoit, en s'attachant fermement aux unes, suspendre son jugement sur les autres, attendre que de nouvelles lumières lui permissent de prononcer avec plus de maturité. Mais cet heureux privilége elle le possédoit comme à l'insu des autres églises: contente de jouir de la paix, elle n'aspiroit point à paroître avoir secoué un joug auquel, partout ailleurs, on étoit encore trop asservi pour qu'elle pût espérer de faire goûter ses principes. Cependant on l'accuse de s'écarter de la doctrine reçue, de mettre moins d'importance à certains dogmes; on la presse de répondre; elle hésite, elle craint d'engager des querelles: on insiste, et, quoique décidée à demeurer fidèle au silence que les circonstances et les chefs de l'Etat lui imposoient, elle laisse, en quelque sorte, échapper son secret, qui, révélé à certaines époques, eût révolté les esprits, et à d'autres n'eût fait aucune sensation ».

Il faut avouer que ce passage donne lieu à de singulières réflexions. M. Defernex a toute raison de parler de la *hardiesse* d'une église qui se félicite d'un pa-

reil *privilége*, qui arrange ainsi sa croyance *à l'insu des autres églises*, qui *suspend son jugement* sur certaines *vérités* pendant près d'un siècle, et qui, non contente des *lumières* de l'Evangile, en attend tranquillement de *nouvelles*, qui *secoue le joug* d'abord avec timidité et sans vouloir encore *paroître*, qui *hésite* à répondre courageusement quand on l'interroge sur sa foi, qui a un *secret*, qui le *laisse échapper* comme malgré elle, et qui convient qu'autrefois *il eût révolté les esprits*. Ainsi depuis soixante ans (1) l'église de Genève étoit conduite secrètement par ses pasteurs vers un but qu'ils n'annonçoient pas, de peur de *révolter les esprits*; ils préparoient leur ouvrage en silence, et attendoient le moment de *faire goûter leurs principes*, et d'engager les autres à *secouer* aussi *le joug*. Que dire de ce manège et de ces artifices, et de quoi faut-il plus s'étonner, ou de l'astuce hypocrite qui les a mis en usage, ou de l'impudence qui les avoue et qui s'en fait honneur? Combien elle est loyale, franche et chrétienne, cette marche de pasteurs qui travaillent sourdement à changer la foi de leur troupeau; qui ne veulent dire, ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas; qui ont eu pendant soixante-dix ans un *secret*, qui en ont peut-être encore un; et quel fond faire sur

(1) Un fait particulier, attesté par des protestans témoins oculaires, encore vivans, confirme tout ce qu'a avancé M. Henri-Louis Empaytaz, dans sa brochure intitulée : *Considérations sur la divinité de Jésus-Christ*, pour prouver que la Compagnie des Pasteurs de Genève suit avec persévérance sa marche vers le socinianisme depuis environ l'année 1770. Dans l'intervalle de 1762 à 1764, la Compagnie des Pasteurs supprima dans l'enseignement du collége l'étude de l'ancien Catéchisme, et le remplaça par un Catéchisme modifié *à la socinienne*. Le gouvernement, informé de cette innovation, envoya un jour un auditeur, accompagné d'un homme chargé d'une hotte remplie d'exemplaires du Catéchisme supprimé. Ce magistrat fit enlever tous les Catéchismes nouveaux, et distribuer les anciens. Mais la vénérable Compagnie ne se désorienta point; avant l'année 1776, elle avoit déjà rétabli dans l'enseignement classique l'usage du Catéchisme d'Osterwald, corrigé par le socinien Vernes.

la déclaration de gens si mystérieux, si équivoques, si *doubles*, qu'on nous permette le mot, si habiles à tromper et à séduire? Protestans de Genève! voilà vos guides; protestans de France! voilà les docteurs dont vous prisez l'enseignement et les conseils, et que vous chargez de vous former des pasteurs et des maîtres! Quelle doctrine vos jeunes candidats du ministère iront-ils puiser à cette école de dissimulation et de ruses, et quelles lumières avez-vous à attendre de cette Compagnie qui ne sait que *suspendre son jugement* sur quelques *vérités*, *secouer le joug* sur d'autres points, et qui s'en vante?

Cette témérité et ces inconséquences sont relevées dans une brochure qui a pour titre : *Genève religieuse en mars 1819*, par A. Bost, ministre du saint Evangile; brochure in-8°. de 92 pages. M. Bost appartient à la classe des ministres qui se sont prononcés contre les doctrines sociniennes; il s'est joint à la nouvelle église qui s'est formée à Genève, et il la justifie contre les attaques de la Compagnie des Pasteurs. Il déduit les conséquences du socinianisme qui a prévalu à Genève; on n'en rejette que le nom, mais au fond on en adopte toute la doctrine; on ne s'arrête même pas au socinianisme, dit M. Bost, dont il faut citer les paroles :

« Plus bas encore que le socinianisme; mais tout près de lui (c'est-là qu'on s'achemine en passant par les degrés précédens; c'est-là que sont arrivées, en Allemagne, des provinces presque entières; en Suisse, des pasteurs déjà en trop grand nombre; c'est-là que se trouvent déjà, sans le dire, bien d'autres conducteurs de troupeaux, qui n'attendent que le moment pour professer ces mêmes principes); plus bas, dis-je, on en vient enfin à renier ouvertement tous les miracles de la Bible. Tout s'explique naturellement; Jésus-Christ n'étoit pas mort, il n'avoit qu'une apoplexie; le Jourdan s'est desséché, parce qu'un énorme rocher tomba dans son lit; Jésus-Christ ne guérissoit que parce qu'il employoit le magnétisme. Tous les chapitres qui embarrassent ont été ajoutés après coup..... Un individu, que je ne désignerai pas même par le nom du corps auquel il appartient, a dit, dans

une leçon, à une personne qui trouvoit une preuve de la divinité de Jésus-Christ dans son apparition au milieu de ses apôtres enfermés : *Que savez-vous s'il n'étoit pas caché quelque part dans la chambre, derrière la porte ?* Un autre (M. le pasteur et bibliothécaire Bourrit) a déchiré, tout en colère, un Catéchisme tout orthodoxe de M. le ministre Malan, en s'écriant : *Il n'y a point de diable.* Un autre (M. le pasteur Choisy) disoit, pour défendre les nouvelles doctrines, et pour jeter de la défaveur sur les anciennes : *Eh! que diriez-vous quand un tel* (c'étoit un maître de danse) *viendroit faire à présent les mêmes pas qu'on faisoit il y a deux cents ans* » ?

Après ces tristes révélations, M. Bost entre dans quelques détails sur les sociétés qui s'opposent dans Genève au progrès des doctrines sociniennes. La nouvelle église, si on veut l'appeler ainsi, s'est séparée de la Compagnie des Pasteurs, dans l'automne de 1817; elle se réunit d'abord dans une salle de l'ancien hôtel de l'Ecu de France; puis à Rive, d'où elle a été chassée par des scènes tumulteuses; et aujourd'hui dans une maison du quartier du bourg de Four. Le lieu de ses séances est ouvert, et chacun peut s'assurer de la doctrine qu'on y professe. M. Deferrex, qui nous tourne en ridicule, dit M. Bost, nous justifie sans y penser lorsqu'il s'exprime ainsi, à la page 19 de son Discours : *S'il* (le vrai chrétien) *a du zèle et quelque talent, il se séparera d'une église qui veut tyranniser sa conscience.* M. Bost ne dit point si sa nouvelle église est nombreuse.

M. Malan est aussi à la tête d'une autre réunion (1);

(1) Quelque temps après son retour de Londres, c'est-à-dire, après Pâque, en 1819, M. Malan écrivit à la Compagnie pour redemander sa chaire. Au bout d'une quinzaine de jours, ne recevant point de réponse, il écrivit à la Compagnie une seconde lettre, pour demander qu'on répondît à la première. Cette seconde lettre fut, dit-on, lue par M. Démellayer, alors modérateur, qui témoigna sa surprise d'entendre réclamer une réponse à une lettre dont la Compagnie n'avoit eu aucune connoissance. MM. Duby et Vaucher, qui avoient gardé cette lettre pour eux et pour quelques-uns de leurs confrères sociniens, dirent alors qu'on avoit bien reçu cette lettre; mais qu'on avoit décidé

ce ministre, *converti* depuis quatre ans, dit M. Bost, annonça l'Evangile en chaire, pour la première fois, en 1817, dans un Sermon, imprimé depuis, où il enseignoit que l'homme ne peut être sauvé que par la foi en Jésus-Christ. La Compagnie des Pasteurs lui en témoigna son mécontentement, et l'invita à ne le point répéter. Il protesta contre le réglement du 3 mai, et fut par-là exclus de la chaire. Pressé ensuite par plusieurs pasteurs, et rassuré par quelques explications, il se soumit au réglement, et remonta en chaire environ un an après. Il fut interdit encore une fois pour avoir dit, dans un autre Sermon, *qu'une grande hérésie s'étoit manifestée dans Genève*. Dans la classe du collége dont il étoit régent, il avoit, sans l'aveu de la Compagnie, substitué au Catéchisme socinien, publié par ce corps, l'enseignement de Calvin, et expliquoit à ses élèves l'Evangile suivant les principes purs de la *bienheureuse* réformation; de plus, il rassembloit, tous

---

au *comité directeur* de n'en point tenir compte, et de n'y pas répondre. Plusieurs semaines se passèrent encore sans que la Compagnie rompît le silence, et M. Malan écrivit, dans le milieu de juillet, une troisième lettre, et la porta lui-même à la Compagnie assemblée; il dit au bedeau de prier un des pasteurs de sortir un moment. M. Bourrit vint, et ce fut à lui que M. Malan remit sa lettre, en sorte que la Compagnie ne pût plus prétexter l'ignorance.

Le dimanche 25 juillet, M. Malan prononça, dans sa maison, et devant les personnes qui s'y réunissent ordinairement, un discours sur le commencement du chapitre IIIe. de l'Epître de saint Paul aux Colossiens. Il s'y plaignit hautement de ce que la très-grande partie des pasteurs et ministres de Genève ne prêchoient plus la saine doctrine de l'Evangile; il les accusa de ne plus croire et de ne plus enseigner la doctrine du péché originel, de la divinité de Jésus-Christ, et de la justification par la foi. Il ajouta que, malgré tout ce qu'on pourroit faire, on ne réussiroit pas à lui interdire la parole.

M. Malan, repoussé par la *tolérance de ses confrères*, a réclamé la protection du conseil d'État, qui n'a pas cru devoir délibérer sur l'objet de sa demande. D'après le conseil de quelques membres de ce corps, encouragé d'ailleurs et aidé par des zélateurs anglois, il a pris le parti de faire bâtir dans son jardin une église qui pourra contenir environ sept à huit cents personnes. Les fondemens en ont été jetés au commencement d'avril.

les dimanches, chez lui des jeunes gens pour leur expliquer l'Evangile ; ces conférences durèrent cinq mois, après lesquels il fut destitué. Nous avons rapporté dans notre n°. 481 les détails de sa destitution. Depuis il a formé des réunions au Pré-l'Evêque, hors d'une des portes de Genève ; il a de plus rouvert son école pour les jeunes gens, et il en a établi une autre pour les jeunes filles. M. Bost loue beaucoup son zèle et ses soins.

La Compagnie même des Pasteurs renferme des membres qui ne partagent point les opinions dominantes. MM. Cellerier père et Gaussen ont manifesté, par un écrit que nous avons fait connoître (même n°. 481), leur attachement à l'ancienne confession de foi, et leur opposition aux mesures arbitraires de la Compagnie. M. le pasteur Moulinié, et son collègue, M. Démellayer, ont combattu contre le penchant qui entraîne la Compagnie dans la route des innovations. Trois ou quatre autres membres sont dans les mêmes sentimens, mais se flattent de ramener leurs confrères à force de patience ; un pareil nombre, sans se montrer aussi décidés, rejettent les nouvelles doctrines, et quelques autres restent neutres par différens motifs : de sorte que, selon M. Bost, le nombre des membres de la Compagnie qui tiennent aux doctrines sociniennes se réduit à douze ou quinze ; par où l'on voit quelle division règne dans ce corps, et ce que c'est qu'une église livrée à cette confusion d'idées et à cette diversité de croyances. M. Bost compte encore pour lui dans Genève beaucoup de personnes, des vieillards, des jeunes gens, qui n'ont point cédé au torrent, qui aiment à s'occuper de religion, et qui sentent le besoin d'un autre ordre de choses. Il prétend qu'il y a très-fréquemment de nouvelles *conversions*. Il s'est formé une *Société de traités religieux*, et une petite société auxiliaire des *Missions*. Il y a de plus à Genève un troupeau, foible à la vérité, de Frères de l'Unité, autrement dits *Frères Mo-*

raveau, M. Best en fait l'éloge, ainsi que d'une *société secrète* (1), dont il n'approuve pas tous les sentimens; mais qu'il regarde aussi comme un des *asiles où se réfugioit l'Evangile.*

L'auteur parle ensuite de l'avocat Grenus, qui venoit de mourir, et de ses écrits; il n'approuve point le ton dur de cet écrivain, dont l'apparition dans cette cause fut, dit-il, fort singulière, et dont la conduite n'avoit pas été chrétienne; mais ses raisonnemens étoient justes, et il a montré que la Compagnie avoit violé les lois. Il étoit plus fort sur ce terrain que sur celui de la théologie, et on n'avoit rien à lui répondre : aussi on n'eut d'autre ressource que d'ordonner à la Compagnie de garder le silence; ce qu'elle fit jusqu'à la brochure de M. Heyer (*Coup d'œil sur les confessions de foi.*), et au Discours de M. Defernex.

Un nouvel écrit qui a paru sur ces controverses, dans le courant de l'année 1819, porte pour titre : *de la Simplicité de la Doctrine chrétienne*, par D. Chaillet, ancien pasteur de Neuchâtel, 1819; brochure in-8°. de 48 pages. Cet écrit est sous la forme d'une lettre à M. Cellerier. L'auteur fait le rôle de médiateur; on a trop crié, dit-il, contre les pasteurs de Genève; leur réglement du 3 mai est un trait de prudence et une preuve de leur amour pour la paix; ils ont voulu empêcher des discussions aigues et opiniâtres. Là-dessus, M. Chaillet s'élève contre *l'impérieuse et impitoyable orthodoxie*; il juge que la théologie fut une invention funeste pour la religion, c'est-à-dire, que la science de la religion est funeste à la religion; ce qui ne forme pas un sens très-raisonnable. Si M. Chaillet ne s'étoit plaint que de l'abus qu'on peut faire de la théologie, de l'ardeur des disputes, des subtilités de quelques scolastiques, de la prétention de tout

(1) On dit que c'est une loge maçonnique dont il étoit membre, et qui tient ses séances rue de Rive, n°. 10. Elle est présidée par M. Gounouilhou, mécanicien.

expliquer, on auroit pu être de son avis; mais il est assez bizarre de voir un homme chargé d'enseigner la religion, se plaindre qu'on étudie et qu'on tienne à l'orthodoxie de la doctrine. Je laisse de côté ce qu'il dit contre la transsubstantiation, et j'aime mieux remarquer que M. Chaillet blâme la nouvelle Exégèse comme téméraire, dangereuse et effrénée; qu'il croit, ou paroît du moins croire à la divinité de Jésus-Christ, à la prédestination, au péché originel; qu'il est partisan des confessions de foi, il régrette que les pasteurs de Genève n'en aient pas dressé une, et pour réparer cet oubli, il propose la sienne, qui, à la vérité, n'est pas très-claire et très-précise; mais où l'on conserve plusieurs des vérités essentielles que les ministres génevois taisent ou nient. Sachons en gré à M. Chaillet, dans un temps de défection. Seulement il paroît qu'on peut lui appliquer ce qu'il rapporte lui-même de M. Charles Bonnet, de Genève; il avoit pris la liberté, quoique bien jeune encore, de témoigner franchement à ce physicien célèbre que sa manière d'expliquer les miracles et les prophéties lui sembloit fort hasardée. *Hélas! me répondit-il avec bonté, j'y tiens fort peu moi-même; mais pour faire goûter aux gens de notre siècle les vérités de la religion, il faut absolument y mettre une sauce philosophique.* Je croirois que M. Chaillet a voulu mettre aussi à sa brochure un assaisonnement philosophique.

Nous ne parlerons pas ici d'une nouvelle brochure de M. Chenevière; elle se trouve analysée dans notre n°. 604.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Samedi, 23 septembre, a eu lieu dans la chapelle de l'Archevêché l'ordination des Quatre-Temps, qui a été faite par M. le coadjuteur, assisté d'un de MM. les archidiacres. Quoique cette ordination soit la moins nombreuse de toutes celles de l'année, on y comp-

toit plus de trente ordinans, dont onze prêtres, huit diacres, dix sous-diacres, deux minorés et deux tonsurés. Parmi les sous-diacres, on remarquoit M. Thomas Weld, Anglois, qui reçut, il y a quelque temps, les quatre ordres mineurs. M. l'abbé de Féron, ancien mousquetaire, s'est aussi engagé dans les ordres sacrés, à l'exemple de plusieurs autres braves militaires, qui, dans ces dernières années, ont continué à servir leur patrie en se consacrant plus spécialement à Dieu.

— Le dimanche 24, M. de Fontenay, archevêque de Bourges, et M. de Villèle, évêque de Soissons, qui depuis huit jours étoient en retraite dans la maison du séminaire à Issy, ont été sacrés, dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard, par M. de Couci, archevêque de Reims, assisté de M. de Latil, évêque de Chartres, et de M. de Bombelles, évêque d'Amiens. S. Em. M. le cardinal de la Luzerne; M. de Beaulieu, archevêque d'Arles, qui quitte le siége de Soissons; M. Couperic, évêque de Babylone, et plusieurs évêques nommés, assistoient à la cérémonie, ainsi qu'un assez grand nombre d'ecclésiastiques et de fidèles. La cérémonie, qui a commencé vers dix heures et demie, a fini un peu avant une heure. Ce sacre complète le corps épiscopal dans l'état provisoire où est actuellement le clergé, et les cinquante siéges existant en vertu de ce provisoire se trouvent aujourd'hui tous remplis.

— L'approche d'un grand événement fait redoubler les prières des fidèles. Depuis le mois de février, il a été fait des neuvaines et célébré des messes dans la cathédrale de Soissons et dans beaucoup d'autres églises du diocèse; les confréries établies à la cathédrale, et les associations pieuses formées depuis la mission, ont montré leur zèle; l'association des dames fait célébrer la messe toutes les semaines dans la chapelle de Notre-Dame de Liesse, et Mme. la duchesse de Berri a chargé M. l'évêque d'Amiens, son premier aumônier, de porter à ce pélerinage son hommage et ses vœux, à l'imi-

tation d'Anne d'Autriche, qui, dans une circonstance pareille, alla aussi implorer dans ce lieu, avec Louis XIII, la protection de la sainte Vierge. A Annonay, des neuvaines et des quarantaines ont été faites pour demander à Dieu l'heureuse délivrance de la Princesse; elles ont été terminées par une communion générale le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix; les prières des ames pieuses continuent dans la ville et dans la maison d'institution qui y est établie. A Marvejols, des personnes, qui avoient été renfermées pendant la terreur, avoient formé alors une société de prières et de bonnes œuvres, et avoient promis de rendre une église au culte, si Dieu rendoit les Bourbons à la France; ces personnes, auxquelles se sont jointes d'autres ames pieuses, ont rempli leur promesse, il y a trois ans, et une d'elles a racheté l'église des Augustins de Marvejols : c'est dans cette église que les mêmes personnes ont fait célébrer une messe, tous les samedis, depuis le 1er. avril, et une neuvaine dans l'octave de l'Assomption, et elles ne passent pas un seul jour sans adresser des prières pour le même objet.

— La neuvaine du Mont-Valérien a offert cette année un concours plus nombreux encore que les années précédentes, et les temps incertains ou pluvieux n'ont point empêché les fidèles d'y venir chaque jour entendre la messe, participer aux saints mystères, et faire les stations. Les offices et les cérémonies se sont passés d'ailleurs, comme nous l'avions annoncés. Le mardi matin, LL. AA. RR. MONSIEUR, Mgr. le duc d'Angoulême et MADAME sont arrivés à neuf heures, ont entendu la messe et ont fait les stations, un des missionnaires portant la parole. Un grand nombre de militaires de la garde royale, qui se trouvoient sur la montagne, ont fait la haie pendant les stations. LL. AA. RR. ont donné là, comme ailleurs, l'exemple de cette piété qui ne se dément pas; en descendant la montagne, elles ont donné 800 fr. pour les pauvres de Surênes. Le mercredi 20,

M. de Bombelles, évêque d'Amiens, premier aumônier de Mme. la duchesse de Berri, est venu prier aussi au Calvaire au nom de cette Princesse, et les fidèles qui étoient instruits de l'objet de ce pélerinage ont uni leurs prières pour l'événement qui tient la France en suspens. Le jeudi, jour de l'octave, on a fait la translation des restes des ecclésiastiques et des hermites dans un nouveau cimetière béni à cet effet. Un assez grand nombre de militaires sont venus aussi tous les jours, et ont suivi les exercices de piété en usage au Calvaire.

— Les difficultés qui étoient survenues pour la plantation de la croix de la mission à Mitry, diocèse de Meaux, ayant été enfin levées, les missionnaires qui étoient venus dans cette paroisse au commencement de l'année, y sont revenus dans les premiers jours de septembre, et y ont ouvert, le jour de la Nativité de la sainte Vierge, une retraite, qui a été terminée le dimanche 17 septembre par la plantation de la croix. M. l'évêque de Meaux a voulu présider lui-même à cette cérémonie; parti de sa résidence à cinq heures du matin, il est arrivé à Mitry à neuf heures, a officié pontificalement le matin et le soir, a prêché lui-même à la messe, et a donné la communion à beaucoup de pieux fidèles; d'autres avoient communié aux messes basses dites le matin. Après les vêpres, la procession s'avança vers un calvaire élevé par les mains des habitans dans un lieu appelé la Croix de la Mission, parce qu'il y en avoit été planté une il y a environ quatre-vingts ans. La croix étoit portée par les plus notables paroissiens, parmi lesquels étoient des vieillards qui sembloient avoir recouvré leurs forces pour soutenir cet honorable fardeau. M. l'évêque bénit la croix, et une chapelle du tombeau que M. le curé avoit fait construire au-dessus. De là un missionnaire adressa à la foule du peuple des adieux qui firent couler bien des larmes. Le soir, la congrégation de la sainte Vierge se réunit pour recevoir la bénédiction de M. l'évêque, et l'accompagna jus-

qu'à la croix de la mission; le digne prélat adressa quelques paroles de bonté et d'encouragement à ces filles chrétiennes; il adora la croix avec tout le peuple, en chantant trois fois *O crux, ave!* et fut salué à son départ par des acclamations réitérées; il n'est arrivé à Meaux qu'à dix heures et demie du soir. Ainsi s'est passée cette journée, que la présence du pontife, celle d'un clergé nombreux, le concours des paroisses voisines, l'appareil des cérémonies et la piété des fidèles a concouru à rendre touchante. L'ordre n'a pas été troublé un instant, et le bon esprit des habitans, ainsi que la prévoyance de l'autorité, ont assez montré la frivolité des prétextes sur lesquels on s'étoit appuyé dans l'origine pour empêcher une cérémonie si ardemment désirée par toute une paroisse.

— M. de Beaulieu, archevêque élu d'Arles, vient d'adresser une Lettre pastorale au clergé et aux fidèles du diocèse de Soissons, qu'il a continué d'administrer depuis le Concordat de 1817. Le prélat rend compte des motifs qui l'ont porté à quitter la conduite du troupeau confié depuis dix-huit ans à ses soins. Ce n'est point un lâche désir du repos qui l'a décidé à cette démarche; mais des infirmités de plus d'un genre, qui l'ont averti, dit-il, de l'insuffisance de ses efforts pour continuer les travaux que demandoit l'état actuel du diocèse. Il paroît même que M. de Beaulieu avoit témoigné, il y a trois ans, le dessein de se démettre des fonctions de l'épiscopat, mais il crut devoir déférer aux conseils de personnes aussi éclairées qu'élevées en dignité. En se retirant aujourd'hui, il emporte les regrets et les vœux d'un diocèse, et particulièrement d'un clergé, qui ont apprécié son zèle et sa piété. M. de Beaulieu a traversé avec honneur les circonstances les plus difficiles; il a montré le courage assez rare de rétracter de premiers engagemens, et depuis seize ans il a marché constamment sur la même ligne, uni de sentimens et de principes avec tous ses collègues. En fai-

sant ses adieux à ses diocésains, il leur demande le secours de leurs prières, et leur fait l'éloge du prélat appelé à le remplacer. Cette Lettre pastorale, du 14 septembre, respire les sentimens les plus affectueux.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. LL. AA. RR. MONSIEUR et Mgr. le duc d'Angoulême ont fait parvenir un secours de 1,100 fr. aux incendiés de la commune d'Allement (Marne).

— Le 20, au moment où S. A. R. Mme. la duchesse de Berri revenoit de se promener sur la terrasse du bord de l'eau, un des nombreux spectateurs accourus pour voir l'auguste Princesse, s'écria : *Vive la duchesse de Berri! au duc de Bordeaux!* Ce cri, parti du fond du cœur, passa aussitôt de bouche en bouche.

— Le 22, deux nouveaux corps-de-garde ont été établis à l'extérieur du jardin des Tuileries, à l'extrémité des deux terrasses.

— Par ordonnance du 13 de ce mois, le Roi a accordé le grade de maréchal-de-camp à M. le baron d'Equevilly, colonel de la légion de la Vendée, en considération de ses services et de son dévouement à la monarchie.

— La police a saisi, à la requête de M. le procureur du Roi, une brochure intitulée : *Discours prononcé par M. le général Tarayre, séance du 3 juillet 1820.*

— Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire pour les informer qu'il ne peut disposer d'aucun fonds pendant 1820 pour les réparations des églises ou des presbytères des paroisses.

— Les dix individus qui ont été renvoyés devant la cour d'assises, ainsi que le chef d'escadron Duvergier, comme prévenus d'avoir pris une part active aux attroupemens de juin, sont les sieurs Adam, étudiant en médecine; Cailletot, étudiant en droit; Fayolle, Croutel, Caron, Fauchon, Alexandre, Riétry, Colin et Ravet.

— La cour royale de Paris a renvoyé devant la cour d'assises, le sieur de Beaufort, prévenu d'avoir provoqué à la désobéissance aux lois dans un écrit intitulé : *le Despotisme en état de siège.* Cette cause sera appelée le 9 octobre.

— Le 1er. régiment d'infanterie de la garde royale a souscrit pour deux mille exemplaires du Testament de Louis XVI, de celui de Marie-Antoinette, et de plusieurs autres monumens de la piété de nos Rois.

— M. Gabriel du Bouchage, électeur royaliste du département de l'Isère, voyant que M. A. Choppin d'Arnouville n'a pas répondu à son appel, affirme maintenant qu'aucun royaliste n'a donné sa voix au régicide Grégoire, et déclare que si M. Choppin ose en nommer un seul, les tribunaux feront justice d'une telle calomnie.

— M. Rousselle, inspecteur de l'Académie de Paris, est nommé membre de la commission de censure de la même ville, en remplacement de M. Pariset, démissionnaire.

— Un jeune éléphant, destiné pour le Jardin du Roi, est arrivé à Paris, venant de Rouen, par eau ; il est très-jeune encore, et ne paroît pas avoir plus de quatre pieds de haut. Il carressoit avec sa trompe ses cornacs, qui l'ont conduit sans peine dans sa demeure, au milieu d'une foule toujours croissante de curieux.

— M. le préfet du Gard a suspendu de ses fonctions, le sieur Piéric, adjoint de la commune des Plans, pour avoir interpellé, et insulté même d'une manière très-grave, le curé de cette paroisse, pendant qu'il étoit en chaire.

— Les nommés Clément et Bolmel, ont été condamnés à deux jours de prison et 12 fr. d'amende, par le tribunal de police correctionnelle de Rennes, pour avoir contrevenu à l'arrêté municipal qui défend les sérenades et les attroupemens.

— Les habitans de Chatou ont arrêté qu'il seroit placé dans leur église une table en marbre statuaire, sur laquelle sera gravée, en lettres d'or, une inscription en mémoire de Mgr. le duc de Berri.

— Le 13 de ce mois, on a arrêté, à Verdun, le nommé Mathias Wagner, qui se rendoit en Alsace, muni d'une feuille de route d'indigent. Ce misérable avoit tenu des propos séditieux devant des soldats de la garnison.

— M. le maire de Caën a rendu un arrêté qui interdit les sérenades, aubades, et autres divertissemens de nature à provoquer des attroupemens dans les rues.

— Le 15, la cour d'assises du Rhône a condamné à un mois d'emprisonnement, 16 fr. d'amende et aux dépens, le nommé

Bénistrand, pour avoir vendu des tabatières portant l'effigie apparente ou cachée de Buonaparte.

— La colonne que l'on élève, près de Boulogne-sur-Mer, en l'honneur des Bourbons, a déjà cent six pieds de hauteur; elle ne tardera pas à être achevée.

— La ville de Fontainebleau a voté 1500 fr. pour les réjouissances qui devront avoir lieu à la nouvelle de l'heureuse délivrance de Mme. la duchesse de Berri.

— L'empereur de Russie a refusé d'agréer la mission dont étoit chargé le prince Cimitile, nouvel ambassadeur de Naples à Saint-Pétersbourg.

— Les Jésuites ont été autorisés à s'établir en Gallicie; on annonce qu'ils pourront avoir des colléges, des pensionnaires et des novices.

— Le 2 août, la régence de Portugal a publié une proclamation où elle invite les habitans de Porto et tous les Portugais qui se sont laissés séduire, à reconnoître l'autorité légitime, et accorde, au nom du roi, une entière amnistie à tous ceux qui rentreront de suite dans le devoir. La régence a publié une autre proclamation adressée aux troupes insurgées pour les ramener à l'obéissance. Elle a nommé aussi cinq membres, dont deux archevêques, pour composer l'assemblée provisoire des cortès.

— Le 6 et le 7 de ce mois, il y a eu, à Séville, des mouvemens à peu près semblables à ceux de Madrid. Le capitaine-général Odonoju a donné l'ordre de fermer aussitôt toutes les sociétés patriotiques. Les lettres particulières de Cadix démentent les bruits alarmans que l'on avoit répandu sur l'état sanitaire de cette ville.

— Le roi d'Espagne, qui a rappelé les Jésuites, il y a cinq ans, a sanctionné le décret des cortès qui les supprime. Le 9 de ce mois, la commission des cortès, chargée d'examiner la proposition de M. Sancho, sur la réforme des ordres religieux, a présenté un projet de loi d'après lequel il ne seroit conservé qu'un couvent régulier de chaque ordre dans chaque commune; les monastères proprement dits seroient supprimés, et les moines sécularisés auroient de 500 à 600 ducats de pension. Deux membres de cette commission, MM. Castrelo et Gareli, ont manifesté une opinion beaucoup plus favorable aux ordres religieux. Le 14, les cortès ont adopté, après trois jours de discussion, un projet de loi qui supprime les majorats.

Naissance d'un Prince.

Ce n'est pas en vain que des prières sont montées de toutes parts vers le ciel, et la Providence vient d'exaucer les vœux unanimes de la piété. Le vendredi 29 septembre, jour où l'Eglise célèbre la fête de saint Michel, Mme. la duchesse de Berri est accouchée. A cinq heures du matin, la capitale a été réveillée par une salve d'artillerie; chacun comptoit avec anxiété le nombre de coups qui devoit annoncer un Prince; l'attente n'a pas été longue, et les vingt-quatre coups ont porté la joie dans tous les cœurs. Il est remarquable que ce grand événement arrive pendant la neuvaine qui se fait en ce moment sur tous les points du royaume. La reconnoissance des fidèles a déjà éclaté par le concours dans les églises, et des messes d'actions de grâces ont été célébrées pour remercier Dieu d'un bienfait aussi signalé.

S. M. vient d'adresser la lettre suivante à S. Em. Mgr. le cardinal archevêque de Paris:

« Mon Cousin, de toutes les consolations qu'il a plu à Dieu de m'accorder dans les malheurs qui ont affligé ma maison, la naissance d'un Prince, auquel la duchesse de Berri, ma très-chère nièce, vient de donner

le jour, est une des marques les plus éclatantes que j'aie encore reçues de sa protection. J'y suis d'autant plus sensible, qu'en comblant mes vœux et ceux de mes peuples, elle assure le bonheur de mon royaume. C'est dans les sentimens de la profonde reconnoissance que j'ai d'un événement si avantageux, que je crois ne pouvoir trop tôt rendre à la divine Providence les actions de grâces qui lui sont dues, et je vous fais cette Lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter le *Te Deum* en l'église métropolitaine de ma bonne ville de Paris, au jour et à l'heure que le grand-maître des cérémonies vous dira de ma part, et que vous ordonniez les autres prières publiques accoutumées en pareille occasion. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde ».

Ecrit au château des Tuileries, le 29 septembre 1820.

Signé, LOUIS.

Un Mandement de S. Em. ordonne que, mardi prochain, 3 octobre, il sera chanté un *Te Deum*, dans l'église métropolitaine, en actions de grâces de l'heureux accouchement de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, à l'occasion de la naissance du DUC DE BORDEAUX.

La Journée du Chrétien sanctifiée par la prière et la méditation. Nouvelle édition (1).

L'important pour un chrétien est de savoir sanctifier sa journée par des actes de religion, et par l'es-

---

(1) 1 gros vol. in-12, orné de six gravures en taille-douce; prix, 5 fr. broché, et 6 fr. 25 c. franc de port. On en a tiré quelques exemplaires en papier vélin; prix, 10 fr. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

prit intérieur qui doit les accompagner. Or, rien ne peut l'aider davantage dans cette louable habitude, qu'un recueil qui offre une suite de formules, de prières et de réflexions pour toutes les circonstances de la vie. Ce n'est point assez pour une ame pieuse d'offrir à Dieu, matin et soir, le tribut de ses prières; elle aime encore à s'occuper de bonnes pensées à divers intervalles de la journée, et à trouver des actes ou des considérations qui puissent s'appliquer à ses besoins spirituels, et aux différentes situations où chacun peut se rencontrer. Or, c'est-là un secours que leur offre le présent volume. Il renferme une suite de prières usuelles et journalières, des pratiques de dévotion pour tous les jours de la semaine, un réglement de vie, des pensées chrétiennes pour tous les jours du mois, les Psaumes de la pénitence, l'office de la sainte Vierge, les vêpres et complies du dimanche, les vêpres des morts, et beaucoup de formules diverses pour demander des grâces à Dieu pour nous-mêmes ou pour les autres. A la fin se trouve un *Abrégé de la Doctrine chrétienne*, par M. l'abbé de la Hogue, docteur et professeur de Sorbonne; cet *Abrégé*, clair, succinct et substantiel, est suivi d'un *Précis des motifs de notre croyance*, qui est mis à la portée de tout le monde; l'un et l'autre nous ont paru réunir le mérite de la simplicité à celle de l'exactitude. En tout, ce Recueil est propre à satisfaire la piété des fidèles.

Cette édition a de plus l'avantage d'une exécution très-soignée. Un papier choisi, une impression très-nette, un caractère qui convient parfaitement aux personnes d'une vue délicate, tout convient avec l'intérêt de la matière pour faire rechercher un livre

qui se recommande d'ailleurs fort bien de lui-même, et que l'on n'a besoin que de nommer pour en faire sentir le prix et l'utilité.

Dissertation sur le Prêt à intérêt; par M. Pagès. Seconde édition, considérablement augmentée (1).

Si cette annonce, d'une édition *considérablement augmentée*, est bien souvent trompeuse, ce n'est certainement pas dans ce cas-ci. La première édition de cette *Dissertation* n'étoit guère que d'une centaine de pages; celle-ci en a plus de deux cents, et l'ouvrage est à peu près doublé. L'auteur a traité plusieurs questions nouvelles; il a donné la traduction de l'Encyclique de Benoît XIV, et y a ajouté des développemens. Il a discuté l'argument que l'on tire de la loi civile, et entrepris de prouver que le confesseur doit interroger le pénitent qu'il soupçonne de prêter à intérêt. Sur tous ces points, on n'accusera pas l'auteur de tomber dans le relâchement. Il poursuit vivement les partisans du prêt, et les combat principalement par l'Encyclique de Benoît XIV.

Il ne nous appartient pas de prononcer sur la doctrine de l'auteur, et nous voyons que sa *Dissertation* est munie de suffrages imposans. Aux évêques qui avoient approuvé la première édition se sont joints MM. les évêques de Poitiers et de Nantes. Leurs approbations se lisent en tête de la *Dissertation*.

---

(1) In-8°.; prix, 2 fr. et 2 fr. 75 cent. franc de port. A Lyon, chez Guyot; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Quant à la forme de l'ouvrage, nous ne renverrons point à ce que nous en avons dit en annonçant la première édition. L'auteur s'est plaint que nous en avions porté un jugement sévère ; peut-être a-t-il eu quelque raison. Mais lui-même n'auroit-il pas caractérisé avec un peu de rigueur, dans sa *Préface*, un ecclésiastique que *l'église gallicane a*, dit-il, *la douleur de voir dans son sein*? Le traducteur de l'*Exposition de la Morale chrétienne* peut avoir reproduit quelques décisions suspectes de l'auteur original, et lorsque nous rendîmes compte de son livre, nous remarquâmes que ses principes et ses raisonnemens n'étoient pas tous également sûrs; mais nous ne nous permîmes point de parler avec mépris d'un homme que nous savons jouir de l'estime publique dans son diocèse, et dans le corps dont il fait partie. Nous croyons qu'en combattant ses opinions, M. Pagès auroit pu ménager davantage sa personne. Des insinuations offensantes ne devoient point être mêlées à une discussion théologique.

Il y a dans la *Dissertation* quelques erreurs de faits et de noms, qui ne sont peut-être pas toutes d'une grande importance. Nous remarquerons, par exemple, que l'auteur appelle Ballarini, au lieu de Ballerini, le savant qui a donné un Traité sur l'usure, et qui a écrit sur diverses autres questions de critique et de théologie.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, pénétrée de reconnoissance envers la Providence, de ce qu'elle

a accordé un Prince à ses prières et à celles de toute la France, par l'intercession de saint Remi, *père des François et de leurs Rois*, a chargé M. de Bombelles, évêque d'Amiens, son premier aumônier, d'envoyer, en son nom, à Reims, au tombeau de saint Remi, M. l'abbé Godinot-Desfontaines, chapelain du Roi et chanoine de l'Eglise de Paris, pour remercier le ciel d'un si grand bienfait, et conjurer le saint pontife d'obtenir encore de Dieu qu'il défende les jours de cet enfant précieux, et qu'il répande ses bénédictions tant sur lui, que sur sa mère, sur le Roi, et sur son auguste famille.

— La congrégation des missionnaires de France, dont la devise est, comme celle de la garde fidèle: *Dieu et le Roi*, unie depuis long-temps à toutes ses associations des provinces, avoit vu, surtout pendant les dernières solennités du Mont-Valérien, une multitude de braves militaires et des fidèles de toutes les classes de la société, se presser autour des saints autels et sur les pas de nos augustes Princes, pour confondre leurs prières et leurs vœux. S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, après avoir fait déposer elle-même par le ministère de Mgr. l'évêque d'Amien, son premier aumônier, et en union aux vœux de toute la France, le tribut de ses prières au pied de la croix, pendant la neuvaine qu'y célébroient les missionnaires, leur a fait remettre, par le même prélat, deux tiges de lis, faits de sa main, pour être placés sur cet autel au pied duquel tant de pieux François sont venus solliciter les miséricordes du Seigneur pour le salut de la patrie. Déjà, S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, avoit daigné offrir, pour la chapelle de l'établissement, deux superbes vases ornés de son chiffre. Le jeudi, 28 septembre, à dix heures du matin, S. A. S. Mme. la duchesse douairière d'Orléans, après avoir visité la maison des missionnaires, s'est rendue à leur chapelle, où elle a assisté au saint sacrifice célébré pour la déli-

vrance de nôtre auguste Princesse. Cette messe a été la dernière : tous les vœux sont comblés, et le signal de l'heureux événement éveille dans tous les cœurs françois le sentiment de la reconnoissance. Les missionnaires ont commencé dès aujourd'hui à acquitter cette dette sacrée envers le Dieu qui veille autour du trône. Un d'entr'eux éveillé au bruit du canon, a compté le treizième coup, et s'est écrié : *Un Prince : vive le Roi !* Au cri, tous se lèvent, et, réunis dans leur chapelle, ils y récitent l'hymne d'actions de grâces, arrêtent entr'eux de célébrer chaque jour deux messes à la même intention jusqu'au départ pour les missions de cette année, afin de mettre spécialement sous la garde des anges protecteurs de la France l'Enfant béni que le ciel nous envoie au jour de leur solennité. La première sera célébrée à huit heures, et la seconde à dix heures. Les fidèles sont invités à s'y rendre : la chapelle est dans l'intérieur de l'établissement, situé rue d'Enfer Saint-Michel, n°. 70, à Paris.

— Les fidèles sont avertis que le dimanche 8 octobre, il sera célébré, dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice, une messe d'actions de grâces pour la clôture de la retraite de MM. les curés du diocèse. A dix heures très-précises, la messe par S. Em. Mgr. le cardinal archevêque de Paris : elle sera immédiatement suivie d'un discours analogue à la cérémonie, par M. le curé de Saint-Thomas d'Aquin, évêque élu de Rodez. Après le discours, rénovation des promesses cléricales, par MM. les retraitans, entre les mains de Mgr. l'archevêque. Ensuite *Te Deum* et la bénédiction du très-saint Sacrement. Le dimanche 22 octobre, aux mêmes heures, la même cérémonie aura lieu pour la clôture de la seconde retraite, dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas du Chardonnet : le discours sera prononcé par M. l'abbé Boudot, chanoine théologal de Notre-Dame. A l'une et l'autre cérémonies, la quête sera faite par MM. les grands-vicaires-archidiacres,

pour les prêtres infirmes du diocèse et pour les séminaires.

— Nous aurons la satisfaction d'annoncer jusqu'au dernier moment, des prières pour la Princesse objet de tant de vœux. M. l'évêque d'Orléans, après avoir donné la confirmation dans l'église de Notre-Dame de Cléry, pélerinage autrefois célèbre, y a célébré un salut, et adressé des prières à la sainte Vierge. Les habitans de la petite ville de Lavoulte (Ardèche) ont fait célébrer, le 18 du courant, une messe solennelle pour Mme. la duchesse de Berri; ce qui a encore eu lieu le lundi suivant, et doit être continué jusqu'à l'heureuse nouvelle.

— M. l'abbé Richard, ancien Jésuite, chanoine de l'église de Paris, prédicateur du Roi, est décédé, le 29 septembre, à deux heures après midi.

— La neuvaine qui se célèbre en ce moment dans toutes les parties de la France, se fait à Reims avec une pompe et une dévotion particulière, et il convenoit en effet que ce fût dans cette ville, illustrée par les vertus de saint Remi, que l'on sollicitât son intercession avec plus de ferveur et d'appareil. La châsse du saint évêque a été portée processionnellement de l'église où elle est déposée dans la métropole. Les habitans du quartier de Saint-Remi avoient paru craindre qu'on ne voulût leur enlever les restes de leur antique protecteur, mais on a calmé leurs alarmes en leur promettant que la châsse seroit reportée le soir. La procession s'est faite avec la plus grande solennité, les rues étoient pour la plupart pavoisées, le plus grand ordre régnoit dans le clergé, les autorités et la garde nationale accompagnoient la procession, qui s'est accrue du clergé et des fidèles des campagnes voisines. Un grand concours de peuple a pris part à la cérémonie. La grand'messe a été chantée dans l'église métropolitaine. M. l'abbé de Janson, qui étoit allé à Reims pour donner une retraite pendant la neuvaine, prêcha sur l'influence de la religion relativement à la société, et fit un grand effet.

sur l'auditoire; mais il ne put prononcer que la première moitié de son discours, qu'il acheva le lendemain dans l'église de Saint-Remi, où la châsse reste exposée pendant la neuvaine. Ce respectable missionnaire a dû prêcher tous les jours, et le clergé de la ville et des environs vient célébrer chaque jour l'office devant les reliques de l'apôtre de la France.

— M. Couperic, évêque de Babylone, s'est mis en route, le 25, pour Bagdad. Ce prélat va directement à Lyon, et de là à Marseille, où il s'embarquera probablement pour Constantinople, afin d'y obtenir un firman, qui lui procure un passage plus libre par la Turquie. Le prélat compte visiter Jérusalem et les lieux saints. Peu de jours avant son départ, il avoit eu une audience particulière de S. M. Quelques journaux l'ont présenté comme un évêque *in partibus*; c'est une erreur: M. Couperic résidera dans son diocèse; Bagdad n'étant qu'à quelques lieues des ruines de Babylone.

— Plusieurs fois nous avons rendu compte de cérémonies où présidènt M. de Coucy, archevêque de Reims, ou M. de Latil, évêque de Chartres, ou d'autres prélats nommés et institués à des siéges créés par le Concordat de 1817. Il a plu au *Constitutionnel* de s'élever contre ces titres donnés à ces prélats; *il n'y a pas*, dit-il, *plus de siége épiscopal à Chartres, que de siége métropolitain à Reims*. On voit bien que MM. du *Constitutionnel* ne sont pas fort au courant des affaires de l'Eglise. Ils ignorent, ou ils ont oublié, que S. M., par des ordonnances du 8 août 1817, nomma M. l'archevêque de Reims, M. l'évêque de Chartres, et plusieurs autres prélats, et qu'elle demanda au souverain Pontife l'institution canonique pour eux; elle leur fut en effet accordée dans le consistoire du 1er. octobre, et les bulles d'institution furent adressées au gouvernement, qui en a reconnu l'existence, et qui communiqua, le mois suivant, à la chambre des députés, le

traité conclu pour l'érection de ces nouveaux siéges. Plus récemment encore, lors de l'arrangement provisoire, qui a été conclu en 1819, l'existence des nouveaux titres, rétablis en 1817, a été reconnue, soit par le saint Siége, soit même en France, où le conseil d'Etat a enregistré les brefs qui suspendent momentanément l'exercice de la juridiction des évêques institués en vertu du dernier Concordat, brefs qui leur étoient adressés nommément, et où on leur donnoit le titre qui leur avoit été déféré d'après ce traité. Ils sont donc autorisés à prendre ce titre. *Nous présumons*, dit le *Constitutionnel*, *que pour prendre le titre d'évêque ou d'archevêque d'une ville, il faut en avoir reçu l'institution canonique du saint Siége*. Eh bien! c'est précisément ce qui assure à MM. de Coucy et de Latil le titre que nous leur avons donné. Ils ont reçu l'institution canonique à la manière accoutumée, en 1817; ils sont portés à Rome sur les listes officielles des évêques catholiques, qui s'impriment annuellement; et nous avons sous les yeux le Tableau ou *Notice*, connue sous le nom de *Cracas*, où leurs noms se trouvent avec tous les autres évêques de la catholicité; enfin le saint Siége a reconnu encore leurs titres, l'année dernière, en leur adressant les brefs dont nous avons parlé plus haut. Nous sommes édifiés d'ailleurs de voir MM. du *Constitutionnel* soutenir le principe que pour être évêque légitime il faut avoir reçu l'institution canonique du saint Siége; c'est une preuve qu'ils n'adoptent pas, à cet égard, les idées de leur ami M. Grég., ou peut-être que ce prélat constitutionnel a reconnu enfin la foiblesse de son système. *Fiat.*

Nouvelles politiques.

Paris. Le 26, S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, accompagné de M. le lieutenant-général comte Defrance et d'un brillant état-major, s'est rendu aux Champs-Elysées, où il a passé en revue plusieurs corps de la garnison de Paris.

— Le 27, au moment où S. A. R. Mme. la duchesse de Berri alloit faire sa promenade accoutumée sur la terrasse du bord de l'eau, une pauvre femme ayant témoigné le désir de lui présenter une pétition, la Princesse a donné ordre qu'on la lui remît, et l'a reçue avec cette bienveillance qui la caractérise.

— Mme. Bayard a été choisie pour être la nourrice de l'enfant de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri. Cette dame est l'épouse d'un notaire d'Armentières, qui, pendant les cent jours, franchit les frontières, au péril de sa vie, et alla déposer au pied du Roi, qui étoit alors à Gand, une somme assez forte, qu'il étoit parvenu à recueillir.

— Le 26, la commission de la cour des pairs, chargée de remplir les fonctions de chambre du conseil, s'est assemblée pour entendre le rapport de la commission d'instruction. Les débats publics relatifs à la conspiration ne pourront commencer que quand la commission des douze pairs, ayant prononcé sur les mises en prévention, la cour des pairs, convoquée toute entière, aura statué définitivement sur la mise en jugement des prévenus.

— Par ordonnance royale du 25 de ce mois, M. le général Berton a été rayé du contrôle de l'armée.

— On avoit publié dernièrement une nouvelle circulaire de la souscription qui, dans le temps, a été ouverte pour les individus atteints par la loi sur la liberté individuelle, et le *Journal de Paris* dénonça aussitôt l'émission de cette circulaire. M. Lafitte a adressé, à ce sujet, à M. le président du conseil des ministres, une lettre dans laquelle il déclare qu'aucun des commissaires de la souscription n'a eu connoissance de cette circulaire, et qu'elle est l'ouvrage d'un sieur N., employé dans ses bureaux, et qui vient d'en être congédié.

— Le 24, un chef de bataillon de la légion des Côtes-du-Nord a été arrêté, dans son domicile, par ordre de la commission d'instruction de la cour des Pairs. Un agent d'affaires, demeurant rue Vivienne, a été aussi arrêté d'après un ordre semblable. Un étudiant en droit a été arrêté, il y a quelques jours, au moment où il se disposoit à retourner dans son département. Le 26 et le 27, un banquier et un colonel ont comparu devant la commission de la cour des pairs, en vertu de mandats d'amener lancés contre eux.

— La commission de l'instruction publique a rendu deux arrêtés, prononçant : le premier, l'exclusion d'un élève externe du collége royal de Limoges, et de tous les colléges et institutions de l'Université ; et le second, l'exclusion pour deux ans, de toutes les Facultés, d'un élève étudiant en droit à la Faculté de Rennes.

— M. Denisé, adjoint du 9e. arrondissement municipal de Paris, est nommé maire du même arrondissement, en remplacement de M. Boulard, appelé à la mairie du 11e. arrondissement.

— Le 26, le gouvernement a fait fermer un jeu de roulette clandestin, établi rue du Petit-Carreau, et a fait saisir la caisse.

— Le tribunal de police correctionnelle de Brest a condamné à trois mois de prison, à l'amende et aux dépens, le fils du sieur Bousoynes, négociant de cette ville, pour avoir pris part au charivari donné à M. Bourdeau, procureur-général. Le sieur Bousoynes père a interjeté appel de ce jugement.

— Le 22, on a arrêté, à Lyon, un jeune homme de cette ville, qui revenoit de Paris; on a saisi en même temps des paquets qu'il avoit déposés chez un voisin, et qui renferment, dit-on, des papiers importans.

— M. le baron de la Roque, colonel de la 19e. légion de gendarmerie royale, a offert, tant en son nom qu'en celui des membres de cette légion, une somme de 751 fr. pour le monument de Mgr. le duc de Berri.

— Les commandans de toutes les divisions militaires ont donné l'ordre de suspendre tous les congés de sémestre.

— Le conseil-général du département de Vaucluse a voté une adresse à S. M., dans laquelle il exprime le désir de voir l'instruction publique confiée, comme autrefois, à des congrégations religieuses, qui se montreroient jalouses de former des hommes probes, des chrétiens et des sujets fidèles. Ce conseil-général a voté aussi 1000 fr. pour le monument de Mgr. le duc de Berri.

— Le colonel Brice a été arrêté, le 19 de ce mois, à Liége, où il s'étoit retiré après avoir fait purger sa contumace en France. On ignore les motifs de cette arrestation.

— Les membres de la députation de Palerme qui étoient restés à Naples, sont retournés en Sicile, avec les proposi-

tions du gouvernement napolitain faites à la junte de Palerme, comme dernière tentative pour éviter les moyens extrêmes. Les campagnes de la Sicile continuent à être ravagées par les bandes des partisans.

— La *Gazette d'Augsbourg*, du 22, contient une note confidentielle du cabinet impérial d'Autriche aux princes de la confédération germanique, relativement aux événemens politiques du royaume des Deux-Siciles. L'empereur annonce qu'il a l'intention d'employer tous ses efforts pour empêcher qu'on ne porte la moindre atteinte aux droits légitimes des princes italiens, et qu'il compte sur les princes de la confédération germanique, si, malgré sa répugnance, il est obligé d'avoir recours à la force contre la rébellion armée. Les feuilles allemandes annoncent que les nombreux corps de troupes autrichiennes qui se dirigent sur l'Italie, sont sur le pied de guerre depuis le 1er. septembre.

— Il n'est malheureusement que trop vrai que la fièvre jaune s'est déclarée de nouveau à Cadix et à Xérès. Les préfets des départemens voisins de la frontière d'Espagne ont déjà pris les mesures usitées en pareille circonstance, et les troupes, qui d'abord avoient reçu l'ordre de revenir à Toulouse, resteront encore sur les frontières pour maintenir le cordon déjà formé. Tous les bâtimens venant de l'Andalousie sont soumis à une quarantaine de trente jours.

— La commission des cortès, chargée de faire un projet de loi sur les sociétés patriotiques, a conclu à la suppression de toute société délibérante en public sur des matières politiques.

— Le 13 septembre, l'empereur de Russie, roi de Pologne, a ouvert, en personne, la diète du royaume de Pologne.

Les notices que nous avons vues en divers Recueils sur le célèbre cardinal Gerdil ne contenoient point de détails sur les premières années de ce pieux et savant écrivain : nous croyons donc devoir noter ce que nous avons trouvé, à cet égard, dans l'*Annuaire ecclésiastique de Savoie*, pour 1820. Ces renseignemens compléteront ce qui manque à cet égard dans les Dictionnaires historiques.

Hyacinthe-Sigismond Gerdil, naquit, le 23 juin 1718, à

Samoens, dans le Faucigny, diocèse de Genève. Ses parens étoient d'une condition honnête, et un de ses oncles étoit mathématicien au service du duc de Savoie. Le jeune Gerdil fit ses premières études à Bonneville, et les acheva ensuite à Thonon, puis à Rumilly, dans le collége des Barnabites. C'est-là qu'il prit du goût pour cet institut, qui est principalement répandu en Italie. Gerdil se faisoit remarquer par les plus heureuses dispositions, et il annonçoit autant de piété que de talens. Ce fut par amour pour la retraite et l'étude qu'il désira être admis dans la congrégation des Barnabites, et il obtint avec quelque peine le consentement de ses parens pour entrer au noviciat; il n'avoit pas encore 15 ans. Après son temps d'épreuve, il fut envoyé à Bologne pour y faire son cours de théologie, et joignit à cette étude celle des langues anciennes et modernes. Il se fit remarquer du cardinal Lambertini, archevêque de Bologne, qui devint peu après pape, sous le nom de Benoît XIV, et qui prévit les services que ce jeune homme rendroit à l'Eglise.

Gerdil n'avoit encore que 19 ans quand il fut envoyé, comme professeur de philosophie, à Casal; il composa à cette époque deux Traités de métaphysique contre Locke. Charles-Emmanuel III l'appela pour occuper la même chaire à l'Université de Turin, et, quelques années après, on le fit passer à celle de théologie morale. En même temps son ordre le nommoit principal pour la Savoie et le Piémont. Une fonction plus importante encore lui étoit réservée. Victor-Amédée III le choisit pour précepteur du prince de Piémont, son fils. Le modeste Gerdil ne changea point de genre de vie; il ne voulut point habiter au palais, et garda son logement chez les Barnabites. Là il donnoit à l'étude tout le temps que lui laissoit l'éducation du prince. Tantôt il composoit des livres pour son auguste élève, tantôt il travailloit pour le bien de la religion ou pour les progrès des sciences. Le roi de Sardaigne le nomma à deux abbayes; mais Gerdil n'en fut pas plus riche. Il ne connoissoit aucune dépense pour lui-même, et tout son revenu étoit employé aux bonnes œuvres, sauf les frais de l'éducation de ses neveux.

On dit que Clément XIV lui destinoit un chapeau lorsqu'il mourut. Pie VI acquitta la dette de la religion, et le nomma cardinal, en 1777. Il eut recours plusieurs fois à ses conseils dans les conjonctures difficiles, et sa sagesse comme ses lu-

mières le rendoient précieux aux congrégations dont il faisoit partie. Forcé de sortir de Rome, en 1798, il se trouva sans ressources, et obligé de vendre une partie de ses livres pour subvenir aux frais de son voyage. Il revint en Piémont, et se retira dans le séminaire de l'abbaye de la Clusa, où, grâce à sa pauvreté, on le laissa tranquille. Il ne perdit point, au milieu de ces épreuves, le calme de son ame, et s'abandonna entièrement à la Providence, qui justifia sa confiance. Nous tenons de M. le cardinal Fontana, son successeur et son ami, qu'un jour que le cardinal Gerdil avoit épuisé toutes ses ressources, le Frère qui le servoit vint lui dire qu'il n'avoit pas de quoi suffire à la dépense du jour. Allez prier Dieu, lui dit le pieux cardinal; et en effet, le Frère, au sortir de l'église, fut rencontré par un pieux gentilhomme, qui lui remit une somme assez forte. De retour à Rome, après le conclave de 1800, le cardinal continua à vivre simplement, livré à la prière et à l'étude. Le Pape ayant cru devoir, à cause de ses occupations importantes et de son âge avancé, lui envoyer un bref pour lui permettre de réciter l'office de la sainte Vierge, au lieu du Bréviaire, le cardinal, au lieu d'user de cette dispense, récita depuis les deux offices. Il fut enlevé, le 12 août 1802, après une maladie de vingt-quatre jours.

Nous renvoyons pour les autres faits, et pour la liste des écrits du cardinal, aux notices qui ont déjà été publiées dans les *Annales littéraires et morales*, dans les *Mélanges de philosophie*, qui en sont la suite; dans les *Mémoires sur l'Histoire ecclésiastique du 18ᵉ. siècle*, et dans la *Biographie universelle*.

LIVRE NOUVEAU.

Essai sur l'état de la société religieuse en France et sur ses rapports avec la société politique, depuis l'établissement de la monarchie, jusqu'à nos jours; par M. de Bengy-Puyvallée.

M. de Bengy-Puyvallée, déjà connu dans le pays qu'il habite par les services qu'il a rendus, vient de payer un nou-

veau genre de tribut à la défense des bons principes, et sans doute ce ne sera point sans succès. Dans un moment où la manie de raisonner sur le système social entraîne les esprits malveillans ou irréfléchis aux conséquences les plus pernicieuses, les sages considérations que l'on trouve dans son ouvrage peuvent servir à éclairer bien des personnes. Des principes généralement solides, et mis à la portée de tous, une grande clarté, le mérite de s'être exprimé avec toute la justesse et la précision que l'on peut exiger d'un homme qui s'annonce pour n'être point théologien, dans la question délicate des rapports qui doivent exister entre le spirituel et le temporel, voilà ce qui distingue principalement l'ouvrage dont nous avons à parler. L'auteur, après avoir puisé dans la nature de l'homme et dans la conservation de l'ordre social la nécessité d'une religion, établit sur cette base inébranlable, et pour ainsi dire dans le sein de Dieu même, les principes constitutifs de la société. Les lois civiles, poursuit-il, ne peuvent par conséquent, sans être injustes, se trouver en opposition avec les preceptes de la religion; et lorsque l'Etat en embrasse une comme étant plus favorable au bonheur des peuples, il doit lui prêter à son tour l'appui qu'il en reçoit, sans cependant que leur indépendance soit en rien altérée. Puis, appliquant à la religion chrétienne en France les principes qu'il vient d'établir, il montre clairement que c'est au concours heureux des deux puissances spirituelle et temporelle que nous devons cette suite de siècles qui ont illustré notre monarchie. En 1789, quelques hommes audacieux veulent troubler cette antique harmonie; à l'instant le trône et l'autel chancellent et s'écroulent ensemble. Le chapitre vi^e., sur l'état de la religion catholique depuis la révolution, pouvoit offrir, ce semble, plus de vues et surtout plus de faits; une matière si abondante auroit mérité peut-être un plus grand développement, qui auroit ajouté à l'ouvrage un peu plus d'intérêt; mais dans un temps où le mal n'attend point le remède pour produire les plus tristes ravages, on pardonne aisément trop de brièveté en faveur de l'intention. Un motif aussi louable peut être quelquefois pour le talent l'écueil de la perfection, mais il honore toujours les sentimens de ceux qui osent sacrifier un peu de gloire littéraire au bien de la religion et de la patrie.

Sur l'origine de l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes et sur leur fondateur.

Dans un moment où l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes excite l'attention, l'intérêt et la reconnoissance des amis de la religion, de l'ordre et de la morale, il ne sera pas mal de raconter l'origine et les progrès d'un établissement dû entièrement à l'esprit de piété et de charité. Ce récit n'inspirera que plus d'estime pour les Frères, et plus de gratitude et de respect pour leur sage et pieux instituteur.

Le soin de la jeunesse et la formation de bonnes écoles ont toujours été un des principaux objets de la sollicitude de l'Église. Sans remonter à des temps trop reculés, saint Charles Borromée eut fort à cœur de multiplier, dans son diocèse, les Ecoles chrétiennes. Les conciles tenus en Italie et en France, après le concile de Trente et les statuts synodaux du diocèse, recommandent également le choix de bons maîtres d'école. César de Bus eut pour but l'instruction des enfans, lorsqu'il établit la congrégation de la Doctrine chrétienne. Saint Vincent de Paul, saint Jean-François Régis, et les autres célèbres missionnaires de ce siècle, ne crurent pas au-dessous d'eux d'enseigner le Catéchisme à l'enfance, et firent même de cette pratique une de leurs occupations les plus chères. Mais il manquoit à l'enfance, et surtout à l'enfance pauvre, des instituteurs quotidiens, et appliqués uniquement à cet objet. Saint Vincent de Paul, dont la prévoyance comme la charité s'étendoient à tout, pourvut à l'instruction des filles en formant la congrégation des Sœurs de la Charité, et il s'établit successivement sur ce modèle, à Paris et dans les provinces, d'autres associations pieuses pour

élever et instruire les jeunes filles. Mais le même secours manquoit encore pour les garçons pauvres.

Le premier qui paroît avoir conçu l'idée de former pour eux des maîtres d'école chrétiens, est le père Nicolas Barré, Minime, né à Amiens, en 1621. Religieux plein de l'esprit de son état, il voyoit avec douleur l'abandon et l'ignorance des enfans du peuple, et entreprit d'ériger des espèces de séminaires où l'on formeroit des maîtres et des maîtresses d'école. Ces séminaires devoient être séparés, comme les écoles qu'ils contribueroient à entretenir. Le père Barré réussit en effet à établir, à Rouen et à Paris, deux séminaires pour les maîtresses d'écoles, et cet établissement prit le nom d'Ecoles chrétiennes et charitables du Saint-Enfant Jésus (1). Il se répandit dans plusieurs provinces, et il a subsisté jusqu'à nos jours. Mais les établissemens pour les hommes n'eurent pas le même succès. Le père Barré ne put y maintenir ces principes de charité, de pauvreté et d'abandon à la Providence, sans lesquels une telle institution ne peut prospérer; les maîtres ne purent se détacher de leur fortune ou de leurs intérêts. La gloire de fonder des maîtres parfaitement désintéressés étoit réservée à un autre (2).

Jean-Baptiste de la Salle, né à Reims, le 30 avril 1651, étoit fils d'un conseiller au présidial de cette ville, qui eut cinq garçons et deux filles; dans ce nombre, quatre se consacrèrent au service de Dieu. Deux furent prêtres, un chanoine régulier de Sainte-Geneviève, et une fille religieuse. Jean-Baptiste montra de bonne heure le goût de la retraite et de la piété. Pourvu, à 17 ans, d'un canonicat de la métropole de Reims,

(1) On les appelle aussi les Filles de la Providence.

(2) Le père Barré mourut à Paris, le 31 mai 1686. Il a eu part à l'établissement de l'institut des Frères par ses conseils, et l'abbé de la Salle recourut plus d'une fois à son expérience et à ses lumières dans les doutes et les difficultés où il se trouvoit engagé.

cette vocation prématurée ne lui fut point funeste. Il passa quelque temps au séminaire Saint-Sulpice, et prit l'esprit de cette maison, dirigée alors par un homme aussi sage et aussi expérimenté que pieux, Louis Tronson. De retour à Reims, il entra dans les ordres, et fut fait prêtre, le 9 avril 1678. Sa modestie, son application aux devoirs de sa place, ses mœurs graves, lui attirèrent bientôt l'estime générale. Il s'étoit mis sous la direction de l'abbé Roland, chanoine et théologal, prêtre vertueux et zélé, qui avoit fondé à Reims, en 1674, une communauté de Sœurs, dites de l'Enfant Jésus, pour tenir des écoles gratuites. L'abbé Roland communiqua à l'abbé de la Salle son goût et son zèle pour l'instruction de la jeunesse pauvre; il se déchargeoit sur lui du soin de diriger sa communauté de Sœurs, et il le lui abandonna en entier, étant mort peu après que l'abbé de la Salle eût été fait prêtre. Celui-ci acheva l'œuvre; il obtint l'agrément des magistrats de la ville, et celui de l'archevêque, alors le Tellier, et le prélat lui procura des lettres-patentes du Roi. Il fit plus, car il contribua à l'établissement d'une espèce de séminaire, formé à Reims, pour préparer les Sœurs à remplir leurs fonctions de maîtresses d'écoles.

La direction de cette communauté préparoit l'abbé de la Salle à entreprendre une œuvre analogue pour les garçons, et la Providence lui en facilita les moyens. Charlotte Roland, dame de Maillefer, née à Reims, mais établie à Rouen, avoit été des premières à propager les écoles du père Barré; elle en avoit fondé une de filles à Darnetal, en Normandie, et elle avoit commencé à s'entendre avec l'abbé Roland pour en établir une de garçons à Reims. La mort du vertueux théologal empêcha l'exécution de ce dessein en 1673; on le reprit en 1679. Mme. de Maillefer envoya cette année à Reims un pieux laïque, nommé Adrien Niel, pour y travailler. Niel s'aboucha avec l'abbé de la Salle, qui lui procura les moyens de réaliser son projet, et la

première école gratuite fut établie à Reims, en 1679, sur la paroisse Saint-Maurice, par l'abbé Dorigny, prêtre pieux, qui en étoit le curé. La même année, on en établit une autre sur la paroisse Saint-Jacques de la même ville, par les libéralités d'une riche veuve, nommée Mme. de Croyères. Dans le commencement l'abbé de la Salle ne songeoit qu'à seconder une œuvre utile, sans penser qu'il pût la diriger. L'inconstance de Niel (1) le força de prendre une part plus active à l'établissement. Il donna des règles aux nouveaux maîtres d'école; il tâcha de les former à l'esprit de piété; il alloit présider à leurs exercices, et enfin il les reçut chez lui, et en forma une communauté véritable : c'étoit vers la fin de 1681. Ainsi l'abbé de la Salle devint naturellement supérieur des Frères.

Cependant la réputation de ces nouvelles écoles se répandit. Les villes de Rhetel et de Guise en demandèrent en 1682, et Laon en 1683, et ce furent les premiers établissemens des Frères hors de Reims. En 1683, l'abbé de la Salle se démit de son canonicat, afin d'être plus libre de consacrer tout son temps à la nouvelle œuvre. Non content de ce sacrifice, il vendit son patrimoine, et en distribua le prix aux pauvres. Un homme d'une vertu moins relevée auroit mieux aimé consacrer ces fonds au soutien des écoles naissantes; le pieux instituteur voulut montrer par-là qu'il ne comptoit que sur la Providence, et la Providence justifia sa confiance. Les libéralités de l'abbé de la Salle arrivèrent d'ailleurs fort à propos; l'année 1684 avoit été funeste au royaume, et surtout à la Champagne; les pauvres affluoient à Reims, la disette étoit extrême, et l'ordre que l'abbé de la Salle observa dans ses distributions fit admirer sa sagesse en même temps que sa charité. Libre de tout soin après ce double dépouille-

(1) Cet homme, qui avoit d'ailleurs beaucoup de zèle pour l'établissement des Ecoles chrétiennes, mourut à Rouen, le 31 mai 1687.

ment, il se livra tout entier à la direction des écoles, et eut la satisfaction de recevoir de nouveaux sujets. Il menoit avec les Frères la vie la plus pauvre et la plus dure, travaillant surtout à en faire des hommes pieux, mortifiés, intérieurs. En 1684, ils commencèrent à faire des vœux pour trois ans; ils prirent un habillement particulier, et le nom de Frères des Ecoles chrétiennes. L'abbé de la Salle ne dédaignoit pas de faire l'école lui-même; il abandonna quelque temps la direction des Frères, et fit nommer un autre supérieur en sa place. Mais les grands-vicaires le forcèrent à reprendre la supériorité. Outre la communauté des Frères, il en forma, quelque temps après, deux autres; savoir, une de maîtres d'écoles pour les campagnes (1), et une d'enfans propres à devenir des Frères. Ces deux communautés prospérèrent tant qu'il resta à leur tête, à Reims: mais ayant été obligé de quitter cette ville, elles se dissipèrent bientôt.

En 1688, l'abbé de la Salle vint à Paris, où il étoit désiré depuis long-temps. Il s'établit avec deux Frères à l'école de la paroisse Saint-Sulpice, et, en 1690, on le chargea d'une nouvelle école, sur la même paroisse. Il eut à souffrir quelques contradictions de la part des maîtres d'école séculiers de la capitale, qui prétendirent que ces écoles gratuites blesseroient leurs priviléges, quoique le titre seul de gratuites montrât assez qu'on ne songeoit point à leur enlever leurs élèves. En 1691, il ouvrit un noviciat, à Vaugirard; car jusque-là il n'y en avoit pas eu de distinct. Cet établissement fut un des plus puissans moyens pour entretenir l'esprit de zèle et de piété dans la congrégation. L'abbé de la Salle le dirigeoit; il y faisoit venir, pendant les

(1) L'abbé de la Salle s'étoit fait une loi de n'envoyer jamais de Frère seul, de peur qu'il ne perdît, ainsi isolé, l'esprit de la congrégation; c'est ce qui l'empêcha d'en envoyer dans les lieux où on ne pouvoit pas en entretenir deux.

vacances, les Frères des différentes écoles, pour faire une retraite. Il se trouva réduit à une extrême détresse pendant la disette de 1693 et de 1694; mais son esprit de pauvreté et de pénitence ne se démentit point pendant cette épreuve. En 1694, tous les Frères se lièrent par des vœux perpétuels. Peu après, l'abbé de la Salle forma une troisième école sur la paroisse Saint-Sulpice, et une autre sur la paroisse Saint-Hippolyte. Il commença un nouvel établissement destiné à former des maîtres d'école pour les campagnes; mais son zèle fut encore traversé par la mauvaise conduite de celui qu'il avoit mis à la tête de cette entreprise. Il reçut dans sa maison cinquante jeunes Irlandois catholiques, qui étoient passés en France pour conserver leur religion. Un des plus pieux évêques de ce temps, Godet Desmarets, évêque de Chartres, souhaitoit depuis plusieurs années d'établir des Ecoles chrétiennes dans son diocèse; il demanda des sujets à l'abbé de la Salle, qui lui accorda six Frères, en 1699, et l'évêque se félicita de leur arrivée par un Mandement du 4 octobre, comme d'un des événemens les plus heureux pour son épiscopat. Peu après, les Frères se chargèrent encore des écoles de Calais.

Au commencement du siècle suivant, les Frères furent appelés successivement à Troyes, à Avignon, à Marseille, à Darnetal, à Rouen. En 1705, on transporta dans cette dernière ville le noviciat, et on l'établit dans la maison de Saint-Yon, qui devint depuis si importante, et qui fut le chef-lieu de la congrégation. Des Ecoles chrétiennes furent formées à Dijon, à Mende, à Alais, à Saint-Denis. Les évêques, les curés, les magistrats, les personnes pieuses, s'intéressoient pour en procurer. De nouveaux établissemens se firent à Versailles, aux Vans près Alais, à Moulins, à Boulogne. Mais ces progrès donnèrent beaucoup de soucis et de traverses à l'abbé de la Salle. Il essuya particulièrement de grandes contradictions à Paris, soit de la part des

maîtres d'école ordinaires, soit par la jalousie de quelques autres personnes, soit par les difficultés inséparables de tous les établissemens. Les calamités qui pesèrent sur la France, en 1709, faillirent aussi renverser les Ecoles, et les secours qui les faisoient subsister cessèrent dans ces temps de misère générale. L'abbé de la Salle triompha de ces épreuves par la prière et la patience. Enfin, après beaucoup de courses, de travaux et de services, il se retira à Saint-Yon, où il mourut, le 7 avril 1719, qui étoit cette année le vendredi-saint.

L'esprit qu'il avoit cherché à introduire parmi les Frères ne se dissipa point à sa mort. Ils montrèrent entr'eux la même union, le même zèle, la même obéissance à leurs règles, et la Providence parut les protéger d'une manière plus spéciale. L'établissement des Frères à Saint-Yon fut assuré par des lettres-patentes du 28 septembre 1724, et Benoît XIII autorisa l'institut et ses règles par une bulle du.... janvier de l'année suivante. Le 6 août de cette dernière année, il se tint à Saint-Yon une assemblée générale des principaux Frères. Les premiers successeurs de l'abbé de la Salle furent Joseph Truffet, dit le frère Barthélemy, qui avoit déjà gouverné la congrégation de son vivant, et qui lui survécut peu, étant mort le 8 juin 1720; et Guillaume-Samson Bazin, dit le frère Timothée, élu en 1720, démissionnaire en 1751, et mort le 6 avril 1752. Sous lui la maison de Saint-Yon s'accrut de nouveaux bâtimens; on y bâtit une assez belle chapelle, où le corps de l'abbé de la Salle fut transporté, le 16 juillet 1734, du cimetière de la paroisse de Saint-Séver. Le clergé de la ville et les premiers magistrats assistèrent à la cérémonie. Le lendemain, l'archevêque de Rouen, Nicolas de Saulx-Tavannes, vint bénir la chapelle, qui fut dédiée à l'Enfant Jésus. On recevoit dans la maison de Saint-Yon trois espèces de pensionnaires; des enfans libres et volontaires qu'on y envoyoit pour leur instruction

et leur éducation ; des jeunes gens indociles et dérangés qu'on vouloit corriger, et que les Frères tâchoient de rameuer à de meilleurs sentimens ; enfin, d'autres qu'on y enfermoit par lettres de cachet ou par arrêts, et qui y étoient fort resserrés jusqu'à ce qu'ils donnassent des espérances d'amendement ; et il n'étoit pas rare que les soins et la charité des Frères ne fissent impression sur ces jeunes gens. Sur le pied que l'abbé de la Salle avoit établi la maison de Saint-Yon, il y avoit trois sortes de communautés ; la première, formée de ces trois sortes de pensionnaires ; la seconde, des novices, et la troisième, des Frères servans et autres. Il y régnoit un ordre admirable, et le premier président du parlement de Normandie, de Pontcarré, étoit toujours étonné de cette discipline, de cette régularité, de cette harmonie qui subsistoient entre des gens d'âge, d'état et d'humeur si différens.

Le temps qui a peu à peu affoibli tant d'institutions utiles, et la révolution qui en a tout à coup tant détruites, ont respecté celle-ci, et l'institut des Frères, fondé sur des principes de détachement, de charité et de pénitence, a résisté aux orages, et continue à servir l'Eglise et l'Etat par des vertus et des travaux d'autant plus dignes d'admiration qu'ils s'exercent dans l'ombre, et qu'ils fuient l'éclat et l'admiration des hommes.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. La Providence vient de signaler ses miséricordes sur la France par un nouveau bienfait, disons mieux, par un nouveau prodige ; car qui pourroit ne pas reconnoître quelque chose de merveilleux dans la naissance de cet enfant, sorti en quelque sorte d'un tombeau ? Le crime s'étoit flatté d'avoir détruit jusque dans sa racine une branche entière d'une antique dynastie, et voilà qu'un nouveau rejeton sort des ruines

mêmes de ce tronc mutilé. Ah! qu'il est véritablement *Dieudonné*, cet enfant, né au milieu de tant de larmes, objet de tant de vœux, sollicité par tant de prières! Oui, *c'est Dieu qui a fait cette merveille qui nous étonne;* il a entendu les supplications de la piété, et ce concert de désirs et de demandes qui se sont élevés de toutes parts vers son trône; il a prêté l'oreille aux vœux unanimes et empressés de tant d'ames fidèles; il nous donne ce nouveau gage de sa protection puissante et de sa bonté paternelle; il ajoute ce bienfait à tant de bienfaits. Les circonstances où nous le recevons nous permettent-ils de douter à qui nous en sommes redevables? Cet enfant nous apparoît au milieu d'un redoublement de prières, et pendant cette neuvaine générale qui avoit succédé à tant de neuvaines particulières. Il nous apparoît dans le jour consacré en l'honneur de saint Michel, qui étoit invoqué spécialement pendant cette neuvaine. La piété qui nous a valu ce présent, saura sans doute le reconnoître. Nous n'avons pas besoin d'exhorter à la gratitude ceux qui ont montré tant de zèle pour obtenir le bienfait, et les actions de grâces ne seront pas moins ferventes que les prières qui ont précédé. Mais prions encore; prions celui qui peut tout, d'appaiser les flots qui s'agitent. Jadis Jésus-Christ commanda aux vents et à la mer, et il se fit un grand calme. Qu'il daigne ramener ces esprits qui s'égarent, dompter cet orgueil qui s'élève, contenir ces passions qui se déchaînent, guérir tant de malades qui ne le connoissent pas; et puisse la naissance de ce nouveau *Dieudonné* être le signal de la réunion des cœurs, de la chute des factions, et d'une nouvelle époque de paix et de prospérité pour la religion, pour la monarchie, pour la société! Mais laissons parler sur ce sujet le vénérable pontife qui gouverne l'église de Paris. C'est ainsi que S. Em. s'exprime dans son Mandement du 29 septembre, jour même de la naissance du Prince:

« Elle n'est donc pas réprouvée de Dieu cette France, depuis si

long-temps noyée dans les larmes; larmes que lui arracha la douleur, larmes que la joie maintenant fera couler : *La colère céleste est adoucie, le Seigneur a répandu sur nous sa bénédiction ; notre terre a donné son fruit !*

» Ils ont donc pénétré les cieux les *cris* redoublés de la foi, *les désirs* multipliés *du pauvre ;* nos supplications n'ont point été rejetées, et le Seigneur, *fidèle dans toutes ses paroles*, montre encore aujourd'hui qu'*il accomplit la volonté de ceux qui le craignent.*

» Elle n'a donc point été vaine l'inaltérable confiance d'un Roi soumis à tant d'épreuves, et soutenu par tant de prodiges; il peut désormais s'écrier comme David : *Qui suis-je, Seigneur, et quelle est ma maison? Ce que vous avez déjà fait en ma faveur, vous a paru peu de chose, si vous ne veniez comme assuser de votre propre bouche à votre serviteur l'affermissement de sa famille pour les siècles à venir!*

» Elle a donc enfin connu la consolation dans son veuvage, l'auguste Princesse qui sembloit être condamnée à une affliction sans remède, mais dont les malheurs mêmes n'ont fait que montrer le grand caractère et l'étonnante magnanimité. Celle qui portoit tout le *deuil d'Israël en fait aujourd'hui l'allégresse et la gloire.*

» Elles seront donc impuissantes désormais, les méditations de la haine! Auprès du berceau de ce royal enfant viendront tomber les passions expirantes; autour de lui viendront se confondre tous les François, tous les cœurs : nous verrons ce miraculeux rejeton des lis s'élever à l'ombre d'un amour universel, en attendant qu'il devienne lui-même à son tour *notre ombre, notre asile et le soutien de notre vie.*

» En effet, N. T. C. F., après la faveur signalée qui a conservé cet enfant précieux, au milieu de tant d'infortunes et de secousses, ne pouvons-nous pas le regarder comme le précurseur et l'augure de tous les autres biens que Dieu prépare à la France? Ne nous sera-t-il pas permis de demander, dans les transports de notre admiration : Que croyez-vous que sera cet enfant? *Quis, putas, puer iste erit?* S'il n'a pas eu le privilége d'être sanctifié dès le sein de sa mère, n'est-il pas vrai du moins que la protection du Tout-puissant l'a environné, et que la main de Dieu a été visiblement avec lui dès le premier instant de son être? *Etenim manus Domini erat cum illo.*

» Après de tels bienfaits, N. T. C. F., que ne devons-nous pas nous promettre, si, au lieu de nous montrer ingrats, nous nous efforçons de nous en rendre dignes du moins après les avoir reçus »?

— Le 30 septembre, MM. les archevêques de Toulouse et de Bourges, et M. l'évêque de Soissons, ont prêté serment entre les mains de S. M.

— M. l'abbé Lucotte vient d'être nommé chanoine titulaire de la Métropole, à la place de M. l'abbé Richard; M. l'abbé Lucotte est un des prêtres de la ca-

pitale qui se livrent avec le plus d'assiduité au ministère de la confession, et il méritoit par sa modestie et son désintéressement, comme par son zèle et sa piété, le choix que S. Em. vient de faire de lui.

— Le 29 septembre, dès huit heures du matin, tout le régiment du 2e. de cuirassiers de la garde royale, caserné aux Célestins, étoit, en grande tenue, dans l'église de Saint-Louis et Saint-Paul, pour y entendre une messe d'actions de grâces. M. l'abbé Drouhin, aumônier, a fait en montant à l'autel un petit discours vif et touchant, sur l'heureux événement. Mme. la baronne Dujon a fait, pendant la messe, la quête pour les pauvres. La messe finie, le *Te Deum* et le *Domine, salvum fac Regem*, ont été chantés par toutes les voix, et avec des transports de joie. Le tout a été terminé par une distribution de douze cents livres de pain blanc, qui a été faite aux pauvres de la paroisse.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Prince, que le ciel vient d'accorder à la France, et dont l'heureuse naissance comble les vœux de tous les bons François, est né le vendredi, 29 septembre, à deux heures trente-cinq minutes du matin. La veille, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, après avoir fait sa promenade accoutumée, avoit senti quelques douleurs légères; mais, croyant que le moment n'étoit pas encore arrivé, elle avoit fait coucher à l'heure ordinaire toutes les personnes attachées à son service. A deux heures, les douleurs ayant redoublé, la Princesse appela ses femmes, et leur dit aussitôt de faire avertir les témoins. A l'instant, le garde-du-corps qui étoit en faction, et plusieurs grenadiers du poste le plus voisin furent introduits; M. le maréchal duc d'Albuféra et les autres témoins ne tardèrent pas à arriver. La courageuse Princesse ne voulut pas que l'accoucheur opérât sa délivrance avant que le sexe de l'enfant eût été vérifié par tous ceux qui étoient présens. Cette bonne nouvelle se répandit bientôt dans le château, et toutes les troupes de services firent écla-

ter leur joie par les plus vives acclamations. Le Roi se rendit auprès de son auguste nièce ; et après l'avoir embrassée, S. M. prodigua les plus tendres caresses au nouveau-né. Le Roi, voulant que le jeune Prince ressemblât au bon Henri IV par sa naissance, lui a frotté les lèvres avec une gousse d'ail, et lui a fait boire quelques gouttes de vin de Jurançon. LL. AA. RR. Monsieur, Madame et Mgr. le duc d'Angoulême entouroient le lit de la jeune Princesse et le berceau de son fils, et versoient des larmes de tendresse et de joie. A cinq heures, Mgr. le duc et Mme la duchesse d'Orléans sont arrivés aux Tuileries, et ont présentés leurs félicitations à Mme. la duchesse de Berri. Alors le canon des Invalides a annoncé l'heureux événement à toute la capitale. A six heures, les ministres et les grands officiers de la couronne se sont rendus au château, qui étoit déjà entouré d'une foule innombrable de citoyens, dont le vif empressement attestoit assez la joie qui les animoit. A onze heures, il y a eu grande réception chez le Roi et chez les Princes. Une heure après, le Roi et la famille royale se sont transportés à la chapelle pour remercier Dieu de la faveur signalée qu'il vient de nous accorder. M. de Bombelles, évêque d'Amiens, a ensuite ondoyé le jeune Prince, auquel le Roi a donné les noms de *Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné, duc de Bordeaux*. Cette cérémonie a été terminée par un *Te Deum* en actions de grâces. Au retour de la chapelle, le Roi s'est approché jusqu'au bas de la galerie vitrée, et sa présence a excité les plus vives acclamations. Alors S. M. a fait signe de la main pour annoncer qu'elle vouloit parler ; et, au milieu du plus profond silence, le Roi a adressé au peuple ces touchantes paroles : « Mes amis, votre joie centuple la mienne ; il nous est né un enfant à tous. Cet enfant deviendra un jour votre père ; il vous aimera comme je vous aime, comme vous aiment tous les miens » Tous ceux qui ont eu le bonheur d'entendre ces paroles vraiment royales, étoient attendris jusqu'aux larmes, et l'air a aussitôt retenti des cris mille fois répétés de *Vive le Roi ! vive le duc de Bordeaux !* Dans l'après-midi, LL. AA. RR. Monsieur et Madame ont montré plusieurs fois l'auguste enfant à la foule toujours croissante qui environnoit les Tuileries. Mme. la duchesse de Berri a fait approcher son lit de sa fenêtre, et s'est montrée au peuple, serrant contre son cœur celui qui doit faire sa consolation et le bon-

heur des François. Dans la journée, les portes des Tuileries ont été ouvertes à tout le monde; des soldats, des citoyens pêle-mêle parcouroient les appartemens, et pouvoient jouir du bonheur de considérer les traits de l'auguste enfant. Le soir de cette heureuse journée, il y a eu illumination générale; toutes les maisons étoient pavoisées de drapeaux blancs et d'emblêmes allégoriques de la joie publique. Un beau feu d'artifice a été exécuté par l'artillerie de la garde royale.

— L'acte de naissance de Mgr. le duc de Bordeaux, et l'extrait des registres de l'état civil de la maison royale, où elle est constatée, ont été revêtus de la signature du Roi, et de celles des Princes et Princesses de la famille royale et du sang, des maréchaux de France, et d'un grand nombre de personnes de la maison du Roi et des princes; parmi ces personnes, on remarque M. le cardinal de Périgord, grand-aumônier; M. l'évêque de Chartres; M. l'archevêque de Sens et M. l'évêque d'Amiens. On y trouve jointes les déclarations des témoins appelés à assister à l'accouchement de la Princesse.

— Le 30, dans la matinée, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, a fait approcher son lit de la fenêtre, et s'est encore montrée à la foule empressée. L'auguste Princesse prenoit tour à tour dans ses bras, le jeune Prince et Mademoiselle, et les présentoit aux spectateurs. Les Tuileries retentissoient des cris unanimes de *Vive le Roi! vive le duc de Bordeaux! vive la duchesse de Berri!* A quatre heures, le Roi est venu voir Mme. la duchesse de Berri, et a de nouveau fait éclater la joie du peuple, en paroissant à l'une des fenêtres avec le royal enfant. S. A. R. Monsieur portoit Mademoiselle. *Vous et moi*, a dit S. M. en s'adressant au peuple, et en embrassant le petit Prince, *nous l'aimerons toujours bien. Adieu, mes amis, je vous porte dans mon cœur.*

— Le 29 au matin, les membres du corps municipal s'étant réunis à l'hôtel de ville, sur l'avis qui leur en avoit été donné par M. le préfet, M. le chevalier de Béarn, lieutenant des gardes de Monsieur, est venu annoncer de la part de ce Prince, la naissance du duc de Bordeaux. Un instant après, M. le marquis de Rochemore, maître des cérémonies de France, a été introduit, venant de la part du Roi, et a remis à M. le préfet une lettre close de S. M. annonçant la naissance d'un Prince. Les membres du conseil municipal se sont

ensuite séparés aux cris de *vive le Roi! vive le duc de Bordeaux!*

— Le dimanche 1er. octobre, le Roi a entendu la messe à la chapelle du château, avec LL. AA. RR. Monsieur, Madame et Mgr. le duc d'Angoulême. S. M. a reçu ensuite les hommages du corps municipal et des cours de justice. A une heure et demie, LL. AA. RR. Monsieur et Mgr. le duc d'Angoulême, accompagnés d'un nombreux état-major, ont passé la revue de la garde nationale, de la garde royale, et des troupes de ligne, qui étoient rassemblées sur le Carrousel. Le Roi a paru au balcon de la salle des Maréchaux, et l'air a aussitôt retenti d'acclamations unanimes proférées par les soldats et les citoyens. Les troupes ont ensuite defilé devant S. M. et S. A. R. Madame. Les troupes ayant défilé, le Roi a dit : *Je suis content de ce que j'ai vu; je le suis également de la satisfaction que j'ai remarquée sur toutes les figures, et des témoignages d'attachement que j'ai reçus à l'occasion de la naissance de mon petit-neveu.*

— Le 1er. octobre, à onze heures et demie, environ douze cents charbonniers sont entrés dans les Tuileries, en criant avec enthousiasme : *Vive le Roi! vive la duchesse de Berri! vive le duc de Bordeaux!*

— Tous les bulletins de la santé de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, et de celle de son auguste fils, sont très-satisfaisans. D'après le rapport des hommes de l'art, le jeune Prince est parfaitement constitué, et fait parfaitement toutes ses fonctions. Mme. la duchesse de Berri a déjà eu la fièvre de lait, et LL. AA. RR. sont dans le meilleur état de santé.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a accordé, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, une gratification d'un franc à chacun des sous-officiers et soldats de la garde royale, et de la troupe de ligne en garnison à Paris.

— Le 2, après la messe, le Roi a reçu, dans la salle du Trône, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, les félicitations des officiers de la garde nationale, de la garde royale, et de tous les autres corps en garnison à Paris. Ces officiers ont ensuite présenté leurs hommages à LL. AA. RR. Monsieur, Madame et Mgr. le duc d'Angoulême.

— Le jour même de l'heureuse délivrance de Mme. la duchesse de Berri, S. A. R. Monsieur a fait remettre une somme de 25,000 fr. à M. le cardinal-archevêque de Paris,

pour être distribuée aux pauvres, tant en son nom qu'en celui de son auguste fille. LL. AA. RR. Monsieur et Mme. la duchesse de Berri ont envoyé aussi 2000 fr. à chaque bureau de charité de la capitale.

— On publie en ce moment une petite médaille en argent, qui a été frappée à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux. Le jeune Prince y est représenté par un lis qui vient de naître au pied d'un trône, protégé par l'ange tutélaire de la France. La légende qui s'adresse à tous les François est ainsi conçue : *Vivez pour le servir, mourez pour le défendre.* Plusieurs autres médailles sur le même sujet viennent aussi d'être publiées.

— M. le comte de Nantouillet est nommé premier gentilhomme de la chambre de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux.

— Le Roi a fait une promotion nombreuse de chevaliers commandeurs de ses ordres; il y en a trente-un pris parmi les ducs, maréchaux et ministres; MM. les cardinaux de la Luzerne et de Bausset, M. l'archevêque de Bordeaux, et M. l'abbé de Montesquiou, sont nommés commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit, pour en porter la décoration jusqu'à réception. C'est la première promotion de cet ordre depuis la restauration.

— Les magistrats composant les services réunis de la cour royale de Paris en vacation, et la cinquième légion de la garde nationale de Paris, commandée par M. le vicomte de Larochefoucauld, ont fait remettre au Roi des adresses à l'occasion de l'heureux événement qui doit porter la joie dans tout cœur vraiment françois.

— M. Bellart, procureur-général, a fait remettre au greffe de Sainte-Pélagie, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, le montant d'une créance pour laquelle étoit détenu un père de famille, qui a été sur-le-champ mis en liberté.

— Le 29 septembre au matin, M. de Lespine, gentilhomme ordinaire du Roi, est parti pour Naples, pour notifier au roi des Deux Siciles et à son auguste fils, l'heureuse délivrance de Mme. la duchesse de Berri, et la naissance du duc de Bordeaux. Des courriers ont aussi été expédiés, à cet effet, pour les départemens et pour l'étranger.

— Le 30 septembre, l'archiconfrérie du Saint-Sépulcre de Jérusalem a fait célébrer dans l'église de Saint-Leu, une messe solennelle pour remercier le ciel de la naissance

d'un Prince. Cette cérémonie a été suivie d'une quête très-abondante, faite au profit des pauvres.

— On a remarqué la manière sèche et froide dont les feuilles libérales ont annoncé la naissance d'un héritier du trône; leurs partisans n'auront point à leur reprocher un excès d'enthousiasme. Ces prétendus amis de leur pays n'avoient pas trouvé une larme pour le père, et la naissance du fils les trouve également glacés. C'est être conséquent.

— La nouvelle de la naissance du duc de Bordeaux a été accueillie partout avec enthousiasme; les villes et les villages, les corps et les particuliers, rivalisent de témoignages d'allégresse. Le 30 septembre, la nouvelle de la naissance d'un Bourbon a été annoncée à Orléans, à cinq heures du matin, par les cloches de toutes les paroisses : l'allégresse étoit générale. Un *Te Deum* a été chanté à onze heures à la cathédrale. Les officiers du régiment suisse, en garnison dans cette ville, ont aussitôt déposé dans les mains du maire une somme de 500 fr. pour les pauvres.

— Trois mois se sont à peine écoulés depuis que l'on a ouvert une souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire de Mgr. le duc de Berri, et le total des sommes offertes pour cet objet s'élève déjà à 418,000 francs.

— M. le préfet du Haut-Rhin a adressé aux sous-préfets et aux maires de ce département une circulaire pour les inviter à lui signaler les individus, qui, depuis quelque temps, répandent dans diverses communes les nouvelles les plus fausses et les plus alarmantes.

— M. le ministre de l'intérieur a publié une circulaire, dans laquelle il annonce à toute la France que le Roi et son gouvernement n'admettront dorénavant au nombre des fonctionnaires publics que des hommes qui pourront, par leur conduite politique, offrir une garantie aussi honorable pour les candidats, que nécessaire au maintien de la paix et de la tranquillité.

— Le samedi 7, un grand nombre d'officiers et de soldats de l'armée royaliste qui servit, en 1793, avec tant de gloire sous les ordres de feu le comte de Préci, feront célébrer, dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, un service funèbre en mémoire de leur brave général.

— Le colonel Sausset, qui étoit le seul détenu en vertu de la loi sur la liberté individuelle, vient d'être mis à la disposition de M. le procureur du Roi.

Sainte Bible, en latin et en françois, avec des notes littérales, critiques et historiques, des Préfaces et des Dissertations. Quatrième édition (1).

Le volume qui a paru est, comme nous l'avons dit, le second de cette édition; l'éditeur ayant préféré commencer par celui-là, afin de donner aux souscripteurs une idée plus complète de l'exécution de l'ouvrage. Ce volume se compose des deux premiers livres du Pentateuque, la Genèse et l'Exode, avec le texte latin, la traduction, la Paraphrase qui y est ajoutée par le père Carrières, et les notes. Chacun de ces livres est précédé d'une *Préface*, qui en offre le sujet et l'analyse avec quelques réflexions. Enfin, il y a quatre *Dissertations*, sur la Genèse, sur les vrais et les faux miracles, sur le passage de la Mer-Rouge et sur la manne.

La première de ces *Dissertations*, la plus intéressante de toutes, a pour objet de répondre à un ouvrage qui fit quelque bruit dans le temps; c'est les *Conjectures sur la Genèse*, par Astruc. On sait que ce médecin fit paroître, en 1753, à Paris, sous le nom de Bruxelles, un in-12, intitulé : *Conjectures sur les Mémoires originaux dont il paroît que Moïse s'est servi pour composer le livre de la Genèse, avec*

(1) On souscrit à Paris, chez Méquignon fils aîné, chez Méquignon junior; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal; prix, pour les souscripteurs, 6 fr. par chaque volume, non compris le port.

des remarques qui appuient ou qui éclaircissent ces conjectures. L'auteur prétendoit, non-seulement que Moïse a pu se servir de mémoires antérieurs, ce que personne ne conteste, mais que la Genèse n'est même que la simple compilation de ces mémoires. La même opinion fut insinuée dans une thèse théologico-hébraïque, soutenue à Paris la même année, et Charles le Cène, ministre protestant, réfugié en Angleterre, avoit le premier mis en avant ce systême, dans sa *Bible françoise*, imprimée à Amsterdam, après sa mort, par son fils. Dans un *Avertissement*, à la tête du Pentateuque, il dit que Moïse n'est pas le seul auteur des livres qu'on lui attribue; mais qu'il compila l'histoire de la Genèse sur différens mémoires, et qu'il a même conservé ces fragmens et ces relations dans leur entier. Ce systême tend à infirmer l'inspiration des livres de Moïse; il n'étonne pas beaucoup de la part de le Cène, qui passoit pour socinien, et il a pu donner lieu à la condamnation que le synode des ministres protestans de Hollande porta de la *Bible* de le Cène, en 1742, l'année même qui suivit sa publication.

Astruc n'est guère moins hardi dans ses *Conjectures*; il trouve beaucoup de défauts dans la Genèse, des répétitions choquantes, des anti-chronismes ou renversemens d'ordre dans les faits, des transitions brusques, des interpolations manifestes, et il prétend que ces défauts ne peuvent s'expliquer que dans son systême. Il suppose que la Genèse n'est que l'assemblage de douze mémoires qui étoient autrefois séparés par colonnes, et que la négligence des copistes a bouleversés et confondus. Alors ce livre divin n'est plus qu'une compilation mal assortie, où l'on

ne peut reconnoître l'inspiration, et où l'on ne voit que l'empreinte du désordre. Astruc, en intitulant son écrit *Conjectures*, paroissoit ne proposer son système qu'avec défiance; mais il oublioit ensuite cette réserve, et prenoit même le ton le plus affirmatif, contestant l'inspiration des livres saints, et ne voyant dans la Genèse que des mémoires particuliers faits par des auteurs inconnus.

Quelques journaux combattirent dans le temps ses *Conjectures*. Le *Journal des Savans* en donna une critique. Rondet en entreprit aussi la réfutation, dans la *Dissertation* que nous avons annoncée, et qui ne faisoit point partie de la première édition, antérieure à l'ouvrage d'Astruc. Il examine si Moïse peut être regardé comme un simple compilateur, et si cette idée de compilation est compatible avec le dogme de l'inspiration; à quoi se réduisent les répétitions de la Genèse, d'où vient l'emploi des différens noms de Dieu dans le livre sacré, et ce qu'il faut penser des anti-chronismes, des interpolations et des défauts de transitions, reprochés au texte. Il nous a paru traiter ces questions avec une bonne critique, et il prouve très-bien que si Moïse se répète, c'est par forme de récapitulation, ou pour donner plus de force à son discours. S'il emploie alternativement deux noms différens pour désigner Dieu, c'est par un choix libre et pour varier les expressions. S'il anticipe quelques faits, c'est que, comme tous les historiens, il veut éviter d'interrompre trop souvent ses récits. Si quelquefois il néglige les transitions, on ne voit du moins aucun vestige d'interpolation; tout se tient, tout se suit, tout se rapporte à l'histoire des patriarches et de leur postérité. Ainsi nulle preuve d'une préten-

que distinction de mémoires, tout est l'ouvrage d'un seul auteur; et, comme le dit encore Rondet, après saint Irénée, ce que Moïse a écrit lui a été dicté par Dieu même : *Mosis litteræ verba sunt Christi.*

Les trois autres *Dissertations* sont, pour le fond, de D. Calmet; mais Rondet y a fait quelques changemens. On auroit pu craindre que dans celle *sur les vrais et les faux miracles*, il n'eût laissé percer quelque chose de sa manière de voir sur certains faits; mais on remarquera qu'au contraire il s'est tenu en garde contre cette tentation. Il ne cite que des écrits sur les miracles en général, et avertit même qu'il faut les lire avec précaution. En 1754, un Bénédictin, Prudent Maran, avoit publié la *Doctrine de l'Ecriture et des Pères sur les guérisons miraculeuses*, in-12; Simon Hervieu de la Boissière donna dans un autre sens, en 1763, un *Traité des Miracles*, 2 vol. in-12; il fut attaqué dans quinze *Lettres à l'auteur du Traité des Miracles*, 1767, in-12; et répondit par la *Défense du Traité des Miracles contre le fanatisme et les erreurs capitales des quinze Lettres*, avec une *Dissertation préliminaire*, 1769, in-12. Rondet remarque avec raison que dans ces écrits on avoit souvent l'air de songer davantage à des événemens particuliers qu'au fond de la doctrine. Quant à lui, il paroît avoir discuté la question en elle-même, et sans s'occuper de ce qui pouvoit intéresser un parti.

La *Dissertation* sur le passage de la Mer-Rouge est augmentée des observations du père Sicard, Jésuite, missionnaire au Grand-Caire, et qui avoit examiné sur les lieux mêmes toutes les circonstances du départ des Israélites, et de la route qu'ils avoient suivie. Ces observations forment une *Lettre* intéressante,

qui se trouve dans le Recueil des *Lettres édifiantes*, tome III de la nouvelle édition.

L'éditeur devroit, ce semble, distinguer ce qui est de Rondet et ce qui est de dom Calmet, ou des autres commentateurs. La manière dont les notes sont conçues pourra induire en erreur plus d'un lecteur. Ainsi on lit que la *Dissertation* sur la Genèse *est ajoutée dans cette nouvelle édition*; ce qui fera croire à plusieurs que c'est une addition de l'édition actuelle, tandis que c'est une addition de Rondet lui-même dans l'édition de 1767. Il falloit spécifier que cette note étoit de Rondet, qui ne s'étoit nommé nulle part, mais qu'il n'y a aucun inconvénient à nommer aujourd'hui. L'éditeur pourroit distinguer par un signe particulier ses propres notes et celles de Rondet.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le souverain Pontife vient de donner des lettres apostoliques, en forme de bref, sous l'anneau du pêcheur, et avec le titre *Ad perpetuam rei memoriam*, relativement au corps de saint François d'Assise, trouvé sous le maître-autel de la cathédrale d'Assise. Un ancien décret de Paul V avoit défendu toutes recherches à ce sujet. S. S., dérogeant à ce décret, avoit ordonné des fouilles dans l'endroit où l'on croyoit que le corps du saint étoit déposé. Il paroît qu'on avoit pris de grandes précautions pour soustraire ces saintes reliques à tous les regards; car ce n'est qu'après un travail de cinquante-deux nuits, et après avoir percé un massif de maçonnerie, qu'on a trouvé une enceinte fermée par des barreaux de fer. L'identité du corps a été constatée par des procédures juridiques, et le saint Père la pro-

clame dans les lettres apostoliques, qui commencent par ces mots : *Assisiensem basilicam*, et qui sont datées du 5 septembre dernier. S. S. ordonne que le corps du saint reste dans le même lieu; que l'on n'enlève aucun des os, et que l'on ne pénètre dans le souterrain qu'à certains jours solennels.

— L'empereur d'Autriche vient de rétablir à Venise le couvent des religieuses Servites, qui existoit autrefois dans cette ville, et leur a donné le local dit de Jésus et Marie, à la place de leur ancien monastère.

PARIS. Le 5, à dix heures et un quart, LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, sont partis des Tuileries pour se rendre à l'église métropolitaine de Paris. MONSIEUR et Mgrs. les ducs d'Angoulême, d'Orléans et de Bourbon, étoient dans la même voiture, et dans une autre se trouvoient S. A. R. MADAME, avec les duchesses d'Orléans, de Bourbon, et Mlle. d'Orléans. Le cortège est arrivé à dix heures et demie à la cathédrale, où étoient déjà réunis les grands-officiers de la couronne, les cours souveraines de justice, et un grand nombre d'autorités civiles et militaires. S. Em. M. le cardinal-archevêque de Paris, accompagnée de M. le coadjuteur et du chapitre métropolitain, est venue recevoir les Princes et Princesses de la famille royale et du sang, qui ont pris place dans le chœur. M. le cardinal-archevêque de Paris, étant sur son trône pontifical, a entonné immédiatement le *Te Deum* en actions de grâces de la naissance du duc de Bordeaux, qui a été exécuté par les musiciens de la chapelle du ROI. M. le cardinal-archevêque a ensuite donné la bénédiction, et LL. AA. RR. sont reparties pour le château des Tuileries. Tous les nouveaux commandeurs des ordres du ROI assistoient à cette cérémonie, revêtus de leurs cordons bleus.

— M. l'abbé Barruel, ancien membre de la Compagnie de Jésus, chanoine honoraire de l'église de Paris, auteur de divers ouvrages, est décédé à Paris, le

5 de ce mois. Nous donnerons incessamment une notice sur la vie et les écrits de ce respectable ecclésiastique.

— Le 2 octobre, dix-huit militaires de différens régimens, qui se trouvent détenus à l'ancien collége de Montaigu, à Paris, après avoir été instruits par M. l'abbé Bater, aumônier de la légion du Bas-Rhin, ont fait leur première communion dans l'intérieur de la maison. M. Bater a procuré le même bonheur à plusieurs autres militaires détenus dans le même local, et il donne aussi ses soins dans la maison dite de l'Abbaye, à l'hôpital du Gros-Caillou, et dans celui de la Charité. Des soldats de la légion du Bas-Rhin ont fait aussi leur première communion à Saint-Etienne du Mont, leur paroisse.

— M. l'évêque d'Orléans, qui a visité successivement cette année divers chefs-lieux de canton de son diocèse, est allé, le 28 septembre dernier, à Neuville, où il étoit annoncé depuis quelque temps, et où le curé de la paroisse s'étoit appliqué avec beaucoup de zèle aux instructions préparatoires. Le prélat arriva d'Orléans, à neuf heures et demie, et fut reçu dans la ville et dans l'église avec les honneurs dus à sa dignité. Le maire le complimenta à son arrivée, et le curé lui adressa un petit discours à l'entrée de l'église. M. l'évêque, après y avoir répondu avec autant de bonté que de dignité, alla se placer sur un siége qui lui avoit été préparé dans le sanctuaire, entendit la messe, dite par M. le curé, et donna sa bénédiction au peuple. M. l'abbé Evrat, grand-vicaire, monta en chaire, et prêcha sur la nécessité de la religion, et sur les preuves de la nôtre. Son discours fut précis, solide, et nourri de réflexions sages et de conseils excellens. M. de Varicourt commença ensuite la confirmation, qui dura long-temps. Il y avoit environ sept cents personnes, dont trois cents du chef-lieu, et le reste des paroisses environnantes. La cérémonie s'est passée avec beaucoup

d'ordre. Les paroisses étoient arrivées le matin, en procession, et avoient été placées dans l'église, les curés restant auprès de leur troupeau pour veiller au bon ordre. La confirmation ne finit qu'à deux heures et demie. M. l'évêque se retira ensuite au presbytère, conféra quelque temps avec MM. les curés, reçut quelques visites, et, après un dîner où se trouvoient les pasteurs et les autorités de la ville, partit, à cinq heures et demie, laissant tout le monde charmé de sa piété comme de son affabilité. Sa dignité aimable, l'à propos de sa conversation, son art d'instruire en disant des choses flatteuses, lui ont gagné les cœurs de ceux qui ont eu l'avantage de l'approcher, et on ne regrettoit que la brièveté du temps qui n'avoit permis de jouir que quelques heures de sa présence. Après son départ, M. le curé de Neuville prêcha avant le salut, où assistoient tous les confirmés du lieu; c'étoit une dernière instruction qu'il donnoit à tous; le dimanche suivant, il a célébré un salut d'actions de grâces. Depuis deux mois, il faisoit trois catéchismes par semaine, et, en outre, deux instructions, qui ont produit beaucoup de fruits. Un assez grand nombre de personnes se sont fait inscrire successivement; malheureusement quelques-unes s'y sont prises un peu tard, et n'ont pu être préparées à temps. Au total, cette visite épiscopale a été heureuse dans ses résultats, et tout fait espérer qu'ils seront durables.

— Voilà trois années de suite que le conseil-général de la Vendée manifeste son vœu pour le rétablissement de l'évêché de Luçon. En 1818, il vota une somme de 75,000 fr. pour mettre le palais épiscopal et le séminaire de Luçon en état de recevoir le nouvel évêque et les élèves en théologie; ces bâtimens devoient être évacués au 1er. janvier suivant. Le ministre de l'intérieur approuva alors ce vote, et décida que le dépôt de mendicité établi à Luçon, dans l'ancien local du séminaire, seroit transféré à Bourbon-Vendée. En 1819,

le conseil-général exprima le désir et l'impatience qu'on avoit dans le département de la Vendée de voir réaliser le rétablissement de l'évêché, et il vota encore quelques fonds pour cet objet. Cette année, il s'est expliqué, à cet égard, en ces termes : « Le Concordat de 1817 a rétabli l'évêché de Luçon, siége illustré par un des plus grands ministres qui aient gouverné la France. Le département de la Vendée a accueilli cette faveur avec reconnoissance. Malgré les difficultés qui semblent s'être accumulées pour s'opposer à ces bienfaits, les habitans de la Vendée n'ont pas perdu l'espoir de voir se réaliser l'objet de tous leurs vœux. Le conseil-général réitère avec instance la demande qu'il a faite, à cet égard, l'année dernière ». Les autres votes du conseil-général sont rédigés dans le même esprit. Il a voté une somme de 3000 fr. pour les besoins du petit séminaire, et prouver aux professeurs de cet établissement la satisfaction qu'il ressent de leurs services. Il a manifesté de nouveau le désir que le local occupé par le dépôt de mendicité fût remis, le plus promptement possible, à la disposition de M. l'évêque, pour y établir, comme autrefois, un collége et un séminaire ; le conseil-général avoit pourvu, l'année dernière, aux frais de translation du dépôt à Bourbon-Vendée. Il a voté une somme de 2000 fr. pour le clocher de l'église cathédrale, comme le monument le plus remarquable du département ; monument dont la conservation donne en ce moment de justes sujets d'inquiétude, et seroit cependant si importante, puisqu'outre sa destination principale, le clocher sert de point de reconnoissance aux bâtimens qui naviguent le long de la côte. On espère que le ministre accordera quelques fonds pour cet objet. Enfin, le conseil a voté 2000 fr. pour le monument en l'honneur de Mgr. le duc de Berri.

— Un pasteur estimable vient d'être enlevé à la ville de Dijon. M. Jean Vétu, curé de Notre-Dame, a succombé, le 24 septembre 1820, à une obstruction du

pylore. Il étoit né dans les environs de Dijon, en 1657, et se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique. Honoré du sacerdoce, en 1782, son premier emploi fut la place de vicaire à Saint Philibert. La révolution le força de se retirer en pays étranger, et il passa quelque temps à Rome. A son retour, il occupa plusieurs places, fut aumônier du Lycée de Dijon, et enfin nommé, en 1815, à la cure de Notre-Dame. Sa bonté inaltérable, son zèle assidu, sa piété tendre, sa charité pour les pauvres, son talent pour annoncer la parole de Dieu, lui assurent un rang parmi les plus respectables et les plus laborieux ministres des autels. En 1814, S. A. R. MONSIEUR, pendant son séjour à Dijon, donna elle-même à M. Vétu la croix de la Légion-d'Honneur. Cet excellent prêtre emporte les regrets de tous ses paroissiens, et pendant sa maladie les ames pieuses n'ont cessé d'offrir pour lui des vœux au ciel.

— La confrérie des Pénitens Gris d'Avignon étoit dans l'usage d'aller en procession sur la Place du Rocher les jours de fête consacrés à la croix. Le 14 septembre avoit été choisi pour bénir les statues de la sainte Vierge et de saint Jean, que l'on avoit placées, la veille, sur le piédestal de la croix de la mission de l'année dernière. La cérémonie a eu lieu le jour indiqué, au milieu d'un grand concours, et la bénédiction a été faite par M. l'abbé Michel de Beaulieu, vicaire-général du diocèse, qui a prononcé un discours à cette occasion. Le même ecclésiastique avoit béni, il y a quelques mois, un tableau donné par S. M. à cette confrérie, et en avoit profité pour exprimer les sentimens les plus vifs de respect et de dévouement pour une famille auguste.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 3, après la messe, MM. les ambassadeurs et ministres étrangers ont présenté leurs hommages au Roi et à la

famille royale, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux. M. Macchi, archevêque de Nisibe et nonce du Pape, organe du corps diplomatique, a présenté en ces termes les félicitations de ce corps sur l'heureux événement de la naissance du duc de Bordeaux : « Sire, le corps diplomatique vient réunir ses félicitations à celles de toute la France, pour le grand bienfait que la Providence, la plus favorable, a daigné accorder à la tendresse paternelle de V. M. Cet enfant de douleurs, de souvenirs et de regrets, est aussi l'enfant de l'Europe ; il est le présage et le garant de la paix et du repos qui doivent suivre tant d'agitations ». Le Roi a répondu en ces termes : « Jamais je n'ai reçu avec autant de satisfaction les félicitations du corps diplomatique. Je suis persuadé que vos souverains partagent la joie qui remplit mon cœur ; elle est d'autant plus vive que je vois dans ce grand événement le bienfait le plus signalé de la Providence, et le gage du repos qu'elle daigne enfin accorder au monde. Je recommande ce cher enfant aux prières du saint Père, à celles de toute l'Église, et à l'amitié des souverains ». Tous les membres du corps diplomatique ont ensuite visité S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux.

— Le même jour, les réjouissances qui ont eu lieu aux Champs-Élysées, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, avoient attiré une foule immense. Dans l'après-midi, LL. AA. RR. Monsieur, Madame et Mgr. le duc d'Angoulême, se sont promenés, en calèche et sans suite, dans les Champs-Élysées, et la présence de ces personnes chères et augustes sembloit accroître encore l'allégresse publique. LL. AA. RR. ont été souvent accueillies par les plus vives acclamations. Dans le jardin des Tuileries, un concours nombreux, et toujours croissant, s'empressoit sous les fenêtres de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, où plusieurs fois on a présenté au peuple le jeune Prince, qui doit un jour faire son bonheur. Le soir, tous les édifices publics, et toutes les maisons des particuliers, étoient illuminés. Un très-beau feu d'artifice a été tiré, à huit heures, sur le pont Louis XVI. Le Roi, Madame et les Princes, placés à une des fenêtres du château, ont joui de ce spectacle. Les cris unanimes de *Vive le Roi! vivent les Bourbons!* se faisoient entendre de toutes parts.

— Les bulletins de la santé de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri et de Mgr. le duc de Bordeaux sont toujours très-

satisfaisans. Le 5, à une heure, le public a été admis dans les appartemens du pavillon Marsan, et plus de deux mille personnes ont eu le bonheur de contempler les traits de Mgr. le duc de Bordeaux.

— Le Roi, voulant marquer par des actes de bienfaisance la naissance de son auguste neveu, a rendu une ordonnance qui met une somme de 50,000 fr. à la disposition d'une commission formée du préfet de la Seine et de trois membres du conseil des hospices, pour servir à acquitter les dettes contractées envers le bureau des nourrices par les pères et mères de Paris. Les mois de nourrice de tous les enfans mâles nés le 29 septembre, dans Paris, et de parens indigens, seront acquittés par le trésorier de la couronne, et une somme de 200 fr. sera versée, au nom de chacun desdits enfans, dans la Caisse d'Epargne et de Prévoyance. Cette ordonnance porte de plus, qu'une commission spéciale dressera l'état de vingt prisonniers pour dettes détenus à Paris; que cet état sera présenté au Roi, et les prisonniers qui y seront portés seront immédiatement libérés aux frais du trésor de la couronne.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a envoyé, à l'occasion de la naissance de son auguste fils, une gratification aux invalides et aux veuves. S. A. R. n'a pas oublié, malgré ses souffrances, une pauvre femme dont le mari s'est asphyxié, il y a quelque temps, et elle a ordonné qu'on lui envoyât des secours.

— Le 30 septembre, tandis que les Princes montroient au peuple le jeune duc de Bordeaux, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, qui avoit auprès d'elle MADEMOISELLE, dit à Mme. la vicomtesse de Gontaut : *Tenez, présentez-leur aussi ma fille; elle est aussi à eux.*

— Le 5, une distribution générale et extraordinaire de pain et de viande a été faite dans les douze arrondissemens de Paris, aux indigens inscrits aux comités de bienfaisance.

— Après les prélats dont nous avons annoncé la promotion au rang de commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit, le Roi a nommé chevaliers-commandeurs de ses ordres, pour en porter les décorations jusqu'à réception, MM. le prince de Talleyrand, les ducs de Luxembourg, de Grammont, d'Aumont, de Laval-Montmorency, de Duras, de Mouchy, de Lévis, de Serent, d'Alberg; les maréchaux ducs de Conégliano, de Bellune, de Tarente, de Reggio, de Ra-

guse, d'Albuféra; les ducs de la Châtre, d'Avaray, Decazes; le maréchal de Viomesnil, le maréchal marquis de Beurnonville; les marquis Victor de Latour-Maubourg, de Vaubecourt, Dessolles, de Rivière, de Caraman; le comte de Blacas, Lainé, de Serre, le baron Pasquier, le comte François d'Escars.

— Par ordonnance royale, du 4 de ce mois, M. Lainé est nommé président de l'instruction publique.

— Il vient de paroître deux nouvelles médailles relatives à l'heureuse naissance du duc de Bordeaux. L'une représente S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, élevant son fils dans ses bras, et porte pour inscription : *François, c'est le sang de vos Rois, le fils de saint Louis, de Henri IV, de Louis-le-Grand*. L'autre présente les effigies de Mgr. le duc de Berri et de Mgr. le duc de Bordeaux, avec cette inscription autour de la tête de l'auguste enfant : *Charles-Ferdinand nous est rendu*.

— Il a déjà paru plusieurs pièces de vers destinées à célébrer la naissance d'un Prince; nous en avons reçu quelques-unes, et nous en rendrons compte le plutôt possible.

— Les travaux de l'établissement qui doit porter le nom d'*Ecole de Berri*, et que S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a pris sous sa protection spéciale, seront bientôt achevés. Cette école, qui doit être confiée aux Frères des Ecoles chrétiennes, sera en pleine activité vers la fin de ce mois.

— Le 4, LL. AA. RR. Monsieur, Madame et Mgr. le duc d'Angoulême, sont allés à Versailles, où les habitans et les troupes de la garnison les ont salués par les cris mille fois répétés de *Vive le Roi! vive la famille royale! vive le duc de Bordeaux!*

— Le 4, les volontaires royaux ont fait chanter, dans l'église de Notre-Dame des Victoires, un *Te Deum* solennel, en actions de grâces du grand bienfait que le ciel vient d'accorder à la France. Un grand nombre de personnes de distinctions assistoient à cette cérémonie.

— Le nouveau collége qui doit porter le nom de *Collége royal de Saint-Louis*, s'ouvrira le 17 de ce mois, jour de la rentrée des autres colléges de Paris.

— Le 5, la cour d'assises a condamné à treize mois de prison et 500 fr. d'amende, le nommé Charles, chanteur ambulant, pour avoir chanté, dans un cabaret, une chanson

infâme, où la famille royale étoit outragée, et avoir crié qu'il ne connoissoit d'autre *Dieu* que celui de Sainte-Hélène. Le même jour, le nommé Guignot, conducteur de cabriolet, a été condamné à deux années de prison et à l'amende, pour avoir tenu des propos à peu près du même genre.

— Le sieur Pinet, qui, en vertu d'un mandat de la cour des pairs, avoit été arrêté à Lyon, au moment où il arrivoit de Paris, a été mis en liberté deux jours après son arrestation. Le sieur Combes-Syes, banquier, qui avoit été arrêté en vertu d'un ordre de la commission d'instruction de la cour des pairs, vient d'être mis en liberté.

— On annonce qu'il n'y a plus au secret à Sainte-Pélagie que le colonel Sausset et le lieutenant-colonel Caron.

— Les nouvelles que l'on reçoit des provinces parlent de la joie qu'y a excité la naissance d'un Prince, et qui s'est manifesté par des fêtes et des cantiques d'actions de grâces.

— Le 27 septembre au soir, il y a eu à Bordeaux des attroupemens, à l'occasion de l'arrivée de M. Beauséjour dans cette ville. On crioit avec affectation : *Vive la Charte! vive le côté gauche!* Plusieurs personnes ayant voulu faire entendre à leur tour le cri de *Vive le Roi!* furent menacées et insultées. Le lendemain, des groupes de royalistes se formèrent dans le même quartier, en criant : *Vive le Roi sans condition;* mais aucune voix libérale n'osa se faire entendre. L'autorité avoit pris de si sages mesures qu'il n'est arrivé aucun accident fâcheux.

— Le conseil de guerre séant à Dijon a condamné à deux ans de détention, un soldat de la légion d'Ille et Villaine, pour avoir invoqué le nom de l'usurpateur.

— D'après les ordres du ministre de la guerre, quatre officiers de la légion de la Loire-Inférieure, en garnison à Bordeaux, ont été destitués, et renvoyés dans leurs foyers.

— Le ministre de l'intérieur a décerné deux médailles aux sieurs Pierdon et Manière, grenadiers de la légion de la Côte-d'Or, pour avoir sauvé, au péril de leur vie, un homme qui alloit se noyer dans un des fossés de la place de Metz.

— Environ une centaine de militaires du 2e. bataillon du 1er. régiment de la garde suisse, dont l'engagement expiroit au mois de décembre, l'ont renouvelé pour quatre ans, le jour de la naissance du duc de Bordeaux.

— Le sieur Weissenbruch, imprimeur-journaliste à

Bruxelles, qui, sur la réquisition du ministre d'Espagne, fut condamné, il y a dix mois, pour avoir publié dans son journal un article injurieux pour le roi d'Espagne, vient d'éprouver une commutation de peine, sur la demande du chargé d'affaires d'Espagne dans le royaume des Pays-Bas. La suspension de sa patente, qui avoit été prononcée pour trois ans, a été réduite à un an.

— Le parti de la révolte vient de l'emporter en Portugal, malgré tous les efforts de la régence. Le 15 septembre, les régimens de ligne en garnison à Lisbonne, dirigés par leurs chefs, ont proclamé la révolution. Une nouvelle régence a été nommée. Cette régence ne paroît être formée qu'en attendant la junte de Porto.

Johannis Fortunati Zamboni, Dissertationum Specimina(1).

M. le comte Zamboni, prélat romain, est connu depuis long-temps par des productions utiles et honorables. Il publia, en 1807, des *Dialogues sur la religion*, en 2 vol. in-8°., dont nous rendîmes compte dans le tome VI de nos *Mélanges*. Dans ces *Dialogues* l'auteur montroit la nécessité et les bienfaits de la révélation, et cherchoit à éclairer un esprit droit par l'exposé simple des preuves du christianisme. Il y faisoit connoître, dans une *Appendice*, les principaux apologistes de la religion en Italie, et cette liste, dont nous donnâmes un extrait dans le temps, offroit, pour le siècle dernier et pour le temps actuel, des noms recommandables et des ouvrages importans. Depuis, M. Zamboni a lu, à l'Académie de la Religion catholique, dont il est membre, des Dissertations et des Mémoires qui se rattachent au but de cette savante association. Nous parlâmes, l'année dernière, de son *Essai sur la nécessité de prévenir les personnes confiantes sur les artifices de quelques physiologistes modernes;* nous avions reçu alors cette Dissertation en italien; le prélat la publie en ce moment en latin, afin d'en faire jouir ceux qui n'entendent pas la première de ces langues. Nous ne dirons rien de cette première Dissertation, et nous renvoyons à notre n°. 536, où il en a été question.

---

(1) 1 vol. in-4°. de 154 pages, imprimé à Rome, en 1819; prix, 4 fr. 50 cent. et 5 fr. 50 cent. franc de port. Se trouve à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

A ce premier *Essai de Dissertation*, M. Zamboni en ajoute un autre sur la nécessité de prévenir contre les artifices de quelques professeurs d'herméneutique qui s'efforcent d'anéantir toute idée de révélation, et de propager le naturalisme. Cette Dissertation, qui a 60 pages in-4°., a été lue dans la séance de l'Académie, du 7 mai 1818, et l'auteur l'a traduite aussi en latin. Il y déplore l'abus qu'on fait en plusieurs écoles de la critique et de l'*Exegèse;* cet abus a éclaté surtout en Angleterre, et, en dernier lieu, en Allemagne, où des interprètes, plus hardis les uns que les autres, ne jugent plus des dogmes et des mystères renfermés dans les Ecritures qu'avec les lumières d'une raison présomptueuse, atténuent ou même anéantissent les miracles, et commentent la Bible comme ils commenteroient Hésiode ou Homère. C'est cet abus que l'Académie de la Religion catholique a pris à tâche de combattre dans le cours de ses travaux de 1818, et elle a invité ses membres à diriger de ce côté leurs recherches et leurs méditations. Quatorze Mémoires ont été lus sur le même objet cette année là ; celui de M. Zamboni est du nombre, et paroît digne de la réputation de l'auteur. Le savant prélat y remarque que ce sont les protestans qui ont mis à la mode cette manie de défigurer l'Ecriture par des interprétations arbitraires. Les premiers réformateurs avoient commencé à se donner carrière sur ce point ; mais ils ont été surpassés par la licence de leurs successeurs, et aujourd'hui, en Allemagne, rien n'est si commun que ces commentateurs discourans ou écrivans qui mutilent à leur gré la Bible, et ne voient partout que des mythes, des allégories, des fictions ; genre d'explications que Voltaire eût avoué, et qui ne peut manquer de plaire aux déistes. C'est contre cette témérité que M. Zamboni s'élève, en critique éclairé, mais sage, qui connoît les bornes de la raison, et qui sait que la révélation a aussi ses droits.

En rendant compte, dans notre numéro 641, d'un ouvrage de M. de Puyvallée, ayant pour titre : *Essai sur l'Etat de la Société religieuse en France, et sur ses rapports avec la Société politique, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours.* Nous avons omis d'en faire connoître le format, le lieu où il se trouve, et le prix ; nous réparons aujourd'hui cette faute. 1 vol. in-8°. de 160 pages ; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 20 cent. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Mémorial des Disciples de Jésus-Christ; Recueil rédigé par l'auteur du *Memoriale vitæ Sacerdotalis* (1).

Le modeste auteur de ce Recueil, M. l'abbé d'Arvisenet, ne veut point qu'on lui en attribue le mérite; et autant il a de zèle pour composer et répandre de bons livres, autant il met d'empressement à cacher les titres que ses écrits et ses vertus lui donnent à l'estime et à la reconnoissance des amis de la piété. Loin de s'attribuer le travail des autres, il leur abandonneroit volontiers la gloire du sien. Il a soin de prévenir que ce Recueil est le fruit des méditations de plusieurs auteurs; cependant il y a joint aussi ses propres réflexions, et ce que nous allons dire des matières qui remplissent ce volume, fera voir qu'on a encore, à cet égard, des obligations au vertueux grand-vicaire de Troyes.

L'ouvrage est divisé en cinq livres, dont le 1er. traite du Fils de Dieu et de la foi, du respect et de l'attachement que nous lui devons. L'auteur trace une esquise de l'histoire de la religion depuis le commencement du monde, et donne un précis de la vie du Sauveur. Il rappelle les motifs que nous avons d'admirer et de suivre ses exemple. Ce 1er. livre est comme un abrégé de la religion en ce qui concerne son divin fondateur.

(1) 1 vol. in-12 de 442 pages; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 50 cent. franc de port. A Troyes, chez Gobelet, imprimeur du Roi; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Après la vie de Jésus-Christ, ce qu'il y a de plus propre à nous toucher, c'est la vie de ceux qui ont marché sur les traces de l'Homme-Dieu, et qui se sont efforcés de pratiquer les hautes leçons qu'il avoit données au monde. Chaque siècle a fourni, à cet égard, des modèles à citer. L'auteur, sans entrer dans le détail des vertus particulières des saints principalement révérés dans l'Eglise, présente un tableau des mœurs des premiers chrétiens, ainsi que des nouveaux chrétiens convertis à la foi dans les 16e. et 17e. siècles. Il célèbre les vertus qui ont éclaté au Japon, au Paraguay et chez les sauvages du Canada, et rapporte de grands exemples de zèle, d'innocence et de ferveur. Il est frappé surtout de ce caractère d'abnégation et de désintéressement qui se remarque dans ces peuplades lointaines, et qui faisoit que, mettant leurs biens en commun, les individus ne se réservoient rien en propre, et formoient une association fondée sur les grands principes de l'obéissance et de la charité fraternelle. C'est-là, en effet, un des plus grands triomphes de l'Evangile, qui réalisa ainsi ce que des philosophes païens avoient rêvé dans leurs livres, mais ce que la grâce seule pouvoit opérer. Ces exemples éclatans n'ont pourtant pas été bornés aux premiers âges de l'Eglise, ou aux nouveaux chrétiens du Japon et du Nouveau-Monde; chaque siècle les a vus retracer dans de généreux chrétiens, dans de pieux cénobites, dans des associations célèbres, dans des personnes de tout rang et de tout sexe. Les ordres religieux, qui ont si long-temps édifié l'Eglise par leur ferveur, les solitaires de la Thébaïde, et ceux qui dans les contrées mêmes que nous habitons ont porté si loin la pratique des conseils évangéli-

ques, les Benoît, les Bruno, les Bernard, les François, offrent le même spectacle; on le retrouve même à des époques plus récentes, et dans le 17e. siècle, si fécond en toute sorte de vertus; on le retrouve alors, non pas seulement dans le cloître ou dans ces congrégations de prêtres formées dans ce temps, et qui ont été si utiles à l'Eglise, on le retrouve encore au milieu du monde, et dans de pieux laïques qui savoient allier cette vie commune avec leurs devoirs de famille et de société; et peut-être n'est-il pas inutile de rappeler de tels exemples à un siècle bien différent, et de montrer à des hommes tièdes ou ennemis tout ce que peut sur des ames généreuses un sentiment profond de religion et de charité, et quels sacrifices il peut inspirer (1).

---

(1) En 1640, Jean Bagot, Jésuite rempli de mérite et de zèle, dirigeoit, à la Flèche, une congrégation d'écoliers qui s'assembloient chaque semaine pour écouter ses instructions, et qui s'excitoient mutuellement à la vertu. Dieu bénit ces pieuses réunions, et il s'en forma de semblables dans différens colléges de Jésuites, où elles opérèrent de grands fruits. Le père Bagot, ayant passé du collége de la Flèche à celui de Paris, y fut suivi par plusieurs de ses élèves, et y en trouva d'autres auxquels il inspira le même esprit. Ces jeunes gens crurent en âge, et plusieurs se firent distinguer par leurs emplois et leurs services; tels furent entr'autres l'abbé de Laval, depuis premier évêque de Québec; François Pallu, fils d'un conseiller au présidial de Tours, qui devint évêque d'Héliopolis, et vicaire apostolique au Tonking; Chevreuil, dans la suite missionnaire en Chine; Boudon, archidiacre d'Evreux, dont la vie a été donnée au public, et offre de si grands exemples de zèle et de pénitence; de Meurs et Fermanez, qui fondèrent, plusieurs années après, le séminaire des Missions-Etrangères; les frères Ango des Mezerets, dont l'un entra dans l'état religieux, et l'autre suivit l'abbé de

Le IIIe. livre du *Mémorial* est intitulé : *Règles de conduite et Instructions*, et offre une suite de prières et de réflexions, soit pour la conduite journalière, soit pour les diverses fêtes, soit pour les devoirs de

---

Laval au Canada ; Gonthier, qui fut grand-vicaire de Langres à Dijon, et fit, dans cette dernière ville, des établissemens de piété et de charité. Plusieurs d'entr'eux n'étoient pas encore dans les ordres, et d'autres laïques ne leur cédoient point en ferveur. Gonthier surtout se faisoit remarquer par ses talens, en même temps que par les qualités les plus aimables. Plein de douceur et d'insinuation, il attiroit ses camarades à Dieu, et entroit dans toutes les bonnes œuvres qui se faisoient à Paris. Ces jeunes gens visitoient les prisons, les hôpitaux, les églises ; se réunissoient chez l'un d'eux à certains jours, et y passoient le temps dans des exercices de piété entremêlés de récréations où régnoit un aimable enjouement. En 1651, de Meurs, un des plus fervens, forma le projet d'une espèce de communauté ; il y en eut une vingtaine qui se réunirent pour vivre en commun. L'union étoit parfaite entr'eux ; ils n'étoient occupés que de bonnes œuvres, du soulagement du prochain, et du désir de faire connoître et aimer Dieu. Les troubles de la Fronde, en 1652, dispersèrent pour un temps une si édifiante réunion ; quelques-uns se réfugièrent au château des jeunes des Mezerets, près Argenton, et revinrent à Paris quand l'ordre fut rétabli.

Dans leur voyage de Normandie, ils eurent occasion de voir Jean de Bernières de Louvigni, trésorier de France, qui vivoit, à Caën, dans les pratiques de la plus haute piété. De Bernières, riche, et pouvant tenir un grand état dans le monde, s'étoit bâti, au milieu de la ville, un hermitage, où il demeuroit avec quelques amis choisis. Ils formoient une communauté, où chacun travailloit avec ardeur à sa perfection. L'abbé de Laval, Ango des Mezerets, les frères Dudouit, Boudon, le baron de Renty ; de Mézy, depuis gouverneur du Canada, vinrent se joindre à cette société, et passèrent plusieurs années à Caën, visitant les hôpitaux, servant les malades, et s'animant les uns les autres au service de Dieu. Ils étoient en odeur de sainteté dans la ville par leur

chaque condition. Toute cette partie renferme des instructions et des conseils qui peuvent être d'une grande utilité dans la pratique.

Le livre IVe. renferme des *Motifs de persévérance*

---

ferveur et leur charité. De Bernières, l'ame de cette société, la dirigeoit dans les exercices de la vie spirituelle ; il étoit de toutes les bonnes œuvres, et contribua à établir des hôpitaux, des séminaires et des maisons religieuses. Il pratiquoit la pauvreté volontaire, et poussa l'abnégation jusqu'à se défaire de ses biens et les remettre à sa famille, pour ne plus dépendre que de la Providence. Tout étoit commun entr'eux. De Bernières mourut subitement, en priant Dieu, le 3 mai 1659.

L'esprit qu'il avoit tâché d'inculquer à ses amis ne s'éteignit pas avec lui. François de Laval ayant été envoyé comme évêque en Canada, eut à cœur de maintenir parmi son clergé ce désintéressement et cette désappropriation que l'on pratiquoit à l'hermitage de Caën. Après qu'il eût bâti son séminaire, il donna tous ses biens à cet établissement, y unit les dîmes et les cures de la campagne, et voulut que chacun mît dans la masse commune ce qu'il retiroit de sa paroisse, après les dépenses nécessaires et les aumônes convenables. Ainsi toutes les cures étoient des missions, et les curés des missionnaires, qui devoient rendre compte de leurs revenus au supérieur. Ce plan de gouvernement, dressé d'après les vues du pieux de Bernières, resta en vigueur tant que ce digne évêque gouverna l'église du Canada. Jamais évêque n'aima plus tendrement son clergé, et n'en fut plus honoré et plus aimé. La promesse de désappropriation qu'il exigeoit de ses prêtres, il la faisoit lui-même, et il établit la même union entre son clergé et les communautés religieuses de son diocèse. De là les grands exemples de vertu que présenta cette église naissante. C'est à cette école qu'avoient été formés les abbés d'Urfé, de Caylus, de Cicé, de Fénélon, de la Colombière, et bien d'autres qui remplirent plus ou moins long-temps les fonctions de missionnaires dans le Canada.

Un des plus vertueux associés de Bernières fut encore le baron de Renty, que nous avons nommé, et dont la vie a été donnée au public. Ayant assisté, vers l'âge de 27 ans, à une

pour les justes, et de conversion pour les pécheurs; ce sont de courtes réflexions sur les fins dernières; il y en a pour chaque jour du mois, et chacune est partagée en trois parties, qui peuvent convenir à trois

---

mission que les pères de l'Oratoire faisoient auprès de Paris, il résolut de se donner entièrement à Dieu, qu'il avoit cependant servi jusque-là avec régularité. Il quitta le monde et la cour. La prière, la fréquentation des sacremens, la visite des malades, l'instruction de ses enfans, la vigilance sur ses domestiques, telles étoient ses seules occupations, qu'il accompagnoit de l'esprit de foi et de pénitence. A Paris, où il résidoit habituellement, il étoit de toutes les assemblées de piété, favorisoit tous les établissemens utiles, et étoit un des plus zélés à seconder les travaux de saint Vincent de Paul pour le bien de l'humanité. Il eut surtout beaucoup de part à la formation des deux communautés de tailleurs et de cordonniers, à Paris. Il se servit pour cela d'un homme obscur, à la vérité, selon le monde, mais grand aux yeux de la foi Henri-Michel Buche, dit *le bon Henri*, étoit un cordonnier d'Arlon, au duché de Luxembourg, qui eut de bonne heure le goût de la piété. Dès sa jeunesse il rassembloit les garçons cordonniers pour les instruire, et se faisoit un plaisir de les assister dans leurs besoins. Ayant eu occasion de connoître le baron de Renty, ce seigneur conçut une grande estime pour lui, et ils s'unirent tellement qu'ils vivoient comme des frères. Buche, devenu maître cordonnier, combattoit les vices qui dominoient parmi les ouvriers; et déclaroit surtout la guerre à ce qu'on appelle *le compagnonage*, espèce d'association également funeste pour la foi, le bon ordre et les mœurs. Pour mieux déraciner cet abus, il entreprit de former les cordonniers en association pieuse, et, le 2 février 1645, il commença à vivre en communauté avec des hommes du même métier. Ce fut le baron de Renty qui dressa leurs réglemens, et qui fut leur premier supérieur. La vie de ces Frères, car c'est le nom qu'ils prirent, et il leur convenoit bien; la vie de ces Frères rappeloit l'union des premiers chrétiens: tout étoit commun entr'eux; le travail et la prière remplissoient tous leurs momens; ils ne recevoient point

différentes heures du jour. M. l'abbé d'Arvisenet a eu soin de marquer que ces réflexions étoient d'un prêtre du diocèse de Paris ; nous n'avons pas vérifié si elles avoient déjà été publiées, ou si elles voyoient le jour pour la première fois.

Enfin, le ve. livre est composé des prières pour la messe, pour s'approcher des sacremens, des Psaumes de la pénitence, des vêpres des morts, et de différentes formules et actes pour les circonstances et les besoins de chacun.

C'est assez montrer que ce livre est digne de la réputation de piété de son auteur. Aussi nous ne som-

---

d'aumônes, et s'animoient mutuellement à la pratique des vertus chrétiennes. En 1647, Buché établit sur le même pied une association de Frères tailleurs ; mais les deux communautés étoient séparées. Une autre communauté de Frères cordonniers fut établie à Toulouse, et une à Soissons. Le bon Henri mourut, le 3 juin 1666 ; mais cette institution lui survécut : elle subsistoit au commencement du siècle suivant. C'étoit sans doute, à parler humainement, un service signalé rendu à la société qu'une association de cette nature, qui prévenoit bien des désordres, étoit une garantie de la probité des ouvriers, et leur assuroit à eux-mêmes un avenir à l'abri de la misère ; mais dans l'ordre de la religion, un tel établissement étoit plus précieux encore, et l'on s'arrête avec plaisir sur le spectacle de ces communautés dont la piété et la charité faisoient le lien, et dont on pouvoit dire, comme des premiers fidèles : *Cor unum et anima una*. Peut-être de tels exemples n'étoient-ils pas indignes d'être cités à côté de ceux qui sont rappelés dans le *Mémorial ;* ils sont d'autant plus faits pour nous toucher, qu'ils ont eu lieu dans le pays même que nous habitons. Nous sommes même persuadés que l'on trouveroit d'autres traits éclatans du même genre dans un siècle si fécond en bonnes œuvres ; mais nous craindrions d'excéder les bornes d'une note, déjà peut-être hors de proportion avec l'article principal.

mes point étonnés qu'il ait recueilli d'honorables suffrages, et que des personnes pieuses le répandent avec zèle, comme pouvant éclairer ceux qui ne sont pas assez instruits sur la religion, toucher ceux qui ne l'observent pas autant qu'il seroit désirable, et fournir aux uns et aux autres des secours pour apprendre à bien prier celui de qui procède tout don parfait.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les évêques de France se sont montrés empressés à seconder les mouvemens de la joie publique à l'occasion de la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux, et ont publié des Mandemens pour ordonner des prières d'actions de grâces. A Meaux, on a chanté le *Te Deum*, le jour même de la naissance, et on a dû en faire autant dans toutes les églises du diocèse, suivant les ordres que M. l'évêque avoit donnés de le chanter à la première nouvelle de l'heureux événement. Cependant le prélat, ayant reçu la lettre du Roi, a fait chanter de nouveau, le *Te Deum*, le dimanche 1er. octobre; le Mandement, qui n'avoit pu encore être imprimé, a été lu manuscrit au prône des paroisses, et les fidèles se sont rendus en grand nombre dans les églises pour chanter le cantique d'actions de grâces. Nous regrettons de ne pouvoir rien faire connoître du Mandement, qui respire les sentimens d'un prélat dévoué aux intérêts de la monarchie. A Orléans, M. l'évêque a officié, le samedi 30, au *Te Deum*, qui a été chanté dans sa cathédrale; toutes les autorités y ont assisté : le lendemain dimanche, le *Te Deum* a encore été chanté au salut, d'après une lettre de M. l'évêque aux curés de la ville. Le même jour, le prélat a donné son Mandement, qui n'est pas moins remarquable que

le précédent par les accens d'une joie vive, et d'une reconnoissance toute chrétienne, M. l'évêque de Metz a ordonné, par son Mandement du 1er. octobre, la célébration d'une messe solennelle d'actions de grâces dans sa cathédrale; tout le clergé de la ville y a assisté en surplis; le prélat a exhorté les fidèles à unir leurs prières pour la conservation du royal enfant. On n'avoit pas cessé, à Arras, depuis le 24 juillet, d'offrir des prières pour Mme. la duchesse de Berri, d'après les ordres de M. l'évêque, qui avoit demandé à ses prêtres une messe à cet effet, et une communion générale dans les communautés; il y a eu aussi dans cette ville une quarantaine, et la neuvaine à saint Remi s'y est faite avec tant de zèle, que le jour de l'octave il y a eu autant de fidèles à la sainte table qu'aux plus grandes fêtes. Mais lorsque l'on y apprit, le 30 au matin, l'heureuse nouvelle, l'allégresse fut générale; chacun se rendit dans les églises pour remercier le ciel. Le *Te Deum* fut chanté, avant midi, dans la cathédrale et dans les paroisses. Le lendemain dimanche, M. l'évêque lut à l'église la lettre de S. M., puis son Mandement, pour ordonner un nouveau *Te Deum* et des prières. A Dijon, le *Te Deum* avoit été aussi chanté, le 1er. octobre, dans la cathédrale, à la première nouvelle de la naissance du Prince; le 3, M. l'évêque a publié son Mandement, où il peint avec chaleur le courage, la foi et le caractère élevé de cette Princesse qui vient de donner à la monarchie un gage de stabilité; d'après ses ordres, le *Te Deum* a été chanté dans toutes les églises du diocèse. A Fougères, la nouvelle est arrivée le jour même où finissoit la neuvaine de saint Remi; on est couru à l'église; le clergé, le peuple, les autorités, la garde nationale, le régiment des chasseurs de la Marne, tous se sont unis pour remercier Dieu; M. le curé a prononcé un discours touchant, et a chanté une messe d'actions de grâces : les dames continueront à en faire célébrer chaque semaine. Au Hâvre, la neuvaine à saint Remi a été suivie avec

empressement, et dans le sermon, prêché le 1er. octobre, à l'église Saint-François, le prédicateur a ajouté un morceau sur la naissance du Prince, et a exhorté les fidèles à témoigner leur reconnoissance pour le bienfait qui nous a été accordé.

REIMS, 6 octobre 1820. Monsieur, nous avons appris, le 30 septembre, à dix heures du matin, quelques détails relatifs à la naissance de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux. Ce qui nous a surtout frappés, c'est la présence d'esprit et le courage de son auguste mère. A cette heureuse nouvelle, la ville fut pavoisée; la joie devint universelle. Nous devions à Dieu des actions de grâces pour un aussi grand bienfait, et à quatres heures les autorités et le clergé de toutes les paroisses étoient déjà réunis à la métropole pour y chanter le *Te Deum*. La nouvelle de l'arrivée de M. l'abbé Godinot-Desfontaines, notre compatriote, et que nous n'avions pas vu depuis 1792, se répandit alors: nous apprîmes bientôt qu'il étoit chargé, de la part de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, d'être l'interprète de ses sentimens de reconnoissance et de piété pour la grâce que Dieu venoit de lui accorder par l'intercession de saint Remi, apôtre des François. En effet, M. Godinot, accompagné du respectable abbé Guyon, missionnaire de la congrégation de France, s'étoit déjà rendu à la métropole pour se concerter avec M. Varlet, vicaire-général de Mgr. l'évêque de Meaux, administrateur provisoire du diocèse de Reims. Il avoit été arrêté que le lendemain, jour de saint Remi, M. l'abbé Godinot se rendroit, en habit de chœur, au pied de la châsse du saint fondateur et protecteur de la monarchie catholique en France, pour y remplir l'honorable mission qu'il avoit reçue. Cet acte de dévotion de S. A. R. eut lieu, à notre grande édification, avant la grand'messe solennelle, qui fut chantée par M. le grand-vicaire, après laquelle M. l'abbé Godinot a célébré la sienne. Vous ne pouvez, Monsieur, vous faire une idée du concours de

fidèles qui y assistèrent ; toute la ville et les campagnes s'empressèrent de venir se prosterner au tombeau de saint Remi. Les mères y présentoient leurs enfans ; les vieillards, les malades s'y faisoient transporter, et s'en retournoient satisfaits. A quatre heures, M. l'abbé Guyon prononça un discours, qui fit la plus grande impression, à la suite duquel il a demandé à Dieu, par l'intercession du saint, à qui nous avons déjà tant d'obligations, la continuation de ses grâces pour le salut de la France, et pour que son successeur, tant attendu et si vivement désiré, vienne enfin remplir son siége, consoler son église affligée, rendre un père à des enfans orphelins, donner un pasteur à des brebis abandonnées ; mais combien il a ému notre sensibilité lorsqu'il nous a parlé de Mgr. le cardinal de Périgord, dont les vertus et les bienfaits laisseroient des regrets inconsolables, s'il n'eût pas fait choix d'un second lui-même pour lui succéder. Le lundi, M. Godinot a chanté une messe solennelle d'actions de grâces à saint Remi. Les paroisses des environs de trois à quatre lieues venoient processionnellement, avec leur clergé, et tout se passoit dans l'ordre et le recueillement le plus parfait : on eût dit que la religion avoit repris tout son empire. On savoit que M. Guyon devoit prêcher à la métropole, à quatre heures, et dès midi le monde affluoit déjà, et attendoit dans le silence le plus respectueux et le plus imposant. Toutes les paroisses de la ville ont voulu donner à Dieu des témoignages de reconnoissance, en même temps que d'attachement à la famille royale. Le mardi, une messe solennelle a été chantée par M. Godinot, à Saint-Jacques. Il y eut, à quatre heures, discours de M. l'abbé Guyon, et même concours. Le lendemain, une grand'messe fut aussi chantée, à Saint-Maurice, pendant laquelle il y eut aussi un discours ; et enfin, pour se rendre aux désirs des habitans, M. Guyon prononça, à quatre heures, un dernier discours, à la métropole, où il s'attacha par-

ticulièrement à rappeler les grands souvenirs qu'offre cette ancienne basilique, où tant de rois ont été sacrés. Le jeudi enfin, jour du départ de ces messieurs, la paroisse de Cormicy, distante de quatre lieues, et où M. Godinot avoit été vicaire, est venue, aussi en procession, à Saint-Remi. C'étoit un spectacle touchant de voir de nombreux habitans de tout âge et de tout sexe traverser la ville dans toute sa longueur, chantant des cantiques d'actions de grâces, et suivis par plusieurs grands chariots de fermes, ornés de verdure et chargés des vieillards, des infirmes et des enfans! Toute la population alors étoit sur la place du grand portail de Saint-Remi, où M. Godinot, accompagné de M. le curé et du clergé, s'étoient rendus pour les recevoir et les introduire, sous la bannière de la religion, auprès des reliques du saint protecteur de la France. Après la messe solennelle, le *Te Deum* et l'*Exaudiat*, M. l'abbé Godinot reconduisit cette édifiante procession jusque hors la porte de Mars, par où elle étoit entrée, et fit ses adieux à ces pieux habitans, qui ne voulurent pas se séparer de lui sans qu'il leur eût donné sa bénédiction; ce qu'il fit, au nom de S. Em. Mgr. le cardinal de Périgord, leur ancien archevêque, et de Mgr. de Coucy. Puis ils se quittèrent aux cris mille et mille fois répétés de *Vive le ROI! vivent les Bourbons! vive Mme. la duchesse de Berri! vive le duc de Bordeaux!* M. l'abbé Godinot visita les établissemens publics, laissa partout des témoignages de la bienfaisance de la digne Princesse dont il étoit l'envoyé. Voilà, Monsieur, des choses consolantes, et qui nous prouvent jusqu'à l'évidence combien on veut aimer Dieu et revenir sincèrement à lui. M. l'abbé Forbin-Janson, qui étoit venu passer à Reims quelques jours avant ces messieurs, en avoit déjà jugé ainsi; son trop prompt départ a laissé bien des regrets. Que des bons missionnaires sont précieux pour la France!

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le dimanche 8, le Roi a entendu la messe dans ses appartemens, et LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, l'ont entendu dans la chapelle du château. Il y a eu ensuite grande réception chez le Roi et chez les Princes. A six heures du soir, le Roi a dîné en famille avec les Princes et Princesses de la famille royale et du sang. On y a porté la santé de Mgr. le duc de Bordeaux. Le 9, le Roi a reçu une députation de la garde nationale et du corps municipal de Versailles et de Fontainebleau, à l'occasion de la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux.

— LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, ont fait remettre une somme de 6000 fr. à M. le préfet de Seine et Oise, pour être distribuée aux pauvres, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux. S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a envoyé un secours de 400 fr. à de malheureux incendiés de la ville de Coutances.

— La santé de LL. AA. RR. Mme. la duchesse de Berri et de Mgr. le duc de Bordeaux, étant toujours dans le meilleur état, on ne donne plus de bulletin depuis le 7 au soir.

— Le 9, LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême sont allés à Compiègne, et ne reviendront que le jeudi 12.

— Une ordonnance royale, du 7 de ce mois, annonce que le baptême de Mgr. le duc de Bordeaux aura lieu dans l'église métropolitaine de la ville de Paris, en présence du Roi, des Princes et Princesses de la famille royale et du sang, des pairs, des députés des départemens, des ministres, des maréchaux de France, des cours de justice, du corps municipal de la ville de Paris, et des députations nommées par les bonnes villes du royaume. Ce jour-là, les mariages de quatorze filles dotées par la ville de Paris, seront célébrés dans les douze arrondissemens. Une amnistie sera accordée à tous les déserteurs, et une promotion extraordinaire aura lieu dans les ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur. Le jour de cette cérémonie n'est pas encore fixé.

— Le 7, à une heure et demie, Mgr. le duc de Bordeaux et MADEMOISELLE sont sortis des Tuileries, dans la même

voiture, pour aller à Bagatelle. M. de Clermont-Lodève et Mme. la vicomtesse de Gontaut, suivoient les enfans de France, dans une voiture de la cour. LL. AA. RR. étoient escortées par des gardes-du-corps de MONSIEUR et par des lanciers de la garde royale. Une foule immense s'empressoit sur leur passage, et les a saluées par les plus vives acclamations.

— Le jour même de la naissance du duc de Bordeaux, S. A. R. MONSIEUR reçut une pétition ainsi conçue : « Monseigneur, ma femme est accouchée cette nuit, à la même heure que Mme. la duchesse de Berri. Nous sommes bien pauvres ». Aussitôt cet excellent Prince envoya une somme de 1200 fr. à ces pauvres gens.

— Plusieurs jours avant l'heureux événement du 29 septembre, l'auguste et courageuse mère de Mgr. le duc de Bordeaux fit venir M. Déneux, son accoucheur, et lui dit : « Je sais que, dans le cas d'une couche périlleuse, l'usage est de sauver la mère au risque de perdre l'enfant. J'ignore si le ciel me réserve un accouchement laborieux; quoi qu'il en soit, souvenez-vous que l'enfant que je porte est à la France : en cas de danger, n'hésitez pas de le sauver, même aux dépens de ma vie ». Des larmes d'admiration et d'attendrissement furent la seule réponse de M. Déneux.

— Le 3, jour de la cérémonie du *Te Deum* à l'église métropolitaine, S. A. R. MADAME, s'étant tournée vers trois chasseurs de la 11e. légion de la garde nationale, qui formoient la haie, leur dit avec une vive émotion : « Vous jouissez, comme nous, de cet heureux événement ; vous partagez notre joie : l'enfant que nous vous donnons, vous l'aimerez, n'est-ce pas ?........ Vous l'aimerez ! Nous l'éleverons dans les sentimens d'amour que nous avons tous pour vous ; nous lui apprendrons à vous aimer ». Ces paroles touchèrent jusqu'aux larmes tous ceux qui les entendirent.

— Le 8, à onze heures, les dames du marché Saint-Germain sont venues, au nombre de trente, présenter leurs hommages à Mgr. le duc de Bordeaux. Elles ont offert au jeune Prince un déjeuné complet en vermeil, que S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a accueilli avec bonté.

— Le 8, la ville de Paris a donné, à l'occasion de la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux, des banquets aux dames de la Halle, aux charbonniers et aux forts de la Halle. Ces fêtes étoient présidées par les maires des arrondissemens où

elles ont eu lieu, et elles étoient animées par le plus vif enthousiasme. On n'entendoit de toutes parts que les cris de *Vive le Roi! vivent les Bourbons!*

— Le Roi, considérant que la divine Providence a choisi dans la garde nationale les premiers témoins de la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux, a accordé une remise pleine et entière des peines de discipline prononcées jusqu'à ce jour par des jugemens non encore exécutés des conseils de discipline de la garde nationale de Paris et des autres villes du royaume.

— On fait en ce moment des dispositions pour placer dans la salle des conférences de la chambre des députés, le buste de feu S. A. R. Mgr. le duc de Berri.

— Une ordonnance royale, du 27 septembre, nomme sous-préfets : MM. de Brancas, à Dieppe; de la Bergerie, à Nérac; le Père, à la Palisse, Tessières, à Belfort; Jollivet, à Barbezieux; Ardet, à Parthenay; de Lastic, à Lectoure; de Laroche-Tolay, à Châteaulin; le Terme, à Marennes; Demoulon, à Châlons-sur-Saône. Par une autre ordonnance, du 30 septembre, le Roi a nommé secrétaires-généraux de sous-préfectures : MM. d'Erbigny, à Lille; Desjoberts, à Châteauroux; Guyot des Herbiers, au Mans; Marquiset, à Mende; de Saint-Léon, à Clermont-Ferrand.

— Le 9, la cour d'assises de Paris a condamné par défaut, à cinq ans de prison et 1,000 fr. d'amende, le sieur de Beaufort pour la publication d'un écrit intitulé le *Despotisme en état de siége*, dans lequel on a reconnu le triple délit d'attaque formelle contre la successibilité au trône, d'offense contre le Roi et d'outrage à la morale publique et religieuse. M de Beaufort dans cet écrit paroît animé d'une haine très-forte contre la légitimité; il traite de contes populaires les traditions les plus respectables, et il n'est pas même bien sûr de l'existence de Dieu.

— M. Duchanoy est nommé adjoint à la mairie du 9e. arrondissement de Paris, en remplacement de M. Denise, nommé maire.

— M. le marquis de Latour-Maubourg, qui passe de l'ambassade de Dresde à celle de Constantinople, est arrivé, le 6, de Dresde à Paris.

— M. le lieutenant-général Tarayre, membre de la chambre des députés, vient d'être mis à la réforme.

— Une personne bienfaisante, et qui veut garder l'anonyme, vient de créer, dans une institution de Paris, deux places et deux demi-places gratuites pour des enfans pauvres qui montreroient des dispositions pour les lettres ou pour les sciences.

— Le sieur Plaisant, ancien officier de cavalerie, arrêté à Metz, le 26 septembre, en vertu d'un ordre signé par trois ministres, a été conduit à Paris, sous bonne escorte. Peu de jours avant son arrestation, il avoit été rayé des contrôles de l'armée. Il a déjà été interrogé par M. Bourguignon, avocat du Roi.

— Le nommé Desroches, allant de Paris à Metz pour entrer dans le régiment du génie, comme remplaçant, a été arrêté, à Verdun, pour avoir proféré des cris séditieux.

— Le 30 septembre, la cour d'assises de Besançon s'est occupée du procès en calomnie intenté à M. Martainville par quelques individus de Châlons-sur-Saône. M. Martainville a plaidé lui-même sa cause. Pendant que la cour délibéroit, un cri prolongé de *Vive le Roi!* a fait retentir toute la salle d'audience. On venoit d'apprendre la nouvelle de la naissance d'un Prince. La cour est rentrée au milieu de ces transports de joie, a débouté les appelans sur tous les points, et les a condamnés à tous les frais, et au remboursement des dépens envers le *Drapeau blanc*.

— Une société de colons de la Martinique et de la Guadeloupe a envoyé une somme de 500 fr. pour le monument de Mgr. le duc de Berri.

— Le 24 septembre, les fiançailles de la princesse Frédéric-Vilhelmine-Alexandrine-Marie-Hélène, fille du roi de Prusse, avec le grand-duc héréditaire de Mecklenbourg-Schwerin, ont été célébrées à Berlin, en présence du roi de Prusse et du grand-duc de Mecklenbourg-Schwerin.

— La junte constitutionnelle d'Oporto s'est établie à Lisbonne, où l'on a nommé de suite une autre junte semblable à celle qui fut installée, à Madrid, le 9 mars dernier. Les rênes du gouvernement de Portugal sont actuellement entre les mains des deux juntes réunies.

Des écrits des évêques sur la constitution civile du clergé.

On a remarqué avec raison combien la conduite des évêques de France, en 1791, fut épiscopale et généreuse, avec quelle unanimité ils s'opposèrent aux innovations, et combien ils montrèrent d'attachement au saint Siége, et de zèle pour maintenir intacts les droits et la discipline de l'Eglise. Ils allièrent constamment la modération avec le courage, et, dépouillés, insultés, errans et proscrits, ils conservèrent néanmoins un caractère de grandeur et de dignité qui en imposa à leurs ennemis mêmes, et qui honora la religion et l'église de France. Nous nous proposons de parler de leurs écrits dans cette circonstance, et de faire voir combien ils ont eu à cœur d'éclairer les fidèles sur les questions alors controversées, et par combien d'Instructions, de Mandemens et de productions différentes ils ont combattu les envahissemens de l'erreur et du schisme. La liste de ces divers ouvrages est fort considérable, et, dans l'impossibilité de la présenter toute entière, nous croyons du moins devoir rappeler ici les principaux de ces écrits. Les catastrophes qui suivirent ont pu en faire oublier plusieurs, et il nous a paru que l'honneur de l'épiscopat, l'intérêt de la vérité, celui de l'histoire, et surtout celui de la religion, autorisoient le court aperçu que nous allons tracer.

Parmi les évêques qui prirent en main la défense de la cause de l'Eglise, nous nommerons en premier lieu M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, depuis cardinal. Ce prélat, renommé pour ses talens, pour la facilité de son esprit et son aptitude aux affaires, influa beaucoup dans les délibérations de ses collègues, et tint souvent la

plome en leur nom. Il étoit membre des Etats-généraux, et il est un de ceux qui ont le plus écrit sur les matières alors agitées. Nous citerons de lui un *Discours sur la propriété des biens ecclésiastiques*, 1789, in-8°. de 76 pages; *Discours sur le rapport du comité ecclésiastique*, prononcé dans la séance du 29 mai 1790, avec des *Observations* en réponse à MM. Treilhard et Camus, in-8°., 64 pages; *Exposition des principes sur la constitution civile du clergé, par les évêques députés à l'assemblée nationale*, datée du 30 octobre 1790, signée par trente évêques, et adoptée par cent vingt autres, in-8°., 94 pages; *Observations sur le serment prescrit aux ecclésiastiques, et sur le décret qui l'ordonne*, 1791, in-8°., 59 pages; *Lettre aux électeurs du département des Bouches-du-Rhône*, datée du 22 février 1791, in-8°., 25 pages; *Compte rendu par une partie des députés à leurs commettans*, daté du 10 septembre 1791, et signé de vingt-six évêques et de cent quinze ecclésiastiques de l'assemblée, in-8°., 75 pages; *Instruction sur les devoirs du ministère ecclésiastique dans l'état actuel de l'église de France*, 1792, in-8°., 50 pages; *Observations sur le décret de déportation*, 1792, in-8°., 35 pages. Outre ces écrits, M. de Boisgelin fut auteur de quelques Lettres et Mémoires sur les affaires de l'Eglise et de l'Etat, et qui se trouvent cités dans la *Collection de pièces sur le procès de Louis XVI*, entr'autres un *Mémoire* à envoyer au Pape, sur la constitution civile du clergé; trois autres *Mémoires* qui paroissent avoir été dressés dans le temps du voyage de Varennes, et un autre sur le projet de déportation des prêtres. Nous avons parlé de quelques-unes de ces pièces dans deux articles de notre XIIIe. volume, pages 161 et 193.

M. Asseline, évêque de Boulogne, et ancien professeur de Sorbonne, soutint sa réputation de sagesse et de doctrine par des écrits nombreux et solides, qui obtinrent l'assentiment de ses collègues. Il publia suc-

cessivement une *Lettre pastorale*, du 25 janvier 1790; une *Instruction pastorale sur l'autorité spirituelle de l'Eglise*, 24 octobre 1790, in-8°., 48 pages, laquelle fut adoptée par M. de Juigné, archevêque de Paris, et par plus de quarante évêques de France; un *Mandement* latin, du 3 mai 1791, sur la conduite des prêtres en divers cas; une autre *Instruction pastorale sur l'obligation de s'attacher aux pasteurs légitimes*, donnée à Ypres, le 8 août 1791; *Cas de conscience et consultation sur le nouveau serment prétendu civique*, décrété le 17 novembre 1791 (ce petit écrit est attribué au prélat); *Mandement* pour le Carême, donné à Ypres, le 3 janvier 1792, in-8°., 44 pages; *Lettre pastorale et Ordonnance pour la publication des lettres monitoriales de Pie VI*, du 19 mars 1792. Depuis le savant évêque continua, dans son exil, à adresser à ses diocésains des instructions et des exhortations paternelles, et il entretenoit avec son clergé des relations assidues. Nous ne faisons point ici mention de ces derniers écrits, dont la plupart n'avoient point rapport à la constitution civile du clergé.

M. de la Luzerne, évêque de Langres, aujourd'hui cardinal, ne montra pas moins de zèle et de talent que ses deux précédens collègues. Le 20 décembre 1790, le prélat avoit adressé aux administrateurs du département de la Haute-Marne, une *Lettre en réponse à leur délibération du 8 décembre*; *Lettre* forte et motivée, qui forme 55 pages in-8°. Cette *Lettre* fut suivie de deux autres, l'une du 27 janvier 1791, aux officiers municipaux de Langres, sur le serment, et l'autre aux électeurs de la Haute-Marne. On connoît son *Instruction pastorale aux curés, vicaires et autres ecclésiastiques de son diocèse qui n'ont pas fait le serment*, datée de Langres, le 15 mars 1791, in-8°., 38 pages, et adoptée de suite par trente-un évêques, auxquels plusieurs autres se joignirent depuis. Le prélat donna, peu après, l'*Examen de l'instruction de l'as-*

semblée nationale sur l'organisation prétendue civile du clergé, 1791, in-8°., 70 pages. On sait assez que M. de la Luzerne a consacré le temps de son exil à composer des dissertations sur la religion, et des livres de controverse et de piété, qui jouissent d'une juste estime; nous avons rendu compte de plusieurs de ces écrits.

M. de la Fare, évêque de Nanci, étoit un des députés aux Etats-généraux, et y fut aussi fidèle aux intérêts de la religion qu'à ceux de ses commettans. Ce fut lui qui prononça le discours d'ouverture, où il fit sentir l'influence de la religion pour le bonheur des Etats. Lors de la discussion sur les biens ecclésiastiques, il publia des *Considérations politiques sur les biens temporels du clergé*, 1789, in-8°., 66 pages. En février 1790, il plaida en faveur des ordres religieux; pendant cette discussion, M. de la Fare demanda que la religion catholique fût déclarée religion de l'Etat. Sa proposition fut écartée par le tumulte et les clameurs du parti irréligieux. Son écrit intitulé : *Quelle doit être l'influence de l'assemblée nationale sur les matières ecclésiastiques et religieuses*, 1790, in-8°., 42 pages, est un des premiers qui ait été publié sur cette importante question; on trouve à la suite une *Déclaration* fort remarquable du prélat, en date du 28 mars de cette année. Le 8 janvier 1791, il donna une *Lettre pastorale sur le serment*, et le même jour il adressa une *Lettre et déclaration* aux administrateurs du département de la Meurthe. Les circonstances l'avoient forcé de se retirer à Trèves, d'où il adressa, le 9 février 1791, une *Lettre*, à ses curés, *sur l'instruction de l'assemblée nationale concernant la constitution civile du clergé*.

Il ne nous seroit pas permis d'omettre dans cette honorable liste le nom de M. de Bonal, évêque de Clermont, aussi membre de l'assemblée, prélat non moins distingué par sa sagesse et sa modération, que par son

zèle et sa piété. Nous devons remarquer avec éloge son *Opinion sur les ordres religieux*, prononcée dans la séance du 11 février 1790; sa *Déclaration au sujet du serment civique*, dans la séance du 9 juillet suivant, *Déclaration* à laquelle tous les évêques et un grand nombre d'ecclésiastiques de l'assemblée adhérèrent; son *Dire*, au nom du clergé, le 11 octobre, pour demander la suspension des décrets jusqu'à ce que le Roi eût reçu une réponse de Rome; son autre *Dire*, du 26 novembre, pour demander un concile ou un délai, afin de recevoir les explications du Pape; il proposoit dans cette séance, ainsi que M. l'évêque d'Uzès, une formule de serment; on refusa de les entendre. M. de Bonal commença aussi, le 2 janvier 1791, un *Discours sur le serment* demandé par l'assemblée; mais il fut interrompu par les murmures du parti dominant, et fut réduit à laisser sa déclaration signée sur le bureau. Dans cette circonstance, comme dans les précédentes, ses collègues, et plusieurs ecclésiastiques, se levèrent en signe d'adhésion à son opinion. Nous citerons encore de M. l'évêque de Clermont, sa *Lettre*, du 1er. février 1791, aux électeurs du Puy-de-Dôme, et sa *Lettre pastorale*, du même jour, sur cettre élection; *Lettre* qui fut adoptée par M. l'évêque de Saint-Flour. Nous avons donné ailleurs (tome XIII, page 196) la *Lettre* de M. Bonal au Roi, sur ses Pâques.

Beaucoup d'autres prélats composèrent, sur les mêmes disputes, des écrits qui ne doivent point être oubliés. Le Roi ayant écrit, le 2 septembre 1789, à tous les évêques pour les inviter à ordonner des prières pour prémunir leurs peuples contre les suggestions des ennemis de la paix, M. le Mintier, évêque de Tréguier, donna un Mandement plein des conseils les plus sages, et qui ne déplut qu'à ceux dont il signaloit les menées. M. Daviau, nouvellement archevêque de Vienne, publia une *Lettre pastorale*, du 22 août 1790, et un *Avertissement*, du 11 novembre suivant; ces deux écrits sont

60 pages in-8°., et sont dignes de ce prélat, qui honore et édifie encore l'Eglise par ses vertus. M. de Fontanges, archevêque de Toulouse, fit paroître des *Considérations sur les limites de la puissance temporelle et de la puissance civile*, 24 pages in-8°. On a de M. de Bausset, évêque d'Alais, aujourd'hui cardinal, un *Lettre*, du 12 juillet 1790, à ses grands-vicaires; une autre *Lettre*, du 27 novembre 1790, à un de ses curés, en lui envoyant l'*Instruction pastorale* de M. Asseline, du 24 octobre, et en lui recommandant de s'y conformer; et une *Lettre pastorale* aux fidèles de son diocèse, datée du 12 mars 1791, in-8°., 85 pages; dans cette dernière, M. l'évêque d'Alais adoptoit l'*Instruction* de M. de la Luzerne, du 15 mars précédent; nous osons dire qu'on retrouvera dans cette pièce, avec la solidité des principes, l'élocution brillante et facile de l'illustre auteur des *Histoires de Bossuet* et *de Fénélon*. M. de Bovet, évêque de Sistéron, consigna ses sentimens dans sa *Lettre*, du 24 novembre 1790, au chapitre de son église cathédrale; dans celle du 12 décembre, à ses curés et vicaires; dans celle du 14 mars 1791, aux électeurs des Basses-Alpes; dans ses *Lettres* aux évêques élus des Basses-Alpes et de la Drôme, et dans sa *Pastorale*, du 18 juillet 1791, à son diocèse. M. Dulau, archevêque d'Arles, ce généreux confesseur de la foi, a laissé un *Mandement*, du 16 septembre 1789, pour ordonner des prières publiques, en conséquence d'une lettre du Roi; une *Lettre*, du 25 décembre 1790, *aux administrateurs du district d'Arles*, et un écrit que nous trouvons sous son nom, sous le titre de *Réflexions sommaires sur le décret du mois de novembre 1791, concernant les ecclésiastiques non-assermentés*, in-8°., 20 pages; ce prélat soutint le zèle de son clergé par ses *Lettres*; il fit passer dans son diocèse un grand nombre d'exemplaires de l'*Exposition des principes* et de l'*Instruction pastorale*, du 24 octobre 1790, et il adhéra, par des ordonnances spéciales, à cette *Instruction*, à celle de

M. l'évêque de Langres, du 15 mars 1791, et à celle de M. Asseline, évêque de Boulogne, du 8 août 1791, *sur l'obligation de s'attacher aux pasteurs légitimes*; nous remarquerons aussi son *Ordonnance*, du 27 mai 1791, pour accepter et répandre le bref du Pape, du 13 avril 1791; elle est pleine de témoignages d'attachement au saint Siége. M. de Barral, évêque de Troyes, adressa deux *Lettres* très-bien faites; l'une aux électeurs de l'Aube; l'autre, du 23 avril 1791, à M. Sibille, qu'ils venoient d'élire; elles forment en tout 100 pages in-8°. M. le Quien de la Neuville, évêque d'Acqs, prélat d'une piété éminente, est auteur d'une *Instruction pastorale*, du 27 décembre 1790, *sur le gouvernement de l'Eglise*; d'une *Lettre*, du 19 janvier 1791, au clergé et aux fidèles, *sur le serment*, et d'une autre, du 15 mai, *sur l'élection de Saurine* pour évêque des Landes. M. Gallard de Terraube, évêque du Puy, prélat exemplaire, et qui résidoit à son séminaire, composa sur ces matières une *Lettre*, du 12 décembre 1790, *au clergé et aux fidèles de son diocèse*; une autre aux administrateurs; l'écrit qu'il intitula : *Serment civique*, du 13 janvier 1791; une *Lettre aux électeurs de la Haute-Loire*; un *Mandement et Ordonnance sur le schisme*, du 1er. mai 1791, avec des *Règles de conduite* extraites de l'*Instruction* de M. l'évêque de Langres; enfin, une *Lettre de M. l'évêque de ***, aux curés de son diocèse, sur le serment*, du 16 novembre 1791, 20 pages. M. de Bonneval, évêque de Sénez, eut le bonheur de soutenir par sa conduite ce qu'il avoit enseigné dans ses écrits; dès le 13 août 1790, il s'étoit prononcé contre les innovations, dans une *Lettre à l'évêque de Digne* (1); il tint le même langage dans sa *Déclaration*, du 8 novembre; dans sa *Lettre*, du 10 décembre, aux administrateurs du département; dans sa *Lettre* à ses

---

(1) Voyez aussi sa *Lettre*, du 19 avril 1790, à ses curés, sur la publication des décrets au prône, et sur l'obligation d'instruire.

curés, quelques jours après, et dans son *Ordonnance pour prévenir le schisme*, en mai 1791. Arrêté, le 3 juillet suivant, on se saisit de ses livres et de ses papiers, et on le conduisit au fort de Seyne, où on le mit au secret. Telle fut la récompense du zèle d'un évêque qui depuis trois ans n'avoit pas quitté une seule fois son diocèse; sa patience, sa résignation et sa douceur ne se démentirent pas pendant sa captivité. Traduit devant les tribunaux, il plaida lui-même sa cause avec dignité, et répondit : *Deo gratias*, à sa condamnation. L'amnistie du mois de septembre 1791, mit seule fin à ces honteuses poursuites.

La nécessité d'abréger nous oblige à passer sous silence les écrits de MM. de la Marche, évêque de Léon; de Noé, évêque de Lescar; de Montaguac, évêque de Tarbes; de Castellane, évêque de Toulon; de Thémines, évêque de Blois, etc. Mais nous ne pouvons nous dispenser de faire au moins une mention rapide de quelques instructions plus développées, adoptées alors par quelques prélats, et où la matière étoit traitée à fond, les principes posés, et les principales objections résolues. De ce nombre nous mettrons, en suivant l'ordre des temps, l'*Instruction pastorale* de M. de Machault, évêque d'Amiens, *sur la hiérarchie et la discipline ecclésiastique*, 25 août 1790, 96 pages; l'*Instruction pastorale* de M. de Bourdeilles, évêque de Soissons, *sur l'autorité spirituelle de l'Eglise*, 20 décembre 1790, 70 pages; celle de M. d'Etienne, évêque de Grasse, *sur l'indépendance de l'Eglise, l'union avec le saint Siége, l'autorité des évêques et la hiérarchie*, 22 octobre 1790, 68 pages; la *Lettre pastorale* de M. de Caux, évêque d'Aire, *sur l'indépendance de l'Eglise, l'autorité de l'épiscopat, les deux puissances, et les devoirs des pasteurs et des fidèles*, 1er. janvier 1791, 51 pages; l'*Instruction pastorale* de M. du Chilleau, évêque de Châlons-sur-Saône, *sur le schisme*, 1er. mars 1791, 70 pages; la *Lettre pastorale* de M. de Marbeuf, archevêque de

Lyon, *sur l'usurpation de Lamourette*, 4 mai 1791, 133 pages; la *Lettre pastorale et Ordonnance* de M. de Narbonne, évêque d'Evreux, 12 juillet 1791, 72 pages; la *Lettre pastorale* de M. de la Gaude, évêque de Vence, *sur l'obéissance due au souverain Pontife* (1); et enfin, pour nous borner dans cette nomenclature, le *Mandement et Ordonnance* de M. l'évêque de Soissons, *pour la publication du bref du 19 mars 1792*, 20 mars 1792, in-8°., 76 pages.

Et ce ne furent pas seulement les évêques françois qui se prononcèrent sur ces questions. Les évêques étrangers dont la juridiction s'étendoit sur quelques parties du royaume, réclamèrent aussi pour les droits de l'Eglise. Les archevêques de Trèves et d'Avignon, les évêques de Tournai, de Genève, de Bâle, de Liège et de Fribourg, adhérèrent à l'*Exposition des principes*. Nous trouvons un *Mandement* de l'archevêque de Mayence, du 19 mars 1791, comme métropolitain, contre l'élection d'un évêque constitutionnel à Strasbourg; le *Mandement* du prince de Saxe, archevêque de Trèves, du 26 novembre 1790, et sa *Lettre*, du 25 janvier 1791, pour le maintien de sa juridiction sur la partie françoise; le *Mandement* de M. de Limbourg-Stirum, évêque de Spire et prévôt de Weissembourg, du 16 mars 1791, contre l'usurpation de sa juridiction (2); les *Lettres* de l'évêque de Liège, sur l'élection de l'abbé Philibert pour l'évêché des Ardennes, 18 janvier et 18 avril 1790; la *Lettre pastorale* de l'évêque de Genève pour garantir ses diocésains françois du danger du schisme,

(1) On en trouve un ample extrait dans le *Journal ecclésiastique*, de M. l'abbé Barruel, mois d'avril et de mai 1792. On a aussi de M. l'évêque de Vence, une *Réponse*, en octobre 1790, aux administrateurs du Var; une *Lettre pastorale*, du 1er. avril 1791, pour le maintien de sa juridiction, et une autre *Lettre*, du 19 mai 1791, *sur les élections ecclésiastiques*.

(2) Ce prélat, et les deux précédens, faisoient valoir, outre les droits essentiels de l'Eglise, ceux qui résultoient en leur faveur des traités antérieurs.

20 janvier 1791, 44 pages in-8°., et une *Lettre* de M. de Béni, évêque de Carpentras, du 17 mars 1791. Nous y ajouterons une *Déclaration* de M. de Guernes, évêque d'Aleria, en Corse, datée de Cervione, le 24 décembre 1790, où il manifeste de la manière la plus formelle son opposition à la constitution civile du clergé.

C'en est assez, ce semble, pour montrer avec quel zèle et quelle unanimité (1) les évêques repoussèrent

(1) On sait qu'il n'y eut que quatre évêques qui prêtèrent le serment de 1791; leurs noms sont assez connus sans qu'il soit besoin de les citer ici. Ce petit nombre n'étoit pas fort honorable pour les amis de la constitution civile du clergé; ils essayèrent de faire croire que d'autres évêques leur étoient favorables. *On en connoît d'autres*, dit une gazette du parti, *qui pensoient de même que les quatre évêques, quoique, par déférence pour la pluralité, ils aient agi différemment; tels sont MM. Colbert, évêque de Rhodez; de Lorris, évêque d'Angers, et surtout M. du Tillet, évêque d'Orange, qui dans son écrit : SENTIMENT D'UN ÉVÊQUE, a montré ce que la religion doit recueillir de bonheur et d'avantages de la nouvelle constitution civile donnée au clergé de France : on dit que, retiré maintenant à Provins ou dans les environs, il travaille avec zèle au salut des ames, de concert avec le curé constitutionnel du lieu* (*Nouvelles ecclésiastiques*, feuille du 4 juin 1792). Le peu de confiance qu'inspire un tel témoignage nous dispenseroit d'y répondre. On ne cite rien de M. Colbert, évêque de Rhodez, qui justifie ce qu'on dit ici de lui, et la conduite qu'il tint depuis en Angleterre se concilieroit mal avec les sentimens qu'on lui attribue. Il fut un des plus ardens contre le Concordat de 1801, et il soutint des principes directement opposés à ceux de la constitution de 1791. M. de Lorris, évêque d'Angers, donna, le 30 mai 1790, un Mandement que l'assemblée nationale fit imprimer; mais cette pièce étoit antérieure à la constitution du clergé, et n'avoit pour objet que la nomination des administrateurs du département. Les constitutionnels avoient d'ailleurs peu à se féliciter des suffrages de cet évêque, s'il étoit vrai, comme ils l'ont dit dans leurs *Annales*, que ce prélat se fût laissé aller à quelque acte de foiblesse sous la terreur. Quant à M. du Tillet, son écrit : *Sentiment d'un évêque sur la réforme à introduire dans le temporel et la discipline du clergé*, 12 pages in-8°., parut en 1789, et par conséquent avant les grandes innovations ecclésiastiques de l'assemblée. Il ne pouvoit donc pas montrer dans cet écrit, comme le dit le gazettier, les avantages d'une constitution qui n'étoit pas née. Enfin, s'il étoit vrai que ces évêques eussent agi d'une manière contraire à leurs principes, cette duplicité ne leur feroit pas beaucoup d'honneur; mais il y a tout lieu de croire qu'on les a calomniés ici. C'étoit un moyen très-familier alors aux détracteurs de l'épiscopat.

les innovations de l'assemblée constituante, et les infractions aux droits et aux règles de l'Eglise, et combien leur doctrine se trouva conforme à celle de Pie VI, soit avant, soit après les brefs. En suivant l'histoire du clergé à cette époque, on voit que chaque fois qu'il s'élevoit quelque question, ou que le parti dominant formoit quelque nouvelle entreprise, les évêques se hâtoient d'instruire leurs troupeaux : ainsi ils publièrent successivement des Mandemens sur la constitution civile du clergé, sur le serment demandé, sur les élections, sur l'intrusion des nouveaux élus, et sur la conduite que devoient tenir les prêtres et les fidèles dans ces différentes circonstances. A aucune époque peut-être il n'y eut plus d'ardeur à combattre l'erreur et le schisme.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. La première retraite ecclésiastique a commencé, le 2 octobre, ainsi qu'elle avoit été annoncée; elle s'est faite dans la maison du séminaire de Saint-Sulpice, rue du Pot de Fer. Plusieurs archevêques et évêques, MM. les archidiacres, les grands vicaires, les curés de Paris, une partie de ceux des environs, et beaucoup d'autres ecclésiastiques recommandables, se sont empressés de s'y rendre. Le lundi, premier jour de la retraite, Mgr. le cardinal archevêque de Paris l'a ouverte par la célébration d'une messe du Saint-Esprit, à la suite de laquelle S. Em. a adressé à MM. les retraitans une exhortation touchante et paternelle; elle y a exprimé le regret qu'elle éprouvoit de ce que ses forces ne lui permettoient pas de porter elle-même la parole, et elle a annoncé qu'elle avoit chargé de ce soin M. l'abbé Boyer, directeur du séminaire de Saint-Sulpice. Ce vertueux prêtre, éloquent et instruit autant que modeste et infatigable, a prononcé tous les jours deux discours, l'un le matin et l'autre le soir,

et il a fait, vers le milieu de la journée, des conférences familières sur des matières de discipline ecclésiastique. Tous les exercices de la retraite ont été présidés par Mgr. le cardinal, et par Mgr. le coadjuteur, qui, en l'absence de S. Em., faisoit, à la suite des conférences, quelques réflexions analogues au sujet, et dans lesquelles il étoit facile d'apercevoir les vues pleines de sagesse et de prudence qui l'animent. Il seroit impossible de rendre tous les sentimens qui se pressoient dans l'ame à la vue de tant de pasteurs vénérables, courbés sous le poids des années et des travaux, écoutant avec un profond recueillement les divins enseignemens du souverain pasteur des ames, méditant dans le silence de la retraite sur la sublimité de leurs fonctions, et abaissant devant les saints autels leurs têtes blanchies ou dépouillées. C'est S. Em. qui a voulu pourvoir à tous les frais que cette retraite a occasionnés. Elle l'a fait avec la noblesse et la générosité qui la caractérisent. M. le cardinal a dîné tous les jours avec MM. les retraitans. Dimanche dernier, une messe d'actions de grâces a été célébrée par Mgr. le cardinal, dans l'église de Saint-Sulpice, pour la clôture de la retraite. MM. les curés, avec leur étole, et les autres ecclésiastiques qui avoient suivi la retraite, se sont rendus processionnellement à l'église. Tous ont communié à la messe, et après un discours noble et pathétique, prononcé par M. de Lalande, curé de Saint-Thomas-d'Aquin, et évêque élu de Rhodez (1), ils ont fait entre les mains du vénérable archevêque, la rénovation de leurs promesses cléricales. Un peuple immense remplissoit l'église. Jamais peut-être cérémonie plus imposante n'avoit frappé les regards : aussi bien des larmes d'attendrissement ont

(1) Le discours s'adressoit au peuple, et tendoit à montrer aux fidèles que les fruits de cette retraite étoient pour eux; aussi l'orateur avoit choisi pour texte ces paroles : *Sive consolamur, pro vestrâ consolatione; sive exhortamur, pro vestrâ exhortatione et salute*. II. Cor. 1, 6.

coulé; et il étoit facile d'apercevoir sur les visages des assistans la vive et profonde émotion dont tous les cœurs étoient pénétrés. Après la messe, les retraitans sont retournés dans le même ordre au séminaire en chantant le *Te Deum*. Une foule considérable couvroit la place de Saint-Sulpice, et se pressoit autour du saint archevêque, dont elle ne pouvoit se rassasier de contempler la bonté, et pour qui cette journée a dû être l'une des plus heureuses et des plus consolantes de sa vie.

— S. Em. M. le cardinal-archevêque a publié un Mandement (1) à l'occasion du service anniversaire pour la reine Marie-Antoinette; ce service aura lieu, le lundi 16, dans toutes les églises, et on lira, après l'Evangile, la Lettre de la Reine à Mme. Elisabeth. A la métropole, la messe sera précédée des laudes des morts, et d'une cérémonie expiatoire. Le Mandement est suivi de la Lettre du Roi à S. Em. pour ce service, et de la Lettre de la Reine, qui doit être lue dans les églises.

— Nous avons reçu les Mandemens de MM. les évêques de Bayeux, de Bayonne et de Clermont, sur la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux. Ces prélats épanchent leur joie dans le cœur des fidèles sur cet heureux événement, et les exhortent à reconnoître un tel bienfait, et à s'en montrer dignes par leur piété envers Dieu, et par leur attachement pour une famille auguste. Le *Te Deum* a été chanté avec un grand concours, à Bayeux et à Caën, dès le 1er. octobre. A Clermont, le même cantique fut chanté ce jour-là, à la réception de l'heureuse nouvelle, et M. l'évêque ordonne, par son Mandement, une messe d'actions de grâces, qui doit être célébrée, pour le même objet, dans tout le diocèse. Le Mandement de M. l'évêque de Bayonne est daté de Tarbes, où ce prélat se trouvoit, le 3 octobre, pour faire la visite de cette partie de son vaste diocèse.

---

(1) Se trouve au bureau du Journal; prix, 50 c. franc de port.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 12, le Roi a reçu, en audience particulière, M. le comte Réade, envoyé extraordinaire du roi des Pays-Bas, qui a présenté les félicitations de son souverain à S. M. à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri se porte de mieux en mieux. Le 11, S. A. R. a commencé à dîner à table. S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux jouit toujours d'une très-bonne santé.

— On fait, en ce moment, dans l'église de l'abbaye royale de Saint-Denis, des préparatifs pour le service anniversaire qui sera célébré, le 16 de ce mois, à dix heures du matin, pour le repos de l'ame de la feue reine, Marie-Antoinette, et auquel assisteront les princes et princesses de la famille royale et du sang.

— Une ordonnance, du 11 de ce mois, convoque, pour le 4 du mois prochain, les colléges électoraux d'arrondissement dans les départemens de la 4e. série. Les colléges départementaux dans les départemens de toutes les séries sont convoqués pour le 13 novembre. Trois tableaux annexés à la présente ordonnance indiquent les colléges électoraux à convoquer, les villes où ils devront se réunir, et le nombre de députés à élire.

— M. de Mons, évêque de Mende, est nommé président du collége électoral de la Lozère. On annonce que quatre autres prélats doivent aussi présider des colléges électoraux dans leurs diocèses. Sont nommés présidens de colléges électoraux de département : MM. Dambray, Seine-Inférieure ; l'abbé de Montesquiou, Gers ; le duc de Brissac, Côte-d'Or, le marquis de Talaru, Loire ; le marquis de Clermont-Tonnerre, Eure ; le vicomte de Montmorency, Sarthe ; de Villèle, Haute-Garonne ; Corbière, Ille et Villaine ; Bellart, Seine ; de Saint-Cricq, Basses-Pyrénées ; Fornier de Saint-Larry, Hautes-Pyrénées.

— Dans beaucoup de villes, les autorités et de simples particuliers ont pensé que la naissance d'un Bourbon ne pouvoit être plus dignement célébrée que par des actes de bienfaisance. A Nancy, à l'issue du *Te Deum*, qui a été chanté en actions de grâces de la naissance du duc de Bordeaux,

on a ouvert spontanément une souscription, dont le produit, qui s'est élevé à plus de 1000 francs, a été sur-le-champ distribué aux pauvres. A Clermont en Auvergne, des distributions de pain et de viande ont été faites aux prisonniers, et une somme de 1000 francs a été repartie entre les pauvres les plus nécessiteux. M. Hyde de Neuville, ambassadeur de France près les Etats-Unis d'Amérique, a envoyé, à l'occasion de la naissance du jeune Prince, à M. le maire de la Charité-sur-Loire, sa ville natale, une somme de 300 francs pour les pauvres. M. le vicomte de Berthier, maréchal de camp, commandant le département de la Meuse, a fait remettre, à la même occasion, une somme de 500 francs au bureau de charité de Verdun, pour être distribuée aux pauvres infirmes, par les Sœurs de Saint-Vincent de Paule.

— La commission d'instruction publique a adressé au recteur de chaque académie une circulaire, pour annoncer que son intention est qu'après avoir obtenu l'autorisation de l'évêque diocésain, il soit chanté, à l'issue de la messe du Saint-Esprit, qui se dit le jour de la rentrée des classes, un *Te Deum* en actions de grâces de la naissance du duc de Bordeaux.

— La cour royale de Paris a renvoyé devant la cour d'assises la connoissance de la plainte en diffamation portée par M. le lieutenant-général vicomte Donadieu, contre le sieur Rey, de Grenoble.

— Dans la nuit du 9 au 10, un homme vêtu en bourgeois s'approcha du factionnaire Suisse du guichet de la grande colonnade du Louvre, et ayant cherché à lier conversation avec lui, il lui demanda le mot de ralliement, disant qu'il l'avoit perdu. Le militaire lui répondit que cela ne le regardoit pas, et continua à se promener. Il reçut, au même instant, une balle dans le derrière de son schakos. Heureusement qu'elle n'a fait que lui toucher les cheveux. L'assassin avoit aussitôt pris la fuite, et l'on n'a pu suivre ses traces.

— Le 10, la cour d'assises de Paris a condamné à deux mois de prison et 100 francs d'amende, un gendarme nommé Collin, qui, buvant dans un cabaret au moment où passoit la voiture de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, tint les propos les plus infâmes, tant contre l'auguste veuve, que contre tous les membres de la famille royale.

— Le 25 de ce mois, la cour d'assises de Paris s'occupera de la cause du sieur Legracieux, ancien éditeur de la feue *Renommée*, prévenu de diffamation envers la garde nationale de Marseille, et qui a fait opposition à l'arrêt par défaut, qui le condamne à deux ans de prison et 2000 francs d'amende. Le même jour, le nommé Gravier comparoîtra devant cette cour.

— M. Guyon de Montlivault, lieutenant-colonel du cinquième régiment d'infanterie de la garde, est nommé colonel de la première légion de la Seine.

— M. le vicomte de Gourgues, maire de Bordeaux, a donné sa démission. Le Roi l'a nommé membre de la Légion-d'Honneur, pour le récompenser de ses longs et loyaux services. Parmi les candidats présentés pour le remplacer on cite M. le comte de Marcellus.

— M. Raimond Duprat est nommé sous-préfet de Moissac (Tarn et Garonne), en remplacement de M. Delbreil-Pencorbiac, nommé secrétaire-général du département.

— M. Dumeilet, membre de la chambre des députés, et maire d'Evreux, vient d'être destitué de cette place. Il est remplacé par M. Desotieux, chevalier de Saint-Louis.

— M. B. Constant, en faisant sa tournée électorale, est arrivé, le 7, à Saumur, et le lendemain sa présence a occasionné dans cette ville des désordres très-graves. Plusieurs personnes ont été blessées. Le 9, M. B. Constant a quitté la ville, escorté de vingt gendarmes.

— M. le maire du Mans ayant été informé qu'il circuloit dans le département de la Sarthe des vers imprimés sous ce titre : *Couplets chantés par l'auteur au banquet donné par la ville du Mans à MM. La Fayette et B. Constant, le 25 septembre 1820*. déclare que la ville du Mans n'a ni donné ni eu l'intention de donner un banquet à ces deux députés.

— On a arrêté à Hanovre, sur la réquisition du gouvernement françois, un officier que l'on croit être un des chefs du complot découvert le 19 août. On l'a fait partir sur-le-champ, sous bonne escorte, pour les frontières de France, afin de le livrer aux autorités de ce pays.

— M. le général Maison, que des journaux allemands s'étoient plu à faire voyager sur la route de Varsovie, est arrivé, le 9, à Paris, revenant de la Belgique.

Vies des Pères, des Martyrs, et des autres principaux Saints..... Traduites de l'anglois, d'Alban Butler, par l'abbé Godescard. Nouvelle édition. Tomes XII et XIII (1).

Ces deux volumes terminent l'édition que nous avons annoncée dans nos numéros 594 et 622. Le tome XII renferme la suite des saints pour le mois de décembre, qui étoit déjà commencée dans le tome précédent. On y trouve aussi les tables générales de l'ouvrage, savoir : une table chronologique des saints et des principaux pères, classés par siècles ; une table alphabétique des saints et des fêtes, et une table des matières pour les douze volumes. Ces tables seront fort utiles pour les recherches. A la fin de ce volume on a inséré la Notice des écrits de l'abbé Godescard, et l'épitaphe d'Alban Butler ; elle a été dressée par son neveu, avocat distingué en Angleterre, dont nous avons parlé quelquefois.

Le tome XIII contient les fêtes mobiles ; il est partagé en onze traités, du dimanche, de l'Avent, du Carême, de la semaine-sainte, et de sept fêtes différentes. Ces traités ne furent point publiés par Butler, et il ne commença à y travailler que lorsqu'il eut publié les *Vies des Saints*. Il fut enlevé par la mort, le

(1) Cet ouvrage est composé de 13 vol. in-8°., qui peuvent être livrés au public. L'édition est bien exécutée ; le papier et le caractère sont également beaux. A Versailles, chez Lebel ; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

15 mai 1773, avant d'avoir pu y mettre la dernière main, et y laissa les derniers traités assez imparfaits. L'ouvrage fut revu avec soin, et approuvé, dit l'*Avertissement* de l'éditeur anglois, par R. C. D. D., lettres initiales qui indiquent apparemment le vicaire apostolique de Londres de ce temps-là, M. Richard Challoner, docteur en théologie, ou, comme disent les Anglois, *divine doctor.* Ce volume a été traduit par M. Nagot, supérieur du petit séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, en 1790, et ensuite supérieur du séminaire de Baltimore, où il est mort, il y a peu d'années. Ce volume a été tiré à un plus grand nombre d'exemplaires, afin de pouvoir satisfaire aux demandes de ceux qui ont acheté les anciennes éditions, où il manquoit ; il forme le complément de l'ouvrage, et est écrit dans le même genre. Butler y donne des notions sur l'origine de chaque fête, et mêle aux détails historiques qu'il affectionnoit, des réflexions fort solides. Ses traités sur le dimanche et sur le jeûne sont particulièrement remplis de développemens intéressans, et entremêlés de notes savantes. Il y en a une entr'autres sur les lois anciennes rendues en divers Etats pour l'observation du dimanche ; elle prouve combien toutes les nations se sont accordées à consacrer un jour particulier au service de Dieu.

L'éditeur a donné, par *Appendice*, une *Vie abrégée de notre Seigneur*, et il a cru devoir y joindre le traité *de la Mort des persécuteurs de l'Eglise*, par Lactance, avec la traduction qu'en a faite l'abbé Godescard. Ce traité présente sur les persécutions des empereurs romains des faits qui ajoutent à ce qu'on a déjà vu à cet égard dans les *Vies des Martyrs.* Cet

Appendice pourra se relier à la suite du XIIe. volume, qui n'est pas très-fort.

Nous ne pouvons mieux terminer cet article qu'en rapportant le jugement porté sur les *Vies de Pères*...., par un excellent juge, M. l'abbé de la Hogue, docteur et professeur de Sorbonne. Voici ce qu'il en dit dans l'approbation qu'il donna comme censeur, le 20 avril 1788:

« Les modèles de vertu de tous les siècles, de tous les états, de tous les âges, y sont présentés avec beaucoup d'intérêt. Les fêtes principales de l'année, instituées pour nous rappeler les différens mystères de notre sainte religion, y sont traitées avec la dignité qui convient à ces grands sujets. Partout à l'instruction est jointe une onction qui fait goûter la morale de l'Evangile. Une critique saine, en rejetant ce qu'une crédulité trop grande a fait adopter quelquefois, confirme la foi des fidèles dans ce qu'ils sont obligés de croire. Un grand nombre de notes sur les conciles, les Pères, les auteurs ecclésiastiques, les événemens mêmes de notre histoire qui ont rapport aux vies que l'auteur écrit, donnent à son travail un nouveau mérite; il en a perfectionné encore les différentes parties dans cette nouvelle édition ».

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le 16, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de la feue reine Marie-Antoinette, on a célébré, dans les appartemens du Roi, un service funèbre, auquel S. M. a assisté. Le même jour, LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, se sont rendus à Saint-Denis, pour assister au service funèbre en mémoire de la reine Marie-Antoinette. S. A. R.

MADAME étoit dans une tribune voilée. De toutes les personnes du sang royal, S. A. R. Mme. la duchesse de Bourbon étoit la seule présente à cette cérémonie. A dix heures, le service a commencé. M. l'archevêque d'Arles a officié, et M. de Villèle, évêque de Soissons, a lu la touchante Lettre que la Reine écrivit avant de mourir. A midi moins un quart, les Princes et MADAME sont repartis pour Paris. Un service funèbre, à la même intention, a été célébré dans toutes les églises de Paris. M. le préfet du département, M. le préfet de police, le corps municipal, les députations des cours de justice et de tous les corps militaires de la garnison, ont assisté à cette cérémonie, dans l'église métropolitaine. M. le coadjuteur a officié, assisté de MM. Desjardins et Borderie, archidiacres, et de MM. le Cocq et Lucotte, chanoines; M. l'abbé Cotteret a fait lecture de la Lettre de la Reine. La cérémonie a fini à une heure et demie. On y remarquoit MM. les évêques de Séez et de Saint-Diez.

— La fête de Sainte-Thérèse, qui tomboit dimanche dernier, sera célébrée aujourd'hui mercredi, en vertu de permission spéciale, à l'Infirmerie de Marie-Thérèse; Mgr. le nonce de S. S. dira la messe, et donnera la bénédiction papale. M. l'abbé Borderie, archidiacre et grand vicaire, prononcera le discours; Mme. la vicomtesse d'Ambray et Mme. la comtesse de Dreux, feront la quête. La cérémonie commencera à onze heures, rue d'Enfer, no. 86.

— Mme. la duchesse douairière d'Orléans, qui, la veille de la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux, étoit allée offrir ses prières à Dieu pour cet événement, dans la chapelle des Missions-Etrangères, y est retournée, le lundi 9 octobre, et a entendu la messe qui s'y célèbre en actions de grâces de la naissance du Prince.

— M. l'évêque de Nanci a donné, le 2 octobre, son Mandement pour la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux. Le prélat fait remarquer l'importance et les

suites de ce bienfait, et exhorte ses diocésains à reconnoître d'où il part, et à témoigner leur gratitude à Dieu par une plus grande fidélité à son service. Le *Te Deum* a été chanté, le 5 octobre, dans l'église cathédrale de Nanci; tout le clergé de la ville et les autorités y assistoient.

— M. François Grandjean, curé de Saint-Louis de Versailles, et grand-vicaire du diocèse, est mort dans cette ville, le 14 octobre dernier, à l'âge de 62 ans. Cette perte sera vivement sentie par ses paroissiens et par ses nombreux amis. M. l'abbé Grandjean joignoit au caractère le plus aimable, et à un esprit cultivé, beaucoup d'aptitude pour les affaires et de zèle pour les fonctions de son état. Nous nous proposons de consoler notre propre affliction en payant un tribut à la mémoire d'un si digne prêtre, et d'un si excellent ami.

— Avant l'heureux accouchement de Mme. la duchesse de Berri, on célébroit, tous les samedis, une messe de la sainte Vierge, dans la chapelle du château de Lunéville, occupé par M. le prince de Hohenlohe-Bartenstein, et le produit de la quête faite pendant ces messes doit servir à doter l'enfant de parens pauvres et chrétiens, né à l'heure la plus rapprochée de celle qui a donné à la France un nouveau rejeton d'une antique dynastie; cet enfant sera désigné par l'assemblée des dames de charité de Lunéville. Aussitôt la nouvelle de l'accouchement, une messe d'actions de grâces a été célébrée, dans la chapelle, par l'aumônier; le prince, la princesse et sa sœur, y assistoient, ainsi que les dames de l'association de charité formée par la princesse, et bon nombre de fidèles. Après la messe, le prince fit servir une table de cent couverts pour les pauvres; la princesse, à la tête des dames de charité, servit les pauvres avec bonté et une grâce toutes particulières, et le prince les fit boire à la santé du Roi et de la famille royale, et au bonheur de la France. Après le repas, une distribution d'argent fut faite aux

pauvres, et chacun fut invité à emporter ce qui restoit de la copieuse portion qu'on leur avoit servie. Cette journée, ainsi partagée entre la piété et la charité, resserrera encore les liens de la reconnoissance entre les habitans de Lunéville et un prince connu par ses qualités domestiques comme par son ame loyale et généreuse.

— M. l'abbé Vinson, qui fit tant de bruit, il y a quelques années, par ses écrits contre le Concordat, est mort, à Paris, le 17 septembre dernier. Pierre Vinson, né à Angoulême, vers 1760, avoit été vicaire de Sainte-Opportune, à Poitiers, avant la révolution. A l'époque du serment, il se retira en Espagne, et passa ensuite en Angleterre, où il se livra à quelques spéculations qui ne furent pas inutiles à sa fortune. Il publia des écrits politiques, et un Recueil périodique, *le Mercure de France*, qui ne paroît pas avoir eu un grand succès. En 1799, il fit paroître un poème, en cinq chants, avec ce titre : *la Foi couronnée, ou le Nécessaire des Pasteurs catholiques morts pendant la révolution*; in-12. Nous n'avons pas vu ce poème; mais si nous en jugeons par d'autres pièces de vers de l'abbé Vinson, il n'auroit pas fait arriver son auteur à l'immortalité. En 1808, l'abbé Vinson se déclara pour le livre de M. Blanchard, qui venoit d'être condamné par le vicaire apostolique de Londres, et depuis il se montra un des plus vifs contre le Concordat. Malheureusement, ou heureusement, sa science théologique ne répondoit pas à l'ardeur de son zèle, comme on s'en aperçut par deux écrits qu'il publia à son retour en France; le premier : *Adresse aux deux Chambres, en faveur du culte catholique et du clergé de France*; Paris, 1815, in-8o. de 68 pages; et le second : *le Concordat expliqué au Roi*; Paris, 1816, in-8o. de 211 pages. Nous rendîmes compte de ces deux écrits, tome V, pages 329 et 345, et tome VIII, pages 1re. et 81, et nous y remarquâmes beaucoup de légèreté et d'exagération. Nous

insérâmes encore, tome V, page 393, une lettre sur cet auteur. Ces critiques ne lui plurent pas, et il fit paroître une *Lettre au propriétaire-rédacteur du soi-disant Ami de la Religion et du Roi;* Paris, 1816, in-8°. de 19 pages. Cet écrit, plein de divagations et d'aigreur, ne méritoit et n'obtint aucune réponse; nous avions d'ailleurs une raison de plus pour garder le silence. L'abbé Vinson étoit traduit devant les tribunaux pour son *Concordat expliqué*; l'affaire fut plaidée à huis-clos par égard pour le caractère de l'auteur, et, le 3 septembre 1816, un jugement le condamna à trois mois d'emprisonnement, 50 fr. d'amende, deux ans de surveillance, et 300 fr. de cautionnement, sauf au procureur du Roi à s'entendre avec les supérieurs ecclésiastiques de l'abbé Vinson. Ce jugement portoit sur plusieurs chefs, et, entr'autres, sur la hauteur avec laquelle l'auteur blâmoit la conduite du Pape et celle du clergé, et attaquoit le Concordat de 1801. L'abbé Vinson publia un *Mémoire justificatif* pour sa défense; mais le jugement prononcé contre lui en première instance ayant été confirmé par la cour royale, il se retira à Londres, pour éviter l'exécution du jugement. Il passa quelque temps en Angleterre, puis, quand il crut qu'on avoit oublié son affaire, il revint en France, où il s'abstint de se faire remarquer par de nouveaux écrits, et où on voulut bien fermer les yeux sur le passé. L'abbé Vinson étoit un homme fort ardent; mais on ne nous accusera pas, sans doute, de trop de sévérité, si nous remarquons qu'il n'avoit pas toute la mesure désirable, et que la chaleur de ses opinions a nui plus d'une fois à son jugement. Nous nous abstiendrons d'en dire davantage sur un écrivain avec lequel nous avions eu quelque démêlé, mais contre lequel nous ne conservons, Dieu merci, aucune rancune. Nous voudrions pouvoir annoncer qu'il a reconnu, avant sa mort, le tort qu'il avoit eu envers l'autorité ecclésiastique; les renseignemens nous manquent à cet égard.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 13, le ROI a reçu une députation de la ville de Bordeaux, ayant à sa tête M. le vicomte de Gourgues, maire, qui a présenté à S. M. les félicitations de la ville du 12 mars, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux. S. M. a répondu : « Je recois avec un vif plaisir les félicitations de ma bonne ville de Bordeaux, et la nouvelle expression de ses sentimens. Quelque chose auroit manqué à ma joie, si je n'avois attaché son nom à un événement qui fait le bonheur de la France. C'est dans cette ville que mon *heur a pris commencement*, ainsi que le disoit Henri IV. Je me souviendrai toujours des preuves de fidélité qu'elle me donna au 12 mars 1814 ; vous l'entendez, Messieurs, au 12 mars, et vous savez quels sont les souvenirs qui se rattachent à cette époque : *le 12 mars* seront les premières paroles que prononcera l'enfant que le ciel vient d'accorder à nos vœux. Dites aux Bordelois combien je les aime ; mon attachement date de loin, car j'ai bonne mémoire, et je me rappelle l'accueil qu'ils me firent, il y a quarente-trois ans. Dites-leur que mon petit-neveu les aimera aussi comme je les aime, comme nous aimons tous les François ». Cette députation a successivement présenté ses hommages à MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, et a eu ensuite le bonheur d'être admise auprès du jeune Prince. M. le vicomte de Gourgues n'a pas donné sa démission, ainsi qu'on l'avoit dit dernièrement.

— Le 15, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, dont la santé s'améliore de jour en jour, a reçu les hommages de l'état-major de la maison du ROI, de MM. les maréchaux ducs de Coigny et d'Albuféra, de plusieurs officiers de la garde nationale et de la garde royale, et de la députation de Bordeaux.

— Le 15, jour de Sainte-Thérèse, fête de S. A. R. MADAME, les officiers de la maison du ROI et de celle des Princes, les officiers de la garde nationale et des différens corps en garnison à Paris, et une foule de personnes de distinction, sont venus présenter leurs hommages à S. A. R. La veille au soir, les musiciens de la garde royale ont joué des symphonies sous les fenêtres de la Princesse, et le 15 au ma-

tin, la musique des gardes du corps ont exécuté un concert dans les appartemens.

— LL. AA. RR. MONSIEUR et Mgr. le duc d'Angoulême, ont envoyé un secours de 2500 fr. aux malheureux habitans de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte qui ont le plus souffert de l'ouragan du 18 juillet dernier.

— S. A. R. MONSIEUR a envoyé un secours de 500 fr. aux incendiés de Cazaril-Laspères, arrondissement de Saint-Gaudens, et une somme de 300 fr. aux incendiés de Bossières, arrondissement de Toulouse.

— S. A. R. MADAME a fait remettre une somme d'argent à un cuirassier de la garde royale dont le cheval s'est abattu sur le Pont-Royal, et lui a fracassé le genou, au moment où il alloit porter une ordonnance.

— Le 14, le centenaire Pierre Huet, âgé de 116 ans, a eu l'honneur d'être présenté à LL. AA. RR. Mme. la duchesse de Berri et Mgr. le duc de Bordeaux. L'auguste veuve a accueilli avec bonté ce vieillard, et a écouté avec intérêt les vœux qu'il formoit pour la famille des Bourbons. S. A. R., en le remerciant, lui a donné une belle médaille en or, relative à la naissance du jeune Prince, et a ensuite ordonné qu'on lui donnât un verre de vin de Jurançon, qui est le même que le duc de Bordeaux a bu au moment de sa naissance. Pierre Huet a remercié la Princesse les larmes aux yeux.

— Le ROI a rendu, à l'occasion de l'heureuse naissance du duc de Bordeaux, deux ordonnances qui accordent une amnistie à tous les ouvriers attachés au service de la marine, et à tous les sous-officiers et soldats de l'armée de terre, qui sont présentement en état de désertion.

— Les courses des chevaux qui ont eu lieu, le 15, au Champ-de-Mars ont été très-brillantes. LL. AA. RR. MONSIEUR et Mgr. le duc d'Angoulême ont honoré ces exercices de leur présence. M. le ministre de l'intérieur et M. le préfet de la Seine, y assistoient également.

— Une décision du ministre de la justice suspend de ses fonctions, pour trois mois, le sieur Jollivet, avocat près la cour royale de Rennes, pour s'être livré à des digressions inconvenantes, en défendant des étudians accusés d'outrages envers M. Corbière.

— Il paroît en ce moment une nouvelle médaille, représentant d'un côté l'effigie de Mgr. le duc de Bordeaux; sur le

revers, la Providence, placée devant un tombeau, semble vouloir dérober à nos yeux les cendres d'un Prince chéri, et nous présente le digne rejeton, objet de tous nos vœux. Elle a pour légende : *François, je vous le donne, jurez de le défendre!*

— M. Bricogne vient de rentrer au ministère des finances; il remplace M. Fagnan dans la direction de la division du mouvement des fonds.

— M. le général comte de Walterstorff, ministre plénipotentiaire du roi de Danemarck près la cour de France, est mort, le 14, à Paris, des suites d'une attaque d'apoplexie.

— On a ouvert à Bordeaux une souscription pour l'érection d'une statue pédestre de Mgr. le duc de Berri, sur la place Dauphine de cette ville.

— Le conseil municipal de la ville de Caen a voté une adresse au Roi, pour conjurer S. M. d'autoriser tous les conseils municipaux du royaume à s'assembler, et à voter ce qu'ils jugeront convenable pour acquérir et conserver le domaine de Chambord, afin qu'il puisse être l'apanage du duc de Bordeaux.

— Pour célébrer dignement l'heureuse naissance d'un Prince, M. le maire de Metz a consacré sur les fonds de la ville, une somme de 6000 francs, à retirer du Mont de Piété les effets appartenant à des indigens. On a aussitôt ouvert une souscription pour augmenter les fonds destinés à cette bonne œuvre. Le conseil municipal de Vire a mis à la disposition du maire de cette ville une somme de 4200 francs pour célébrer le jour du baptême du royal enfant.

— A la distribution des prix faite, le 25 août dernier, au collége de Sémur, M. Capmas, sous-préfet de cette ville, a prononcé un discours dont nous devons du moins remarquer l'esprit. Le sage magistrat a rappelé aux élèves ce qu'ils devoient au Roi, et surtout à Dieu; il les a engagés à profiter des fautes et des malheurs de leurs pères; il leur a parlé des vertus de cette famille auguste qui ne veut que le bonheur de la France, et a tâché de leur inspirer de l'éloignement et du mépris pour cet esprit de parti, et pour ces doctrines de révolution et de discorde qu'on étale encore dans d'audacieux écrits. Puisse la jeunesse entendre toujours de telles leçons!

— Le journal de l'Aube ayant annoncé que M. Casimir

Ferrier avoit reçu, en passant dans la ville de Troyes, les félicitations d'un grand nombre d'électeurs et de gardes nationaux, M. de Fadate de Saint-Georges, maire de cette ville, a écrit à M. le préfet du département, au nom du conseil municipal, pour démentir formellement cette assertion, et le prier de vouloir bien ordonner la réformation de l'article qui y est relatif. M. le Maire a pris en même temps un arrêté qui défend expressément les sérénades et attroupemens.

— Le conseil municipal de Rennes a voté une somme de 60,000 francs pour l'acquisition d'un bâtiment qui doit servir d'hôpital pour les épileptiques et les foux.

— Sur la réclamation du gouvernement françois, l'autorité de Bruxelles a fait saisir plusieurs papiers relatifs à la conspiration du 19 août.

— Le procès des galériens révoltés de Civita-Vecchia, est terminé; trente de ces misérables ont été fusillés. S. S. a accordé des remises de peines à un grand nombre qui n'avoient pris aucune part au complot.

— La discorde règne entre la junte de Lisbonne et celle d'Oporto. Cette dernière prétend, à cause de l'initiative qu'elle a prise, avoir des droits à conserver l'autorité. Cette dissidence ranime les espérances des membres de la régence légitime. La junte de Lisbonne a rendu un décret dans lequel elle favorise l'entrée de plusieurs livres prohibés autrefois; en même temps, elle a rendu un autre décret où elle proteste de son intention d'être fidèle à la religion catholique.

— Un des journaux de Lisbonne a publié un procès-verbal, fait en présence du notaire du secret de l'inquisition, qui constate qu'au moment où la révolution a éclaté, il n'existoit aucun détenu dans les prisons de l'inquisition.

— Le roi de Sardaigne a refusé de reconnoître le nouveau chargé d'affaires napolitain, M. le chevalier Pescara.

— Il paroît que le gouvernement napolitain a accédé aux demandes de la ville de Palerme. La junte de cette ville a reçu des dépêches très-importantes de Naples, et a publié un manifeste pour annoncer que le roi consent à accorder à la Sicile tous les avantages de la constitution des cortès.

— Vers la fin du mois d'août, il y a eu une émeute à Constantinople, parmi les Arméniens, qui avoient conçu le

projet d'exterminer leur patriarche, avec tous les principaux ministres de leur secte, parce que ceux-ci vouloient, disoient-ils, se réunir à l'église romaine. Les mutins commirent beaucoup d'atrocités; mais le Grand-Seigneur fit arrêter les chefs du complot, et le calme se rétablit.

— Le 15 août, un incendie terrible a ravagé une portion considérable du Port-au-Prince. La perte est évaluée à trois millions de piastres.

Le Roi a nommé, pour présider les colléges électoraux de départemens, MM. Leviste de Montbriant, *Ain;* de Nicolaï, *Aisne;* Desroys, *Allier;* Arnaud de Puymoisson, *Alpes (basses);* Anglès, *Alpes (hautes);* du Bay, *Ardèche;* d'Yvory, *Ardennes;* Fornier de Clauselles, *Arriège;* de Labriffe, *Aube;* d'Aubergeon, *Aude;* Delauro, *Aveyron;* Jourdan, *Bouches du Rhône;* d'Hautefeuille, *Calvados;* de Castellane, *Cantal;* Dupont, *Charente;* Fleurieu de Bellevue, *Charente-Inférieure;* de Puyvallée, *Cher;* de Parel-Desperu, *Corrèse;* le duc de Brissac, *Côte-d'Or;* de la Moussaye, *Côtes-du-Nord;* Voisin de Gartempe, *Creuse;* Maine de Biran, *Dordogne;* Terrier de Santans, *Doubs;* le comte de Saint-Vallier, *Drôme;* le marquis de Clermont-Tonnerre, *Eure;* le marquis d'Aligre, *Eure et Loire;* M. l'évêque de Quimper, *Finistère;* le marquis de Pange, *Gard;* de Villèle, *Garonne (haute);* l'abbé de Montesquiou, *Gers;* le comte de Montbadon, *Gironde;* et vice-président, Dussumier, Fonbrune; de Montcalm, *Hérault;* de la Vieuville, *Ille et Vilaine;* de Bordesoult, *Indre;* le comte de Villemanzy, *Indre et Loire;* Planelli de la Vallette, *Isère;* Nicod de Ronchaud, *Jura;* le marquis d'Angosse, *Landes;* le comte de Laforest, *Loir et Cher;* le marquis de Talaru, *Loire;* Chabron de Solilhac, *Loire (haute);* le marquis de Lauriston, *Loire-Inférieure;* le duc de Cadore, *Loiret;* de Rastignac, *Lot;* Dijon, *Lot et Garonne;* M. l'évêque de Mende, *Lozère;* de Chalup, *Maine et Loire;* Dumanoir, *Manche;* le duc de Doudeauville, *Marne;* Becquey, *Marne (haute);* de Hercé, *Mayenne;* Dubois de Riocourt, *Meurthe;* le duc de Reggio, *Meuse;* Halgan, *Morbihan;* de Wendel, *Moselle;* le duc de Damas, *Nièvre;* de Mézy, *Nord;* Héricart de Thury, *Oise;* d'Orglande, *Orne;* d'Herlincourt, *Pas de Calais;* Chabrol de Crouzol, *Puy de Dôme;* de Saint-Cricq, *Pyrénées (basses);* Fornier de Saint-Lary, *Pyrénées (hautes);* Durand, *Pyrénées-Orientales;* Renouard de Bussières, *Rhin (bas);* le comte Rapp, *Rhin (haut);* le duc de Tarente, *Rhône;* Bressand de Raze, *Saône (haute);* le marquis de la Guiche, *Saône et Loire;* le vicomte de Montmorency, *Sarthe;* Bellart, *Seine;* vices-présidens: Olivier, Bonnet, Lebrun, Breton; Dambray, *Seine-Inférieure;* et Victor de Mortemart, vice-président; le marquis de Mun, *Seine et Marne;* le marquis de Vérac, *Seine et*

Oise; de Saint-Hermine, *Sèvres* (*deux*); le duc de Lévis, *Somme*; le marquis d'Aragon, *Tarn*; de Gourgue, *Tarn et Garonne*; de Fabry, *Var*; d'Augier, *Vaucluse*; de Sapinaud, *Vendée*; de Labouëre, *Vienne*; Bourdeau, *Vienne* (*haute*); Cuny, *Vosges*, de Chastellux, *Yonne*.

Les présidens des colléges électoraux d'arrondissement sont : *Ardennes*, MM. Desrousseaux, Réné de la Tour-du-Pin; *Aube*: Paillot de Loynes, Vandœuvres; *Aude*: Bruyères de Chalabre, Barthe-Labastide; *Bouches du Rhône*: de Montgrand, Arlatan de Lauris, de la Goy; *Cher*: Boin, Desbeauplain; *Côtes du Nord*: Haouisé de la Villeaucomte, de Lorgeril, de Quélen de la Ville-Chevalier, de Troguendy; *Drôme*: Olivier, de Chabrillant; *Eure*: de la Pasture, Auvray, Lizot, Lefébvre de Vatisménil; *Gironde*: Ravez, Lainé, de Pontet, Lacaze, de Marcellus; *Loire* (*haute*): Grenier, Chevalier-Lemore; *Lot*: de Rigourd, de Valory, Gach, Barrairon; *Maine et Loire*: Benoist, Guéniveau de la Raye, de Civrac, Duclos; *Saône et Loire*: Doria, Pochon, de Gannay, M. l'évêque d'Autun, de Beaurepaire; *Somme*: d'Hardivilliers, Morgan de Belloy, Cornet-d'Incourt, Le Marchand de Gomicourt; *Vienne* (*haute*): Génébrias de Goutte Pagnon, Mousnier-Buisson.

On ne peut échapper à sa réputation, et ceux qui se sont signalés par de grandes vertus comme par de grandes fautes, voudroient en vain, les uns par modestie, les autres par orgueil, qu'on les oubliât. Mais l'inexorable opinion les classe suivant leur mérite; elle environne les premiers d'estime et de respect, elle réserve aux seconds le blâme et le mépris, et cette justice distributive s'exerce d'une manière lente quelquefois, mais sûre et irrévocable. C'est en vain qu'on s'efforce de décliner ce tribunal et d'échapper à ses arrêts. Il atteint partout, et l'homme de bien et le coupable. Il a atteint M. Grégoire, qui a beau se débattre sous le poids d'un jugement fâcheux, et repousser un nom désagréable, et ne pourra se soustraire au fardeau de sa renommée. Vingt fois, depuis vingt-sept ans, ce conventionnel a voulu prouver qu'il étoit étranger à la mort de Louis XVI, et vingt fois on lui a rappelé ses discours et ses écrits; on lui a montré le terrible *Moniteur* et une lettre fatale. M. Grégoire persiste à crier qu'il est blanc comme neige, et il profite de toutes les occasions pour vanter sa modération, et pour nous persuader de sa charité. Il vient de faire insérer la lettre suivante dans les journaux du parti libéral :

Paris, 4 octobre 1820.

« Monsieur, un M. Dubouchage, que je ne connois pas, et que je ne désire pas connoître, a fait imprimer dans des journaux une lettre où plusieurs fois on lit ces mots : *le régicide Grégoire*. Le devoir de souffrir chrétiennement n'ôte pas le droit de repousser la calomnie ; et certes, égorger un homme pour le dévaliser, est quelquefois moins atroce que le calomnier. Un fait prouvé jusqu'à l'évidence, c'est que le prétendu régicide étoit absent aux quatre appels nominaux du procès de Louis XVI ; c'est que, dans un discours imprimé, il demanda à la convention qu'on supprimât la peine de mort, et que Louis XVI profitât le premier du bénéfice de la loi ; c'est que dans la lettre écrite de Chambéri, déposée aux archives, où l'on vouloit insérer la condamnation *à mort*, il exigea la radiation de ces mots, qui en effet ne s'y trouvent pas. Ces faits sont invariables ; ils sont actuellement connus dans les deux mondes. Ainsi, après le défi de prouver le contraire, on s'obstine à répéter l'accusation, dans l'espoir que la répétition tiendra lieu de preuves.

GRÉGOIRE, *ancien évêque de Blois* ».

Voilà sans doute une lettre un peu fière ; mais elle n'est pas adroite. D'abord cette expression, *un M. Dubouchage*, est fort déplacée quand on parle d'un homme estimable, qui a occupé des places avec honneur, et qui a siégé même dans la chambre des députés : il est vrai que M. Dubouchage a suivi dans sa carrière législative une ligne fort différente de celle de M. Grégoire ; mais ce n'est pas une raison pour feindre de ne le pas connoître. Je crois donc que M. Grégoire est trop au courant de l'histoire de notre politique et de celle de nos débats pour ignorer le nom de M. Dubouchage, et il y a dans son ignorance affectée quelque dissimulation ou quelque contre-vérité, sans parler de l'oubli des convenances. Première remarque.

La seconde roulera sur ces fastueuses expressions, *ces faits sont connus dans les deux mondes*. Cet échantillon de la modestie de M. Grégoire est assurément très-édifiant. Pauvre homme, qui s'imagine que son nom et les détails de sa vie sont l'objet de la curiosité *des deux mondes*; qu'on a lu dans *les deux mondes* ses apologies, et que *les deux mondes* sont

convaincus de son innocence! Nous n'avons pas la prétention assurément que nos observations fassent le tour du globe, comme les écrits de M. Grégoire; mais le *Moniteur* a passé dans *les deux mondes*, et cet inexorable accusateur a porté partout les discours et les écrits de M. Grégoire. Or, voici ce qui résulte des dépositions de ce témoin incommode.

Un fait prouvé jusqu'à l'évidence, c'est que M. Grégoire, avant de partir pour la Savoie, a demandé que Louis XVI fut jugé; qu'il l'a peint comme un monstre altéré de sang, et qu'il a cherché à appeler sur ce Prince captif la haine et la vindicte publiques.

Un fait prouvé jusqu'à l'évidence, c'est que, dans la lettre écrite de Chamberi, il a voté *pour la condamnation de Louis XVI, sans appel au peuple*; il l'a donc *condamné*, et il savoit bien qu'alors la peine de mort n'étoit pas abolie. Il dit, il est vrai, qu'il a fait rayer de la lettre les mots *à mort*; mais il le dit tout seul; cette allégation ne repose que sur son témoignage, ce qui ne constitue pas *un fait prouvé jusqu'à l'évidence*, et ce qui par conséquent ne peut pas être regardé comme tel dans *les deux mondes*.

Enfin, *un fait prouvé jusqu'à l'évidence*, c'est que M. Grégoire, dans ses écrits postérieurs à la mort de Louis XVI, a applaudi à son jugement, et a célébré son supplice comme une époque glorieuse pour la nation, et heureuse pour l'humanité. *Ces faits sont invariables*, et on a *défié* M. Grégoire *de prouver le contraire*.

Les cortès d'Espagne ont pris une décision, sur la proposition du député Sancho, pour la suppression des ordres religieux. Le rapport a été fait, le 21 septembre, au nom d'une commission. L'évêque Castrillo a été d'avis de la suppression en général, et a seulement émis le vœu de laisser subsister quelques monastères; ce dernier point a donné lieu à une grande discussion. Enfin, après plusieurs jours de débats, le décret définitif a été rendu, voici ce qu'il porte en substance: tous les couvens d'ordres religieux sont supprimés, y compris les Bénédictins d'Arragon et de Catalogne, ainsi que les couvens et les colléges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, des commandeurs hospitaliers et des hospita-

liers de Saint-Jean de Dieu, qu'on appeloit en France les *Frères de la Charité*. Les bénéfices à charge d'ame confiés aux religieux seront rendus au clergé séculier; néanmoins les curés actuels pourront continuer : on aura égard au mérite des religieux dans la nomination à tous les bénéfices. Les moines qui sont dans les ordres sacrés, et qui n'ont pas 50 ans, auront une pension annuelle de 300 ducats; ceux de 50 à 60 ans, recevront 400 ducats, et on en donnera 600 à ceux qui ont plus de 60 ans. Les autres moines qui seront profès auront 100 ducats au-dessous de 50 ans, et le double au-dessus. Quant aux autres réguliers, ils ne devront dépendre que des supérieurs réguliers élus par les communautés respectives. A dater de ce moment, il est défendu de fonder des couvens, et aucun novice ne pourra faire des vœux. Le gouvernement facilitera la sécularisation des réguliers qui voudront solliciter cette mesure. Il ne pourra y avoir plus d'un couvent du même ordre dans chaque commune, et aucun couvent ne sera conservé s'il ne contient vingt-quatre religieux dans les ordres sacrés, et douze dans les lieux où il n'y a qu'un couvent. Dans ces cas, les religieux se rendront au couvent le plus proche, et le gouvernement se chargera de les y faire subsister. On n'excepte de ces dernières dispositions que les missionnaires d'Asie et les clercs de la Doctrine chrétienne, de l'institut de Saint-Joseph Calasanz. Telles sont les principales dispositions de ce décret, qui ressemble beaucoup à ceux de notre assemblée constituante, et qui, étant dicté par le même esprit, aboutira sans doute aux mêmes résultats. Il est clair qu'on veut arriver à l'extinction absolue de l'état monastique, et il seroit possible que les pensions promises ne fussent pas payées plus long-temps qu'elles ne le furent en France, il y a trente ans. Dans tout cela il n'y a plus rien qui étonne. Seulement on a pu être surpris d'entendre un évêque, M. Castrillo, se plaindre aussi de la multiplicité des ordres religieux, et rebattre sur ce sujet les beaux raisonnemens des économistes modernes; savoir, que le nombre des religieux augmente la masse des consommateurs, en diminuant celle des producteurs. M. l'évêque auroit dû sentir qu'on pourroit appliquer aussi ce reproche au clergé séculier. Le prélat est persuadé que la nation a droit de faire les réformes proposées; c'est aussi ce qu'on nous disoit en 1789.

Catéchisme critique et moral; par l'abbé Flexier de Réval. Nouvelle édition, avec une *Préface* et des notes de Mme. la comtesse de Genlis, et un *Discours préliminaire*, par M. Grégoire, de Nantes (1).

Il n'est personne qui ne connoisse le nom et même quelques-uns des écrits de Mme. la comtesse de Genlis, dont l'inépuisable facilité s'est exercée sur tant de genres. Il y a environ cent volumes d'elle, et elle ne compte pas en rester là. Dans un âge où elle pourroit éprouver le besoin du repos, elle continue de se livrer avec la même ardeur à ses travaux littéraires, et commence même des entreprises qui effrayeroient un éditeur plus jeune ou moins courageux. Elle s'occupe de faire réimprimer, avec des retranchemens et des notes, les ouvrages philosophiques les plus connus, et où se trouvent des choses utiles, afin que les jeunes gens puissent les lire sans danger. Outre l'*Emile* qu'elle a fait paroître, elle a livré à l'impression, comme nous l'apprenons par la *Préface*, 17 volumes de cette collection, qui en aura, dit-elle, 35 ou 40; le *Siècle de Louis XIV* va être mis en vente, et les autres volumes paroîtront promptement. Mme. de Genlis assure que ce qu'elle a ôté dans ces divers ouvrages tenoit si peu au fond, et étoit même

(1) 2 vol. in-12; prix, 7 fr. et 8 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Demonville, imprimeur, rue Christine; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

souvent si contradictoire avec les beaux morceaux de ces ouvrages, qu'elle n'a jamais été obligée de rien ajouter pour remplir les lacunes. Le dessein et le motif de ces éditions ainsi corrigées sont louables en eux-mêmes; seulement nous n'en avons vu aucune, et nous ne pouvons rien dire de la manière dont Mme. de Genlis a rempli son plan.

L'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui est probablement destiné, dans l'intention de l'éditeur, à faire partie de cette collection; mais on a lieu d'être étonné que Mme. de Genlis en ait changé le titre. Feller avoit intitulé son livre : *Catéchisme philosophique*, et l'on ne voit pas bien pourquoi, dans cette édition, on lui donne le titre de *Catéchisme critique et moral*. Il est fort bizarre aussi de désigner Flexier de Réval comme auteur du livre, tandis que tout le monde sait que l'auteur étoit l'abbé de Feller, qui s'étoit caché d'abord sous l'anagramme de son nom; mais qui est nettement nommé dans les éditions postérieures. Mme. de Genlis dit que l'*on croit que le Catéchisme philosophique est le fruit des recherches et de l'érudition de quelques Jésuites les plus distingués de ce temps, et qui se réunirent pour le composer*; c'est apparemment une distraction de Mme. de Genlis, qui est sans doute trop instruite pour ignorer ce qui est aussi notoire dans la république des lettres. Elle suppose encore, dans sa *Préface*, que le livre est *tombé dans un profond oubli*, tandis qu'il y en a eu plusieurs éditions successives, à Liège, à Paris, à Lyon, et qu'il en a paru même une nouvelle, l'année dernière, que nous avons annoncée dans ce journal.

Enfin, on pourroit faire une autre sorte de repro-

che à Mme. de Genlis; elle annonce, dans sa *Préface*, qu'elle *reproduit* cet ouvrage, dont elle fait d'ailleurs un très-grand éloge; mais elle dissimule qu'elle ne le donne pas dans son intégrité. Elle étoit sûrement bien la maîtresse d'en retrancher quelque chose; mais il eût été plus franc d'en prévenir. Nous y avons été trompés nous-mêmes; nous avions cru que c'étoit une réimpression exacte et entière; mais en comparant cette dernière édition avec une des anciennes, nous avons remarqué un assez grand nombre de suppressions, tantôt des phrases détachées, tantôt des notes, tantôt des questions entières. Nous ne prétendons pas que ces suppressions nuisent à l'ensemble et à l'effet des preuves; c'est un examen que nous n'avons pas fait. Nous dirons seulement qu'on a fait des retranchemens, et que conséquemment c'est plutôt un abrégé du *Catéchisme philosophique* que l'ouvrage lui-même; et il semble qu'il eût mieux valu lui donner franchement ce titre d'*Abrégé*.

Le *Discours préliminaire* n'est pas de Mme. de Genlis, mais de M. Grégoire, de Nantes; c'est, dit-il, une espèce d'analyse d'une partie d'un ouvrage qu'il se propose de publier sous ce titre : *de l'Accord de la philosophie avec la religion*. Ce *Discours* traite de l'influence et des résultats de l'esprit d'incrédulité, et paroît fait dans un bon esprit. Mme. de Genlis a aussi ajouté dans le cours de l'ouvrage quelques notes assez rares et assez courtes, qui ne paroissent pas déplacées à côté de celles de Feller.

Ce *Catéchisme critique et moral*, puisqu'on veut l'appeler ainsi, peut donc convenir à ceux que le prix de la dernière édition in-8°. effrayeroit, et qui ne tiendroient pas à avoir l'ouvrage entier de Feller.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 2 octobre, le souverain Pontife a tenu, dans le palais Quirinal, un consistoire secret, où il a nommé aux églises suivantes : au patriachat de Venise, M. Jean-Ladislas Pyrker, religieux de l'ordre de Citeaux, et évêque de Scapusio, en Hongrie, transféré à ce patriarchat; à l'évêché d'Albenga, M. Carmel Cordiviola, chanoine de Gênes; à l'évêché de Vintimille, M. Félix Levrero, curé de Saint-Marc à Gênes; à l'évêché de Sarzane, M. Pie-Louis Scarabelli, du diocèse de Tortone, prêtre de la congrégation de la mission de Saint-Vincent de Paul; à l'évêché de Savone, le père Joseph-Vincent Airenti, du diocèse d'Albenga, de l'ordre de Saint-Dominique, et à l'évêché d'Orthosie, *in part. inf.*, M. François de Paule Villadicani, chanoine et patriarche de Messine.

— Jean-Baptiste Quarantotti, de la famille des marquis de ce nom, cardinal de l'église romaine, né à Rome, le 27 septembre 1733, y est mort, le 15 septembre 1820, à l'âge par conséquent de 87 ans moins 12 jours. Il avoit été d'abord chevalier de Malte, puis, étant entré dans la prélature, il fut fait rapporteur de la congrégation du Bon Gouvernement, par Clément XIII. Clément XIV le nomma votant de la signature; charge qu'il exerça pendant trente ans avec autant de capacité que de droiture. Sous le pontificat actuel, il fut successivement clerc de la chambre, préfet de l'Annone, et secrétaire de la Propagande. C'est en cette dernière qualité qu'il donna sur les affaires des catholiques d'Angleterre, pendant la captivité du Pape, un rescrit qui excita du bruit et des réclamations assez vives; nous en avons parlé ailleurs. Le 22 juillet 1816, S. S. déclara le prélat Quarantotti, cardinal; il l'avoit précédemment réservé *in petto*. Il reçut le titre pres-

bytéral de Sainte-Marie *in Ara Cœli*, et entra dans diverses congrégations : depuis le saint Père lui donna la charge de préfet de la signature, après la mort du cardinal Caracciolo, et en dernier lieu, le titre de préfet de l'imprimerie de la Propagande, qu'avoit eu le cardinal Litta. Le cardinal Quarantotti joignoit à une grande connoissance des matières de jurisprudence et de droit canonique, beaucoup de douceur et de modération dans le caractère, un esprit conciliant, et une piété solide. Ses obsèques ont eu lieu, le 18, dans l'église de son titre, en présence du Sacré-Collége.

— L'Académie de la Religion catholique a tenu sa 13e. et sa 14e. séances; dans la première, M. André Barbieri, secrétaire de la rote, a lu, pour M. Marchetti, archevêque d'Ancyre, une Apologie de la religion par ce prélat. Dans la seconde, après un Dialogue apologétique entre le même M. Barbieri et M. Margarucci, on a entendu une Dissertation de M. Foscolo, archevêque de Corfou, pour prouver que l'inutilité des efforts des incrédules contre la divinité des Ecritures, suffit pour renverser leurs sophismes.

— On apprend de Vienne que l'empereur témoigne les sentimens les plus favorables pour les Jésuites expulsés de Russie; on va leur donner deux maisons, l'une à Tarnopol, l'autre à Léopol ou ailleurs. A dater du 1er. septembre, le trésor impérial payera annuellement 300 florins par tête pour cinquante sujets, et 4000 florins pour les frais de premier établissement. Les dépenses nécessaires pour les églises et les écoles se feront à part, et aux frais du gouvernement. L'empereur, qui sent l'utilité dont les Jésuites peuvent être dans ces provinces pour la religion et les études, a réglé qu'eux et leur institut seroient affranchis de la loi d'amortisation établie dans les Etats autrichiens.

Paris. Nous avons vu avec plaisir qu'une feuille libérale ait annoncé l'établissement pour les gardes-malades dont nous avons parlé dans un de nos numéros. Les libé-

raux, s'ils veulent justifier le nom qu'ils prennent, ne peuvent manquer en effet d'applaudir à un projet aussi intéressant pour le bien de l'humanité. Du reste, le *Constitutionnel* s'est trompé en disant que la première idée de l'établissement est due à l'ouvrage de M. Grégoire, intitulé : *des Gardes-Malades, et de la nécessité d'établir pour elles des cours d'instruction.* Nous pouvons affirmer que la personne qui a conçu le projet, et qui travaille en ce moment à l'exécuter, n'a jamais lu l'ouvrage de M. Grégoire; qu'elle en ignoroit même l'existence, et qu'il y a autant de différence entre leurs plans qu'entre leurs principes et leur esprit. L'un est un philanthrope qui fait de beaux rêves dans son cabinet; l'autre est une personne appliquée depuis longtemps aux bonnes œuvres. Dans l'ouvrage de M. Grégoire, il étoit question d'établir des cours pour les gardes-malades; ici il n'est point question de cours. On ne veut point faire des savantes; on ne veut que des filles mues par ce zèle actif et cette charité féconde qui ont donné naissance à tant de bonnes œuvres, et qui seuls peuvent faire réussir celle-ci.

— M. de Bouillé, évêque de Poitiers, a déjà visité la plus grande partie de son vaste diocèse; il a donné la confirmation à plus de vingt mille personnes, et annoncé partout les vérités du salut. Il a terminé trois missions importantes données par les missionnaires diocésains. Celle de Châtillon, dans la Vendée, a produit les plus heureux effets; trois prêtres, attachés jusqu'ici au parti dissident, et plus de deux mille personnes qui avoient suivi ce parti, sont rentrés sous la houlette du pasteur. Une retraite ecclésiastique a offert à la ville de Poitiers le spectacle d'une réunion de plus de deux cent vingt prêtres, parmi lesquels on distinguoit de vénérables vieillards; le dernier exercice de la retraite s'est faite à la cathédrale, en présence d'une foule de peuple. Tous les prêtres ont communié, à la messe, des mains de M. l'évêque; tous ont renouvelé leur consé-

cration au pied des autels, et reçu, des mains du prélat, un réglement de vie sacerdotale. On a été surtout ému à la vue de M. l'ancien évêque de Gap, respectable par son âge, ses travaux et ses vertus, et qui s'est avancé le premier pour recevoir la communion et renouveler ses promesses cléricales.

— On a fait circuler, à Alençon, un assez pauvre écrit, intitulé : *Pensez-y bien*, ou *le Projet d'une conversation amicale pour servir de début à une controverse proposée par un docteur, vicaire-général de l'église provisoire à Séez*, 1820, in-8°. de 19 pages. Ce titre assz bizarre promettoit des choses ridicules, et l'annonce n'est pas trompeuse. Le *Pensez-y bien* est aussi misérable pour le fond que pour le style. L'auteur a la naïveté de convenir qu'il n'est ni docteur ni docte; il auroit pu se dispenser de nous en prévenir, nous nous en serions bien aperçus. Il prétend réfuter, dans une note aussi longue que la brochure même, l'écrit qu'avoit publié en dernier lieu sur ces matières feu M. l'abbé Jarry, et il ne montre que sa propre insuffisance et la foiblesse de sa cause. Quelle idée peut-on se faire du jugement d'un homme qui appelle *provisoire* une église qui a le Pape à sa tête, et qui est unie avec toute la catholicité ? d'un homme qui dit hardiment que le Pape, en donnant l'institution canonique aux nouveaux évêques, *n'étoit plus qu'une idole paralysée dans ses pouvoirs*, et que, *qui n'est pas même membre de l'Eglise, n'a aucun droit aux pouvoirs de l'Eglise?* Ainsi, suivant l'auteur, le Pape n'est pas membre de l'Eglise. Il faut plaindre l'aveuglement du prêtre qui ose tirer une pareille conclusion. Celui-ci signe *Dersaville*; mais on croit que c'est un nom en l'air, et quelques-uns attribuent l'ouvrage à un ancien curé du diocèse du Mans, nommé Leclancher, qui demeure à Alençon, et qui passe pour être un des coryphées des dissidens. Sa brochure n'est pas propre à donner une opinion avantageuse de sa modération et de

ses lumières. Il n'est pas vrai que M. l'abbé Rattier, qui est le docteur désigné dans le titre, ait refusé une conférence avec M. Leclancher. Pour quiconque connoîtra l'un et l'autre, il sera visible que ce n'est point M. Rattier qui avoit à craindre l'issue de cet entretien. On dit que c'est lui, au contraire, qui vouloit aller trouver le dissident, et que celui-ci, en ayant été prévenu, fit une réponse si violente, que les amis de M. Rattier, craignant une scène, le détournèrent d'une conférence dont on ne pouvoit guère attendre de résultat favorable, vu l'exaltation et l'esprit de parti du prêtre en question. La même raison nous eût détourné de parler de sa brochure, si nous n'avions eu que lui en vue.

— Lorsque nous faisions dernièrement l'éloge de M. de Foresta de Colongue, évêque d'Apt, mort en 1736, nous n'étions pas encore instruits qu'on méditoit dans son diocèse d'élever un monument en son honneur. Il est possible que l'ouvrage dont nous avons rendu compte, l'*Histoire de l'église d'Apt*, en ait donné la première idée, et l'anniversaire de la peste de 1720 a contribué à rappeler les services d'un prélat qui se signala à cette époque par son zèle et par sa charité. On propose donc d'élever à la mémoire de M. de Foresta, un monument simple, qui seroit placé dans l'ancienne cathédrale, où l'on est fâché de ne rencontrer aucune inscription en l'honneur des évêques de cette église, si ancienne dans les Gaules. Lorsque la souscription sera remplie, une commission, composée de personnes distinguées, et entr'autres de M. le doyen et de M. le maire d'Apt, arrêtera un plan. En attendant, une souscription est ouverte chez M. le curé et chez les notaires d'Apt, et on espère que les habitans de cet ancien diocèse et des pays environnans concourront à une entreprise qui a pour but d'honorer à la fois, et le corps épiscopal, et la patrie de M. de Foresta, et le diocèse qu'il édifia par ses vertus, et le

clergé qu'il gouverna avec tant de zèle. Telle est la substance du *Prospectus* qui a été imprimé.

— Les officiers supérieurs du régiment des Pyrénées faisoient célébrer, tous les samedis, depuis plusieurs mois, une messe à laquelle assistoit tout le régiment, pour demander à Dieu l'heureuse délivrance de Mme. la duchesse de Berri, et la naissance d'un Prince, digne fils de leur colonel-général. Le lendemain de l'heureux événement, M. le colonel reçut une dépêche qu'il se hâta de communiquer aux braves dont il est le chef. On se rendit à l'église, où une messe d'actions de grâces fut célébrée. M. l'abbé Decherencex, aumônier du régiment, monta en chaire, le dimanche suivant, 1er. octobre, et, après avoir parlé à ses auditeurs de la nécessité et des bienfaits de la religion, il exprima sa joie de la naissance du nouveau Joas, et fit des vœux pour le voir croître sous la protection de la fidélité et de la bravoure.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 19, avant la messe, le Roi a reçu, en audience particulière, M. le comte d'Esterhazy, envoyé de l'empereur d'Autriche, qui a présenté à S. M., au nom de son souverain, une lettre de félicitations à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux.

— Le 3 du mois prochain, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, dont la santé se fortifie de jour en jour, doit se rendre à Rosni, pour y poser la première pierre de la chapelle dans laquelle doit être déposé le cœur de son auguste époux.

— Le 14, LL. AA. RR. MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, passant à Choisy-le-Roi, pour se rendre à Mongeron, ont reçu les hommages des dames de Choisy. Une d'elles a offert à l'auguste Princesse un bouquet, en la priant de l'accepter pour sa fête. S. A. R. l'a reçu avec cette bienveillance qui la caractérise. Alors les cris de *Vive le Roi! vivent les Bourbons! vive le duc de Bordeaux!* ont retenti de toutes parts.

— Mme. Bayard, qui avoit été choisie pour être la nourrice du duc de Bordeaux, et qu'une indisposition passagère a empêché de continuer une fonction si douce et si honorable, a quitté le château des Tuileries, le 17, pour retourner à Armentières, après avoir reçu des marques singulières de la bienveillance de la famille royale. S. A. R. Monsieur lui a fait présent d'un médaillon enrichi de brillans de grand prix, et contenant des cheveux de Mgr. le duc de Bordeaux.

— S. A. R. Monsieur a fait parvenir un secours de 1000 fr. aux malheureux incendiés de Chauvignes (Oise).

— Après le service qui a eu lieu, le 16, à Saint-Cloud, pour la Reine, M. le curé a annoncé que Madame lui avoit envoyé 1000 fr. pour les pauvres de la paroisse.

— M. Gérard de Rayneval, conseiller d'Etat, est nommé sous-secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères.

— M. de Laroche-Tolay est nommé à la sous-préfecture de Châteaulin (Finistère).

— Le 27 de ce mois, la cour d'assises de Paris commencera le procès des nommés Gravier, Bouton et Legendre, prévenus d'être les auteurs de l'explosion qui éclata, dans la nuit du 28 au 29 avril dernier, sous l'un des guichets du Louvre, voisin de la rue de l'Echelle. La plainte en calomnie portée contre le sieur Rey, de Grenoble, par M. le lieutenant-général Donadieu, sera appelée le 30.

— Les travaux de la chapelle expiatoire que l'on construit dans l'ancien cimetière de la Madeleine, avancent sensiblement. On doit y fonder des messes pour les illustres victimes immolées sur la place de Louis XV.

— Le prince Cariati, ambassadeur du roi de Naples près la cour de France, est arrivé à Paris.

— M. Hyde de Neuville, nommé ambassadeur du Roi à la cour du Brésil, doit partir incessamment pour Norfolk, et aller de là à Washington, avant de se rendre à sa destination.

— On a ouvert une souscription pour une médaille relative à la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux. Cette médaille représentera Mme. la duchesse de Berri, présentant à la France l'auguste nouveau-né. La légende portera : *Dieu nous l'a donné;* et l'exergue : *Nos cœurs et nos bras sont à*

lui. On verra au revers saint Michel terrassant le génie des révolutions.

— La vente du château de Chambord, qui étoit définitiment fixée au 18 de ce mois, vient d'être suspendue par décision du ministre des finances. Différens maires du département de Loir et Cher ont sollicité de leur préfet la permission de convoquer leurs conseils municipaux, afin d'offrir leur contingent dans l'acquisition du domaine que la France pourroit offrir en apanage au duc de Bordeaux. On a lieu d'espérer qu'un aussi bel exemple ne manquera pas d'imitateurs.

— Le 16, à sept heures et demie du soir, le feu s'est manifesté dans une usine de la poudrerie d'Essonne, et a fait sauter deux moulins qui servoient aux premières opérations de la fabrication de la poudre. Les travaux avoient heureusement déjà cessé, de sorte que personne n'a péri. La ville de Corbeil a essuyé une perte assez considérable par l'effet de cette commotion; plusieurs maisons ont été endommagées du côté d'Essonne, ainsi que l'église de Saint-Spire, la seule qui existe aujourd'hui dans ce pays.

— Le 30 de ce mois, la cour d'assises d'Orléans jugera l'affaire des journalistes qui ont publié le *Prospectus* de la *souscription* dite *nationale*.

— M. le maire de Bordeaux a déposé à la préfecture de la Seine, tant en son nom qu'au nom de ses administrés, une somme de 4130 francs pour le monument de Mgr. le duc de Berri. Depuis la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux jusqu'au 10 octobre, M. Chapelier, notaire, a reçu plus de 50,000 fr. de souscriptions nouvelles pour le monument de Mgr. le duc de Berri.

— Sur la plainte de M. le sous-préfet de Saumur, des poursuites judiciaires ont été commencées relativement aux troubles qui ont eu lieu lors du séjour de M. B. Constant dans cette ville. Le ministre de la guerre a donné l'ordre au lieutenant-général commandant la 4e. division militaire de se rendre à Saumur, et d'y faire une enquête sur la conduite des officiers, élèves de l'école d'équitation.

— Les départemens des Pyrénées-Orientales et de l'Aude ont été ravagés, dans les premiers jours de ce mois, par des inondations occasionnées par des orages terribles. Les dégâts et les malheurs qu'elles ont causés sont considérables.

— A l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, on a ouvert, à Brest, une souscription dont une partie du produit sera consacrée à la célébration d'une messe solennelle, et le surplus distribué aux pauvres les plus nécessiteux de la ville.

— Le 16, le roi des Pays-Bas a fait, en personne, l'ouverture de l'assemblée des Etats-généraux de son royaume.

— Les cortès ont adopté le projet de loi sur la liberté de la presse. Les décrets sur la vente des biens du clergé et sur l'abolition des majorats n'ont pas encore reçu la sanction royale.

— Le 1er. octobre a eu lieu l'ouverture solennelle du parlement napolitain. Le discours émané du trône a été lu par le prince lieutenant-général, et le président Matthieu Galdi a répondu au nom du parlement. Le général en chef Pépé s'est ensuite approché du trône, et a offert sa démission, que le roi a acceptée. On remarque dans le discours du roi l'attachement que ce prince témoigne pour la religion; il espère que le parlement la conservera dans sa pureté. Nous n'avons jamais, a-t-il dit, persécuté personne à cause de ses opinions; notre sol n'a point été souillé par des violences au nom de la religion; nous avons laissé à Dieu le jugement de la croyance d'autrui; mais les peuples qui professent une autre croyance n'ont pas le droit de troubler, même par l'exemple, l'unité et la pureté de notre doctrine. Le monarque a engagé les députés à invoquer l'assistance du ciel pour tous leurs travaux, et à maintenir le respect dû au saint Siége, et les rapports d'amitié désirables entre deux Etats voisins. Le discours du président annonce aussi du respect pour la religion, et le vœu de la maintenir sans altération.

La littérature fait tous les jours des pertes dont on ne se doute pas. Antoine-Etienne-Nicolas-Fantin Desodoards est mort à Paris, le 25 septembre dernier, à l'âge de 82 ans. Il étoit né dans le Dauphiné, et entra chez les Jésuites, qui furent détruits avant qu'il eût fait ses vœux. Il étoit, avant la révolution, grand-vicaire d'Embrun; il en portoit du moins le titre, car il ne paroît pas qu'il en ait jamais fait les fonctions. Tourmenté du besoin d'écrire, il entreprit de continuer l'*Histoire de France*, de Velly, et s'occupa de cette

continuation jusqu'à ces derniers temps. Il publia, avant la révolution, quelques compilations oubliées en naissant, comme une *Histoire des règnes de Louis XV et de Lous XVI*, 1787, 2 vol. in-12, et un *Dictionnaire raisonné du gouvernement, des lois, des usages et de la discipline*, que nous trouvons indiqué comme formant 6 vol. in-8°. Arrêté comme prê re, après le 10 août 1792, il prouva bientôt qu'on ne lui avoit pas rendu justice; il se maria, entra dans les sections, fit des journaux patriotiques, et écrivit dans le sens de la révolution. On a de lui dans ce genre une *Histoire philosophique de la révolution*, qui parut d'abord, en 1796, en 2 volumes, et qui, augmentée successivement, fut publiée, en 1817, en 10 volumes in-8°. C'est bien le fatras le plus insipide, et l'histoire la moins digne de confiance qu'il y ait. Nul ensemble, nul plan, nulle méthode; des redites, des digressions, des réflexions fausses ou communes, un amas de pièces entassées sans choix, et par-dessus tout, le langage d'un franc révolutionnaire. Desodoards ne craint pas de rappeler qu'il a eu *des liaisons assez suivies* avec Danton et Robespierre, et qu'il *accompagnoit* au club des jacobins Collot-d'Herbois, Marat et Chaumette. Il ne parle de la noblesse qu'avec l'accent de la haine et du mépris; il est si tolérant et si bon qu'il croit que l'assemblée constituante eût mieux fait de déporter tous les prêtres réfractaires à la fois. Il dit agréablement que *le papisme retenoit dans ses langes bénis un grand nombre de ses sectateurs*. A l'entendre, *la convention nationale étoit l'espoir des bons citoyens*, et *une confiance générale entouroit le directoire*. Sur le procès de Louis XVI, son *Histoire* n'est qu'une mauvaise gazette qu'il a grossie des discours les plus violens prononcés dans cette affaire. Le style est digne de l'esprit qui règne dans l'ouvrage; tantôt il est plat et trivial, tantôt boursoufflé jusqu'au ridicule. Enfin, c'est partout une absence totale de vérité comme de goût, et cette triste compilation méritoit l'oubli profond où elle est tombée. Mais Desodoards ne s'en crut pas moins né pour écrire l'histoire; *il est probable*, disoit-il naïvement, *que je serai vengé par les races futures*. Il donna donc de nouvelles compilations ou des abrégés de ces compilations; une *Histoire d'Italie*; une continuation du président Hénault; il menaça le public d'une *Histoire d'Allemagne* et d'une *Histoire d'Espagne*. Il voulut à toute force être le continua-

teur de Velly, Villaret et Garnier, et publia la suite de l'*Histoire de France*, depuis l'endroit où Garnier avoit fini jusqu'à la mort de Louis XVI. Cette continuation a paru, dit-on, en 26 volumes in-12; on en faisoit même une édition in-4°., et les journaux ont annoncé plusieurs fois que l'auteur avoit été admis à en présenter des volumes au Roi. Il est très-probable que S. M. ne les aura point ouverts, et elle ne doit y avoir aucun regret. Je suis même porté à croire que, si elle eût connu M. Desodoards, elle ne l'eût point admis à l'honneur de lui présenter son ouvrage. Cette faveur, lorsque je la vis annoncée dans les journaux, m'engagea à dire quelque chose dans *l'Ami de la Religion*, du ton et des principes de M. Desodoards. Je voulois empêcher les lecteurs d'être dupes de ces annonces, et des éloges que cet écrivain parvint à obtenir dans je ne sais quel journal. Je fis connoître l'esprit de son *Histoire philosophique de la révolution*. Le pauvre homme fut sensible à ma critique, et vint me prier de ne point parler de lui. Il pallia du mieux qu'il put sa conduite passée; il s'étoit marié par peur, et uniquement pour se soustraire à la déportation. Il fit valoir sa position, et le besoin qu'il avoit de vendre ses livres. Je fus, je l'avoue, touché de son humiliation, et je promis à ce vieillard octogénaire de ne plus faire mention de lui. Je lui ai tenu parole, tant qu'il a vécu. Je crois me rappeler qu'il me dit dans la conversation qu'il avoit sollicité la dispense que le Pape a donnée à ceux qui sont dans le même cas que lui.

Tel étoit M. Fantin Desodoards; il est mort à la suite d'une attaque de paralysie, qui l'a enlevé au bout de cinq jours.

LIVRE NOUVEAU.

Rubricæ Missalis romani, cum earum expositione; à P. Josepho-Antonio Cæsaremontano (1).

L'auteur de cet écrit est un religieux Franciscain, autre-

---

(1) Brochure in-8°. de 100 pages; prix, 2 fr. et 2 fr. 40 cent. franc de port. A Avignon chez Fr. Séguin, libraire; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

fois professeur en théologie, qui paroît avoir fait une étude spéciale de la lithurgie; il s'est proposé, dit-il, de faciliter la célébration de la messe aux nouveaux prêtres, et de résoudre les difficultés qui peuvent survenir et embarrasser. Les détails où il entre paroîtront sans doute minutieux à des hommes peu réfléchis; mais ceux qui sont animés de l'esprit de foi savent que rien n'est petit de ce qui a rapport à la célébration du plus auguste des mystères. L'attention des prêtres à observer toutes les parties de la rubrique, leur régularité scrupuleuse dans les mouvemens et les cérémonies, leur attitude, le son de la voix, sont ce qui porte le plus les fidèles à la piété. On disoit de saint de Vincent Paul que sa manière de dire la messe étoit une sorte de prédication, tant il avoit l'air pénétré de la grandeur du mystère. Sa foi sembloit lui rendre présent le changement qui s'opère sur nos autels à la voix du prêtre. D'un autre côté, rien n'afflige plus la piété, et n'autorise plus la froideur du commun des chrétiens, que l'air distrait ou négligé, ou la précipitation dans la récitation des prières du sacrifice.

Il importe donc que les jeunes ecclésiastiques s'accoutument dès l'origine à s'acquitter de toutes leurs fonctions avec la gravité, le recueillement et l'exactitude que demande une action si sainte. La présente explication leur facilitera cette habitude. L'auteur n'y omet rien de ce qui regarde la célébration de la messe, tant en général qu'en certaines circonstances, et il a poussé l'attention jusqu'à citer les autorités d'après lesquelles il résout telle ou telle difficulté. Ses explications sont imprimées dans un autre caractère que ce qui est tiré des rubriques; elles sont d'ailleurs courtes, claires et précises, et l'auteur, uniquement occupé de son objet, ne se permet rien d'inutile ou d'étranger à son but.

M. le compte de Marcellus nous ayant fait l'honneur de nous adresser la pièce suivante, nous nous hâtons de faire jouir nos lecteurs de ce morceau, où l'on retrouvera, et les nobles sentimens qui distinguent l'honorable auteur, et le talent pour la poésie dont il a déjà donné des preuves dans d'autres compositions, fruit de ses loisirs:

Traduction paraphrasée du cantique du saint vieillard Siméon, appliquée à la naissance de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux.

Seigneur, c'en est assez : dispose de ma vie.
Ton peuple voit enfin ta parole accomplie ;
Mes vœux sont satisfaits.
Ouvre mes yeux au jour sans nuit et sans nuages,
Et que ton serviteur goûte, après tant d'orages,
Les douceur de la paix (1).

Ils sont venus, les temps prédits par tes oracles :
Nos yeux ont contemplé cet enfant de miracles
Promis par ton amour.
Il naît : de la discorde il écrase la tête,
Et son premier regard, vainqueur de la tempête,
Nous fait luire un beau jour (2).

Grand Dieu ! de tes conseils l'aimable Providence
S'apprêtoit à bénir, dans ce bienfait immense,
Tous les peuples divers.
L'horison s'embellit des feux d'un nouvel astre.
Il se lève, et déjà d'un horrible désastre
Il sauve l'univers (3).

Nous verrons cet enfant, qui vient sécher nos larmes,
Consoler les douleurs, dissiper les alarmes
De la triste Sion.
Sa main victorieuse, en triomphes féconde,
Saura faire éclater, jusqu'aux bornes du monde,
La gloire de ton nom (4).

Gloire à toi seul, grand Dieu ! dont le bras nous protège,
Qui, confondant l'impie, et son vœu sacrilège,
Sais maintenir ta foi :
Dieu bon, Dieu trois fois saint, Dieu sauveur de la France,
Qui de tes serviteurs couronnes l'espérance,
La gloire n'est qu'à toi (5).

M. le comte DE MARCELLUS.

---

(1) Nunc dimittis servum tuum, Domine : secundùm Verbum tuum in pace.
(2) Quia viderunt oculi mei salutare tuum.
(3) Quod parasti antè faciem omnium populorum.
(4) Lumen ad revelationem gentium ; et gloriam plebis tuæ Israël.
(5) Gloria Patri et Filio et Spiritus sancti, etc.

Notice sur M. l'abbé Jarry.

Pierre-François-Théophile Jarry étoit né à Saint-Pierre-sur-Dive, ancien diocèse de Séez, au mois de mars 1764; il commença ses études en province, et alla les achever à Paris; mais il n'eut point le temps de faire sa licence en Sorbonne, la révolution ayant fermé cette école célèbre. Nommé curé d'Escots, paroisse voisine du lieu de sa naissance, il ne fit que prendre possession de cette cure, et fut obligé de s'éloigner immédiatement. La constitution civile du clergé vint jeter une pomme de discorde dans l'église de France. L'abbé Jarry n'hésita point sur la conduite à tenir dans cette circonstance, et il écrivit même contre les innovations de l'assemblée. Il fit paroître un petit écrit, intitulé: *Questions sur le serment décrété par l'assemblée nationale*, 1791, in-8°.; un écrit de 24 pages, sous un titre semblable, se trouve dans la *Collection ecclésiastique*, rédigée par M. l'abbé Guillon : l'auteur y traite quatre questions relatives au serment, et montre qu'il consacre des innovations dangereuses. L'abbé Jarry se retira ensuite à Jersey, et c'est de là qu'il publia trois brochures contre Fauchet, qui troubloit alors le département du Calvados par sa mission schismatique et par les extravagances de son patriotisme. La première de ces brochures est intitulée : *L'abbé Fauchet peint par lui-même, et ses crimes dévoilés, par l'abbé de Valméron* (le titre porte Jersey), 1791, in-8°. de 62 pages; cet écrit est sous la forme de lettre adressée à Fauchet, et est daté de Jersey, 2 août 1791. La seconde brochure est une *Vie de l'abbé Fauchet, par M. l'abbé de Valméron*, Paris, 1791, in-8°. de 36 pages; cette seconde lettre est datée de Jersey, le 17 septembre 1791, et en-

fin, la troisième, sous le titre de *Contraste entre un quaker et l'abbé Fauchet, par M. Valméron*, 1792, in-8°. de 59 pages, est datée de Jersey, le 1er. novembre 1791. Il est probable en effet que l'abbé Jarry composa ces écrits à Jersey, mais qu'il les fit imprimer à Paris. Il y relève avec chaleur les erreurs et les inconséquences de l'évêque du Calvados; et ces brochures, rédigées probablement avec quelque précipitation, attestent néanmoins de la vigueur et du talent.

L'état de la France étant devenu plus affligeant, en 1792, et ôtant aux exilés l'espoir d'y rentrer prochainement, l'abbé Jarry quitta Jersey, et passa en Angleterre, d'où il se rendit en Allemagne. Nous croyons qu'il séjourna quelque temps à Liége, ou du moins auprès du prince-évêque de Liége, et qu'il rédigea pour ce prélat une Instruction pastorale aux catholiques sur les causes de la révolution, et sur les moyens d'en arrêter les progrès (1). Nous avons eu cette Instruction entre les mains, et nous l'avons trouvée pleine de force et de vérité. M. l'abbé Jarry s'étoit proposé, dans les derniers temps, de la faire réimprimer; mais il n'a pas réalisé ce projet. Il paroît qu'il se trouva enfermé à Maëstricht, avec beaucoup d'autres ecclésiastiques et émigrés, lors du siége de cette ville par les François, et il publia un *Discours sur la délivrance de Maëstricht*, 1793, que nous ne connoissons point. Il fut lié dans l'émigration avec M. de Cicé, évêque d'Auxerre, qui lui donna le titre de son grand-vicaire. Pie VII, dans le temps même qu'il étoit exilé à Florence, le nomma archidiacre et chanoine tréfoncier de l'église princière de l'Eglise; mais cette faveur ne servit qu'à montrer l'es-

(1) Dans une liste des écrits de l'abbé Jarry, qu'il a mise au revers du frontispice de son Discours pour la Saint-Louis, il cite cette Instruction comme datée de Burgos; mais il y a lieu de croire que c'est une date fausse, qui avoit été imaginée dans le temps pour dérouter les persécuteurs de 1793. L'abbé Jarry n'alla point en Espagne.

time du Pontife pour l'abbé Jarry, à qui les événemens ne permirent pas de jouir de sa prébende. Il passa long-temps à Munster, où plusieurs évêques françois et un assez grand nombre d'ecclésiastiques étoient réfugiés. M. le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, étant mort dans cette ville, le 23 septembre 1800, l'abbé Jarry, qui avoit connu ce respectable prélat pendant l'exil, prononça son Oraison funèbre, le 15 mai 1801, dans l'église des Récollets de Munster, en présence des évêques de Limoges et de Digne. Ce Discours, qui forme 51 pages in-4°., montre le cardinal dans les temps de prospérité, et dans ceux de deuil et de malheur, et toujours bon, modeste, attaché à ses devoirs, noble, généreux, et loyal dans sa conduite. L'auteur déplore avec feu, dans sa seconde partie, les malheurs de l'église de France. L'abbé Jarry prononça encore, quelque temps après, l'Oraison funèbre de la comtesse Antoinette de Kaunitz-Riethberg, 1805, in-8°.

Un ouvrage plus important de lui, est sa *Dissertation sur l'épiscopat de saint Pierre à Antioche*, Paris, 1807, in-8°, de 153 pages. Il y réfutoit un religieux allemand, Marcellin Molkenbuhr, provincial des Récollets de Basse-Saxe, qui avoit publié, depuis 1785 jusqu'en 1801, plus de vingt Dissertations critiques, formant 2 gros volumes in-4°. Ce critique hardi y nioit les faits les plus avérés de l'antiquité ecclésiastique, et tendoit à introduire le pyrrhonisme dans l'histoire. L'abbé Jarry, effrayé de ce dangereux système, fit des recherches, et rédigea un ouvrage latin, qu'il se proposoit de mettre au jour; mais les troubles et les guerres empêchèrent la publication de ce travail, et l'auteur se décida à en détacher ce qui regarde l'épiscopat de saint Pierre à Antioche, et à le mettre en françois. Ayant fait un voyage en France, en 1807, il publia sa *Dissertation*, où il montre l'accord de toute la tradition sur l'épiscopat de saint Pierre à Antioche. Son érudition y est aussi étendue que sa critique est

Y 2

sage; le choix des autorités, la justesse des raisonnemens, la solution des difficultés, la liaison et la méthode, distinguent cet écrit, digne des meilleurs temps de la science ecclésiastique.

Un autre objet éveilla, peu après, le zèle de l'abbé Jarry. Feu M. Emery avoit composé, pour mettre à la suite de ses *Pensées de Leibnitz*, une *Dissertation sur la mitigation de la peine des damnés*, dans lequel il examinoit le sentiment de plusieurs pères et théologiens sur cette matière. Cette *Dissertation* n'a point été rendue publique, l'auteur ayant cru, pour des raisons très-graves, qu'il devoit la supprimer, et il ne s'en est répandu qu'un très-petit nombre d'exemplaires. Un incident fit néanmoins connoître l'ouvrage à Munster; le libraire qui l'avoit imprimé, faisant un envoi dans cette ville, mit dans le ballot une douzaine d'exemplaires de la *Dissertation*, s'imaginant que M. Emery ne seroit point instruit de cette infraction à ses ordres, ou que peut-être il changeroit d'avis, et consentiroit bientôt à la publication. Quoi qu'il en soit, les exemplaires arrivés à Munster y firent quelque bruit parmi la partie du clergé françois qui y étoit réfugiée. On crut que l'ouvrage étoit public en France, et l'abbé Jarry prit la plume pour le réfuter. Son écrit est intitulé : *Examen d'une Dissertation sur la mitigation des peines des damnés*, Leipsick, 1810, in-8°. de 200 pages. Cet *Examen* est divisé en deux parties; dans la première, l'auteur établit le dogme sur la continuité des peines de l'enfer, et dans la seconde, il discute les témoignages et les raisons présentés dans la *Dissertation*. Nous ne dissimulerons pas que sa logique nous a paru pressante, ses autorités nombreuses, et ses réponses fortes et précises; toutefois il nous semble qu'il ne ménage guère son estimable adversaire, que d'ailleurs il ne nomme pas.

Il avoit reçu en Westphalie l'accueil le plus généreux. Son esprit cultivé, sa conversation piquante, ses manières aimables, lui avoient procuré l'estime et l'at-

tachement de plusieurs seigneurs allemands; il s'en servit pour se rendre utile à ses compatriotes errans, sans ressource, dans une terre étrangère : il eut part à la conversion de M. le comte de Stolberg, et dans ces derniers temps il avoit conservé avec ses amis de Westphalie une correspondance assez suivie. Il ne prit point de place après le Concordat de 1801, non qu'il approuvât un schisme, qu'au contraire il a combattu, mais peut-être à cause de la foiblesse de sa santé: après un court voyage en France, il retourna en Westphalie, et n'en revint qu'après la restauration. Il se retira à Falaise, auprès d'une parente. C'est-là qu'il a passé ses dernières années, partageant son temps entre la prière et l'étude. Il a composé pendant ce temps divers écrits, dont nous avons successivement rendu compte dans ce journal; nous allons en donner la liste. Dans la brochure intitulée : *du Rétablissement de l'empire germanique tel qu'il étoit avant 1792, par un tréfoncier de Liège*, Paris, 1814, in-8°. de 30 pages, il proposoit le rétablissement des principautés ecclésiastiques; cet écrit porte la date du 15 septembre 1814. Le *Discours sur la catastrophe du 20 mars, et sur le retour du* ROI, Paris, 1815, in-8°. de 40 pages, fut prononcé, le 19 septembre de cette année, aux prières de Quarante Heures, dans l'église de Saint-Gervais de Falaise; il renferme un portrait plein d'énergie du dernier usurpateur, et de hautes considérations sur l'état actuel de la société sous le rapport de la religion et des mœurs. Le jour de la Saint-Louis, 1816, il prononça, dans l'église de Saint-Ouen de Rouen, un autre *Discours* à peu près du même genre, où il retrace les preuves de la miséricorde de Dieu sur la France; ce *Discours* fut imprimé, en 1817, in-8°. de 58 pages. Le 16 avril 1816, il avoit écrit au souverain Pontife une lettre de félicitation sur son retour dans ses Etats; il lui faisoit en même temps hommage de ses productions; le saint Père lui adressa un bref de remercîment, le 29 juin

suivant. On cite encore de l'abbé Jarry un Discours sur le mariage du duc de Berri, qui ne nous est point parvenu. Son écrit *sur saint Herménigilde, patron de l'ordre militaire institué par Ferdinand VII, par U. A. T. D. L.* (un ancien tréfoncier de Liège), 1817, in-8°. de 68 pages, fut occasionné par un article du *Journal des Débats*, où un rédacteur parloit d'une manière très-peu convenable du saint martyr. L'abbé Jarry réfuta le critique avec politesse, mais avec beaucoup de force; il avoit un talent marqué pour la discussion, et sa logique serrée, ainsi que ses connoissances, lui donnoient un grand avantage dans ces sortes de controverse. A la fin de ce même écrit, il y a deux notes, l'une sur quelques passages de l'*Essai sur l'Oraison funèbre*, d'un de nos professeurs d'éloquence, et l'autre sur l'*Histoire du Bas-Empire*, de M. Royou. Il y relève très-bien la légèreté des jugemens de l'abréviateur, et sa manière partiale, maligne et dénigrante de présenter les faits relatifs à la religion. Il auroit été digne de lui d'examiner l'*Abrégé de l'Histoire de France*, que le même écrivain a publié depuis, et qui offre le même esprit et la même malignité. En 1818, M. Jarry publia l'*Oraison funèbre du prince de Condé*, in-8°. de 103 pages; ce Discours, qui ne paroît pas avoir été prononcé, est un peu long, mais est écrit avec verve, et renferme des considérations d'un ordre élevé sur nos malheurs et sur leurs causes. La discussion qui eut lieu, l'année dernière, dans les chambres, sur la liberté de la presse, engagea l'abbé Jarry à traiter aussi ce sujet, et il publia une brochure intitulée : *de la Liberté de la Presse. En quoi consiste, et jusqu'où peut s'étendre la liberté de la presse dans un gouvernement représentatif?* 1819, in-8°. de 52 pages. On peut assurer que cet écrit, daté du 5 mars 1819, renferme plus de bon sens, de sagesse et de véritable science de la politique et du gouvernement, que plusieurs des discours qu'on entendit alors à la tribune. Enfin, son dernier ouvrage est ce-

lui *sur la petite Eglise*, dont nous rendîmes compte il y a peu de temps. L'auteur méritoit de finir sa carrière en plaidant la cause de la vérité et de l'unité.

L'abbé Jarry sentoit vivement les maux de la religion, et déploroit avec amertume les progrès de l'incrédulité. Il étoit épouvanté de ce que présageoient pour l'avenir le délire des opinions, la licence des écrits, et le mépris des institutions consacrées par l'expérience, et ses pressentimens lui arrachoient des larmes. Il avoit été atterré surtout de la mort tragique d'une nouvelle victime de l'exaltation révolutionnaire; sa santé déclina dès-lors plus rapidement, et ses parens ne doutent pas que ce funeste événement n'ait hâté la fin de ses jours. Il avoit peine à se donner les soins qu'exigeoit la délicatesse de son tempérament, et quand ses parens le pressoient de se procurer des vêtemens plus chauds et plus commodes, *la misère publique et les besoins des pauvres*, disoit-il, *parlent en faveur des vieux habits*. Touché du spectacle de l'indigence, il lui sembloit toujours qu'il en faisoit trop pour lui-même, et répandoit des aumônes abondantes vu l'état de sa fortune. Il y avoit environ un an que M. l'évêque de Bayeux, auquel son mérite ne pouvoit être caché, lui donna le titre de son vicaire-général. Il s'étoit rendu à Lisieux pour la retraite ecclésiastique, et avoit assisté aux exercices des derniers jours, lorsqu'il fut frappé de la maladie qui l'a emporté, le 31 août dernier. Il sentit sa fin prochaine, et reçut les sacremens avec des marques touchantes de piété et de résignation. Il a emporté les regrets de ses parens et de ses amis, parmi lesquels étoient un grand nombre d'ecclésiastiques du diocèse. Il étoit également connu et estimé de plusieurs ecclésiastiques de Paris, qui avoient été ses contemporains d'études ou ses compagnons d'exil. Nous avions eu nous-mêmes l'avantage de le voir, en 1807, et nous lui avions demandé des renseignemens sur des faits relatifs à l'histoire de l'Eglise; renseigne-

mens qu'il eut la bonté de nous envoyer de Munster par une lettre que nous conservons encore.

Il a traversé les jours mauvais, mais il n'a point participé à la contagion ; il a su même mettre à profit un honorable exil, et servir la religion par ses travaux. L'Eglise perd en lui un ministre dévoué à ses intérêts, les lettres un écrivain exercé, et les sciences ecclésiastiques un des derniers qui les cultivassent avec succès.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le lundi 23, à midi et demi, Mme. la duchesse de Berri, en grand deuil, s'est rendue à la chapelle royale, accompagnée d'un chapelain, M. l'abbé de la Bourdonnaye, et de plusieurs personnes de sa maison. S. A. R. a été reçue à la porte de la chapelle par son aumônier de service, M. l'abbé de la Noue. MADAME, duchesse d'Angoulême, étoit dans la chapelle, ainsi que plusieurs personnes de la cour. L'auguste veuve a fait ses relevailles en la forme accoutumée. M. l'évêque d'Amiens, son premier aumônier, a récité les prières prescrites, et a célébré la messe. L'aumônier a présenté le cierge à la Princesse, et le premier gentilhomme de service a offert le pain. Après la cérémonie, la Princesse a fait une visite au ROI et à MADAME.

— Le 19 octobre, plus de trente soldats, du second régiment d'infanterie de la garde royale, ont fait leur première communion dans la chapelle du château de Vincennes, et ont reçu la confirmation des mains de M. l'archevêque de Paris. Ils avoient été instruits et préparés par M. l'abbé Rougier, chapelain du château, secondé par MM. les aumôniers de l'artillerie de la garde royale. Un de ces militaires avoit été baptisé le matin, et avoit été tenu sur les fonts par M. le marquis d'Autichamp, gouverneur du Louvre, et par

Mlle. de Beaumont, fille du commandant de la place. M. l'abbé Guyon a prêché dans cette circonstance.

— Nous avons cité, autant que possible, les villes, paroisses et associations qui ont fait des prières ou des neuvaines pour l'heureuse délivrance de Mme. la duchesse de Berri. Les mêmes ont fait depuis dire des messes, et célébrer des neuvaines en actions de grâces. Il seroit un peu long de nommer tous les lieux où l'on s'est acquitté de ce pieux devoir, et d'après les renseignemens qui nous parviennent, nous voyons que la reconnoissance n'éclate pas moins que le zèle pour solliciter le bienfait. Nous nous abstiendrons donc d'entrer à ce sujet dans plus de détails, et nous nous contentons d'annoncer qu'à Soissons, à Versailles, à Honfleur, et dans une foule d'autres lieux, on remercie le ciel de la faveur signalée qu'il vient de nous accorder, par des messes, des neuvaines et des prières; juste retour pour une marque si éclatante de la protection divine.

— M. de Clermont-Tonnerre, nouvel archevêque de Toulouse, est arrivé dans cette ville, le 16 octobre; ce prélat avoit pris possession par procureur, le 12; le 18, il a fait son entrée dans son église métropolitaine, et s'est rendu de suite au séminaire, pour assister aux exercices de la retraite, qui doit durer huit jours. M. l'archevêque ne recevra les autorités qu'après cette retraite. Il ne pouvoit, ce semble, s'annoncer dans le diocèse par une démarche plus édifiante et plus propre à attirer les bénédictions du ciel sur son administration.

— L'église paroissiale de Beaumesnil, diocèse d'Evreux, nouvellement construite aux frais de M. le marquis de Montmorency, et destinée par le fondateur à être un monument de sa reconnoissance envers la Providence divine pour le retour des Bourbons en France, a été consacrée, le dimanche 1er. octobre, jour de Saint Remi, au moment même où tous les cœurs françois étoient remplis d'une nouvelle joie par l'heureux événement qui vient de raffermir le trône des enfans de saint Louis.

La réunion d'un grand nombre d'ecclésiastiques distingués ajoutoit à l'éclat de cette cérémonie, dont M. l'évêque de Séez s'étoit chargé, à la place de M. l'évêque d'Évreux, que son âge avancé a empêché d'y assister. L'affluence des étrangers, attirés en partie par la curiosité seule, parut troubler le premier jour le recueillement que devoit inspirer le but d'un pareil rassemblement. Mais dès le lendemain, l'empressement et l'attitude respectueuse des assistans firent pressentir les heureux effets de la mission par laquelle M. de Montmorency avoit voulu que sa bonne œuvre fût couronnée. Tous les exercices ont été suivis par un nombreux auditoire; les prédications vives de M. Fayet, les paroles douces et édifiantes du respectable abbé de la Trappe-Meilleraye, les instructions paternelles de M. l'évêque de Séez, enfin le zèle apostolique de M. l'abbé Claude et du vénérable curé de Saint-Aubin, ont produit les fruits de conversions les plus salutaires. Les actes de l'amende honorable au Sacré-Cœur, de la consécration à la sainte Vierge, et du renouvellement des vœux du baptême, eurent lieu, les vendredi, samedi et dimanche suivans, de la manière la plus édifiante. Un grand nombre de personnes, qui de long-temps n'avoient approchées des sacremens, se pressèrent autour du confessionnal, et de noubreuses communions furent le fruit et le sceau de leur réconciliation. La reconnoissance des habitans de Beaumesnil éclata d'une manière touchante, lorsque, le 8 au soir, ils vinrent offrir leurs remercimens au respectable évêque de Séez, qui alloit partir le lendemain, et que les noms de M. et Mme. de Montmorency retentirent de toute part, avec les vœux les plus fervens pour leur bonheur. M. Claude a soutenu l'œuvre heureusement commencée, en continuant, jusqu'au mercredi 11, les instructions, les exercices et les travaux du confessionnal, avec un zèle qui a trouvé à la fois son aliment et sa récompense dans les conversions qui en ont été le résultat. Le mercredi, la

mission s'est terminée, le soir, par un *Te Deum* solennel, et le pieux missionnaire a été reconduit au château par un mouvement unanime de son nombreux auditoire, les autorités locales à la tête, qui tous lui ont témoigné leur respect et leur sensibilité pour le bien qui s'étoit fait parmi eux par son ministère. Une bonne œuvre pourroit-elle s'accomplir en France sans que nos augustes Princes y prissent une part directe? S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, a donné à la nouvelle église de Beaumesnil, une bannière, dont la vue a touché les habitans, et continuera à les porter à la piété et à l'amour de nos Rois, sentimens qui ne sauroient être séparés en France.

— La mission de Crouy, canton de Lizy-sur-Ourcq, département de Seine et Marne, n'avoit point été suivie de la plantation de la croix. Un arrêté, devenu fameux, y avoit mis obstacle. Cette cérémonie vient enfin d'avoir lieu, dimanche 16 octobre. Huit jours auparavant, trois missionnaires s'étoient rendus dans ce bourg. Le samedi 15, M. l'évêque de Meaux arriva à Crouy, dans la soirée, alla visiter l'église, et donna la bénédiction du saint Sacrement à la population réunie. Le lendemain, il officia pontificalement, et donna la communion à quatre cents personnes de l'un et l'autre sexe; beaucoup d'autres fidèles avoient déjà reçu la communion aux messes basses célébrées le matin. Sorti de l'église à midi, le prélat y rentra à deux heures. Les vêpres chantées, il adressa à plus de deux mille personnes, qui remplissoient l'église, un discours plein d'onction, dans lequel il exposa tous les avantages résultans d'une mission. Il a ensuite exhorté ses auditeurs à conserver les fruits de celle qu'ils avoient eu le bonheur d'obtenir, et a fini par leur faire les souhaits les plus affectueux. Ensuite la procession s'est mise en marche. La croix, posée sur un brancart orné de guirlandes et de couronnes de fleurs, a été portée par quarante hommes : ils étoient précédés par un égal nom-

bre, qui, à une certaine distance, devoient, à leur tour, se charger de l'honorable fardeau. Pendant le trajet, le silence, le recueillement, ont constamment régné, et l'air a retenti du chant des hymnes et des cantiques. Les fidèles tenoient une croix à la main, et au moment où le prélat a béni la croix de la mission, des milliers de petites croix ont paru au-dessus de la tête des assistans. La croix étant élevée, l'un des missionnaires, a fait une exhortation pathétique, dans laquelle il a rappelé la puissance toute divine de la croix, et l'usage journalier que tous les chrétiens doivent en faire. La croix a été ensuite adorée par le prélat, le clergé, le maire et les fidèles. Le *Te Deum* entonné, la procession est retournée à l'église, où M. l'évêque a donné une dernière bénédiction. A cinq heures et demie, il est reparti pour Meaux, le cœur rempli des plus douces consolations. Les cris de *Vive le Roi! vivent les Bourbons! vive Mgr. le duc de Bordeaux!* l'ont accompagné jusqu'à la sortie du bourg.

— Le respect pour les morts est une partie de la religion, et les prières offertes pour eux sont une des consolations de la piété. La paroisse de Saint-Germain, près Neuville, diocèse d'Orléans, étoit supprimée depuis long-temps, et l'église, qui ne servoit plus, étoit tombée dans un état de dégradation qui ôtoit l'espérance de la voir rendue à sa destination primitive. On l'a mise en vente. Nous voyons toujours avec regret de telles opérations, qui changent l'objet d'un édifice consacré par la piété, et où se célébrèrent, pendant plusieurs siècles, les saints mystères. Toutefois nous devons dire qu'ici l'acquéreur a tenu une conduite qu'il seroit à désirer que d'autres imitassent. Instruit qu'un ancien propriétaire, le marquis de Vandeuil, avoit été enterré dans l'église, en 1773, il a désiré, de concert avec la famille, que les restes fussent transportés dans le cimetière de Neuville, paroisse à laquelle celle de Saint-Germain se trouve aujourd'hui réunie. M. l'abbé

Corbin, grand-vicaire d'Orléans, et curé de Sainte-Croix de cette ville, est venu faire la cérémonie de la translation. Il s'est trouvé que les quatre hommes qui avoient porté le marquis en terre, il y a quarante-sept ans, existoient encore, et ils ont aidé à constater le lieu précis de la sépulture. Les restes ont été recueillis dans un nouveau cercueil, et portés dans l'église de Neuville, où un service a été célébré. M. Corbin a prononcé un discours avec sa facilité et son talent ordinaires, et a exhorté les assistans à prier pour le défunt, et à ne jamais perdre de vue l'intérêt et le respect dus à ceux qui nous ont précédés dans la tombe. Le cercueil a été ensuite porté avec pompe au cimetière; une croix de fer a été posée, et une table de marbre, enlevée pendant la révolution, a été rétablie. L'acquéreur de l'église représentoit la famille, et a pourvu à ce que tout se passât avec la décence convenable. La cérémonie a été tout-à-fait religieuse, et méritoit d'être citée sous ce rapport.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 16, MM. les ambassadeurs et ministres étrangers ont été introduits auprès de Mme. la duchesse de Berri. L'auguste Princesse, assise au-dessous du portrait en pied de son époux, tenoit sur ses genoux l'enfant que Dieu nous a donné dans sa miséricorde. Toutes les personnes de sa maison, rangées autour d'elle, partageoient sa douloureuse situation. S. A. R. serroit avec une tendre affection sur son sein ses deux augustes enfans. M. Macchi, nonce apostolique, lui a adressé, au nom du corps diplomatique, le discours suivant: « Madame, le ciel a daigné accorder à V. A. R. la plus grande de toutes les consolations: cet enfant précieux, qui fait le bonheur de la France, et qui essuie tant de larmes, est une récompense des vertus éminentes qui honorent V. A. R. et du courage vraiment héroïque qui la distingue. Le corps diplomatique, comblé de joie, a l'honneur de présenter l'hommage de ses félicitations à l'auguste mère, et il fait les

vœux les plus ardens pour la conservation d'un Prince, objet de tant d'espérances et de tant d'intérêts ». S. A. R. a répondu : « Je remercie les souverains des sentimens que vous venez de m'exprimer. Je suis fière du titre que vous avez donné à mon fils, de l'Enfant de l'Europe. Recevez aussi mes remercîmens de la part que vous avez prise à mes malheurs ».

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a envoyé une somme de 500 francs aux pauvres laboureurs de la commune de Sirac (Gers), qui a été ravagée par la grêle, le 19 août dernier. Le même Prince a fait remettre à M. le préfet de l'Aude, pour les victimes de l'ouragan du 9 de ce mois, une somme de 2000 fr.; à M. le préfet de la Haute-Saône, pour les incendiés de la commune d'Ouge, 500 fr., et à M. le maire de Souilly, près Verdun, 500 fr., pour les incendié de sa commune.

— S. A. R. MONSIEUR a donné des preuves de sa munificence à MM. d'Hardivilliers, capitaine de la garde royale, et Franck, garde-du-corps de S. A. R., et aux quatre gardes nationaux qui ont assisté à l'accouchement de Mme. la duchesse de Berri. M. d'Hardivilliers a reçu une belle épée à poignée d'or, et les cinq autres témoins chacun une boîte d'or, ornée du portrait de la Princesse. On lit sur ces présens : *De la part de MONSIEUR et de Mme. la duchesse de Berri, en souvenir de la journée du 29 septembre 1820!*

— Le 22, LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, ont reçu la députation de la ville de Bordeaux, à laquelle s'étoient joints plusieurs autres fidèles royalistes. La députation a été admise ensuite à baiser la main de son jeune duc, et celle de MADEMOISELLE. S. A. R. MADAME a parlé à chacun des membres de la députation avec l'affabilité qui la caractérise, et leur a dit qu'elle ne doutoit pas que les colléges électoraux de la Gironde ne choisissent pour députés des amis éprouvés des Bourbons et de la religion.

— M. de Bourqueney est nommé secrétaire d'ambassade à la cour de Londres.

— M. le maréchal-de-camp comte Armand de Durfort, chef de l'état-major de la première division militaire, a donné sa démission. M. le comte de Juigné déclare qu'il n'a

pas donné sa démission du commandement de la première région de la Seine, mais qu'il a été remplacé.

— Une ordonnance royale, du 20 septembre, autorise l'administration des hospices de Paris à accepter un don de 20,000 francs offert aux pauvres du 1er., 2e., 6e. et 8e. arrondissemens de cette ville, par une personne qui désire garder l'anonyme.

— La nourrice actuelle de Mgr. le duc de Bordeaux est l'épouse d'un vigneron de Voisemont, près Poissy; elle se nomme Mme. Coutray.

— Le 23, a eu lieu l'ouverture du collège royal de Saint-Louis, en présence de MM. l'abbé Nicolle, l'abbé Eliçagarey, Gueneau de Mussy, et de plusieurs inspecteurs-généraux de l'Université et de l'Académie de Paris. M. l'abbé Nicolle, et le proviseur, M. l'abbé Thibault, ont prononcé des discours L'assemblée s'est ensuite rendue à la chapelle, qui avoit été bénite par M. l'abbé Burnier-Fontanelle, doyen de la Faculté de Théologie. On a d'abord chanté le *Veni Creator;* M. l'abbé Burnier-Fontanelle a ensuite célébré la messe du Saint-Esprit, qui a été terminée par l'*Exaudiat*. Le nombre des élèves qui assistoient à cette cérémonie étoit de trois à quatre cents.

— M. B. Constant vient de publier une *Lettre à M. le ministre de la guerre*, relative à son expédition de Saumur. L'honorable membre y rend compte, à sa manière, des événemens qui ont eu lieu dans cette ville, et l'on doit bien penser que sa relation ne lui est pas défavorable. On y a surtout remarqué la naïveté avec laquelle il avoue quel étoit le but de sa tournée. *Combien je me féliciterois*, dit-il, *si l'événement de Saumur pouvoit être un motif de plus d'écarter avec soin des élections prochaines les hommes de 1815!*

— Le conseil municipal de la ville de Lyon, voulant célébrer dignement l'époque du baptême de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux, a voté une somme de 28,400 francs, tant pour les réjouissances publiques, que pour retirer du Mont-de-piété les effets appartenans à la classe des ouvriers, marier et doter six jeunes filles pauvres, et payer les mois de nourrice des enfans de familles indigentes.

— Le 8 de ce mois, M. Maximos Mazlum, archevêque de Myre, du rit grec, a célébré à Marseille, dans la chapelle de

la confrérie des Pénitens-Noirs, connue sous le nom de la *Décollation de saint Jean-Baptiste,* une messe solennelle en actions de grâces de la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux, à laquelle assistoient tous les réfugiés égyptiens.

— Dans la nuit du 17 au 18 de ce mois, des voleurs se sont introduits, à l'aide d'effraction, dans la sacristie de la cathédrale de Rennes, et y ont enlevé cinq calices, l'ostensoir, deux lampes d'argent, la boîte de l'encens et une somme d'argent. Ce vol est évalué à plus de 3000 francs. On espère bientôt en découvrir les auteurs. On soupçonne généralement de ce crime des forçats libérés, dont le nombre s'accroît de jour en jour dans cette ville.

— La ville de Limoux est en ce moment ravagée par une affreuse inondation, occasionnée par les pluies et les orages. Plusieurs maisons se sont écroulées; on ignore encore le nombre des malheureuses victimes de ce désastre.

— Les dégâts occasionnés à Essonne et à Corbeil par l'explosion de quatre moulins de la poudrerie, auroient été bien plus considérables sans l'intrépidité des sapeurs-pompiers, qui, après bien des efforts, parvinrent à empêcher l'incendie de pénétrer jusqu'au séchoir, vers lequel le vent portoit les flammes. La conservation de ce séchoir, où se trouvoient huit milliers de poudre, est aussi heureuse qu'étonnante; l'explosion de ce bâtiment eût infailliblement entraîné celle du grand magasin, qui n'en étoit pas fort éloigné, et qui contenoit au moins soixante milliers de poudre.

—M. Mollien, que le *Journal de la Rochelle* faisoit résider en ce moment à Tombuctou, réclame contre cette assertion, et déclare que, depuis dix-huit mois, il ne s'est pas éloigné de Paris, où le ministre de la marine lui a permis de rester pour le rétablissement de sa santé.

— Le colonel Brice, arrêté, il y a un mois, en Belgique, vient d'être mis en liberté, à la demande de l'ambassadeur de France. Il a été conduit jusqu'à la frontière de France par une escorte de dix-huit gendarmes.

— Le grand-duc de Hesse-Darmstadt vient de céder aux réclamations d'une partie de ses sujets; il a invité les deux chambres de ses Etats à rédiger un nouvel acte constitutionnel, lequel sera soumis au gouvernement. Celui qui a été proclamé, et contre lequel se sont élevés tant de réclamations, ne sera regardé que comme provisoire. Ainsi, il y aura eu deux constitutions en peu de temps; c'est déjà beaucoup.

Œuvres de Fénélon, archevêque de Cambrai, publiées d'après les manuscrits les plus originaux et les éditions les plus correctes, avec un grand nombre de pièces inédites (1).

SECOND ARTICLE.

Le second volume de la première livraison se compose de quatre écrits ; savoir : le *Traité du Ministère des Pasteurs*, les *Lettres sur l'autorité de l'Eglise*, les *Entretiens de Fénélon et de Ramsay sur la vérité de la religion*, et une *Dissertation sur l'autorité du souverain Pontife*.

Le *Traité du Ministère des Pasteurs* date d'une époque où le clergé s'occupoit avec zèle de la conversion des protestans. Pendant l'espace de vingt ans, on vit paroître coup sur coup un grand nombre d'ouvrages où la controverse étoit maniée avec beaucoup de solidité. Bossuet, Arnauld, Nicole, de Cordemoi, le Fèvre, Marcel, Dez, Gastineau, Bruzeau, et plusieurs autres écrivains, attaquèrent successivement les diverses erreurs de la réforme. Fénélon, jeune encore, ne resta pas oisif dans ce concert de

(1) La collection, y compris l'Histoire, contiendra environ 20 vol. de 500 pages chacun. Le prix de chaque volume sera de 5 fr. 50 c. pour les souscripteurs. Aussitôt que chaque livraison sera en vente ; les volumes publiés se paieront 6 fr., et ceux à paroître 5 fr. 50 cent. On souscrit, à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal ; et à Versailles, chez Lebel.

travaux et d'efforts, et son *Traité du Ministère des Pastèurs* mérite d'être joint aux productions estimables du même genre qui marquèrent cette époque. L'auteur y réduit toute la controverse avec les protestans à la question de l'autorité, et montre que les ministres de la réforme n'ont aucune mission pour conduire et pour enseigner les fidèles. D'où tireroient-ils en effet leurs pouvoirs? Seroit-ce du peuple, qui n'a aucun droit d'en donner? Ils ont supprimé la cérémonie de l'ordination, qui a toujours été regardée dans la tradition de l'Eglise comme le moyen institué de Dieu pour la perpétuité du ministère. Tel est le plan de ce *Traité*, où Fénélon procède avec autant de modération que de solidité. Il est probable qu'il eut plus d'une occasion d'employer cet argument péremptoire, soit dans sa place de supérieur de la communauté des Nouvelles Catholiques, à Paris, soit dans ses missions du Poitou, soit dans ses entretiens particuliers avec quelques protestans.

Les *Lettres sur l'autorité de l'Eglise* sont aussi dirigées contre la nouvelle réforme. Elles sont adressées à une personne qui avoit formé le dessein de rentrer dans le sein de l'Eglise, et qui exposoit ses doutes à Fénélon. Il nous semble, par la date d'une de ces *Lettres*, qui est de 1708, et par les conseils qu'y donne Fénélon contre les illusions d'une fausse spiritualité, que cette personne pourroit bien être le chevalier de Ramsay, qui connut Fénélon vers ce temps, et qui avoit pu prendre dans ses entretiens avec le ministre Poiret des idées d'une mysticité dangereuse. Quoi qu'il en soit, Fénélon montre dans ces *Lettres* combien il faut se défier de son propre esprit, et combien il est nécessaire de déférer à l'au-

torité de l'Église. Il paroît que ses soins ne furent pas inutiles; car on trouve à la suite des cinq premières *Lettres* un acte d'abjuration raisonné. Le nouvel éditeur, à la suite de ces *Lettres*, en a mis trois autres relatives aux mêmes matières, et qui ont aussi pour objet de dissiper les préventions d'un protestant.

Les *Entretiens de Fénélon et de Ramsay sur la vérité de la religion*, ne sont pas proprement l'ouvrage de Fénélon, et sont tirés des écrits de Ramsay; mais outre que ces *Entretiens* sont assez courts, on a cru qu'on verroit avec plaisir cet exemple de la douceur et de la logique avec lesquelles Fénélon savoit ramener à la religion un esprit égaré dans la route du déisme, et lui faire sentir le besoin de la révélation, et d'une autorité subsistante pour diriger l'homme dans sa croyance et dans sa conduite.

La *Dissertation sur l'autorité du souverain Pontife*, paroît ici pour la première fois; on n'en connoissoit qu'un fragment, que M. Emery avoit publié, en 1807, dans les *Nouveaux Opuscules de Fleury*. M. Emery avoit eu entre ses mains le manuscrit original de cette *Dissertation*; il n'en reste aujourd'hui qu'une copie, que l'on peut regarder néanmoins comme authentique, d'après le soin et l'exactitude connue d'un homme si judicieux.

Le commencement de cette *Dissertation* semble indiquer qu'elle fut composée pour satisfaire une personne qui avoit désiré savoir le sentiment de Fénélon sur l'autorité des papes. Elle fut écrite après la mort de Bossuet, dont il est parlé comme étant mort depuis peu, *non ita pridem*; et avant 1710, comme on le voit par une lettre, du 20 mars de cette année, où Fénélon dit qu'il a composé sur l'autorité du saint

Siége un écrit où, en combattant, suivant son expression, *certains préjugés très-répandus en France*, il tâche de concilier les diverses opinions, et de tenir le milieu entre les deux extrémités. Le nouvel éditeur fait connoître en ces termes l'objet de cette *Dissertation* :

« La plus grande partie de cet écrit est consacrée à l'examen de l'opinion commune des théologiens étrangers qui attribuent l'infaillibilité au souverain Pontife. Fénélon adopte cette opinion, mais avec quelques restrictions importantes. Il rejette le sentiment de Bellarmin, qui attribue l'infaillibilité au Pape, considéré même comme docteur privé. Il permet également de croire que le souverain Pontife peut se tromper, même dans une définition dogmatique. Il soutient seulement que le Pape, quand même il pourroit tomber dans l'erreur, ou dans l'hérésie, comme docteur privé, ne peut définir, comme de foi, une doctrine hérétique dans un décret adressé à toute l'Eglise. Il regarde cette opinion comme plus conforme à l'Ecriture, à la tradition, aux conciles écuméniques, à la croyance même des théologiens françois, et du clergé de France, avant l'assemblée de 1682. Bien plus, il pense que l'infaillibilité du Pape ainsi entendue, est admise implicitement par tous les théologiens françois qui ne font pas difficulté de croire que la foi du saint Siége ne manquera jamais, et que toutes les églises particulières sont obligées, sous peine d'hérésie et de schisme, d'être toujours en communion avec le saint Siége ».

Dans un chapitre de la *Dissertation*, Fénélon rapporte la controverse qui eut lieu à l'assemblée du clergé de 1682, entre Bossuet et l'évêque de Tournai, de Choiseul, sur l'indéfectibilité du Pape, et il combat à cet égard l'opinion de Bossuet. Il déplore les disputes sur l'autorité des papes, et en recherche les causes. Il les trouve dans d'anciennes prétentions, dans le schisme d'Occident, dans l'abus des concessions réclamées par les princes. On s'est efforcé,

dit-il, de persuader aux princes que leur puissance temporelle souffriroit quelque atteinte, si une fois l'infaillibilité du saint Siége étoit reconnue; ces deux questions sont totalement indépendantes l'une de l'autre, et la France doit être bien convaincue qu'elle n'a, relativement au temporel, rien à craindre de Rome. Ce que Fénélon regrette aussi, c'est que les communications entre le souverain Pontife et les évêques ne soient plus si fréquentes : autrefois ces relations étoient extrêmement multipliées; elles contribuoient à maintenir la bonne harmonie comme la saine discipline; elles faisoient que le saint Siége et l'épiscopat se prêtoient mutuellement un nouveau relief et un utile support, et elles contribuoient à empêcher les usurpations des séculiers.

Telle est la substance de cette *Dissertation*, où Fénélon montre autant d'attachement pour l'Eglise que de respect pour le saint Siége, et où il exprime son sentiment avec une modération digne d'un si excellent esprit.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La seconde retraite ecclésiastique a commencé, le lundi 16 octobre, au séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet, et a fini le dimanche 25. S. Em. M. le cardinal-archevêque l'a ouverte, le lundi, par une messe du Saint-Esprit, à la suite de laquelle elle a adressé aux assistans une exhortation digne de sa piété. Quatre-vingts ecclésiastiques étoient logés dans le séminaire, le local n'ayant pas permis d'en recevoir davantage; mais un grand nombre ont été admis à venir du dehors se joindre aux exercices. Les discours et les conférences ont été faits, comme dans la

première retraite, par M. l'abbé Boyer, de Saint-Sulpice, le même qui a donné, cette année, les retraites de Bayeux, de Lizieux et d'Angers, et qui consacre le temps des vacances à ces pénibles fonctions. Il a été suivi avec intérêt par des hommes capables d'apprécier son talent et son zèle. M. le cardinal n'a pu être aussi assidu à cette retraite qu'à la première, ayant ressenti, pendant quelques jours, une légère indisposition; cependant S. Em. y a paru encore, et elle a pourvu aussi aux dépenses de cette retraite. M. le coadjuteur a présidé constamment à tous les exercices, et a conféré, en public et en particulier, avec tous les ecclésiastiques qui ont eu quelque chose à lui communiquer. Le dimanche, une messe d'actions de grâces a été célébrée par M. le cardinal, dans l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet; les ecclésiastiques de la retraite y assistoient, au nombre de deux cents environ, et ont tous communié de la main du prélat. M. l'abbé Boudot, chanoine et théologal, a prononcé un discours, après lequel tous les prêtres ont renouvelé leurs promesses cléricales entre les mains de leur archevêque. Cette cérémonie n'a pas été moins imposante que celle qui avoit eu lieu à Saint-Sulpice, quinze jours auparavant, et en général ces deux retraites ont produit un grand effet dans le clergé. Elles ont affermi la piété des uns, et renouvelé celle des autres; elles ont rappelé à tous l'étendue de leurs obligations, et la sainteté de leur état. Elles ont resserré les liens entre le chef et les membres; les exemples de bonté, de zèle et de piété de Son Eminence et de son digne coopérateur, ont touché les cœurs, et ne peuvent manquer de rendre plus faciles l'ordre, la subordination et la discipline, nécessaires dans l'administration ecclésiastique. M. le cardinal goûtera la satisfaction d'avoir préparé ces heureux résultats par une mesure qui a déjà été pratiquée dans plusieurs diocèses, et qui bientôt le sera dans tous, et tournera à l'hon-

neur de l'Eglise, à la régularité du clergé, et à l'édification des peuples.

— S. Em. publie en ce moment un Mandement à l'occasion des élections; elle annonce une messe votive du Saint-Esprit, qui se dira le samedi, 4 novembre, dans l'église Métropolitaine, pour attirer les bénédictions du ciel sur les prochaines élections. Le dimanche 5, avant la grand'messe, on chantera dans toutes les églises le *Veni, Creator,* à la même intention. Le vénérable pontife exhorte les fidèles à demander en cette occasion à Dieu qu'il nous accorde des députés amis de la religion et du trône, des hommes sages et désintéressés, exempts de passions, et uniquement occupés du bien public. Ainsi, au moment même où S. M. adressoit à ses sujets une proclamation si sage, S. Em. publioit un Mandement inspiré par le même esprit; heureux accord, et favorable augure pour l'avenir!

— C'est une chose bien singulière que ce redoublement d'admiration pour Voltaire, et d'enthousiasme pour ses Œuvres, qui a saisi tout à coup nos libéraux. Il y a dix ans encore, il n'existoit guère que l'édition de Kehl, réimprimée à Lyon et à Bâle; mais ces trois éditions étoient loin d'être épuisées, et fournissoient abondamment à l'empressement des amateurs. On ne voit donc pas qu'il fût bien nécessaire de donner d'autres éditions, quand on s'est avisé tout à coup d'en faire sept ou huit. Depuis 1817, il a été fait ou commencé en France huit réimpressions de l'édition de Kehl, avec plus ou moins d'augmentations; 1°. une édition en 12 vol. in-8°.; elle est achevée; 2°. une édition en 43 vol. in-12; elle ne devoit être d'abord que de 35; tous les volumes ont paru; 3°. une édition en 41 vol. in-8°., qui paroissent tous; 4°. une édition en 50 vol. in-12; les 30 premiers ont été publiés; 5°. une édition en 60 vol. in-8°., dont 27 ont vu le jour; 6°. une édition en 70 vol. in-8°., dont 4 seulement ont paru; 7°. une édition en 60 vol. in-18,

dont il a paru une livraison. On parloit encore d'une édition en 51 vol. in-8°.; nous ne pouvons dire si ce projet s'exécute. Enfin, M. Touquet, si connu par son zèle pour propager la Charte, vient d'annoncer une huitième édition; celle-ci sera en 15 vol. in-12, qui ne se vendront que 40 sols le volume: ainsi on aura Voltaire pour 30 fr. Cela n'est pas cher sans doute, et on sent aisément comment doivent être exécutés des in-12 donnés à ce prix; mais il y a un grand avantage, c'est que les cuisinières et les savetiers pourront se procurer une si utile collection, et y puiser le respect pour la religion et la morale qui y respire partout. Il seroit difficile de se méprendre sur le but secret de ces réimpressions accumulées. Croyez-vous de bonne foi que ce soit précisément Voltaire que l'on veut honorer par-là? et n'est-il pas clair que cet extrême empressement est destiné à répandre et accréditer certaines doctrines? On peut être sûr que beaucoup de ces enthousiastes se soucient très-peu de l'homme, et ne sont pas des juges très-délicats des qualités de l'écrivain; mais ils ont à cœur de propager le genre de philosophie de celui qui s'est moqué toute sa vie des institutions de son pays, et même de celles de tous les pays.

— Une femme dont le souvenir et les bienfaits doivent être chers à tous les François exilés en Angleterre, et dont ceux mêmes qui n'ont pas partagé cet exil, ont entendu célébrer les vertus et la charité, Mme. Dorothée Silburn, est morte, le 2 octobre dernier, à l'âge de 70 ans. Si elle mérite d'être louée partout où la religion et la pitié pour le malheur sont honorées, c'est en France surtout qu'elle doit obtenir des éloges et des regrets. Mme. Silburn fut véritablement la mère de nos compatriotes proscrits; elle reçut chez elle M. de la Marche, évêque de Saint-Pol de Léon, et sa maison étoit le bureau d'adresse pour les secours à donner aux réfugiés. Elle leur prodigua les plus tendres soins, et imagina toute sorte de moyens pour adoucir leur situation. Active et in-

dustrieuse dans son zèle, elle s'étoit vouée à cette bonne œuvre, et la remplit avec autant de délicatesse que d'assiduité. Après la mort de l'évêque de Léon, elle se retira à la terre de Gosfield, où le marquis de Buckingham lui donna pour toute sa vie une jolie habitation voisine du château. Louis XVIII, la Reine et la famille royale de France ayant habité Gosfield, en attendant qu'Hartwell fut disposé pour les recevoir, Mme. Silburn eut souvent occasion de les saluer, et elle en reçut des témoignages marqués d'intérêt et d'estime; Madame, duchesse d'Angoulême, alloit même quelquefois la voir, ainsi que M. l'archevêque de Reims. La mort de la marquise de Buckingham, suivie bientôt après de celle du marquis, rendit le séjour de Gosfield moins agréable à Mme. Silburn, et lors de la restauration, elle quitta cette campagne, et vint à Morlaix, rejoindre M. Floch, curé de cette ville, qui avoit logé chez elle, en Angleterre, et pour lequel elle avoit conçu une juste estime. M. Floch lui rendit alors tous les soins qu'il avoit reçus d'elle précédemment, et celle qui s'étoit montrée si généreuse envers des proscrits, retrouva, dans une terre étrangère, les douceurs de l'hospitalité. Elle s'y livra aux mêmes bonnes œuvres, pour lesquelles elle avoit un penchant décidé. Son logement étoit toujours rempli de vêtemens faits ou à faire pour les pauvres. Des embarras survenus dans sa fortune n'empêchèrent même pas le cours de ses aumônes, et lorsque notre Roi lui eût accordé une pension de 1800 fr. sur la liste civile, on auroit pu dire que c'étoit plutôt aux pauvres que ce don étoit fait. Elle redoubla ses charités pendant la disette qui régna il y a trois ans. L'air de Morlaix ne lui étant pas favorable, elle alloit, depuis trois ans, passer tous les étés à Roscoff, port de mer à quatre lieues de Morlaix; c'est-là qu'elle a terminé saintement une vie toute consacrée au service du prochain. On lui a fait une épitaphe qui rappelle son dévouement aux œuvres de miséricorde. M. l'évêque

de Quimper a annoncé qu'il vouloit faire tout seul les frais du monument simple et modeste qu'on se propose d'ériger à cette nouvelle Tabithe. Le prélat l'honoroit spécialement, et avoit fait le voyage de Morlaix pour la voir. Nous ne doutons pas que cette pieuse femme n'obtienne des regrets et des prières de ceux dont elle fut la bienfaitrice, ou même de toutes les ames sensibles auxquelles son nom ne sauroit être étranger; les ecclésiastiques surtout acquitteront cette dette de la charité.

— Le 8 octobre, il y a eu à Savy, diocèse de Soissons, une plantation de croix, à laquelle ont assisté plusieurs milliers d'habitans, les autorités du lieu, et la garde nationale. Les enfans qui venoient de faire leur première communion, et les jeunes personnes vêtues de blanc, et chantant des cantiques, offroient un spectacle édifiant. Avant de sorter de l'église, M. l'abbé Barthe, vicaire de Saint-Quentin, bénit la croix, à la prière de M. le curé de Savy; il prêcha ensuite sur le lieu où la croix alloit être plantée. Les fidèles se portèrent avec empressement à l'adoration de la croix, et le concours du peuple dura bien avant dans la nuit. La croix avoit été donnée par Mme. Malezieux, riche propriétaire de la paroisse, et connue par son attachement à la religion. Le matin, on avoit chanté un *Te Deum* en actions de grâces de la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux.

— Le souverain Pontife vient d'adresser au cardinal Louis de Bourbon, archevêque de Tolède, un bref honorable, où S. S. félicite ce prince de sa conduite dans les dernières agitations de l'Espagne, et des mesures qu'il a prises pour maintenir le dépôt de la foi dans son intégrité, et pour prémunir son troupeau contre les doctrines pernicieuses que l'homme ennemi cherche à semer dans le champ du père de famille. Le saint Père engage le cardinal, en finissant, à redoubler de zèle, et à employer même l'autorité dont il est re-

vêtu pour que les évêques d'Espagne suivent, de concert, le plan tracé par S. Em., de manière à ce que tous les efforts des méchans viennent se briser contre cette unanimité du corps épiscopal. L'esprit qui règne encore dans le royaume peut donner des espérances aux amis de la religion et de l'ordre. On n'est pas encore partout à la hauteur de la révolution. A la Corogne, le décret sur les ordres religieux a excité quelque mécontentement, et on a été étonné de la promptitude et de la légèreté avec laquelle la nouvelle assemblée a sacrifié des institutions respectables par leur antiquité et leurs services, et décidé du sort de tant de milliers d'hommes. Puisqu'on parle tant de liberté, pourquoi gêner celle de chrétiens qui veulent se donner pleinement à Dieu?

Nouvelles politiques.

Paris. Le 24, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri s'est rendue, en voiture, au pavillon de Flore, à six heures du soir. L'auguste veuve a dîné avec le Roi, et LL. AA. RR. Monsieur, Madame et Mgr. le duc d'Angoulême.

— Le 25, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a reçu, à onze heures et demie, les ministres, les maréchaux de France, un grand nombre de pairs de France et de députés, et les ministres d'Etat. La Princesse, placée sur une chaise longue, couverte d'un manteau de deuil, tenoit sur ses genoux Mgr. le duc de Bordeaux, et avoit à ses côtés M. le duc de Lévis, et Mme. la maréchale duchesse de Reggio. Mademoiselle étoit dans les bras d'une de ses femmes, derrière le sopha de son auguste mère. A midi, M. le comte de Chabrol, suivi de M. le comte Anglès, préfet de police, et du corps municipal, a été reçu par S. A. R., à laquelle il a adressé un petit discours rempli des plus nobles sentimens. La Princesse a répondu avec une expression profonde : « Je suis bien touchée des sentimens que vous m'exprimez, au nom des magistrats de la ville de Paris. Cet enfant est né parmi vous; qu'il vous soit cher. La joie que les François ont manifestée à sa nais-

sance a été le seul adoucissement que j'ai encore éprouvé dans ma douleur ». Toutes les personnes qui ont entendu ces paroles ont été attendries jusqu'aux larmes. Ont ensuite été reçus successivement les états-majors de la garde nationale, de la garde royale, et de tous les corps de la garnison de Paris.

— S. A. R. Monsieur, passant, le 24, à Essonne, a accueilli avec bonté la demande des habitans de cette commune, tendant à ce que la poudrerie fût désormais placée dans un lieu plus eloigné des habitations. Cet excellent Prince a promis son appui aux habitans, et des secours aux indigens qui ont souffert de la dernière explosion.

— S. A. R. Monsieur a fait remettre à M. Maffroisy, curé de Plombières, une somme de 300 fr., pour un malheureux cultivateur dont la maison a été la proie d'un incendie.

— S. A. R. Monsieur a envoyé un secours de 800 fr. aux malheureux incendiés de la commune de Souilly (Meuse). S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a joint à ce secours une somme de 500 fr.

— Il paroît en ce moment une proclamation du Roi relative aux élections; S. M. y donne aux électeurs les conseils les plus sages sur les choix qu'ils ont à faire, et les engage à repousser les artisans de faction et de discorde, et les ennemis du repos et de la prospérité de la France.

— Le Roi, voulant multiplier les actes d'indulgence à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, accorde une amnistie pour les délits forestiers commis avant le 29 septembre.

— M. le général baron Grassot est nommé chef d'état-major de la 1re. division militaire, en remplacement de M. le comte Armand de Durfort, dont nous avons annoncé la démission.

— Le 25, la cour d'assises de Paris s'est occupée de la cause du sieur Legracieux, ancien éditeur responsable de la *Renommée*, et actuellement éditeur du *Courrier* dit *françois*. Il s'agissoit de l'opposition du sieur Legracieux à l'arrêt par défaut qui le condamnoit à deux ans de prison et 2000 fr. d'amende, pour injures et diffamation envers la garde nationale de Marseille. Le jury a déclaré à l'unanimité le sieur Legracieux coupable, et la cour l'a condamné à un an d'em-

prisonnement, 2000 fr. d'amende, et à deux cent cinquante exemplaires de l'arrêt.

— On vient de publier le texte de l'acte d'accusation dirigé contre les nommés Gravier, se disant ancien officier; Bouton, ancien courrier de la malle, et Legendre, marchand de vin à Paris, prévenus d'être les auteurs de l'explosion qui éclata, dans la nuit du 28 au 29 avril dernier, sous l'un des guichets de la nouvelle galerie du Louvre, voisin des appartemens de l'auguste Princesse, qui portoit alors dans son sein l'espoir de la France. L'acte d'accusation renferme les détails de cet attentat, ainsi que de la seconde tentative du même genre, qui eut lieu dans la nuit du 6 au 7 mai, qui mit la police sur la voie des coupables. Les perquisitions qui ont été faites chez les prévenus ont fourni des pièces d'artifice, et des papiers très-suspects. Les interrogatoires subis par Gravier, Bouton et Legendre, ont produit des résultats différens. Après avoir long-temps tergiversé, le premier a avoué que c'étoit lui qui avoit mis le feu au marron qui a causé la première explosion; mais quant à la seconde explosion projetée, il a prétendu n'avoir pas voulu consommer l'exécution, et s'est efforcé de tout rejeter sur le nommé Leydet, qui, en qualité d'inspecteur de police, avoit tout révélé à la police. Les interrogatoires des deux complices de Gravier n'ont offert qu'un ensemble de dénégations. Gravier est accusé d'un double attentat contre la personne d'un membre de la famille royale; Bouton est accusé d'être son complice, et Legendre d'avoir eu connoissance de leurs complots, et de ne les avoir pas révélés dans les vingt-quatre heures. La cour d'assises commence ces jours-ci à s'occuper de cette affaire.

— Mme. la marquise de Foresta, sous-gouvernante des enfans de Mgr. le duc de Berri, est arrivée, le 24, aux Tuileries, et a pris l'exercice de ses fonctions.

— Le 23, M. le directeur-général du ministère de la maison du Roi a présenté à S. M. deux nouvelles médailles de l'histoire de son règne. L'une de ces médailles, consacrée au souvenir de la fin de la douloureuse captivité de MADAME dans la tour du Temple, représente la France éplorée, assise auprès d'un écusson royal brisé, et remettant la Princesse entre les mains de l'Autriche, qui la couvre de son bouclier, avec cette légende : *Scuto. circumdabit. te.*, et

l'exergue : *Mar. Ther. Car. Ludov. XVI filia ad Austriæ fines hospiter excipitur* MDCCLXXXXV. L'autre médaille rappelle la constance du Roi pendant les cent jours : elle représente un génie appuyé sur une colonne, tenant d'une main un sceptre, et reposant l'autre main sur un ancre, avec cette légende : *Inconcussa. Regis. constantia.* Vingt-sept autres médailles, toutes relatives à la naissance du duc de Bordeaux, ont aussi été présentées au Roi.

— M. B. Constant, n'ayant pas jugé à propos de faire mention, dans sa *Lettre au ministre de la guerre*, des faits principaux sur lesquels portent les poursuites commencées à Saumur par le procureur du Roi, le *Moniteur* a publié une relation de cette affaire. Il résulte de cette relation, que le jour de l'arrivée de M. B. Constant à Saumur, une vingtaine de jeunes gens de l'école d'équitation se rendirent sous les fenêtres de la maison où il dînoit, et y crièrent : *A bas Benjamin Constant.* Ces cris attirèrent une foule de personnes, et dès-lors on pouvoit craindre des rixes fâcheuses ; mais l'autorité parvint à rétablir le bon ordre. Le lendemain soir, environ quarante officiers de l'école se rendirent devant la maison de M. Hurault, où dînoit l'honorable député, et il s'y forma aussitôt un attroupement semblable à celui de la veille. L'autorité fit arrêter un individu qui parcouroit les rues en criant : *Aux armes;* en même temps, plusieurs coups de fusil furent tirés, et l'un des jeunes officiers fut blessé grièvement. Ses camarades mirent alors le sabre à la main, et blessèrent un des habitans. Cette scène seroit peut-être devenue encore plus tragique sans l'arrivée de toutes les autorités, qui parvinrent enfin à tout calmer. M. B. Constant n'a pas cru devoir parler, ni du cri *aux armes*, ni du coup de fusil, ni de la blessure; toutes circonstances assez graves pourtant; mais, en revanche, il s'est plaint des *janissaires* et des *sicaires*, quoiqu'il n'y eut pas plus des uns que des autres à Saumur.

— La commission des mises en liberté de la cour des pairs a déclaré qu'il n'y avoit lieu à poursuivre contre les sieurs Bailly, lieutenant de la légion de la Meurthe; Martin, soldat de la même légion, et Frédéric, instituteur à Masbroussard (Charente).

— M. le directeur-général de la police du royaume a envoyé aux autorités du département de la Mayenne, le signa-

lement du général Merlin, avec ordre de l'arrêter si on le découvre, et de le remettre entre les mains de M. le procureur-général près la cour des pairs.

— Le colonel Fabvier, qui étoit détenu depuis un mois à la Force, vient d'être transféré à Saint-Pélagie.

— On a publié à Modène un édit qui défend d'entrer ou de rester dans l'association des *carbonari*, sous peine de mort. Ceux qui ne révéleroient pas l'existence d'une loge seront punis de prison perpétuelle.

— Le roi de Naples a fait annoncer au parlement qu'un mariage étoit arrêté entre l'infant dom Michel, second fils du roi de Portugal et de Brésil, et la princesse Christine, fille du prince lieutenant-général du royaume. Une pièce officielle, lue au parlement de Naples, porte que les rois d'Espagne et des Pays-Bas sont les seuls qui aient répondu aux lettres autographes du roi des Deux-Siciles, par lesquelles ce prince leur annonçoit qu'il avoit accepté la constitution. Le 9 octobre, le parlement a nommé une députation pour se rendre auprès du roi, et le féliciter de la naissance de son arrière-petit-fils, S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux.

— Le prince de Hardenberg déclare, dans la *Gazette officielle de Prusse*, qu'il n'a aucune part ni à la rédaction, ni à la publication d'un ouvrage annoncé dans tous les journaux prussiens sous ce titre : *de l'Administration du prince de Hardenberg*.

— Le feld-maréchal prince de Schwartzenberg est mort, à Leipsick, le 15 de ce mois.

— Le consul de Portugal, résidant à Bayonne, a publié dans cette ville un avis, pour prévenir les négocians armateurs et capitaines de bâtimens qui se destinoient aux ports de Portugal, que M. le marquis de Marialva, ambassadeur du Royaume-Uni près la cour de France, lui a ordonné de refuser les légalisations aux susdits bâtimens.

— Le roi de Prusse a établi un institut de Sourds-Muets dans l'ancien couvent des religieuses de Kentrop, près Hamm.

— Le 14 de ce mois, les cortès d'Espagne ont commencé la discussion du projet de loi sur les sociétés patriotiques. Après de longs débats, le 1er. article, qui assure le succès de tout le projet, a été adopté par 100 voix contre 45. Cet article porte que, comme il n'est pas nécessaire pour l'exercice de la liberté qu'il existe des réunions d'individus, constituées

et organisées par eux-mêmes, sous le nom de sociétés, de confédérations, de juntes patriotiques, et d'autres, sans autorisation publique, elles doivent être dissoutes sur-le-champ, conformément aux lois sur les corporations.

LIVRE NOUVEAU.

Theologia Dogmatica et Moralis, ad usum Seminariorum; auctore Bailly. Nouvelle édition (1).

La *Théologie* de Bailly est depuis quelque temps la plus généralement reçue dans les écoles où l'on instruit les jeunes élèves du sanctuaire. Le cadre qu'avoit adopté ce savant professeur dans ses Traités, l'ordre et la distribution des matières, le choix des preuves et la facilité du style, ont fait adopter l'ouvrage, qui a eu, dans ces dernières années surtout, plusieurs éditions successives. Celle-ci, qui paroît en ce moment même, présente des augmentations qui la feront peut-être rechercher de préférence. A la fin du Traité de l'Eglise, on a mis une *Appendice* sur les notes ou caractères de l'Eglise; cette *Appendice*, rédigée par un professeur en théologie fort instruit, est un heureux complément du Traité. On a joint aussi au Traité de la justice et des contrats, un assez grand nombre de notes, toutes tirées du nouveau Traité, publié au Mans sur ces matières, et dont nous avons rendu compte. L'estimable auteur de ce dernier ouvrage, qui ne cherche que le plus grand bien de l'Eglise, a permis, à ce qu'il paroît, qu'on lui fit cet emprunt; il a aussi autorisé à insérer dans cette édition des notes de lui sur l'acquittement des impôts. Toutes ces additions se trouvent à la fin des tomes II, VII et VIII. L'édition est d'ailleurs conforme aux précédentes, et l'on n'a rien changé au texte de Bailly. On dit que ce texte a été revu avec soin, et qu'on a fait disparoître les fautes typographiques qui pouvoient embarrasser les jeunes théologiens. On espère que cette édition pourra être plus utile dans les séminaires, et c'est dans cette vue que nous nous hâtons de l'annoncer.

---

(1) 8 vol. in-12; prix, 15 fr. et 24 fr. franc de port. A Lyon, chez Rusand; et à Paris, chez Beaucé-Rusand, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Crimes de la révolution françoise; obligation de les réparer par la pénitence; par un curé du diocèse de Soissons (1).

Une des choses qui affligent et qui alarment le plus la piété, c'est de voir que tant de crimes qui ont souillé notre patrie n'ont point encore été expiés. Nous avons été témoins de cruautés horribles, de profanations monstrueuses, de blasphèmes détestables, et nous ne faisons rien pour les effacer, et pour détourner la vengeance qu'attirent ces excès. Les uns n'en parlent qu'avec froideur, ou cherchent même à les pallier par d'indignes prétextes; insensibles à l'offense de Dieu et à la perte des ames, ils déclament encore contre la religion et ses ministres, et provoquent des haines, source première des crimes précédens. Les autres, plus modérés dans leur langage, blâment sans doute les fureurs des suppôts de l'impiété, gémissent du sang qu'ils ont versé, mais ne remontent point à la cause de ces calamités, ne ressentent point assez les outrages faits à Dieu, et ne craignent pas les châtimens qui peuvent en être la suite. Quoi cependant de plus effrayant et de plus déplorable que tant de crimes si noirs et si récens, le supplice de tant d'innocens, la mort injuste de deux Rois et d'une partie de leur famille, le massacre de tant de prêtres à Paris

(1) 1 vol. in-8°. de 389 pages; prix, 5 fr. et 6 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Egron, rue des Noyers; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

et dans les provinces, l'apostasie proclamée jusque dans les hameaux, la profanation des églises, soit par des dévastations sacriléges, soit par la substitution d'un culte insensé; tant de violences, d'iniquités, de barbaries et de blasphêmes! quoi de plus propre à allumer le courroux du ciel, et à attirer des fléaux sur la terre!

Tel est souvent l'objet des réflexions, des craintes et des prières des ames pieuses; tel est aussi le sujet du présent ouvrage. L'auteur, profondément touché des outrages faits à Dieu, montre la multiplicité et l'énormité des crimes dont la France a été le théâtre; il compare l'apostasie publique alors proclamée avec l'idolâtrie que l'Ecriture reproche au peuple juif, et les persécutions révolutionnaires avec celles des empereurs païens; et par les châtimens exercés sur les Juifs, sur Babylone, sur Rome idolâtre, sur les églises d'Orient, il fait voir ce que nous aurions à craindre si nous ne songions à prévenir, par la pénitence, des punitions semblables. Ce seroit d'ailleurs mal saisir sa pensée que de lui supposer l'intention de réveiller des haines ou des ressentimens contre les auteurs des forfaits qu'il déplore. Il n'y a dans son ouvrage rien qui s'applique à telle personne ou à tel lieu. Il oublie les hommes, il n'entre dans aucun détail qui pourroit les faire reconnoître; il ne s'attache qu'à l'ensemble et à l'esprit général de cette époque.

Son grand but est donc d'exciter les fidèles à la pénitence. Il remarque avec douleur que les malheurs que nous avons éprouvés ont semblé nous endurcir encore. Personne, dit-il, n'est exempt de cette pénitence. Les saints de l'ancien Testament se croyoient obligés, comme le peuple, d'appaiser le Seigneur

par leurs prières, et les saints de la nouvelle loi n'ont pas moins conçu l'obligation de détourner la colère divine par leurs austérités et leurs bonnes œuvres. Qui d'ailleurs est entièrement pur? qui n'a pas participé plus ou moins à l'iniquité? Celui qui n'a pas blasphémé, n'a-t-il pas rougi quelquefois de sa croyance devant les hommes? Celui qui n'a pas trempé ses mains dans le sang des prêtres, ne les a-t-il pas dénigrés avec malice ou censurés avec amertume? Vous êtes exempt d'excès honteux; mais qui vous répondra que vous n'y ayiez point coopéré de près ou de loin, par des murmures, par des foiblesses, par de mauvais exemples? Ceux mêmes qui auroient plus de droit de se séparer du nombre des coupables, sont ceux qui sentiront le mieux la nécessité d'une pénitence commune, et sont bien éloignés de réclamer une exception en leur faveur. L'auteur exhorte donc tous les fidèles à s'unir pour expier des iniquités en quelque sorte nationales, et il finit par indiquer la pénitence et les prières que l'on pourroit faire dans cette intention. Nous renvoyons à cet égard à la fin de son volume, où il propose des neuvaines pour la mort du Roi et de la Reine, pour le massacre des prêtres, et pour la profanation des églises; ces neuvaines consisteroient en prières, lectures pieuses, jeûnes et aumônes.

Cet ouvrage mérite, à plus d'un titre, d'être lu avec attention; le style en est abondant sans être diffus, et les tableaux animés sans exagération. Nous y avons remarqué surtout les exemples tirés de l'Ecriture sainte, les exhortations à la pénitence, les réponses aux objections de ceux qui calomnient encore les prêtres, et les accusent de rancune et d'in-

tolérance. Les sentimens que l'auteur professe ici sur le pardon des injures, sont dignes d'un ministre de la loi de charité.

Il parut, en 1817, une brochure intitulée : *Remède unique aux maux de l'Eglise et de l'Etat*, par un curé de campagne, Paris, chez Egron, 1817, in-8°. de 64 pages. Nous soupçonnons que cet écrit est du même auteur, qui a seulement étendu son plan, et ajouté beaucoup de développemens; son ouvrage semble dicté par des vues louables, et par un véritable esprit de zèle et de piété. Puisse-t-il apprendre aux coupables à rougir de leurs égaremens, aux indifférens à gémir de ce qui offre un si triste sujet de larmes, et à tous les fidèles à redoubler leurs prières et leurs bonnes œuvres pour expier des crimes qui nous ont déjà attiré de rudes châtimens, et qui retomberoient peut-être encore sur nous et sur nos enfans!

Je ne sais comment il se fait que toutes les indications de la table des matières sont fautives, et renvoient à des pages qui ne sont point celles où commencent les chapitres et les articles.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le dimanche 29 octobre, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, suivie des dames et des officiers de sa maison, a visité la maison principale des Filles de la Charité, rue du Bac. A deux heures, l'arrivée de la Princesse a été annoncée par la cloche de la communauté : S. A. R. a été reçue, à la porte de la chapelle, par M. Boujard, supérieur des prêtres de la mission et des Filles de la Charité. L'auguste veuve a reçu l'eau bénite, et s'est prosternée sur un prie-Dieu qui lui étoit

destiné. Les missionnaires de Saint-Lazare et les Filles de la Charité ont chanté l'*Exaudiat*. Après les prières à l'église, S. A. R. a désiré voir la maison, et a été conduite dans les salles par la supérieure, la sœur Amblard, et ses assistantes. A quatre heures, Mme. la duchesse de Berri est remontée en voiture, en présence des nombreux enfans de Saint-Vincent de Paule, pleine de reconnoissance et de respect. Le même jour, l'auguste Princesse a visité l'hospice que S. A. S. Mme. la duchesse de Bourbon a établi dans son hôtel, et qui porte le nom d'*Enghien*.

— M. Baillet, qui desservoit la cure de Saint-Severin, vient d'être remplacé. S. Em. lui a donné pour successeur M. l'abbé Siret, vicaire de Saint-Merry, et un des prédicateurs les plus zélés et les plus laborieux de la capitale. Cet ecclésiastique a été installé, dimanche dernier, à Saint-Severin. Ce jour-là, M. l'abbé Desjardins, grand-vicaire du diocèse et archidiacre de Sainte-Geneviève, est allé célébrer la messe paroissiale à Saint-Severin. Après la messe, on a chanté le *Veni Creator*, et M. Siret a pris possession avec les formalités d'usage. M. l'archidiacre a prononcé un discours, et M. Siret a adressé aussi à ses nouveaux paroissiens quelques paroles d'édification, et s'est recommandé à leurs prières. Le clergé et les marguilliers de la paroisse, et un grand nombre de fidèles, ont assisté à la cérémonie, qui a fini par un *Te Deum*.

— Nous n'avions pas eu le temps de rien extraire du Mandement (1) de S. Em. dans notre dernier numéro : nous en citerons aujourd'hui le passage suivant, où l'on reconnoîtra de la seule bonne politique, celle qui est éclairée par la religion :

« Mais, hélas! vous le savez, N. T. C. F., cette époque, qui, dans les généreuses et bienfaisantes dispositions du Roi

(1) Se trouve au bureau du Journal; prix, 50 c. franc de port.

pour son peuple, doit ramener entre ses mains, chaque année, de nouveaux moyens de guérir les plaies, de réparer les maux, de réconcilier les esprits, de consolider la paix; cette époque devient en même temps, par l'effet des passions humaines, comme un signal aux esprits inquiets et turbulens, quand ils ne sont pas audacieux et rebelles, pour renouer leurs intrigues, pour se donner des soutiens, et perpétuer ainsi les alarmes, lorsqu'ils ne machinent pas de nouvelles destructions. Or, N. T. C. F., qui pourra déjouer leurs funestes complots, confondre les sinistres projets, et, pour nous servir de l'expression de la sainte Ecriture, *qui infatuera les traîtres et les perfides conseils?* qui réunira sur la tête du sage les vœux de la multitude, sinon celui qui, *du haut du ciel, troubla*, dès le commencement, *le langage des orgueilleux* et des insensés; sinon celui par l'esprit duquel *les paroles de la sagesse se répandent sur la terre?* Oui, N. T. C. F., quand bien même la destinée des empires seroit livrée à l'épreuve incertaine du sort, il faudroit encore recourir à la Providence divine, qui, selon les desseins de sa justice ou de sa miséricorde, maîtrise et dirige à son gré ce que les impies ou les mondains ne regardent que comme le jouet et les caprices de la fortune. *Sortes mittuntur in sinum, sed à Domino temperantur* ».

— On poursuit avec activité les travaux pour la construction du séminaire de Saint-Sulpice. Un assez grand nombre d'ouvriers sont employés, les uns à tailler, les autres à poser les pierres; il paroît qu'on voudroit terminer avant l'hiver toutes les fondations, et fermer les voûtes des caves, afin d'empêcher que les pluies ne nuisent à ce qui seroit fait. La façade du séminaire occupera le côté sud de la place Saint-Sulpice; c'est à cette partie que l'on travaille en ce moment, ainsi qu'à l'aîle en retour sur la rue Pot-de-Fer. On a déjà abattu de ce côté trois maisons, et une quatrième doit, dit-on, être démolie au commencement du printemps. Nous formons, avec tous les amis de l'Eglise, le vœu que cette activité puisse se soutenir, et que le diocèse de Paris jouisse, le plutôt possible, d'un édifice qui lui est si nécessaire.

— La dernière circulaire du directeur-général du culte catholique dans les Pays-Bas a eu l'effet qu'on en attendoit. Elle a profondément affligé les familles, et donne les plus grandes alarmes sur l'éducation des générations naissantes. Le petit nombre de religieuses qui avoient échappé aux fureurs révolutionnaires retombe sous un système de vexations et d'entraves. Les communautés qui se livroient à l'instruction disparoissent. Les catholiques, qui font une grande partie de la population, ne trouvent plus les mêmes garanties dans des établissemens dirigés par des personnes du monde. Quelques religieuses dispersées, chassées de leurs maisons et dépouillées de leurs biens, s'efforcent de remplir leur vocation; mais, déjà infirmes et avancées en âge, il est aisé de prévoir qu'elles ne pourront continuer long-temps leurs travaux. Les Frères des Ecoles chrétiennes viennent de s'établir à Liège, et voilà déjà que leur présence y déplaît aux libéraux. Le *Constitutionnel*, qui se regarde apparemment comme chargé d'une inspection et d'une surveillance générale, vient de faire à ce sujet, le 22 octobre, une petite dénonciation à M. le baron de Goubau, et il trouve mauvais que le grand-vicaire protège cette école naissante. Il se moque de la méthode des Frères, et de leur zèle à faire apprendre aux enfans leurs prières. Ainsi, la France ne suffit pas au zèle du rédacteur, et il se mêle de faire la police jusque dans les Pays-Bas. Il doit être content de l'état précaire du clergé dans cette contrée; il n'y reste plus d'évêque que l'archevêque de Malines, et l'évêque de Namur, celui-ci surtout très-avancé en âge. On ne fait rien pour remplir les siéges vacans de Liège et de Tournai, et quant au siége de Gand, on persévère à vouloir le regarder comme vacant, et à s'opposer à l'exercice de la juridiction du légitime évêque. Cette négligence et ces chicanes sont d'un triste exemple pour le présent, et d'un fâcheux augure pour l'avenir.

— M. Paquiet, préfet apostolique de l'île de Bourbon, n'a pas exercé long-temps ses fonctions dans ce pays; attaqué d'abord d'une maladie affreuse, on le croyoit rétabli lorsqu'il a péri d'une manière déplorable. Sa perte laisse un grand vide dans cette colonie, qui n'a plus aujourd'hui que cinq prêtres valides. Quatre paroisses sont vacantes; celle de Saint-Pierre, une des trois les plus considérables de l'île, alloit le devenir; une autre, celle de Sainte-Marie, alloit être privée au moins de la résidence habituelle de M. Cottineau, que l'on croyoit devoir accepter la place de proviseur du collége de Saint-Denis. Les lettres de ce pays sollicitent, avec les plus vives instances, un nouveau préfet et de nouveaux missionnaires, et peignoient la religion comme perdue sans ce secours. On recommande l'état affligeant de cette colonie au zèle de ceux qui pourroient y apporter quelque soulagement; c'est toujours M. le supérieur du séminaire du Saint-Esprit qui est chargé d'envoyer les missionnaires, et de donner des pouvoirs à ceux qui se présenteroient. Les mêmes lettres apprennent que M. l'évêque de Ruspa est arrivé à l'île de France avec plusieurs prêtres, qui rendent actuellement cette colonie mieux pourvue, sous ce rapport, que l'île Bourbon.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a envoyé des secours aux malheureux incendiés de la commune de Cauvigny, près Beauvais.

— Le 27, les dames reçues à la cour ont présenté leurs hommages à S. A. R. Mme. la duchesse de Berri. L'auguste veuve étoit sur sa chaise longue; à sa droite étoit Mme. la vicomtesse de Gontaut, tenant entre ses bras S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux; à sa gauche, Mme. la marquise de Foresta tenoit S. A. R MADEMOISELLE. Il ne doit plus y avoir de réception chez S. A. R. tant que durera son deuil.

— La proclamation du ROI, relative aux prochaines élections, a été lithographiée, à cent mille exemplaires, et

envoyée individuellement à tous les électeurs du royaume, nous en citerons le passage suivant : « La liberté ne se conserve que par la sagesse et la loyauté : écartez des nobles fonctions de députés les fauteurs de troubles, les artisans de discorde, les propagateurs d'injustes défiances contre mon gouvernement, ma famille et moi ; et s'ils vous demandoient pourquoi vous les repoussez, montrez-leur cette France, si accablée il y a cinq ans, si miraculeusement restaurée depuis, touchant enfin au moment de recevoir le prix de tant de sacrifices, de voir ses impôts diminués, toutes les charges publiques allégées ; dites-leur que ce n'est pas quand tout fleurit, tout prospère, tout grandit dans votre patrie, que vous entendez mettre au hasard de leurs rêves insensés, ou livrer à leurs desseins pervers, vos arts, votre industrie, les moissons de vos champs, la vie de vos enfans, la paix de vos familles, une félicité enfin que tous les peuples de la terre envient ».

— Le 30 octobre, l'affaire relative à la plainte en calomnie portée par M. le lieutenant-général Donadieu contre M. Rey (de Grenoble), a été appelée à la cour d'assises. M. le lieutenant-général Donadieu s'est présenté, et a déclaré se porter partie civile. M. Rey n'a pas comparu, et la cour l'a condamné par défaut à dix-huit mois d'emprisonnement, 3000 fr. d'amende, et 10,000 fr. de dommages et intérêts envers M. Donadieu.

— Le 28, le sieur Imbert, fusilier du 5e. régiment d'infanterie de la garde royale, accusé d'avoir commis le meurtre du jeune Lallemand, lors des mouvemens séditieux du 3 juin dernier, a été déclaré non coupable à l'unanimité des voix, par le second conseil de guerre de la 1re. division militaire.

— M. le lieutenant-général commandant la 1re. division militaire, rappelle aux officiers-généraux, supérieurs et autres, de toutes armes, ceux en retraite exceptés, arrivant dans la capitale, qu'ils doivent se présenter dans les vingt-quatre heures à l'état-major-général de la division, pour y faire régulariser leur séjour, et donner connoissance de leur logement.

— M. Madier de Montjau est arrivé à Paris ces jours-ci. On croit que l'audience de la cour de cassation, où il doit comparoître, est remise au 28 du mois de novembre.

— Le sieur Legracieux, ancien éditeur responsable de la *Renommée*, et actuellement éditeur responsable du *Courrier françois*, s'est pourvu en cassation contre le jugement qui l'a condamné, il y a quelques jours, à un an de prison et 2000 fr. d'amende.

— L'affaire de la souscription dite *nationale*, qui devoit être plaidée, le 30 octobre, devant la cour d'assises du Loiret, est renvoyée à l'une des sessions du trimestre de janvier prochain.

— Les habitans d'Irigny (Rhône) ont voté, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, la réédification d'une croix, qui, après avoir existé de temps immémorial dans cette commune, fut abattue pendant la terreur de 93. Sur la colonne, on a placé cette inscription : *Relevée en mémoire de la naissance du duc de Bordeaux, 1820.*

— Depuis le 20 jusqu'au 24 de ce mois, la mer a été agitée par une horrible tempête, qui a causé de grands malheurs en plusieurs endroits.

— Plusieurs auteurs de brochures libérales, dont les tribunaux de Paris ont condamné les doctrines, sont allés tenter la fortune en Espagne. Le sieur Voidet, ancien rédacteur de *l'Aristarque*, s'est réfugié à Madrid, pour se soustraire au jugement rendu contre lui par la cour d'assises de Paris. Il y a déjà publié une brochure sur l'inquisition. Le nommé Bousquet-Deschamps, qui a été condamné sept ou huit fois en France pour écrits séditieux, travaille aussi à se faire une réputation à Madrid.

— On a envoyé de Naples une expédition en Sicile. La ville de Palerme, après avoir été pendant plusieurs jours en proie à toutes les horreurs d'un siége, dans lequel un grand nombre de ses habitans ont péri, s'est rendue par suite d'une capitulation. Les troupes napolitaines, commandées par le général Pépé, y ont fait leur entrée le 6 octobre.

— Un édit, récemment publié à Wilna, défend aux Juifs d'avoir des domestiques chrétiens, pour prévenir, par ce moyen, l'apostasie des gens du bas peuple, qui se sont laissés quelquefois entraîner au judaïsme.

— Des voleurs se sont introduits dernièrement dans le trésor de la cathédrale de Cologne, et y ont enlevé toutes les reliques des trois rois, onze figures en or, trois couronnes de

vermeil, et beaucoup d'autres objets de la plus grande valeur. La police est à la recherche des coupables.

— Les dernières nouvelles de Constantinople confirment ce que nous avons dit d'un mouvement parmi les Arméniens. Plusieurs centaines d'hommes de cette nation, mais dans la classe inférieure, avoit formé le complot d'assassiner leur patriarche, le dimanche 20 août, après l'office; ils prétendoient que celui-ci, qui est leur chef pour le civil comme pour le spirituel, inclinoit pour l'église romaine, et ils croyoient en trouver la preuve dans une Lettre pastorale qu'il avoit publiée, et où il ne se montroit point éloigné de reconnoître le Pape. Le patriarche, informé de leur projet, au lieu d'aller à l'église, se réfugia dans une maison turque du voisinage. Les conjurés fondirent dans la maison qu'il occupe habituellement, et ne l'y trouvant point, allèrent chez le Turc, qui parvint cependant à soustraire le patriarche à leur fureur. Alors ils demandèrent sa destitution à la Porte, qui, au contraire, l'a confirmé, et lui a donné une garde pour sa sûreté; vingt-cinq ou trente de ses ennemis ont été mis en prison, et on a commencé une enquête à ce sujet.

Procès de Gravier, Bouton et Legendre.

Le 27 octobre, la cour d'assises de Paris a commencé à s'occuper de l'affaire relative à l'explosion, du 28 au 29 avril, sous l'un des guichets de la nouvelle galerie du Louvre. L'affluence des curieux étoit considérable; et en ouvrant la séance, le président, M. le conseiller Lavau, a recommandé le plus grand silence, et a donné l'ordre d'expulser ceux qui le troubleroient. Les trois accusés étoient déjà sur les bancs, et entourés de gendarmes. Gravier est petit et contrefait; Bouton a la vue extrêmement foible, et ne peut guère marcher sans guide. Les papiers et registres saisi chez les accusés encombrent le bureau; on y voit aussi les débris des deux pétards et ceux d'un globe d'artifice plus considérable, lequel a été saisis sur Gravier dans la nuit du 6 au 7 mai. Les témoins à charge sont au nombre d'environ quarante; sept autres ont été assignés à la requête de Bouton. Après la lecture de l'acte d'accusation, M. le président fait sortir les deux accusés Bouton et Legendre, et procède à l'interrogatoire de Gravier. Il résulte de cet interrogatoire, que Gravier fut poursuivi, et condamné à mort par contumace en 1815; que depuis il a été emprisonné successivement à Bazas, à Blaye, au fort du Hâ, à Péronne, à Amiens et enfin à Paris; qu'il a été pendant quelque temps rédacteur d'un journal intitulé *les Archives françoises*; que dernièrement il fréquentoit diverses sociétés surnommées les *Epicuriens*, les *Amis de Grégoire*, les *Sans-Gênes*, et qu'il y

avoit des grades et des réglemens dans ces sociétés, où l'on n'alloit, au rapport de Gravier, que pour boire et chanter. Gravier a ensuite avoué qu'il étoit l'auteur de l'explosion, mais qu'il n'avoit voulu faire en cela qu'une *farce*, et rire du tumulte; quant à la seconde explosion projetée, il persiste à en imputer le dessein au nommé Leydet. Après cet interrogatoire, la séance est suspendue, et M. le président ordonne d'empêcher les accusés de communiquer entre eux ou avec d'autres personnes. A quatre heures, la séance a été reprise, et l'on a procédé à l'interrogatoire de Bouton. Il se trouve qu'il a été recherché, en 1818, pour avoir fabriqué clandestinement de la poudre; c'est lui qui a fabriqué les pétards dont Gravier s'est servi. Pressé de questions sur une foule de circonstances, il tombe en contradiction avec Gravier sur plusieurs points. Legendre nie tout.

Le 28, M. le président adresse aux accusés plusieurs autres questions qui ne produisent aucun nouveau renseignement. On procède à l'audition des témoins. Plusieurs personnes déclarent qu'elles ont entendu le bruit de l'explosion, et qu'il ressembloit à celui d'un petit coup de canon. On entend ensuite les déclarations des agens de police qui ont arrêté Gravier. L'un d'eux, qui étoit chargé de surveiller les sociétés que fréquentoit Gravier, assure que la plupart des chansons que l'on y chantoit étoient séditieuses; que plusieurs de ceux qui les composoient étoient en surveillance, et que quelques-uns même avoient subi des jugemens pour propos séditieux. Les dépositions des experts écrivains et des experts artificiers n'apprennent rien de nouveau. La veuve Landet, ancienne hôtesse de Gravier, déclare que, vers la fin de février ou de mars dernier, Gravier amena, à une heure du matin, un individu qui se disoit capitaine, et avec lequel il coucha. Gravier répond que cet officier est le lieutenant de cavalerie Travot, fils du général.

Le dimanche 29, le remplacement de l'un des jurés, qui se trouve gravement indisposé, donne d'abord lieu à quelques débats particuliers. On continue ensuite à entendre les témoins. Ces nouvelles dépositions n'offrent rien de bien important. L'audition des témoins étant épuisée, la séance est suspendue depuis trois heures jusqu'à quatre heures et demie; après quoi, M. de Broë, avocat-général, a pris la parole, et a soutenu avec force l'accusation d'attentat contre la personne d'un membre de la famille royale. Il a insisté surtout sur la singulière défense de Gravier, qui veut qu'on regarde ses pétards comme des plaisanteries, et il s'est étonné de l'assurance avec laquelle on a avancé une excuse si misérable et une justification si absurde. La péroraison de son discours, inspirée par l'amour de la légitimité, a été applaudie avec enthousiasme. Les sieurs Moret, Carré et Claveau, avocats des accusés, ont ensuite plaidé pour leurs cliens. L'audience s'est prolongée fort avant dans la nuit.

Dans cette audience, le sieur Claveau, avocat de Bouton, avoit cherché à émouvoir les juges en faveur de son client, en annonçant subitement à ce malheureux la mort de sa femme. L'accusé se trouve dès ce moment hors d'état de prendre part à la continuation de l'affaire. L'audience a été suspendue, et reprise le 30, à dix heures du matin. Sur la

requête de M. l'avocat-général, la cour suspend M. Claveau de l'exercice de ses fonctions pendant un mois, et nomme d'office M. Barthe, présent à l'audience, pour défendre Bouton, qui a paru fort affecté de la scène de la veille, et a donné des signes réels ou affectés d'égarement d'esprit. Le sieur Carré, avocat de Legendre, termine sa plaidoierie, et Gravier prend ensuite la parole, et improvise un petit discours, dans lequel il persiste à déclarer qu'il a été bien imprudent, mais qu'il n'est pas coupable. Il proclame l'innocence de Bouton et de Legendre comme la sienne, et termine en s'écriant que ce jour sera son triomphe. M. le président fait le résumé des débats, et pose les questions. Le juri se retire à midi un quart pour délibérer, et rentre dans la salle d'audience à quatre heures; il déclare Bouton et Gravier coupables du crime d'attentat contre la personne d'un membre de la famille royale. Legendre a été déclaré non coupable. Le défenseur d'office de Bouton a présenté un moyen d'incompétence, qui a été écarté par la cour. Après avoir délibéré, la cour a condamné Gravier et Bouton à la peine de mort.

Nous avons reçu plusieurs pièces de vers destinées à célébrer la naissance du nouveau Dieudonné: avec la meilleure volonté du monde, il nous est impossible de répondre aux désirs de ceux qui nous demandent d'insérer ces pièces. Elles rempliroient plusieurs de nos numéros. Nous nous bornerons donc à rapporter quelque chose de chacun des auteurs.

M. Loiseau, curé de Tiron, qui avoit déploré, en vers latins, la mort tragique du père, vient de célébrer, dans la même langue, la naissance miraculeuse du fils. Sa pièce a environ dix-huit strophes; voici les trois premières:

Nunc novas regum Domino potenti
Solve tu grates meritò triumphans;
En tuis favit nimiùm benignus,
Gallia, votis.

Nascitur princeps; per eum parentis
Nempè jacturam reparas, et ille
Dextra quem flenti rapuit nefanda,
Ecce resurgit.

Quam nefas eheu viduavit, acres,
Sponsa tam dulcis, cohibe querelas;
Venit infandum relevans dolorem
Carolus alter.

M. H. G. de Martiny, de Pont-à-Monsson, a exprimé sa joie dans deux petites pièces, *le Songe réalisé*, et *le Canon d'annonce*; nous citerons celle-ci, comme la plus courte:

Martia quando tonant, optatæ nuncia prolis,
Fulmina, quàm meritò Francia plaudis ovans!
Nempè puerperio tua spes solidata beante est,
Cesareæ tigridis gens his adempta jugo;

Atque tibi, matris solamen facta gementis,
Abreptum renovat cara propago patrem.
Nate Bearnensis gemino de stemmate, salve!
Robore par olli, par bonitate genus.

Nous avons déjà cité les vers que l'heureux événement a inspirés à un honorable député. D'autres stances nous sont adressées de Toulon; elles portent le nom de M. R. Casimir Comte :

Il vit encor, ce noble fils de France,
Ce grand héros dont nous pleurions la mort!
Le ciel enfin, prodigue en sa clémence,
Des cœurs françois a comblé l'espérance.
Il vit encor.

Il vit encor, ce guerrier magnanime,
Ce noble preux, digne d'un meilleur sort.
Dieu satisfait ne veut plus de victime,
Du tronc séché la sève se ranime.
Il vit encor.

Il vit encor, un destin plus prospère
Va succéder au plus funeste sort.
O belle France! un nouveau jour t'éclaire,
Dépose enfin ta robe funéraire.
Il vit encor......

M. Trécourt, vice-consul de France, actuellement à Versailles, outre une pièce de vers qui a été présentée à S. A. R. Monsieur, a composé celle-ci, dont l'idée ne peut que satisfaire la piété :

Grand Dieu! c'en est donc fait, tu vas nous rendre heureux;
Et quel jour choisis-tu pour accomplir mes vœux.
Le jour où ton Eglise, en chantant tes louanges,
Célèbre le combat du prince de tes anges.

J'accepte le présage, et je vois dans Henri
Le prince que ta main, de tout temps, a choisi
Pour éteindre à jamais les fureurs de la guerre,
Et venger ton saint nom outragé sur la terre.

La même circonstance a été saisie par une personne de Semur, qui commence par ces vers :

Ange protecteur des François,
Tu présentas leurs vœux au maître de la terre;
Il t'exauça; Dieu nous donne la paix.
Jour de Henri, quel jour fut plus prospère?
L'héritier des Bourbons est né dans ce beau jour;
Dans lui va revivre son père,
Berri mourant l'obtint par sa prière......

M. Mérigot a laissé couler sa verve dans un assez grand nombre de strophes, dont nous ne citerons que la première :

François, nos vœux sont exaucés,
Un nouveau lis nous vient d'éclore.
Fêtons par des chants empressés
La belle et consolante aurore;
Du fils de Berri,
D'un nouvel Henri
De l'héritier de France,
Dans nos joyeux transports,
Par les plus beaux accords,
Célébrons l'heureuse naissance.

Nous trouvons dans un journal de province (les *Grandes-Affiches*, d'Orléans, n°. du 3 octobre) trois pièces de vers à la fois sur la naissance du Prince; celle du songe surtout nous a paru digne de son objet. Plusieurs poètes se sont emparés de cette circonstance d'un songe, que l'on croit n'être pas tout-à-fait une fiction. On dit que la Princesse a eu en effet un songe, et qu'elle a cru voir saint Louis, lui annonçant la naissance d'un fils.

Mais parmi ces pièces de vers, il en est une fort remarquable par l'âge de l'auteur, et par le talent dont il y fait preuve. Le 11 septembre dernier, et plus de quinze jours par conséquent avant la naissance du Prince, il y eut, au petit séminaire de Bordeaux, un exercice littéraire, où de jeunes élèves prononcèrent des discours sur la prééminence de différentes parties de littérature. Le défenseur de la poésie arriva le dernier, lorsque ses deux rivaux avoient déjà prononcé leurs discours, et il prononça lui-même un fort beau plaidoyer en faveur de la poésie. Il rappelle les merveilles et les succès de cet art enchanteur. Si cette composition est d'un jeune homme, elle est vraiment étonnante; nous ne connoissons point le nom du jeune poète, et nous ne saurions transcrire sa pièce entière; mais on en lira peut-être avec intérêt la fin. L'auteur, après avoir passé en revue les différens genres de poésie, arrive à l'élégie :

L'élégie..... A ce mot, quelle affreuse amertume!
Quel chagrin dévorant m'accable et me consume!
Calliope, interromps tes aimables concerts,
Et de cris douloureux au loin frappe les airs;
Le vois-tu ce beau lis couché dans la poussière;
Le vois-tu sans éclat! Une dent meurtrière
L'a plongé pour jamais dans la nuit du trépas;
Il étoit notre amour, notre espérance........ Hélas!
Nos beaux jours sont changés en d'affreuses ténèbres,
Nos fêtes ont fait place à des pompes funèbres;
Notre espoir est tombé sous le fatal couteau,
Berri n'est plus!... O ciel!... exécrable bourreau!
Sa vertu, ses malheurs, la patrie éplorée
N'a donc pu retenir ta main dénaturée!
Trop malheureuse France! en proie à tes douleurs,
Quelle main tarira la source de tes pleurs!

Arrachera le trait dont ton ame est percée!
Le ciel, dans son courroux, t'auroit-il délaissée?
Ne resteroit-il plus de remède à tes maux,
Et faudroit-il toujours pleurer sur des tombeaux.....?
Mais quel soudain transport et m'agite et m'inspire?
Où suis-je? Est-ce un prestige, un aimable délire?
Mes yeux de l'avenir percent le voile épais,
Je sonde du destin les abîmes secrets.
Que vois-je à l'horizon? quelle nouvelle aurore
D'un éclat si pompeux se pare et se colore?
Un astre s'est levé sur la grande cité;
Il verse sur la France un torrent de clarté;
Je vois fuir devant lui les sinistres nuages
Qui portoient dans leurs flancs la nuit et les orages.
O France! quitte enfin ces longs habits de deuil,
Cesse de te pencher sur ce triste cercueil.
Un enfant..... Je le vois dans les bras de sa mère;
Il a les yeux, les traits de son auguste père;
Il aura ses vertus. Dans ses débiles mains,
Il porte des François la gloire et les destins.
Sur le front de sa race il fixe la couronne,
Et son frêle berceau du trône est la colonne.
Cher enfant! si le ciel, sensible à tant de pleurs,
N'épuise pas sur nous la coupe des malheurs,
Tu seras de Bordeaux..... O toi, cité fidelle!
Que décore de Mars la couronne immortelle,
Jouis de ton bonheur; le ciel, dans sa bonté,
Prépare un digne prix à tant de loyauté.....
Ange, à qui Dieu remit le destin de la France,
Veille sur son berceau, protége son enfance;
Et toi, qui tiens en main la palme des martyrs,
Louis, du haut des cieux, écoute nos soupirs,
Conserve cette fleur pour notre gloire éclose,
Ce rejeton si cher où notre espoir repose.
François, cédez, sans crainte, à vos transports joyeux,
Il vivra pour combler votre attente et vos vœux.
J'en jure par vos bras, armés pour sa défense,
Par toi, cité fidelle, orgueil de notre France;
En vain le monstre impie, aiguisant ses fureurs,
Dans l'ombre a médité de nouvelles horreurs;
Nous saurons opposer à sa rage homicide
De nos cœurs, de nos bras l'impénétrable égide;
Enfans de saint Louis, héritiers de sa foi,
Nous mourrons en servant notre Dieu, notre Roi.

) Nous allions oublier une Ode par un ecclésiastique près de Pont-à-Mousson; mais, outre que nous n'en pouvions rien détacher, la place nous manque, et nous sommes obligés de mettre fin à cette revue rapide.

Erreurs de Voltaire; par M. l'abbé Nonnotte : nouvelle édition, augmentée d'un 3e. volume intitulé : *l'Esprit de Voltaire dans ses écrits* (1).

Dictionnaire de la Religion, en réponse aux objections des incrédules sur tous les points qu'ils attaquent; par le même (2).

Nous réunissons ici ces deux ouvrages du même auteur, qui viennent d'être réimprimés à Besançon, et que nous avons reçus ensemble. Mais auparavant d'en rendre compte, il nous a paru convenable de donner quelques renseignemens sur l'auteur lui-même, qui est omis dans plusieurs dictionnaires historiques, ou qui n'y a obtenu qu'une mention très-briève et très-inexacte. Il est même oublié dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, et c'est pour réparer cette espèce d'injustice que nous allons faire connoître un homme qui a des droits à l'estime publique, comme prêtre et comme défenseur des vérités de la religion et des faits de l'histoire.

Claude-François Nonnotte naquit à Besançon en 1711, y fit ses études, et entra chez les Jésuites, entraîné par son goût pour l'étude et pour la piété.

---

(1) 3 vol. in-12; prix, 7 fr. et 10 fr. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) 4 vol. in-12; prix, 10 fr. et 14 fr. franc de port. A Paris, chez le même.

Ses supérieurs l'employèrent tour à tour pour l'enseignement et pour la prédication. Nonnotte prêcha dans plusieurs de nos grandes villes, entr'autres à Amiens et à Versailles. Le roi de Sardaigne désira l'entendre, et lui donna des témoignages de satisfaction. Attaché à la religion par sentiment et par conviction, le père Nonnotte ne put voir sans douleur le déchaînement des ennemis du christianisme vers le milieu du dernier siècle, et il entreprit de réfuter quelques-uns de leurs ouvrages. Le premier fruit de son zèle paroît être l'*Examen critique*, ou *Réfutation du livre* DES *Moeurs*, 1757, in-12. Il combattit bientôt un auteur plus célèbre et plus dangereux encore; frappé du grand nombre d'erreurs que Voltaire accumuloit dans ses écrits, il résolut d'en signaler au moins une partie, et d'apprendre ainsi à se défier d'une autorité si peu sûre. Il publia les *Erreurs de Voltaire*, Avignon, chez Fez, 1762, 2 vol. in-12. Une circonstance assez bizarre fournit à Voltaire l'occasion de plaisanter et du livre et de l'auteur. Peu avant de mettre l'ouvrage en vente, le libraire Fez s'avisa d'écrire à Voltaire, le 30 avril 1762, et de lui offrir de supprimer l'édition moyennant une somme de mille écus. Voltaire lui répondit, le 17 mai, par une lettre facétieuse qui se trouve dans la *Correspondance générale*, et il en prit occasion de jeter du ridicule sur Nonnotte, qui sans doute étoit tout-à-fait étranger à la proposition de son libraire.

Les *Erreurs* parurent sans nom d'auteur; elles sont divisées en deux parties, *les Erreurs historiques* et *les Erreurs dogmatiques*. L'ennemi du christianisme ne fut pas insensible à cette réfutation, et fit

paroître un pamphlet intitulé : *Eclaircissement historique à l'occasion d'un libelle calomnieux contre l'Essai sur les mœurs et l'Esprit des nations, par M. Damilaville.* Voltaire avoit pris le nom d'un de ses amis; mais l'*Eclaircissement* étoit de lui, et porte son cachet. Depuis il fit paroître une *Addition* aux observations précédentes. Nous ferons remarquer plus tard le ton de ces réponses, qui n'étoient pas de nature à persuader les lecteurs réfléchis. Aussi les *Erreurs* furent recherchées; il s'en fit une seconde édition en 1766, et depuis il y en a eu plusieurs autres. L'ouvrage fut traduit en Italie et en Allemagne. Nonnotte y donna même une suite, et publia des *Réponses aux Eclaircissemens historiques* et *aux Additions.* Elles furent imprimées séparément en 1766 et 1767, et depuis on les a jointes aux éditions des *Erreurs*; elles se trouvent à la fin du second volume de l'édition actuelle.

Nonnotte n'avoit point interrompu ses travaux pendant la catastrophe qui frappa sa compagnie; il se retira à Besançon, et continua d'y travailler à la défense de la religion. Son zèle lui mérita un bref honorable de Clément XIII, sous la date du 7 avril 1768. Le pontife l'exhortoit à continuer la réfutation qu'il avoit entreprise du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire; et Nonnotte, cédant à des encouragemens si flatteurs, fit paroître le *Dictionnaire anti-philosophique, pour servir de commentaire et de correctif au Dictionnaire philosophique, et aux autres livres qui ont paru de nos jours contre le christianisme*, 1768, in-8°. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions; les suivantes ont paru en 2 vol. in-8°. : il y en a une de 1780, sous le titre d'*Anti-Dictionnaire phi-*

losophique. Dans l'intervalle, l'auteur avoit publié le *Dictionnaire philosophique de la religion, où l'on établit tous les points de la doctrine attaquée par les incrédules, et où l'on répond à toutes leurs objections*, 1774, 4 vol. in-12. Nous ferons connoître plus particulièrement, dans un article suivant, ce *Dictionnaire*, auquel on ne voit pas que Voltaire ni ses amis aient répondu.

Mais un appelant, Bon-François Rivière, connu sous le nom de l'abbé Pelvert, publia des *Lettres d'un théologien à M.* ***, *où l'on examine la doctrine de quelques écrivains modernes contre les incrédules*, 1776, 2 vol. in-12. Ces écrivains sont quatre anciens Jésuites, de la Mare, Floris, Paulian et Nonnotte; les trois premiers avoient défendu la religion par les écrits suivans : savoir, la Mare par *la Foi justifiée de tout reproche de contradiction avec la raison*, 1773, in-12; Floris par *les Droits de la religion soutenus contre les maximes de la nouvelle philosophie*, 1774, 2 vol. in-12, et Paulian par le *Dictionnaire philosopho-théologique portatif, avec des notes*, 1770, in-8°. L'appelant craignit apparemment que leurs réfutations ne fissent trop d'impression sur les incrédules, et il chercha du moins à en atténuer l'effet par ses critiques. Il reprochoit aux quatre Jésuites des erreurs sur le péché originel, sur les œuvres et le salut des infidèles, sur la liberté et la grâce, sur la morale et sur quelques points particuliers. Il n'est pas besoin de dire que la plupart de ces objections étoient des chicanes d'un homme de parti qui vouloit faire prévaloir ses opinions favorites. Pelvert voulut bien convenir néanmoins que Nonnotte méritoit des éloges par son zèle à repousser les attaques de l'incrédulité.

Nonnotte reçut un dédommagement de ces criti-

ques dans le suffrage de quelques évêques, et de plusieurs personnages distingués par leur attachement à la religion, et il travailla à mériter de plus en plus leur estime par de nouveaux efforts. Il composa l'*Esprit de Voltaire dans ses écrits*, où il montroit le ton et le but d'un assez grand nombre d'entre eux; il y réunit des lettres et des observations détachées, dont quelques-unes avoient déjà été imprimées séparément, telles que des *Lettres d'un ami à un ami sur les honnêtetés littéraires*, pamphlet dans lequel Voltaire avoit traité l'apologiste de la religion avec encore plus de hauteur et même de grossièreté. Nous dirons aussi quelque chose de cet *Esprit de Voltaire* dans un autre article; il étoit terminé avant la mort de Voltaire, mais il rencontra des obstacles qui en retardèrent la publication.

On cite encore de l'abbé Nonnotte *les Philosophes des trois premiers siècles de l'Eglise*, ou *Portraits historiques des philosophes païens qui, ayant embrassé le christianisme, en sont devenus les défenseurs par leurs écrits*; ouvrage avec lequel on fera aisément la comparaison de ces philosophes anciens avec ceux d'aujourd'hui, Paris, 1789, in-12; des *Principes de critique sur l'époque de l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules*, Avignon, 1789, in-12, et *du Gouvernement actuel des Paroisses*, 1802, in-8°. Mais il nous paroît douteux que ce dernier écrit soit de lui. Nonnotte étoit mort le 3 septembre 1793, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il étoit membre de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Il savoit l'italien, et parloit cette langue avec facilité. D'un caractère ouvert et enjoué, il aimoit la société, et s'y faisoit aimer par la vivacité de son

esprit et la variété de ses connoissances. L'histoire, et surtout l'histoire ecclésiastique et les sciences particulières à son état lui étoient familières. On dit qu'il a laissé des sermons qui n'ont point été imprimés, et d'autres manuscrits sur l'histoire de la Franche-Comté; ces derniers font partie de la collection des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Besançon, et de celle de l'académie des sciences et belles-lettres formée en cette ville. On a sa gravure par son frère, Donat Nonnotte, peintre du roi, et doyen de l'académie royale de peinture. C'est d'après le nom de l'abbé Nonnotte, gravé au bas de ce portrait, que nous voyons qu'il s'appeloit *Claude-François*, et non pas *Claude-Adrien*, comme le désigne la *France littéraire*, et après elle le *Dictionnaire* de Chaudon et Delandine, 9e. édition.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le saint Père, qui continue à jouir d'une bonne santé, a visité, pendant le mois d'octobre, plusieurs églises et établissemens de cette capitale. Le 4 de ce mois, jour de la fête de saint François d'Assise, S. S. alla dans l'église de Sainte-Marie *in Ara Cœli*, des Pères Mineurs de l'Observance, et y fit sa prière devant l'autel du saint. Le 5, le souverain Pontife visita le couvent de Sainte-Marie, des Bénédictines du Champ-de-Mars, où demeure sa nièce, la comtesse Hélène Chiaramonti. Le samedi suivant, S. S. visita la basilique du Vatican; et le mardi 10, celle de Sainte-Marie-Majeure. Depuis, elle est allée successivement faire sa prière à Sainte-Marie au-delà du Tibre, à Saint-Pancrace hors la porte, et à Saint-Laurent en dehors des murs.

— Dans la séance de la Congrégation des Rits, du 23 septembre, a été approuvé le culte rendu de temps immémorial au B. André Grego, de Peschiera, de l'ordre de Saint-Dominique; ce saint religieux prêcha la foi dans la Valteline et chez les Grisons, et parcourut, à travers mille dangers, ces pays déjà arrosés du sang de son confrère, le B. Pagano, de Lecco. Il étoit lié avec le père Benigne de Médicis, abbé d'Assevino, et le père Modestino, tous deux déclarés bienheureux. Il mourut dans le couvent de Saint-Antoine de Morbegno, qu'il avoit fondé en 1485.

— La nouvelle de l'heureux accouchement de Mme. la duchesse de Berri a été reçue avec joie à Rome. Le 12 octobre, on a chanté un *Te Deum* dans l'église Saint-Louis; M. l'abbé de Sambucy a célébré la messe, à laquelle ont assisté tous les François qui se trouvent à Rome. Le palais de l'ambassadeur de France a été illuminé pendant trois jours, ainsi que tous les établissemens françois à Rome, comme les façades des églises et maisons de Saint-Louis, de la Trinité du Mont, de Saint-Yves des Bretons, de Saint-Claude des Bourguignons, de Saint-Nicolas des Lorrains, et l'Académie de France.

— Dans la quinzième séance de l'Académie de la Religion catholique, le père François Finetti, de la compagnie de Jésus, lut une Dissertation sur les prophéties de l'ancien Testament qui regardent Jésus-Christ, pour prouver qu'on ne peut les entendre que de lui.

PARIS. M. le cardinal-archevêque de Paris, après avoir eu la satisfaction, dans les deux retraites pastorales, de voir se resserrer les liens de la charité entre les prêtres de son diocèse, a voulu assurer à ceux qui ne sont plus, les suffrages de l'Eglise et les prières des fidèles; en conséquence S. Em. prescrit, par une ordonnance, que tous les prêtres qui célèbrent dans le diocèse, diront, le 14 novembre prochain, la messe pour

le repos de l'ame des prêtres décédés dans le cours de l'année; on y fera mémoire de ceux qui seront morts les années précédentes. L'annonce en sera faite aux fidèles, le dimanche précédent, afin de les engager à s'unir au saint sacrifice. La même cérémonie aura lieu, chaque année, au jour qui sera indiqué par l'*Ordo* du diocèse.

— Les prêtres des missions de France viennent de partir pour commencer leurs travaux accoutumés pendant l'hiver. Ils s'y sont préparés, suivant leur usage, par plusieurs jours de retraite, et quoiqu'ils eussent suivi les exercices de la retraite pastorale du séminaire de Saint-Sulpice, ils en ont fait une seconde dans leur maison, et ont cherché ainsi à se pénétrer de plus en plus de l'esprit de ferveur et de zèle qui peut faire prospérer leur ministère. Leur nombre leur a permis de se partager en plusieurs divisions. M. l'abbé Rauzan, à la tête de l'une, donne une mission à Fontainebleau; une autre est ouverte à Etampes. Des missionnaires de la même société doivent évangéliser, dit-on, Coutances, Valogne et Cherbourg. Ces divisions se réuniront ensuite pour aller à Reims, et cette mission terminée, ces hommes infatigables se rendront dans le midi, et visiteront Rhodez, Narbonne, etc. On croit qu'ils finiront par Montpellier. Ils n'ont point à craindre, sans doute, des scandales pareils à ceux qui ont éclaté en quelques lieux, l'hiver dernier, contre d'autres missionnaires. Tout ce que les libéraux ont gagné par les scènes de Brest et de Croui, c'est de décréditer une cause qui a recours à de tels moyens, et de faire respecter davantage les hommes précieux, objet d'une haine si injuste dans ses motifs, et si violente dans ses procédés.

— Bien des lecteurs s'en rapportent aux journaux sur le choix des livres qui peuvent leur être utiles, et malheureusement les journaux ne sont pas toujours assez sévères dans le jugement qu'ils portent des ouvrages.

Ils cèdent trop aisément à des considérations secondaires, et louent un peu légèrement ce qu'ils n'ont point examiné à fond. C'est ce dont se plaint en ce moment un des nos abonnés, qui, d'après les éloges d'un journal fort répandu, avoit acheté le *Dictionnaire* de Boiste, édition de 1819. Une pensée de M. de Bonald, citée au frontispice, lui avoit donné une idée favorable de l'esprit de l'éditeur; on annonçoit d'ailleurs que ce *Dictionnaire* contenoit des exemples qui pouvoient former une collection de maximes et de pensées morales. Qui n'eût cru, dit notre correspondant, à de telles apparences? Mais aussi qui ne seroit choqué des maximes fausses et hardies que l'on rencontre dans le livre? Ici : *Les lois naturelles, civiles et religieuses se contredisent*; au mot *Divorce*, pour exemple unique : *Le divorce est honteux après la naissance des enfans*; est-ce qu'il ne l'étoit pas auparavant? A l'article *Dévot*, l'auteur du *Dictionnaire* s'exprime ainsi : *L'Evangile au chrétien ne dit en aucun lieu : Sois dévot; il lui dit : Sois doux, simple, équitable. Le duc de Penthièvre étoit religieux, et non pas dévot; les dévots ne sont bons à rien.* Témoin peut-être saint Vincent de Paul, qui n'a fait aucun bien ici bas; témoins tant d'actes héroïques de charité que l'on doit à des ames pieuses. L'exemple que cite l'auteur est bien malheureusement choisi; car le duc de Penthièvre étoit *dévot* dans l'acception la plus naturelle de ce mot. On retrouve le même esprit dans ces pensées : *On sacrifie au Dieu bon des religieuses pleines de vie;* des Sœurs de Charité par exemple. Quel dommage pour la société qu'il y ait ainsi des filles qui se vouent à servir les malades, à assister les pauvres, à instruire les enfans, à soulager tous les genres de malheureux! C'est un scandale que les philosophes ne donneront jamais. *Si deux religions sont dangereuses dans un Etat, dix ne le sont pas;* excellent système pour ceux qui ne veulent d'aucune religion. *L'hypocrisie est la perfection du*

philosophisme dévot ou profane; rapprochement ingénieux ; le *philosophisme dévot*, comprenez-vous cela ? Je passe plusieurs autres choses tout aussi morales, et j'arrive au mot *Que*. On ne se doute pas de tout ce que renferme cet article : *Qu'est-ce que le* ROI? *Si le prêtre osoit répondre, il diroit : C'est mon licteur.* Oh ! M. le grammairien, que vous êtes profond. Au surplus, vous ne laissez pas ignorer que vous êtes libéral, et vous vous moquez de *certaines gens* qui *ont des convulsions au seul mot d'idées libérales, comme les hiboux en plein soleil.* Voilà, ajoute la personne qui nous écrit, ce qu'une lecture rapide m'a montré dans cet ouvrage : il y a beaucoup d'autres traits de cette force, et il étoit peut-être utile d'en prévenir les pères de famille et les instituteurs.

— Le 3 septembre, les missionnaires de Laval ouvrirent, à Mende, une mission, qui avoit été précédée d'une retraite de huit jours. Dès les premiers jours, on se porta en foule aux exercices; il y avoit chaque jour trois instructions à la cathédrale, qui se trouva tellement remplie, que les plus éloignés ne pouvant entendre le prédicateur, on jugea convenable d'indiquer un quatrième exercice, qui se faisoit le soir, dans l'église du séminaire, et pour les hommes seulement. Les fidèles accouroient des diverses parties du diocèse pour participer aux instructions. Nous ne parlerons pas des diverses cérémonies qui ont eu lieu, ni de la manière édifiante dont elles se sont passées. Les prêtres ne pouvoient suffire à entendre les confessions des pénitens. M. l'évêque, qui assistoit régulièrement à deux exercices, passoit le reste du temps au confessionnal, et, malgré son zèle, il n'a pu satisfaire tous ceux qui désiroient s'adresser à lui. La mission a été terminée, le 10 octobre : outre les avantages qu'elle a produits, la cessation des inimitiés et des désordres, la réparation des injustices, le retour de beaucoup de personnes à Dieu, elle aura des résultats précieux pour l'humanité.

Les missionnaires se sont occupés de former une maison pour recevoir les pauvres et les orphelins, et ils ont établi des associations de piété et de bonnes œuvres; ces associations comptoient un assez grand nombre de membres, et montroient beaucoup d'ardeur pour les exercices de charité.

— Jean-Baptiste Blampoix, ancien évêque constitutionnel de l'Aube, né à Mâcon, le 16 octobre 1740, y est mort en juin dernier. Il occupa long-temps une chaire de philosophie en cette ville, et ayant pris parti pour la constitution civile du clergé, fut fait curé de Vandœuvre, en 1791. Son zèle pour cette cause lui mérita d'être nommé évêque de l'Aube, en 1798; on ne sait pas bien par qui il se trouva élu, tant y a qu'il fut sacré évêque, le 4 novembre 1798. Le diocèse de Troyes apprit avec étonnement qu'on avoit prétendu lui donner un évêque dont il n'avoit pas besoin, puisque M. de Barral vivoit encore; et lorsque Blampoix se présenta pour prendre possession de la cathédrale, le préfet et le maire s'unirent au clergé et aux habitans pour le repousser. Mais Blampoix avoit des amis; et un de ses collègues, homme fort connu et fort ardent pour cette cause, avoit des liaisons très-étroites avec Fouché, alors ministre de la police. Il en obtint des ordres impératifs pour mettre le citoyen évêque en possession de la cathédrale, où Blampoix entra en triomphe pour le jour de *Quasimodo* de l'année 1801. Il fut membre du concile de 1801, et y lut un projet d'instruction sur le schisme, où il avançoit les maximes les plus propres à justifier son parti. Il y établissoit entr'autres qu'on ne peut être schismatique malgré soi; d'où il suit que l'Eglise n'a le droit de retrancher personne de son sein : décision qui ne peut qu'être agréable aux schismatiques de tous les temps. L'évêque de l'Aube donna sa démission, en 1801, ainsi que tous ses collègues, et on lui fit une pension à ce titre. Reymond le nomma curé d'Arnay; mais Blampoix occupa cette

place peu de temps, et se retira dans son pays. Au passage de Pie VII par Mâcon, il y a seize ans, Blampoix lui fut présenté, et le saint Père essaya de toucher le prélat constitutionnel; mais ses amis assurent qu'il n'eut pas la foiblesse de déférer aux charitables exhortations du chef de l'Eglise. Il vivoit à Mâcon fort isolé, et n'avoit point de rapport avec le clergé de la ville, peu empressé de fraterniser avec lui. Il est mort presque subitement. On trouve de lui, dans les *Annales* des constitutionnels, tome V, deux articles en faveur de son parti et du serment de 1791.

Nouvelles politiques.

Paris. S. M. entend toujours la messe dans ses appartemens : le jour de la Toussaint, elle a entendu une messe à sept heures du matin, et y a fait ses dévotions; cette messe a été suivie d'une messe d'actions de grâces, que le Roi a également entendue.

— Madame, duchesse d'Angoulême, a été incommodée pendant quelques jours d'une fluxion sur les dents; S. A. R. est beaucoup mieux. S. A. R. a envoyé une somme de 300 fr. aux pauvres habitans de la paroisse de Sirac (Gers) qui ont le plus souffert de l'ouragan du mois de juillet dernier.

— Mme. la duchesse de Berri a assisté à la messe, le jour de la Toussaint, dans la chapelle du château; S. A. R. a fait une visite à Mme. la princesse de Condé, prieure du couvent des religieuses du Temple.

— Le 31 octobre, M. Macchi, nonce du saint Siége, et M. le comte de Goltz, ont présenté au Roi, de la part de leurs souverains, des lettres de félicitation à l'occasion de la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux.

— M. le marquis de Lauriston, pair de France, est nommé ministre secrétaire d'Etat de la maison du Roi. Une ordonnance du Roi, du 1er. novembre, règle les divers services de sa maison. La maison civile du Roi se divise en six services: la grande-aumônerie, le grand-maître, le grand-chambellan, le grand-écuyer, le grand-veneur et le grand-maître des cé-

rémonies. Le grand-aumônier, le grand-maître, le grand-chambellan et le grand-écuyer, sont grands-officiers de la couronne; le grand-veneur et le grand-maître des cérémonies, sont grands-officiers de la maison. Le service de la grande-aumônerie se compose d'un premier aumônier, de huit aumôniers, un vicaire-général, un confesseur, huit chapelains, un maître des cérémonies, huit clercs, les chapelains des maisons royales, un secrétaire-général et un trésorier des aumônes.

— M. le ministre de la guerre a présenté à S. M. un rapport sur l'organisation nouvelle de l'infanterie françoise; il y montre les inconvéniens du systême actuel, qui affecte à chaque légion les soldats d'un même département, qui établit une grande inégalité entre les bataillons de chaque légion, et qui multiplie extrêmement le nombre des officiers. En conséquence, S. M. a rendu, le 23 octobre, une ordonnance portant que l'infanterie sera formée, sur le pied de paix, de quatre-vingts régimens, dont soixante de ligne, et vingt d'infanterie légère. Chacun de ces régimens sera composé de trois bataillons, et chaque bataillon de huit compagnies. Cette formation sera mise immédiatement à exécution pour les quarante premiers régimens de la ligne. Les quatre-vingt-quatorze légions d'infanterie existantes concourront en totalité à la formation des nouveaux régimens. Les officiers qui, par l'effet de la réduction, ne pourront être maintenus en activité, seront considérés comme étant en congé, et recevront la solde de congé affectée à leur grade, jusqu'à ce qu'ils soient rappelés en service.

— Le conseil des mises en liberté de la cour des pairs s'est réuni, le 31 octobre, et a déclaré qu'il n'y avoit lieu à poursuivre contre les sieurs Chanrand, lieutenant au 2e. régiment d'infanterie de la garde royale, et Villemejane, capitaine au même régiment, qui ont aussitôt été mis en liberté, ainsi que trois autres inculpés contre lesquels il n'avoit été décerné que de simples mandats de comparution.

— Le nommé Alexandre Tessier, ancien militaire, a été condamné à quatre ans de prison et 50 fr. d'amende, par la cour d'assises, pour cris séditieux et offense envers la personne du Roi. Quand ce misérable a fait l'aveu de sa faute, on lui a demandé s'il persistoit dans les mêmes sentimens, et il a répondu par l'affirmative.

— Un journal remarque combien la marche du parti libéral est ouverte et franche. Un député a, dit-il, un secret important pour l'Etat; on le somme de le révéler, il se tait. Un magistrat annonce une conspiration contre l'autorité royale; le gouvernement lui en demande les preuves, il les refuse. Un avocat signe un mémoire qui attaque l'honneur d'un général connu par ses services; celui-ci le traduit devant les tribunaux pour répondre sur les faits qu'il avoit avancés, l'avocat ne paroît point. Ces gens-là sont intrépides quand on les craint, et ils reculent quand on les serre de près.

— L'affaire relative aux attroupemens du mois de juin dernier sera jugée, le 27 de ce mois, par la cour d'assises. Les prévenus sont au nombre de onze, parmi lesquels on remarque le chef d'escadron Duvergier.

— Le conseil d'administration de la 2e. légion de la garde nationale de Paris, présidé par M. le chevalier Villot, lieutenant-colonel, a résolu, à l'unanimité, de concourir à l'acquisition projetée du château de Chambord, pour être offert en apanage à S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux. Le conseil municipal de Vire a voté une adresse au Roi pour supplier S. M. d'autoriser tous les conseils municipaux du royaume à concourir à l'acquisition du château et des propriétés de Chambord, et à les offrir en apanage à S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux.

— Le 31 octobre au matin, Gravier et Bouton ont formé leur pourvoi en cassation. Depuis la veille, ils sont revêtus du costume des condamnés, et gardés à vue.

— M. le lieutenant-général vicomte Donadieu a déclaré qu'il consacreroit aux hôpitaux de Grenoble les 10,000 fr. de dommages et intérêts que le sieur Rey doit lui payer, conformément à l'arrêt de la cour d'assises de Paris.

— Le colonel Brice, qui a été conduit par la maréchaussée de Liège aux frontières de France, a recouvré sa liberté aussitôt qu'il a été sur le territoire françois.

— L'*Observateur Neustrien* rapporte qu'un gendarme de Lisieux, qui avoit été blessé d'un coup de pied de cheval lors de l'arrivée de MM. Bignon et Dupont (de l'Eure) dans cette ville, refusa formellement une somme de 250 francs qui lui étoit offerte par les deux honorables membres, en disant qu'il ne recevoit de l'argent que du Roi et de ses supérieurs, et non des ennemis de son pays.

— On a publié à Rome le *prospectus* d'un journal qui, sous le titre d'*Ephémérides littéraires*, traitera de tous les objets qui intéressent les sciences, les lettres et les arts; il en paroîtra un cahier par mois.

— Voilà les réunions qui recommencent en Allemagne, entre les calvinistes et les luthériens. Tous les ministres du duché d'Anhalt-Bernbourg, au nombre de quarante-six, se sont rassemblés en synode, le 26 septembre, à Bernbourg, et ont arrêté le lendemain l'œuvre de la réunion. Le 28, on a célébré la cène en commun, et il y a eu 500 communians, parmi lesquels étoit le grand-duc. On seroit tenté peut-être de demander laquelle des croyances a prévalu; aucune. On ne s'est même pas occupé de croyance, on n'a songé qu'à l'extérieur : c'est une réunion pour la forme.

— Le 10 octobre, un vaisseau de guerre anglois est entré dans le port de Lisbonne, venant de Rio-Janeiro, et portant à bord le maréchal Beresford, qui revient avec le titre de maréchal adjoint à la personne du roi, de qui seul il doit recevoir des ordres. Le gouvernement constitutionnel s'est opposé à son débarquement, et a défendu toute communication avec son vaisseau. On a fait aussitôt garnir la côte de troupes, et plusieurs canots du gouvernement ont été chargés de se tenir en surveillance.

— Les cortès d'Espagne, après trois jours de discussion, ont adopté un rapport, par lequel les députés qui, pendant les années 1813 et 1814, signèrent le manifeste et la représentation, dans lesquels on conseilloit au roi de ne pas prêter serment à la constitution, sont relevés de la formation de la procédure dirigée contre eux pour *ledit attentat*. Le marquis de Mata-Florida est seul excepté de cette mesure.

— La fièvre jaune s'est manifestée à Philadelphie, et la commission sanitaire de Pouillac a soumis à une quarantaine de trente jours les vaisseaux venant de cette ville; les navires venant des autres ports des Etats-Unis sont soumis à une quarantaine de huit jours.

---

*Au rédacteur de l'*Ami de la Religion et du Roi.

Trois-Rivières, au Canada, 2 juin 1820.

Monsieur, j'ai lu dans le 574e. n°., tome XXII de votre

précieux journal, l'article concernant l'ostensoire donné par M. de Fénélon à son église métropolitaine. Je m'estime heureux d'être parvenu à l'âge de 78 ans pour contribuer à éclaircir une difficulté dont la solution est essentielle, selon moi, à la mémoire de ce prélat, dans un des événemens de sa vie qui lui fait le plus d'honneur; savoir la sincérité de sa soumission à sa condamnation, sur laquelle l'autorité d'un autre grand prélat pourroit laisser des doutes.

Mon témoignage est isolé; mais il me paroît devoir prévaloir sur tous les autres, même sur celui des 23 cités dans votre feuille. Je laisse au public à en juger.

J'ai été vicaire général, official et chanoine de Cambrai, sous MM. de Choiseul, de Fleury et le prince Ferdinand; j'ai eu le bonheur de porter cet ostensoire en procession; mais, ce qui est plus concluant, je l'ai examiné à loisir, avec calme et soin, dans la sacristie; je l'ai considéré avec un œil d'autant plus attentif et plus critique, que j'étois bien informé des soupçons qu'on avoit conçus si légèrement sur le mandement de M. de Fénélon.

J'atteste que cet ostensoire d'or pur représentoit la religion, portant dans une main le soleil élevé au-dessus de sa tête, foulant aux pieds plusieurs livres, parmi lesquels il y en avoit un sur le couvercle duquel, et non sur le dos, on lisoit en toutes lettres : *Maximes des saints*.

Quant à la véracité, je crains Dieu et regarde mon tombeau ouvert devant moi; quant au défaut d'une vieille mémoire, on ne l'alléguera pas quand on saura que je n'ai jamais lu Bossuet, depuis long-temps une de mes lectures les plus habituelles, sans me rappeler l'ostensoire. M. le cardinal de Bausset, pour qui j'ai une profonde vénération, trouve que l'intention qu'on prête à Fénélon s'accorde mal avec la simplicité de son caractère. J'avoue que je ne sens ni ne comprends comment un monument d'humilité chrétienne peut *discorder* avec la plus grande simplicité habituelle. Je ne vois ici que la réponse la plus simple, la plus modeste, la moins équivoque et la plus durable qu'on pût donner à tous les raisonnemens et à toutes les assertions contraires.

L'abbé de CALONNE,
Maintenant directeur des Ursulines des Trois-Rivières, en Canada.

Notice sur M. l'abbé Barruel.

Personne ne méritoit peut-être plus que M. l'abbé Barruel une Notice dans ce journal. Rédacteur autrefois lui-même d'un journal ecclésiastique, auteur de divers ouvrages relatifs à la religion, il a droit à un article de notre part, comme à des regrets de la part des amis de l'Eglise et de la monarchie.

Augustin Barruel naquit, le 2 octobre 1741, à Villeneuve de Berg, petite ville du diocèse de Viviers. Son père, d'une famille ancienne et considérée du pays, étoit lieutenant-général du bailliage du Vivarais; sa mère se nommoit Madeleine Meunier. Il fit ses études chez les Jésuites, et entra jeune encore dans leur société. On l'envoya régenter suivant l'usage, et on croit qu'il remplissoit cette fonction à Toulouse lors de l'éclat des parlemens contre sa compagnie. Plein de l'attachement le plus vif pour son corps, il aima mieux s'expatrier que de renoncer à la carrière où il étoit entré, et il passa dans les Etats de la maison d'Autriche. Il y fit ses premiers vœux, et habita plusieurs années la Bohême et la Moravie, et ensuite Vienne, où il fut appelé au collége Thérésien. Nous avons ouï-dire qu'il dirigea l'éducation d'un grand seigneur. Il apprit l'allemand dans cet exil, et la connoissance de cette langue lui a été depuis utile dans les recherches auxquelles il se livra; il visita aussi Rome et l'Italie. Nous présumons qu'il rentra en France pendant la disgrâce de la magistrature, sur la fin du règne de Louis XV, ou peut être après l'édit de Louis XVI, du 7 juin 1777, concernant les Jésuites. Il n'occupa point de place, et n'eut jamais de bénéfice. Livré à l'étude, il se contentoit d'une société d'amis choisis, et d'une fortune peu considérable, mais qui suffisoit à la modération de ses désirs. Le seul titre qu'il ait eu est ce-

lui d'aumônier de la princesse de Conti, de la maison d'Est; encore n'étoit-ce qu'un titre que la pieuse princesse avoit voulu lui donner, et il n'en remplissoit pas les fonctions.

Les premières productions de l'abbé Barruel n'annoncèrent pas précisément le genre dans lequel il devoit s'exercer. Mais qui n'a pas fait quelques vers dans sa jeunesse? Il publia une *Ode sur le glorieux avénement de Louis-Auguste au trône*, et plusieurs années après, une traduction du Poème des Eclypses, de Boscovich, Jésuite et astronome célèbre. Cette traduction, accompagnée du texte latin et des augmentations de l'auteur, parut, à Paris, en 1779, in-4°. On dit que l'abbé Barruel fut associé à Fréron dans la rédaction de l'*Année littéraire;* nous ne savons quelle part il prit à cette feuille, ni s'il y fut attaché long-temps. Un travail important l'occupa bientôt. Ayant lu les écrits de plusieurs des nouveaux philosophes, il fut frappé de la bizarrerie de leurs idées, de l'incohérence de leurs opinions, et des contradictions de leurs systêmes, et crut que le tableau pourroit en être piquant et utile. Il suppose donc une correspondance entre un chevalier, admirateur de ces systêmes, et une baronne à qui ce philosophe entreprend de les faire goûter, et il y joint des observations d'un provincial, destinées à montrer les erreurs ou les absurdités exposées dans les lettres. Tel est le cadre des *Helviennes*, ou *Lettres provinciales philosophiques*, dont le commencement parut en 1784, 3 vol. in-12, et la suite en 1788, 2 vol. du même format (1).

L'auteur expose d'abord les divers systêmes sur l'origine et la formation de l'univers; il trace le systême de Buffon, celui de Telliamed, les rêveries de Robinet, de la Métrie, de l'auteur du *Systême de la Na-*

---

(1) Il en existe une nouvelle édition en 4 vol. in-12, publiée par l'auteur, peu d'années avant sa mort; prix, 11 fr., brochés, et 17 fr. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

ture, enfin toutes les théories des incrédules modernes sur la physique du monde; c'est-là l'objet du Ier. volume. Dans le IIe., il raconte leurs aberrations et leurs contradictions sur Dieu, sur l'ame, sur la liberté, et sur diverses questions de métaphysique. Le IIIe. compare les leçons contradictoires des philosophes sur la morale, sur l'homme, sur ses passions; et le IVe. est un catéchisme philosophique qui oppose les uns aux autres ces écrivains, et les réfute par la seule inspection de leurs folies. L'abbé Barruel a cherché à donner à son ouvrage une forme piquante. Les lettres du chevalier et de la baronne sont dans le genre de l'ironie, et la discussion n'a lieu que dans les *Observations du provincial*; il y a dans ces dernières des réflexions fort bonnes contre les conceptions des philosophes, comme il y a dans les *Lettres*, indépendamment du talent de l'écrivain, des rapprochemens et des contrastes qui apprêtent à rire aux dépens de la philosophie. Après cela, les lecteurs difficiles auroient désiré quelquefois plus de grâce et de sel dans la plaisanterie, et un peu plus de précision dans les discussions. Cependant l'ouvrage peut être justement cité comme une réfutation de la mauvaise physique, et de la métaphysique plus mauvaise encore des premiers défenseurs de la philosophie moderne. Il a eu cinq éditions, dont la dernière a paru, en 1812, en 4 vol., l'auteur ayant réuni les tomes II et III, qui étoient séparés dans les éditions précédentes. Il n'a d'ailleurs fait aucun changement au texte.

L'abbé Dinouart, qui rédigeoit le *Journal ecclésiastique* depuis 1760, étant mort, le 3 avril 1786, fut remplacé quelque temps par M. l'abbé de Montmignon, et, en janvier 1788, par l'abbé Barruel. Celui-ci fit paroître alors un nouveau *Prospectus*. L'ouvrage portoit le titre de *Journal ecclésiastique*, ou *Bibliothèque raisonnée des sciences ecclésiastiques, par une société de gens de lettres*. Cependant l'abbé Barruel paroît avoir été à peu près seul rédacteur. La révolution vint fournir

un nouvel aliment à son zèle. Il la jugea bien dès l'origine, et en signala l'esprit et la tendance dans des articles écrits avec chaleur et talent. Il y en a beaucoup de ce genre dans les 9 volumes qui forment le recueil de ses numéros. Nous n'entrerons pas dans le détail des matières qui remplissent ce journal, ayant dessein de consacrer un article particulier à l'analyse de cette collection, que nous regardons comme ce que M. Barruel a fait de mieux. Il y montra beaucoup de connoissances, de courage et de fécondité, et le style de ses articles nous paroît supérieur à celui de ses autres ouvrages. C'est alors que sa réputation fut portée au plus haut point. Son journal étoit fort répandu, et les discussions auxquelles il s'y livroit furent un véritable service rendu au clergé. Consulté par des évêques, il rédigea des écrits pour plusieurs d'entr'eux, traita toutes les questions alors débattues, et soutint avec fermeté les droits des deux autorités. Inaccessible à la crainte, il se rioit des insultes et des menaces des écrivains révolutionnaires; infatigable dans ses travaux, on conçoit à peine où il a pu trouver le temps de composer tant d'écrits.

C'est à tort cependant qu'on l'a cru auteur de la *Collection ecclésiastique*, ou *Recueil complet des ouvrages faits depuis l'ouverture des Etats-généraux relativement à la constitution civile du clergé*, 1791 et 1792, 14 vol. in-8°.; il n'a fait que prêter son nom à cette *Collection*, qui étoit rédigée par un jeune ecclésiastique, M. l'abbé G., auquel elle n'a pas dû coûter beaucoup de peine. Les écrits y sont placés à la suite les uns des autres, sans indication de date ni d'auteur. Les notes sont rares, et apprennent peu de chose. Le tome XV, qui devoit donner l'historique, n'a point paru.

Le zèle de l'abbé Barruel ne se bornoit pas à servir l'Eglise de sa plume, et il eut quelque espérance de ramener à de meilleurs sentimens le fameux Gobel. Cet évêque de Lydda, qui avoit prêté le serment avec des

restrictions, qui les rétracta ensuite par foiblesse, et qui accepta depuis l'évêché constitutionnel de Paris, n'étoit pas tranquille dans le schisme; il tenta plusieurs fois de se réconcilier avec le saint Siége. On lit dans les *Ephémérides*, de M. Noël, qu'il se présenta, en 1792, chez le marquis Spinola, ambassadeur de Gênes, et qu'il le pria de demander, pour lui, au Pape, une somme de 100,000 écus, au moyen de laquelle il promettoit de se rétracter; le marquis refusa de se charger de cette singulière commission. Nous savons aussi que Gobel s'adressa, pour le même objet, à l'abbé Barruel; il ne mettoit pas tout-à-fait sa rétractation à si haut prix; mais il convenoit de la nécessité de cette démarche, et ses difficultés ne provenoient que de la peur qu'il avoit des jacobins. Il les connoissoit bien, et il savoit de quoi ils étoient capables. Il vint trouver plusieurs fois l'abbé Barruel, secrètement et de nuit, sans avoir la force de suivre ses conseils, et de franchir le dernier pas. On sait jusqu'où la peur le conduisit.

M. Barruel continua son journal jusqu'en juillet 1792: le dernier numéro est celui de ce mois; le numéro du mois d'août étoit même déjà imprimé lorsqu'arriva la catastrophe qui renversa la monarchie, déjà depuis long-temps chancelante. M. Barruel, désigné depuis long-temps à la haine des factieux, fût obligé de se cacher; il passa quelques jours dans Paris, changeant d'asile, et trouva enfin le moyen de s'échapper en Normandie, et de s'embarquer pour l'Angleterre. Son activité n'y pouvoit être oisive, et il entreprit de recueillir les faits de la révolution relatifs à la religion. Son *Histoire du clergé de France pendant la révolution*, parut, à Londres, en 1794, 2 vol. in-12. Elle ne va que jusqu'en 1792, et ne renferme par conséquent que le commencement de l'histoire du clergé pendant la révolution; encore cette partie n'est pas bien complète. L'auteur étoit loin du théâtre des événemens, et écrivoit sur des relations faites de souvenir. On y a repris des anecdotes hasardées, et des méprises de nom et de

date. On a contesté entr'autres ce qui y est raconté de personnes brûlées sur la place Dauphine, à Paris, après le 10 août. Il est à regretter que l'abbé Barruel n'ait pas eu le temps de revoir cet écrit, d'en examiner les assertions, et de s'entourer d'un plus grand nombre de témoignages; il auroit fait disparoître des détails convaincus de fausseté, et qui ont nui au succès de cet ouvrage.

A ce travail en succéda un autre, qui a essuyé plus de critiques encore; nous voulons parler des *Mémoires pour servir à l'Histoire du jacobinisme*, dont les deux premiers volumes parurent, à Londres, en 1796, et les suivans quelques années après. L'auteur se proposa d'y prouver qu'il avoit existé une triple conspiration qui avoit préparé la révolution; savoir: une conspiration des incrédules, qui avoit travaillé depuis le milieu du dernier siècle à renverser le christianisme; une conspiration de partisans de l'indépendance, du républicanisme et de la franc-maçonnerie, qui vouloient renverser les trônes, et enfin une conspiration d'illuminés, qui, s'appuyant sur les deux premières, avoient résolu le renversement de toute religion et de toute autorité. Tel est le plan de l'auteur. Il expose, dans le Ier. volume, les preuves de la première conspiration, et il les trouve dans les écrits mêmes des incrédules, et surtout dans ceux de Voltaire, qui y dévoile si franchement ses projets: loin de trouver que M. Barruel en ait trop dit à cet égard, je ne sais si on ne pourroit pas lui reprocher d'avoir négligé quelques preuves, et d'avoir substitué des réflexions que l'on peut contester à des faits qui n'eussent souffert aucune réplique. Quant à la seconde conspiration, contre les rois, exposée dans le IIe. volume, beaucoup de personnes ont jugé que M. Barruel n'avoit pas porté la démonstration aussi loin qu'on auroit pu le demander. Il fut attaqué sur ce point, en Angleterre, en Allemagne, en France, et ne s'est pas mis en devoir de repousser ses critiques en cherchant de nouvelles preuves, et en rassemblant un plus grand

nombre de faits. Le IIIe. et le IVe. volumes sont consacrés à l'histoire de la secte formée en Allemagne, par Weishaupt : ici l'auteur procède d'après des pièces originales et authentiques, et il est difficile de contester l'autorité de ces documens; mais est-il aussi heureux et aussi bien fondé lorsqu'il veut montrer les rapports entre les illuminés d'Allemagne et les francs-maçons de France? C'est ce que nous n'oserions assurer. En général, dans ses *Mémoires*, l'auteur s'appuie trop sur des conjectures, sur des rapprochemens arbitraires, sur des anecdotes suspectes, sur des ouï-dire; et de plus, il est un peu diffus. Il le sentit sans doute, et crut devoir abréger lui-même son travail. On peut voir, à cet égard, ce que nous avons dit d'une nouvelle édition de l'*Abrégé des Mémoires sur le jacobinisme* (1), t. XIV, pag. 1re. On sait que Mounier, qui avoit été de l'assemblée constituante, réfuta les *Mémoires sur le jacobinisme*, dans le volume intitulé : *de l'Influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la révolution de France*, Tubingen, 1801, in-8o. Il parut en Allemagne beaucoup d'autres ouvrages contre les *Mémoires*; mais ces écrits sont bien loin d'être impartiaux, et leurs auteurs avoient pour la plupart quelque intérêt à défendre les francs-maçons et les illuminés. M. Barruel ne répondit point à ces attaques; il croyoit néanmoins avoir acquis dans ces derniers temps de nouvelles preuves de l'influence des illuminés, et il parloit souvent des vues et des menées des francs-maçons d'Italie; c'est-là qu'il plaçoit le foyer des révolutions, et le centre d'un grand complot répandu dans toute l'Europe.

Vers le temps où M. Barruel terminoit ses *Mémoires*, il se trouva engagé dans une contestation qui s'éleva parmi le clergé françois réfugié à Londres, sur la sou-

(1) 2 vol. in-12; prix, 6 fr. et 8 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

mission exigée des prêtres en France. D'un côté, M. de Béthisy, évêque d'Uzès; l'abbé de Châteaugiron, et quelques autres, écrivirent contre la soumission; de l'autre, M. de Barral, évêque de Troyes; M. l'abbé Barruel, M. de Lally-Tolendal, se déclarèrent pour la soumission. L'abbé Barruel publia dans ce sens d'abord un écrit fort court, en date du 8 juillet 1800, et sous ce titre : *Détails des raisons péremptoires qui ont déterminé le clergé de Paris et d'autres diocèses à faire la promesse de fidélité,* et peu après il confirma son sentiment par un nouvel écrit, intitulé : *l'Evangile et le clergé françois sur la soumission des pasteurs dans les révolutions des empires,* Londres, 1800, in-12 de 87 pages. Nous avons fait connoître cet écrit dans le tome XIII de ce journal, page 243, et nous avons relevé quelques erreurs de la *Biographie des hommes vivans,* sur l'estimable auteur. L'abbé Barruel, en se déclarant, à Londres, pour le parti de la soumission, avoit cherché à suivre les mouvemens de sa conscience; le même motif lui dicta la conduite qu'il tint realtivement au Concordat de 1801. Il donna son avis sur ce sujet dans un écrit court, mais vif, intitulé : *Deux pages*; engagea plusieurs ecclésiastiques à rentrer en France, et rentra lui-même, en septembre 1802. Affligé d'une opposition très-animée, il entreprit de montrer que le Pape avoit été en droit de prendre la mesure qui excitoit tant de plaintes. Ce fut l'objet de son traité *des Papes et de ses droits religieux à l'occasion du Concordat,* Paris, 1803, 2 vol. in-8°. Il y remonte aux premiers temps pour établir le pouvoir du saint Siége, et répond aux objections des opposans. On peut voir le compte que rendit de cet ouvrage, dans les *Annales littérales et morales,* tome Ier., page 346, l'écrivain distingué qui rédigeoit ce journal; il y rend justice à l'érudition et à la logique de l'abbé Barruel, en même temps qu'il y reprend, avec justice, quelques défauts de forme, et quelques excès de zèle.

D'un autre côté, celui-ci se vit attaqué en France et en Angleterre; en France, par une *Lettre* anonyme, à laquelle il répondit par une *Lettre*, du 2 juin 1805, insérée dans les mêmes *Annales*, tome IV, page 108; en Angleterre, par plusieurs écrivains, et entr'autres par l'abbé Blanchard, dans son livre intitulé : *l'Etat politique et religieux de la France... Deuxième suite à la controverse pacifique*, Londres, 1806, in-8°. L'abbé Barruel est assez peu ménagé dans cet ouvrage, où l'on réfute aussi un abrégé de son traité *du Pape*, qui avoit paru à Londres sous ce titre : *Trois Propositions sur l'église de France, établies en vertu du Concordat.*

M. Barruel s'étoit beaucoup occupé, dans ses dernières années, d'une réfutation du système de Kant; il avoit fait de nombreuses recherches à cet égard, et il mettoit un vif intérêt à terminer cet ouvrage, qu'il jugeoit utile à la religion. Nous savons qu'il en avoit plusieurs fois changé le plan; il s'étoit arrêté à le donner comme une suite des *Helviennes*, et à peu près dans le même cadre. Mais les infirmités dont il fut atteint l'empêchèrent d'exécuter son projet, et il n'y a pas lieu d'espérer qu'on ait trouvé dans ses papiers son travail assez avancé pour le donner au public. Il avoit aussi projeté d'autres ouvrages qui sont probablement moins avancés encore.

Depuis la restauration, M. Barruel n'a publié que des écrits fort courts; en 1814, il réfuta, dans une brochure, le système de la souveraineté du peuple que M. Grégoire cherchoit à ressusciter, et les amis de celui-ci ayant cherché à le justifier, l'abbé Barruel publia une *Réplique pacifique aux trois avocats de M. le sénateur Grégoire*, in-8°. de 22 pages. Il donna, en 1818, une *Réponse à l'avocat de la petite église*, in-12 de 60 pages; c'est une réfutation des *Etrennes extraordinaires*, de M. Mériel-Bucy, et à la fin il y a une lettre en réponse à l'abbé Blanchard. Enfin, nous avons inséré dans ce journal quelques lettres qui nous étoient

adressées par M. Barruel; savoir : une touchant l'*Essai sur les probabilités*, tome XII, page 28; une sur le compte que nous avions rendu de son *Abrégé des Mémoires sur le jacobinisme*, tome XIV, page 63; une sur le cardinal Haeffelin, tome XVI, page 223, et une sur la *Vie et Révélations de la Sœur de la Nativité*, tome XX, page 222. Maltraité dans un article de la *Biographie des hommes vivans*, il se justifia par une lettre dont les éditeurs de ce recueil donnèrent un extrait à la fin de leur IIIe. volume, et nous-mêmes nous repoussâmes les reproches injustes qu'on lui avoit adressés. L'abbé Barruel ne prêta jamais serment à Buonaparte, et il n'est pas plus vrai qu'il ait flatté cet usurpateur. Il n'en reçut aucun bienfait, et n'eut sous lui ni place ni traitement. Le seul titre qu'il ait porté est celui de chanoine honoraire de Paris. On sait qu'il fut arrêté, en 1811, lors de l'éclat que fit Buonaparte à l'occasion du bref du cardinal Maury; il resta trois semaines en prison, et fut relâché lorsque l'on découvrit qu'il étoit entièrement étranger à cette affaire. Au 20 mars 1815, il se retira dans le Vivarais, et bien lui en prit, puisque la police envoya chez lui pour l'arrêter.

Attaqué, il y a environ deux ans, d'une infirmité très-grave, et qui l'a conduit au tombeau, il se retira du monde, et se réunit à quelques anciens confrères. C'est au milieu d'eux qu'il est mort, le 5 octobre dernier, sur les dix heures et demie du matin, n'ayant été alité que sept jours. Il entroit dans sa 80e. année. Il laisse à des amis des souvenirs précieux. Bon, sensible, obligeant, il aimoit la société, et y portoit une gaîté et une franchise qui y jetoient de l'agrément. Vif quelquefois, soit dans sa conversation, soit dans ses écrits, il compensoit ce défaut par les plus heureuses qualités. Il étoit fortement attaché à l'Eglise, et ressentoit profondément ses biens et ses maux; il travailla constamment pour elle, et si ses ouvrages n'ont pas tous

obtenu le même succès, on n'en doit pas moins rendre justice à la pureté de son zèle, à son désintéressement et à son courage. Incapable de mollir dans ce qu'il croyoit de son devoir, il fit la guerre, pendant quarant ans, à l'esprit d'irréligion et de nouveauté; il signala les complots des ennemis de l'Eglise et de l'Etat. Prêtre attaché à ses devoirs, écrivain laborieux, bon parent, ami sûr, il se trouva sur la brèche dans les temps difficiles, et il ne faut pas oublier surtout qu'à l'époque de la constitution civile du clergé, il défendit constamment les principes et l'autorité. Il contribua plus d'une fois à ramener à la religion des hommes prévenus ou égarés. Ainsi il assista à la mort Giraud Soulavie, si connu par ses compilations, et qui avoit renoncé à son état et contracté mariage. Soulavie suivit ses conseils, et fit tout ce qui étoit en lui pour réparer le passé. Il adressa à M. Barruel une déclaration ainsi conçue: « Monsieur, voulant vivre et mourir dans le sein de l'église catholique, apostolique et romaine, je vous prie de constater, par l'insertion de la présente déclaration dans vos ouvrages, mon repentir d'avoir publié, dans les miens, des erreurs contre la religion. Je les condamne. N'est-il pas notoire que les malheurs de notre patrie et les crimes de la révolution proviennent de l'oubli de la religion? Quel est donc le chrétien qui ne gémisse des erreurs de cette nature, quand il en voit les résultats. A Paris, ce 21 février 1813. S. L. Soulavie». Cette déclaration a été copiée sur l'original, qui nous avoit été communiqué par M. Barruel.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. M. l'abbé de Maccarthy a ouvert, le jour de la Toussaint, la Station des Quinze-Vingts, qu'il prêchera cette année. Son discours, qui s'accordoit très-bien avec l'objet de la fête, étoit sur la grandeur des saints. L'orateur a montré que les saints étoient les seuls vraiment

grands; il a prouvé cette vérité par la hauteur de leurs vues, par l'énergie de leur courage et l'utilité de leurs œuvres. Les vues des saints ne sont-elles pas bien supérieures à celles des conquérans, des savans et des autres dont le monde proclame la gloire? Le courage des martyrs, le zèle et le dévouement des ames remplies de l'esprit de Dieu, ne supposent-ils pas une élévation, une force et une vertu extraordinaires? Enfin, quant à l'utilité des œuvres, les établissemens et les institutions du seul Vincent de Paul n'éclipsent-ils pas tous les projets de la bienfaisance, et toutes les découvertes de la philanthropie? Telle a été la division du discours, qui a offert partout l'ordre, la noblesse et l'onction familières au pieux et digne orateur.

— Quatre jeunes missionnaires sont partis hier pour les missions d'Orient; ce sont : MM. Geland, Taber, Olivier et Gagelin. Le premier avoit formé, il y a déjà quelques années, le projet de se consacrer aux missions étrangères, et passa un an et demi au séminaire de ce nom; mais on crut sa santé trop foible pour un si long voyage, et on ne lui permit point de partir. M. Geland passa trois ans dans la paroisse de Saint-Roch, et s'y rendit utile par son zèle; il conservoit toujours dans son cœur le désir d'être missionnaire; il a enfin obtenu de suivre cette vocation, et, après être revenu au séminaire des Missions-Etrangères, il est parti, avec ses confrères, pour Bordeaux, où il doit s'embarquer, vers la fin du mois, pour la Cochinchine, où le besoin de missionnaires est très-grand. La persécution continue en Chine. M. Clet, missionnaire de Saint-Lazare, a été mis à mort dans la province de Hong-Fo, et M. Lamiot, qui résidoit depuis vingt-sept ans à Pékin, en a été renvoyé, et conduit à Canton.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 3, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, accompagnée de M. de Bombelles, évêque d'Amiens, son premier au-

mônier, de Mme. la duchesse de Reggio et de plusieurs autres personnes de sa maison, est arrivée à deux heures à Rosni, où elle a éte reçue par M. le préfet et les autorités du département de Seine et Oise. Le lendemain, jour de saint Charles, son patron et celui de son malheureux époux, l'auguste Princesse a posé la première pierre de la chapelle dans laquelle doit être déposé le cœur de feu Mgr. le duc de Berri. La Princesse, suivie de M. de Bombelles, de M. le duc de Lévis, des dames attachées à sa personne, et de M. le prince de Castelcicala, ambassadeur de Naples, a été conduite par les témoins, parmi lesquels étoit M. le curé de Rosny, sur l'emplacement de la chapelle projetée. M l'évêque d'Amiens a fait d'abord les prières d'usage; puis M. le comte de Menars a présenté à S. A. R. une boîte en bois de cèdre, recouverte en plomb, et revêtue d'une inscription latine, dont voici le sens : *Dans cet asile sacré, au milieu des orphelins et des pauvres qu'il a toujours secourus, repose le cœur magnanime de Charles-Ferdinand duc de Berri : sa veuve inconsolable a marqué sa place auprès de lui le IV novembre MDCCCXX.* Cette boîte contenoit plusieurs médailles de différens modules, en platine, en argent et en bronze, ainsi que plusieurs pièces d'or et d'argent. On y voyoit aussi un exemplaire, relié en maroquin noir, de l'ouvrage de M. le vicomte de Châteaubriand, et une plaque en cuivre avec une inscription relative à la pose de la première pierre de la chapelle. Quand S. A. R. a eu reconnu tous ces objets, la boîte a été fermée, scellée et remise à l'architecte, qui l'a placée à l'endroit qu'elle devoit occuper. La Princesse, tenant une truelle d'argent, a pris du mortier dans une auge du même métal, et a fait elle-même le premier scellement de l'ouverture pratiquée à la première assise du monument. Cette assise a été aussitôt recouverte d'une seconde et d'une troisième assises, en présence de S. A. R. Cette cérémonie achevée, la Princesse est entrée en retraite, et n'a reçu personne. S. A. R. est revenue, le 6, à Paris.

— Le 3, à six heures du soir, la musique de la garde nationale, de la garde royale et des autres corps de la garnison de Paris, ont exécuté des symphonies sous les fenêtres de S. A. R. MONSIEUR, à l'occasion de la Saint-Charles, fête de ce Prince.

— Le 4, à huit heures et demie du matin, les musiciens

des gardes du corps de MONSIEUR ont exécuté un concert dans les appartemens de ce Prince. A dix heures, S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême est venu féliciter son auguste père à l'occasion de sa fête. Immédiatement après, Mme. la vicomtesse de Gontaut est entrée avec Mgr. le duc de Bordeaux et MADEMOISELLE. La jeune Princesse a offert un bouquet à S. A. R. MONSIEUR, qui a embrassé ses deux petits-enfans avec beaucoup de tendresse. Dans l'après-midi, S. A. R. a reçu les hommages des ministres, d'un grand nombre d'officiers-généraux et des états-majors de la garde nationale, de la garde royale et des autres corps de la garnison.

— S. A. R. MADAME est presque entièrement remise de son indisposition.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a envoyé à M. le préfet du département de l'Aude une somme de 2000 francs, pour être répartie entre les habitans de la ville de Limoux qui ont le plus souffert des dernières inondations.

— Le 4, M. Deneux, médecin-accoucheur de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, a vacciné Mgr. le duc de Bordeaux, en présence des médecins de la maison de la Princesse. Cette opération a été très-bien supportée par l'auguste enfant, dont la santé est toujours fort bonne.

— Le 3, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, passant à Saint-Germain-en-Laye pour se rendre à Rosni, y a remis une somme de 300 francs pour les pauvres.

— M. le comte de Blacas est nommé premier gentilhomme de la chambre. M. le comte de Pradel, ancien directeur général de la maison du ROI, est nommé ministre d'Etat.

— D'après l'ordonnance relative à la nouvelle organisation de la maison du ROI, le ministre secrétaire d'Etat de la maison civile de S. M. est aussi chargé de l'administration de la maison militaire.

— Le 3, jour de la rentrée de la cour royale de Paris, toutes les chambres réunies ont assisté à la messe du Saint-Esprit, qui a été célébrée par M. l'abbé Desjardins dans une chapelle disposée à cet effet près du lieu des séances de la première chambre. Le 4, le tribunal de première instance de Paris a fait sa rentrée. M. l'abbé Depierre, curé de Saint-Sulpice, a célébré la messe du Saint-Esprit, à laquelle ont assisté tous les membres du tribunal, qui s'est ensuite réuni en séance publique.

— Une ordonnance, du 4 de ce mois, partage le collége départemental de la Seine en six sections, à cause du grand nombre des électeurs, et nomme président de la sixième section, M. Quatremère de Quincy, membre du conseil-général du département, et de l'Académie des Inscriptions. Le Roi a nommé vice-présidens des colléges départementaux du Calvados et du Nord : MM. de Vandeuvres, maire de Caën, et de Muissard, maire de Lille; et vice-présidens des colléges électoraux d'arrondissement de l'Aude, MM. Delort et Martin Saint-Jean, ancien député; des Bouches-du-Rhône, Straforello; de la Gironde, Béchade; de Saône et Loire, Burignot de Varennes : M. Ribouleau, vice-président du collége du second arrondissement de l'Eure, est nommé président de ce même collége, en remplacement de M. Auvray, et M. Levasseur-Dumont remplace M. Ribouleau.

— Les premières nouvelles des élections des colléges d'arrondissement sont très-satisfaisantes. M. Lefebvre de Vatisménil, ancien conseiller au parlement, a été élu député par les collége des Andelys (Eure) dès le premier tour de scrutin; il avoit pour concurrent M. Bignon, député sortant. M. Lizot, député sortant, a été renommé par le collége de Bernay; il a eu 222 voix, et M. Dupont (de l'Eure) 215. Le collége d'Amiens, *extra muros*, a réélu M. Cornet-d'Incourt, son président, et le collége d'arrondissement d'Amiens (ville) a nommé M. Davelay-Bellancourt, candidat royaliste.

— M. le maréchal duc de Reggio, commandant en chef de la garde nationale de Paris, a ordonné que tous les gardes nationaux qui sont électeurs, seroient dispensés de tout service pendant la durée des séances des colléges électoraux du département de la Seine.

— Le sieur Pontignac de Villars, condamné à quatre ans de prison par la cour d'assises, a fermé sa librairie dite *nationale*, et s'est constitué prisonnier à Sainte-Pélagie.

— L'audience solennelle de la cour de cassation, à laquelle doit comparoître M. Madier de Montjau, a été remise au 28 de ce mois, à cause de l'absence d'un grand nombre de membres de cette cour qui sont retenus, comme électeurs, dans les départemens.

— Le 4, la cour d'assises de Paris a condamné à deux ans de prison un ouvrier ciseleur, nommé Philippet, prévenu

d'avoir vendu de petites figures en bronze représentant Buonaparte.

— Le 6, la cour d'assises de Paris a condamné un cocher de cabriolet et un danseur de corde, convaincus d'injures contre la personne du Roi ; le premier, à treize mois de prison, et le second, à sept mois, et chacun à 500 fr. d'amende.

— M. le comte de Talleyrand, ministre de France en Suisse, a demandé au gouvernement des cantons l'arrestation et l'extradition des sieurs Félix Pinet et Joseph Rey, avocats, prévenus de complicité dans la conspiration du 19 août.

— Le 20 octobre, M. Laporte, curé de Bozoult (Aveiron), vieillard octogénaire, a été assassiné au moment où il sortoit de son presbytère ; l'assassin est un nommé Solanet, qui s'est ensuite barricadé dans la maison, où on n'a pu le prendre vivant : il a été tué par un gendarme.

— Les conférences, annoncées depuis long-temps par les journaux, comme devant avoir lieu à Troppau entre les souverains alliés de la France, ont dû commencer ces jours derniers. L'empereur d'Autriche s'est rendu à Troppau le 19 octobre; l'empereur de Russie et le prince royal de Prusse y sont arrivés le lendemain : le roi de Prusse devoit y arriver sous peu de jours. Ces souverains ont à leur suite le prince de Metternich, ministre des affaires étrangères d'Autriche ; le comte de Capo-d'Istria, ministre secrétaire d'État de Russie ; le comte de Godowskin, ambassadeur russe près la cour d'Autriche ; le prince de Hardenberg, chancelier d'Etat du roi de Prusse ; le marquis de Caraman et le comte de la Ferronnays, ambassadeurs françois près les cours d'Autriche et de Russie ; et lord Stewart, ambassadeur d'Angleterre.

— Le roi d'Espagne, qui avoit résisté long-temps aux sollicitations de ses ministres relativement au décret sur les ordres religieux, vient de céder, et d'apposer sa sanction à ce décret des cortès. Cette assemblée a adopté un projet de loi sur les infractions à la constitution. L'article 2 porte, que celui qui conspirera directement et de fait pour établir en Espagne une autre religion que la religion catholique, sera poursuivi comme traître, et puni de mort. Les autres délits contre la religion seront punis conformément aux lois faites ou à faire. La suite de ce décret se discutoit encore.

— Le parlement napolitain est composé de quatre-vingt-six membres, dont un cardinal et dix-neuf ecclésiastiques.

Avis à la petite église et aux ennemis de Pie VII, ou Réflexions sur la rétractation de M. de Geilh; par un ecclésiastique du Périgord. Périgueux, 1819, in-12.

On fit grand bruit, il y a quelques années, de la démarche d'un abbé de Geilh, ancien chanoine de Massat, au diocèse de Couserans, et depuis desservant de la succursale de Biest, qui, tout confus un beau jour de se trouver dans la communion du Pape et des évêques institués par lui, crut devoir réparer un tel scandale, et fit, le 3 décembre 1815, une rétractation éclatante de la faute énorme qu'il avoit commise de souscrire au Concordat de 1801. Dans cette rétractation il se repent amèrement d'avoir eu la foiblesse de déférer à l'autorité du saint Siége, et de marcher sur la même ligne que tant d'évêques et que l'immense majorité du clergé de France, et il déclare s'unir à ce petit troupeau, imperceptible et secret, qui n'a ni centre, ni chef, ni ombre d'autorité. Toutefois on vanta son courage, on prôna son écrit, et on le répandit avec profusion dans le midi de la France, entr'autres dans le diocèse d'Angoulême. L'évêque qui occupoit ce siége avant le Concordat n'avoit pas donné sa démission, et s'étoit même montré assez vif dans son opposition; son successeur s'étoit signalé par sa ténacité dans un autre genre. Cette double circonstance faisoit espérer aux amis du trouble qu'ils auroient plus de succès parmi le clergé de ce pays. C'est pour combattre leurs desseins et

s'opposer à leurs efforts qu'un ecclésiastique du Périgord a composé l'écrit que nous annonçons, et que l'on peut regarder comme une nouvelle réfutation des excès de la petite église.

M. l'abbé Duchazaud, car c'est lui qui est auteur de cet écrit, et il l'a reconnu dans sa lettre du 15 septembre, page 206 du présent volume, suit pied à pied la rétractation, et prouve à l'abbé de Geilh que les faits sur lesquels il s'étoit appuyé sont hasardés; que ses preuves, ses raisonnemens, ses conclusions, sont également foibles et misérables, et que sa démarche ne repose que sur une suite d'inconséquences et d'absurdités. En effet, il est remarquable que les écrivains défenseurs de la petite église partent presque toujours de fausses suppositions. La plupart étoient en pays étranger, et connoissoient fort mal la situation de notre église; ils n'en parloient que d'après des rapports exagérés et infidèles. Quelques évêques mêmes, il faut l'avouer, furent plus d'une fois trompés au dehors par ces relations; mais ceux qui étoient restés au dedans, et qui voyoient de plus près l'état des choses, n'hésitèrent point sur la manière de l'envisager et d'y remédier, et parmi les premiers mêmes on a vu ceux qui ont pu par la suite connoître mieux notre situation, modifier leurs premiers jugemens, et s'unir au reste de leurs collègues pour le bien de l'Eglise.

Nous n'analyserons point la suite de la réfutation; nous avons déjà plus d'une fois traité cette matière. Nous nous bornerons à dire que M. Duchazaud montre très-bien que le clergé n'a pas changé de sentiment sur la constitution civile du clergé et sur ses adhérens. On a communiqué avec les constitutionnels, quand ils ont

été investis de la mission canonique, mais sans approuver ce qu'ils avoient fait précédemment; on a distingué l'homme de sa qualité; on a rejeté l'erreur, et on s'est servi du ministère. C'est ainsi qu'on en a usé en plusieurs lieux, notamment à Besançon.

L'auteur de l'*Avis* donne quelques détails sur ce qui s'est passé dans ce genre dans le diocèse dont il fait partie. « L'évêque se vit entouré de beaucoup de prêtres et d'anciens pasteurs très-respectables, et dont il connoissoit parfaitement les principes. Revenus de leur exil, ou sortis de leurs retraites, ces honorables confesseurs de la foi ne la déguisoient pas devant M. Lacombe, et plus d'une fois il dut voir combien l'opinion générale des magistrats et du peuple leur étoit favorable. M. Lacombe fut tellement contenu par cette opinion dominante, que ses choix pour les cures et succursales, dans cette première organisation, furent généralement bons, et obtinrent, à quelques exceptions près, l'approbation du peuple et du clergé. Ce ne fut que peu après que la publication de certaines pièces mit l'alarme dans les consciences. Les esprits se soulevèrent de toutes parts, et un Mémoire fut rédigé et signé par des personnes distinguées dans l'Eglise et la magistrature, et adressé au métropolitain. M. Lacombe ne s'endormit pas dans cette circonstance, et écrivit au ministre de la police de ce temps-là, son ami particulier; il fut très-bien et très-promptement servi. Fouché envisagea cette plainte comme une sorte de conspiration, et fit arrêter un avocat d'Angoulême, M. Descordes, sous prétexte sans doute qu'il avoit rédigé ou signé le Mémoire. On menaça beaucoup les ecclésiastiques, et M. Lacombe se gêna moins que jamais ».

Avant ces débats, l'auteur de l'*Avis* avoit écrit à M. Lacombe pour l'engager à désavouer la pièce qui y avoit donné lieu; il ne reçut point de réponse. En 1804, l'évêque mandé à Paris, comme tous ses collègues, signa, devant le souverain Pontife, un acte de soumission. A son retour, M. Duchazaud lui écrivit encore, et depuis il a profité de toutes les occasions pour lui faire entendre le langage de la vérité, avec tous les égards dus à un supérieur. En 1806, en 1814, en 1815 et en 1818, il adressa à son évêque des lettres, toutes rédigées dans le même sens et avec la même mesure. Cette correspondance, qui est toute entière à la fin du volume, ne nous paroît point un hors-d'œuvre, comme d'autres pourroient le juger; elle forme aussi une sorte de justification du clergé contre les assertions des anti-concordataires; elle prouve qu'en se soumettant à un évêque investi d'un titre respectable, ses prêtres n'ont point oublié leurs principes, et ont même profité de toutes les occasions pour les rappeler et les défendre. La conduite du clergé en certains diocèses fut vraiment admirable; on lui donna des évêques dont les écrits et la conduite n'étoient rien moins qu'irréprochables; il leur obéit, mais sans approuver leurs écarts, et lutta même plus d'une fois contre leur doctrine. On pourroit en citer d'autres exemples.

Nous avons vu par la lettre de M. Duchazaud, insérée précédemment dans ce journal, que l'auteur a essuyé des traverses pour prix de son zèle. M. Lacombe étoit bon, et consentoit à entendre la vérité; il n'eût pas de lui-même frappé de sa disgrâce un prêtre estimable, dont il apprécioit les intentions et la loyauté, et qui paroît unir la fermeté à la mesure, et la capacité au zèle.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On achève en ce moment les fondations de la chapelle dont S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a posé la première pierre, à Rosni, le 4 de ce mois. Outre cette chapelle, l'auguste Princesse fait construire, à Rosni, un hospice pour les malades et les pauvres orphelins; déjà une partie de cette maison est couverte. Le jour de la cérémonie de la pose de la première pierre de la chapelle, S. A. R. a remis à MM. le curé et le maire de Rosni une somme considérable pour les pauvres, auxquels on a distribué des vêtemens neufs. Diverses sommes ont été remises également pour les pauvres de Mantes et Poissy. Le 3, S. A. R., en passant à Meulan, avoit donné 500 fr. pour les pauvres.

— Le samedi 4, S. Em. M. le cardinal-archevêque a célébré, dans son église métropolitaine, la messe du Saint-Esprit qu'elle avoit annoncée dans son Mandement relatif aux élections.

— Un ecclésiastique irlandois, M. Kearney, docteur en Sorbonne, a été nommé par S. M. administrateur des établissemens britanniques en France, et a été installé dans ses fonctions par M. le cardinal-archevêque de Paris, supérieur de ces établissemens pour le spirituel. S. Em. s'est rendue pour cela au séminaire des Irlandois, rue du Cheval-Vert, et y a fait reconnoître le docteur Kearney comme chef de l'établissement. On espère que cette grande et belle maison pourra recevoir prochainement un plus grand nombre de jeunes ecclésiastiques irlandois.

— Le mercredi 8, on a transféré les restes de M. l'abbé Arnoux dans les caveaux de l'ancienne église des Dominicains, que le ROI vient d'accorder à la Maison du Refuge pour les jeunes prisonniers. Ces restes ont été retirés du cimetière du père Lachaise, par un des administrateurs, avec les précautions et les formalités

convenables, et placés sur un char, qui les a transportés à la Maison du Refuge. Là les enfans se sont emparés du cercueil, et l'ont porté eux-mêmes à la chapelle, où on a chanté les vêpres des morts. M. l'abbé de Senlis, en remettant le corps à M. l'aumônier de la maison, a prononcé un discours, où il a rappelé les vertus, le dévouement et la piété du modeste fondateur de l'établissement. Le corps a été porté ensuite dans le caveau, par les enfans, qui ont donné dans cette occasion du respect et de la reconnoissance qu'ils conservent pour la mémoire de celui qui leur avoit voué son attachement et ses soins.

— M. Guillaume-Aubin de Villèle, nouvel évêque de Soissons, avoit déjà pris possession de son siége, par procureur, au commencement d'octobre; il est arrivé, le 30 octobre au soir, dans sa ville épiscopale, sans être annoncé, afin de se soustraire aux honneurs qu'on se disposoit à lui rendre. Le prélat a publié ce jour-là même une Lettre pastorale, adressée au clergé et aux fidèles du diocèse. Il avoit été saisi de frayeur, dit-il, à la vue du fardeau qui lui étoit imposé, et à la pensée du besoin du diocèse et du petit nombre d'ouvriers évangéliques; mais il a cédé aux ordres du Roi, et à la sagesse du Pontife, chargé d'indiquer au Prince des pasteurs dignes de son choix. Il n'a pu cependant voir sans peine se rompre les liens qui l'attachoient à l'église de Verdun, pour laquelle il avoit été institué, en 1817. M. de Villèle paie un juste tribut d'éloges à son prédécesseur sur le siége de Soissons; il fait des voeux pour le rétablissement définitif de l'évêché de Laon, et promet aux fidèles de ce diocèse les mêmes soins qu'à son troupeau même. Il rappelle, en passant, les événemens divers qui ont marqué cette année, la mort déplorable d'un fils de saint Louis, et la naissance merveilleuse d'un nouveau Joas. Enfin, le prélat adresse les paroles les plus tendres à ses coopérateurs. Cette Lettre pastorale, datée du 30 octobre, est suivie de la Déclaration du 13 septembre

de l'année dernière. Le 31, le chapitre et toutes les autorités sont venus rendre leurs devoirs à M. l'évêque, qui s'est rendu processionnellement et sous le dais dans sa cathédrale, à deux heures après midi, précédé du chapitre, du clergé et des élèves du séminaire. A l'entrée de l'église, le doyen du chapitre a complimenté le prélat, qui a répondu avec autant de modestie que de bonté. Les autorités étoient réunies dans l'église; et, après les prières récitées pour le nouvel évêque, il a entonné le *Te Deum*, et donné la bénédiction. M. de Villèle a ensuite officié pontificalement aux premières vêpres et aux matines de la Toussaint, et le lendemain à tous les offices du jour. L'après-midi, il a prêché sur le bonheur du ciel, au milieu d'une grande affluence de fidèles, et a été entendu avec le plus vif intérêt. Le prélat a renouvelé aux habitans de sa ville épiscopale l'expression de ses sentimens et de ses vœux; et son zèle et l'onction de ses paroles ont laissé dans les cœurs d'heureuses impressions, et sont du plus heureux augure pour le succès de son ministère.

— M. l'évêque de Bayeux a ordonné qu'on lût aux prônes des paroisses la proclamation de S. M. relative aux élections. Le prélat avoit précédemment, par une Lettre circulaire, du 4 octobre, invité les ecclésiastiques de son diocèse à concourir, autant qu'il étoit en eux, à faire de bons choix, en engageant les électeurs à se rendre exactement aux assemblées, et en les prémunissant contre les piéges qui pourroient leur être tendus. « Vos sages conseils, dit-il, auront d'autant plus de poids sur leur esprit, qu'ils ne pourront vous supposer aucune vue ambitieuse; l'état modeste de votre fortune, vos goûts, vos inclinations et vos fonctions saintes, éloignent de vous tout soupçon d'intérêt personnel. Dites donc à vos ouailles que celui qui méconnoît ou méprise l'autorité divine, celui qui, contre les lumières de la saine raison, l'expérience de tous les siècles, le sentiment et la pratique de tous les peuples,

ose dire que la loi doit être athée, et prétend bâtir l'édifice de la société civile sur le sable mouvant des passions humaines, et non sur le fondement immuable de la sagesse éternelle, qui est Dieu même, fera des lois sans sanction et sans force; des lois qui, bien loin de réprimer les vices et les désordres, les favoriseront et les fomenteront de plus en plus, et finiroient par précipiter la France dans un abîme de crimes et de malheurs. Avertissez-les de se prémunir contre les discours incendiaires, les écrits séditieux, les insinuations perfides de ces prétendus amis du peuple qui, sous le prétexte d'une liberté chimérique, l'entraînent à la révolte..... Quiconque avilit ou méprise l'autorité royale, quiconque méconnoît ou atténue le dogme précieux de la légitimité, trouble l'ordre public, résiste à la volonté de Dieu ». Toute cette Lettre pastorale respire la même sagesse et le même intérêt pour la chose publique.

— Dans le temps même où Mende avoit une mission, une autre étoit donnée à Tournon, dans le même diocèse, par les missionnaires de Laval. Cette mission, ouverte le 3 septembre, s'est terminée le 10 octobre. Les préventions qu'on avoit pu avoir avant qu'elle commençât, se sont dissipées aux premiers discours des missionnaires. M. Gloriot fit très-bien sentir la vérité et la divinité de la religion. M. de Maccarthy vint se joindre momentanément à ses confrères, et remua les cœurs par son éloquence noble et touchante. La piété s'est réveillée, et les traces du passage de la révolution se sont affoiblies. Plusieurs de ceux qui avoient été égarés par les productions de l'incrédulité et par l'esprit du siècle, ont ouvert les yeux, et ont cédé à l'attrait de la grâce. Les cérémonies de la mission ont reçu un nouvel intérêt de la présence de M. l'évêque de Valence, qui se trouvoit alors à Tournon. Les communions générales ont été aussi nombreuses qu'édifiantes : on y voyoit les membres des autorités, les chefs de famille, la garde

nationale, confondus avec le peuple. Là croix a été plantée sur une tour qui est bâtie sur le Rhône, vis-à-vis Tains, et elle s'offrira de là aux regards de ceux qui descendront le fleuve, et de ceux qui habitent la rive opposée. Tel est le précis d'une *Relation* dressée par M. Aude, curé de Tournon, in-8°, de 16 pages.

— Un prêtre respectable, M. Ambroise Engelfred, curé de Beauvizer, diocèse de Digne, vient d'être enlevé à son troupeau. Il étoit d'une de ces familles antiques où la probité et l'attachement à la religion étoient héréditaires. Son père eut quatorze enfans, dont six entrèrent dans l'état ecclésiastique, et ont tous survécu à la révolution. Quatre exercent encore avec honneur le ministère dans le diocèse d'Aix et de Digne. M. Ambroise Engelfred, qui est mort, le 19 juillet dernier, à l'âge de 77 ans, avoit cinquante-trois ans de prêtrise, et avoit toujours exercé le ministère à Beauvizer, d'abord comme vicaire, ensuite comme curé depuis 1781. Ce fut M. de Beauvais, évêque de Sénez, qui le nomma à cette place. M. Engelfred se retira en Piémont pendant les temps fâcheux de la révolution, et revint, dès qu'il le pût, au milieu de ses ouailles. Sa douceur, son zèle et sa charité lui avoient concilié leur attachement, et leur douleur a éclaté d'une manière touchante lorsque ce digne pasteur lui a été enlevé. M. Cottier, curé de Colmars, chef-lieu de canton, est venu, avec ses confrères, rendre les derniers devoirs à cet homme respectable, et a été témoin du deuil d'une paroisse entière, où les travaux de la saison ont été suspendus par le besoin de payer un tribut de regrets et de prières à un ami, un guide et un père.

Nouvelles politiques.

Paris. LL. AA. RR. Monsieur et Madame ont fait remettre une somme de 250 fr. à M. le comte de Monthiers, maire de Nucourt, pour plusieurs habitans de cette commune qui

ont été victimes d'un incendie causé par le feu du ciel, le 20 juillet dernier.

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a envoyé à M. le préfet du département de l'Aude, une somme de 2000 fr. pour les malheureux qui ont le plus souffert de l'inondation du 6 octobre. Cette Princesse a envoyé encore une somme de 300 fr. au sieur Ducrozet, fermier de cette commune, qui a été incendié dernièrement.

— Le Roi a rendu une ordonnance relative à l'instruction publique. Cette ordonnance confère à la commission d'instruction publique le titre de *Conseil royal d'instruction publique*, et répartit entre tous les membres du conseil l'instruction et le rapport des affaires. L'un des conseillers sera chargé des rapports concernant les Facultés de théologie catholiques et les aumôniers des colléges royaux. A l'avenir, les membres du conseil royal d'instruction publique seront nommés par le Roi, entre trois candidats qui seront présentés à S. M. par le conseil. Ce conseil reprendra le rang et le costume de l'ancien conseil de l'Université.

— Le 7, la cour d'assises de Paris s'est occupée de l'affaire de Jean-Pierre de Beaufort, avocat, auteur d'un écrit publié sous ce titre : *le Despotisme en état de siège*, ou *la Royauté sans prestiges*. Il s'y moque du principe d'hérédité ou de légitimité, proclame la souveraineté du peuple, qui peut, selon lui, révoquer les souverains, et se moque du titre de *Roi, par la grâce de Dieu*, comme d'un titre *ridicule*. M. de Marchangy, avocat-général, a développé avec force les moyens d'accusation. Nous citerons de son plaidoyer le passage suivant, qui fera connoître les principes du magistrat, et ceux de l'auteur :

« L'auteur est sans doute bien à plaindre, puisqu'il ne croit pas en Dieu ; il est sans doute bien coupable, puisqu'il répand le souffle de son athéisme sur cette terre où il veut concentrer nos vœux et nos espérances. Ne fût-ce que par égard pour le décret de la convention, qui reconnoît l'existence de l'Être suprême, ce jeune élève de l'erreur auroit dû s'abstenir de publier son incrédulité. Des régicides eux-mêmes ont fléchi sous l'idée qu'il existe un Dieu : cette croyance devoit moins coûter à l'auteur, car il n'a pas autant de raisons pour la répudier : plus égaré que coupable, le trouble est plutôt dans son esprit que dans sa conscience ; et d'ailleurs il auroit beaucoup plus de torts, que ce ne seroit point un motif pour insulter une religion qui ne vient à nous qu'avec le pardon.

» Il est bien jeune pour dire, page 13 de son ouvrage : « Toutes les » traditions théocratiques sont maintenant reléguées parmi les contes » merveilleux dont les nourrices, dans les longues soirées d'hiver, re- » paissent l'avide crédulité de leurs enfans.... Lassés de tenir nos » regards fixés vers le ciel, pour n'y lire que de sinistres destinées, » nous avons resserré l'horizon où ils s'égaroient, nous les avons rap- » prochés de nous : nous n'interrogeons que la terre, ou plutôt que » l'ensemble des êtres qui la peuplent et nous-mêmes. C'est ainsi seu- » lement que nous apprenons tout ce qu'il nous importe de savoir : » notre destination, au défaut de révélation positive, nous pouvons la » déduire de celle qui est fixée à tout le système animal ».

» Voilà donc, Messieurs, où tend l'orgueil des nouveaux systêmes ! à ravaler au niveau de la brute cet être d'origine céleste qui porte dans son ame des garanties de son immortalité; à le courber vers un monde désenchanté de ses consolations et de ses espérances; à réduire ses pensées élevées et glorieuses aux étroites proportions d'une périssable matière; à priver la vertu malheureuse du prix de ses sacrifices, et le bonheur de l'attente d'un bonheur plus grand encore !

» Nous le répétons, l'auteur est bien jeune pour proclamer de pareilles doctrines; il ne sait pas quels événemens peuvent le ramener dans le cours de sa vie au besoin de croire en Dieu; quelles émotions solennelles peuvent ouvrir son intelligence à des clartés imprévues. Dans tous les cas, qu'il laisse la foi à ceux qui la possèdent, que l'impiété ne devienne pas intolérante. Si nous avons sauvé de nos naufrages quelques traditions précieuses, ne sauroit-elle les souffrir, quand déjà elle a pour son partage tant de cœurs que le doute a flétris, tant de consciences que l'erreur a paralysées » ?

M. de Marchangy a répondu avec non moins de force à l'avocat de l'accusé. Le juri a déclaré, à l'unanimité, le sieur de Beaufort coupable, et la cour l'a condamné à quatre ans de prison, 4000 fr. d'amende, et cinq ans d'interdiction de ses droits politiques.

— Le 7, on a distribué dans Paris une adresse aux électeurs du grand collége électoral de la Seine, dans laquelle on invite tous les honnêtes gens à se réunir pour le maintien de l'ordre et de la paix, et pour déjouer les projets des intrigans, des ambitieux et des anarchistes.

— Le 21 de ce mois, le sieur Dunoyer, prévenu de contravention à la loi sur la censure, sera traduit devant le tribunal de police correctionnelle.

— Le 7, au soir, M. le comte de Buol-Schauenstein, ministre d'Autriche, et président de la diète germanique, est arrivé à Paris.

— M. Dugaigneau, chevalier de Saint-Louis et membre du conseil-général du Loiret, propose un moyen d'accélérer

l'acquisition du domaine de Chambord, pour l'offrir en apanage à Mgr. le duc de Bordeaux ; ce seroit de substituer aux conseils municipaux les conseils-généraux des départemens, qui pourroient, à leur première session, voter, sur leurs centimes facultatifs, le fonds nécessaire pour cette acquisition.

— M. le marquis de Bailly, membre du collége électoral de Laval, ancien député à la chambre de 1815, ayant appris que la majorité du collége électoral se prononçoit en faveur de MM. de Beaulieu et de Berset, et craignant de nuire à l'unanimité des suffrages royalistes que pourroient obtenir ces deux concurrens, s'il se mettoit sur les rangs, a écrit à ses amis pour leur déclarer qu'il ne vouloit pas être une cause de désunion dans une telle circonstance, et qu'il renonçoit à la députation.

— L'infanterie de la garde royale occupe, depuis le 6 de ce mois, les deux corps-de-gardes qui ont été construits à l'extrémité des terrasses du jardin des Tuileries.

— M. le lieutenant-général Stroltz est nommé au commandement supérieur de Brest et du département du Finistère, en remplacement de M. le marquis de Lauriston, pair de France, nommé ministre de la maison du Roi.

— M. Cornet-d'Incourt a prononcé, le 4 novembre, à l'ouverture du collége électoral qu'il présidoit, un discours, où il a fait sentir la marche et les vues d'un certain parti, et où il a expliqué en même temps la conduite que lui et ses amis ont tenue constamment depuis quatre ans par attachement pour la religion et la monarchie.

— Des inspecteurs-généraux ont été nommés pour faire exécuter l'ordonnance royale relative à la nouvelle organisation de l'infanterie.

— M. le préfet du Loiret a pris un arrêté pour la répression de la mendicité dans son département.

— Le 27 octobre, le roi de Prusse est arrivé à Troppau. On croit généralement que les conférences seront prolongées au-delà du terme que l'on avoit fixé d'abord.

— Sur la demande du gouvernement prussien, le roi des Pays-Bas fait rechercher avec activité, dans son royaume, les brigands sacriléges qui ont enlevé le trésor des trois rois, dans la cathédrale de Cologne.

ÉLECTIONS.

Abbeville (Somme) : M. d'Hardivilliers, député sortant; Roye: M. de Rouillé, candidat royaliste. La députation des arrondissemens de ce département est complète.

Troyes (Aube) : M. Vernier, juge au tribunal de première instance; Bar-sur-Aube : M. Vandœuvre, procureur-général à Dijon. Députation complète.

Evreux (Eure) : M. de la Pature, candidat royaliste; Pont-Audemer : Dupont, député sortant. Députation complète.

Bordeaux (Gironde) : MM. Ravez et Lainé; Blaye : M. de Pontet; Libourne : M. Dussumier-Fontbrune La Réole : M. le comte de Marcellus, tous députés sortans.

Bourges (Cher) : M. Boin, député sortant; Saint-Amand : M. Devaux, député sortant. Députation complète.

Limoges (Haute-Vienne) : M. Mousnier-Buisson, député sortant; Saint-Junien : M. Bachelerie. Députation complète.

Mézières (Ardennes) : M. Lefebvre-Gineau, professeur au collége de France; Vouziers : le même.

Autun (Saône et Loire) : M Billardet, maire de la ville; le collége étoit présidé par M. l'évêque d'Autun. Châlons : M. le comte de Thiard, lieutenant général; Mâcon : M Meynard de Lavaux, ancien député au conseil des anciens, lieutenant-général; Charolles : M. Humblod-Conté. Députation complète.

Angers (Maine et Loire) : M. Gautret, conseiller à la cour royale; Segré : M. Pilastre; Saumur : M. Bodin; Beaupréau : M. Cesbron-Lavau, négociant.

Valence (Drôme) : M. Olivier, conseiller à la cour de cassation; Montélimart : M. de Chabrillant, président du collége.

Dinan (Côtes-du-Nord) : M. de la Moussaye, ministre du Roi à Stutgard.

M. Guy-Ignace Chabrat, missionnaire dans le Kentucky, dont nous avons annoncé l'arrivée en France, est revenu à Paris, après avoir fait un voyage dans quelques parties du midi, et repartira pour les États-Unis au commencement du printemps, pour se dévouer de nouveau aux fatigues d'un apostolat qui offre des peines, mais qui présente aussi d'abondantes consolations. Cette mission fournit de temps en temps de grands exemples de piété, et des preuves sensibles de la miséricorde de Dieu sur les anciens et sur les nouveaux habitans de ce continent. M. Chabrat raconte entr'autres la conversion étonnante d'un sauvage. Le missionnaire étoit au

Poste Vincennes avec M. Rosati, prêtre italien amené par M. Dubourg, lorsqu'arriva un sauvage qui venoit de fort loin exprès pour les trouver; c'étoit le frère du roi des Miamis, nation nombreuse, et il avoit été huit ou neuf jours en route. *Vous êtes*, dit-il aux missionnaires, *les ministres du grand Esprit, et chargés d'indiquer aux autres le chemin qui conduit à lui. Je le remercie soir et matin de m'avoir conservé, et je le prie de me conserver encore. Voilà tout ce que je sais.* Les missionnaires admirèrent la simplicité de ce brave homme; étant tombé malade peu après, il envoya chercher le missionnaire, et indiqua qu'il désiroit qu'on lui fît quelque chose, *sans quoi*, disoit-il, *il ne verroit pas le grand Esprit*. Le missionnaire comprit qu'il demandoit le baptême, et lui exposa les vérités chrétiennes. Quand on lui parla de la Trinité, *je ne savois pas cela*, dit-il, *mais je le crois.* M. Rosati le baptisa après l'avoir instruit. M. Chabrat étant allé le voir peu après, *Je vis lorsque je vous vois*, lui dit le bon sauvage. Il mourut peu après dans les meilleurs sentimens. Les missionnaires le regardoient comme un de ces hommes éclairés d'une lumière divine au sein de l'idolâtrie, et amené par la Providence à Vincennes pour y recevoir le baptême et mourir. De pareilles rencontres dédommagent un missionnaire de bien des peines.

Nous avons parlé des besoins de la mission du Kentucky, et nous renvoyons à ce que nous en avons dit, n°. 610, t. XXIV. M. Chabrat a trouvé dans son voyage des personnes zélées qui ont bien voulu consentir à recueillir les dons de la charité pour cette mission lointaine. Nous avons déjà nommé M. l'abbé Carron, Mme. de la Calprade et M. Adrien Le Clere, imprimeur de notre saint Père le Pape, et de Son Eminence M. le cardinal-archevêque, à Paris; nous y ajouterons M. Rusand, imprimeur, à Lyon; M. Autran-Perron, négociant, à Marseille; M. Mackarty, négociant, à Bordeaux, etc. On recevra non-seulement les sommes d'argent, mais les vases sacrés, les ornemens d'église, ou étoffes pour en faire, linges, livres, et généralement tout ce qui peut être utile aux églises ou au séminaire qui est fort pauvre. M. l'archevêque de Bordeaux, dont tout le monde connoît le zèle et la piété, a joint à l'écrit de M. Chabrat une note où il exhorte les fidèles à contribuer par leurs dons à soutenir et à étendre les bienfaits de la mission.